

nable.

" Agréez, monsieur le directeur, l'expression de mon affectueuse estime.

" + P.-L., ÉVÊQUE D'ARRAS. "

—J'étais là, j'ai lu par dessus ton épau

—Alors que viens-tu faire ici ?

—Te chercher.

—Ignores-tu donc que je suis prisonnie

—Tu es libre !

Et Etienne tendait à son cousin les m moires présentés quelques heures avant p le garde du commerce, et qui venait d'ê acquittés.

Le jeune homme refusa d'abord de cro ses propres yeux. Il fallut qu'Etienne racontât comment il avait tout appris à s logement, où il était allé pour le voir qu ques minutes après son arrestation, et co ment il avait couru chercher, à l'impasse Bastour, toutes ses épargnes, qui avaient h reusement suffi pour solder l'homme de j tice.

A cette explication, Francis se jeta d ses bras et voulut balbutier un remerciem mais Etienne ne lui en laissa pas le temp il l'entraîna, presque en courant, jusqu fiacre qui l'avait amené, et tous deux se trouvèrent bientôt près de la parente Mar qui les attendait avec angoisse.

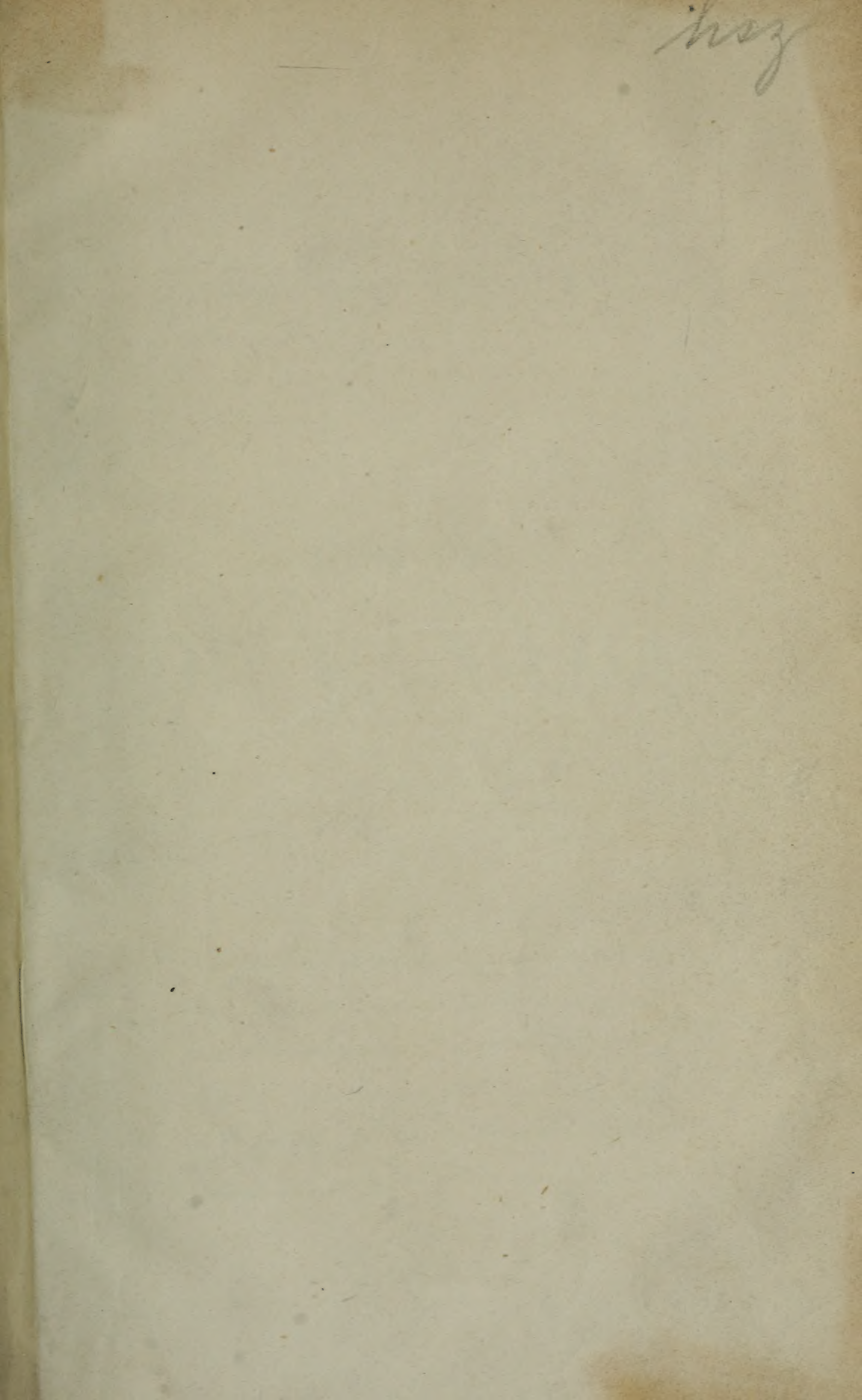
L'entrevue fut pleine de joie et de l mes. Francis lisait dans les yeux de vieille paralytique les reproches mêlés tendresse qu'elle ne pouvait lui adresser il les traduisait lui-même, tout haut, a une véhémence attendrie. Il accusait orgueil ; il se reprochait le sacrifice que délivrance venait de leur coûter ; il dép rait son inutilité, sa folie !...

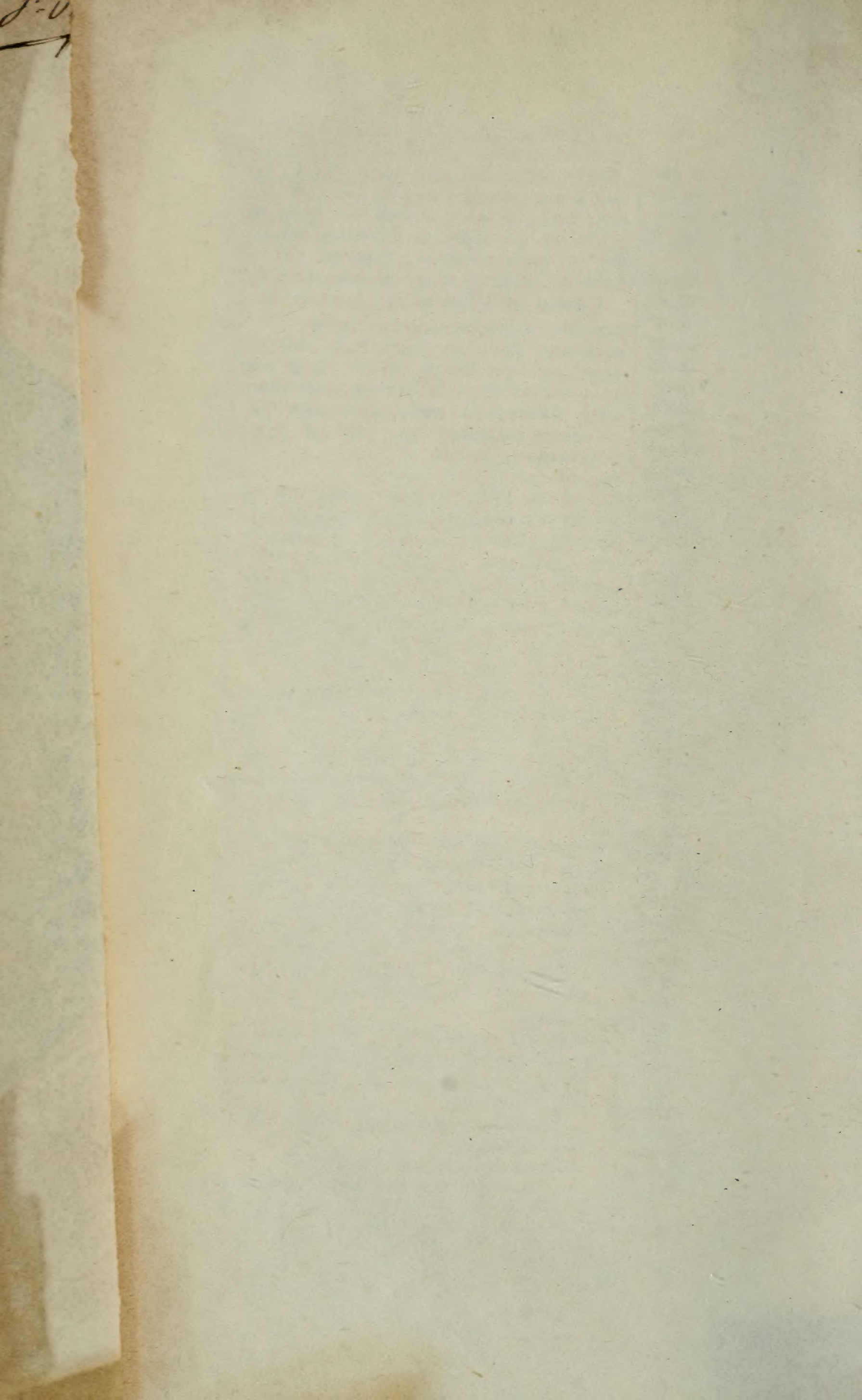
Etienne l'interrompit.

—Nous parlerons plus tard de tout c dit-il gaiement ; aujourd'hui nous ne vons penser qu'au plaisir de nous retrou ensemble. La grand'mère a voulu tuer veau gras pour ton retour ; mettons no table, et ne parlons que du présent.

Francis fut obligé de céder et de pren place à côté de Marthe. Il retrouva la ch qui lui était autrefois destinée, le v donné par son cousin et sur lequel son ch était gravé, le vieux couteau qui avait ap tenu à son père et dont il se servait de férence ; tout enfin avait été conservé con si on eût compté sur un prochain retou son départ semblait n'avoir été qu'une sence.

Etienne ajouta à cette illusion en lui lant, comme par le passé, de ses derni commandes et de ses dernières poé Tout allait bien des deux côtés ; la clien s'était étendue, et l'on commençait à





J. Viger.

PUBLICATION DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VICTOR

HISTOIRE

DU CANADA

I

En deux Tomes reliés en un seul Volume, suivi d'Observations critiques par Mr. J. B. A. Ferland, ptre de l'Archevêché de Québec.

ÉVÊCHÉ D'ARRAS.

Nous, PIERRE-LOUIS PARISIS, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége, évêque d'Arras.

L'*Histoire du Canada*, par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, qu'a soumise à notre examen la Société de Saint-Victor, intéressera tous les hommes qui sont sensibles à la gloire de la Religion et à l'honneur de la France.

Le récit des travaux apostoliques des zélés missionnaires qui ont prêché la foi dans ces contrées sauvages, au péril de leur vie; le courage et la sagesse des premiers gouverneurs envoyés pour fonder cette colonie lointaine au nom de la France; les vicissitudes que ces provinces, devenues françaises et chrétiennes, ont eues à subir : tout cela présente un tableau digne du plus haut intérêt.

L'historien a eu à sa disposition des documents précieux, dont aucun écrivain, avant lui, n'avait pu prendre connaissance; cet avantage donne à ses récits un caractère de vérité qui est le premier et le principal intérêt de l'histoire.

Donné à Arras, le 4 avril 1852.

† P.-L., Évêque d'Arras.

Par Monseigneur :

Terninck,

Chanoine, secrétaire-général.

HISTOIRE

DU

CANADA

DE SON ÉGLISE

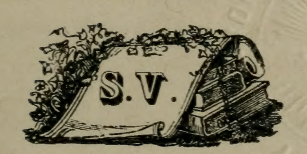
ET DE SES MISSIONS

DEPUIS LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE JUSQU'A NOS JOURS, ÉCRITE SUR DES DOCUMENTS INÉDITS COMPULSÉS DANS LES ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE LA VILLE DE QUÉBEC, ETC.

PAR M. L'ABBÉ BRASSEUR DE BOURBOURG

Vicaire-Général de Boston, ancien professeur d'histoire ecclésiastique au Séminaire de Québec, membre de plusieurs Sociétés savantes d'Europe et d'Amérique, etc.

TOME PREMIER



PARIS

SAGNIER ET BRAY, LIBRAIRES, RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 64

PLANCY

Société de Saint-Victor pour la propagation des bons livres

ARRAS
Même maison, rue de la Pomme-d'Or, 289

AMIENS
Même maison, rue de Noyon, n° 47

1852

PROPRIÉTÉ

PLANCY. — J. COLLIN, IMPRIMEUR.

A SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR JEAN-BERNARD FITZPATRICK

ÉVÊQUE DE BOSTON

MONSEIGNEUR,

Je n'ai connu le Canada qu'après avoir passé plusieurs mois à Boston avec Votre Grandeur, et Monseigneur Fenwick, d'heureuse mémoire, votre digne prédécesseur, dont le cœur et l'intelligence égalaient la piété et les vertus chrétiennes. Vous marchez sur ses traces, Monseigneur, et c'est avec vous, c'est au milieu de cette société de prêtres formés par Monseigneur Fenwick, et qui retrouvent en vous aujourd'hui un père et un modèle, que j'ai commencé à apprécier cette grande église américaine, qui verra toujours dans votre

diocèse un de ses plus beaux fleurons. Appelé ensuite au Canada, dont la langue et les monuments retracent si vivement la France de Louis XIV, encore vivante dans la religion et les mœurs de cette contrée, malgré les longues années d'un siècle passé sous la domination étrangère, j'y ai trouvé les souvenirs de la patrie, et j'ai recueilli les matériaux de cette histoire, en vivant au milieu d'un clergé qui, par ses vertus paisibles, a maintenu si longtemps la foi dans le cœur des populations, malgré les persécutions sourdes de l'autorité protestante, qui travailla constamment, par les moyens ténébreux dont ce livre rendra compte, à détrôner la Religion Catholique dans ces contrées.

C'est au Canada, Monseigneur, que vous-même avez puisé la connaissance de notre belle langue française, que vous possédez à un degré si éminent; c'est à Montréal que vous avez acquis cette instruction solide qui distingue Votre Grandeur, et que vous avez posé les bases des études théologiques que vous avez si heureusement achevées ensuite à Paris.

La France se glorifie donc à double titre d'avoir fait votre éducation, et s'honore justement de l'évêque de Boston, comme d'un de ses enfants. C'est pourquoi j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de vous offrir cette

histoire de l'église de la Nouvelle-France, en vous priant de vouloir bien la prendre sous votre patronage, comme vous m'avez pris moi-même sous votre égide, lorsque le climat et les circonstances m'eurent fait repasser de Québec dans votre diocèse. Soyez donc assez bon, Monseigneur, pour en agréer la dédicace; ce sera une nouvelle preuve de cette amitié dont vous m'avez donné tant de marques précieuses, et dont je garderai une éternelle reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très-humble et très-dévoué serviteur,

E.-Ch. Brasseur de Bourbourg.

Rome, en la fête de la Purification. 2 février 1852

HISTOIRE

DU CANADA

DE SON ÉGLISE ET DE SES MISSIONS.

CHAPITRE PREMIER.

DEPUIS LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT DES PREMIERS COMPTOIRS DE COMMERCE AU CANADA, EN 1600.

Réflexions préliminaires sur le Canada. Premières expéditions sur le continent américain. Les marins de la Bretagne et de la Normandie aux pêcheries de Terre-Neuve. Découverte de l'île du Cap-Breton. Première carte du golfe Saint-Laurent (1506). Expéditions de Verrazzani, qui reconnaît les côtes de l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse. Première expédition de Jacques Cartier. Il entre dans la baie des Chaleurs, et prend possession de la côte de Gaspé, au nom de la France (1534). Découverte du fleuve Saint-Laurent et des terres du Canada ou Kanata. Retour en France. Seconde expédition de Cartier. Origine de la juridiction exercée par les évêques de Bretagne et de Normandie sur le Canada. Le golfe reçoit le nom de Saint-Laurent. Cartier entre dans le fleuve. Découverte de l'île d'Orléans et de celle d'Hochelaga ou Montréal. Hivernage de Cartier à Stadaconé, près de Québec. Violences de Cartier sur le sachem de ce village, et son retour à Saint-Malo. Nouvelle expédition de Cartier, sous les ordres de Roberval. Premier essai de colonisation en Canada (1541), et son mauvais succès. Abandon du Canada et accroissement de la pêche de Terre-Neuve. La cour reprend le dessein d'une colonisation en Amérique. Mauvais succès du marquis de la Roche (1598). Premiers établissements du commerce en Canada (1600). Première chapelle catholique à Tadoussac.

L'Histoire du Canada est l'histoire de la colonisation et de la civilisation de cette contrée par nos pères : ils y apportèrent, avec les mœurs et les institutions de la France d'alors, sa langue et sa religion. Dès son entrée dans le Saint-Laurent, le voyageur européen croit retrouver sur ses bords, malgré les changements que la domination anglaise a pu y apporter depuis bientôt un

siècle, les villages de la Normandie et de la Bretagne, en apercevant les blanches maisons qui se détachent dans le paysage avec l'église au long clocher, surmonté de sa croix de fer. Si, dans quelques grandes villes, la langue anglaise commence à se placer au niveau de la nôtre, tout annonce cependant encore la prépondérance de la nationalité française, surtout dans les campagnes, où l'habitant a gardé, avec sa langue, les mœurs bretonnes ou normandes ; tout annonce surtout la prépondérance de la religion catholique sur les sectes rivales introduites par la conquête britannique, mais qui n'ont pu réussir à changer cette grande physionomie de la France de Louis XIV ; on la reconnaît toujours dans ces hôpitaux magnifiques, ces colléges, ces monastères, et ces églises sans nombre, l'orgueil et la gloire du Canada. Notre langue et nos mœurs pourront bien un jour être détrônées dans ce pays, les institutions changeront par l'influence toujours croissante des populations d'origine britannique ou irlandaise, par le contact brûlant des États-Unis, dont quelques Canadiens commencent à envier l'indépendance ; mais la religion catholique demeurera sur les bords du grand fleuve, d'où elle continue, depuis deux siècles, à s'épancher comme une eau fécondante sur les régions lointaines de la domination britannique. Son caractère d'universalité, embrassant tous les peuples sans distinction, elle sera la religion des Canadiens, de quelque sang qu'ils puissent naître, à quelque domination que les assigne la Providence, aussi longtemps qu'eux-mêmes ne renie-

ront point la noble origine de la civilisation de leur contrée

Si l'Église catholique, entravée si longtemps dans le Canada par un gouvernement qui cherchait à détruire son heureuse influence en humiliant ses chefs et en intronisant, à la face de l'évêque de Québec, un prélat hérétique à qui seul l'Angleterre reconnaissait ce titre; si, dans de si pénibles conjonctures, elle continua à faire les progrès les plus marquants, que ne sera-ce donc point maintenant que les évêques canadiens ont commencé à secouer, au nom de leurs droits religieux et politiques, l'illégal et humiliant patronage du ministère anglais, et à marcher hardiment dans la voie de l'indépendance religieuse, qui brille d'un si vif éclat chez les évêques des États-Unis?

L'histoire du Canada est en même temps celle de l'église canadienne, illustrée dans les commencements par tant de nobles dévoûments, par tant de courageuses résistances, humiliée ensuite, et cachant sa tête sous le manteau de la peur, au moment même où elle aurait dû réclamer au grand jour les droits d'une liberté que lui assurait la foi sainte des traités. Je raconterai donc ses gloires et ses souffrances, et les travaux de nos pères pour devenir les paisibles possesseurs d'un sol contesté par des sauvages barbares ; l'établissement du Christianisme, prêché par d'intrépides apôtres ; leur charité, leur dévoûment, leurs martyres glorieux, ainsi que la fondation de l'épiscopat catholique, appuyé sur la chaire inébranlable de Pierre. Je ferai

connaître la succession apostolique des évêques canadiens, dont l'existence, tout humble qu'elle ait été, n'en fut pas moins l'ancre de salut de toutes les missions de cette vaste partie de l'Amérique Septentrionale.

L'histoire de l'église canadienne n'est donc que celle de la colonisation de cette contrée par nos pères, et l'histoire de cette colonisation n'est elle-même que le récit de leurs longues luttes avec les Sauvages et de l'établissement de l'Église Catholique sur les bords du Saint-Laurent. C'est surtout par les armes de la foi prêchée par nos missionnaires que la France étendit ses conquêtes dans l'Amérique Septentrionale, où elle posséda plus de colonies par l'éloquence persuasive et les voyages des Jésuites, que l'Angleterre n'en avait su acquérir par son commerce et ses innombrables expéditions maritimes.

Plusieurs années s'étaient écoulées depuis que Colomb avait découvert l'Amérique, et diverses explorations avaient eu lieu sur le continent nouveau, lorsque nos pères cherchèrent, à leur tour, à profiter des avantages commerciaux que leur offrait le Nouveau-Monde. Sept ans après la découverte du continent, de hardis navigateurs de la Bretagne et de la Normandie s'élançaient sur l'Océan et mettaient à profit les richesses encore peu connues des vastes pêcheries de Terre-Neuve [1]. L'île du Cap-Breton, aussi connue alors sous

[1] Voyage de Champlain.

le nom d'Isle Royale (1504), recevait d'eux son nom, en souvenir de la patrie, et deux ans après, le sieur Denys, bourgeois d'Honfleur, publiait la première carte du golfe Saint-Laurent (1506). La pêche continuait avec succès depuis plusieurs années, et des plans de colonisation avaient été suggérés (1518) à François Ier, par les sieurs de Léry et Saint-Just, afin de mettre à profit les terres nouvellement découvertes dans le Nord de l'Amérique [1], lorsque ce prince songea enfin à suivre l'exemple des rois d'Espagne et d'Angleterre. Trois expéditions furent successivement confiées au Florentin Verrazzani; mais elles n'eurent d'autre issue que de reconnaître quelques côtes de l'Acadie (Nouvelle-Écosse) et des États-Unis (1523-5-7.)

Les malheurs de la France et la captivité de François Ier après la bataille de Pavie empêchèrent alors le gouvernement royal de donner suite aux expéditions commencées par Verrazzani; mais ils n'arrêtèrent pas l'essor imprimé à la pêche de Terre-Neuve. On connaît à ce sujet une lettre écrite [2] à Henri VIII, du port de Saint-Jean de Terre-Neuve, par un capitaine anglais, où il déclare avoir trouvé, dans ce seul port, onze bateaux venus de Normandie et un de la Bretagne, tous occupés de la pêche à la morue. (3 août 1527.)

Le roi de France, tout occupé de sa lutte avec Charles-Quint, pouvait difficilement avoir égard à de

[1] Voyage de Lescarbot, 21. — *Mémoires sur le Canada*, etc.

[2] Rut, dans Purchas, III, p. 809.

si humbles intérêts ; mais, aux instances de l'amiral de Chabot, il se décida à faire une nouvelle tentative sur les rivages du Nouveau-Monde. Jacques Cartier, brave marin de Saint-Malo, fut choisi pour conduire l'expédition, et ses divers voyages eurent pour effet d'attirer d'une manière permanente l'attention de la France sur les régions arrosées par le Saint-Laurent. Ce fut au mois d'avril 1534 qu'il quitta avec deux navires la rade de Saint-Malo, et vingt jours d'un vent constant le conduisirent sur les côtes de Terre-Neuve. Après avoir fait à peu près le tour de l'île, il se dirigea vers le sud, et, traversant le golfe, il entra dans la baie qu'il nomma Baie des Chaleurs, à cause de la chaleur extrême qu'il y éprouva au milieu de l'été. Ne trouvant aucun passage à l'ouest, il cingla le long de la côte, jusqu'à la crique la plus étroite de la baie de Gaspé; c'est là qu'il érigea sur une pointe de terre, à l'entrée du port, une croix élevée, portant un écu aux armes de France, avec une inscription appropriée à la circonstance, pour annoncer qu'il prenait ainsi possession de cette terre, au nom de la religion catholique et du monarque dont il était le sujet. C'était le premier monument chrétien que la France plantait dans le Canada. Laissant ensuite la baie de Gaspé, Cartier découvrit la grande rivière de Canada ou *Kanata*, qui signifiait, dans la langue algonquine, un assemblage de cabanes, et que les Français prirent pour le nom du pays. Il remonta l'embouchure du fleuve assez haut pour en découvrir à la fois les deux rives. Mais comme

il n'avait fait aucun des préparatifs nécessaires pour passer l'hiver, il sentit le besoin de revenir en Europe. Il leva l'ancre, qu'il avait jetée dans la rivière, et en moins de trente jours il rentra dans le port de Saint-Malo.

La nouvelle de son retour et du succès de son expédition, si heureuse et si rapide, se répandit promptement dans la ville et dans toute la France. La cour, animée par les amis de ce brave navigateur, ne voulut pas en rester là : une nouvelle commission lui fut donnée avec trois beaux navires, et quelques jeunes gentilshommes se joignirent volontairement à la nouvelle expédition[1]. La religion, cette fois, combina la pompe de ses solennités avec le départ de la flottille. Tous les équipages ayant leurs officiers en tête, après s'être confessés, se rendirent à la cathédrale de Saint-Malo, et reçurent la communion de la main de l'évêque. Le prélat leur donna ensuite sa bénédiction solennelle, et il est à croire, d'après la pieuse coutume du temps, que plusieurs aumôniers partirent avec eux. On ne peut guère douter même que ce ne soit de cette époque que les évêques de la Normandie et de la Bretagne, surtout celui de Saint-Malo et l'archevêque de Rouen[2], aient commencé à étendre leur juridiction sur les nouvelles contrées de l'Amérique, juridiction

[1] Charlevoix, *Hist. de la Nouv.-France,* t. I, p. 9.

[2] *Mémoire de la vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec,* à la bibliothèque du séminaire de Québec.

qu'ils conservèrent jusqu'à la nomination du premier évêque de la Nouvelle-France.

Après un long et pénible voyage, ils arrivèrent en vue de Terre-Neuve. Ils croisèrent à l'ouest de cette île; et, comme on célébrait ce jour-là la fête de Saint-Laurent (1535), ils donnèrent à la partie du golfe qui s'ouvrait devant eux le nom de ce saint martyr, qui depuis s'étendit à tout le golfe et au fleuve lui-même. Ils continuèrent à faire voile au nord de l'île d'Anticosti et remontèrent le cours du fleuve jusqu'à l'île appelée depuis l'île d'Orléans. Les sauvages de la race algonquine, qui habitaient la contrée, reçurent les Français avec une franche hospitalité. Cartier y laissa ses navires à la garde de leurs équipages respectifs, et, s'embarquant dans un canot avec quelques-uns des siens, il remonta le cours majestueux du fleuve jusqu'au village indien de l'île d'Hochelaga, aujourd'hui de Montréal; là demeurait le grand sachem de la tribu que son langage paraît faire reconnaître pour avoir été de la famille des Hurons[1]. Le village était au pied d'une montagne, qu'il gravit. En arrivant au sommet, il fut transporté d'admiration à la vue des eaux, des bois et des montagnes qui se déroulaient devant ses yeux. Son imagination lui montra tous les avantages qu'on pouvait retirer de cette situation, comme entrepôt d'un vaste commerce intérieur, et Hochelaga se présenta à son esprit comme la métropole future d'un magnifi-

[1] Charlevoix. *Hist. de la Nouv.-France.*

que empire. Rempli de ces brillantes idées, il donna à la montagne le nom de Mont-Réal[1], que le temps a transporté à l'île et à la ville de ce nom, en réalisant en partie ses grandes prévisions. Cartier étant ensuite retourné vers ses vaisseaux, les mena dans un port formé par la rivière actuelle de Saint-Charles, près d'un village indien du nom de Stadaconé, non loin de l'emplacement actuel de la ville de Québec. Il y passa l'hiver avec ses gens, parmi lesquels le scorbut fit des ravages considérables. Aux approches du printemps, il prit possession de cette terre au nom de la France catholique, comme il l'avait fait la première fois, en érigeant une croix, avec un écu aux armes du roi et une inscription déclarant les droits du monarque français sur cette terre nouvelle. Il remit ensuite à la voile, après avoir enlevé, sans aucun motif qui pût justifier sa violence et son ingratitude, le sachem de Stadaconé avec quelques autres sauvages du pays, et revint à Saint-Malo, au mois de juillet 1536.

La cour, peu encouragée par les descriptions que lui donna Cartier du climat rigoureux du Canada, où, durant six mois, il avait été enfermé dans les glaces, et où l'on ne trouvait d'ailleurs ni or ni argent, resta longtemps sourde à toutes les demandes qu'il fit pour obtenir une nouvelle commission. Enfin, en 1540, de nouveaux plans de colonisation ayant été soumis au roi, on forma une expédition dont le commandement

[1] Mont-Royal, Hakluyt, III. p. 272.

général fut confié à François de la Roque, seigneur de Roberval, qui reçut du monarque le titre de vice-roi de la Nouvelle-France ou Canada, avec tous les pouvoirs nécessaires pour y établir une colonie. Cartier fut nommé capitaine et pilote-général, et reçut l'ordre d'emmener en Canada tous ceux qui consentiraient à le suivre. Mais le choix qu'il fit pour la nouvelle colonie ne fut ni heureux, ni chrétien. Il enleva des prisons la plupart des malfaiteurs qui y étaient renfermés, et, accompagné de cette troupe abjecte, il cingla pour le Canada et alla descendre à Stadaconé, où il bâtit un fort de bois, pour se mettre à l'abri des attaques des Sauvages (1541). Le vice-roi arriva lui-même l'année suivante ; mais le manque de plan arrêté, la mésintelligence qui se mit entre les deux chefs, et la mauvaise conduite des colons, non moins que les ravages du scorbut et les hostilités des Sauvages, irrités de la violence précédemment exercée par Cartier sur leur sachem, firent avorter naturellement toute cette entreprise. La commission de Roberval n'eut donc aucun résultat durable, et il paraît que quelques années après, s'étant embarqué de nouveau pour sa vice-royauté, avec une suite nombreuse d'aventuriers, sa flottille, battue par la tempête, périt tout entière dans les flots (1549).

Tout projet de colonisation fut dès-lors abandonné pendant un espace de près de cinquante ans. Sous le règne de Henri IV, l'étoile de la France, sortie des guerres civiles où l'avaient entraînée les fureurs du

protestantisme, brilla de nouveau sur l'Amérique. Pendant ce long intervalle, la pêche avait pris une importance immense sur les côtes de Terre-Neuve. En une seule année (1578) cent cinquante bateaux pêcheurs français s'y étaient rencontrés, et un de nos marins, avant 1609, avait fait plus de quarante fois le voyage de l'Amérique. On reprit le dessein de fonder un empire français dans cette contrée, et la cour en confia l'exécution au marquis de la Roche, gentilhomme breton, à qui elle donna les pouvoirs les plus étendus.

Cette entreprise n'eut cependant pas plus de succès que celle de Roberval. Il alla fonder imprudemment son premier établissement sur une île stérile appelée l'île de Sable, près de la presqu'île d'Acadie. Cette île n'offrait pas la moindre ressource, et la plupart des colons qu'il y amena, misérables retirés comme ceux de Cartier, des prisons et des galères de France, y périrent d'inanition. (1598.)

Des entreprises particulières s'étaient formées vers le même temps; et l'espoir d'un trafic avantageux que plusieurs marchands avaient déjà trouvé dans leurs relations avec les sauvages du pays, qui leur apportaient des fourrures précieuses en échange d'objets de peu de valeur, fit naître promptement l'idée d'une nouvelle expédition. Le monopole du commerce des fourrures fut accordé par patente royale au sieur Chauvin, qui le partagea avec le sieur de Pontgravé, marchand de Saint-Malo, et c'est de cette époque (1600)

que l'on doit dater la fondation de la première colonie française sur le sol du Canada. Le village de Tadoussac, sur le Saint-Laurent, à l'embouchure du Saguenay, où les marchands français avaient établi leur comptoir avec les Sauvages, fut le premier endroit de cette terre devenue si catholique, où Jésus-Christ daigna descendre entre les mains du prêtre, offrant le saint sacrifice de la messe, sous l'humble toit d'une cabane de bois. Le souvenir de cette première oblation demeura dans la mémoire des peuples; et, quoique Tadoussac soit aujourd'hui presque abandonné, les Canadiens ont conservé la vieille chapelle, comme un antique et touchant monument de l'établissement de la foi de leurs pères dans leur pays.

CHAPITRE II.

DEPUIS LE PREMIER VOYAGE DE CHAMPLAIN, FONDATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC, JUSQU'A SA MORT, EN 1635.

Samuel de Champlain. Son portrait. Son premier voyage en Canada et sa pensée au sujet de Québec. Tribus sauvages du Canada, au temps de Champlain. Les Hurons ou Wyandots. Les Cinq-Nations iroquoises. Mœurs des Iroquois. Leur influence politique. Religion de ces sauvages. Le monopole de la Nouvelle-France est accordé au sieur Des Monts. Son expédition sur les côtes du New-Brunswick. Poutricourt, un de ses associés, jette les fondements de la ville de Port-Royal (Annapolis) dans l'Acadie (1604). Les huguenots veulent empêcher les Jésuites d'arriver dans l'Acadie. Ils y arrivent enfin par la protection de la marquise de Guercheville (1610). Premières missions du Maine. Fondation de la ville de Québec par Champlain (1608). Première expédition de Champlain contre les Iroquois. Découverte du lac Champlain. Projets des huguenots en Amérique. Second voyage de Champlain en Canada. Il amène quatre pères Récollets, premiers missionnaires du Canada. Fondation de la première chapelle de Québec. Seconde expédition de Champlain parmi les Iroquois. Grandeur de ses desseins. Il jette les fondements du château Saint-Louis à Québec (1624). Premières missions du Haut-Canada par les Récollets. Arrivée des premiers Jésuites en Canada. Les huguenots troublent la colonie. Champlain en appelle à la cour. Les protestants sont exclus de la Nouvelle-France. Compagnie des Cent-Associés. Machinations des huguenots contre la colonie. Guerre avec l'Angleterre. Prise de Port-Royal, en Acadie, par les Anglais. Sommation et prise de Québec (1629). La paix conclue bientôt après rend le Canada aux Français. Motifs qui déterminèrent la colonisation de cette contrée. Nobles efforts de Champlain. Son retour à Québec. Retour des Jésuites dans la colonie. (1632). Mort de Champlain. Sa mémoire glorieuse (1635).

A la suite des lettres-patentes accordées au sieur Chauvin, plusieurs voyages eurent lieu dans le Canada, et rapportèrent des profits considérables. Mais la mort de Chauvin, arrivée en 1602, mit un nouvel obstacle à l'établissement définitif d'une colonie. On ne renonça pas pour cela à l'espérance : une compagnie

de marchands s'organisa à Rouen, sous le patronage du gouverneur de Dieppe, et Samuel de Champlain, officier de marine habile et instruit, fut mis à la tête de l'expédition. Champlain avait une disposition naturelle à toutes les grandes entreprises; aussi fut-il le père des établissements français du Canada. Avec une intelligence claire et pénétrante, il possédait une prudence rare, une infatigable persévérance, une activité et un courage à toute épreuve, unis à une piété aussi sûre et aussi sage que solide. Le compte qu'il rendit de sa première expédition, en 1603, est une preuve de la rectitude de son jugement, et nous le montre observateur non moins exact que fidèle historien [1]. Son voyage est rempli de détails intéressants sur les mœurs des tribus sauvages, et d'excellentes observations géographiques; et l'on peut voir déjà dans sa pensée que Québec avait été choisi pour y établir une forteresse.

Parmi les Sauvages avec qui les Français eurent de plus fréquentes relations, durant la colonisation du Canada, on voit se dessiner en première ligne ceux qui parlaient les dialectes huron-iroquois, appelés Hurons ou Wyandots,(*) dont les nombreuses et puissantes tribus étaient répandues, au temps de Champlain, sur un vaste territoire. La Péninsule formée par les lacs Huron, Erié, et Ontario, avait été longtemps habitée par les cinq tribus confédérées des Hu-

[1] Voyage de Champlain.

(*) Voir page 18 des Observat.s de M. F. — (J.V.)

rons. Après leur défaite par les Iroquois ou Cinq-Nations, une partie descendit le Saint-Laurent, et nous avons vu encore cette peuplade au village du Sault-Saint-Louis (*) et à celui de Lorette, près de Québec; une autre partie fut incorporée parmi les vainqueurs; les Wyandots s'enfuirent au-delà du lac Supérieur, et cherchèrent une retraite dans les vastes solitudes qui séparaient les Chippewas de leurs ennemis de l'Ouest. En 1671, ils reculèrent devant la puissante nation des Sioux, et s'établirent pour la première fois au Sault-Sainte-Marie et à Michilimackinac, puis enfin près du poste français du Détroit. L'influence mystérieuse qu'ils exerçaient sur les tribus algonquines, et les traités qu'ils firent ensuite avec les Cinq-Nations, leur permirent de s'établir le long du lac Erié, et leur donnèrent des droits sur le grand territoire renfermé entre la rivière Miami et la frontière du New-York occidental.

Ces diverses nations avaient dans leur gouvernement un mélange de formes aristocratiques et républicaines, plus ou moins variées dans leurs détails. Quoique chaque bourgade eût un chef indépendant, on n'y concluait rien d'important sans l'avis des anciens. Dans quelques nations, la dignité de chef ou sachem était élective; dans d'autres, héréditaire. Dans ce cas, lorsque le chef venait à mourir, c'était non son fils, mais celui de sa sœur qui lui succédait. Chez tous ces peuples, les femmes avaient la principale autorité, lorsqu'elles avaient été élevées au rang d'Oyander; et,

(*) V. p. 75 des Observat. &c (J.V.) –

dans les affaires de police, elles délibéraient les premières. Comme il se commettait peu de crimes atroces parmi ces sauvages, ils n'avaient point de lois criminelles. Si un homme en tuait un autre, on supposait qu'il était ivre. Un assassinat qui intéressait plusieurs familles était presque toujours la cause d'une guerre. Ceux qui étaient convaincus d'avoir employé des maléfices étaient condamnés au supplice des prisonniers. Quant aux Hurons, ils toléraient le vol.

Les vêtements de ces peuples n'étaient en été qu'une sorte de ceinture ; en hiver, ils se couvraient plus ou moins de robes de peaux d'animaux. Ils avaient aux pieds des chaussons de cuir, qu'ils appelaient *mocassins*, et des espèces de bas de peau ou d'étoffe. Les camisoles de leurs femmes leur descendaient jusqu'aux genoux, et elles se couvraient la tête de petits bonnets en forme de calottes. Les plus riches se procurèrent ensuite des chemises. Tous aimaient à se tatouer, en se faisant tracer sur le corps des figures d'oiseaux, de serpents, et d'autres animaux. Leurs ornements consistaient en pendants d'oreilles, en plumes, en bouquets de poils. Les femmes répandaient sur leurs cheveux du vermillon, ou une poudre d'une certaine écorce. C'étaient elles qui préparaient les terres et qui en récoltaient les fruits. Les hommes se chargeaient d'ouvrir les trous où ils devaient être conservés l'hiver. Leurs villages présentaient un amas de cabanes sans alignement et sans ordre ; elles étaient bâties d'écorces et revêtues d'un enduit de terre. La danse était leur

principal amusement : celle du *calumet* était une danse guerrière qui s'exécutait au son d'un tambour lugubre. La danse *de la découverte* était tout en action ; elle représentait une expédition de guerre. Les jeux de hasard étaient encore pour eux une passion favorite ; ils jouaient tout ce qu'ils possédaient et quelquefois même jusqu'à leur liberté, qu'ils engageaient pour un temps.

Les Mohawks, Oneidas, Onondagas, Cayugas et les Senecas, connus sous le nom générique d'Iroquois ou Cinq-Nations, habitaient près de la rivière et des lacs qui ont gardé leurs noms, dans le territoire actuel des États-Unis, et formaient une confédération où chacune des tribus avait un pouvoir égal. Chaque nation formait une république souveraine, divisée en un certain nombre de clans, parmi lesquels on observait la plus grande subordination. Les hommes des clans habitaient des places fixes, environnées de champs de haricots et de maïs. Chaque bourgade, comme une petite ville d'Angleterre ou une centurie saxonne, constituait une petite démocratie. Il n'y avait point d'esclavage, aucune caste favorisée, car tous les hommes y étaient égaux. L'union était confirmée par un pacte non écrit [1], et l'assemblée des Sachems à Onondaga, comme le Witena-Gemot des Anglo-Saxons, était chargée des affaires communes. L'autorité résidait dans l'opinion, la loi dans la tradition orale. L'honneur et

[1] Ils n'écrivaient pas comme nous une constitution destinée d'avance à ne durer que trois ou quatre ans.

l'estime fortifiaient l'obéissance; la honte et le mépris punissaient les délinquants. Le chef des guerriers était choisi par la confiance générale qu'on avait dans sa bravoure et sa conduite; le mérite seul la lui pouvait obtenir, et le pouvoir lui restait aussi longtemps qu'il conservait l'estime de la tribu. Aucun avantage qui pût tenter la cupidité n'était attaché à cette position. Au lieu d'instruments sonores, c'était la voix retentissante du chef qui encourageait les guerriers en marchant au combat. Les symboles les plus simples, peints sur la surface unie d'un arbre dépouillé de son écorce, représentaient leurs actions d'éclat; c'étaient là leurs trophées et leurs annales, et leurs chansons de guerre conservaient la mémoire de leurs héros. Ils se croyaient orgueilleusement les premiers d'entre les hommes, en tout supérieurs aux autres, et leur fierté héréditaire inspirait un indomptable courage à leurs jeunes hommes. Le nombre de leurs guerriers, selon une estimation faite en 1660 par les Français, montait alors à deux mille deux cents; et, en 1677, un agent anglais envoyé dans la vue de reconnaître leurs forces confirma l'exactitude de ce chiffre [1].

Leur position géographique les rendit longtemps arbitres de la contestation entre les colons Anglais et Français, pour la possession de l'Ouest. Leur importance politique s'accrut encore par des conquêtes; car ils prétendaient non seulement étendre leur supré-

[1] *Relations des Missions du Canada,* 1660. — Chalmers, 607-609.

matie sur tout le nord de la Nouvelle-Angleterre, jusqu'au Kennebec, et au sud jusqu'à New-Haven ; mais les Lenapes les reconnaissaient pour leurs maîtres, et toute la péninsule du Haut-Canada était réduite à n'être plus que leur rendez-vous de chasse par le droit de la guerre. Ils avaient exterminé les Eriés et les Andastes, deux tribus de leur propre race, l'une habitant au sud-est du lac Erié, l'autre vers les sources de l'Ohio ; ils avaient envahi les tribus de l'ouest, aussi loin que l'Illinois, et leurs guerriers avaient atteint le sol du Kentucky et de la Virginie occidentale. L'Angleterre, dont ils recherchèrent plus tard l'alliance, pour contrebalancer l'influence des Français, sut profiter habilement, par la suite, de ses traités avec eux, pour envahir la plupart de ces territoires réclamés par la France.

Les Peaux-Rouges, ainsi qu'on les appelait, ne conservaient aucun poil sur le corps ; ils naissaient assez blancs, mais leur continuelle nudité, les huiles dont ils se graissaient, les diverses couleurs dont ils se tatouaient, et l'ardeur du soleil, leur hâlaient le teint. Ils étaient grands, d'une taille avantageuse ; les traits de leur visage étaient réguliers ; ils avaient le nez aquilin, et rarement on en vit qui fussent affligés de quelque difformité. Leur regard était farouche, leur port rustique, et ils ne paraissaient rien moins que caressants ; cependant, ils étaient assez souvent charitables et hospitaliers. Leur imagination était vive ; ils avaient l'esprit juste, de la finesse dans

leurs opérations, et rien ne pouvait altérer leur sang-froid, qui souvent lassait la patience des Européens. Ils avaient le cœur haut, un courage à toute épreuve, une constance dans les tourments qui allait jusqu'à l'héroisme, et une égalité d'âme que la prospérité ni l'infortune ne pouvaient abattre. Mais, en admirant ces belles qualités, on ne peut se dissimuler leurs défauts. Ils étaient légers, volages, fainéants, ingrats, soupçonneux, et d'autant plus dangereux, qu'ils savaient plus habilement cacher leurs perfidies. Implacables ennemis, ils étaient également brutaux dans leurs plaisirs, et vicieux par ignorance ou par malice.

Malgré la liberté, qui était leur passion dominante, les tribus sauvages reconnaissaient cependant quelques-unes des vertus sociales : le mariage était en honneur parmi eux, quoique la polygamie n'y fût point défendue, et la femme adultère était souvent punie de mort. La femme supportait toutes les corvées du ménage ; à elle étaient dévolus les durs travaux, et, dans les voyages, c'était elle qui portait les poids les plus pesants. Le mari était ou guerrier ou chasseur ; ce qui lui revenait de plus fatigant était la construction des enceintes fortifiées de son village. La culture du maïs, la pêche, et la chasse, leur fournissaient la nourriture ; et les peaux des animaux tués à la chasse suffisaient pour les vêtir. Les repas de chair humaine n'avaient lieu qu'en temps de guerre, et les prisonniers ou les ennemis tués dans les combats devenaient alors les mets choisis de leurs horribles festins. L'exé-

cution solennelle des captifs semblait également faire partie, jusqu'à un certain point, de leur foi religieuse.

Ils n'avaient ni temple, ni sacrifice, ni prêtres, à moins qu'on ne prenne pour tels leurs jongleurs ou sorciers, qui prétendaient être en communication avec les esprits. Ces imposteurs vendaient des charmes qui rendaient invulnérables à la guerre, qui faisaient faire d'heureuses chasses et préservaient de tout danger. Il faut cependant leur rendre la justice qui leur était due; car la plupart connaissaient l'efficacité des simples ; ils guérissaient avec facilité les plaies, les fractures, les luxations et les ruptures; ils avaient des remèdes contre la paralysie, l'hydropisie et les maux ordinaires.

Ils regardaient la vie comme un sommeil, dont le réveil est la mort, qui nous donnera l'intelligence des choses visibles et invisibles. Ils disaient que l'âme est l'ombre ou l'image animée des corps, et c'est par une suite de ce principe qu'ils croyaient tous les objets animés. Dans quelques cantons, on croyait que les hommes avaient deux âmes : l'une qui est telle qu'on vient de le dire, l'autre qui passait dans un autre corps. C'est pour ce motif qu'ils enterraient les enfants au bord des grands chemins, afin que les femmes, en passant, pussent recueillir ces secondes âmes, qui, n'ayant pas longtemps joui de la vie, étaient plus empressées d'en recommencer une nouvelle.

Tous ces sauvages étaient passionnés pour les combats. *Lever la hache,* c'était déclarer la guerre,

et tout homme avait ce droit. S'il s'agissait d'une guerre entre plusieurs nations, ils disaient : *Suspendre la chaudière,* sans doute d'après l'usage barbare qu'ils avaient de faire bouillir la chair des prisonniers de guerre, dont ils se régalaient après la victoire. Faire une guerre sanglante s'annonçait par l'expression d'aller *manger une nation.* Ces guerres s'entreprenaient sur les motifs les plus légers. Lorsque la guerre était résolue, on choisissait le chef des combats. Ce chef, avant d'entrer en fonctions, se faisait oindre le corps en noir, invoquait son manitou, et jeûnait plusieurs jours. Ensuite il assemblait ses guerriers, leur présentait un collier de Wampum, qui n'était autre chose qu'un composé de coquilles de colimaçons et de quelques autres espèces de coquillages qui se trouvent dans les Etats-Unis. Après cela, il déclarait la guerre. Leurs armes étaient des arcs et des flèches, des massues, etc., auxquelles succéda l'usage des armes à feu, que les Hollandais leur firent connaître, pendant qu'ils étaient en possession de New-York. Leurs batailles étaient des mêlées; et, le combat fini, les vainqueurs enlevaient les chevelures des morts et des mourants, et cherchaient à faire des prisonniers parmi les fuyards. Ces derniers étaient d'ordinaire réservés aux plus affreux supplices, qu'ils affrontaient avec une intrépidité incroyable.

Ils n'admettaient que vaguement l'existence d'un être suprême, mais ils saisirent promptement l'idée du Grand-Esprit, dès qu'elle leur eut été suggérée

par les missionnaires. Panthéistes au fond, ils reconnaissaient la divinité partout où il y avait l'être, l'action, le mouvement et la vie. Le Sauvage sentait battre son cœur, son pouls, et là aussitôt il y avait un esprit. Un esprit résidait dans la pierre dont le coup produisait le feu, dans la source qui sortait en bouillonnant de la terre. Les bois, les eaux, les bêtes répondaient à l'intelligence du Sauvage; les étoiles, les montagnes, les arbres avaient la vie; la rivière, le lac, les flots recélaient un esprit. L'oiseau, le buffle, l'ours, une plume même ou une peau d'animal, tout avait son manitou [1].

Dans leurs expéditions, ils ne faisaient aucune garde durant la nuit; mais ils priaient avec ardeur leurs fétiches d'avoir soin d'eux; et les guerriers dormaient tranquillement, sous la garde des sentinelles qu'ils avaient invoquées. Ils jetaient du tabac dans le feu, sur le lac ou dans les rapides, dans les crevasses des rochers, sur le sentier de guerre, pour apaiser le génie du lieu. Ils attribuaient également le mal à des esprits qu'ils disaient être les redoutables auteurs de tous leurs maux. On ne pouvait satisfaire le mauvais esprit de la guerre que par des actes de barbarie; ils ne sacrifiaient jamais toutefois ni leurs enfants ni leurs amis. Les Iroquois, lorsque le Père Jogues était au milieu d'eux, sacrifièrent une femme Algonquine en l'honneur d'Areskoui, leur dieu de la guerre, en s'é-

[1] *Relation du P. Lejeune.* — Le Carron, dans Le Clercq, t. I, pag. 186. — R. Williams. — Ulsperger's *Ausfuhrliche Nachricht*, t. I, pag. 192.

criant : « Areskoui, nous te brûlons cette victime; rassasie-toi de sa chair, et donne-nous de nouvelles victoires! » Les guides que Joutel avait pris, dans son voyage au sud-ouest, ayant tué un buffle, ils en offrirent des tranches cuites en sacrifice à l'esprit inconnu de ce désert. En passant l'Ohio, ils se le rendirent propice par des présents de tabac et de viande séchée ; ils payèrent également un hommage du même genre au grand rocher qui domine l'embouchure du Missouri [1]. Tels étaient les traits les plus caractéristiques des peuples de l'Amérique Septentrionale, au temps où Champlain jeta les fondements de la Nouvelle-France.

Après avoir exploré une partie du Canada, Champlain revint en France juste à temps pour voir Sully accorder le monopole du Canada au calviniste Des Monts. La souveraineté de l'Acadie avec ses confins, depuis le quarantième jusqu'au quarante-sixième degré de latitude, lui était octroyée par lettres-patentes. Avec le monopole du commerce des fourrures, il obtenait encore le contrôle exclusif du sol, du commerce, et du gouvernement, ainsi que la liberté de conscience pour les huguenots (1603). Une expédition fut préparée sans délai, et il quitta la France, avec l'intention formelle de n'y retourner qu'après avoir fondé un établissement durable en Amérique. Deux navires renfermaient toute la nouvelle colonie, qui cingla rapidement vers les côtes de la Nouvelle-Ecosse. Pendant

[1] Jogues dans Creuxius. — Joutel, pag. 321.

que la plus grande partie de l'expédition, ayant Des Monts à sa tête, reconnaissait les rivages voisins et tentait de former un établissement sur l'île Sainte-Croix, à l'embouchure de la rivière du même nom, entre les Etats-Unis et le New-Brunswick, Poutricourt, l'un des associés, entrait dans la rade d'Annapolis, dont la perspective séduisit vivement son imagination : une rivière poissonneuse, bordée de fertiles prairies, des bois magnifiques, l'engagèrent à s'y établir. Il en demanda la concession à Des Monts, et y jeta les fondations de la ville de Port-Royal, depuis Annapolis (1604). Après divers essais inutiles en d'autres endroits de la côte américaine, Des Monts lui-même ramena le reste de ceux qui l'avaient suivi à l'établissement de Port-Royal (1605).

Deux ans après, Poutricourt, qui était retourné en France pour y chercher de nouveaux colons, obtint d'Henri IV la confirmation de ses possessions. Pour encourager les familles honnêtes qui consentiraient à le suivre dans ce climat lointain, Poutricourt, qui était catholique, voulut amener avec lui des prêtres qui seraient chargés en même temps d'ouvrir des missions parmi les Sauvages. En conséquence, plusieurs Jésuites reçurent l'ordre de s'embarquer pour l'Acadie; mais les huguenots, qui avaient obtenu pour eux-mêmes la liberté de conscience dans les contrées de la Nouvelle-France, avaient déjà cherché les moyens de monopoliser cette liberté à leur seul profit, et songeaient à exclure le Catholicisme d'un pays où ils n'étaient admis

à professer leur culte que grâce à la liberté dont ils voulaient priver les autres. Ennemis jurés des Jésuites, dont ils redoutaient l'influence, ils prirent toutes leurs mesures pour mettre obstacle à leur passage dans la Nouvelle-France. D'accord avec les armateurs et les capitaines des principaux ports de mer, ils se servirent du monopole accordé à Des Monts pour empêcher pendant plus d'une année qu'aucun d'eux s'embarquât et passât l'Atlantique. La marquise de Guercheville, qui protégeait les Jésuites, souffrant avec peine tous les obstacles que les huguenots mettaient à l'œuvre des missions, fit révoquer, par l'influence qu'elle exerçait sur la reine Marie de Médicis, les lettres-patentes dont jouissait Des Monts, et sacrifia une partie de sa fortune pour assurer l'existence des Jésuites dans l'Acadie. Elle conclut une association avec Biencourt, fils de Poutricourt, et la part des profits qu'elle en devait retirer fut consacrée au soutien des missions et des missionnaires. (1610.)

De nombreuses conversions signalèrent les premières prédications des Jésuites parmi les naturels du pays (1611). L'année suivante, Biencourt, accompagné du père Biart, explora la côte jusqu'au Kennebec, et remonta le cours de ce fleuve. Les Canibas et les Algonquins, de la nation Abénakise, touchés de la douceur et de la charité compatissante du missionnaire, écoutèrent avec respect la bonne nouvelle de l'Évangile; et, déjà hostiles aux Anglais qui avaient visité leurs côtes, les tribus comprises entre le Penobscot et le Kennebec,

devinrent les alliés de la France, et le plus solide rempart de nos colonies en cet endroit contre les empiètements de l'Angleterre.

Une colonie française ne tarda pas à se former ensuite dans le territoire actuel des États-Unis, sous les auspices de Mme de Guercheville et de Marie de Médicis (1613); et sur la côte orientale de l'île du Mont-Désert on vit s'élever les grossiers retranchements d'un fort bâti par la Saussaye. La conversion des Sauvages avait guidé cet établissement, où le père Biart était révéré de ces peuples comme un messager des cieux. La croix s'était élevée dans la bourgade, à l'ombre des grands arbres de la forêt, qui retentit bientôt matin et soir des hymnes de la sainte Église. La France et le Catholicisme avaient pris possession du sol du Maine [1].

Les remontrances et les plaintes du commerce français, autant que l'influence de la marquise de Guercheville, avaient réussi à faire révoquer le monopole de Des Monts, et, à la suite de cette révocation, une compagnie de marchands dieppois et malouins avait eu la gloire de fonder Québec (1608). L'exécution de ce dessein avait été confiée à Champlain, qui, dédaignant le lucre et les spéculations purement commerciales, ne songeait qu'à la gloire de fonder un empire. Le nom de Québec, auquel plusieurs historiens attribuent une origine indienne, paraît, selon d'autres, avoir appartenu

[1] G. Bancroft, *Hist. of the United States*, vol. III. — Le Maine fait partie aujourd'hui du diocèse de Boston.

à une ancienne seigneurie normande [1]. La situation importante de cette ville avait frappé Champlain, la première fois qu'il avait remonté le Saint-Laurent. En cet endroit, le fleuve se rétrécit autour d'un promontoire abrupte, qui commande un magnifique bassin, formé par le confluent de la rivière Saint-Charles, où Cartier avait hiverné autrefois, et la réunion des deux branches du Saint-Laurent, à la pointe de l'île appelée depuis l'île d'Orléans. Quelques huttes hâtivement construites sur le promontoire, à trois-cent-cinquante pieds au-dessus du fleuve, furent le fondement de la ville qu'on appelle à juste titre aujourd'hui le Gibraltar de l'Amérique. L'année suivante, Champlain, accompagné de deux Français seulement, se joignit à un parti d'Algonquins de Québec et de Hurons de Montréal, avec lesquels il avait fait alliance, et marcha contre les Iroquois, ou Cinq-Nations, dans le nord du New-York. Il remonta la rivière de Richelieu; il explora tout le lac qui porte son nom, et dont les rives aujourd'hui sont couvertes de villes et de villages florissants.

[1] Les étymologistes se sont longtemps exercés à trouver l'origine de ce mot. Quelques-uns supposent qu'il est sauvage-huron, et qu'il signifie un rétrécissement; d'autres prétendent qu'il vient de l'exclamation des premiers Normands lorsqu'ils aperçurent le promontoire sur lequel la ville est bâtie : *Quel Bec!* D'autres disent qu'elle doit son nom à celui de *Caudebec*, sur la Seine. Mais Hawkins, dans son ouvrage : — *Picture of Quebec*, — montre que ce nom est d'origine normande, et il en donne pour preuve l'image qu'il a fait graver d'un sceau qui appartenait à Guillaume de la Pole, comte de Suffolk, avec la date de la septième année du règne de Henri V, en 1420, avec cette légende : *Sigillum Willielmi de la Pole, Comitis Suffolchiæ, Domini de Hamburg et de Quebec.* Il n'y a rien d'improbable à ce que ce seigneur, à qui le parlement d'Angleterre reprochait sa trop grande influence en Normandie, n'y ait joui du titre français de Québec, en outre de ses autres titres anglais.

Les huguenots, qui, de leur côté, méditaient une France protestante en Amérique, indépendante de la mère-patrie, s'étaient vus, en 1610, privés, par la mort de Henri IV, de leur plus puissant protecteur. Des Monts, moins fanatique que ses frères en religion, n'encourageait pas moins Champlain à poursuivre le plan qu'il avait commencé à exécuter, et le prince de Condé, étant devenu vice-roi de la Nouvelle-France, obtint du roi une nouvelle patente coloniale pour une compagnie de marchands de Saint-Malo, de Rouen, et de la Rochelle (1615). Champlain, assuré du succès de sa colonie, s'embarqua de nouveau pour le Canada, qu'il avait quitté pour venir solliciter des secours, et retourna à Québec, accompagné de quatre pères de l'ordre de Saint-François (Récollets), à qui il commit la garde spirituelle de la colonie. Ils furent les premiers missionnaires de cette portion du Canada. Ils fondèrent à Québec une chapelle, qui fut la première église de cette ville, sur l'emplacement occupé par la cathédrale actuelle (*); ils bâtirent un petit couvent sur les bords de la rivière Saint-Charles, hors de la ville, au lieu où s'élève aujourd'hui l'hôpital-général. C'est ainsi que la religion catholique, bien des années avant que les pèlerins du puritanisme abordassent au rivage du cap Cod, plantait la croix dans les solitudes canadiennes et dans les sombres forêts de l'état du Maine. Le père Le Carron, l'un des compagnons de Champlain, avait pénétré au sein même de la terre des Mohawks; il était entré, au nord, dans les landes giboyeuses des Wyan-

(*) V. page 75 des Observat.s — J. V.

dots; * ensuite, franchissant d'immenses distances, tantôt à pied, tantôt dans un canot d'écorce, qu'il chargeait au besoin sur ses épaules comme les Sauvages, et, demandant à ceux qu'il rencontrait le peu qu'il lui fallait pour vivre, il avait fini par arriver sur les rivières qui se déchargent dans le lac Huron.

De son côté, Champlain avait envahi de nouveau le territoire des Iroquois. Blessé dans une action, repoussé par les ennemis, et privé de guides, il passa le premier hiver de son retour parmi les Hurons, portant comme un chevalier errant sa langue, sa religion, et son influence, jusqu'aux bourgades algonquines du lac Nipissing. Champlain était profondément catholique, et le désir d'étendre au loin le royaume de Jésus-Christ entrait encore plus avant dans son cœur que celui d'agrandir les possessions de la France en Amérique. Les marchands auxquels il s'était associé, ne comprenant ni la grandeur ni la sublimité de ses vues, ne voyaient pas sans inquiétude la dépense que devrait entraîner leur exécution. Ayant d'un côté contre lui les intérêts mercantiles de tous, de l'autre, les intérêts de secte des marchands huguenots qui formaient la majorité de la compagnie, il les voyait s'unir dans un commun accord contre lui pour entraver sa marche, et mettre obstacle à la réalisation de ses plans. Un jour, c'était la cupidité qui s'en alarmait; un autre, une conscience fanatique qui prenait ombrage d'une entreprise entièrement à la gloire et à l'avantage d'une religion qu'ils abhorraient. Des disputes religieuses tout

(*) V. pp. 75 et 76 des Observat. &c. (J.V.)
N.B. Relativt. à cette page 30 et la suivte. 31, — Voir p. 76 des Observat.s (J.V.)

empreintes de l'esprit du temps vinrent encore compliquer la situation de la colonie et ajouter aux embarras de Champlain. Enfin, le dessein qu'il avait depuis si longtemps à cœur se trouvant d'accord avec les souhaits du maréchal de Montmorency, à qui venait d'échoir la vice-royauté de la Nouvelle-France, il jeta, durant l'été de l'année 1624, les fondements d'un fort sur la plate-forme du promontoire qui domine le grand fleuve. Les marchands murmurèrent. Mais Champlain répliqua : « N'écoutons point les folles passions des hommes, qui n'ont qu'un temps ; notre devoir est de fonder pour l'avenir. » Et le château Saint-Louis, qui abrita si longtemps les conseils ennemis des Iroquois et de la Nouvelle-Angleterre, érigea fièrement ses donjons sur les rochers de Québec.

Pendant que la puissance politique et militaire de la France s'implantait avec cette première forteresse sur le sol du Canada, l'Église Catholique venait s'asseoir, de son côté, dans les solitudes de ses forêts. Les humbles enfants de Saint-François avaient évangélisé les tribus huronnes, et Québec avait à peine cinquante habitants que déjà, depuis des années, les pères Le Carron, Sagard, et Viel, avaient arrosé de leurs sueurs le sol du Haut-Canada, et annoncé la parole de Dieu à la tribu neutre des Hurons, qui demeurait sur les eaux du Niagara. (1626).

Cependant le duc de Lévi venait de succéder à la vice-royauté du Canada. Protecteur ardent des Jésuites, qui voyaient dans la Nouvelle-France un vaste

champ de conquêtes spirituelles, il était parvenu par son crédit à leur ouvrir cette colonie, malgré les obstacles mis en avant par les Huguenots (1624). Avec ce coup d'œil sûr qui a fait pénétrer plus d'une fois aux enfants de saint Ignace les profondeurs de l'avenir, ils avaient compris toute l'importance que le Canada était destiné à acquérir pour la France, et ils n'avaient rien ménagé pour obtenir le droit d'y envoyer des missionnaires. Les Récollets du petit monastère de Notre-Dame-des-Anges leur firent, à leur arrivée, l'accueil le plus cordial, et continuèrent, pendant tout le temps que les Jésuites en eurent besoin, à leur donner l'hospitalité la plus franche et la plus fraternelle. Mais la véhémence et le succès de leurs prédications irritèrent promptement le petit nombre de huguenots qui se trouvaient à Québec : ceux-ci étaient principalement représentés par les deux frères Guillaume et Émeric de Caen, à qui depuis deux ans appartenait le monopole entier du commerce de l'Amérique. Il y eut plusieurs soulèvements dans la colonie, d'où les deux frères cherchèrent à faire chasser les Jésuites, et où les Catholiques se mirent naturellement du côté de ces missionnaires. Les Sauvages, à qui l'on ne put cacher ces dissensions, cherchèrent à en profiter pour se débarrasser des Européens, et il fallut toute la prudence de Champlain pour maintenir la sécurité de la colonie. La situation toutefois devint si grave, qu'il fut obligé d'en appeler au conseil du roi, et Richelieu, qui voulait détruire l'influence protestante aussi bien en France que dans les

colonies, se résolut à éloigner les huguenots du Canada, où leur présence ne pouvait qu'entretenir la discorde, et menaçait d'anéantir les plans formés pour la colonisation de cette contrée.

En conséquence de cette décision, le monopole du commerce fut retiré aux frères de Caen, et Richelieu, avec Champlain et le chevalier de Razilly, donna naissance à la compagnie des Cent-Associés, dont ils firent eux-mêmes partie, et dans laquelle s'engagèrent les plus riches marchands du royaume. Cette compagnie obtint tous les pouvoirs et priviléges des précédentes, à la charge d'entretenir les missionnaires occupés de la conversion des Sauvages, et à l'exclusion entière des protestants, à qui désormais le Canada demeura fermé. L'objet principal de la colonisation de la Nouvelle-France devait donc être la conversion des Sauvages, l'extension du commerce des pelleteries n'y intervenant plus que comme un objet secondaire [1].

Heureux si l'on eût toujours agi partout de même! Les Européens n'auraient pas eu à se reprocher l'extermination presque totale des indigènes, qui en moins de deux siècles disparurent du sol des États-Unis. En Canada la religion catholique les protégea, en les adoptant pour ses enfants, en cherchant à les mettre à l'abri de la cupidité des marchands, et, s'il en reste en-

[1] Quelle différence avec la colonisation anglaise, qui n'a fait que détruire partout les indigènes, et dont l'exemple est encore suivi aujourd'hui par les États-Unis, où l'on dresse des chiens (blood-hounds) pour dépister et dévorer les malheureux Indiens!

core quelques-uns dans cette contrée, c'est à l'Eglise Catholique seule qu'est due leur conservation.

Pendant que Champlain travaillait, avec toute l'énergie de son grand cœur, à assurer l'établissement qu'il avait fondé à Québec, les Anglais tentaient de leur côté la colonisation du Maine occidental. Sir Ferdinand Gorges, fondateur d'une des nouvelles colonies anglaises, non moins fanatique dans sa religion que dans son patriotisme, n'avait pu voir sans jalousie l'Église Catholique et la France prendre possession de la côte orientale de l'Amérique du nord; secrètement excité d'ailleurs par les Huguenots, furieux d'avoir été exclus de l'Amérique, il engagea des émigrants écossais à venir s'établir les gardiens de la frontière du Maine. A l'aide de l'influence que sir William Alexander avait sur le roi Jacques Ier, d'Angleterre, il avait obtenu sans difficulté des lettres-patentes pour tous les territoires à l'est de la rivière Sainte-Croix, au sud du Saint-Laurent; et tout le pays déjà renfermé dans les provinces françaises d'Acadie et de Nouvelle-France fut désigné dans la géographie anglaise sous le nom de Nouvelle-Écosse (1621). De là naquirent ensuite les contestations et les guerres interminables qui divisèrent, en Amérique, la France et l'Angleterre pour la possession d'un territoire auquel les Français avaient certainement tous les droits de la priorité de reconnaissance et d'occupation.

Ce ne fut pas la seule occasion où les protestants français trouvèrent moyen de nuire à leur patrie, en

haine des Catholiques. Le siége mémorable de La Rochelle, où ils avaient appelé les éternels ennemis du nom français à leur secours, eut en Amérique des résultats moins heureux pour la France. Port-Royal, en Acadie, qui n'était encore qu'un faible comptoir pour le commerce, tomba aisément entre les mains des Anglais (1628). Mais cette conquête n'avait pas à leurs yeux assez d'importance : un dessein plus hardi fut formé, celui de soumettre le Canada. Sir David Kirck, Français natif de Dieppe, mais huguenot et passé aux Anglais, qui avaient récompensé sa trahison par des titres et des honneurs, reçut une commission spéciale pour le Canada et l'ordre de remonter le Saint-Laurent. Une escadre anglaise ayant été mise sous son commandement, il vint à Tadoussac, d'où il envoya sommer Québec de se rendre. La garnison de cette ville naissante, faible et manquant de tout, n'avait d'espérance que dans le caractère de Champlain : celui-ci cacha sa faiblesse sous un défi plein de hauteur, et intimida les assaillants, qui se hâtèrent de se retirer (1629). Champlain attendait des secours de France. La colonie et la garnison étaient réduites à une égale extrémité. Dans l'intervalle, Kirck, après avoir détruit quelques maisons avec leurs troupeaux, aux environs du cap Tourmente, était redescendu vers la côte de Gaspé; il y rencontra M. de Roquemont, l'un des Cent-Associés, qui venait à la tête d'une petite escadre chargée d'émigrants et de vivres de toute espèce pour Québec. Roquemont, provoqué au combat, perdit sa flotte avec

toutes ses provisions, et, peu de temps après, Québec se vit privé de son dernier espoir dans un autre vaisseau chargé de vivres et portant deux nouveaux missionnaires, qui fit naufrage sur les côtes de l'Acadie.

Sir David, ayant alors renforcé son escadre de quelques vaisseaux anglais que lui avaient amenés ses deux frères, traîtres comme lui, rentra dans le fleuve et envoya de nouveau sommer Québec. Champlain et sa colonie, mourant de faim, reçurent cette fois les Anglais comme des libérateurs; ils demandèrent et obtinrent des conditions favorables, et Québec se rendit (20 juillet 1629). Ainsi, cent trente ans avant la conquête de cette ville par Wolfe, l'Angleterre devenait la maîtresse de la capitale de la Nouvelle-France, ou plutôt elle prenait un rocher nu, couvert de quelques misérables huttes habitées par une centaine de malheureux, qui mouraient de faim et mendiaient des vivres de leurs vainqueurs. Les conséquences que cet événement aurait pu faire naître peuvent seules donner de l'importance à cette conquête. Lorsque l'amiral anglais vint visiter Québec, il ne put cacher l'admiration que lui inspirait la situation de cette forteresse. Pas un port ne resta ensuite à la France dans l'Amérique Septentrionale, et, de Long-Island au pôle-nord, l'Angleterre s'y trouva sans rivale [1].

Champlain remit entre les mains de Kirck cette ville

[1] *Mémoires*, dans Hazard, t. Ier, p. 285—287. — Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. Ier, p. 165 et suivantes. — Comparez aussi dans Haliburton's *Nova-Scotia*, t. Ier, p. 43—46, etc.

naissante, où il avait commencé à réaliser ses grandes idées, et, moins de deux mois après, s'embarqua pour l'Angleterre avec ceux qui voulurent le suivre. La plupart des colons restèrent; mais les prêtres et les religieux, Récollets et Jésuites, furent forcés de partir, et eurent encore avant leur départ la douleur de voir leur chapelle profanée par les ennemis de la foi.

Avant que Kirck eût mis la dernière main à la conquête du Canada, la paix fut proclamée entre les puissances belligérantes; l'un des articles du traité promettait la restitution de toutes les acquisitions faites subséquemment au 14 avril 1629. La possession de la Nouvelle-France eût été trop chèrement achetée au prix d'un mensonge; aussi s'accorda-t-on promptement à rendre Québec [1]. La cour avait pour sa part semblé assez indifférente à l'exécution de cet article; mais le zèle de la religion, non moins que l'ambition commerciale, avait influé sur la France pour la reddition du Canada. Champlain, dont le nom vivra pour la postérité, en avait appelé à tous les sentiments d'honneur et de religion du cardinal de Richelieu: rempli lui-même des sentiments les plus purs de probité et d'honneur, unissant à une vive piété le zèle le plus ardent, le désintéressement, et la commisération la plus tendre pour les peuplades sauvages de l'Amérique, il estimait le salut d'une seule âme au dessus de la conquête d'un empire. Le monopole commercial d'une com-

[1] Rushworth, t. II, p. 24. — Hazard, t. I[er], p. 314—315.

pagnie privilégiée ne pouvait réussir à fonder une colonie sous le ciel rigoureux du Canada; le climat autour de Québec, où l'été semble se hâter de céder la place à l'hiver, n'invitait guère aux travaux de l'agriculture : rien n'y pouvait donc attirer les regards d'une population française et catholique qu'aucune persécution ne chassait de son pays, et l'engager à venir s'y exiler, sinon l'enthousiasme religieux, et le désir d'étendre le royaume de Jésus-Christ. Ce fut ce motif sublime, si honorable pour lui, que Champlain fit valoir, et le génie de Richelieu réussit alors à obtenir non-seulement la restitution du Canada, mais encore du Cap-Breton et de toute l'Acadie, dont on ne songea malheureusement pas à définir les limites[1]. C'était une faute qu'on eut souvent occasion de déplorer depuis; car des contestations s'en suivirent pendant un siècle, l'esprit des traités n'ayant jamais été observé conformément aux règles d'une stricte justice.

Heureux de l'espérance de revoir la colonie dont il était le père, Champlain revint promptement à Québec, où il reprit son ancienne autorité au nom de la France (1632). Les Jésuites y retournèrent en même temps que lui et s'y remirent en possession de leurs anciennes missions et de celles qui avaient été déjà fondées auparavant par les Récollets. La cour interdit pour le moment, à ces derniers, à cause de la pauvreté du Canada, l'entrée de cette colonie, où ils

[1] Charlevoix, t. Ier, p. 176. — Winthrop, t. Ier, p. 13. — Hazard, t. Ier, p. 319—320 — Williamson, t. Ier, p. 246—247.

avaient planté la croix et annoncé l'Évangile aux Sauvages; et ces vieux et courageux enfants de saint François, qui les premiers avaient salué les eaux des grands lacs, n'eurent pas la consolation de laisser leurs os dans cette contrée arrosée de leurs sueurs [1]. Champlain, dont ils avaient été les premiers compagnons, et qui les aimait, ne crut pas toutefois devoir demander leur retour.

A peine rentré à Québec, il n'eut que le temps justement nécessaire pour affermir l'autorité royale et consolider la colonie. Le dernier acte important de son gouvernement fut la fondation de la ville des Trois-Rivières, située à l'embouchure de la rivière du même nom, qui se partage en trois branches avant de se jeter dans le Saint-Laurent, à soixante lieues au dessus de Québec et à cent quatre-vingts de la mer. Il mourut peu de mois après, plein de foi et de sentiments chrétiens, le jour de Noël 1635. Sa mort fut un deuil général pour la colonie. On lui fit des obsèques aussi splendides que le permirent les circonstances, et son corps fut inhumé dans la chapelle bâtie par les Récollets, et qu'on ne tarda pas d'agrandir, pour en faire la paroisse de Québec [2]. Aucune pierre, aucun monument ne rappela le grand homme qu'on peut à juste titre appeler le père de la Nouvelle-France; ses os reposent

[1] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France.* — *Voyages de Samuel de Champlain.* — *Relation de ce qui s'est passé dans la Nouvelle-France, l'année* 1632.

[2] *Relation de ce qui s'est passé,* etc., *en* 1635.

obscurément dans la cathédrale qui a succédé à l'humble chapelle; mais sa mémoire ne périra point. Avec le coup d'œil perçant du génie, il avait compris qu'il n'y avait d'avenir assuré pour le commerce français et d'espoir d'étendre au loin dans l'Amérique du nord la puissance de la France, qu'en établissant sa domination dans le Canada par une alliance avec les Hurons, et que le seul moyen d'assurer cette alliance était de fonder des missions parmi eux. Cette politique était digne d'un enfant de l'Église, qui chérit d'une égale tendresse tout individu de l'espèce humaine, sans distinction de race ou de couleur; elle s'accordait d'ailleurs avec les lettres-patentes du roi, qui admettaient tout Sauvage converti à partager les droits des citoyens français. Aussi peut-on dire que ce ne furent ni les entreprises commerciales, ni l'ambition d'un monarque, qui portèrent si loin dans le cœur de l'Amérique la puissance de la France, mais bien la religion catholique, et le désir qu'on avait d'amener à Dieu tant d'âmes perdues chez les peuplades sauvages. C'est ce motif sublime qui conduisit dans les déserts tant de hardis missionnaires, et amena la découverte du Mississippi, après qu'on eut fondé les deux cités de Québec et de Montréal.

CHAPITRE III.

DEPUIS LA FONDATION DES GRANDES MISSIONS DES JÉSUITES PARMI LES HURONS, JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT DE CELLES DES ABÉNAKIS EN 1647.

Portrait des missionnaires du Canada tracé par un protestant. Les Pères de Brébeuf, Daniel, et Lallemand. Idée de leurs voyages au travers des forêts huronnes. La mission de Saint-Joseph sur les bords du lac Iroquois. La vie du P. de Brébeuf dans sa mission. Conversion des tribus huronnes et du grand chef Ahasistari. Mission centrale de sainte Marie, sur la Matchedash. Enthousiasme causé en France par les nouvelles de ces missions. Fondation du collége de Québec. Le chevalier de Montmagny, gouverneur du Canada. Faiblesse de la colonie; elle occasionne les premières hostilités des Iroquois. Fondation du village de Sillery et de l'Hôtel-Dieu de Québec. M[me] de la Peltrie amène en Canada les Ursulines et la mère Marie de l'Incarnation. Leur arrivée à Québec, avec les religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu. Extension des missions parmi les Sauvages. Commencements de la ville de Montréal, en 1640; ils sont mis sous la protection de la sainte Vierge. Les pères Raymbault et Jogues chez les Chippewas du Sault-Sainte-Marie. Premières nouvelles des peuples de l'Ouest lointain. Les Iroquois continuent les hostilités. Le P. Jogues tombe entre leurs mains, et n'en échappe qu'après avoir été mutilé. Réunion des Sauvages aux Trois-Rivières, pour traiter de la paix. Les Iroquois y envoient leurs députés et acceptent leurs propositions (1645). Voyages du P. Jogues parmi les Iroquois. Perfidie des Mohawks. Mort du P. Jogues et de son compagnon. Le P. Dreuillettes dans le Maine. Établissement des premières missions chez les Abénakis du Penobscot (1646). Accueil que le P. Dreuillettes reçoit chez les Capucins de la côte. Ses premiers travaux parmi les Abénakis.

Trois années s'étaient écoulées depuis que le Canada était rentré sous la domination française, et la Compagnie de Jésus, qui y était revenue avec Champlain, sentant toute l'importance que cette colonie était destinée à acquérir, avait élevé déjà à quinze le nombre des missionnaires qu'elle y avait envoyés. « Toutes les » traditions de cette époque, dit un auteur protes-

» tant [1], portent témoignage en leur faveur. S'ils
» avaient (c'est un protestant qui parle), s'ils
» avaient les défauts d'un ascétisme superstitieux,
» — ils savaient résister avec une invincible cons-
» tance et une profonde tranquillité d'âme aux hor-
» reurs d'une vie entière passée dans les déserts du
» Canada. Loin de tout ce qui fait le charme de la vie,
» loin de toutes les occasions de s'acquérir une vaine
» gloire, ils mouraient entièrement au monde, et trou-
» vaient au fond de leurs consciences une paix que
» rien ne pouvait altérer. Le petit nombre de ceux qui
» arrivaient à un âge avancé, quoique courbés sous les
» fatigues d'une mission pénible, n'en travaillait
» pas moins avec toute la ferveur d'un zèle aposto-
» lique. L'histoire de leurs travaux est liée à l'origine
» de toutes les villes célèbres de l'Amérique française,
» et il est de fait qu'on ne pouvait doubler un seul cap
» ni découvrir une rivière, que l'expédition n'eût à sa
» tête un Jésuite. »

Les noms des pères de Brébeuf et Daniel brillent au premier rang, avec celui de Lallemand, dans l'histoire de cette foule de missionnaires que leur zèle pour le salut des Sauvages, non moins que l'obéissance qu'ils avaient vouée à leurs supérieurs, conduisit à la suite des tribus huronnes dans les sombres forêts du Haut-Canada. Combien était pénible le voyage de ces premiers missionnaires, à travers les bois, les rivières, et

[1] Every tradition bears testimony to their worth. Bancroft, *Hist. of the United States*, vol. III.

les lacs, qui, dans l'espace de trois cents lieues*, entrecoupent cette immense contrée! Après avoir marché toute la journée dans l'eau ou ramé dans un canot d'écorce avec les guides qui les amenaient, ils n'avaient souvent le soir, pour toute nourriture, qu'une légère pitance de farine de blé d'Inde mêlé d'eau, et la terre nue ou le rocher à ciel ouvert pour se coucher. Que de fois, pour traverser les chutes d'eau, il leur fallait prendre le canot sur les épaules et aider à le porter de longues heures par un pays difficile, au milieu des bois; que de fois encore il fallait le traîner sur les bas-fonds et les rapides [1], sur des lits de pierres et de rochers; puis se mettre à la nage pour passer des rivières, marcher encore une fois dans l'eau ou ramer; tirer les canots à travers les portages, les habits déchirés, les pieds endoloris, et portant tout ensemble leurs bréviaires suspendus au cou pour ne pas les mouiller! C'est ainsi qu'après avoir risqué cent fois de trouver la mort dans le chemin ils arrivaient, en invoquant le nom de Marie, si doux aux voyageurs, au centre des tribus huronnes [2].

C'est au nord-ouest du lac de Toronto, près des rivages du lac Iroquois (Georgian Bay), qui n'est qu'une partie du lac Huron, que les Jésuites érigèrent leur humble cabane, première maison de leur société

[1] Les *rapides* sont des endroits où les rivières se précipitent avec plus de rapidité, à cause de l'inclinaison plus forte du lit de ces rivières. Ces rapides sont communs dans les rivières du Canada; alors les Sauvages prennent les canots et les portent sur leurs épaules, jusqu'à ce qu'ils aient retrouvé le lit de la rivière plus égal. C'est ce qu'on appelle des *portages*.

[2] *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année* 1634-1635.

(*) V. p. 76 des Observat.s &c. (J.V.)

parmi les Hurons. Une petite chapelle construite à coups de hache fut dédiée à saint Joseph. Bientôt la peuplade s'y réunit, et les saints mystères de la Religion furent célébrés avec solennité, aux regards étonnés des gardiens héréditaires des feux sacrés du conseil des tribus huronnes. Touchant témoignage de la sainte égalité des enfants de Jésus-Christ! Tandis que les protestants émigrés sur les rivages de l'Amérique traquaient les Sauvages et cherchaient les moyens d'en détruire les races, pour s'emparer de leurs terres, nos missionnaires conviaient ces mêmes Sauvages au banquet céleste, où les rois et les princes catholiques se croyaient heureux d'approcher comme eux, et, en les admettant par le baptême à tous les droits des enfants de l'Église, leur conféraient ceux de citoyens français. Le chasseur huron, au retour de ses courses vagabondes, apprenait auprès des missionnaires à espérer l'avènement d'un éternel repos. Les guerriers, revenant du combat, étaient avertis de la colère céleste, qui allume contre les pécheurs un feu plus puissant que tous les feux des Mohawks. Les lâches et les fainéants des villages secouaient leur torpeur en écoutant l'histoire des souffrances d'un Dieu mort pour leur rédemption [1]. A la suite de la mission de saint Joseph, deux autres villages chrétiens, Saint-Louis et Saint-Ignace, s'élevèrent bientôt dans les forêts huronnes.(*) Un pieux sentiment de vénération pour les missionnaires s'imprima

[1] Creuxius, pag. 163.

(*) V. p. 76 des Observat.s (2 V.)

dans les cœurs, en voyant leur dévouement et leur charité, et les conversions se multiplièrent à l'envi parmi les tribus qui avaient dans les premiers temps été les plus opiniâtres.

Pendant quinze ans, le père de Brébeuf supporta avec une patience et une longanimité admirables les dangers, les fatigues et les privations les plus pénibles. Il avait fait le vœu de chercher partout la souffrance pour la gloire de Dieu, et chaque jour il le renouvelait, au moment de la sainte Messe. Sa soif du martyre croissant avec les années, « Que vous rendrai-je, ô mon Dieu ! s'écria-t-il un jour au moment solennel de la communion ; que vous rendrai-je pour tous les bienfaits que j'ai reçus de vous ? Je prendrai la coupe du salut, et j'invoquerai le nom du Seigneur. » Et, prenant Dieu à témoin avec la sainte Vierge et les saints, il fit vœu de n'éviter aucune occasion de subir le martyre, et de ne recevoir le coup de la mort qu'avec joie [1].

La vie du missionnaire sur les bords du lac Huron était simple et uniforme. Les premières heures de la journée, jusqu'à huit, étaient consacrées à la prière et à la méditation. Le jour était employé à l'école, aux visites, à l'instruction du catéchisme, et au service des prosélytes. Quelquefois, imitant saint François Xavier, Brébeuf parcourait, une clochette à la main, le village et ses environs, invitant à une conférence les

[1] Ragueneau, *Relation*, etc., 1648.

braves et les conseillers de la nation huronne. Là, sous l'ombrage des forêts séculaires, on discutait sur les points les plus importants des dogmes catholiques. C'est de cette manière que le grand chef Ahasistari sentit naître un jour dans son âme le sentiment du Catholicisme. La nature, ou plutôt les lumières de la révélation primitive avaient mis dans son esprit les semences de la foi. « Avant ton séjour dans ce pays, disait-il à Brébeuf, lorsque je courais quelque grand danger, auquel il m'est arrivé souvent d'échapper tout seul, je me disais : Quelque puissant esprit a pris soin de mes jours » En conséquence de ces paroles, lorsqu'il fit sa profession de foi en Jésus-Christ, il le reconnut pour le génie protecteur qu'il avait adoré sans le connaître. Après avoir fait à plusieurs reprises l'épreuve de sa sincérité, le père le baptisa. A la suite de son baptême, il enrôla une troupe de Sauvages, néophytes comme lui, en s'écriant : « Faisons tous nos efforts pour engager le monde entier à embrasser la foi de Jésus-Christ? » Les stations de missions se multipliant chaque jour, la mission centrale, connue sous le nom de Sainte-Marie, fut établie sur les bords de la Matchedash, (*) dont l'agréable cours unit le lac Huron au lac de Toronto. C'est là qu'en une seule année plus de trois mille Sauvages furent reçus dans l'humble maison dédiée à la sainte Vierge, et traités avec une franche et frugale hospitalité [1].

[1] Creuxius, pag. 493.

(*) V. p. 76 des Observat.s (J.V.)

Les nouvelles de la chrétienté huronne, données dans ces relations touchantes que publiaient les missionnaires jésuites, et dont l'ensemble forme un recueil si intéressant, avec les lettres édifiantes, excitèrent en France une profonde sympathie. Des communautés entières, à Paris et dans la province, s'unirent de prières pour obtenir de Dieu le succès croissant de ces missions. Le roi envoya des ornements magnifiques aux chapelles des néophytes sauvages; la reine, les princesses, se joignirent à lui; le clergé de toute la France, l'Italie même, entendirent avec intérêt le récit de tant de merveilles, et le Pape exprima tout haut la satisfaction qu'il en éprouvait.

En même temps que le nombre des conversions se multipliait dans les forêts, celui des habitants croissait à Québec, avec les familles choisies parmi les plus pieuses de la Normandie et de l'Isle-de-France, que l'on encouragait à s'y rendre chaque année. Des établissements religieux s'y élevèrent vers la même époque, dignes de rivaliser avec ceux de la mère-patrie. Le premier et le plus considérable fut le collége de Québec, fondé peu de jours avant la mort de Champlain, par le marquis de Gamache, à la prière de son fils, qui avait embrassé l'institut de saint Ignace. Cet établissement, destiné à donner le plus grand essor possible à l'Église catholique dans le Canada, produisit de nombreux avantages à la colonie, en consolidant l'établissement du Christianisme et l'éducation de la jeunesse coloniale.

Cependant le chevalier de Montmagny avait succédé à Champlain dans le gouvernement du Canada, et le chevalier de Lisle avait été nommé au commandement de la petite ville qui se formait autour du fort des Trois-Rivières. L'un et l'autre chevaliers de Malte, ils faisaient profession d'une haute piété et montraient pour le bon ordre un zèle dont leur fermeté et leur exactitude assuraient le succès. Le service divin se célébrait avec décence et avec toute la pompe que permettait la pauvreté des habitants ; mais la piété et la modestie sont les plus vrais ornements des temples d'un Dieu qui n'est jaloux que d'être adoré en esprit et en vérité, et l'on peut dire que, dans ce temps-là, ces vertus régnaient avec éclat dans la colonie. Malheureusement les ressources temporelles lui manquèrent trop souvent et empêchèrent le gouverneur de mettre entièrement à exécution les bonnes intentions dont il était animé.

Les cinq nations iroquoises furent bien vite au courant de la faiblesse de la colonie ; assurés que les Français ne pouvaient secourir les sauvages des nations alliées, ils infestaient tous les chemins et tenaient tout le monde en alarmes. Leur audace croissant avec l'impunité, ils descendirent, au nombre de cinq cents, jusqu'aux Trois-Rivières, au mois d'août 1637, et, aux yeux du gouverneur de cette ville, enlevèrent, sans qu'il pût s'y opposer, trente Hurons qui descendaient à Québec chargés de pelleteries.

Ces nouvelles affligeantes ne parvinrent point à ra-

lentir le zèle des âmes pieuses qui s'intéressaient en France au sort des Sauvages. En 1637, le commandeur de Sillery envoyait des ouvriers fonder près de Québec le village de son nom, qui fut longtemps l'asile des familles sauvages converties au Christianisme. Deux ans après, la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, fondait et dotait l'Hôtel-Dieu de Québec, dont les portes s'ouvrirent bientôt aux malades, quelles que fussent leur couleur et leur origine. Les religieuses augustines de l'hospice de Dieppe, de la congrégation de la Miséricorde de Jésus, acceptèrent avec joie l'offre de se charger de cette nouvelle maison, et toutes demandèrent ardemment d'être choisies pour cette sainte mission ; mais on n'en prit que trois, qui se tinrent prêtes à partir avec les premiers vaisseaux. Madame de la Peltrie, jeune veuve d'Alençon, fut dans le même temps l'instrument dont le Ciel se servit pour doter le Canada de l'institution des Ursulines, destinées à l'instruction des petites filles. Elle consacra à cette œuvre ses biens et sa personne, et se transporta aussitôt à Tours, d'où elle tira l'illustre mère Marie de l'Incarnation [1], qu'on appelait la Thérèse de France, et Marie de Saint-Joseph, que le Canada regarda toujours comme ses anges tutélaires. De là elle se rendit à Dieppe, où elle avait donné ordre qu'on lui frétât un bâtiment. Elle y acquit une troisième ursuline, et le 4 mai 1639 elle s'embarqua avec les religieuses

[1] Nommée auparavant Marie Guyert, et differente d'une autre Marie de l'Incarnation connue sous le nom de Mme Acarie, qui se fit Carmelite à Pontoise.

hospitalières et le père Vimond, qui allait succéder au père Lejeune dans l'emploi de supérieur-général des Jésuites du Canada, et qui amenait avec lui une nombreuse recrue d'ouvriers apostoliques. Après une longue et périlleuse navigation, cette sainte cohorte arriva à Québec, le premier du mois d'août.

Le jour de leur arrivée fut regardé comme un jour de fête. Tous les travaux cessèrent et les boutiques furent fermées. Le gouverneur reçut ces héroïnes sur le rivage, à la tête de ses troupes, qui étaient sous les armes, et au bruit du canon. Après les avoir complimentées, il les mena, au milieu des acclamations du peuple, à l'église paroissiale, où le *Te Deum* fut chanté en actions de grâces. Ces saintes filles de leur côté, ainsi que leur généreuse conductrice, voulurent, dans le premier transport de leur joie, baiser cette terre qu'elles adoptaient pour leur patrie terrestre et qu'elles paraissaient disposées même à arroser de leur sang. Français et Sauvages ne se lassèrent point durant plusieurs jours de célébrer leur allégresse, en donnant mille bénédictions à Celui qui peut seul inspirer tant de force et de courage aux personnes les plus faibles. Les religieuses des deux instituts se séparèrent ensuite, après s'être tendrement embrassées, et allèrent s'enfermer dans les monastères qu'on avait commencé à leur préparer. Madame de la Peltrie se consacra tout entière à l'œuvre qu'elle avait entreprise, et la mère de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de Québec, se livra avec un zèle et une patience admi-

rables à l'instruction des petites filles sauvages et françaises. Femme célèbre autant par ses vertus que par son esprit et ses talents supérieurs, elle laissa au Canada une réputation justement méritée, et l'on voyait encore, il n'y a pas longtemps, au couvent des Ursulines, le frêne sous l'ombrage duquel elle réunissait les petites Sauvagesses pour les instruire.

De leur côté, les missionnaires voyaient croître, au milieu des travaux les plus rudes et des dangers de toute sorte, les chrétientés qu'ils avaient plantées dans les forêts huronnes. Les Iroquois eux-mêmes leur avaient donné quelque espoir, et plusieurs avaient ouvert les yeux à la lumière. Les Algonquins, près des Trois-Rivières; les Montagnés, près de Tadoussac; ceux de l'île Miscou, et les Micmaks de l'Acadie commençaient à fournir une ample moisson aux ouvriers évangéliques. Mais les plus grands obstacles qu'on éprouvait venaient toujours des Iroquois, dont les ruses et la perfidie déjouaient tous les desseins du gouverneur ; ennemis jurés des Hurons, ils cherchaient tous les moyens de les détruire, malgré l'assistance que les Français auraient voulu leur donner.

Les missionnaires avaient compris que, pour arrêter les incursions si souvent réitérées de ces barbares, il fallait occuper l'île de Montréal et y fonder un établissement qui servît à la fois de forteresse et de lieu de rendez-vous plus rapproché avec les Sauvages. La compagnie des Cent-Associés, qui ne songeait qu'à ses intérêts sans se souvenir des besoins de la colonie,

ayant renoncé à s'occuper de cette fondation, un certain nombre de personnes pieuses s'unirent dans le dessein de réaliser en grand dans l'île de Montréal ce qui s'était fait à Sillery, en y établissant une bourgade française dont les fortifications pussent la mettre à l'abri de toute insulte. En vertu d'une concession royale, la nouvelle association fit prendre possession de l'île en 1640, à la fin d'une messe solennelle qui fut célébrée à cette intention sous une simple tente. Au mois de février de l'année suivante, Notre-Dame de Paris entendit la supplication générale qui fut faite à la Reine des anges de prendre Montréal sous sa protection.

Au printemps de la même année, deux petits bâtiments mettaient à la voile et sortaient du port de la Rochelle. L'un de ces bâtiments portait un brave gentilhomme champenois, Chomedey de Maisonneuve, qui, à la suggestion de M. Olier, fondateur de Saint-Sulpice, avait lui-même, avec quelques-uns des nouveaux associés, organisé dans un but religieux une expédition pour Montréal. Il était accompagné d'un prêtre et de vingt-cinq hommes, ouvriers ou soldats. Sur l'autre navire était Mlle Mance, sainte fille native de Langres, qui renonçait à tous les avantages du monde pour aller prendre soin des personnes de son sexe dans les solitudes de l'Amérique. Après un voyage heureux, cette petite colonie, composée en tout de trente personnes, arriva à Québec. On essaya de les y retenir ; on leur représentait les dangers auxquels ils allaient s'exposer en-

abordant avec si peu de forces sur l'île de Montréal, encore occupée par une nombreuse tribu d'Indiens. Maisonneuve, qui en avait été nommé gouverneur, répondit en vaillant chrétien : — Je ne suis pas venu pour délibérer, mais pour exécuter. Y eût-il à Montréal autant d'Iroquois que d'arbres, il est de mon devoir et de mon honneur d'y établir une colonie.

Ce qu'il y avait de plus illustre au Canada voulut les y accompagner. Le 17 mai 1641, ils arrivèrent tous ensemble sur la côte de l'île Hochelaga(*). On y éleva à la hâte quelques cabanes et une petite chapelle, qui furent bénies par le supérieur-général des Jésuites, lequel dédia la nouvelle ville à la Mère de Dieu. Il y célébra ensuite les saints mystères et y laissa le Saint-Sacrement.

Quelques tentes dressées au milieu des bois, la chapelle près de laquelle un arbre servait de clocher, une maison de refuge pour les pauvres et les malades, une autre destinée à l'école, tels furent les commencements de la ville de Marie. Le 15 août de la même année, on célébra solennellement la fête de l'Assomption dans la cité naissante, au milieu d'un concours extraordinaire de Français et d'Indiens venus des forêts huronnes. Ainsi fut consacré à la Mère des Chrétiens le foyer des feux sacrés des Wyandots, et sous son aile tutélaire se réunirent le fier Mahawk et l'Algonquin timide. « Le loup, disait le père Lejeune, y vi-

(*) V. p. 76 des Observat. (J.V.)

vra désormais avec l'agneau, et un petit enfant leur servira de guide[1]. »

L'occupation de Montréal ne produisit toutefois pas immédiatement les résultats qu'on en attendait. Mais l'œuvre des missions n'en continuait pas moins avec succès parmi les Sauvages, et six ans s'étaient à peine écoulés depuis que la France avait recouvré le Canada, que le dessein était formé d'établir des missions non-seulement parmi les Algonquins du nord, mais encore sur les rivages septentrionaux du lac Huron, dans le Michigan et la Baie-Verte. En 1640, le père de Brébeuf avait été envoyé dans les bourgades de la nation neutre qui occupait le territoire de l'Unghiara ou Niagara, comme nous l'appelons, et sur le rivage méridional du lac Erié, au delà de Buffalo. L'année suivante, les pères Pijart et Raymbault arrivaient chez les Algonquins du lac Nipissing, et, quelque temps après, les Jésuites recevaient une députation de la part des Chippewas ou Sauteurs, qui les invitaient à se transporter chez eux. Ces sauvages occupaient alors les environs d'un rapide qui se trouve au milieu du canal par où le lac Supérieur se décharge dans le lac Huron, et que l'on appela depuis le Sault-Sainte-Marie.

Les pères Charles Raymbault et Isaac Jogues furent détachés pour accompagner les députés des Chippewas et conduire cette entreprise, la première qui se fût faite sur le sol occidental de la république actuelle

[1] *Relation*, etc. 1640-1641.

des États-Unis. Le 17 septembre, ils s'embarquèrent dans un canot d'écorce de bouleau, à la baie de Pénétangushène. Ils naviguèrent, en tirant au nord, vers un pays déjà connu, jusqu'au delà de la Rivière-Française; ils traversèrent les eaux limpides sur lesquelles semblent nager les nombreux archipels du lac Huron, par delà les îles Manitoulines, et les autres îles qui s'étendent le long du rivage, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint le détroit par où l'on passe dans le lac Supérieur. C'est là qu'ils trouvèrent, après une navigation de dix-sept jours, une réunion de plus de deux mille personnes. Ils s'enquirent des diverses nations qui n'avaient pas encore fait connaissance avec les Européens, ni entendu parler du vrai Dieu. Entre autres nations, on leur parla des Nadowessies, et des Sioux, dont le nom était célèbre, et qui demeuraient à dix-huit journées plus à l'ouest, au delà du Grand-Lac; puis d'autres tribus guerrières, mais encore sans nom, qui avaient des demeures fixes, cultivaient le maïs et le tabac, et qui étaient d'une langue et d'une race inconnues. C'est ainsi que le zèle religieux de la France portait la croix sur les rives de la Sainte-Marie, à l'extrémité du lac Supérieur, plongeant déjà son regard sur le pays des Sioux, dans la vallée du Mississippi, cinq ans avant que le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre eût ouvert des propositions avec les tribus indiennes qui demeuraient autour de la cité de Boston.

Cependant les Iroquois, assurés d'être soutenus par les Hollandais de Manhattan (New-York), qui leur

fournissaient déjà des armes et des munitions en échange des pelleteries qu'ils enlevaient à nos alliés, continuaient leurs courses et leurs brigandages. L'indolence naturelle des Hurons les exposait à toutes les fureurs de leurs ennemis, qui avaient pris sur eux une supériorité qu'ils ne pouvaient plus se dissimuler. Le père Jogues fut un des premiers missionnaires sur qui l'orage éclata. A son retour du Sault-Sainte-Marie, il avait reçu ordre de descendre à Québec, où il arriva au bout de plusieurs semaines. Il en repartit bientôt après avec un convoi de canots bien armés et conduits par les plus braves de la nation huronne. Ils n'étaient guère qu'à quinze ou seize lieues de Québec, (*) lorsque le lendemain de leur départ, à la pointe du jour, comme ils se disposaient à s'embarquer, ils aperçurent des traces d'Iroquois sur les bords du fleuve. — Il ne peut y avoir que trois canots ennemis, dit Ahasistari ; — et examinant les marques restées sur le rivage : — Il n'y a rien à craindre, ajouta-t-il. — Sans s'inquiéter davantage, ils poursuivirent leur chemin, et ne prirent aucune précaution. Les Iroquois étaient au nombre de soixante-dix ; du milieu des buissons ils firent une décharge de carabines qui blessa plusieurs des gens d'Ahasistari, et perça tous les canots. Après un combat assez meurtrier, ceux qui n'avaient pu prendre la fuite furent forcés de se rendre avec le père Jogues, qui avait voulu rester près d'eux. Transportés au village des Mohawks, ils y souffrirent toutes sortes de tourments. Trois Hurons furent condamnés au feu. Le brave Aha-

(*) V. p. 76 - des Observat.s (J.V.)

sistari, ayant reçu l'absolution, marcha à la mort avec joie, en chantant sa chanson de guerre. Jogues eut les deux mains mutilées; mais, retiré ensuite des liens des Sauvages par un officier hollandais, il fut embarqué pour l'Europe (1642), d'où il revint bientôt après en Canada[1].

Trop faible dans ses ressources pour imposer par la force la paix aux Iroquois, qui continuaient à désoler la colonie et ses alliés, le gouverneur se rendit aux Trois-Rivières, assembla les principaux des Hurons et des Algonquins, et leur dit que, s'ils consentaient à lui laisser la libre disposition des prisonniers iroquois qu'ils avaient entre leurs mains, il espérait pouvoir s'en servir pour établir une paix durable entre eux et leurs adversaires. Les Hurons et les Algonquins acquiesçant à sa proposition, le chevalier de Montmagny renvoya les prisonniers iroquois à leurs villages. Ainsi qu'il l'avait pensé, les Cinq-Nations furent touchées de ce procédé : elles lui renvoyèrent à leur tour les prisonniers qu'elles avaient elles-mêmes entre les mains, et les firent accompagner par des députés chargés de traiter définitivement de la paix. Le gouverneur leur donna audience publique dans le fort, assis sur un fauteuil, environné d'un brillant état-major. Les députés iroquois, au nombre de cinq, étaient à ses pieds, assis sur une natte et portant autour du

[1] *Lettre du père Jogues,* écrite du fort Orange ou Albany. — Le père Jogues obtint du Pape la permission de célébrer la messe avec ses mains mutilées, eu égard au martyre qu'il avait subi.

cou des cordons de Wampum ; ils avaient choisi cette place pour marquer plus de respect à Onontbio [1], qu'ils n'appelaient jamais que leur père. Après plusieurs discours, les Sauvages s'accordèrent de part et d'autre à aplanir le sentier dans la forêt, à rendre calme la rivière, et à enterrer le tomahawk. — « Que les nuages se dissipent, dirent les Iroquois, et que le soleil brille sur toute la terre qui est entre nous ! » — Les Algonquins se joignirent à cette paix. — « Voici une peau d'élan, dit Negabat, chef des Montagnés, pour faire des mocassins aux députés iroquois, de peur qu'ils ne se blessent les pieds en retournant chez eux. — Nous avons jeté la hache si haut dans l'air, derrière les nuages, dirent les Mohawks, qu'aucun bras sur la terre ne l'en pourra faire redescendre. Car les Français dormiront sur nos plus douces couvertures, près d'un bon feu que nous tiendrons allumé toute la nuit. Les ombres de nos guerriers tombés durant la guerre sont descendues si profondément dans la terre, qu'on ne pourra plus jamais entendre leurs cris de vengeance. »

Alors Pieskaret, chef algonquin, se leva et fit son présent comme les autres. — « Voilà, dit-il, une pierre que je mets sur la tombe de ceux qui sont morts dans la guerre, afin que personne ne s'avise de remuer leurs os, et qu'on ne songe plus à les venger. » — La séance finit par trois coups de canon, et le gouverneur fit

[1] *Ononthio* est le nom donné par les Sauvages à M. de Montmagny, dont ils avaient littéralement traduit le nom. Ononthio signifie grande montagne, Montmagny (Mons Magnus), et ce nom depuis resta à tous les gouverneurs-généraux du Canada.

comprendre aux Sauvages que c'était pour porter partout la nouvelle de la paix. (1645.)

Le lendemain les députés reprirent la route de leurs villages, et, durant tout l'hiver suivant, on vit ce que l'on n'avait pas encore vu depuis l'origine de la colonie, les Iroquois, les Hurons et les Algonquins, mêlés, chasser ensemble aussi paisiblement que s'ils n'avaient jamais été ennemis. A la faveur de cette intelligence, les missionnaires des Hurons reçurent des secours dont ils n'avaient été que trop longtemps privés, et firent en sûreté pendant ce temps leurs courses apostoliques. Le père Jogues, revenu à Québec, profita de la paix pour se rendre parmi les Iroquois, afin d'y ménager les moyens d'y ouvrir une mission (1646). L'hospitalité qu'il y reçut chez les Mohawks lui fit trouver l'occasion d'offrir la paix aux Onondagas. A son retour à Québec le rapport qu'il en fit à ses supérieurs le fit choisir pour établir une mission parmi eux, lui seul étant capable de parler leur dialecte. — « *Ibo et non redibo,* dit-il : j'irai, et je ne reviendrai point. » — Car il avait pressenti, d'après certains indices, que les hostilités ne tarderaient pas à recommencer de la part des Iroquois.

En effet, à peine fut-il arrivé chez les Mohawks, qu'on le fit prisonnier. Malgré l'opposition des autres nations iroquoises, le grand conseil des Mohawks le condamna à mort, comme sorcier, et comme ayant jeté un maléfice sur les moissons. Au moment où il entrait dans une cabane, où il voyait bien qu'on ne l'attirait

que pour un mauvais dessein, un Iroquois lui déchargea un grand coup de hache sur la tête, et le renversa mort à ses pieds. Le compagnon qu'il avait amené eut le même sort : on leur coupa la tête, qu'on exposa ensuite sur la palissade du village, et leurs corps furent jetés à la rivière. Telle fut la fin d'un homme dont, bien des années après, les Iroquois eux-mêmes ne se lassaient point d'admirer les vertus et le courage. Le premier parmi les Jésuites du Canada, il avait donné son sang pour la cause de la religion.

Tandis que les Iroquois, par leur perfidie, ouvraient le cours de ces guerres sanglantes qui ne devaient finir que par leur entière extermination sur le sol de l'Amérique, d'autres Sauvages se présentaient d'eux-mêmes pour grossir le troupeau de Jésus-Christ, et, par leur conversion au Christianisme, devenaient pour la Nouvelle-France une barrière que ses ennemis ne purent jamais forcer. Touchés des actes de charité qu'ils avaient vu pratiquer à Sillery, plusieurs Abénakis inspirèrent à leurs compatriotes, qui habitaient les bords du Penobscot, le désir d'avoir des missionnaires qui leur enseignassent une religion mère de tant de vertus. Ils envoyèrent en conséquence des députés à Québec, et le père Dreuillettes partit avec eux, sur la fin du mois d'août 1646. Depuis le Saint-Laurent jusqu'aux sources du Kennebec, le voyage était extrêmement pénible; mais l'attachement sincère que montrèrent les Abénakis pour la France et ses missionnaires, et, plus que tout cela, la constance inébranlable avec laquelle

ils persistèrent ensuite dans la foi après qu'ils l'eurent embrassée, dédommagèrent amplement les missionnaires des rigueurs de cette mission.

Le père Dreuillettes trouva sur les bords du Kennebec une petite colonie de Capucins, qui y avaient un hospice. Ces religieux avaient encore une maison près de l'embouchure du Penobscot, et ils servaient d'aumôniers non seulement aux Français établis sur cette côte et sur celle de l'Acadie, mais encore à ceux que le commerce y attirait. Ils reçurent le missionnaire jésuite avec beaucoup de joie et toute la cordialité possible. Ils souhaitaient depuis longtemps voir des missions établies parmi les sauvages de cette contrée du Maine, qu'ils jugeaient les plus capables de comprendre et de recevoir la parole de Dieu, et ils avaient eu même la pensée de faire le voyage de Québec, pour engager les Pères de la compagnie de Jésus à ne pas laisser plus longtemps en friche une terre si bien préparée à recevoir la semence de la foi.

Le père Dreuillettes employa tout l'hiver et le printemps suivants à visiter les différentes bourgades de cette contrée, baptisa un grand nombre d'adultes et de moribonds, et trouva dans tous un vif désir d'être instruits. Des jongleurs mêmes se déclarèrent ses disciples et brûlèrent tout ce qui avait servi à leurs sortiléges; enfin la moisson lui parut mûre et abondante, ce qui l'obligea, quand les chemins furent redevenus praticables, à reprendre la route de Québec, pour exposer à son supérieur l'état où il avait trouvé les choses parmi

les tribus abénakises. Sur son rapport, on prit des mesures pour l'établissement d'une mission, où l'on espérait travailler d'autant plus heureusement, qu'on n'y aurait rien à craindre de la part des Iroquois (1647).

CHAPITRE IV.

DEPUIS LA DESTRUCTION DES MISSIONS HURONNES JUSQU'A LA GRANDE GUERRE AVEC LES MOHAWKS, EN 1658.

Le chevalier d'Ailleboust, gouverneur de la Nouvelle-France. Invasion des villages chrétiens des Hurons de la Matchedash par les Iroquois. Désastre de la Mission de Saint-Joseph. Mort du P. Daniel. Destruction des Missions de Saint-Ignace et de Saint-Louis. Supplice affreux des pères de Brébeuf et Lallemand, leur courage et leur mort admirables (1649). Dispersion totale des tribus huronnes (1650). Violences excessives des Cinq-Nations iroquoises. Elles menacent Québec et Montréal. Chomedey de Maisonneuve y amène des renforts de France. Commencements de sœur Marguerite Bourgeois, fondatrice des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame (1653). Les Iroquois recherchent la paix. Le P. Le Moyne chez les Onondagas et les Mohawks. Les pères Dablon et Chaumonot établissent une mission à Onondaga. Influence du Christianisme chez les autres nations iroquoises. Établissement d'une colonie française chez les Onondagas. Elle est bientôt abandonnée, et la guerre recommence (1658).

Cependant les Iroquois avaient envahi de nouveau le pays des Hurons, et la mort du père Jogues avait été le signal de la guerre. Le chevalier d'Ailleboust, qui avait succédé au chevalier de Montmagny dans le gouvernement du Canada, chercha vainement à engager une nouvelle alliance avec la Nouvelle-Angleterre contre les Cinq-Nations. Le sort de la nation huronne était désormais fixé : les anciens clans des Wyandots

étaient condamnés à la ruine ou à la dispersion, et les missionnaires sur la Matchedash durent partager tous les dangers des tribus avec lesquelles ils demeuraient.

Trop indolents pour prendre les précautions qu'exigeait leur sûreté, les Hurons, à qui ne manquaient cependant pas les leçons de l'expérience, ne purent sur ce sujet se résoudre à écouter les missionnaires. Chacune des stations sédentaires des missions devint un point d'attraction pour leurs ennemis, et chacune, dès-lors, se vit exposée à toutes les horreurs d'un massacre sauvage. Tel fut le sort du village de Saint-Joseph, le premier où l'on eût entrepris d'établir l'Évangile. Le 4 juillet 1648, de grand matin, pendant que le père Daniel célébrait les saints mystères, il entendit tout à coup un bruit de voix annonçant la terreur et la confusion. La plupart des guerriers étaient à la chasse, et il ne restait guère dans le village que des enfants, des femmes, et des vieillards : l'ennemi en était informé, et il avait fait ses approches pendant la nuit. *

Il fit son attaque au point du jour. Au premier signal, donné par les cris des mourants, la chapelle se trouva vide ; le prêtre n'eut que le temps d'achever le saint sacrifice, d'enfermer les vases sacrés et les vêtements sacerdotaux, et de courir au lieu d'où venait le bruit.

Le spectacle de ses néophytes massacrés sans résistance, sans distinction d'âge ni de sexe, s'offrit alors à ses regards. Il se vit aussitôt environné de femmes et d'enfants qui le conjuraient d'avoir pitié d'eux. Des in-

(*) V. p. 76 des Observat.s – (2 V.)

fidèles dont il n'avait encore pu vaincre l'obstination se jetaient à ses pieds, en le suppliant de leur accorder le baptême. En peu de mots, il les exhorta tous à demander pardon à Dieu de leurs péchés, donna l'absolution générale à ceux qui étaient déjà chrétiens, et, trempant son mouchoir dans l'eau, baptisa par aspersion ceux qui n'avaient pas encore reçu le baptême. Dans ce moment les palissades furent forcées partout, et le sang qui coulait autour des cabanes et de la place redoublant la fureur des assiégeants, on ne vit bientôt plus que des morts et des mourants.

Le père Daniel aurait pu fuir avec ceux à qui leurs forces permirent de chercher leur salut dans les bois; mais il dévoua aux malades le peu de temps qui lui restait; il les visita dans leurs cabanes et leur donna l'absolution, courut à la chapelle, dont il cacha les ornements en lieu sûr, et se présenta ensuite tranquillement aux ennemis, qui venaient de mettre le feu aux cabanes voisines. La sérénité de son visage saisit d'abord les Mohawks; mais, revenus bientôt de leur épouvante, ils reculèrent un moment, puis le percèrent de leurs flèches. Il en était tout hérissé, qu'il parlait encore avec une surprenante énergie, tantôt reprochant à ses meurtriers leur perfidie et les menaçant de la colère du ciel, tantôt les assurant qu'ils trouveraient néanmoins le Seigneur toujours disposé à leur pardonner, s'ils avaient recours à sa clémence. Enfin un des plus résolus s'avança vers lui, le perça d'une lance, et le fit tomber mort à ses pieds. Martyr

de l'héroïsme de sa charité, il expira, le nom de Jésus sur les lèvres ; son corps fut jeté dans les flammes qui dévoraient sa chapelle, et le désert demeura sa sépulture. Les Hurons pleurèrent longtemps sa mort. Deux fois dans la suite, ils crurent l'avoir vu leur apparaître, environné de tout l'éclat de l'immortalité céleste, accompagné d'une troupe d'âmes rachetées du purgatoire par les mérites de son martyre [1], et qu'il amenait en triomphe vers le ciel.

Une année ne s'était pas encore passée depuis l'incendie du village de Saint-Joseph, que deux autres villages éprouvaient le même sort. Au milieu des rigueurs d'une nuit d'hiver, la mission de Saint-Ignace fut attaquée par les Iroquois. Le village était suffisamment fortifié ; mais il ne s'y trouvait que fort peu de monde, et, par suite de cette funeste indolence, si souvent reprochée aux Hurons, il n'y avait aucune sentinelle. Le feu fut mis aux palissades, et l'ennemi entra dans le village, dont tous les habitants furent massacrés sans distinction. Il ne s'en sauva que trois, qui allèrent donner l'alarme au village voisin de Saint-Louis.

Aussitôt les femmes et les enfants se sauvèrent dans les bois, et il n'y resta que quatre-vingts hommes, résolus à se défendre jusqu'à la mort. A la faveur d'un grand feu de mousqueterie, qui abattit une partie de ces braves, les Iroquois entrèrent par une brèche dans le village, qui ne fut bientôt plus qu'une affreuse bou-

[1] *Relations*, etc., 1648, p. 8—17.

cherie. Les pères de Brébeuf et Gabriel Lallemand étaient alors chargés de cette mission. Ils auraient pu prendre la fuite; mais, ainsi que le père Daniel, ils préférèrent demeurer à leur poste, afin de pouvoir donner le baptême aux catéchumènes, et administrer les derniers sacrements aux autres combattants. La victoire demeura aux Mohawks. Tous les Hurons furent tués ou pris, et les deux missionnaires furent de ce nombre. Le feu fut mis au village, et, après divers combats qui eurent lieu dans le voisinage avec des partis de Hurons, les Iroquois préparèrent le supplice des deux pères.

Le père de Brébeuf, séparé de son compagnon, fut attaché sur une espèce d'échafaud, où les ennemis s'acharnèrent de telle sorte sur lui, qu'ils paraissaient hors d'eux-mêmes de rage et de désespoir, à la vue de son courage et de sa fermeté. Du milieu de son supplice, il encourageait les Hurons à souffrir pour l'amour de Dieu, et cherchait à faire craindre la colère céleste à ses bourreaux. Ne pouvant lui imposer silence, ils lui coupèrent la lèvre inférieure et le bout du nez, lui appliquèrent par tout le corps des torches allumées, lui brûlèrent les gencives, et enfin lui enfoncèrent un fer rouge dans le gosier. L'invincible missionnaire, se voyant ainsi privé de la parole, continuait à jeter un regard assuré sur ces barbares.

Bientôt après on lui amena Lallemand, qui, plus jeune et plus délicat, avait été dépouillé de ses habits, et enveloppé de la tête aux pieds d'écorces de sa-

pin, auxquelles on se préparait à mettre le feu. Le jeune missionnaire frémit en voyant l'état affreux où l'on avait mis le père de Brébeuf, puis il lui dit, de sa voix douce : *Nous avons été donnés en spectacle au monde, aux anges, et aux hommes.* Brébeuf lui répondit par une douce inclination de tête, et le père Lallemand, se trouvant libre un moment, courut baiser ses plaies et le conjurer de prier pour lui. Les Iroquois reprirent aussitôt le jeune missionnaire et mirent le feu aux écorces dont il était couvert. Ces divers supplices ne parvenant pas encore à ébranler le courage des deux martyrs, un Huron apostat cria qu'il fallait leur jeter de l'eau bouillante sur la tête, en punition de ce qu'ils en avaient jeté tant de froide sur celle des autres, et causé par-là tous les malheurs de sa nation. L'avis fut trouvé bon ; on fit bouillir de l'eau, et on la répandit lentement sur la tête des deux confesseurs de Jésus-Christ. Cependant la fumée épaisse qui sortait des écorces dont le père Lallemand était revêtu lui remplissait la bouche, et il fut assez longtemps sans pouvoir articuler une seule parole. Mais le feu ayant brûlé ses liens, il leva les mains au ciel, pour implorer le secours de celui qui est la force des faibles ; on les lui fit baisser à grands coups de corde. On leur coupa à l'un et à l'autre de grands lambeaux de chair, qu'on dévora devant eux.

Brébeuf fut scalpé vivant, et son supplice dura trois heures. Un Iroquois y mit fin, en lui ouvrant le côté, et en lui arrachant le cœur, qu'il dévora tout chaud.

Les tortures du père Lallemand durèrent dix-sept heures; on lui arracha un œil, à la place duquel on mit un charbon ardent. Plusieurs de ses bourreaux, qui se convertirent depuis, racontèrent que ses souffrances avaient surpassé toute imagination : elles lui faisaient jeter quelquefois des cris capables de percer les cœurs les plus durs; mais aussitôt après on le voyait s'élever au-dessus de la douleur, et offrir à Dieu ses tourments avec une ferveur admirable. Si quelquefois la chair était faible, l'esprit était toujours prompt à la relever et à la soutenir. La vie des deux missionnaires avait été un héroïsme continuel; leur mort, et surtout celle de Brébeuf, fut l'étonnement de leurs bourreaux eux-mêmes (1649).

Les Hurons, désespérant alors de se soutenir dans leur pays contre des ennemis si redoutables, résolurent de l'abandonner. Les missionnaires proposèrent de recueillir les restes de la nation dans la grande île Manitouline, comme étant le centre des missions de l'ouest. Mais les Hurons s'y refusèrent. Destinés à être dispersés dans ces vastes régions, ils errèrent quelque temps autour des îles les plus rapprochées des tombeaux de leurs ancêtres, et la mission de l'île Manitouline fut abandonnée. La famine et la guerre en détruisirent encore une partie. La nation fut dès-lors entièrement dispersée. Les uns se retirèrent dans les contrées qui sont au-delà du lac Supérieur, les autres descendirent à Québec et demandèrent d'être reçus à Sillery (*); d'autres enfin s'offrirent aux Iroquois eux-

(*) V. p. 77 des observat.s — (J. V.)

mêmes, qui les incorporèrent parmi eux, suivant la coutume de ces nations sauvages (1650).

Les Iroquois, devenus plus hardis depuis leurs dernières victoires, commençaient à ne plus regarder les forts et les retranchements des Français comme des barrières capables de les arrêter ; ils se répandirent en grandes troupes dans toutes les habitations françaises, et l'on ne pouvait plus être nulle part à l'abri de leurs insultes. Le gouverneur des Trois-Rivières fut tué dans une sortie qu'il fit contre eux. Ils descendirent même jusqu'à Québec, et Sillery n'étant plus en sûreté dans ses palissades, il fallut l'enfermer de murailles et y mettre du canon. Poursuivant partout les faibles restes de la nation huronne, ainsi que les peuplades qui leur avaient donné asile, ils chassèrent les Ottawas de leurs anciennes demeures, jusque vers les forêts de la baie de Saginaw. Les plus affreux déserts, les plus impénétrables cantons du nord n'étaient plus des lieux sûrs contre la rage de ces barbares et la soif qu'ils avaient du sang humain.

L'île de Montréal ne souffrait pas moins des incursions des Iroquois que les autres parties de la Nouvelle-France ; et Maisonneuve fut obligé d'aller à Paris, pour y chercher des secours qu'il ne pouvait obtenir par ses lettres. Il en revint, en 1653, avec un renfort de cent hommes ; mais la plus heureuse acquisition qu'il fit dans ce voyage fut celle d'une vertueuse fille, nommée Marguerite Bourgeois, native de Troyes, qu'il amena à Montréal, avec les demoiselles

Châtel et Crollo, ses compagnes, pour y avoir soin de sa maison, et qui depuis rendit son nom si cher et si respectable à toute la colonie par ses éminentes vertus, et par l'institution des filles de la Congrégation de Notre-Dame ; institut dont l'utilité augmenta bientôt avec le nombre de celles qui l'embrassèrent.

Cependant les Iroquois, après avoir porté partout la terreur de leurs armes, commencèrent enfin à sentir le besoin du repos ; ils firent quelques démarches auprès de Maisonneuve pour obtenir la paix, et celui-ci en fit part à M. de Lauson, qui avait succédé à M. d'Ailleboust dans le gouvernement de la colonie. J'ai parlé des Hurons qui avaient cherché parmi leurs vainqueurs un refuge contre leur violence et leur fureur, suivant la coutume de ces Sauvages, et qui avaient été incorporés parmi les Cinq-Nations. Il y en avait parmi eux qui avaient gardé de vifs sentiments d'affection pour les Français. Lorsque la paix eut été conclue, le père Le Moyne, qui avait été envoyé chez les Onondagas, pour faire ratifier le traité, trouva parmi eux un grand nombre de Hurons qui, au milieu des infidèles, avaient gardé leur foi, comme les Hébreux dans Babylone, malgré les épreuves auxquelles elle avait été soumise. L'exemple de leur vertu avait fait concevoir aux Iroquois une grande estime pour la Religion Chrétienne, et le missionnaire conçut avec joie l'espérance de les gagner bientôt eux-mêmes à Jésus-Christ (1654). Les villages voisins des établissements hollandais étaient néanmoins indifférents à la paix. Les tribus occiden-

tales étaient mieux à même d'en apprécier les avantages, à cause du commerce d'échange qu'ils pouvaient plus aisément avoir avec les Français. Enfin les Mohawks eux-mêmes se lassèrent de la lutte, et le père Le Moyne, ayant choisi les bords de leur rivière pour sa demeure, prit la résolution d'aller s'y fixer, dans l'espoir encore peu fondé d'arriver enfin à inspirer à leur nature sauvage des sentiments plus doux et plus conformes à la civilisation chrétienne.

Les Onondagas paraissaient agir avec plus de franchise, et on leur envoya le père Dablon et le père Chaumonot, qui était d'origine italienne (*) (1655). Ils furent reçus avec une hospitalité parfaite à Onondaga, principal village de la tribu ; ils firent connaître aux anciens le désir qu'ils avaient d'exposer en plein conseil, dans une assemblée générale de la nation, les intentions de ceux qui les avaient envoyés. Cette proposition fut agréée, et l'assemblée, réunie à ciel ouvert, au milieu des forêts primitives que l'automne achevait de dépouiller de leur feuillage, fut des plus nombreuses. Le père Chaumonot connaissait parfaitement leur langue ; il parla de la religion chrétienne avec une éloquence et des gestes qui ravirent les Onondagas [1]. Dès qu'il eut fini, un orateur le remercia au nom de tous du zèle qu'il témoignait pour leur procurer une félicité éternelle. Le lendemain, les chefs, ainsi que leurs tribus, environnaient en foule les deux

[1] *Journal de Dablon*, nov. 5, 15, 16, etc., 1655.

(*) V. p. 77 des Observat. — (J. V.)

Jésuites, avec leurs chansons de bienvenue : — Heureuse terre, chantaient-ils, heureuse terre ! que celle où les Français vont demeurer. — Et le grand sachem conduisait le chœur en disant : — Bonnes nouvelles ! bonnes nouvelles ! Nous avons bien fait de parler ensemble ; nous avons bien fait de recevoir le messager du ciel ! —

On commença aussitôt à bâtir une chapelle, et tant de gens y mirent la main, qu'elle fut achevée en un jour, et que ce jour-là même on y baptisa un catéchumène. « Au lieu de marbre et de métaux précieux, nous n'avons employé que des écorces d'arbre, écrivait Dablon [1] ; mais le chemin du ciel est aussi bien ouvert à travers un plafond d'écorce que sous des cintres d'or et d'argent. » Dès lors, les missionnaires firent toutes leurs fonctions avec la même liberté que s'ils eussent été au milieu de la colonie, et ils rencontrèrent bien des cœurs dont l'Esprit-Saint avait déjà pris possession. C'est ainsi que l'Église Catholique s'établissait au sein même du territoire actuel de New-York. Les lettres-patentes des Cent-Associés renfermaient le bassin de toutes les eaux tributaires du Saint-Laurent. Les Onondagas demeuraient exclusivement sur l'Oswego et ses affluents ; leurs terres faisaient donc partie des possessions de la France, dont elles portaient le lis, emblême de nos monarques, avec la croix qui annonçait la présence du Christianisme dans cette contrée.

[1] Ibid.

Le succès de la mission engagea le père Dablon à faire venir une colonie française dans la terre des Onondagas ; et, quoique cette tentative excitât la jalousie des Mohawks, dont les guerriers rôdaient encore après les Hurons fugitifs autour de l'île d'Orléans, cinquante Français s'embarquèrent pour Onondaga. Harangues, festins, chants et danses, rien ne fut épargné dans cette bourgade pour leur témoigner la joie qu'on avait de les voir. Dans un conseil général qui se tint ensuite, le père Chaumonot parla avec la même éloquence que la première fois ; le même jour, les députés des Cayugas vinrent demander un missionnaire, et on leur accorda le père Mesnard. Tout paraissait déjà en mouvement chez les Onondagas pour embrasser le Christianisme, et il fallut agrandir de plus de moitié la chapelle, qui ne pouvait plus contenir tous ceux qui s'y rassemblaient au son de la petite cloche. Les Oneidas écoutèrent aussi la voix du missionnaire ; et, dans les commencements de l'année 1657, Chaumonot atteignit les terres plus fertiles et plus peuplées des Senecas. L'influence religieuse de la France était plantée dans les belles vallées du New-York occidental. Les Jésuites publiaient la foi de Jésus-Christ des bords du Mohawk aux rives du Genesée, Onondaga demeurant le point central des missions iroquoises [1].

Mais la nature sauvage de ces tribus n'était pas en-

[1] Mesnard, *Relation*, 1656-7, p. 138. — *Relation*, 1656-7, chap. 17.

core changée. Dans ce tems-là même, les Iroquois faisaient une guerre d'extermination à la nation des Eriés, et dans le nord de l'Ohio [1]. Des captifs furent amenés de ces contrées et livrés aux flammes dans leurs villages; mais que pouvait-on attendre de ces barbares, qui brûlaient même de petits enfants avec des raffinements de cruauté inouis? « Nos vies, disait Mesnard, ne sont pas en sûreté. » A Québec et en France, on tremblait pour les missionnaires. Ils foulaient les pas de leurs frères qui avaient été bouillis et rôtis ; ils demeuraient parmi des cannibales ; ils avaient à souffrir la faim, la soif, la nudité, tous les obstacles de la nature de ces lieux sauvages ; et la première colonie française qui tenta de s'établir près du lac d'Onondaga eut à souffrir de la fièvre, causée par l'excès de la chaleur, avant même de pouvoir préparer ses habitations. Malgré le bon accueil que les Français avaient reçu d'abord, ils ne tardèrent pas à voir qu'on les regardait de mauvais œil. Dans une collision qui eut lieu sur les frontières, les Onéidas assassinèrent trois Français. D'Ailleboust, qui commandait à Québec en l'absence de Lauson, fit saisir tous les Iroquois qui se trouvaient sur les terres de la colonie, pour les punir de l'attentat commis par les Onéidas. Il n'exécuta cependant pas ses menaces à la rigueur. A la fin, les Français, ayant découvert une conspiration ourdie contre eux par les Onondagas, parmi lesquels ils s'étaient établis, après avoir vaine-

[1] Jean Lequien, p. 115. V. p. 77 des Observat.s (J.V.)

ment réclamé des secours de Québec, abandonnèrent la chapelle et les maisons qu'ils avaient construites dans la vallée de l'Oswego (1658). De leur côté, les Mohawks forcèrent le père Le Moyne à se retirer, et les Français et les Cinq Nations se trouvèrent de rechef en état de guerre.

CHAPITRE V

DEPUIS LA NOMINATION DE FRANÇOIS DE LAVAL, VICAIRE-APOSTOLIQUE DE LA NOUVELLE-FRANCE, JUSQU'A LA FIN DE LA GUERRE DES IROQUOIS, EN 1661.

Nécessité d'un supérieur ecclésiastique dans la colonie, et insuffisance des simples missionnaires à s'opposer aux désordres. Cupidité des marchands français. L'abbé de Quaylus, grand-vicaire de l'archevêque de Rouen en Canada. Il jette les fondements du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal (1657). Nécessité de la puissance épiscopale en Canada. François de Laval est proposé pour cette dignité à la reine. Naissance de Laval. Son éducation. Ses études. Il devient prêtre et renonce à ses bénéfices. Il refuse l'évêché de la Nouvelle-France. Se décide à l'accepter. Difficultés à ce sujet entre la cour de France et celle de Rome. Elles sont aplanies. Consécration de François de Laval (1658). L'archevêque de Rouen cherche à lui susciter des obstacles. Menées de l'abbé de Quaylus à ce sujet. Progrès du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Fondation de l'hôpital général de cette ville. Heureux effets de la congrégation fondée par la sœur Marguerite Bourgeois. Embarquement de François de Laval. Son arrivée devant Québec (1659). Aspect imposant de cette ville. Réception du vicaire-apostolique dans le Canada. Il cherche à faire reconnaître partout son autorité. Résistances qu'il éprouve à cet égard. L'abbé de Quaylus refuse de la reconnaître. Celui-ci est rappelé à Paris et obligé de se rendre à Rome. Vie apostolique de François de Laval dans le Canada. Triste condition de la colonie pendant les hostilités des Iroquois. Salutaire influence de l'épiscopat. Mission du père Mesnard. Sa disparition et sa mort.

Telle était la situation de la Nouvelle-France, lorsqu'on apprit à Québec que des négociations avaient été entamées avec Rome pour la nomination d'un vicaire-apostolique au Canada. Malgré le zèle que les Jésuites déployaient dans leurs missions, et le dévoû-

ment dont ils avaient déjà donné tant de preuves aussi bien dans les villes que dans les forêts sauvages, ils sentaient combien la présence d'un supérieur ecclésiastique, revêtu d'un caractère capable d'en imposer, était devenue nécessaire dans la colonie pour remédier aux désordres qui commençaient à s'y introduire [1]. La ferveur était alors encore assez grande partout, et se sentait chez les Sauvages chrétiens de la persécution, chez les colons de l'adversité, dont elle est presque inséparable. Depuis plusieurs années néanmoins, on se plaignait des désordres qui avaient lieu à Tadoussac, occasionnés surtout par les Français, tandis que des barbares à peine baptisés faisaient leur possible pour les arrêter. Il s'agissait de l'ivrognerie, pour laquelle ces peuples avaient un penchant qu'ils ne connaissaient point avant d'avoir eu de quoi le satisfaire, et dont ils n'étaient presque plus les maitres une fois qu'ils avaient commencé à en prendre l'habitude. Les premiers chefs de la colonie avaient trop de religion et de zèle, pour ne pas s'opposer au commerce de l'eau-de-vie, qui servait d'amorce au vice en le fomentant, et jamais on ne les soupçonna, comme le furent depuis quelques-uns de leur successeurs, d'avoir voulu augmenter leurs revenus aux dépens de la religion et du bon ordre. Le caractère et la vertu des missionnaires qui se trouvaient à Tadoussac ne purent empêcher l'importation et la vente de l'eau-de-vie, ali-

[1] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France.*

mentées par la cupidité des Européens, et la facilité qu'ils avaient ensuite à satisfaire leurs plus brutales passions.

Le mal fit en peu de temps de tels progrès, que les chefs des Sauvages prièrent d'Ailleboust de bâtir une prison pour y renfermer ceux qui, par leurs scandales, troublaient la piété de leurs frères. Les désordres s'accrurent avec le temps et se répandirent bientôt dans toute la colonie. Un amour effréné du lucre que l'on faisait en vendant des liqueurs spiritueuses aux Sauvages gagna les colons les uns après les autres. On en vit alors contracter des mariages sans aucune sanction religieuse, d'autres formés par de mauvais prêtres, rebuts de leurs diocèse, au mépris de toutes les règles canoniques. Que pouvaient contre de tels maux les missionnaires de la compagnie de Jésus? Que pouvaient les prêtres isolés, venus dans la colonie avec des pouvoirs reçus des évêques de France qui prétendaient exercer leur juridiction sur le Canada? Abandonnés à eux-mêmes, sans appui, sans autorité supérieure à laquelle ils pussent recourir dans leurs besoins spirituels, ou qui pût donner une haute sanction à leurs paroles, ceux-ci devenaient quelquefois eux-mêmes un objet de scandale pour les peuples. D'un autre côté, les Jésuites savaient bien que, seuls, ils ne pouvaient espérer d'établir solidement l'Église Catholique dans le Canada. S'ils convertissaient quelques tribus sauvages, d'autres tribus arrivaient bientôt, ennemies des premières, qui les massacraient ou les dispersaient

avec leurs missionnaires, incendiant leurs villages et leurs chapelles. Et il suffisait souvent d'un coup de tomahawk pour abattre en un moment ces chrétientés, et pour ne plus laisser qu'un vague souvenir de ces établissements qui avaient été si florissants.

Quelques années avant la nomination du vicaire-apostolique, M. de Quaylus, abbé de Loc-Dieu, était venu à Québec, muni d'une provision de grand-vicaire de l'archevêque de Rouen. Mais comme la juridiction de ce prélat sur la Nouvelle-France n'était fondée sur aucun titre, et que les évêques de Nantes, de Rennes, de Saint-Malo, et de La Rochelle, avaient les mêmes prétentions que lui, l'abbé de Quaylus ne put réussir à se faire reconnaître de tous pour grand-vicaire, et s'en retourna en France. Accompagné des députés du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, qui avait été fondé tout récemment par M. Olier, il revint en Canada en 1657, afin de prendre possession de l'île de Montréal, dont la propriété venait de passer entre les mains de cette congrégation, et pour y établir un séminaire sur le même modèle. Cette fois, loin de lui faire la moindre opposition, toute la colonie se montra charmée de voir un corps accrédité, puissant et fécond en sujets distingués, se charger de défricher et de faire peupler une île dont les premiers possesseurs n'avaient pu réussir d'une manière complète dans l'établissement qu'ils y avaient fait. La fondation du séminaire de Montréal, tout intéressante qu'elle fût pour la colonie, n'amenait toutefois aucun changement dans sa

situation, et était, moins encore que les missions des Jésuites, en état de donner un fondement stable à ce qu'on nommait l'église du Canada. En effet, aussi longtemps qu'il n'y avait point d'évêque, il n'y avait point d'église véritable, et tout le bien que faisaient individuellement ou collectivement les prêtres et les missionnaires, religieux ou séculiers, ne pouvait remédier aux maux et aux dangers dont la religion y était environnée.

Les plaintes de quelques personnes sages se firent entendre enfin à la cour ; elles se joignirent à celles des Jésuites du Canada, qui firent comprendre qu'il n'y avait plus désormais moyen de résister aux désordres sans cesse croissants, si l'on n'envoyait un évêque dont le caractère fût capable d'en imposer. Ceux qui aimaient véritablement les intérêts de la religion pour elle seule se souvinrent de tout ce que le père de Rhodes avait dit au sujet de la Chine et du Japon, et l'on comprit que de simples missionnaires, quels que fussent d'ailleurs les pouvoirs dont ils étaient revêtus, étaient insuffisants pour constituer l'église au Canada, privée de l'action immédiate de l'évêque et soumise à la juridiction d'un siége particulier, trop éloigné pour lui communiquer son influence. La chrétienté canadienne, disaient les Jésuites, n'était après tout qu'une œuvre incomplète et transitoire, sans espérance de stabilité ni d'avenir.

La reine-mère, Anne d'Autriche, à qui l'on en avait parlé pendant sa régence, fut d'avis que pour

remplir la charge épiscopale en Canada on choisît un des anciens missionnaires : elle jeta, dit-on même[1], les yeux sur le père Paul Lejeune, qui avait gouverné la mission pendant plusieurs années ; il était alors à Paris, fort occupé de la direction des âmes, et dans une grande réputation de sainteté et de prudence ; mais les Jésuites représentèrent que leur institut ne leur permettait pas d'accepter cette dignité, et ils proposèrent l'abbé de Montigny, qui fut agréé.

François de Laval-Montmorency, plus connu dans sa jeunesse sous le nom d'abbé de Montigny, était né à Laval, le 30 avril 1623, au temps même que Champlain, lieutenant du maréchal de Montmorency, vice-roi de la Nouvelle-France, édifiait les murs du château de Québec. Il fit avec distinction ses études au collége de la Flèche, et reçut la tonsure à l'âge de neuf ans. Trois ans après, il fut fait chanoine d'Évreux, dont le siége épiscopal était occupé par un de ses oncles. Malgré la mort de son frère aîné, qui le laissa vers le même temps héritier du titre et des biens de sa famille, il n'en demeura pas moins fidèle à sa vocation; il renonça à ses droits en faveur d'un plus jeune frère, et alla terminer sa théologie à Paris, où il fut ordonné prêtre à l'âge de vingt-cinq ans. Ayant renoncé ensuite à son bénéfice, il se joignit à la congrégation de la Sainte-Vierge, réunie vers ce temps-là par le père Bagot, au faubourg Saint-Marceau, à Paris, et ensuite

[1] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. II.

à l'Ermitage de M. de Bernières, son ami, près de Caen, où il se forma par l'étude, la méditation, la prière et les bonnes œuvres de tout genre, à la vie apostolique, à laquelle Dieu ne tarda pas de l'appeler. Chargé de la direction des hospitalières de Caen, il fut obligé, après qu'il les eut réformées, d'entreprendre, pour leurs intérêts, un voyage à Paris, durant lequel il se fit connaître avantageusement à la reine-mère; et ce fut alors que, sur la recommandation des Jésuites, il fut désigné pour l'évêché du Canada, de la manière la plus flatteuse. Il chercha vainement à décharger sur un autre le fardeau qu'on voulait lui imposer : ses amis et son directeur lui en firent une obligation de conscience, et il ne se décida enfin à l'accepter qu'à la condition de n'aller en Canada qu'avec le titre de vicaire-apostolique, qui lui paraissait plus aisé à porter que celui d'évêque titulaire.

Quelques difficultés s'élevèrent à ce sujet entre le Saint-Siége et la cour de France, à qui appartenait la nomination des évêques du royaumee. Le nouveau vicaire-apostolique devant étendre sa juridiction sur un pays et des peuples considérés comme Français, la cour ne voyait pas de bon œil qu'il sortît des règles communes à toute l'église gallicane. Rome, de son côté, s'appuyait sur les règles de l'Église et sur un droit indisputable, en soutenant qu'un vicaire-apostolique ne pouvait dépendre que du Saint-Siége. Ces difficultés traînèrent pendant quelque temps l'affaire en longueur. Enfin on s'accorda à laisser l'église du Canada.

comme celle du Puy, relever immédiatement du Saint-Siége, en abandonnant au roi de France la nomination et la présentation des évêques vicaires-apostoliques[1].

Ces difficultés étant une fois aplanies, François de Laval reçut ses bulles d'Alexandre VIII, qui lui conférait le titre d'évêque de Pétrée *in partibus* (Pétra en Arabie), et de vicaire-apostolique de toute la Nouvelle-France. Il avait alors trente-six ans. Il fut sacré dans l'église de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, par le nonce du Pape, assisté de l'illustre Abelly, évêque de Rhodez, et de M. du Saussay, évêque de Toul, le 8 décembre 1658, jour de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, à laquelle il eut toujours beaucoup de dévotion, et qu'il choisit depuis pour la patronne de sa cathédrale, conjointement avec saint Louis, roi de France.

A la nouvelle de la nomination de l'abbé de Laval, l'archevêque de Rouen, qui s'était habitué à considérer le Canada comme une portion de son diocèse, chercha à susciter des obstacles au nouveau prélat, et, à son instigation, le parlement de Rouen osa même lui signifier qu'il eût à s'abstenir de tout acte de juridiction dans la Nouvelle-France. L'abbé de Quaylus, qui se trouvait alors en France, fut chargé de nouveau de tous les pouvoirs de l'archevêque, et partit en hâte pour le Canada, afin de prévenir Laval et de prendre avant lui

[1] *Mémoire de la vie de Mgr de Laval*, par M. de la Tour, dans la bibliothèque du séminaire de Québec.

une nouvelle possession du pays. Il y arriva effectivement assez longtemps avant le vicaire-apostolique, institua diverses paroisses et nomma des curés qui reçurent de lui leurs pouvoirs[1].

La congrégation des prêtres de Saint-Sulpice, à laquelle appartenait l'abbé de Quaylus, fondateur du séminaire de Montréal, avait déjà posé les bases de l'influence dont elle jouit encore à juste titre dans le Canada, où elle est devenue si puissante. Pour asseoir davantage cette influence et inspirer de la confiance à ceux qui venaient s'établir dans l'île dont ils étaient les possesseurs, les prêtres de Saint-Sulpice avaient engagé des personnes pieuses de France à se réunir pour fonder un hôpital à Montréal, sur le modèle de l'Hôtel-Dieu de Québec. M[me] de Bullion donna soixante-deux mille livres; La Doversière, lieutenant-général au présidial de la Flèche, y consacra une partie de sa fortune, et ce fut par son conseil que l'on choisit pour desservir cet hôpital des filles de l'Hôtel-Dieu de cette même ville, dont l'institut a depuis été érigé en religion par le Saint-Siége. Ce fut la demoiselle Mance, dont j'ai parlé plus haut, qui reçut les Hospitalières à Montréal, et, tant qu'elle vécut, elle voulut toujours être chargée du temporel de leur maison. Chomedey de Maisonneuve la seconda vivement, en consentant à se continuer au gouvernement de cette petite colonie, après que l'île eut changé de seigneurs. L'établissement du

[1] Ibid.

séminaire et celui de l'Hôtel-Dieu avaient donné un grand essor à la ville qui commençait à se former à Montréal. Elle le devait encore à Marguerite Bourgeois, cette sainte fille qui, plusieurs années auparavant, avait suivi Maisonneuve en Canada. Sans autres ressources que son courage et sa confiance en Dieu, elle entreprit de procurer à toutes les jeunes personnes de son sexe, quelque pauvres et quelque abandonnées qu'elles fussent, une éducation que n'avaient point à cette époque, dans les royaumes les plus policés, beaucoup de demoiselles de condition, et elle y réussit au point, qu'on vit avec étonnement des femmes jusque dans le sein de l'indigence et de la misère parfaitement instruites de leur religion, qui n'ignoraient rien de ce qu'elles devaient savoir pour s'occuper utilement dans leurs familles, et qui, par leurs manières, leur langage et leur politesse, ne le cédaient en rien à celles qui, en France, avait été élevées avec le plus de soin. C'est la justice que rendaient et que rendent encore aujourd'hui aux filles de la Congrégation tous ceux qui ont fait quelque séjour en Canada.

La fondation de ces divers établissements, dans laquelle l'abbé de Quaylus avait eu plus ou moins de part, en sa qualité de supérieur du séminaire, n'avait pas laissé de lui donner une grande autorité dans la colonie, et surtout dans l'île de Montréal ; aussi dès son retour au Canada, après la nomination du vicaire-apostolique, avait-on paru bien mieux disposé à le re

connaître pour le mandataire et le vicaire métropolitain de l'archevêque de Rouen que la première fois.

François de Laval s'inquiéta peu néanmoins de toutes ces menées. Fort de sa conscience et de l'autorité dont le Saint-Siége l'avait revêtu, il fit tranquillement les préparatifs de son voyage, et s'embarqua à la Rochelle, le jour de Pâques 1659, emmenant à sa suite MM. Ango de Mezerets, de Torcapel, Pèlerin et de Bernières, neveu du trésorier de ce nom, ainsi que le père Jérome Lallemand, oncle de celui qui avait été martyrisé par les Sauvages. Après un voyage favorable, ils arrivèrent heureusement, le 16 mai 1659, devant l'île Percé, à l'entrée du fleuve Saint-Laurent.

La nature qui commence à se dérouler en cet endroit jusqu'à Québec présente à l'œil étonné une suite de tableaux dont rien en Amérique ne peut surpasser la magnificence et la grandeur. Un mois après, jour pour jour, le navire qui portait le premier pasteur du Canada et ses saints compagnons, doublait la pointe Lévi, qui forme dans le fleuve un coude en face de Québec, et jetait l'ancre devant cette ville. Ce dut être un beau jour pour ce digne évêque que celui où, pour la première fois, il aperçut la cité que Dieu, dans sa miséricorde, lui avait réservée pour être le siége de son apostolat. Un bassin superbe, où plusieurs grandes escadres peuvent mouiller en sureté; un fleuve immense, dans lequel s'élance avec impétuosité une

cascade majestueuse[1]; une belle et large rivière[2]; des rivages partout bordés de rochers escarpés, et parsemés çà et là de hautes et sombres forêts : tel est le spectacle qui s'offrit tout à coup aux regards de Laval, et dont la vue avait si vivement frappé auparavant le coup d'œil du pieux Champlain. Sur la pointe du cap Diamant se montrait le château Saint-Louis, bâti par ce grand homme, avec les clochers des églises et des monastères, dont la croix dominait le fleuve et la gigantesque nature qui l'environne.

On savait à Québec que François de Laval avait été nommé vicaire-apostolique de la Nouvelle-France; mais le navire chargé de porter la nouvelle de sa prochaine arrivée, battu par de mauvais temps, n'avait pas encore touché le Canada ; aussi la surprise égala-t-elle la joie de la colonie en apprenant que le vaisseau mouillé dans la rade amenait son premier pasteur. Toute la population se réunit devant le château et accompagna le vicomte d'Argenson, alors gouverneur de la Nouvelle-France, au devant du vicaire-apostolique. Laval, environné de ses compagnons et du gouverneur, monta dans la ville au son des cloches et au bruit de toute l'artillerie du fort. Le vicomte le mena à l'église paroissiale, où l'abbé de Lauzon, exerçant les fonctions curiales par provision de M. de Quaylus, le

[1] La cascade ou saut de Montmorency, de 240 pieds de hauteur, tombe dans le Saint-Laurent, à sept ou huit milles de Québec.

[2] La rivière Saint-Charles, qui se jette dans le fleuve, à côté de Québec, dont elle forme le port.(*) (*) Voir p. 10 des Observat. de M. F. — (J. V.)

reçut avec tout le respect et la soumission qu'il devait à son supérieur ecclésiastique et l'accompagna ensuite au château, où tout le clergé de la ville et les pères jésuites vinrent lui rendre leurs hommages.

Ce fut chez ces religieux qu'il alla loger, durant les premières semaines de son séjour à Québec ; on lui prépara ensuite un appartement dépendant de l'Hôtel-Dieu, et il y demeura près de trois mois, avec les prêtres qu'il avait amenés avec lui. Sa troisième habitation fut le pensionnat des Ursulines, qu'on appelait alors le Séminaire, où il fit faire une clôture qui l'en séparait, afin d'y demeurer canoniquement. Mais la gêne que tant de personnes donnaient à cette maison lui fit ensuite accepter la maison de Mme de la Peltrie, où il demeura deux ans. Il acheta après cela une vieille maison, près de l'église, sur le cimetière, qui fut transporté ailleurs ; c'est là qu'il fit bâtir le presbytère, où trois ans après, en 1662, vinrent se joindre à lui les abbés Dédouit et Henri de Bernières, autre neveu du trésorier général,* qui fut plus tard curé de la ville et premier doyen du chapitre[1].

Le premier soin de l'évêque de Pétrée fut de chercher à faire reconnaître son autorité dans la colonie, malgré les obstacles que l'abbé de Quaylus crut devoir encore lui susciter. Celui-ci avait défendu même à l'abbé de Lauzon de laisser François de Laval prendre possession de l'église paroissiale, et les religieuses de l'Hôtel-Dieu

[1] *Mémoire de la vie de M. de Laval.*

racontent elles-mêmes[1], dans leurs mémoires, qu'elles hésitèrent quelque temps à recevoir le vicaire-apostolique, dont on ignorait généralement les véritables attributions et le degré d'autorité. Mais en voyant la prompte obéissance de celui que l'abbé de Quaylus avait nommé curé de Québec, elles finirent par suivre son exemple. Agissant plutôt en évêque titulaire qu'en vicaire-apostolique, le prélat établit ensuite une officialité à Québec, pour connaître des causes ecclésiastiques, et Lauzon fut récompensé de sa prompte soumission par la nomination à la charge d'official; Torcapel fut nommé à celle de promoteur. A la suite de ces divers actes, François de Laval fulmina ses bulles dans toute la colonie et défendit de reconnaître d'autre autorité que la sienne. Il trouva néanmoins encore de la résistance à Montréal, où l'abbé de Quaylus, se fondant sur l'incertitude des pouvoirs d'un vicaire-apostolique, et leur incapacité, selon lui, d'établir une juridiction précaire dans un pays soumis depuis longtemps à la juridiction d'un archevêque titulaire, continuait à exercer celle de vicaire-général métropolitain de Rouen. Il fallut plus tard une lettre de cachet pour le forcer à quitter le Canada; et, après son arrivée à Paris, il se trouva dans la nécessité de se rendre encore à Rome, pour se justifier du reproche, peut-être un peu fondé, de

[1] *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

Jansénisme, qu'on faisait contre lui, au tribunal du Saint-Siége, dans l'espoir d'abaisser l'influence croissante du séminaire de Montréal.

Malgré les ravages d'une maladie contagieuse qui envahit Québec vers cette époque, et qui donna occasion à l'évêque de Pétrée d'exercer sa charité dans les maisons et l'Hôtel-Dieu, le prélat continuait activement à s'occuper de l'organisation de son diocèse. Les Jésuites, qui avaient d'abord occupé toutes les cures du Canada, les abandonnaient avec joie à mesure que le nombre des prêtres séculiers augmentait ; ils ne s'adonnèrent qu'avec plus d'ardeur à leur sainte mission parmi les Sauvages, tout en continuant à servir de directeurs dans quelques monastères. Après les cures des villes, on donna à ceux-ci les paroisses de la côte de Beaupré, près de Québec, les seules encore qui fussent organisées dans la campagne. En tout et partout, l'évêque était le premier à l'œuvre. On le vit plus d'une fois administrer les sacrements à la ville et à la campagne, seul avec un prêtre, ou bien un domestique, ramant dans un canot en été, en hiver marchant sur la neige avec des raquettes[1], portant sur le dos sa chapelle et un morceau de pain, souvent sa seule nourriture dans ses courses apostoliques. C'est de cette manière qu'il fit sa première visite épiscopale pour administrer le sacrement de la Confirmation, et pour déterminer les lieux

[1] Les raquettes sont un tissu de lanières de cuirs et de baguettes de bois, de trois pieds de long, ayant à peu près la forme des raquettes à jouer au volant. On se les met aux pieds en Canada, pour marcher sur la neige, afin de n'y pas enfoncer.

où il avait dessein de bâtir des églises et d'ériger des paroisses. Il contracta dès lors les germes des infirmités qui l'accompagnèrent durant toute sa vie, et qui le forcèrent dans la suite à se démettre de son évêché.

Dès les premiers mois de son séjour en Canada, il apprit qu'on avait découvert plusieurs nations jusque-là inconnues, au nord et à l'ouest du lac Huron. Malgré les dangers dont son église était environnée par l'abandon de la colonie et les ravages des Iroquois, il songea aussitôt aux moyens de les faire éclairer des lumières de l'Évangile. Il s'en ouvrit au père Lallemand, qui venait d'être nommé pour la seconde fois supérieur-général des missions, et prit avec lui les mesures convenables pour l'exécution de ce dessein. On envoya aussi un renfort de missionnaires aux nations abénakises, qui devenaient insensiblement toutes chrétiennes, mais dont la vie errante empêchait que le progrès de l'Evangile ne fût aussi rapide parmi elles qu'on se l'était promis en voyant leur docilité.

A son arrivée à Québec, Laval avait trouvé la colonie en armes, et presque réduite aux abois, faute de secours de la mère-patrie. De nombreux partis d'Iroquois tenaient la campagne autour de Montréal et de Québec, où la nouvelle de l'approche d'un corps considérable d'ennemis, au commencement de l'année 1660, avait jeté une profonde consternation. Les Ursulines et les Hospitalières étaient forcées de sortir le soir de leurs monastères, où on ne les croyait pas en sûreté, et de se retirer pour la nuit au collége des Jésuites, qui

était plus fort et plus avantageux pour la défense. On avait d'ailleurs fortifié le collége ainsi que les deux couvents, et le gouverneur y tenait une partie de la garnison. Bien des colons furent sur le point de tout quitter pour retourner en France, et les Ursulines songèrent elles-mêmes plus d'une fois à repasser les mers.

Enfin les Iroquois se lassèrent eux-mêmes d'une guerre dont ils ne tiraient que peu de profit ; on ne les vit plus durant le reste de l'année. Mais vers la fin de l'hiver, plusieurs partis se montrèrent encore sur divers points de la colonie, et y exercèrent de grands ravages. L'église du Canada y perdit les abbés Vignol et Le Maitre, tous deux prêtres du séminaire de Montréal ; celui-ci fut tué en revenant de dire la messe à la campagne. La colonie y perdit M. de Lauzon, sénéchal de la Nouvelle-France et fils de l'ancien gouverneur, qui avait été tué dans une embuscade à l'île d'Orléans. Il fallut toute l'énergie, toute la patience et le courage de Laval pour soutenir, au milieu de tant de dangers et de privations, son église naissante. Dans ces cruelles épreuves, le Canada sentait déjà jusque dans ses ramifications les plus éloignées l'influence salutaire de sa présence. A Québec, qui en était le centre, l'église s'affermissait en raison même des obstacles et des résistances que rencontrait encore l'évêque de Pétrée : et du fond des missions lointaines, comme des paroisses voisines, tous, prêtres et missionnaires, Français ou peuplades sauvages, tournaient les yeux vers celui

que Dieu avait placé au milieu d'eux pour être leur chef et leur soutien.

Le père Mesnard, qui avait été chargé par ses supérieurs d'accompagner une bande d'Ottawas à la Baie-Verte et au lac Supérieur, pour y fonder une mission, assurait, dans une lettre qu'on reçut après sa mort, que rien n'avait plus servi à le soutenir au milieu des fatigues et des immenses privations qui l'avaient accompagné dans ce voyage, que ces paroles que lui avait adressées l'évêque de Pétrée, qu'il avait rencontré entre les Trois-Rivières et Montréal : « Toutes sortes de raisons, mon cher Père, devraient vous retenir ici ; mais Dieu, plus fort que toutes nos raisons, vous veut dans le pays où vous allez[1]. » Parti au mois d'août 1660, il arriva, après trois mois du voyage le plus pénible, à la baie nommée alors de Sainte-Thérèse, et que l'on croit être la baie appelée aujourd'hui de Keweena, sur le rivage méridional du lac Supérieur. Après plus de huit mois d'un séjour presque infructueux dans ce lieu, où il ne vécut que de glands et d'écorces d'arbres pilées, avec un peu d'huile pour tout assaisonnement, il fut appelé par les Hurons réfugiés à l'île de Saint-Michel à l'extrémité occidentale du lac ; il fit ses adieux à ses néophytes et aux Français de sa troupe, qu'il ne devait plus revoir sur la terre, et partit avec un domestique pour la baie de Che-goi-me-gon. Il paraît qu'il prit sa

[1] *Lettre du père Mesnard*

route par le lac de Keweena et le Portage. S'étant un jour séparé de son compagnon, occupé à charger son canot, il entra dans un bois et s'y égara (1661). On ne le revit plus depuis; mais longtemps après, sa soutane et son bréviaire furent reconnus dans une cabane de Sioux qui leur rendaient une espèce de culte, en leur présentant, dans leurs festins, de tous les mets qu'on servait.

CHAPITRE VI.

DEPUIS LE DÉMÊLÉ DE L'ÉVÊQUE DE PÉTRÉE AVEC M. D'AVAUGOUR, GOUVERNEUR DU CANADA, EN 1661, JUSQU'A LA MORT DE MÉZY, SON SUCCESSEUR, EN 1665.

Le baron d'Avaugour gouverneur du Canada ; il tolère la traite de l'eau-de-vie, Représentations inutiles de l'évêque de Pétrée. Il prend des mesures canoniques contre les désordres. Libelles et calomnies contre lui. L'évêque de Pétrée se rend à Paris pour solliciter l'érection d'un siége titulaire en Canada (1662). Accueil empressé qu'il reçoit du monarque. Louis XIV se rend à tous ses désirs. Fondation du séminaire de Québec (1663). Réglements de cette maison. Ses changements. Retour de François de Laval avec le chevalier de Mézy, nommé gouverneur du Canada. Établissement du conseil souverain ou parlement de Québec. Hospitalité du vicaire-apostolique. Sa vie commune avec son clergé. Réflexions sur l'inamovibilité des prêtres. Union du clergé canadien. L'église de Québec est érigée en paroisse, en faveur de l'abbé de Bernières (1664). Premières cloches fondues en Canada. Conduite violente du chevalier de Mézy, gouverneur de la Nouvelle-France. Ses extravagances. Réglements du conseil supérieur au sujet des dîmes. Accusations du major de Mézy contre les Jésuites. Mesures que Colbert croit devoir prendre à cet égard. Le marquis de Tracy nommé vice roi de la Nouvelle-France. Le bruit de son arrivée jette l'effroi parmi les Iroquois ennemis. Ils demandent la paix (1664). Maladie du major de Mézy ; sa réconciliation avec l'évêque. Sa mort et ses funérailles (1665).

Au milieu des malheurs de la colonie, les gouverneurs-généraux avaient néanmoins tenu toujours la main assez ferme à l'exécution des ordres qu'ils avaient donnés eux-mêmes de ne point vendre d'eau-de-vie aux Sauvages. Le baron d'Avaugour, qui venait de succéder au vicomte d'Argenson, avait décerné des peines

très-sévères contre ceux qui contreviendraient à ses ordonnances sur ce point capital. Un incident le fit changer tout d'un coup sans retour. Une femme de Québec fut surprise en contravention, et sur-le-champ conduite en prison. Le père Lallemand, supérieur des Jésuites, à la prière de ses parents et de ses amis, crut pouvoir, sans conséquence, intercéder pour elle. Il alla trouver le gouverneur-général ; d'Avaugour le reçut fort mal et répondit brusquement : — Vous êtes les premiers à crier contre la traite, et vous ne voulez pas qu'on punisse les traitants. Je ne serai plus le jouet de vos contradictions ; puisque ce n'est pas une faute punissable dans cette femme, ce n'en sera plus une pour personne.

Ce raisonnement était loin d'être juste. Faut-il abolir une loi et permettre le crime, parce qu'on aura mal à propos demandé la grâce d'un criminel ? Un peu plus de sang-froid chez le baron d'Avaugour lui aurait fait répondre au supérieur qu'il remplissait son devoir et ne faisait que suivre l'exemple du Sauveur, en implorant sa clémence pour cette femme ; mais que le sien l'obligeait de faire justice. Il ne consulta que son humeur et une droiture mal entendue, et par un faux point d'honneur il refusa toujours de rétracter les paroles indiscrètes qui lui étaient échappées. L'évêque, le clergé, les Jésuites, tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens dans la colonie, les Sauvages eux-mêmes, par des députations solennelles de leurs chefs, eurent beau lui représenter les suites malheureuses de cette liberté, et

le supplier de faire exécuter ses propres ordonnances, soit prévention contre l'évêque, soit ressentiment contre les Jésuites, rien ne put faire changer ce caractère raide et inflexible : il laissa toute licence aux traitants, et bientôt le désordre devint extrême. On distribua de l'eau-de-vie à profusion. Les Sauvages qui se faisaient instruire abandonnèrent la religion ; les plus fervents néophytes apostasièrent, et ces peuplades qui faisaient revivre, par la pureté de leur mœurs, les vertus de la primitive Église, et que les infidèles eux-mêmes admiraient, devinrent l'opprobre et le scandale du nom chrétien. Un petit nombre seul sut résister à ce fatal entrainement, les uns en se renfermant dans l'enceinte de Sillery, les autres en se retirant de Tadoussac au cap de la Madeleine[1].

Le vicaire-apostolique, se voyant repoussé par le gouverneur, chercha à remédier au mal par les moyens que lui donnaient son caractère et l'autorité dont Dieu l'avait revêtu. Il publia un mandement par lequel il défendait absolument la vente de l'eau-de-vie, et porta contre les réfractaires les censures de l'Église. Dans la suite, il fit aussi un cas réservé du commerce criminel d'un Français avec les Sauvagesses, ce crime, si facile et si commun, n'étant qu'une suite de l'ivresse à laquelle on les entrainait. Le clergé et les Jésuites secondèrent vivement le zèle de l'évêque, dans la chaire et au tribunal de la pénitence.

[1] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France.* — *Mémoires de la vie de M. de Laval, premier évêque de Québec.*

Ces rigueurs salutaires devinrent le signal d'une persécution qui poursuivit le prélat jusqu'au delà même du tombeau. On invectiva publiquement contre les prêtres et leur évêque, en les accusant de troubler injustement les consciences, et on alla même jusqu'à les calomnier dans leurs mœurs et leur conduite. Des libelles se publièrent dans la colonie, et l'on porta jusqu'au pied du trône des *Mémoires* renfermant des plaintes contre eux. Le roi, toutefois, qui en pénétra les vrais motifs, n'y eut aucun égard. Ce qu'il y avait de respectable dans la colonie, la voix publique elle-même, les démentirent. On ne put donc réussir à entamer la réputation de sainteté si justement acquise à l'évêque de Pétrée ; tout ce que l'on gagna, et les intéressés ne demandaient pas autre chose, fut que le commerce de l'eau-de-vie demeura libre, que les traficants eurent pleine licence pour porter les Sauvages au désordre, et les jeter dans un abrutissement pire mille fois que celui dont les missionnaires avaient eu tant de peine à les retirer.

Laval en était profondément affligé. Mais il souffrait avec une sainte résignation toutes les tribulations qu'il plaisait à Dieu de lui envoyer. Ne considérant en tout que la volonté de son divin maître, il se croyait heureux de supporter quelque chose pour son amour et pour le bien de sa chère Église. Celle-ci l'occupait sans cesse. Ses besoins étaient extrêmes, et la traite odieuse de l'eau-de-vie n'était pas le moindre de ses maux. Ces motifs et plusieurs autres déterminèrent enfin le pieux

évêque à se rendre en France, pour exposer au pied du trône les besoins du Canada.

Trois années de séjour dans cette contrée ne lui en avaient appris que trop l'état et les besoins. Incapable de s'opposer à tous les désordres dont il était témoin, et dont il gémissait si tristement devant Dieu, il sentait qu'il lui manquait quelque chose pour compléter son autorité. Si, par humilité, il avait refusé une première fois d'être évêque titulaire du Canada, il comprenait désormais que l'érection d'un évêché y était nécessaire. Le titre de vicaire-apostolique n'était qu'un titre précaire, dont les attributions n'étaient pas suffisamment connues de tous et pouvaient donner lieu à des contestations, comme il en était arrivé avec l'abbé de Quaylus, supérieur du séminaire de Montréal. Avec des prêtres dispersés sur un pays immense, et qui n'étaient que trop naturellement disposés à ne regarder le vicaire-apostolique que comme le premier entre ses égaux, il devenait difficile de corriger les abus que cette situation faisait naître, et d'imprimer une direction forte et stable à l'action épiscopale. Il fallait donc un évêque titulaire qui fût le centre naturel et commun aussi bien que le chef réel de cette église naissante. L'évêque titulaire en effet a des prérogatives et une autorité connues de tous, réglées d'avance par le droit ecclésiastique, et irrévocables, à moins d'une indignité juridiquement constatée. Ces raisons puissantes, si bien senties par tous les hommes de pouvoir, sont précisément celles qui inspirèrent si souvent aux gouverneurs-

généraux, dans les colonies, l'idée de s'opposer à l'érection des évêchés ; ce sont celles qui, de nos jours encore, entravent l'établissement des évêques titulaires dans la plupart des colonies françaises [1], où les gouverneurs, accoutumés à commander sans contrôle, redoutent de trouver, dans l'œil vigilant d'un pasteur, la censure ou la réprobation d'actes tyranniques, trop éloignés de la métropole pour en être connus.

Laval se résolut donc au voyage d'outre-mer. Il passa en France en 1662, laissant dans tous les cœurs fidèles une douleur amère de son départ et un désir ardent de le voir revenir bientôt. Le temps de son absence fut signalé par des prodiges extraordinaires et un tremblement de terre affreux, qui bouleversa une partie de la Nouvelle-France. Néanmoins personne n'y périt ; mais on regarda ces phénomènes comme un signe de la colère céleste. Ils eurent cet avantage pour la colonie, qu'un grand nombre de pécheurs firent pénitence et se réconcilièrent avec l'Église.

Le vicaire-apostolique fut reçu à la cour avec cet éclat que donne un grand nom, de grands travaux, des vertus éminentes, et la singularité, alors beaucoup plus grande que de nos jours, d'une mission au-delà des mers. Son voyage ayant surtout pour but de faire éri-

[1] Cet abus, conservé par les rois de la monarchie légitime et par le gouvernement de Louis-Philippe, vient heureusement d'être retranché par les soins véritablement chrétiens du prince Louis-Napoléon Bonaparte, président de France. Les colonies françaises ont été érigées en évêchés titulaires, et tout fait espérer que le prince-président continuera son œuvre de restauration chrétienne, en faisant ériger l'Algérie en province ecclésiastique et en donnant à cette colonie quelques évêchés de plus. C'est là le seul moyen d'assurer l'avenir chrétien de l'Afrique.

ger Québec en évêché titulaire, il désirait obtenir en même temps pour cette nouvelle église un chapitre et un séminaire, avec une dotation convenable pour soutenir ces divers établissements. Il fit sentir également au roi la nécessité d'ériger un conseil souverain ou civil, pour protéger la colonie et juger en dernier ressort les affaires des particuliers, jusque là soumises à l'autorité arbitraire des gouverneurs-généraux. Le roi entra avec plaisir dans toutes ses vues. Il approuva le projet de l'évêché de Québec, et l'en nomma le premier évêque. Il chargea en même temps son ambassadeur à Rome d'en solliciter les bulles d'érection; mais il se passa plusieurs années encore avant que cette affaire se fût terminée, et les nombreuses négociations qu'elle entraîna prouvèrent suffisamment que le Pape entendait que l'évêché de Québec ne relevât que de Rome seule. Louis XIV promit de le doter et donna à l'évêque l'abbaye de Maubec en Berry, à la charge de l'unir à l'évéché lorsqu'il serait érigé. Il accorda l'établissement d'un séminaire, promit celui d'un conseil souverain, et agréa toutes les mesures qui lui furent proposées pour arrêter les désordres qui commençaient à s'introduire dans la Nouvelle-France, surtout par la traite de l'eau-de-vie. Le prélat, infiniment satisfait, rendit grâce à Dieu du succès de son voyage. Il retourna au Canada l'année suivante, par le premier vaisseau ; mais il n'attendit pas son retour pour travailler à son séminaire, dont il jeta les fondements à Paris.

Sous l'influence des pères Bagot et de Rhodes, qui, mieux que les autres, avaient compris la nécessité de l'épiscopat et de l'institution du clergé indigène dans les missions lointaines, plusieurs des anciens amis de l'évêque de Pétrée s'étaient réunis pour fonder la congrégation des Missions étrangères. Cette institution commença dans une maison de la rue du Bac, à Paris, donnée à cet effet par l'évêque de Babylone; elle y existe encore actuellement. Ce fut sur les règlements de cette maison que l'évêque de Pétrée forma ceux de son séminaire.

Le 26 mars 1663, il rendit un mandement pour l'établissement d'un séminaire épiscopal à Québec. Le mandement portait que les supérieurs du séminaire seraient à la nomination de l'évêque, que toutes les cures du diocèse y seraient unies, que tous les curés seraient amovibles et pris de la maison, que le séminaire jouirait de toutes les dîmes, et serait chargé de la nourriture et de l'entretien des ecclésiastiques sains ou malades, de tous les frais de traversées, et que l'évêque n'en pourrait aliéner les fonds sans nécessité, ni sans le consentement des quatre premiers directeurs. Le roi confirma cette ordonnance par des lettres-patentes du mois d'avril suivant, enregistrées depuis au conseil souverain de Québec. Louis XIV rendait le séminaire capable de tous effets civils, le déchargeait à perpétuité des droits d'amortissement et nouveaux acquêts pour toutes acquisitions faites ou à faire, lui donnait sans exception la totalité des dîmes dans toute la Nou-

velle-France, dont la quotité demeurait fixée au treizième, sans que les évêques pussent en disposer autrement que dans l'intérêt du séminaire.

La plupart de ces articles furent changés depuis. Le séminaire des Missions-Étrangères de Paris, auquel celui de Québec avait été agrégé, nomma ou confirma, jusqu'à la conquête du Canada par les Anglais, les supérieurs et directeurs de celui de Québec, que l'on présentait simplement à l'évêque. Le nombre des directeurs, comprenant le supérieur, varia et se trouve aujourd'hui fixé à sept membres, qui agrégent les autres lorsqu'il en vient à manquer quelqu'un, et choisissent entr'eux le supérieur de la maison. Le séminaire, dont les cures ont été séparées depuis longtemps, ne reçoit plus aucune dîme, et il n'est plus chargé que de l'entretien de ses directeurs et professeurs, ou prêtres auxiliaires. Quant aux dîmes, elles furent réduites au vingt-sixième par une ordonnance du marquis de Tracy, vice-roi de la Nouvelle-France, datée du 23 août 1667.

Heureux des succès qu'il avait obtenus, le vicaire-apostolique n'en était que plus pressé de se réunir à son église. Il s'embarqua durant les fêtes de la Pentecôte de l'année 1663, dans un des vaisseaux du roi, chargé de porter à la Nouvelle-France le nouveau gouverneur que Louis XIV envoyait remplacer le baron d'Avaugour. C'était le chevalier de Mézy, ancien ami de M. de Laval, et que ce prélat avait lui-même désigné au roi comme celui de qui la piété et les mœurs

offraient le plus de garanties pour la bonne administration de la colonie, dont les priviléges venaient de passer des mains des Cent-Associés entre celles de la compagnie des Indes-Occidentales. Le prélat amenait avec lui plusieurs ecclésiastiques ; tous, ainsi que lui, eurent occasion d'exercer leur zèle, en soignant les malades qui se trouvèrent en grand nombre sur le vaisseau durant la traversée.

Ils furent reçus à Québec avec une joie inconcevable, et l'on ne vit pas avec moins de plaisir les troupes que le même vaisseau avait apportées avec le nouveau gouverneur, et le commissaire Gaudais, nommé par le roi pour établir définitivement l'autorité royale en Canada. Le vicaire-apostolique fut le premier à se faire inscrire sur les registres du recensement général qui se fit de toute la colonie, dès les premiers jours de son arrivée.

L'établissement d'une cour souveraine n'était pas du ressort de l'Église ; ce fut néanmoins à son premier évêque que le Canada fut redevable de cette institution. Ce prélat en avait obtenu l'érection en 1662, avec le pouvoir d'en choisir les membres, de concert avec le gouverneur, ce qui fut exécuté vers la fin de l'année suivante. Les lettres-patentes en furent enregistrées ; leur inscription précéda de peu celle du séminaire, dont les lettres-patentes furent enregistrées aussi, le 10 octobre de la même année. Ce conseil souverain, à qui l'on trouva plus tard à propos de n'attribuer que le titre de conseil supérieur, ou de parlement de Québec,

jugeait en dernier ressort les affaires du Canada. Le gouverneur, l'évêque, l'intendant, quatre conseillers, un procureur-général et un greffier en chef, en composaient le personnel. Ces derniers officiers devaient être choisis par le gouverneur, de concert avec l'évêque et l'intendant, parmi les notables de la ville, avec le droit de les changer tous les ans ou de les continuer. On leur donna aussi le pouvoir d'établir des juges inférieurs dans les justices royales, c'est-à-dire autres que celles des seigneurs. Le roi donnait au conseil toute juridiction en dernier ressort dans toute l'étendue de la colonie, ordonnant qu'on y suivît la coutume de Paris, la jurisprudence du parlement de Paris, et les ordonnances royales concernant la procédure tant civile que criminelle. Le nombre des officiers fut depuis augmenté, entre autres d'un conseiller ecclésiastique, qui fut adjoint comme aide de l'évêque.

L'établissement du séminaire de Québec était ce que le vicaire-apostolique avait le plus à cœur depuis son retour de France. A l'exemple de saint Augustin et de tant d'autres illustres évêques, il ne forma avec tout son clergé et son séminaire qu'une même communauté, qui ressemblait à une famille dont il était le père. La pauvreté des paroisses, celle des prêtres qu'il y envoyait en mission, les fatigues extrêmes qu'ils avaient à y supporter, et qui souvent les rendaient infirmes avant l'âge, la crainte de voir plus tard ces pauvres prêtres manquer du nécessaire dans leur vieillesse, avaient inspiré à l'évêque de Pétrée l'idée si chrétienne

de ne faire de tout le clergé du Canada qu'une grande famille où tout serait en commun.

La maison de l'évêque demeura longtemps la maison commune de tous, et le supérieur du séminaire recevait le superflu des bénéfices tenus par les curés. Cet ordre de choses dut naturellement changer par la suite, et il y eut souvent des contestations de la part des gouverneurs ou du parlement au sujet des curés, que l'on chercha bien des fois à rendre inamovibles dans leurs bénéfices.

Ils ne le devinrent toutefois jamais entièrement, ce qui excita fréquemment des murmures contre l'évêque de Pétrée. L'inamovibilité avait de grands avantages ; mais, pour l'adopter, il aurait fallu, dans les cas prévus par les canons et lorsque le changement d'un curé était reconnu nécessaire par l'évêque et son officialité, que l'évêque pût le déplacer ou le révoquer, sans avoir besoin du concours d'un tribunal civil. C'est le contrôle que la puissance séculière a voulu établir sur les procédures des tribunaux ecclésiastiques, contrôle toujours nuisible à la liberté de l'Église, qui a seul empêché bien des évêques, et qui en particulier avait empêché l'évêque de Québec de rendre les curés inamovibles dans leurs diocèses. Les gouverneurs et les intendants du Canada, qui firent si souvent un crime aux évêques de Québec de la situation des curés, n'avaient pas eu toujours tort. Mais trop souvent aussi il leur arriva de ne vouloir rendre les curés indépendants de l'évêque, que pour se faire

contre lui une arme de la désobéissance de quelques mauvais prêtres. Un diocèse privé de tribunaux ecclésiastiques et soumis au système de l'amovibilité, livre sans obstacle les prêtres à l'arbitraire de l'évêque ou de ses vicaires-généraux, et de cet état de choses que d'inconvénients et d'injustices quelquefois découlent! D'un autre côté, que de scandales peuvent subsister, que de révoltes il peut y avoir contre l'autorité épiscopale, dans un diocèse où les curés sont inamovibles et où les tribunaux ecclésiastiques ne peuvent les déplacer sans le concours et la sanction de l'autorité civile! L'inamovibilité ne serait donc à désirer qu'autant qu'elle pût céder, dans certaines circonstances prévues par les canons, à l'autorité épiscopale, jugeant par son officialité, dans l'esprit de l'ancienne discipline ecclésiastique.

Quoi qu'il en soit, nous devons dire que c'est à la sage administration de l'évêque de Pétrée que le Canada fut redevable des progrès rapides de la religion, et le clergé de la piété édifiante qui le distingua à toutes les époques. Laval leur servit de modèle. Défiant de lui-même et d'une humilité profonde, il leur montra qu'il savait suivre les préceptes évangéliques, *en se faisant le plus petit* parmi ses inférieurs, et en pratiquant le conseil du prince des apôtres : *Gardez-vous de dominer sur le clergé, mais rendez-vous de bon cœur la règle de votre troupeau*[1]. Il avait des assemblées fréquentes avec ses

[1] I *Epist. B. Petri*, c. 5, v. 3.

grands-vicaires, les principaux de son chapitre, les supérieurs des communautés et les religieux distingués par leur vertu ou leur mérite. Point d'affaire importante qu'il ne la leur proposât : aussi jamais prélat ne fut plus aimé, obéi et respecté de son clergé, et moins accusé de despotisme par ses prêtres, que le premier évêque de Québec.

Il ne se borna pas seulement à l'union des membres du clergé. Il trouva encore le moyen de lier entre elles les diverses communautés religieuses du Canada, et, lorsque l'abbé de Quaylus fut parti, les Sulpiciens de Montréal furent les premiers à s'unir de prières, d'hospitalité et de bonnes œuvres aux Jésuites et au vicaire-apostolique, pour l'avantage de chacun en particulier et de tout le diocèse en général.

L'église de Québec, que l'évêque de Pétrée avait destinée à remplacer la chapelle bâtie par Champlain, était en voie de construction. Il en avait chargé Henri de Bernières, en faveur duquel il l'érigea en paroisse, le 5 septembre 1664. Le bâtiment ne fut toutefois terminé que l'année suivante. Sur la fin de cette même année 1664, le prélat fit la bénédiction solennelle des trois premières cloches qui eussent été fondues dans le Canada. On commença aussi alors à se servir pour la première fois des orgues qu'il avait apportées de Paris, et sur le modèle desquelles un ecclésiastique bon musicien et mécanicien distingué en fabriqua d'autres assez bonnes pour l'usage de diverses églises [1].

[1] *Mémoire sur la vie de M. de Laval.*

Nous avons rapporté que la nomination du nouveau gouverneur du Canada avait été laissée par le roi au choix du vicaire-apostolique, et que celui-ci avait désigné le major de Mézy, ancien commandant de la citadelle de Caen, avec lequel il avait autrefois été lié intimement chez le trésorier général de Bernières. De Mézy faisait profession d'une haute piété ; et le prélat pouvait, ce semble, tout attendre d'un homme que la religion, l'amitié, et la reconnaissance devaient attacher inviolablement à sa personne. Mais à peine De Mézy fut-il installé, qu'il parut tout autre. Les esprits inquiets qui avaient aigri le baron d'Avaugour rallumèrent plus que jamais le feu de la discorde. Le gouverneur changea presque subitement. On lui rendit suspects le clergé et l'évêque, qu'il avait jusque-là respectés, et on parvint à lui inspirer un violent chagrin de n'avoir pas dans la colonie l'autorité des anciens gouverneurs. Le changement que le roi avait apporté dans l'administration du Canada privait d'ailleurs le nouveau gouverneur d'une assez forte partie des honoraires dont avaient joui ses prédécesseurs, et que leur payait la compagnie des Cent-Associés. Il prétendit que la colonie devait lui faire la même pension, et les membres du conseil qui s'opposèrent à ses prétentions éprouvèrent les effets de sa mauvaise humeur. Deux des principaux conseillers furent embarqués violemment par son ordre, renvoyés en France sans forme de procès, et d'autres mis à leur place. Il se forma alors contre lui une opposition juridique qui protesta

de la nullité de ces nominations, ce qui ne fit d'ailleurs que l'aigrir davantage[1].

L'évêque lui-même s'attira son indignation pour avoir voulu, en qualité d'ami, lui faire des remontrances. Il traita le prélat avec la dernière inconvenance, le traversa dans toute ses vues, et affecta de lui refuser jusqu'aux moindres égards de la bienséance. Enfin il en vint à des extrémités incroyables. Un jour, à la tête de ses gardes et de la garnison du château, il investit l'église et la maison de l'évêque, en proférant des menaces contre sa vie. Le prélat, sans s'étonner, fait au pied de l'autel sa prière avec le sacrifice de sa personne, puis paraît à la porte de l'église, devant le gouverneur et sa petite armée. Le bruit courut que Mézy avait donné ordre de le saisir ou de tirer sur lui. Mais les soldats, loin de lui faire la moindre insulte, défilèrent respectueusement devant lui, et lui firent en passant, comme s'ils se fussent donné le mot, le salut des armes qu'on ne fait qu'aux princes et aux généraux. Le gouverneur, confus de sa conduite, se hâta de se retirer[2].

Cette affaire fit naturellement grand bruit à la cour. A la vérité l'évêque ne porta aucune plainte à ce sujet; mais toute la colonie le fit pour lui. De Mézy n'en continua pas moins ses efforts pour contrecarrer le prélat dans tous ses plans, surtout à l'occasion des dimes et des cures. Ainsi que nous l'avons fait observer, les

[1] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France.*

[2] *Mémoire de la vie de M. de Laval.*

prêtres ne desservaient d'abord les paroisses du Canada que par commission de l'évêque ou du séminaire, auquel une promesse de vive voix ou par écrit les liait d'ordinaire, suivant le dessein que Laval avait formé de ne faire de tous les ecclésiastiques de son diocèse qu'un peuple de frères. Lors de son voyage en France, on lui avait accordé que les dîmes seraient payées aux directeurs du nouveau séminaire et taxées au treizième de tout ce qui se doit à l'Église. Ce chiffre parut élevé à beaucoup de colons qui étaient pauvres dans les commencements, et De Mézy en profita pour fomenter parmi eux des mécontentements contre l'évêque. Au lieu de chercher à faire conclure un nouvel arrangement avec l'autorité épiscopale, il excita les colons à se soulever contre les missionnaires, et, malgré les concessions que fit le prélat, les plaintes devinrent bientôt si menaçantes, qu'il fallut retirer le missionnaire qui desservait la côte de Beaupré, où il n'était plus en sûreté[1].

Ces représentations et ces clameurs ne cessèrent que lorsque le conseil supérieur eût réduit les dîmes au vingt-sixième. Un arrêt fut rendu alors qui réglait cet objet, en disant qu'elles seraient payées en grain, et non en gerbes, et que les terres nouvellement défrichées ne paieraient rien durant les cinq premières années.

Ce règlement était sage et il fut exécuté. Mais dans

[1] Id., ibid.

la suite, la colonie s'étant accrue, il parut nécessaire d'établir de nouvelles missions et de nouveaux curés. On demanda alors que les cures fussent détachées du séminaire, et que les dîmes appartinssent aux curés, et en même temps on traita de leur fixation, malgré les réclamations de l'évêque. Ces deux points furent ordonnés par un édit royal (1679), cinq ans après l'érection de l'évêché titulaire de Québec. Le même édit confirma le règlement provisoire du conseil supérieur touchant les dîmes ; mais il ajouta que, si les dîmes n'étaient pas suffisantes pour l'entretien des curés, le conseil y ajouterait un supplément qui serait fourni par les habitants et les seigneurs. Cette mesure toutefois ne fut pas exécutée, le roi ayant alors accordé sur son domaine la somme de sept mille six cents livres par an, pour aider à la subsistance des curés ; plus tard il y ajouta encore une somme de deux mille livres pour ceux que l'âge ou les infirmités rendaient incapables de servir. Quant au patronage des cures, il demeura toujours à l'évêque[1].

Après la conduite extravagante du major de Mézy, le conseil du roi ne put douter longtemps qu'il ne fût coupable, surtout lorsqu'on vit, à la tête de ses accusateurs, les deux principaux membres du conseil que le gouverneur avait fait embarquer sans aucune forme de justice. On ne laissa pas néanmoins de faire attention aux mémoires qu'il avait envoyés au ministre

[1] *Mémoires de la vie de M. de Laval.*

pour sa défense ; et, quoiqu'ils ne l'eussent pas justifié, ils firent naître des soupçons, dont quelques personnes eurent dans la suite bien de la peine à revenir. Il avait surtout insisté sur le grand crédit dont les Jésuites jouissaient dans la colonie; et, comme la cour ne s'était guère mêlée jusque-là des affaires de la Nouvelle-France, qu'elle avait en quelque façon abandonnée à la compagnie commerciale du Canada, et que dans les relations qu'on en recevait toutes les années, et qui se répandaient partout, il était beaucoup parlé de ces missionnaires, que leurs fonctions obligeaient d'entrer dans toutes les affaires qui regardaient les Sauvages, bien des gens s'imaginèrent que les plaintes du gouverneur n'étaient pas sans quelque fondement. On jugea de ce qui était par ce qui pouvait être, et on conclut que des personnes qui avaient un si grand crédit devaient naturellement mettre tout en usage pour le conserver, et pouvaient bien quelquefois en abuser[1].

D'un autre côté, on se persuadait aisément dans le conseil royal, et on ne faisait aucune difficulté de le publier, que la Nouvelle-France leur avait en bonne partie l'obligation de s'être soutenue dans les circonstances fâcheuses où elle s'était trouvée : on les y estimait nécessaires, surtout à cause des indigènes qui ne connaissaient qu'eux, et dont on ne pouvait s'assurer que par leur moyen.

[1] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. II.

Enfin le major de Mézy, en se récriminant, ne s'était pas disculpé, et l'évêque de Pétrée avançait contre lui des faits dont il ne se défendait point. Colbert, alors ministre de Louis XIV, crut devoir le rappeler, pour satisfaire à toutes les plaintes qu'on dressait contre lui, tout en se disposant à prendre les plus grandes précautions pour mettre des bornes à ce qu'on appelait la puissance des prêtres et des missionnaires, dont l'influence salutaire commençait à gêner le despotisme des gouverneurs. Il songea donc à choisir pour la colonie des chefs qui fussent de caractère à ne donner, dans sa pensée, aucune prise à leur conduite, et à ne pas souffrir qu'on partageât avec eux une autorité dont il paraissait convenable qu'ils fussent seuls revêtus. Sur ce dernier point, il réussit presque toujours, et Mézy fut révoqué[1].

Peu de temps avant que les dernières plaintes de la colonie fussent arrivées à Paris, le marquis de Tracy, nommé lieutenant-général des armées du roi, était parti avec une grande escadre pour visiter les diverses colonies que la France possédait en Amérique. Il était chargé de se rendre dans le Canada, avec le titre de vice-roi, afin d'y rétablir l'ordre et de chasser entièrement les Iroquois. Ces nouvelles y parvinrent plusieurs mois avant son arrivée, et firent trembler ces Sauvages, qui demandèrent humblement la paix. Ils vinrent à Montréal avec des présents considérables, et

[1] Id., ibid.

le gouverneur et l'évêque montèrent dans cette ville pour conférer avec eux (1664).

Au mois de mars 1665, le roi envoya une commission particulière à Québec, pour le marquis de Tracy, afin d'informer contre le major de Mézy, conjointement avec Daniel de Courcelles, nommé gouverneur à la place de ce dernier, et le célèbre Talon, auparavant intendant du Hainaut, appelé maintenant à l'intendance du Canada. Mais, avant l'arrivée de ces divers personnage, De Mézy était mort, après avoir réparé ses fautes par une pénitence aussi édifiante que sa conduite avait été scandaleuse[1].

Laval n'avait cessé de demander au ciel la conversion de son ancien ami : ses prières furent exaucées. Le gouverneur, étant tombé malade de la maladie dont il mourut, se fit porter à l'Hôtel-Dieu et placer par humilité dans la salle des pauvres. Il fit prier le vicaire-apostolique de le venir voir, se réconcilia sincèrement avec lui, lui demanda pardon, et renonça à toutes ses prétentions. Il fit publier à son de trompe et afficher à tous les carrefours un acte où il rétractait tout ce qu'il avait dit, écrit ou répandu contre lui, dans ses divers écrits publiés, affichés et distribués partout contre l'évêque et le clergé, demandant au public pardon du scandale qu'il avait donné, et à l'évêque des outrages commis contre sa personne. Bien plus, il voulut avoir le prélat pour son confesseur, et mourir entre ses bras.

[1] *Mém. de la vie de M. de Laval.*

Enfin, pour mettre le sceau à sa pénitence, il renouvela dans son testament les mêmes protestations, et demanda par humilité d'être enterré dans le cimetière des pauvres, sans aucune pompe, ni distinction. (6 mai 1665.)

Ses volontés furent exécutées, à l'exception des honneurs funèbres, que l'évêque, à la tête de son clergé et des divers corps de la colonie, lui rendit avec toute la solennité qui convenait au rang du défunt. Le corps fut porté par les quatre membres les plus distingués de la congrégation de la Sainte-Vierge, établie à Québec par M. de Laval, et dont le major avait fait partie, et les coins du poèle par quatre chefs sauvages. Il fut déposé à l'église, où il demeura toute la nuit, dans une chapelle ardente, et transporté le lendemain à l'Hôtel-Dieu [1].

Malgré une réparation si authentique, les démêlés du gouverneur et de l'évêque n'en firent pas moins un grand tort à la religion dans le Canada, ainsi qu'à la cour, où le major avait essayé de se justifier par ses lettres et ses mémoires, aux dépens de l'évêque et du clergé, mais surtout des Jésuites, qu'on accusait, mais à tort comme toujours, de chercher à se mêler partout des affaires publiques ou particulières, moins dans l'intérêt de l'Eglise que dans celui de leur ordre [2].

[1] *Mémoires de la vie de M. de Laval.*

[2] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. II. — *Mémoires pour servir à la vie de M. de Laval. — Voyages de la Hontan*, etc.

CHAPITRE VII.

DEPUIS L'ARRIVÉE DU MARQUIS DE TRACY, VICE-ROI DE LA NOUVELLE-FRANCE, JUSQU'A LA FONDATION DU PREMIER VILLAGE D'IROQUOIS CHRÉTIENS, EN 1669.

Arrivée du marquis de Tracy à Québec. Réception qui lui est faite. Arrivée du régiment de Carignan-Salières, de Courcelles gouverneur du Canada et de l'intendant Talon. Voyage du père Allouez sur le lac Supérieur. Son arrivée chez les Chippewas (1655-67). Plusieurs nations sauvages y viennent trouver le missionnaire. Les Sioux lui parlent du Mississippi. Retour d'Allouez à Québec. La construction des forts de Sorel, de Chambly, et de Sainte-Thérèse, jette l'alarme parmi les Iroquois. Plusieurs de leurs chefs se rendent à Québec pour traiter de la paix. Insolence barbare d'un chef Mohawk châtiée par le vice-roi. Humiliation des nations iroquoises. État moral de la colonie. Portrait de l'église du Canada tracé par la mère Marie de l'Incarnation. Consécration de la cathédrale de Québec (1666). Conduite édifiante du vice-roi. Son expédition contre les Mohawks. Le régiment de Carignan-Salières licencié dans le Canada. Origine de la noblesse canadienne. Divers missionnaires chez les Iroquois. Ferveur de leurs néophytes. Catherine Tegahkouita, la Geneviève du Canada. Les pères Dablon et Marquette fondent la mission du Sault-Sainte-Marie. Dangers et charmes de la vie des missionnaires dans les déserts. Fondation du petit séminaire de Québec. Fermeté de l'évêque de Pétrée, au sujet de la vente des liqueurs fortes aux Sauvages. Mécontentement du gouverneur. Assassinat d'un chef iroquois, provoqué par les désordres de l'eau-de-vie. Le gouverneur donne satisfaction aux Sauvages. Les chefs des nations sauvages se réunissent à Québec. Déclaration de foi publique de Garakonthié, sachem des Onondagas. Son baptême solennel. Retour de l'intendant Talon à Québec, où il ramène les pères Récollets. Ferveur des Iroquois chrétiens. Fondation du village Iroquois de la Prairie, près de Montréal.

Le marquis de Tracy arriva enfin à Québec (30 juin 1665), accompagné d'une suite nombreuse et d'une grande partie du régiment de Carignan-Salières. On s'était préparé à lui faire une réception magnifique ; mais il refusa toute espèce d'honneur, se contentant des

cris de joie qui l'accompagnèrent depuis son débarquement jusqu'à l'église, où il arriva au son des cloches et au bruit du canon. François de Laval, revêtu de ses ornements pontificaux, l'attendait à la porte, environné de son clergé. Il lui présenta l'eau bénite et la croix, et le mena ensuite près du chœur, au prie-Dieu qui lui avait été préparé. Mais le vice-roi, bien qu'affaibli par la fièvre, se mit à genoux sur le pavé, sans vouloir se servir du carreau qui lui était destiné. Le *Te Deum* fut chanté solennellement, et l'évêque le reconduisit ensuite dans le même ordre et avec les mêmes honneurs.

Environ deux mois après l'arrivée du vice-roi, d'autres navires vinrent mouiller devant Québec, portant le nouvel intendant Talon et le gouverneur De Courcelles, et amenant avec eux les autres compagnies du régiment de Carignan-Salières; l'escadre portait en outre un grand nombre de familles, une foule d'artisans et de paysans de la Picardie et de l'Ile-de-France, avec quantité de troupeaux, et les premiers chevaux qu'on eût vus dans le Canada.

L'arrivée de tout ce monde, où il y avait beaucoup de malades, donna occasion à l'évêque et à son clergé de déployer les ressources de leur charité; leur zèle toucha les huguenots qui se trouvaient parmi eux, dont une partie se convertirent. De son côté, le vice-roi ne perdit point de temps : dès qu'il eût reçu ces divers secours, il se mit à la tête de toutes ses troupes, et les mena à l'entrée de la rivière de Richelieu, où il les fit travailler en même temps à la construction de trois forts. Le

premier fut bâti à l'endroit même où se trouvaient les ruines de l'ancien fort de Richelieu, construit autrefois par le chevalier de Montmagny, et il prit le nom de Sorel du nom de l'officier qui en reçut le commandement [1]. Le second prit le nom du capitaine De Chambly, qui en eut la direction, et fut placé au pied du rapide que l'on trouve en remontant le Richelieu ; le troisième, appelé fort de Sainte-Thérèse, fut bâti trois lieues plus haut.

Tandis que ces choses se passaient dans le centre de la colonie, de nouvelles missions se formaient vers le lac Supérieur. Sans être découragé par le triste sort du père Mesnard, le père Allouez s'offrit à accompagner les Ottawas de l'ouest, qui étaient revenus demander un missionnaire. Son offre fut acceptée, et, au mois d'août 1665, il s'embarqua avec ceux qui étaient venus le chercher, et se dirigea par l'Ottawa vers le lieu de sa nouvelle mission. Le premier jour de septembre, il arriva aux rapides du Sault-Sainte-Marie, par où les eaux du lac Supérieur se précipitent dans le lac Huron. Il admirait, en passant, la rivière avec ses îles boisées et ses criques charmantes. Le second jour il entra dans le lac, que les Sauvages révèrent comme une divinité, et dont le commencement offre un spectacle d'une magnificence bien rarement surpassée dans les sombres tableaux de cette nature septentrionale. Il longea les hautes dunes de sable nu qui étalent sur le rivage leur

[1] C'est aujourd'hui la petite ville du même nom, appelée aussi William-Henry.

effrayante stérilité; il vogua contre les rochers pittoresques qui élèvent à une hauteur immense, pendant plus de douze milles, leurs formes fantastiques, sans cesse battues et creusées par les vagues, et employa tout le mois de septembre à parcourir la côte méridionale du lac Supérieur. Il y rencontra plusieurs chrétiens baptisés par le père Mesnard, qui se montrèrent charmés de le voir et qu'il fortifia dans la foi, baptisa plusieurs enfants moribonds, et dit à plusieurs reprises la sainte messe sur le rivage boisé du lac, consacrant ainsi ces forêts séculaires au Dieu dont il était l'envoyé [1].

Il cingla au delà de la baie de Sainte-Thérèse, et, après avoir vainement cherché le rocher de cuivre pur, dont les Sauvages lui avaient fait accroire la fable, il arriva le 1er octobre au grand village des Chippewas, dans la baie de Che-goi-me-gon, au moment où les jeunes guerriers se préparaient à une lutte avec la nation vaillante des Sioux. Il se fit alors une assemblée de dix ou douze nations de la langue algonquine, qui se disposaient à arracher le tomahawk des mains de ces tribus, et Allouez fut admis à se faire entendre devant cette grande réunion. Il parla longtemps de la religion chrétienne, d'une manière vive et pathétique, mais proportionnée à l'intelligence des Sauvages. Ensuite, au nom de Louis XIV et de son vice-roi, il recommanda la paix à toutes ces nations, et fit des offres de

[1] Journal du père Allouez, 37. — Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle France*. — Schoolcraft.

commerce et d'alliance contre les Iroquois. — Les soldats français adouciront, ajoutait-il, le sentier entre les Chippewas et Québec; ils balaieront les canots pirates de toutes les rivières, et ne laisseront aux Cinq-Nations d'autre alternative que la tranquillité ou la destruction [1].

Sur le rivage de la baie, où l'abondance de la pêche attirait la multitude, une chapelle s'éleva, qui donna naissance à la mission du Saint-Esprit (1665 à 1667). Ces hommes rouges qui n'avaient jamais vu d'Européens vinrent avec admiration considérer l'homme blanc, et les peintures du paradis et de l'enfer qu'il avait placées dans sa chapelle. Les Chippewas apprirent à chanter les louanges du vrai Dieu, et, durant le long séjour du père Allouez dans cette contrée, il répandit les semences de la foi dans plus de vingt nations diverses. Les Sauvages des environs du Sault, les Outchibouecs, ainsi que les Jésuites appelaient les Chippewas, dressèrent leurs tentes pendant un mois autour de sa cabane, et reçurent ses instructions. Les restes dispersés des Hurons et des Ottawas, qui erraient dans les déserts au nord du lac Supérieur (*), en appelèrent à sa compassion, et avant son retour obtinrent sa présence dans leurs marécages.

Des profondeurs encore inconnues du lac Michigan vinrent les Potawatomies, adorateurs du soleil, qui l'invitèrent à se rendre parmi eux. Les Sacs et les Renards

[1] *Relation*, 1666—1667, chap. 4.

(*) V. p. 77 des Observat. (J. V.)

arrivèrent à pied de leur pays, qui offrait en abondance des daims, des castors, et des buffles. Les Illinois eux-mêmes, race hospitalière, à qui les canots étaient inconnus, et qui n'avaient d'autres armes que l'arc et la flèche, vinrent lui raconter leurs chagrins. Leur gloire antique et leur nombre avaient été affaiblis par les Sioux, d'un côté, et, de l'autre, par les Iroquois armés de mousquets. Ils excitèrent la curiosité du missionnaire par tout ce qu'ils racontèrent du noble fleuve près duquel ils demeuraient, et qui coulait vers le sud. Ils n'avaient point de forêts, mais, au lieu de bois, de vastes prairies, où des troupeaux de daims, de buffles, et d'autres animaux paissaient sur les grandes herbes [1]. Ils expliquèrent aussi les merveilles de leur calumet de paix, et déclarèrent leur coutume de saluer amicalement avec des acclamations joyeuses l'arrivée des étrangers parmi eux. « Leur pays, disait Allouez, est le meilleur champ pour l'Évangile ; si j'avais eu le temps, je serais allé visiter leurs cabanes, pour voir de mes propres yeux tout le bien qu'on m'a dit d'eux [2]. »

C'est alors aussi que le missionnaire rencontra les sauvages et impassibles guerriers de la nation des Sioux, qui se nourrissaient de riz sauvage et couvraient leurs cabanes de peaux de bêtes, au lieu d'écorces. Ils demeuraient à l'extrémité occidentale du lac Supérieur.

[1] *Relation*, 1666—1667.

[2] *Relation*, 1666-7, p. 110.

dans une terre de prairies, sur les bords du Grand-Fleuve, dont Allouez rapporta le nom pour être Messi-pi. De retour à la baie de Che-goi-me-gon, après toutes ses courses, le père Allouez, dont le nom est à jamais uni à la découverte du territoire de l'ouest, ayant formé le dessein d'y établir une mission fixe, se joignit à un grand convoi d'Ottawas qui allaient porter leurs pelleteries à Montréal ; de là il se rendit à Québec, où il arriva au mois d'août 1667, ayant l'espoir d'en emmener quelques Français avec lesquels il désirait former une petite colonie. Mais la mauvaise volonté de ses conducteurs ne lui permit d'embarquer avec lui que le père Louis Nicolas, et tous deux se mirent en route deux jours après pour retourner à la baie de Che-goi-me-gon.

Cependant les forts que le marquis de Tracy avait commandé de construire sur le Richelieu avaient jeté l'alarme parmi les Iroquois, et le vice-roi étant de retour à Québec sur la fin de décembre 1665, Garakonthié, grand sachem de la nation des Onondagas, arriva avec des députés de son canton et de ceux des Cayugas et des Senecas. Il assura le général de la parfaite soumission de ces trois nations, et, après lui avoir fait de grands présents, le supplia de leur accorder la paix et la liberté de tous les prisonniers iroquois appartenant à ces nations que les Français avaient entre leurs mains. Tracy les accueillit avec bonté, leur accorda leurs demandes et les renvoya chargés de présents ; mais en même temps il se disposa à porter la guerre

chez les Mohawks et les Oneidas, dont le silence semblait annoncer qu'ils n'avaient pas renoncé à leurs perfidies et à leurs insultes : un de leurs partis même surprit et tua trois officiers, dont l'un était Chazy, neveu du vice-roi. Le capitaine De Sorel était en campagne avec un corps de troupes près de tomber sur un village mohawk; il rencontra une bande de guerriers de cette nation ayant à leur tête un chef à qui sa naissance avait fait donner le surnom de *Bâtard-Flamand*. Il se disposait à le charger, lorsque ce chef, ne voyant nul moyen d'échapper aux Français, qui avaient sur lui la supériorité du nombre, prit avec son astuce sauvage le parti d'aborder cet officier et lui dit d'un air assuré qu'il allait à Québec traiter de la paix avec Onontio, de la part de son canton. Sorel le crut et le mena lui-même au vice-roi, qui le reçut avec bonté. Un autre chef mohawk arriva peu de jours après à Québec et se donna encore pour député de sa nation. Alors on ne douta pas que les Mohawks ne fussent véritablement disposés à la paix. Mais un jour que Tracy avait invité les deux prétendus députés à sa table, au château Saint-Louis, le discours étant tombé sur la mort du jeune de Chazy, neveu du vice-roi, le chef mohawk, levant le bras avec orgueil, dit que c'était ce bras qui avait cassé la tête au jeune officier. On peut juger de l'indignation de tous ceux qui étaient présents. Le vice-roi dit à cet insolent sauvage qu'il ne tuerait plus personne, et sur le-champ le fit étrangler par le bourreau, en présence du Bâtard-Flamand, qu'il retint prisonnier.

L'humiliation des Mohawks, dont le gouverneur Courcelles ravagea les bourgades au commencement de l'année 1666, était une conjoncture favorable ; on pouvait en profiter pour engager cette nation et toutes les autres à se rendre dociles aux instructions des missionnaires. La politique concourait alors avec la religion à ne la point laisser échapper. Mais les mœurs changeaient dans la colonie à mesure qu'on s'y croyait plus en sûreté ; le zèle pour la conversion des infidèles, dont la plupart des habitants avaient paru auparavant aussi animés que les ouvriers évangéliques, se ralentissait chaque jour chez les premiers ; et les seconds commençaient à se plaindre de ne plus trouver dans les chefs le même appui qu'ils avaient trouvé dans leurs prédécesseurs. Ils se voyaient presque réduits à regretter ces temps d'orage et de calamité où leur liberté et leur vie même ne tenaient à rien, et où leur sang mêlé avec leurs sueurs multipliait les chrétiens à vue d'œil.

J'ai dit les causes du relâchement parmi les néophytes. Parmi les Français la piété s'était assez bien raffermie depuis le tremblement de terre dont on ressentit encore quelques secousses en 1665. On remarqua même que dans les nouveaux venus les plus libertins ne pouvaient tenir longtemps contre les exemples de vertus qu'ils avaient généralement sous les yeux, et qu'au bout de six mois plusieurs n'étaient plus reconnaissables et ne se reconnaissaient plus eux-mêmes. Les soldats ne parlaient de la guerre des Iroquois que comme d'une guerre sainte, du succès de laquelle dé-

pendait la conversion des infidèles. Ils avaient, il est vrai, dans la personne de Tracy, un chef de qui les vertus chrétiennes ne le cédaient point aux vertus guerrières, et qui auraient fait honneur aux religieux les plus parfaits. Il en laissa dans la Nouvelle-France des marques dont, après tant d'années, on pourrait encore reconnaître l'impression. Son séjour à Québec fut donc extrêmement utile à l'église naissante du Canada, dont il protégea toujours les ministres contre les malveillants qui les avaient si mal servis dans l'esprit des deux derniers gouverneurs.

« Tout est magnifique à présent dans cette église qui vous a tant coûté, s'écriait à cette époque la mère Marie de l'Incarnation, dans une de ses lettres au père Poncet [1], et c'est une bénédiction de Dieu de voir l'union qui est entre Monseigneur notre évêque et vos Révérends Pères. Il semble qu'eux et Messieurs du Séminaire ne soient qu'un. M. de Tracy, qui m'en a déclaré ses sentiments, en est ravi, comme aussi de la majesté de l'église, et des grandes actions de piété de ceux qui la servent. Vos Pères y éclatent à l'ordinaire et en font l'un des plus grands ornements. Vous verriez vos petits enfants qui commençaient de votre temps à connaître les lettres, porter aujourd'hui la soutane et étudier en théologie. Votre collége est florissant, et notre séminaire (le pensionnat des Ursulines), qui n'est

[1] Lettres de la mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de Québec.

qu'un grain de sable en comparaison, fournit d'excellents sujets. »

La cathédrale, ou paroisse de Québec, à laquelle l'évêque de Pétrée faisait travailler depuis son retour de France, se trouva enfin terminée pendant le séjour du marquis de Tracy en Canada. Elle fut consacrée le dimanche 11 juillet 1666, sous le titre de l'*Immaculée-Conception,* avec toutes les cérémonies d'usage dans le rituel romain. Le maître-autel des Ursulines fut ensuite inauguré sous le nom de *Saint-Joseph,* et l'église des Jésuites sous le patronage du *Saint-Nom-de-Jésus.* L'évêque ordonna que toutes ces dédicaces se célèbreraient désormais le même jour.

Peu après, on fit avec solennité la translation des reliques des saints martyrs Flavien et Félicité, que le Pape avait données au vicaire-apostolique en 1662. La procession, environnée d'une multitude de flambeaux, parcourut toutes les rues de la ville; on alla chercher au château, où l'on avait préparé un riche reposoir, les reliques de ces Saints, et celles qui étaient destinées aux diverses églises de Québec; elles furent saluées au départ par plusieurs décharges d'artillerie.

« Il ne s'était pas encore vu dans ces contrées, dit [1]

[1] La Mère de l'Incarnation était veuve avec un fils lorsqu'elle se fit ursuline à Tours. Son fils, Dom Martin, était de la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur. Il est l'éditeur de ses *Lettres* et l'auteur de la *Vie de la Mère de l'Incarnation*, qui fut surnommée la sainte Thérèse de France. Ces lettres, qui sont bien écrites et dignes de la grande réputation de sainteté, d'esprit, d'habileté dans toutes sortes d'affaires, et surtout de la vie spirituelle de cette femme admirable, contiennent beaucoup de faits historiques arrivés pendant les trente-deux années qu'elle vécut en Canada, où elle mourut, en 1672, en odeur de sainteté.

aussi, dans une de ses lettres à son fils, la Mère de l'Incarnation, une si belle cérémonie. Il y avait à la procession quarante-sept ecclésiastiques en surplis, chapes, chasubles et dalmatiques. Comme il fallait porter les reliques dans les quatre églises de Québec, nous eûmes la consolation de voir cette magnifique cérémonie. M. de Tracy, vice-roi, M. de Courcelles, gouverneur, avec les deux plus considérables de la noblesse, portaient le dais. Les plus élevés en dignité d'entre les ecclésiastiques portaient les quatre grandes châsses sur des brancards magnifiquement ornés. La procession, sortant d'une église, y laissait une châsse. La musique ne cessa point, tant dans le chemin que dans les stations. Monseigneur suivait les saintes reliques et la procession, en habits pontificaux. Je n'aurais jamais espéré de voir une si grande magnificence dans l'église du Canada, où, quand je suis venue, je n'avais rien vu que d'inculte et de barbare. C'est une chose ravissante de voir M. de Tracy dans une exactitude merveilleuse à se rendre le premier à toutes ces saintes cérémonies, car il n'en perdrait pas un moment.... Son exemple a tant de force, que le monde le suit comme des enfants suivent leur père. Il favorise et soutient l'église par la piété et par le crédit qu'il a universellement sur tous les esprits. »

La fête de la Translation des Saintes-Reliques fut dès lors établie, avec octave, au second dimanche de septembre. Dans les nécessités publiques, on porta depuis ces reliques en procession, comme on le faisait

à Paris de celles de sainte Geneviève, et toujours on le fit avec succès [1].

Cette année, si célèbre dans les annales religieuses par la ferveur qui distingua également les colons et les soldats, ne l'est pas moins dans les annales militaires de la colonie, par la grande expédition que le marquis de Tracy conduisit en personne, au cœur de l'hiver, jusqu'au fond du territoire des Mohawks. Il marcha de Québec, à la tête de vingt-huit compagnies régulières et de toute la milice du Canada, et s'avança à plus de sept cents milles de cette ville dans l'intérieur des terres iroquoises, avec l'intention d'exterminer jusqu'aux derniers restes de cette tribu turbulente. Mais ils furent avertis à temps, et le vice-roi n'eut d'autre succès que celui de jeter la terreur parmi eux et de brûler leurs villages. Cette expédition eut cependant pour conséquence éloignée d'empêcher la colonie de retomber jamais par la suite dans cet état de marasme et d'épouvante où elle avait quelquefois été réduite auparavant par les incursions des Iroquois. Elle rendit ces barbares plus soumis et plus circonspects, et elle aurait eu certainement des résultats encore plus avantageux, si les Iroquois n'avaient pas gagné un puissant appui dans les Anglais, devenus depuis peu les maîtres des possessions hollandaises de la Nouvelle-Amsterdam et d'Orange, qui reçurent alors les noms de New-York et d'Albany. De-

[1] *Mémoires de la vie de M. de Laval.*

puis le 1er octobre, le Saint-Sacrement fut solennellement exposé dans toutes les églises, avec les prières des Quarante-Heures, pour le succès des armes du vice-roi; mais, au second jour de novembre, d'heureuses nouvelles de son expédition étant arrivées à Québec, les prières se changèrent en actions de grâces, et l'on chanta partout le *Te Deum*, avec beaucoup de pompe et de solennité.

Pour mettre ensuite de plus en plus les colons à l'abri des incursions des Iroquois, le roi fit rendre un arrêt par lequel il fut ordonné que dorénavant il ne serait plus fait de défrichements que de proche en proche, et que l'on réduirait les habitations autant que possible en forme de paroisses françaises, afin que les habitants fussent plus à même de s'entr'aider en cas d'attaque. Mais ce qui aida le plus à fortifier et à soutenir la colonie, fut l'établissement en Canada du régiment de Carignan-Salières, qui fut licencié quelques années après, à la condition qu'il s'y établirait. Les ecclésiastiques qui avaient suivi le marquis de Tracy dans son expédition s'étaient signalés par les services qu'ils avaient rendus aux soldats. Dieu bénit leurs travaux par la conversion d'un grand nombre de pécheurs, qui avaient passé leur vie dans le crime. Mais le régiment de Carignan s'était distingué par sa moralité et ses sentiments religieux. Les officiers donnaient les premiers l'exemple aux soldats. Après le départ du vice-roi, qui eut lieu au printemps de l'année 1666, ils demeurèrent en Canada, à l'exception de six compagnies qui ac-

compagnèrent Tracy en France, mais qui revinrent deux ans après, tant pour renforcer les garnisons des postes les plus importants, que pour augmenter le nombre des colons. Leurs officiers, ayant obtenu des terres avec des droits seigneuriaux, s'y marièrent, et c'est d'eux que descend presque toute la noblesse actuelle du Canada, où l'on est surpris encore de nos jours de retrouver plusieurs des plus beaux noms de la France.

Les Mohawks et les Oneidas s'étaient enfin soumis; et, après le départ du vice-roi, ils avaient envoyé des députés au gouverneur-général de Courcelles, pour lui demander la paix et la faveur d'obtenir quelques missionnaires. Le supérieur des Jésuites s'empressa d'accéder à leur demande ; et, dans le temps même que plusieurs Pères partaient pour les villages des Mohawks, des Oneidas et des Onondagas, où le sachem Garakonthié venait de leur bâtir une chapelle, l'évêque de Pétrée envoyait les prêtres Trouvé et Fénélon, tous les deux membres du séminaire de Montréal, exercer leur zèle apostolique chez les Iroquois établis à l'extrémité occidentale du lac Ontario, parmi lesquels se trouvaient déjà un grand nombre de chrétiens.

La traite de l'eau-de-vie, que ces Sauvages faisaient librement avec les Anglais du New-York, fut néanmoins toujours un obstacle à leur entière conversion. Les Mohawks n'avaient jamais cessé d'être parmi eux les ennemis les plus déclarés du Christianisme. Ils étaient les plus fiers et les plus féroces de toutes les nations iroquoises ; eux seuls avaient jusque-là trempé leurs

mains dans le sang des ministres de l'Évangile, et on ne pouvait douter qu'une haine plus que barbare de nos saints mystères ne fût entrée pour beaucoup dans ces fureurs que nous leur avons vu exercer contre les pasteurs et le troupeau. Ce fut toutefois dans cette nation que le progrès de l'Évangile fut plus rapide, et la récolte plus abondante. On y vit bientôt une chrétienté composée de fervents néophytes, qui fondèrent depuis les florissantes missions du Sault-Saint-Louis et de la Montagne [1], si longtemps fécondes en héros chrétiens, et dont la colonie tira de si grands avantages. Enfin c'est de la nation des Mohawks (*) que sortit la Geneviève de l'Amérique septentrionale, l'illustre Catherine Tegahkouita, que le ciel continua longtemps à rendre célèbre par des miracles d'une authenticité à l'épreuve de la plus sévère critique [2].

La paix, dont on jouissait alors dans la colonie (1668), continuait à favoriser les progrès de la domination française dans le Canada. La compagnie des Indes-Occidentales, ayant aussi vers ce temps-là résigné le monopole du commerce des fourrures, donna ainsi une nouvelle impulsion à l'esprit d'entreprise des Canadiens. D'un autre côté, de nouveaux missionnaires arrivèrent de France, et les pères Claude Dablon et Marquette allèrent fonder chez les Chippewas du Sault la mission de Sainte-Marie. (**) C'était le plus

[1] Depuis transférée au lac des Deux-Montagnes, à l'entrée de l'Ottawa.

[2] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. II.

(*) V. p. 77 des Observat.s (J.V.)

(* *) V. même page — d.o — (J.V.)

ancien établissement européen dans les limites actuelles de la république du Michigan.

Durant les années suivantes, les pères Allouez, Dablon et Marquette, travaillèrent à fortifier, avec l'influence du Christianisme, celle du nom français, dans les vastes régions qui s'étendent depuis la Baie-Verte jusqu'à l'extrémité du lac Supérieur. Heureux des souffrances qu'ils enduraient pour la gloire de leur divin Maître, ils obtenaient, en même temps et sans la rechercher, une gloire immortelle aux yeux de la postérité, par leurs travaux et leur infatigable persévérance. En effet, à quelles rigueurs, à quels dangers ne s'exposait pas le missionnaire, du côté de la nature et des hommes, en se rendant au milieu des Sauvages ! Luttant chaque jour contre les aspérités du climat, frayant son chemin sur les eaux ou la neige, privé de toutes les douceurs du foyer domestique, n'ayant d'autre pain que du maïs broyé sous la pierre, et souvent d'autre nourriture que la mousse délétère qui croissait sur les rochers, il s'exposait à vivre pour ainsi dire sans manger, à dormir sans asile, à voyager au loin au milieu des dangers, prêt à subir chaque jour toutes les horreurs de la faim, de la captivité ou de la mort, qu'il la reçût d'un coup de tomahawk, ou au milieu des tortures du feu et des supplices inventés par les Sauvages [1].

Avec tout cela, cependant, la simplicité et l'indépen-

[1] Bancroft, *History of the United States*, t. III.

dance de la vie du désert ne manquaient pas de charmes. Le cœur du missionnaire s'épanouissait, lorsque, sous un ciel serein, dans un climat délicieux, respirant l'air pur du matin ou la brise fraîche du soir, il voguait tranquillement sur les eaux limpides des fleuves aux traits gigantesques ou des grands lacs d'Amérique. Lorsqu'il n'avait rien à craindre de la perfidie des Sauvages, il trouvait partout des campements sûrs et agréables, où il pouvait se donner à peu de frais les plaisirs de la chasse. Il songeait aux anciens patriarches, qui, n'ayant point de demeure fixe, habitaient sous la tente, maîtres, en quelque sorte, de tous les pays qu'ils parcouraient, et qui profitaient de toutes les productions du sol, sans aucun des embarras de la propriété ordinaire. Combien de fois, en s'asseyant sous le chêne séculaire des forêts américaines, pensait-il à celui de Mambré, à l'ombre duquel Abraham invitait les anges à se reposer! Combien de fois, en mettant sa tête sur une pierre, songeait-il à celle où Jacob eut la vision mystérieuse! Chaque jour, un nouveau site, à son choix, lui offrait une nouvelle demeure, aussitôt préparée, avec un tapis de verdure émaillé de fleurs toujours fraîches, et embelli de toutes les beautés que donne la nature et que l'art ne saurait imiter. Enfin, s'il voulait méditer, il avait devant lui un livre toujours ouvert, qui lui rendait sensible la dépendance où il vivait d'une Providence divine, qui ne se servait point pour l'éprouver des mauvaises passions des hommes, mais des vicissitudes des saisons et du caprice

des éléments. Quelle facilité, par conséquent, d'acquérir des mérites, par sa confiance et sa résignation à la volonté de Dieu [1] !

Tour à tour environnés des dangers ou des charmes de la vie des forêts, les missionnaires pouvaient toujours, sinon avec une égale sécurité, au moins avec une liberté toujours égale, prêcher sous leur ombrage séculaire la morale austère de la croix aux Sauvages qui venaient les entendre. Mais, dans les villes de la colonie, la puissance temporelle commençait à se défier de l'influence du clergé ; sa conduite indépendante et ferme au sujet des désordres occasionnés par la vente des liqueurs fortes, lui paraissait un abus, dont il fallait nécessairement forcer les prêtres à se corriger. De tout temps on a vu les hommes amis de la corruption redouter et persécuter ceux qui osaient leur dire la vérité et la proclamer au grand jour. Talon, qui avait plus de qualités politiques que de vertus religieuses, avait été rappelé cette même année (1668) de l'intendance du Canada. De Bouteroue, qui le remplaça, reçut pour recommandation particulière de Colbert de modérer sagement la trop grande sévérité des confesseurs, ainsi que de l'évêque, et de maintenir la bonne intelligence entre tous les ecclésiastiques du pays. Ce dernier article de ses instructions n'était fondé sur aucune plainte, l'union étant parfaite entre tous les corps qui composaient le clergé séculier et régulier ; et rien

[1] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. IV.

n'édifiait davantage le peuple que cette harmonie si parfaite ; mais on en avait porté plus d'une sur le premier, et nous verrons bientôt ce qui y avait donné lieu et le remède qu'on apporta à ce prétendu mal.

François de Laval, qui avait fondé le grand séminaire pour l'enseignement de la théologie et la préparation des jeunes gens aux saints ordres, avait formé cinq ans après un petit séminaire pour donner aux enfants les éléments de la grammaire, et les conduire jusqu'en théologie. Le 9 octobre 1668, il en fit solennellement l'ouverture. Cet établissement eut tout le succès qu'on en pouvait désirer : plus de soixante élèves s'y trouvèrent peu d'années après réunis, se formant à la piété sous la conduite des directeurs nommés par le grand séminaire. Jusque-là, les Jésuites avaient été seuls chargés de ceux que l'on destinait à étudier la théologie; mais Laval avait trouvé de l'inconvénient à les laisser avec les enfants que les Jésuites élevaient pour le monde, et il se décida à les leur reprendre, tout en continuant à les envoyer aux classes du collége, tenu par les Pères. On les mit sur le pied d'assister régulièrement les dimanches et les fêtes aux offices de la cathédrale, conjointement avec les élèves du grand séminaire. Ceux-ci s'acquittaient, comme de nos jours, des fonctions respectives de leurs ordres, et les écoliers de celles d'enfants de chœur.

A la recommandation de l'intendant Talon et de Colbert, l'évêque de Pétrée travailla aussi à ériger des écoles et un collége pour les enfants sauvages ; mais

l'inconstance du caractère de ces peuples les empêcha de réussir. Un troisième établissement fut formé ensuite sur la côte de Beaupré, pour les enfants de la campagne, qu'on y élevait à moins de frais, et que l'on envoyait ensuite au séminaire de Québec, s'il s'en trouvait parmi eux en qui l'on découvrît plus d'intelligence que dans les autres.

L'année suivante, les Hospitalières de Montréal, établies dans cette ville depuis dix ans, reçurent la confirmation royale de leur établissement, à la prière des magistrats du Canada, mais surtout du vicaire-apostolique. Ce digne pasteur se consolait, par la formation de tant d'institutions utiles, des déboires qu'il éprouvait d'un autre côté. Nous avons dit tout ce qu'il avait souffert de la vente de l'eau-de-vie sous le baron d'Avaugour. De Mézy, qui vint après, s'était laissé gagner comme celui-ci, soit par les importunités des colons, soit par son intérêt propre, et il favorisa sourdement la traite qu'il avait eu ordre et qu'il avait promis d'empêcher. Tracy, qui vint ensuite, était trop éclairé et trop pieux pour ne pas tenir la main à l'exécution des ordres donnés à ce sujet par le roi. Il y ajouta même, en ordonnant que tous les Français qui reviendraient de chez les Sauvages apporteraient une attestation des missionnaires, comme quoi ils ne leur avaient point vendu d'eau-de-vie, sous peine de confiscation de leurs pelleteries. Mais son séjour fut trop court en Canada, et le gouvernement du baron de Courcelles n'agit que faiblement. Talon vint deux fois en qualité

d'intendant au Canada. Poussé par quelques hommes qui intéressèrent sa politique, en apportant pour prétexte que les Sauvages, ne pouvant avoir d'eau-de-vie des Français, se tourneraient vers les Anglais, qui n'avaient pas les mêmes scrupules sur les suites qui en pouvaient résulter pour les mœurs ou la religion, il eut encore moins d'égard que les autres aux réclamations du clergé. Mais l'évêque de Pétrée ne perdit rien de sa fermeté. Il renouvela les premières défenses qu'il avait faites, et fulmina, avec plus de solennité encore que la première fois, les censures de l'Église contre les coupables.

Le jour de Pâques 1669, il célébra pontificalement la sainte messe. Après l'Évangile, il monta en chaire, environné de son clergé, la tête ceinte de la mitre et la crosse à la main. Après un discours pathétique, où il avait pris pour texte ces paroles de Dieu à Moïse : *Descende, peccavit populus meus,* il prononça l'excommunication contre tous ceux qui se rendraient coupables du trafic de l'eau-de-vie avec les Sauvages. Il ajouta qu'il se réservait le péché de ceux qui feraient, permettraient ou favoriseraient ce commerce d'une manière quelconque. Le gouverneur était présent à la Messe. Se trouvant ainsi implicitement compris dans l'anathème, il s'en offensa et se plaignit avec amertume. Des malveillants lui firent entendre que ce cas ne pouvait être réservé et qu'un gouverneur devait en être exempt. C'était une erreur. Tout péché extérieur peut être réservé, et tout homme soumis au tribunal

de la pénitence se trouve dans le cas de la réserve, s'il s'adresse à un confesseur qui n'ait pas le droit de l'absoudre. La distribution de l'eau-de-vie aux Sauvages étant condamnée comme un péché mortel, le gouverneur qui la favorisait n'était ni moins coupable, ni plus privilégié que les autres. L'évêque n'écouta d'ailleurs aucune plainte, et les confesseurs firent leur devoir [1].

Cette année même (1669), les désordres occasionnés par la traite allèrent si loin, que l'on fut à la veille de voir recommencer la guerre avec toutes les nations sauvages, et les évènements ne justifièrent que trop bien les sages et énergiques mesures de l'évêque. Trois soldats français avaient tué un des principaux chefs iroquois, après l'avoir enivré, afin de s'emparer de ses pelleteries : ils furent découverts; et, dans le temps même qu'on instruisait leur procès, trois autres soldats tuèrent de la même manière six Sauvages de la nation des Mohikans, pour se rendre également les possesseurs de leurs dépouilles, évaluées à plus de mille écus. Les Mohikans et les Iroquois se levèrent aussitôt en armes, et la colonie menaçait de nouveau d'être mise tout en feu. Les missionnaires parvinrent cependant à les apaiser; ils les déterminèrent à se rendre à Montréal, où l'on s'entendrait avec le général pour la réparation des crimes commis. Le gouverneur comprit sur-le-champ toute l'importance de cette affaire, et il pria l'évêque de s'y transporter avec lui, afin que sa pré-

[1] *Mémoires de la vie de M. de Laval.*

sence imposât davantage. Les Sauvages firent leurs réclamations, auxquelles on fit droit. On leur rendit la valeur de ce qui avait été pris : le gouverneur se fit ensuite amener les trois soldats qui avaient assassiné le chef Iroquois, et leur fit casser la tête en leur présence. Une justice si prompte désarma les Iroquois, et De Courcelles ajouta qu'il ne négligerait rien pour avoir en sa puissance et punir avec la même rigueur les assassins des Mohikans.

Peu de temps après, les chefs de toutes les nations sauvages se rendirent à Québec, afin de faire entendre au gouverneur Courcelles les griefs dont les Ottawas et les Iroquois avaient à se plaindre mutuellement. Ce seigneur, qui voulait les empêcher de se faire la guerre, leur avait promis de faire droit à leurs demandes et de rendre justice égale à tous. Ils firent leurs plaintes : et, par la prudence de Garakonthié, l'illustre sachem des Onondagas, qui était venu de la part de son canton, et la fermeté de Courcelles, l'accord fut conclu, à la satisfaction de tout le monde. Garakonthié était encore païen ; mais il parla aux Ottawas avec toute la générosité d'une grande âme sur la manière indigne dont ils avaient traité les missionnaires qu'on avait eu, disait-il, la bonté de leur confier. Et, comme s'il n'eût attendu que l'occasion d'une assemblée si nombreuse pour faire profession de sa foi, il se déclara publiquement adorateur de Jésus-Christ.

Il ajouta qu'il était depuis longtemps chrétien dans le cœur ; qu'il avait détesté toute sa vie la superstition

dans laquelle il avait été élevé, et qu'il ne pouvait plus différer de se procurer à lui-même l'avantage qu'il avait procuré à tant d'autres. Puis, s'adressant à l'évêque, qui était présent, il le conjura de le recevoir sans délai au nombre des enfants de Dieu. Tout concourait à engager le prélat à accorder à un tel prosélyte ce qu'il demandait avec tant d'instance. Apôtre avant que de se déclarer chrétien, il avait toujours paru avoir autant à cœur l'établissement du Christianisme dans sa nation que les missionnaires eux-mêmes, et toute la colonie lui avait de grandes obligations.

Rien n'était d'ailleurs plus capable de rehausser la religion parmi les nations sauvages, que de rendre leurs députés témoins de la conversion d'un homme aussi généralement estimé. L'évêque ne fit donc aucune difficulté de faire entrer cet illustre prosélyte dans le sein de l'Église. Le sachant suffisamment instruit, il le baptisa lui-même. Le gouverneur-général voulut lui servir de parrain, et la fille de l'intendant Bouteroue fut sa marraine. De Courcelles lui donna le nom de Daniel, qui était le sien. On n'omit rien pour rendre cette cérémonie éclatante ; tous les députés des nations sauvages y assistèrent et furent ensuite invités à un repas magnifique.

Peu de temps après cette cérémonie, l'intendant Bouteroue fut rappelé à Paris. Le gouverneur-général Courcelles, qui, comme presque tous les gouverneurs-généraux, voyait avec chagrin l'influence de l'épiscopat dans la colonie, avait blâmé plus d'une fois ce

gentilhomme des ménagements qu'il semblait avoir pour le clergé, contre lequel lui-même s'était laissé prévenir. C'est ce que Colbert donnait à entendre dans une lettre qu'il lui écrivit en 1670, où il lui mandait de s'habituer à souffrir un peu plus de ceux avec qui il avait à vivre; qu'avec le temps il pourrait reconnaître moins de défauts et plus de bonnes qualités dans M. de Bouteroue, lequel était à la cour dans une grande estime; que cet intendant était louable d'avoir eu de la déférence et d'avoir marqué de la considération pour l'évêque de Pétrée et pour les Jésuites, et qu'il n'y avait pas lieu de craindre qu'il s'en laissât gouverner [1].

Il fut remplacé dans l'intendance par Talon; celui-ci ramenait avec lui à Québec les pères Récollets qui avaient, l'année précédente, obtenu par son influence un édit du roi pour leur rétablissement. Le père Germain Allard, provincial de leur compagnie, depuis évêque de Vence, s'embarqua avec trois religieux prêtres, un diacre nommé le frère Luc, estimé pour ses peintures, et un frère convers. Leur voyage fut heureux, et le provincial, après avoir mis ses religieux en possession de la maison et du terrain qu'ils avaient occupés sur la rivière Saint-Charles, auprès de Québec, avant l'invasion des Anglais, retourna en France. L'évêque savait que Talon n'avait amené ces religieux que dans l'espoir de donner à la colonie des ministres plus indul-

[1] Lettre de Colbert à M. de Courcelles, etc., 1670. Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France.*

gents, et qui, d'après ses idées, ne gênassent point les consciences et ne repoussassent point du sacré tribunal ceux que le prélat condamnait. Mais François de Laval, plein de confiance en Dieu, considérant les besoins d'une église naissante, qui n'a jamais trop d'ouvriers, et trouvant du mérite dans ces religieux, leur fit, ainsi que son clergé, l'accueil le plus favorable [1]. Il leur procura des secours abondants, leur fournit pendant plus d'une année la nourriture et les meubles, et leur donna, dès le commencement, quatre missions importantes : les Trois-Rivières, l'île Percé, la rivière Saint-Jean, et le fort Catarocoui, depuis appelé Frontenac [2], où les Iroquois avaient formé une grosse bourgade.

A la suite d'une maladie qui avait désolé la bourgade de Sillery, près de Québec, le père Chaumonot rassembla les Sauvages chrétiens au village de Lorette, qu'il forma à deux lieues de cette ville, (*) et où nous avons vu les restes des anciennes tribus huronnes. Les missionnaires occupés à répandre la parole de Dieu dans les cantons iroquois n'y travaillaient pas en vain ; malgré le voisinage des Hollandais et des Anglais protestants du territoire de New-York, qui cherchaient à ébranler la croyance catholique, en attaquant les Iroquois convertis, sur la dévotion à la Mère de Dieu, le

[1] *Mémoires de la vie de M. de Laval.* — Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France.*

[2] C'est aujourd'hui la ville de *Kingston*, à l'entrée du lac Ontario, sur le Saint-Laurent.

(*) V. p. 77 des Observat. (J. V.)

culte des saints et des images, les néophytes surent résister partout aux séductions des ministres de l'erreur et repousser avec un égal courage les caresses et les menaces. Mais les Mohawks qui avaient embrassé le Christianisme, prévoyant qu'ils n'auraient jamais dans leur pays une entière liberté de vivre selon les maximes de leur religion, projetèrent d'aller demeurer avec les Hurons de Lorette. De ce nombre était une femme distinguée par la qualité d'*Oyander*, qui lui donnait un grand crédit dans son canton et le droit d'assister aux conseils les plus secrets. Toujours troublée par ses parents dans l'exercice de sa dévotion, elle leur déclara enfin sa résolution d'aller à Québec, pour y finir ses jours avec les chrétiens. On n'omit rien pour la forcer à changer de dessein, et, après bien des efforts inutiles, on la dégrada en plein conseil. Loin d'être sensible à cet affront, elle n'en témoigna que plus d'ardeur pour se procurer la liberté de vivre en chrétienne, qu'elle désespérait de trouver dans son pays, et elle se rendit à Lorette, où elle soutint jusqu'au bout la généreuse démarche qu'elle venait de faire.

Le gouverneur-général, instruit des dispositions des néophytes iroquois, comprit aussitôt le parti que la colonie pourrait en tirer ; il sentit que leur nombre augmentant il pourrait en former une peuplade qui, avec le temps, servirait de barrière contre les Cinq-Nations, si la guerre recommençait. Il reçut donc à bras ouverts tous ceux qui se présentèrent, et veilla à ce qu'ils ne manquassent de rien. Ils étaient d'abord en assez petit

nombre ; mais bientôt après, le père Boniface lui ayant amené plusieurs familles de la nation des Mohawks, il jugea à propos de les séparer des Hurons, et de les placer vis-à-vis de Montréal, sur la partie du rivage de la côte méridionale du Saint-Laurent appelée la Prairie de la Madeleine. On les transporta plus tard à une lieue de là, vis-à-vis du Sault-Saint-Louis, dont leur village garda le nom même lorsqu'ils eurent été placés, quelque temps après, à une lieue au delà de ce rapide. Leur nombre s'accrut rapidement, et ils se signalèrent dans la suite, durant toute la domination française en Canada, autant par leur attachement à la France que par celui qu'ils avaient pour la religion. Lorsqu'au milieu des guerres qui éclatèrent plus tard ils venaient à tomber entre les mains de leurs compatriotes ou des Anglais, on leur laissait le plus souvent le choix, ou de renoncer à Jésus-Christ et de retourner dans leur clan, ou de souffrir la mort la plus cruelle, et il n'y a point d'exemples qu'aucun ait accepté la vie à cette condition. Quelques-uns même périrent de misère dans les cachots de New-York, d'où ils auraient pu sortir en changeant de croyance, ou du moins en renonçant à vivre parmi les Français, ce qu'ils ne croyaient pas pouvoir faire, sans s'exposer à perdre la foi [1].

[1] *Journal historique de Charlevoix*, etc.

CHAPITRE VIII.

DEPUIS LA GRANDE RÉUNION DES NATIONS SAUVAGES AU SAULT-SAINTE-MARIE, EN 1669, JUSQU'A LA PRISE DE POSSESSION DE LA LOUISIANE PAR LA SALLE, EN 1682.

Mission de Nicolas Perrot parmi les tribus sauvages de l'Ouest. Grande réunion des tribus sauvages au Sault-Sainte-Marie. Elles reconnaissent la souveraineté de la France. Établissement du village huron de Saint-Ignace à Michilimackinac (1671). Marquette et Joliet de Québec chargés par Talon de la découverte du Mississippi. Étonnement de Potawatomies à la nouvelle de cette entreprise. Arrivée de Marquette sur la rivière des Renards. Il s'embarque avec ses compagnons sur le cours du Wisconsin (10 juin 1673). Ils arrivent sur les eaux du Mississippi. Découverte de la rivière des Moines ou Moingona. Hospitalité des vieillards illinois d'Iowa. Ils arrivent au confluent du Missouri et du Mississippi. Desseins de Marquette. Changement dans le climat en continuant à descendre le grand fleuve. Arrivée au village de Mitchigama, autrefois visité par les Espagnols. Influence du calumet de paix sur les Sauvages de cette contrée. Arrivée à Akansea, terme du voyage de Marquette. Il remonte le fleuve, après s'être assuré du lieu de son embouchure. Retour à la Baie Verte. Mort de Marquette. Sa mémoire. Robert de la Salle, commandant du fort de Catarocoui. Ses desseins pour la colonisation du Mississippi. Fondation du comptoir de Niagara. Il lance le premier navire sur le lac Erié et va fonder un autre comptoir à Mackinaw; le fort de Miamis, et celui de Crèvecœur. Il descend le Mississippi jusqu'au golfe du Mexique et donne à tout le vaste pays qu'il découvre le nom de Louisiane (1682).

Cependant un grand nombre de peuplades de la langue algonquine, reconnaissant qu'elles devaient aux Français le repos dont elles jouissaient, s'attachèrent plus étroitement qu'elles ne l'avaient fait jusque-là, et l'intendant Talon, en habile politique, crut devoir profiter de cette disposition favorable, pour établir les droits de la couronne sur les parties les plus reculées du

Canada. Nicolas Perrot, que ses relations avec les Jésuites avaient mis en état de connaître ces peuples et d'apprendre leur langue, fut choisi à cette fin, et parut dans l'ouest comme l'agent de l'intendant, afin d'inviter toutes les nations à se réunir en congrès à Sainte-Marie, où le grand Ononthio, c'est-à-dire, le roi de France, enverrait un de ses officiers pour leur déclarer ses volontés. L'invitation de Perrot fut portée jusqu'aux tribus du lac Supérieur, et jusqu'aux hordes nomades les plus éloignées de l'ouest ; il se rendit ensuite dans le sud, et une escorte de Potawatomies étant venue le prendre à la Baie-Verte, l'accompagna avec honneur jusque chez le grand sachem des Miamis à Chicago.

Au jour désigné pour être le témoin du spectacle, inouï jusque-là, de toutes les nations sauvages réunies, Saint-Lusson, subdélégué de Talon, ayant le père Allouez pour interprète, arriva des frontières méridionales du Canada, c'est à dire des bords du Kennebec, au Sault-Sainte-Marie. Là se trouvèrent rassemblés en ce jour les envoyés des Sauvages républicains du désert et les brillants officiers de la monarchie française. Après un discours du père Allouez, destiné à leur donner une haute idée de la puissance du roi, les indigènes des sources du Saint-Laurent, du Mississipi et de la Rivière-Rouge, réunis au centre des bois de pins et d'érables qui mêlent si pittoresquement leur ombrage à la verdure des ormeaux, sur les eaux de la Sainte-Marie, reconnurent pour leur grand chef le grand Ononthio,

et acceptèrent la protection de la France. On planta ensuite une croix de cèdre, tandis que toutes les voix chrétiennes chantaient le *Vexilla Regis*. A côté de la croix s'éleva un poteau, portant un écusson aux armes de France. On entonna l'*Exaudiat*, et la cérémonie fut terminée par le *Te Deum*, que l'on chanta au bruit de la mousqueterie, dont les décharges multipliées se confondirent avec le fracas des eaux mugissantes de la rivière, qui se précipite en écumant à travers les nombreuses petites îles qui embellissent son cours. .

C'est au père Marquette que l'on doit le dessein de la découverte du Mississippi, dont les indigènes avaient tant de fois proclamé la magnificence. Il avait résolu de la tenter dans l'automne de l'année 1669 ; et lorsqu'il se vit forcé de la remettre à un autre temps, par la nécessité où il se trouva de prendre soin de la mission de Che-goi-me-gon, que le père Allouez avait dû laisser pour une autre mission à la Baie Verte, il se choisit pour compagnon un jeune Illinois, à l'aide duquel il se rendit familier le dialecte de cette tribu (1670). La même année qu'eut lieu l'assemblée des nations sauvages à Sainte-Marie (1671), le père Marquette amena les restes de la tribu errante des Hurons-Tionnantatez autour de la chapelle de Saint-Ignace, sur l'extrémité septentrionale du Michigan, près de Michilimackinac. Le climat n'y était pas attrayant ; mais le poisson abondait en toute saison dans le canal, et leur établissement fut longtemps maintenu comme

la clef de l'ouest, et le rendez-vous le plus commode des nations éloignées de la langue algonquine. « Et, ici comme ailleurs, selon l'expression de l'historien des Etats-Unis [1], Marquette peut être regardé comme un des fondateurs du Michigan. »

Les contrées au sud du village fondé par ce missionnaire furent explorées par les pères Allouez et Dablon, qui portèrent la croix dans le Wisconsin oriental et au nord de l'Illinois, visitèrent en passant les Mascoutins et les Kickapous de la Milwaukie, et les Miamis du lac Michigan. Les jeunes guerriers de cette dernière tribu étaient sur le point de faire une expédition contre les Sioux, et ils prièrent les missionnaires de leur donner la victoire. Après avoir terminé ce circuit, Allouez, insensible au danger, étendit ses pas errants jusqu'aux cabanes des Renards, sur la rivière qui porte leur nom (1672).

La découverte si longtemps attendue du Mississippi allait enfin avoir lieu : Talon en avait chargé Joliet, bourgeois de Québec, dont il ne reste aucun souvenir, mais à qui cette expédition assura un nom immortel, ainsi que le père Marquette qui, après avoir travaillé pendant bien des années au salut des tristes restes de la nation huronne, et les avoir établis à l'extrémité poissonneuse du Michigan, allait commencer avec la même humilité une carrière nouvelle et pleine de dangers, mais dont le résultat devait être d'une si

[1] Bancroft, *Hist. of the United States.*

grande importance dans la destinée des nations. Talon voulait employer le peu de temps qui lui restait encore dans la colonie à signaler son séjour par cette grande découverte, et s'assurer le premier que les Français, en descendant la grande rivière centrale de l'ouest, pourraient porter le drapeau de la France sur l'Océan Pacifique ou le planter à côté de celui de l'Espagne, sur le golfe du Mexique.

Plusieurs Potawatomies d'une tribu qui connaissait Marquette apprirent avec étonnement la nouvelle de ce hardi dessein. — Ces nations lointaines, lui dirent-ils, jamais n'épargnent les étrangers; leurs guerres mutuelles remplissent leurs frontières de nombreuses troupes de guerriers. Le grand fleuve est plein de monstres qui dévorent ensemble et les hommes et les canots, et les chaleurs excessives y donnent la mort. — Je donnerai volontiers ma vie pour le salut des âmes, répondit Marquette. — Et ce peuple docile se mit aussitôt en prière avec lui [1].

Au dernier village connu des Français, établi sur la rivière des Renards, Marquette trouva des Kickapous, des Mascoutins et des Miamis demeurant ensemble, sur une belle colline, au centre de prairies et de bois magnifiques qui s'étendaient aussi loin que l'œil pouvait atteindre. Allouez y avait déjà érigé une croix, que les Sauvages avaient ornée de riches pelleteries et de baudriers teints en rouge, comme une offrande au

[1] Marquette dans Thevenot et dans Hennepin. Édit. angl. de 1696.

Grand-Esprit. Les anciens s'y assemblèrent en conseil pour recevoir les voyageurs. — Mon compagnon, dit Marquette, est un envoyé de la France, chargé de découvrir de nouvelles contrées, et moi je suis un ambassadeur du vrai Dieu, envoyé pour les éclairer de la lumière de l'Évangile. — Offrant alors des présents aux anciens, il leur demanda deux guides pour le lendemain. Les Sauvages répondirent avec politesse, et lui donnèrent en retour une natte pour lui servir de couche durant son long voyage.

Le lendemain de bonne heure (10 juin 1673), Marquette, Joliet, et cinq autres Français, ses compagnons de voyage, avec deux Algonquins pour guides, qui portaient leurs deux canots sur leurs épaules, traversèrent l'étroit portage qui sépare la source de la rivière des Renards du cours du Wisconsin. Laissant derrière eux les eaux qui pouvaient porter leurs adieux jusque sous les murs du château de Québec, ils arrivèrent sur ses bords en invoquant la Vierge immaculée, patronne de l'Amérique. « Ici, les guides nous abandonnèrent, dit Marquette, nous laissant seuls sur cette terre inconnue, entre les mains de la Providence. » La France et le Catholicisme prenaient possession de la vallée du Mississippi. Embarqués sur le large lit du Wisconsin, les voyageurs voguèrent vers l'ouest, descendant solitairement le cours de cette rivière, entre deux rives alternativement bordées de côteaux ou de prairies, sans voir aucune trace d'hommes, ni vestige des animaux, habitants ordinaires de

la forêt. Nul autre bruit ne rompait le silence profond de cette solitude que le sillage de leurs canots et le mugissement lointain du buffle. Au bout de sept jours, ils entrèrent enfin dans le grand fleuve, avec une joie, dit Marquette, que rien ne pouvait exprimer. Les deux pirogues d'écorces de bouleau, déployant leurs voiles légères sous ce ciel nouveau, aux brises inconnues de cette contrée, se laissèrent aller au courant peu rapide encore du grand fleuve, dont la large surface leur rappelait l'Océan. Ils glissèrent sans encombre sur les bas-fonds de sable clair, rendez-vous d'innombrables oiseaux aquatiques, saluèrent en passant les mille archipels qui s'élancent du milieu des eaux avec leurs massifs de verdure, et les vastes plaines d'Iowa et d'Illinois qui leur apparaissaient, tantôt couvertes de forêts séculaires, tantôt d'immenses bosquets qui ressemblaient à des îles dans l'espace incommensurable de la prairie.

A soixante lieues plus bas que l'embouchure du Wisconsin, le rivage occidental du Mississippi leur offrit une trace humaine marquée sur le sable ; ils découvrirent un petit sentier qui menait à une belle prairie. Laissant alors les canots, Joliet et Marquette résolurent de braver seuls la rencontre des Sauvages. Après une marche de six milles, ils aperçurent un village sur le bord d'une rivière, et deux autres situés sur le versant d'une colline, à un mille et demi du premier.

La rivière était la Mou-in-gou-e-na, ou Moingona,

dont les Français ont fait la rivière des Moines [1]. Joliet et le père Marquette étaient les premiers Européens qui eussent foulé le sol d'Iowa. S'étant recommandés à Dieu, ils poussèrent un grand cri. Les indigènes les entendirent, et quatre vieillards s'avancèrent lentement à leur rencontre, portant le calumet de paix, richement orné de plumes brillantes. — Nous sommes Illinois, dirent-ils, ce qui signifie, nous sommes des hommes, — et ils offrirent le calumet aux voyageurs. Un vieux sachem les reçut dans sa cabane en levant les mains au ciel, et s'écria : — Comme le soleil est beau, ô Français, lorsque tu viens nous visiter ! tout notre village t'attend ; tu entreras en paix dans toutes nos demeures. — Et la foule étonnée les suivit du regard au fond de la cabane.

Présenté au grand conseil de la nation, Marquette leur annonça la vérité d'un Dieu unique, leur créateur et leur père. Il parla aussi du grand capitaine des Français, le gouverneur du Canada, qui avait châtié les Cinq-Nations, et leur avait commandé la paix. Il les questionna ensuite lui-même au sujet du Mississippi et des nations qui en possédaient les rives. On ne pouvait manquer de bien accueillir ceux qui annonçaient la soumission des Iroquois, dont ces Sauvages avaient déjà souffert les incursions, et on leur prépara un festin magnifique, composé du poisson le plus exquis et des viandes les plus savoureuses de la prairie.

[1] Voyez la carte du Journal du père Marquette, et comparez avec Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. III. – V. p. 77 des Observat.s (J.V.)

Après y avoir demeuré six jours et fait la promesse de les visiter au retour, Marquette et son compagnon, accompagnés du grand sachem et de cent guerriers de la tribu, regagnèrent leurs canots. Le chef, ayant choisi un calumet orné de la tête d'un oiseau aux plumes brillantes, l'attacha au cou de Marquette, comme un mystérieux symbole de paix et une sauvegarde parmi les autres nations.

Les voyageurs alors continuèrent leur route. « Je ne craignais point la mort, dit Marquette, et j'aurais estimé comme le plus grand bonheur de mourir pour la gloire de Dieu. » Ils passèrent les rochers perpendiculaires qui bordent le fleuve, et qui ont l'apparence de monstres hideux, et, longtemps encore avant d'y arriver, entendirent le bruit des eaux du Missouri, qui ne leur était connu que par son nom algonquin de Pekitanoni. Lorsqu'ils arrivèrent au confluent des deux rivières, le plus grand peut-être qui soit au monde, là où le Missouri, beaucoup plus rapide, semble entrer en conquérant dans les eaux du Mississippi, au travers duquel il porte ses eaux blanches jusqu'à l'autre bord, sans les mêler, et qu'il entraîne ensuite avec précipitation vers la mer, Marquette forma intérieurement la résolution de remonter ce grand fleuve jusqu'à sa source, de passer la chaîne de montagnes qui divise les deux mers, et de la descendre par une rivière coulant à l'occident vers l'Océan Pacifique, pour annoncer l'Évangile à tous les peuples du Nouveau-Monde.

Il ne se doutait guère alors que, moins de deux siè-

cles après, la vallée du Mississippi serait couverte de villes florissantes, et que sur l'angle méridional formé par les deux fleuves s'élèverait la métropole de l'ouest[1], destinée peut-être un jour à devenir la première des métropoles catholiques de la plus grande république des temps modernes. Un peu moins de quarante lieues plus bas, ils passèrent devant l'embouchure de l'Ohio, alors et longtemps encore après appelé la Wabash. Ses bords étaient couverts des nombreux villages des Shawnees, qui résistaient avec peine aux envahissements des Iroquois.

De grands changements se faisaient insensiblement sentir dans le climat : les roseaux qui croissaient sur les bords du fleuve commençaient à devenir si forts et si épais, que le buffle avait peine à passer au travers, pour venir s'abreuver dans ses eaux ; les moucherons de toute espèce devenaient insupportables, et, en guise d'abri contre les ardeurs du soleil de juillet, on fut obligé de tendre les voiles au dessus des canots. Les prairies disparaissaient, et des forêts de noyers, remarquables par leur étendue et leur hauteur, croissaient jusque sur la grève battue par les flots.

A la latitude du trente-troisième degré, sur le rivage occidental du Mississippi, se montrait le village de Mitchigama, dans une contrée autrefois visitée par les Espagnols. « C'est maintenant, pensait Marquette,

[1] Saint-Louis du Missouri, fondé par quelques Canadiens français, à la fin du siècle dernier, fut érigé en évêché catholique en 1826, et élevé au rang de métropole en 1847. C'est aujourd'hui une ville de cent mille âmes.

que nous devons implorer le secours de la Mère de Dieu. » Armés d'arcs et de flèches, de haches, de massues et de boucliers, les naturels, préparés à la guerre, s'embarquèrent avec de grands hurlements sur leurs longues pirogues, creusées dans un tronc d'arbre ; mais, à la vue du symbole mystérieux figuré par le calumet de paix que leur montrait Marquette, Dieu touchait le cœur des vieillards, qui calmaient alors l'impétuosité des jeunes gens, et, jetant leurs armes dans les canots de nos voyageurs, comme un signe de paix, ils se préparaient à leur faire un accueil hospitalier.

Le lendemain, une longue pirogue contenant une dizaine d'hommes escorta les explorateurs au village d'Akansea, qui fut le terme de leur voyage. Ils avaient laissé bien loin derrière eux les régions algonquines, et, se trouvant maintenant au milieu des Sioux et des Chickasas, ils ne pouvaient plus parler que par interprète. A une demi-lieue plus bas qu'Akansea ils furent rencontrés pas deux canots, dans l'un desquels se tenait le chef, ayant à la main le calumet de paix, et qui chantait en s'approchant des voyageurs. Après leur avoir offert son calumet, il leur donna du pain de maïs. Des peaux de buffles composaient toute la richesse de sa tribu ; leurs armes étaient des haches d'acier, preuve indubitable de leur commerce avec les Européens.

Nos voyageurs avaient déjà dépassé le confluent de l'Arkansas ; ils s'approchaient des chaudes régions qui n'ont presque d'autre hiver que des pluies, au delà des limites des langues algonquine et huronne, non loin

des contrées que baigne le golfe du Mexique, et des tribus indiennes qui avaient obtenu des armes européennes par des échanges avec les Espagnols ou les Anglais de la Virginie. Marquette y parla du vrai Dieu et des mystères de la foi catholique, et, après s'être assuré que le Père-des-Eaux [1] ne descendait ni vers la côte orientale de la Floride, ni même au golfe de Californie, les voyageurs laissèrent Akansea, et remontèrent le Mississippi.

Au trente-huitième degré, ils entrèrent dans la rivière des Illinois, et découvrirent un pays incomparable pour sa fertilité et la beauté de ses prairies, couvertes de buffles et de cerfs, pour l'agrément de ses ruisseaux, et la prodigieuse abondance des canards, des cygnes, et de toutes les variétés de perroquets et de poules d'Inde sauvages. Une tribu d'Illinois, qui demeurait sur ses bords, engagea Marquette à venir demeurer parmi eux. Un de leurs chefs, suivi de ses jeunes guerriers, conduisit les voyageurs, par la route de Chicago, au lac Michigan ; et, avant la fin de septembre, ils étaient tous heureusement de retour à la Baie-Verte.

Joliet retourna à Québec pour y annoncer la découverte du Mississippi, dont la renommée, portée par Talon à la cour de France, enflamma l'ambition de Colbert. L'humble Marquette resta pour prêcher l'Évangile parmi les Miamis, qui demeuraient dans l'Illinois, au-

[1] *Mississippi*, ou plutôt *Meschacebé*, signifie le *Père des Eaux*, nom que l'immensité de ses eaux a fait donner à ce fleuve.

tour de Chicago. Deux ans après, comme il voguait de Chicago à Mackinaw, il entra dans une petite rivière du Michigan. Il débarqua sur le rivage, dressa son autel, et y dit la messe. Il s'éloigna ensuite un peu pour faire son action de grâces, et pria les deux hommes qui conduisaient son canot de le laisser seul pendant une demi-heure. Ce temps passé, ils allèrent le chercher; ils le trouvèrent à genoux; mais il était mort sur le bord de la rivière qui porte son nom. Ces deux hommes, se trouvant trop éloignés de Michilimackinac, l'inhumèrent à l'endroit où il était. Depuis lors son nom est demeuré à la rivière, et, jusqu'aux hardis trappeurs de la prairie et aux chasseurs des forêts, tous invoquent encore son souvenir, lorsqu'ils se trouvent en danger sur le lac Michigan. Les peuples de l'ouest ont conservé sa mémoire tout le long du Mississippi, et ce sont eux qui plus tard bâtiront le tombeau de cet humble et illustre missionnaire. [1].

De son côté, Joliet, avant d'arriver à Québec, avait passé par le fort de Catarocouy, sur le lac Ontario, où commandait le prudent et courageux Robert de La Salle. Ce jeune homme en avait obtenu le domaine avec une vaste concession, du comte de Frontenac, qui venait

[1] D'après le manuscrit d'un père jesuite compagnon du père Marquette, découvert il y a peu de temps par un gentilhomme de Montréal, et communiqué à M. Robert Greenhow, ancien employé au département des affaires étrangères à Washington, et auteur d'une histoire de l'Orégon et de la Californie, le corps du père Marquette fut enlevé par son compagnon, deux jours après sa mort, du lieu où il avait été enterré, et transporté en grande pompe dans l'église de Mackinaw, vis à vis l'île du même nom, où il fut réinhumé. Il s'y opéra aussitôt un miracle, la guérison instantanée d'une femme qui souffrait d'un mal considérable, et qui en fut délivrée dès qu'elle eut invoqué l'intercession du père Marquette.*

(*) V. p. 78 des Observat.s — (J.V.)

de succéder au général de Courcelles dans le gouvernement du Canada (1672). Le récit de Joliet enflamma l'imagination ardente de La Salle, qui forma aussitôt des plans pour la colonisation du Mississippi. Il passa en France, développa ses projets à Colbert, et revint en 1678, accompagné des hommes et des choses nécessaires pour en opérer l'exécution. Du fort Frontenac, c'était le nom qu'il avait donné à Catarocouy, il lança avant l'hiver une barque de dix tonneaux sur le lac, et alla fonder sur la rivière du Niagara, à peu de distance de la chute, un comptoir pour le commerce des fourrures avec les Senecas, qui y étaient établis.

En 1679, au bruit des salves de sa petite artillerie, et au chant du *Te Deum*, il lança aux regards étonnés des Senecas un brigantin de soixante tonneaux, nommé *le Griffon*, sur le haut Niagara : c'était le premier navire qu'on eût vu dans ces lieux déserts. Chargé d'une petite colonie de trafiquants en pelleteries, destinés pour la vallée du Mississippi, il se mit en route le septième jour du mois d'août, et déploya ses voiles aux brises du lac Erié. Indifférent à la malignité de ceux qui enviaient son génie, ou qui se sentaient offensés de ses priviléges, La Salle, le premier qui ait navigué sur ce lac et entre les îles verdoyantes du majestueux Détroit, fut aussi le premier à songer à la fondation d'une colonie sur les bords de cette rivière. Il donna au lac Saint-Clair le nom qu'il porte, en mémoire du jour où il traversa ses eaux peu profondes, et, après avoir échappé aux tourmentes du lac Huron et formé

un comptoir à Mackinaw, il alla jeter l'ancre à la Baie-Verte. Il envoya de là son brigantin, chargé d'une riche cargaison de fourrures, à Niagara, et s'embarquant lui-même avec ses gens dans des canots d'écorces, il alla fonder à l'entrée de la rivière Saint-Joseph, au village des Miamis réunis par le père Allouez, le comptoir fortifié de palissades connu sous le nom de fort de Miamis, Après avoir attendu vainement pendant longtemps des nouvelles de son navire, il pénétra dans l'Illinois, où, après bien des fatigues et de cruelles déceptions, il fonda le fort de Crèvecœur. Il retourna de là au fort de Frontenac; ayant préparé ensuite avec sa prudence et son courage ordinaires une nouvelle expédition, il reprit le chemin du Mississippi dans le commencement de l'année 1682, et descendit ce fleuve jusqu'à la mer. Son génie comprenait les magnifiques ressources qu'on pouvait tirer de cette contrée. C'est ainsi qu'en se laissant entraîner sur cet immense courant, en bâtissant la première cabane à Chickasa, ou en plantant le drapeau de la France sur le golfe du Mexique, il ouvrait la marche aux flots d'émigrants qui plus tard suivraient ses traces, comme s'il eût entendu déjà dans le lointain les pas pressés de cette multitude qui devait cent ans après prendre possession de la vallée du Mississippi. En attendant, il la réclamait au nom de la France, et lui donnait, en l'honneur de Louis XIV, le nom de Louisiane.

CHAPITRE IX.

DEPUIS L'ÉRECTION DE L'ÉVÊCHÉ DE QUÉBEC, EN 1670, JUSQU'À LA DÉMISSION DE M. DE LAVAL, ÉVÊQUE DE QUÉBEC, EN 1684.

L'évêché de Québec est érigé en faveur de François de Laval. Érection de la cathédrale et du chapitre de cette ville. Église de Sainte-Anne, surnommée *la Bonne*. Miracles de sainte Anne. Pèlerinage célèbre en cet endroit. Retour de l'abbé de Quaylus en Canada. Son éloge et celui de sa communauté. Accroissements de la ville de Montréal. Nicolas Perrot, gouverneur de cette ville. Ses démêlés avec le comte de Frontenac : celui-ci fait mettre en prison l'abbé de Fénelon. Violences du comte de Frontenac. Ordonnance royale en faveur du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal (1677). Démarches nouvelles de l'évêque de Québec contre la traite de l'eau-de-vie. Il reconstruit le séminaire de cette ville. Infirmités de François de Laval. Turbulence des Récollets. Leurs brouilleries avec l'évêque. Maladie de l'évêque de Québec. Rappel du comte de Frontenac. De la Barre gouverneur-général du Canada. Convocation des notables de la colonie. Alliance des Cinq-Nations avec le gouverneur de New-York (1684). Plaintes de De la Barre. Réponse menaçante des Iroquois. Préparatifs de De la Barre. Il marche contre les Iroquois. Il se voit forcé à leur demander une paix honteuse. Fierté d'Haaskouan, chef des Senecas. Bienfaisance de François de Laval, au milieu des malheurs de la colonie.

Cependant l'érection de l'évêché de Québec avait été consommée en 1670. Mais les prétentions de Louis XIV, d'un côté, et, de l'autre, la sage fermeté du Pape à ne point se relâcher sur la dépendance immédiate où le nouveau siége devait être de Rome, furent cause que les négociations relatives à cette affaire ne se firent qu'avec une extrême lenteur. Le Pape consentit néanmoins à ce que l'évêché de Québec fût uni d'une certaine manière au clergé de France, comme l'était

celui du Puy, qui relevait également d'une manière immédiate de Rome. J'ai dit que le roi, pour doter le nouvel évêché, y avait fait réunir les deux menses de l'abbaye de Maubec; mais Saint-Valier, qui succéda à François de Laval, obtint depuis la réunion de l'abbaye de Bénévent, à partager entre l'évêché et le chapitre de la cathédrale. Le défaut d'argent pour payer ses bulles obligea le nouvel évêque de Québec à passer en France, pour y obtenir de quoi y satisfaire, et l'affaire ne fut entièrement terminée qu'en 1674. Son voyage eut lieu dans le courant de l'année 1672, et son absence dura près de trois ans. Il est intéressant pour l'histoire de l'église du Canada de mentionner l'ordination qu'il avait faite, une année auparavant (14 mars 1671), dans la personne de Charles Amados Martin, ecclésiastique du séminaire de Québec, et le premier Canadien de naissance qu'il eût élevé aux ordres sacrés. *

(*) V. page 1… des Obser… de M. F.–

L'évêque de Québec profita de son séjour à Paris pour consommer l'union de son séminaire avec celui des Missions-Étrangères de la rue du Bac (19 mai 1675). Le 13 novembre de la même année eut lieu l'érection du chapitre de Québec. et celle de l'église paroissiale de cette ville au rang de cathédrale, par une bulle du pape Clément X. La paroisse alors fut éteinte, et le soin des âmes commis au chapitre, à la charge pour les dignitaires, chanoines, et prébendés, d'exercer les fonctions curiales tour à tour, ou de les faire remplir par quelque desservant, avec l'agrément de l'évêque.

Quatre ans auparavant, Laval avait uni la paroisse au séminaire, en chargeant les directeurs de la desservir en commun après la mort de M. de Bernières.

L'érection de la paroisse en cathédrale n'apporta guère de changement à sa situation, le chapitre et le séminaire ne faisant qu'un dans les commencements. Mais le chapitre en sentit plus tard les inconvénients; aussi donna-t-il, en 1684, sa démission de la cure de Québec, en gardant toutefois le droit d'administrer seul le baptême pendant la quinzaine de Pâques, et de faire l'office à tous les enterrements où il assisterait en corps; mais ceci n'eut lieu que lorsque le chapitre eut été effectivement composé d'ecclésiastiques différents de ceux du séminaire. L'évêque accepta alors cette démission, et par le même acte le titre de chanoine honoraire, avec tous les droits du chapitre, fut accordé au curé qui serait institué par le prélat. Laval alors l'unit de nouveau au séminaire, mais à la charge de desservir la cure, non plus en commun, comme auparavant, mais par un titulaire fixe pris du corps, au choix du supérieur et de son conseil, avec l'institution canonique donnée par l'évêque; cet état subsista encore, malgré ses inconvénients, assez longtemps après.

De retour dans son diocèse, après une si longue absence, avant la fin de l'année 1675, l'évêque de Québec s'occupait de nouveau des travaux de sa chère église. Ses soins embrassaient tout, et il ne se lassait de porter la main à toutes les parties de son vaste diocèse. En 1676, Fillon, curé de Sainte-Anne, surnommée la Bonne.

fit rebâtir, avec l'agrément de son évêque, l'église de cette paroisse plus grande et plus belle. La chapelle Sainte-Anne était regardée comme une des plus anciennes du Canada. Elle avait été bâtie sur la rive gauche du Saint-Laurent, dans une situation pittoresque, mais trop rapprochée du rivage; la marée, qui y montait quelquefois, obligea de la transporter plus haut, et on la reconstruisit alors sur un terrain qui avait été donné par l'abbé de Quaylus. Cette chapelle était célèbre, dès l'origine du Canada, par les miracles opérés à l'intercession de la mère de celle qui est à si juste titre appelée la Mère des miséricordes, miracles dont François de Laval avait fait faire un recueil authentique [1].

« A sept lieues d'ici, écrivait en 1665 la mère Marie de l'Incarnation, il y a un bourg appelé le Petit-Cap, où il y a une église de Sainte-Anne, dans laquelle notre Seigneur fait de grandes merveilles en faveur de cette sainte mère de la très sainte Vierge. On y voit marcher les paralytiques, les aveugles recouvrer la vue, et les malades de quelque maladie que ce soit recevoir la santé [2]. » De nombreux pèlerinages se faisaient à la Bonne Sainte-Anne, et l'on y voyait accourir, comme de nos jours encore, des peuplades entières de Sauvages, qui se revêtaient de leurs plus beaux ornements pour venir honorer celle qui, après Marie, est si justement regardée comme la patronne et la protectrice spé-

[1] *Mémoires de la vie de M. de Laval.*

[2] Lettres de la mère Marie de l'Incarnation.

ciale du Canada. La reine Anne d'Autriche y avait jadis envoyé de magnifiques ornements à sa patronne, et le vice-roi Tracy s'était distingué par les présents considérables dont il était venu lui-même faire hommage aux pieds de la sainte, avec le tribut de ses prières. Ce fut pour satisfaire à la piété des pèlerins, et surtout des marins, qui l'invoquent ordinairement au milieu des dangers de la mer, que l'évêque de Québec accorda l'agrandissement de cette église. C'est à sainte Anne qu'on faisait alors, comme aujourd'hui, des vœux avec confiance, et qu'on apportait avec gratitude ses offrandes en arrivant dans le fleuve [1].

Depuis plusieurs années déjà, l'abbé de Quaylus, que nous avons vu, dans le commencement de cette histoire, opposé à l'évêque de Québec, et qui avait été forcé, lors de son retour en France, d'aller se justifier à Rome du reproche de jansénisme, s'était réconcilié avec ce prélat durant son séjour à Paris. C'était avec son agrément qu'il était ensuite retourné en Canada, en qualité de simple missionnaire, emmenant avec lui les abbés d'Urfé, d'Alet, et de Salignac-Fénelon [2], qui avaient avec joie abandonné toutes leurs espérances du monde pour servir Dieu plus librement en Amérique.

[1] J'ai entendu, il n'y a pas bien longtemps encore, sur le navire qui me ramenait en Europe, un protestant, M. Heath, négociant distingué de Québec, homme d'éducation et de bonne société, me raconter les miracles opérés par sainte Anne, aussi fréquents encore aujourd'hui qu'au temps de l'évêque Laval. Il parlait devant d'autres protestants, et le ton pénétré et convaincu avec lequel il s'exprimait ne pouvait laisser le moindre doute sur sa sincérité (1846).

[2] Il paraîtrait, par des manuscrits récemment découverts, que cet abbé de Salignac-Fénelon était le même que le grand archevêque de Cambrai. (*)

(*) V. page 15 des Observat. de M. F. — (J. V.)

« M. l'abbé de Quaylus avec M. Drouart, tous les deux prêtres de Saint Sulpice, dit l'auteur de l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* [1] en parlant du séminaire qui avait été fondé à Montréal, commencèrent cette nouvelle maison, qui a été soutenue depuis par les sujets que le séminaire de Paris lui envoie tous les ans, qui édifient le peuple par leurs vertus, qui l'aident et le consolent par leurs instructions, et qui le soulagent par les abondantes aumônes qu'ils répandent dans toute l'étendue de cette île. » Les avantages que cette communauté apporta, en effet, à l'île de Montréal, et les développements rapides de cette ville occasionnèrent, en 1670, des changements dans son administration. Chomedey de Maisonneuve, qui en avait gardé le gouvernement depuis sa fondation, ayant témoigné le désir de se retirer, l'abbé de Bretonvilliers, supérieur-général de Saint-Sulpice et seigneur de Montréal, nomma de droit pour le remplacer Nicolas Perrot, qui avait épousé la nièce de l'intendant Talon. Perrot, craignant que la commission d'un simple particulier ne fût pas suffisante pour un officier du roi, et que les services qu'il pourrait rendre dans ce poste ne lui fussent pas assez comptés, demanda et obtint des provisions du monarque ; mais, en les lui donnant, on y marqua expressément qu'elles ne lui étaient octroyées que sur la nomination de l'abbé de Bretonvilliers.

Perrot eut à souffrir quelques années après des ma-

[1] *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par une religieuse hospitalière de cette maison.

nières hautaines du comte de Frontenac, dont l'inflexible volonté voulait tout faire plier devant lui, dans le gouvernement du Canada. Également prévenu contre le clergé et les missionnaires, dont il ne pouvait souffrir l'esprit d'indépendance, même dans les choses qui regardaient l'intérêt spirituel de la colonie, Frontenac ne tarda pas à se brouiller encore avec les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. L'abbé de Fénelon fut mis en prison, sous le prétexte qu'il avait prêché contre le gouverneur-général, mais réellement parce qu'il avait essayé de justifier Perrot [1]. Quoique ses actes ne fussent pas tous également répréhensibles, l'air de violence qu'il y mettait toujours, diminuait beaucoup d'ordinaire le tort des coupables, en rendant le châtiment odieux.

Ce qui mit le comble à sa mauvaise humeur fut l'arrivée d'un ordre du roi, en 1675, apporté par le nouvel intendant Du Chesneau, qui succédait à Talon. Jusqu'alors le gouverneur-général avait eu seul la présidence du conseil de Québec. Mais le roi, qui craignait de lui laisser une puissance trop absolue, jugea à propos de déléguer les fonctions de premier président à l'intendant, sans toutefois lui en donner le nom, en laissant néanmoins la première place d'honneur au gouverneur-général et la seconde à l'évêque. Ces dispositions chagrinèrent vivement le comte de Frontenac, qui s'en plaignit amèrement à la cour, et, sous divers pré-

[1] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. II.

textes, n'en traita que plus mal tous ceux qui osèrent résister à ses volontés. Un autre arrêt, mais qui avait le séminaire de Montréal pour objet, vint, deux ans après, consoler les prêtres de cette maison des vexations que leur avait fait essuyer le gouverneur-général. Le roi signa en 1677, à Saint-Omer, l'ordonnance de l'établissement de Saint-Sulpice, amortissant à perpétuité la terre et la seigneurie de l'île de Montréal, *comme à Dieu dédiée et consacrée* [1], en faveur du séminaire de cette ville.

Ce qui avait fait déjà tant de fois auparavant l'objet des démêlés entre les gouverneurs-généraux et l'évêque de Québec se représenta plus que jamais sous le gouvernement du comte de Frontenac. Nous avons vu les désordres que causait parmi les Sauvages chrétiens la traite de l'eau-de-vie ; elle avait recommencé depuis quelques années, et produisait les mêmes effets qui avaient déjà coûté tant de larmes à tous ceux qui s'intéressaient au salut de ces peuples. L'évêque, le clergé, et les missionnaires s'en plaignirent. Mais on avait trouvé le secret de persuader au conseil du roi que ce commerce était absolument nécessaire pour attacher les indigènes à la France ; que les abus dont les ecclésiastiques faisaient tant de bruit, s'ils n'étaient pas tout à fait imaginaires, étaient du moins fort exagérés, et que leur zèle sur cet article ne servait guères que de prétexte pour persécuter ceux qui les empêchaient de

[1] Recueil des ordonnances du roi touchant le Canada.

dominer dans le pays, et pour solliciter leur révocation.

Cependant le mal allait croissant; en 1675, l'évêque de Québec avait envoyé en France l'abbé Dedouit, un de ses grands-vicaires, pour obtenir le renouvellement des anciennes défenses. Mais, ces mouvements ne produisant aucun effet sur Colbert, le digne prélat prit le parti d'aller lui-même à la cour solliciter encore une fois un remède qu'il croyait si nécessaire. Mais la cour était prévenue par le gouverneur-général, qui y était fortement appuyé, et François de Laval eut à essuyer des refus et des difficultés de toutes sortes.

Il y eut cependant en 1678 un arrêt du conseil, daté du 12 mai, qui ordonnait qu'il serait fait une assemblée de vingt des principaux habitants de la Nouvelle-France, pour avoir leur avis touchant la traite de l'eau-de-vie. Les raisons ayant ensuite été apportées de part et d'autre, le roi voulut que l'archevêque de Paris et le père de La Chaise donnassent leur jugement définitif; et l'un et l'autre, après en avoir conféré avec l'évêque de Québec, qui était alors à Paris, jugèrent que le moins qu'on pût faire était de défendre la traite de l'eau-de-vie dans les habitations des Sauvages, sous les peines les plus sévères. Le roi consentit à appuyer ce jugement par une ordonnance qui restreignit la traite aux habitations françaises, c'est-à-dire qu'on ne pourrait porter de l'eau-de-vie aux Sauvages, mais seulement leur en donner dans les maisons françaises : faible barrière à opposer au torrent qui entraînait ces mal-

heureux. Laval, ne pouvant faire mieux, revint en Canada, après deux ans de poursuites presque inutiles, accablé de chagrins et d'infirmités, et il se borna dès lors à n'user de son autorité que dans le for intérieur.

Durant les quatre années qui suivirent celle de son retour, il continua à s'occuper de son diocèse avec toute l'activité que sa santé pouvait encore lui permettre. Mais le désir d'assurer l'avenir de son séminaire paraissait être l'objet le plus constant de ses vœux. En 1678, il avait posé les fondations d'un nouvel édifice destiné à renfermer tout le personnel du grand et du petit séminaire, ainsi que le clergé de la ville. Il fut dédié à la Sainte-Famille, et, après en avoir délibéré avec son clergé, l'évêque ordonna qu'on y suivrait à perpétuité, ainsi que dans tout le diocèse, le cérémonial avec le bréviaire et le missel romains ; ce qui depuis a toujours été en vigueur. Le bâtiment fut bientôt achevé ; ce fut un des plus beaux du pays, et d'une étendue capable de renfermer plus de cent personnes avec toutes les choses nécessaires à leur bien-être sous ce climat rigoureux. Pour assurer ensuite l'avenir de cette maison, l'évêque fit faire à Paris, sur sa procuration et en son nom, une donation générale de tous ses biens au séminaire des Missions-Étrangères de Paris, pour être employés à l'entretien de celui de Québec (12 avril 1680). Cette donation fut ratifiée à Québec l'année suivante ; mais, la distance des lieux rendant le recours à Paris souvent impossible, et le long délai pouvant nuire aux affaires, le séminaire de Paris accorda, par

acte public du 6 juin 1682, à celui de Québec la faculté de disposer de ces biens, et de se choisir un supérieur, à la charge d'en demander la confirmation à Paris [1].

Ce n'était pas sans dessein que Laval avait travaillé à mettre ordre à ses affaires. Depuis longtemps sa santé était altérée, et, sans être encore d'un âge bien avancé, il voyait chaque jour ses forces diminuer sensiblement. Les infirmités qu'il avait contractées dans ses courses apostoliques, les souffrances de tout genre par lesquelles le Seigneur avait voulu éprouver son serviteur, les démêlés qu'il avait eus avec les gouverneurs, les chagrins qu'il avait ressentis à la vue des désordres d'une partie de son troupeau, sans pouvoir les arrêter, avaient sensiblement miné sa constitution.

Les Récollets, dont il voulut arrêter les prétentions, lui donnèrent de nouveaux chagrins. Ces religieux, revenus à Québec par la protection spéciale de l'intendant Talon, s'étant remis en possession des terrains qu'ils avaient autrefois possédés dans le faubourg de Saint-Roch près de Québec, y avaient construit un monastère sous l'invocation de Notre-Dame-des-Anges. Mais, cette situation ne pouvant contenter l'ambition de quelques-uns d'entre eux qui désiraient se donner parmi les citoyens une importance impossible à acquérir hors de la ville, ils cherchèrent les moyens d'y en-

[1] *Mémoires de la vie de M. de Laval.*

trer et de s'y établir. Leurs menées se faisaient à l'insu de l'évêque; mais le prélat ne tarda pas d'en être instruit, et il leur fit entendre que la ville de Québec n'ayant encore que quatre à cinq mille habitants, dont beaucoup étaient pauvres, les églises des Jésuites, des Ursulines, et de l'Hôtel-Dieu suffisaient amplement, avec la cathédrale, à tous les besoins spirituels; il ajouta néanmoins que, s'ils désiraient avoir un pied-à-terre dans la ville, il leur permettrait d'y bâtir un hospice, avec défense, toutefois, d'y ouvrir une chapelle au public. Les Récollets se contentèrent d'abord de cette autorisation; mais bientôt, après qu'ils eurent bâti leur hospice, ils y ajoutèrent une chapelle, sous le prétexte d'y dire la messe pour les malades. L'évêque ferma encore les yeux sur cette infraction; mais, un de leurs religieux étant venu à mourir, ils se disposèrent à l'enterrer dans cette chapelle, et à y célébrer publiquement ses funérailles. Laval leur en envoya signifier formellement la défense; pour en adoucir la rigueur, il leur faisait offrir en même temps de faire le service des funérailles à la cathédrale, et d'y enterrer le mort. Les religieux, loin d'obtempérer, envoyèrent publiquement des billets d'invitation à tous les citoyens, pour les engager à assister aux obsèques de leur confrère. Un mépris si flagrant de ses ordres indigna vivement l'évêque de Québec; il n'aurait cependant encore employé contre les Récollets aucune mesure de rigueur, car ces religieux avaient déjà rendu de grands services au diocèse.

et ils pouvaient lui en rendre encore, malgré leur turbulence ; mais, poussé par ses vicaires-généraux, qui ne paraissaient pas les aimer beaucoup, il mit la chapelle et les Récollets en interdit. Cet acte, quelque juste qu'il pût être au fond, n'en était pas moins déplorable, tant à cause du scandale qui devait en résulter, qu'à cause du conflit qu'il pouvait faire naître entre ces religieux et la puissance épiscopale. Ceux-ci effectivement se donnèrent un nouveau tort en faisant grand bruit de toute cette affaire, et, se sentant appuyés par l'autorité civile, ils prétendirent que l'évêque n'avait sur eux aucune juridiction, invoquant à l'appui de cette assertion tous les priviléges de l'ordre séraphique [1].

Ils passèrent outre sur la sentence épiscopale, et le religieux mort fut enterré en grande pompe dans la chapelle, avec un grand concours de citoyens. Le scandale fut grand ; Laval en écrivit avec douleur aux supérieurs-généraux des maisons des Récollets de Paris et de Bretagne, d'où la plupart de ceux de Québec étaient venus, et il se plaignit amèrement qu'on n'envoyât en Canada que des mauvais sujets dont on voulait se débarrasser en France. Cette plainte de l'évêque était parfaitement fondée, à peu d'exceptions près ; aussi y fit-on quelque droit en rappelant en France quelques-uns de ceux dont on avait le plus à se plaindre, et l'affaire pour lors en resta là [2].

[1] *Mémoires de la vie de M. de Laval.* — Archives de l'archevêché de Québec.

[2] Id., ibid.

Tous ces tracas, joints à ses autres chagrins, lui occasionnèrent alors une maladie longue et douloureuse, qui fit longtemps désespérer de ses jours. A peine rétabli, il recommença ses travaux; mais il en fut bientôt si épuisé et si incommodé, qu'il se vit contraint de se retirer dans une maison de campagne du séminaire, où il avait l'espoir de se remettre promptement. N'y pouvant trouver de soulagement à ses souffrances, et se sentant trop faible pour continuer ses courses dans son diocèse, il prit le parti de renoncer à l'évêché de Québec et de demander au roi de lui donner un successeur.

Cependant la Nouvelle-France était, depuis plusieurs années, dans une grande confusion, et se voyait menacée d'une guerre capable de la replonger dans ses premiers malheurs. Ses forces semblaient diminuer de jour en jour, et les Cinq-Nations ne gardaient plus bien exactement les articles de paix dont on était convenu avec elles; les Anglais, en recherchant leur alliance, leur inspirèrent une confiance qui ne faisait qu'accroître leur insolence et les dangers qui menaçaient le Canada. Sur ces entrefaites, le comte de Frontenac fut rappelé de son gouvernement, et le comte de la Barre envoyé à sa place (1682).

La ruine qui menaçait le Canada donna lieu à la convocation passagère d'une grande assemblée des notables, à laquelle le nouveau gouverneur invita non seulement l'intendant et l'évêque, mais encore les principaux officiers de l'armée, plusieurs mem-

bres du conseil supérieur, les chefs des juridictions subalternes, le supérieur du séminaire, et celui des missions, enfin toutes les personnes les plus considérables de la colonie ; il les pria de lui dire leurs avis sur les causes et la nature du mal, et sur les remèdes qu'on devait y apporter. Acte fut dressé des délibérations qui furent prises, et envoyé au roi ; on y démontrait tout le tort que le monopole du commerce faisait à la colonie et on lui demandait d'envoyer de nouvelles troupes.

A la suite de cette assemblée, Dougan, gouverneur de New-York, reçut des instructions de son gouvernement pour garder avec les Français les relations les plus amicales ; mais il refusa d'obtempérer à ces instructions, dans la crainte de perdre l'alliance des Cinq-Nations iroquoises, qu'il entretenait dans l'intérêt des colons anglais. Les Iroquois, d'un autre côté, trouvant plus d'avantage à vendre leurs pelleteries à ceux-ci, qui leur en donnaient un prix plus élevé, laissèrent les Français, que gênait le monopole, et se lièrent plus étroitement avec nos rivaux. Les Oneidas, les Cayugas, les Onondagas et les Mohawks envoyèrent leurs députés à Albany, pour y traiter avec les gouverneurs de New-York et de la Virginie. Les haches furent cachées sous terre, et les tribus chantèrent avec allégresse leur chant de paix (1684).

— Frère Corlaer [1], dit un chef parlant au nom des

[1] Nom d'un des premiers gouverneurs hollandais de New-York et que les Sauvages donnèrent depuis à tous les gouverneurs anglais, comme celui d'Onontbio aux gouverneurs du Canada.

Onondagas et des Cayugas, votre sachem est un grand sachem, et nous sommes un petit peuple. Lorsque les Anglais vinrent pour la première fois à Manhattan[1], dans la Virginie et le Maryland, ils étaient un petit peuple, et nous étions grands. Parce que nous vous avons trouvé un bon peuple, nous vous avons traités humainement, et nous vous avons donné des terres. Maintenant donc que vous êtes grands et nous petits, nous espérons que vous nous protégérez contre les Français. Ils sont fâchés contre nous, parce que nous apportons des castors à nos frères.

Les députés des Senecas arrivèrent bientôt, et exprimèrent leur contentement de voir que le tomahawk était déjà enterré et toute mauvaise volonté bannie du cœur des sachems anglais. Le même jour, un messager du comte de de la Barre apparut à Albany. Mais on ne fit aucune attention à ses plaintes. — Nous ne nous sommes pas éloignés de nos sentiers, dirent les Senecas; mais Ononthio, le sachem du Canada, nous menace de la guerre; fuirons-nous pour l'éviter? resterons-nous tranquilles dans nos cabanes? Nos chasseurs de castors sont des hommes braves, et la chasse au castor doit demeurer libre. — Les chefs iroquois retournèrent alors chez eux et clouèrent les armes du duc d'York sur leurs villages fortifiés, comme un signe, selon eux, de protection contre les Français; mais, dans la pensée des Anglais, comme un signe de reconnaissance de la souveraineté britannique.

[1] Ancien nom de New-York.

Cependant, le téméraire et trop confiant La Barre s'avançait vers le fort Frontenac avec six cents soldats français, quatre cents Sauvages alliés, autant de Sauvages pour porter les bagages, et trois cents soldats destinés à composer la garnison du fort. Mais, au mois d'août, les exhalaisons délétères des marais qui bordent le lac Ontario épuisèrent promptement l'armée ; et, après avoir traversé le lac et débarqué ses troupes affaiblies par la fièvre sur la terre des Onondagas, il se vit contraint de solliciter la paix de ces mêmes tribus qu'il était venu dans le dessein d'exterminer. A la requête des Anglais, les Mohawks refusèrent de négocier ; mais les autres nations, offensées de la suprématie que s'arrogeait l'Angleterre, préférèrent assurer leur indépendance en faisant la paix avec les Français contre les Anglais. Un chef onondaga appela le Ciel à témoin de l'injure qui était faite à sa nation par l'envoyé anglais, qui avait prétendu faire reconnaître le duc d'York pour leur prince légitime. — Ononthio, s'écria-t-il, en s'adressant d'un ton rempli d'indignation à l'envoyé britannique, Ononthio est depuis dix ans mon père, Corlaer est depuis longtemps mon frère, et cela parce que je l'ai bien voulu : ni l'un ni l'autre n'est mon maître. Celui qui a fait le monde m'a donné la terre que j'occupe ; je suis libre, j'ai du respect pour tous les deux ; mais nul n'a droit de me commander, et personne ne doit trouver mauvais que je mette tout en usage pour empêcher que la terre ne soit troublée. Vous nous appelez des sujets ; moi je dis

que nous sommes des frères et que c'est à nous de prendre soin de nous-mêmes. Je veux me rendre auprès de mon père, puisqu'il a pris la peine de venir jusqu'à ma porte, et qu'il n'a que des propositions raisonnables à me faire. Nous embrasserons la paix au lieu de la guerre et nous jetterons le tomahawk au fond de l'eau[1].

Les députés des tribus se rendirent auprès du gouverneur du Canada, et triomphèrent de son humiliation. — Nous avons bien fait, s'écria fièrement Haaskouan, chef des Senecas, en élevant son calumet, d'avoir caché sous terre la hache qui a été si souvent teinte du sang des Français. Nos enfants et nos vieillards auraient porté leurs arcs et leur flèches dans le cœur de votre armée, si nos braves ne les avaient retenus derrière eux. Nos guerriers n'ont pas assez de castors à donner pour les armes que nous avons prises aux Français, et nos vieillards n'ont pas peur de la guerre. Nous avons le droit de guider les Anglais sur nos lacs. Nous sommes nés libres. Nous ne dépendons ni d'Ononthio, ni de Corlaer[2].

Ces paroles insolentes ne pouvaient manquer d'indigner l'armée ; mais le gouverneur-général, effrayé de l'énergie du chef seneca, accepta un traité honteux, laissant tous ses alliés à la merci de leurs ennemis (1684).

[1] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. II.

[2] La Hontan, *Voyages et Mémoires sur l'Amérique Septentrionale.*

Ce fut au milieu de toutes ces circonstances malheureuses que François de Laval songea enfin sérieusement à se rendre à Paris, afin de prier le roi de lui donner un successeur. Une maladie populaire qui avait enlevé beaucoup de monde, l'apparition d'une comète qui avait jeté la consternation dans le pays, et l'incendie de la basse-ville de Québec, qui avait eu lieu en 1682, avaient achevé d'épuiser les forces de l'évêque. Il avait fallu toute sa charité et son courage pour ne pas succomber à tant de maux. En bon pasteur, il visitait et consolait tout le monde, ordonnait des prières publiques et des processions, afin de fléchir la colère de Dieu, et d'obtenir enfin la paix pour la colonie. Il avait donné en aumônes tout ce qu'il avait apporté de son dernier voyage en France, et s'était réduit à une sorte d'indigence. On compte que durant ces tristes années il distribua plus de trente mille livres, somme exorbitante pour le temps et pour le pays, comme pour un homme qui n'avait ni bénéfice, ni patrimoine. Dès que la paix eut été conclue avec les Sauvages, il fit tous les préparatifs de son départ. « Les forces de M. de Laval ne pouvaient suffire à son zèle, dit l'Historien de l'Hôtel-Dieu de Québec[1]; les fatigues continuelles qu'il essuyait dans la visite de son diocèse, qu'il faisait quelquefois l'hiver avec un simple habit de gros drap,(*) lui avaient déjà fait contracter plusieurs infirmités; et, par-dessus tout cela, son humilité lui persuadait qu'un

[1] *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

(*) Voir p. 12, dernier alinéa des Observat.s de M.r J. (J.V.)

autre à sa place ferait plus de bien que lui, quoiqu'il en fît véritablement beaucoup, parce qu'il ne cherchait que la gloire de Dieu et le salut de son troupeau. Sa doctrine et ses éminentes vertus le faisaient regarder comme un très-digne prélat ; lui seul souhaitait d'être déchargé. »

CHAPITRE X.

DEPUIS LA NOMINATION DE JEAN-BAPTISTE DE SAINT-VALIER AU SIÉGE DE QUÉBEC, EN 1685, JUSQU'EN 1690.

Laval se rend à Paris, pour demander un successeur dans l'évêché de Québec. Démission de François de Laval. L'abbé de Saint-Valier choisi pour lui succéder. Départ de Saint-Valier pour le Canada avec le marquis de Denonville, nouveau gouverneur-général de la colonie. Saint-Valier consacré second évêque de Québec (1688). Retour de François de Laval en Canada. Saint-Valier vient prendre possession de son siége. Empiétements des Anglais. Lettre de Louis XIV au gouverneur Denonville, au sujet des Iroquois. Conduite déplorable de Denonville à l'égard des chefs Onondagas. Générosité des autres sachems de cette tribu à l'égard du père de Lamberville. Expédition de Denonville sur les terres iroquoises. Menaces des Cinq-Nations. Fier langage d'Haaskouan (1688). Conclusion d'une nouvelle paix. Situation de la Nouvelle-France à cette époque. État du commerce français dans les possessions de l'Amérique septentrionale. Le comte de Frontenac nommé pour la seconde fois au gouvernement général de la Nouvelle-France. Il part avec le dessein de s'emparer de New-York. Il apprend en arrivant la nouvelle du massacre de la Chine. Invasion des Iroquois dans l'île de Montréal. Leurs cruautés abominables. Arrivée de Frontenac à Montréal, ses premières mesures. Expédition des Abénakis du Penobscot contre les Anglais de Pémaquid. Ils s'emparent de ce fort. Sanglantes représailles du massacre de la Chine contre les établissements des colonies anglaises. (1690.)

L'évêque de Québec partit enfin pour la France, dans les derniers mois de l'année 1684, avec le dessein de demander à la cour un successeur plus jeune et plus capable que lui de travailler à l'extension de l'église du Canada.(*) Mais il trouva à le réaliser encore bien des difficultés. Le roi, qui connaissait son mérite et le besoin que le Canada avait d'un tel pasteur, ne consen-

(*) V. page 16 des Observat. de M. F. — (J.V.)

tit qu'à force d'instances à lui accorder ce qu'il lui demandait ; mais, en se rendant à ses désirs, il voulut qu'il fît lui-même le choix de son successeur. L'évêque de Québec pria le père Valois, de la compagnie de Jésus, de vouloir bien l'aider dans ce choix. Celui-ci lui parla de l'abbé de Saint-Valier, aumônier du roi, et le lui dépeignit comme un ecclésiastique d'une grande piété, d'un rare exemple, et d'un zèle ardent pour le salut des âmes. Saint-Valier s'était en effet toujours distingué à la cour par sa modestie et sa régularité. L'évêque de Québec ne crut pas pouvoir faire un meilleur choix ; il s'en ouvrit à l'abbé de Saint-Valier, à qui le roi donna son agrément, et il fut convenu que celui-ci partirait pour le Canada avec la qualité de vicaire-général de l'évêque de Québec, afin de visiter le pays, et d'y prendre les mesures nécessaires pour y faire ensuite le bien, tandis que Laval solliciterait ses bulles du Saint-Siége.

Saint-Valier fit ses préparatifs, et s'embarqua pour le Canada dans la compagnie du marquis de Denonville, que le roi envoyait dans cette colonie pour y prendre le gouvernement général, à la place du vieil et incapable La Barre. Ils arrivèrent à Québec le 30 juillet 1685. Saint-Valier fut reçu avec tout le respect et les attentions que l'on croyait devoir témoigner au représentant et futur successeur de l'évêque. Il resta deux ans dans le Canada, où il se fit connaître avantageusement à la colonie, dont il prit une connaissance exacte, détaillée, et approfondie ; il publia plus tard une rela-

tion de ce voyage en forme de lettre [1]; le mérite en fut vivement apprécié à son époque. De retour en France avant la fin de l'année 1687, il y trouva ses bulles, datées de la même année, qui lui donnaient l'institution canonique de l'évêché de Québec. Le pape Innocent XI les avait envoyées dans un temps où il n'en donnait à aucun évêque nommé de France, à cause du différend survenu entre la cour de Rome et Louis XIV, et dont le sujet n'est que trop connu. On crut à Rome pouvoir sans conséquence donner des bulles à un évêque qui ne dépendait que du Saint-Siége et qui appartenait à un pays étranger, et, par la même raison, le roi permit au prélat de les recevoir.

Jean-Baptiste de la Croix-Chevrière de Saint-Valier appartenait par sa naissance à une noble famille du Dauphiné. Il reçut la consécration épiscopale des mains de Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Carthage et coadjuteur de Rouen, assisté de François de Laval, son prédécesseur au siége de Québec, dans l'église de Saint-Sulpice de Paris, le 25 janvier 1688. Il partit la même année pour le Canada, et vint prendre possession de son diocèse. François de Laval l'avait précédé de quelques mois. On désirait ardemment son retour à Québec, dont il était absent depuis plus de trois ans. L'affection qu'il avait pour ses anciens diocésains et pour les prêtres de son séminaire le détermina à y revenir, malgré les efforts que sa famille et ses amis

[1] *État présent de l'église et de la colonie française dans la Nouvelle-France*, par M. l'évêque de Québec. Paris 1688.

avaient employés pour le retenir en France après la consécration de Saint-Valier. Après son arrivée, il ne demeura que quelques jours à Québec ; désirant visiter une dernière fois les paroisses qu'il avait fondées avec tant de travaux, il remonta le Saint-Laurent et s'arrêta assez longtemps à Montréal, où il fut reçu avec une joie et un respect indicibles par tous les habitants, les corps religieux, et le clergé de cette ville. Il y passa une partie de l'été, et ne revint ensuite à Québec que pour se retirer tout-à-fait dans son séminaire.

Le marquis de Denonville, en venant prendre, en 1685, possession du gouvernement du Canada, avait amené avec lui un corps considérable de troupes nouvelles, et la cour, en faisant choix de cet officier, également distingué par sa valeur, sa droiture, et sa piété, s'était résolue à faire un nouvel effort pour le mettre en état d'assurer la tranquillité dans le Canada. Après avoir pris connaissance pendant tout l'hiver de la situation de la Nouvelle-France, il crut nécessaire pour sa défense de construire un fort à Niagara. Cette mesure, qui aurait donné à la France un contrôle sur tout le commerce des grands lacs, fut traversée par Dougan, les Anglais, disait-on, ayant la prétention d'être les maîtres de tout le pays des Iroquois situé au sud des lacs. Ainsi commença cette fameuse contestation pour la possession du territoire de l'ouest, dont les limites entre la France et l'Angleterre ne furent jamais déterminées. Mais les Cinq-Nations étaient déjà un assez puissant boulevard contre ce qu'on appelait les empiète-

ments des Canadiens, et, dans l'été de l'année 1686, un parti de marchands anglais pénétra jusqu'à Michilimackinac.

Denonville, dont l'obéissance aveugle ne connaissait que les ordres du roi, chercha alors à châtier les Iroquois, en mettant à exécution les termes d'une lettre écrite par Louis XIV, deux ans auparavant, au comte de la Barre, et dont celui-ci n'avait pu suivre les instructions avant son rappel : « Comme il importe » au bien de mon service, disait la lettre, de diminuer autant qu'il se pourra le nombre des Iroquois, » et que d'ailleurs ces Sauvages serviront utilement sur mes galères, je veux que vous fassiez tout » ce qui sera possible pour en faire un grand nombre » prisonniers de guerre, et que vous les fassiez passer » en France[1]. » On ne pouvait alors aisément faire de prisonniers, les hostilités n'étant pas ouvertes. Mais Denonville crut qu'il lui était permis d'user de toutes les voies possibles pour affaiblir et intimider des barbares que leurs perfidies, leurs cruautés inouïes, et toute la suite de leurs procédés, rendaient indignes qu'on observât à leur égard les règles ordinaires. Sur ce principe, et ne réfléchissant pas assez qu'il se devait à lui-même ce qu'il jugeait ne pas devoir aux Iroquois, avant que de leur déclarer la guerre, il se servit de différents prétextes pour attirer, à l'aide du père de Lamberville, missionnaire chez les Onondagas, plusieurs

[1] Lettre du roi à M. de la Barre, gouverneur général de la Nouvelle-France.

de leurs principaux chefs au fort de Frontenac, sur le lac Ontario. Quand ils y furent arrivés, il les fit enchaîner, et les envoya ensuite sous bonne garde à Québec, avec ordre au commandant de les embarquer sur les navires de France; et les guerriers des Cinq-Nations, accoutumés à chasser librement le castor, de la baie d'Hudson à la Caroline, se virent injustement attachés à la rame des galères de Marseille.

Avec les grandes qualités qui étaient l'apanage de Denonville, on ne pouvait que blâmer une telle conduite ; et son obéissance aveugle aux ordres d'un monarque absolu, qu'il aurait pu interpréter d'une manière plus conciliable avec la justice et la raison, l'exposait non seulement à discréditer le ministère évangélique des missionnaires, dont il s'était servi sans les instruire de ses desseins, mais encore à punir des innocents pour des coupables, et à s'attirer la haine de toutes les nations sauvages.

En apprenant ce qui venait de se passer au fort Frontenac, les sachems onondagas s'étaient réunis en conseil, et avaient fait appeler le père de Lamberville. Après lui avoir exposé la trahison du gouverneur-général avec toute l'énergie de cœurs indignés, l'un d'eux continua : — On ne saurait disconvenir que toutes sortes de raisons nous autorisent à te traiter en ennemi ; mais nous ne pouvons nous y résoudre. Nous te connaissons trop pour n'être pas persuadés que ton cœur n'a point eu de part à la trahison. Fuis donc, car tout le monde ne te rendrait pas ici la même justice

que nous. Quand une fois nos jeunes gens auront chanté le chant de guerre, ils ne verront plus en toi qu'un perfide, qui a livré nos chefs à un rude et indigne esclavage, et ils n'écouteront plus que leur fureur, à laquelle nous ne pourrions plus te soustraire. Ils l'obligèrent à partir sur-le-champ, et lui donnèrent des guides qui le conduisirent par des routes détournées, et ne le quittèrent que lorsqu'il fut hors de tout danger. On ne douta point que Garakonthié n'eût été le principal auteur d'un procédé si noble. Généreux barbare ! la postérité conservera son souvenir, quoique le nom des Iroquois ait, depuis bien des années déjà, disparu des contrées dont ils furent les maîtres (1687).

Tout était prêt pour déclarer la guerre, et Denonville envahit le pays des Senecas. Les Sauvages se retirèrent dans les profondeurs de leurs forêts. Leurs villages furent saccagés par les Français, et un fort fut construit à Niagara. La France paraissait avoir pris entièrement possession du New-York occidental. Mais, à mesure que l'armée française se retirait, le désert retournait à ses anciens habitants. Les Senecas, à leur tour, firent une excursion sur le Canada, et les Onondagas menacèrent de se joindre à eux pour nous faire la guerre. — Onontbio a arrêté nos chefs, dirent-ils, et rompu la paix. — Dougan offrit sa médiation, mais à la condition de rendre les chefs enlevés, de raser les forts de Niagara et de Frontenac, et de restituer le butin conquis sur les Senecas.

Les négociations manquèrent; Haaskouan s'avança

à la tête de cinq cents guerriers pour dicter les termes de la paix. — J'ai toujours aimé les Français, dit avec hauteur le chef iroquois, et j'en viens donner la preuve ; car, ayant appris que nos guerriers avaient formé le dessein de brûler vos forts, vos maisons, vos granges et vos grains, afin qu'après vous avoir affamés ils puissent avoir bon marché de vous, j'ai si bien sollicité en votre faveur, que j'ai obtenu d'avertir Onontbio qu'il pourrait éviter ce malheur en acceptant la paix aux conditions proposées par Corlaer. Au reste, je ne puis vous donner que quatre jours pour vous résoudre, et, si vous différez davantage à prendre votre parti, je ne réponds de rien [1].

Un discours si fier, et douze cents Iroquois sur le lac Saint-François, d'où ils pouvaient en moins de deux jours tomber sur l'île de Montréal, jetèrent la consternation dans tous les esprits. Quelques circonstances heureuses vinrent néanmoins rassurer Denonville, et la paix fut faite à des conditions moins humiliantes. Mais toute la contrée située au midi de la chaîne des lacs demeura affranchie du gouvernement du Canada, et l'État actuel du New-York doit encore ses frontières à la valeur des Cinq-Nations (1688).

Au milieu de tous ces événements, la France pouvait toujours se considérer comme la plus grande puissance européenne dans cette partie de l'Amérique Septentrionale. Non seulement le Canada, l'Acadie, la

[1] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. II.

baie d'Hudson et Terre-Neuve, reconnaissaient son autorité, mais elle étendait ses prétentions sur la moitié du Maine, du Vermont, et même de l'État de New-York; et toute la vallée du Mississippi, avec le Texas, jusqu'au Rio-Grande-del-Norte, lui était soumise. Ses établissements cependant étaient encore peu nombreux, les postes qu'elle avait à Frontenac, à Mackinaw, et sur l'Illinois, n'étant d'ailleurs que de peu d'importance. Il n'y avait aucun dessein arrêté de maintenir un poste à Niagara sans une occupation permanente. Les garnisons en étaient si faibles, que les marchands anglais, conduits par une escorte de Sauvages, s'étaient aventurés jusqu'à Mackinaw, et, par l'entremise des Senecas, avaient obtenu une forte part dans le commerce des lacs. La politique française avait bien, à la vérité, tenté de pénétrer dans l'ouest, et concerté, en 1687, une alliance avec les tribus qui s'étendaient du lac Ontario au Mississippi; les marchands avaient été appelés des plaines des Sioux; Tonté, le compagnon d'aventures de Lasalle, avait songé, avec les Illinois, à se précipiter sur les Senecas par le chemin de l'Ohio et des Alleghanis; et La Durantaye, qui commandait au fort de Mackinaw, aurait dû descendre du lac Michigan, avec les Ottawas et les autres tribus algonquines, au moment où Denonville était venu les attaquer. Mais la puissance des Illinois avait été brisée; les Hurons eux-mêmes et les Ottawas avaient été sur le point de devenir les alliés des Senecas. Les Sauvages tenaient encore la clef des vastes

contrées occidentales. Il n'y avait d'autre correspondance avec ces pays éloignés que par le moyen des coureurs de bois, qui s'étaient avancés jusqu'aux landes stériles de la baie d'Hudson, dans les marécages du nord-ouest, jusqu'aux demeures des Sioux et des Miamis, et qui pénétraient au fond de toutes les forêts où il y avait un Sauvage à trouver ayant des peaux de castor à vendre. « Dieu seul pouvait sauver le Canada », écrivait Denonville en 1688. Et, si ce n'eût été des missions et du courage des Jésuites qu'on envoyait dans l'ouest, l'Illinois eût été abandonné, le fort de Mackinaw perdu, et un soulèvement général des indigènes, que les missionnaires seuls parvinrent à retenir, aurait achevé d'anéantir la Nouvelle-France.

Des entreprises particulières avaient pris la direction du commerce des fourrures. Port-Nelson, dans la baie d'Hudson, et le fort Albany, avaient originairement appartenu à la France. L'attention de la cour commençait alors à se porter vers la pêche, et l'Acadie avait été représentée par l'intendant de Meules comme l'établissement le plus important de la France. Pour le protéger contre l'Angleterre, les Jésuites Vincent et Jacques Bigot réunirent un village d'Abénakis sur les bords du Penobscot, et une ville florissante marque actuellement l'endroit où le baron de Saint-Castin, officier-vétéran du régiment de Carignan, établit un comptoir fortifié [1]. Séparés des possessions anglaises

[1] Bangor, ville importante de l'état du Maine.

par le Kennebec, les Français réclamaient toute la côte orientale du New-Brunswick, la Nouvelle-Écosse (Acadie), le Cap-Breton, Terre-Neuve, le Labrador, et la baie d'Hudson; et, pour soutenir et défendre cette immense étendue de pays, l'Acadie et ses dépendances comptaient à peine un millier de Français, l'influence des missionnaires sur les Abénakis étant leur unique et véritable ressource (1689).

Lors de la déclaration de guerre faite par la France à l'Angleterre, en 1689, pour soutenir les droits du roi Jacques II, détrôné par son gendre, le comte de Frontenac, nommé gouverneur de la Nouvelle-France pour la seconde fois, fut chargé de recouvrer le territoire de la baie d'Hudson, de protéger l'Acadie, et d'assister la flotte qu'on devait envoyer à la conquête de New-York. Le chevalier de Callières fut d'avance nommé gouverneur de cette place, dont il était convenu qu'on enverrait tous les habitants protestants dans la Nouvelle-Angleterre. Mais, en arrivant devant l'île Percé, à l'entrée du Saint-Laurent, les Récollets de cette mission vinrent lui apprendre que la Nouvelle-France était dans la plus grande consternation, causée par une irruption d'Iroquois dans l'île de Montréal.

Le 25 août, dans le temps qu'on se croyait le plus en sûreté, quinze cents Iroquois avaient fait une descente avant le jour au village de La Chine, qui est sur la côte méridionale de l'île, environ trois lieues plus haut que la ville. Ils y avaient trouvé tout le monde

endormi, et avaient commencé par massacrer tous les hommes ; ensuite ils avaient mis le feu aux maisons. Tous ceux qui y étaient restés tombèrent de cette façon entre les mains des Sauvages, et essuyèrent tout ce que la fureur pouvait inspirer à ces barbares. Ils la poussèrent à des excès dont on ne les avait pas encore crus capables. Ils ouvrirent le sein des femmes enceintes, pour en arracher le fruit qu'elles portaient ; ils mirent des enfants tout vivants à la broche, et contraignirent les mères à les tourner pour les faire rôtir. Ils inventèrent des supplices inouis, et deux cents personnes de tout âge et de tout sexe périrent ainsi en moins d'une heure dans les plus affreux tourments [1].

L'ennemi s'avança ensuite jusqu'à une lieue de la ville, exerçant partout les mêmes cruautés et les mêmes ravages ; ils firent encore deux cents prisonniers, qu'ils emmenèrent dans leurs villages pour les brûler, et s'emparèrent d'un fort où Denonville, qui était à Montréal, avait envoyé un de ses officiers, au premier bruit de l'attaque. Toute l'île, à l'exception de la ville, demeura en leur pouvoir jusqu'à la mi-octobre. Frontenac, en apprenant cette nouvelle de la bouche des Récollets de l'ile Percé, avait fait voile aussitôt pour Québec, d'où il continua, sans s'arrêter, son voyage vers Montréal. Il y arriva le 22 novembre. Il apprit alors avec un vif chagrin que Denonville, dans le premier moment de la consternation, avait ordonné d'é-

[1] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. II.

vacuer et de démolir le fort qui commandait le lac Ontario. Mais il s'en consola par l'espérance de le rétablir bientôt, et travailla aussitôt, par une administration prudente et vigoureuse, à regagner tout le terrain perdu par ses prédécesseurs [1].

Dans le temps même que les Anglais excitaient les Iroquois à saccager l'île de Montréal, des Canadiens vengeaient le nom français à la baie d'Hudson, et les Abénakis du Penobscot tombaient sur les établissements anglais de Cocheco et de Pemaquid. Ce dernier poste surtout était d'une grande importance et causait beaucoup d'inquiétude au gouverneur de l'Acadie. Au mois d'août 1689, un parti de cent guerriers, la plupart Canibas, se mit en campagne pour en chasser les Anglais. Ils étaient d'un village du Penobscot, où un ecclésiastique nommé Thury, bon ouvrier et homme de tête, gouvernait une assez nombreuse mission. La première attention de ces braves chrétiens fut de s'assurer du secours du Dieu des armées. Ils se confessèrent tous, et plusieurs reçurent la sainte communion. Ils eurent soin que leurs femmes et leurs enfants s'acquittassent du même devoir, afin de pouvoir lever au ciel des mains plus pures, tandis que leurs pères et leurs maris combattraient contre les ennemis du pays et de la religion. Tout cela se fit avec une piété qui répondait au missionnaire du succès de l'entreprise. On établit dans la chapelle le Rosaire perpétuel pendant

[1] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. II

tout le temps de l'expédition, les heures même des repas n'interrompant point un exercice si édifiant. Les cent guerriers, embarqués dans leurs canots, firent leur voyage par mer, et ramèrent jusqu'à une petite distance de Pemaquid ; ils s'en emparèrent, ainsi que du fort, après deux jours d'attaque. Ils s'en retournèrent ensuite avec leurs prisonniers au Penobscot, et d'autres triomphes obtenus par eux de ce côté, rendirent bientôt toute la côte déserte jusqu'à Falmouth.

Le principal avantage que la France retira alors de ces courses fut qu'elles rendirent longtemps irréconciliables avec les Anglais les Abénakis, ceux de tous les peuples de ce continent les plus réputés par leur valeur, et que leur sincère attachement à la religion chrétienne, ainsi que leur docilité, retenaient plus aisément dans l'alliance française.

Si Frontenac n'avait jamais quitté la Nouvelle-France, l'ile de Montréal n'aurait probablement pas souffert de l'invasion. Il se résolut alors à faire tous ses efforts pour gagner l'amitié des Cinq-Nations, ou du moins pour les engager à demeurer neutres. Afin de recouvrer leur estime, et même celle de ses propres alliés, Hurons et Ottawas, il fallait vaincre et laver dans le sang les injures reçues. Telles étaient les tristes maximes que l'on puisait dans la guerre avec les Sauvages, où Français et Anglais apprirent plus d'une fois à devenir plus barbares et plus cruels que les Sauvages eux-mêmes. En conséquence, on décida de faire à la fois une triple descente dans les provinces an-

glaises. De Montréal, un parti s'avança à travers les marécages, les bois et les rivières, jusqu'à Schenectady, qui fut dévasté et brûlé avec d'horribles massacres. Un autre, sous la conduite d'Hertel, partit des Trois-Rivières, et tomba sur l'établissement de Salmon-Falls, sur la Piscataqua, qui fut détruit comme le premier; Hertel, ayant été renforcé à son retour par le baron de Saint-Castin, alla se jeter sur l'établissement et le fort de Casco-Bay, où il n'eut pas moins de succès que dans l'autre (1690). Ces sanglantes représailles du massacre de La Chine jetèrent l'épouvante dans les colonies anglaises, et provoquèrent le grand armement qui eut lieu peu de temps après contre Québec.

CHAPITRE XI.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DE LA GRANDE EXPÉDITION DES ANGLAIS ET LE SIÉGE DE QUÉBEC, EN 1690, JUSQU'AU TROISIÈME SYNODE DE QUÉBEC, EN 1698.

Congrès de New-York convoqué par les Bostonais pour la défense commune des colonies anglaises. Sir William Phipps s'empare de l'Acadie. Préparatifs de l'expédition contre le Canada. Mauvais succès de celle par terre. Préparatifs de défense de Frontenac. Arrivée de la flotte anglaise dans les eaux de Québec (1690). Siége de cette ville. Combat de la Canardière, où les Anglais sont repoussés par Juchereau Saint-Denis, et défaits par les élèves du séminaire de Saint-Joachim. Levée du siége et retraite des Anglais. Église de Notre-Dame-de-la-Victoire dans la basse-ville. Port-Royal rentre sous le domaine de la France. L'Angleterre équipe une nouvelle flotte contre le Canada. La fièvre jaune décime ses matelots et ses soldats. Nouveaux excès causés par l'abus des boissons chez les Sauvages. Lettre de l'abbé de Brisacier, à ce sujet, au père de La Chaise (1693). Diverses missions confiées aux Récollets par les évêques de Québec. Fondation de l'hôpital général de Québec et de l'Hôtel-Dieu des Trois-Rivières. Démêlés de Frontenac et des Récollets avec l'évêque. Douceur de l'ancien évêque Laval. Rituel de Québec. Saint-Valier tient plusieurs synodes.

Cependant le danger avait appris aux colonies anglaises la nécessité de s'unir contre l'ennemi commun. Le 1er mai 1690, New-York assista au spectacle inouï jusque là, dans les annales américaines, d'un congrès national. L'idée leur en fut inspirée par le gouvernement de Massachusetts [1], dont la cour générale envoya des lettres de convocation à toutes les colonies jusqu'au

[1] Le Massachusets est le plus considérable des États de la Nouvelle-Angleterre, et c'est Boston qui en est la capitale.

Maryland. Boston, la mère de tant de colonies, l'était déjà de l'Union-Américaine, depuis si célèbre. Cent cinquante ans avant le congrès qui décida du sort de l'empire de Montézuma, devenu la République Mexicaine, celui de New-York décida la conquête du Canada, à l'aide d'une armée qui marcherait sur Montréal par le lac Champlain, tandis que Boston enverrait sa flotte mettre le siége devant Québec [1].

Sir William Phipps, qui la commandait, vint, en passant, s'emparer de l'Acadie. Port-Royal, qui n'avait qu'une garnison insignifiante, et nul moyen de se défendre, capitula par l'entremise de l'abbé Petit, prêtre du séminaire de Québec, qui était chargé de la mission de cette ville. Mais, après leur reddition, les habitants, à qui la capitulation accordait le libre exercice de leur religion, eurent la douleur de voir leur église honteusement profanée par les hérétiques, qui commirent ensuite les mêmes excès dans celle de l'île Percé. La Nouvelle-Angleterre était devenue maîtresse de toute la côte jusqu'à la pointe orientale de la Nouvelle-Écosse; mais elle n'avait rien pu faire pour empêcher les Sauvages de l'intérieur de persévérer dans la haine du nom anglais, et dans leur ancienne amitié pour les Français.

Pendant que le peuple de la Nouvelle-Angleterre et du New-York se concertait pour s'emparer du Canada, les Français avaient, par leurs succès, imprimé de

[1] Bancroft, *Hist. of the United States*, t. III.

nouveau le respect parmi les Sauvages, et renouvelé leurs relations avec l'ouest. Mais, au mois d'août, l'alarme se répandit dans Montréal, où un Sauvage vint annoncer que les Anglais s'occupaient à construire des canots sur le lac George. Frontenac, qui se trouvait dans cette ville, assembla les nations alliées ; il leur mit la hache entre les mains ; saisissant lui-même le tomahawk, il chanta la chanson de guerre, et, malgré son âge avancé, il dansa la danse guerrière des tribus indiennes.

Le 29 du mois d'août, on apprit qu'une armée ennemie se trouvait sur le lac Champlain ; mais, quatre jours après, les éclaireurs qu'on avait envoyés à la découverte ne purent trouver aucune piste, et les alliés furent aussitôt licenciés jusqu'à nouvel ordre. On sut plus tard que la division, qui s'était mise entre les chefs de l'armée anglaise, avait fait manquer le projet de l'attaque par terre, et c'est ce qui changea bientôt après toute la face des affaires.

Mais comme le gouverneur-général se disposait avec une sécurité pleine d'orgueil à retourner à Québec, il apprit qu'un Abénaki venu de Piscataqua, à travers les bois, avec cette rapidité que donne seul le dévouement, avait annoncé qu'une flotte était partie de Boston, dans le dessein de venir former le siége de Québec. La petite colonie de Massachusetts avait effectivement équipé une flotte de trente-quatre voiles, aux ordres de sir William Phipps ; cette flotte portait deux mille hommes, qui, sans le secours d'aucun

pilote qui pût la diriger dans le Saint-Laurent, remontait alors, en le sondant, le cours du fleuve, dans l'incertitude inquiétante du résultat de l'expédition dirigée sur Montréal, mais avec l'espoir que les prières de la cité puritaine de Boston ne s'élèveraient pas en vain vers le Ciel pour le succès de leur expédition par mer.

Si le succès avait dû accompagner celle qui avait été dirigée sur Montréal, si les pilotes ou la faveur des vents, ou bien encore l'habileté du commandant, avaient pu donner à la flotte d'arriver trois jours plus tôt devant Québec, le château Saint-Louis eût infailliblement été surpris, et serait tombé entre les mains des Bostonais. Mais, dans la nuit du 14 octobre, Frontenac arriva à Québec. Il se montra satisfait de l'état de la place, où le major avait fait entrer un grand nombre d'habitants du voisinage, et mis toutes les fortifications à l'abri d'un coup de main. Le général y fit ajouter encore quelques retranchements, et tout avait été préparé pour opposer une vive résistance, lorsque, le 16, au point du jour, la flotte anglaise parut en vue de la ville et vint jeter l'ancre entre la côte de Beauport et l'île d'Orléans. Mais il était trop tard. Un héraut envoyé du vaisseau-amiral, et chargé de demander la reddition de la place, fut amené, les yeux bandés, en présence du gouverneur, qu'il trouva avec l'évêque et l'intendant, environné d'un nombreux et brillant état-major. Quand on lui ôta son bandeau, son trouble égala son étonnement; il n'en remit pas moins la lettre de son amiral à Frontenac, qui le renvoya avec un défi plein

de hauteur, et Phipps, qui s'attendait à trouver une ville sans défense, se vit forcé d'en commander le siége dans toutes les règles. Pendant tout le temps qu'il dura, les deux évêques virent mettre plus d'une fois leur courage à de rudes épreuves. Au milieu des alarmes causées par le bruit du canon et l'éclat des boulets qui pleuvaient de toutes parts, et du feu qui ne cessa pas un moment de part et d'autre, Laval, que ses infirmités avaient pour ainsi dire confiné dans son séminaire, retrouva des forces pour parcourir les hôpitaux où l'on portait les blessés et les mourants, fortifier le courage de ses prêtres et consoler les religieuses dans leurs communautés, en les exhortant à prier pour les défenseurs du pays.

Les ennemis en voulaient surtout au clergé, aux divers corps religieux, et aux prêtres du séminaire, auxquels ils attribuaient tous les ravages que les Abénakis avaient faits dans la Nouvelle-Angleterre. Ils avaient déclaré qu'ils n'épargneraient ni religieux, ni missionnaires, s'ils venaient à s'emparer de la ville. Les Jésuites surtout étaient le grand objet de leur haine. Mais, par une disposition particulière de la Providence, aucune des maisons religieuses ne fut atteinte durant le siége, et les menaces des Anglais étant venues aux oreilles d'un officier nommé Sainte-Hélène, et de plusieurs de ses parents et de ses amis, tous protestèrent qu'ils se feraient plutôt tuer pour la défense des missionnaires que de souffrir qu'on leur fît le moindre mal. Sainte-Hélène reçut pour sa part un coup de feu

dans la jambe, peu de jours après, et mourut, en effet, pour la cause de son pays et de la religion [1]. On lui fit des obsèques solennelles, et tout le monde pleura un jeune homme que son courage ne distinguait pas moins que ses autres qualités.

Le dernier jour du siége, les Anglais, qui n'avaient pu entamer les murs de la ville, firent, au nombre de quinze cents hommes, une descente sur la côte de Beauport, d'où le vieux mais vaillant Juchereau de Saint-Denis les repoussa avec une soixantaine d'hommes, tambour battant, jusqu'à la Canardière. Dieu, qui ménageait le Canada pour une autre époque, ne permit pas qu'il tombât aux mains des Anglais, alors ennemis fanatiques du Catholicisme, qu'ils persécutaient vivement chez eux. Aussi ne fut-ce ni la valeur des officiers, ni la multitude des soldats qui les délogea alors de la position où les avait chassés Saint-Denis. Quarante séminaristes qui étaient à Saint-Joachim, maison de campagne du séminaire de Québec, brûlant du désir de se battre contre les Anglais, ennemis de leur pays, obtinrent la permission de se rendre à Beauport. Ils maniaient habilement le mousquet : dès la première décharge qu'ils firent, l'épouvante saisit les ennemis, qui se persuadèrent que toutes les montagnes voisines étaient remplies de Sauvages qui venaient les prendre par derrière ; sans tenir le moindre conseil, ils se rembarquèrent avec autant de hâte que de confusion, aban-

[1] Archives du séminaire de Québec. — Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. III.

donnant leurs munitions et leur artillerie, qui fut ensuite transportée à Québec, à l'exception de trois canons, dont deux restèrent à Beauport, et dont les séminaristes emportèrent le troisième à Saint-Joachim. Cette action mit fin au siége de Québec, qui fut levé après sept jours d'attaque; la flotte anglaise leva l'ancre et sortit du fleuve, non sans avoir fait de nouvelles pertes. Il y eut à cette occasion de grandes réjouissances dans tout le Canada, et surtout dans Québec. Le souvenir de la délivrance de cette ville se perpétua dans l'érection de la nouvelle église qui fut bâtie par l'évêque Saint-Valier, dans la basse ville, et à qui l'on donna le nom de Notre-Dame-de-la-Victoire[1].

Repoussées du Canada, les colonies anglaises, épuisées par tant d'efforts inutiles, se contentèrent de défendre leurs frontières, où tout était rempli d'affliction et de crainte, et où le colon n'entrevoyait plus que la mort ou la captivité. On ne songea plus pour le moment à aucune espèce de conquête; un navire français ayant paru devant Port-Royal, la bannière de Saint-George fit aussitôt place au drapeau fleurdelisé. L'Acadie rentra ainsi de nouveau sous la domination française (1691).

Deux ans après, l'Angleterre, résolue à se rendre maîtresse du Canada, équipa une flotte qui mit à la voile pour Boston; mais ses vaisseaux prirent, en passant à la Martinique, la fièvre jaune, qui lui en-

[1] *Mémoires de la vie de M. de Laval.* — Hawkins, p. 140 et 228.

leva les deux tiers de ses matelots et de ses soldats. Un traité de paix avec les Abénakis suspendit pendant une saison les hostilités dans le Maine. Moins d'une année après, elles recommencèrent avec plus de fureur que jamais. Français et Anglais rivalisèrent de cruauté avec les Sauvages, dont ils paraissaient adopter les mœurs, au lieu de chercher à les rendre plus humains, et, dans la Nouvelle-Angleterre comme sur les terres de New-York, la religion eut à déplorer de voir plus d'une fois des ministres d'un Dieu de paix et de miséricorde pousser les peuples à la guerre et à la vengeance [1].

Cependant l'ancien évêque Laval vivait retiré dans son séminaire, où ses infirmités, devenues d'année en année plus sensibles, l'avaient presque entièrement confiné. Sans s'occuper d'une manière directe des affaires du diocèse, il n'en surveillait pas moins ses progrès avec une tendre sollicitude; et, sans applaudir toujours à tous les actes de son successeur, dont il ne partageait pas en tout les vues, il n'en remerciait pas moins le Seigneur du zèle de Saint-Valier, et de l'activité avec laquelle le nouvel évêque de Québec travaillait au salut de son peuple et à l'avancement de son église. Saint-Valier se montrait digne en effet du choix qu'avait fait de lui son prédécesseur. Mais les tracasseries qui lui furent suscitées par le comte de Frontenac, et la tolérance que ce seigneur accordait à la traite de l'eau-de-vie, troublèrent les premières années de son épiscopat.

[1] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*.

Les Jésuites surtout, qui voyaient de plus près le désordre que produisait ce malheureux commerce, et que le dépérissement sensible de leurs chrétientés naissantes tenait dans de continuelles alarmes, étaient contraints, pour ne pas aigrir le mal en voulant y remédier, de gémir en secret, et comptaient pour peu que leur vie même fût souvent en danger au milieu de leurs néophytes, que l'ivresse rendait furieux. Mais tout le monde ne se croyait pas obligé de garder les mêmes ménagements, et voici ce que l'abbé de Brisacier, prêtre du séminaire de Québec (*), écrivait le 17 janvier 1693 au père de La Chaise, confesseur du roi : « Il » paraît absolument nécessaire que Sa Majesté soit » avertie des brutalités et des meurtres qui ont été » commis tout récemment dans les rues de Québec par » les Sauvages et les Sauvagesses enivrés d'eau-de-vie, » qui, en cet état, se sont portés à tout sans honte et » sans crainte. M. l'intendant (de Champigny), tou- » ché de ces excès horribles, et retenu par l'ordre qu'il » a de ne rien écrire ici que de concert avec M. le gou- » verneur, mande que, si on lui ordonne d'informer la » cour de la vérité, il le fera ; mais, comme le mal » presse, et que la chose est constante par plusieurs » lettres de personnes dignes de foi, dont on vous don- » nera des extraits, il faudrait tout de nouveau arrêter » la licence des boissons, non-seulement pour empêcher » que Dieu ne soit offensé par la continuation de tant » de crimes, mais aussi pour retenir dans notre alliance » les Sauvages, qui nous quittent et nous abandonnent

(*) V. page 16 des Observat.s de M. F. (J.V.)

» dans la conjoncture présente et pressante de la
» guerre. Il n'y a que vous, mon très révérend Père,
» qui soyez en état de parler ; la cause du Seigneur
» et le bien public de la Nouvelle-France sont entre vos
» mains ; votre zèle ne sera pas sans récompense [1]. »

Ces observations, qui font connaître toute la profondeur du mal que l'eau-de-vie avait produit dans la colonie, n'aboutirent néanmoins pas à un meilleur résultat que toutes celles qu'avait faites auparavant l'évêque Laval. Trop d'intérêts étaient engagés dans ce commerce funeste, et les scandales qu'il occasionnait continuèrent à avoir leur cours.

Depuis le retour des Récollets en Canada, les deux évêques leur avaient successivement confié diverses missions importantes. Saint-Valier leur donna plus tard celle de Plaisance [2], qui était alors le port le plus fréquenté que les Français possédassent à Terre-Neuve ; il leur permit de s'y bâtir un monastère, et leur commit ensuite les missions de Saint-Pierre et de Miquelon [3], où les pêcheurs français se réunissent encore aujourd'hui pour la pêche de la morue. Enfin ils obtinrent, en 1693, l'autorisation si longtemps désirée de s'établir définitivement dans la ville de Québec. Pour leur donner plus de facilité à cet égard, Saint-Valier leur acheta à un prix élevé leur monastère de Notre-Dame-des-Anges, situé

[1] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. III.

[2] Lettre pastorale de M. de Saint-Valier, évêque de Québec, 22 avril 1689. — Archives de l'archevêché de Québec.

[3] Lettre pastorale du 15 avril 1692.

dans le faubourg de Saint-Roch, sur la rivière Saint-Charles, où il fonda un hospice pour les vieillards, sous le nom d'Hôpital-Général. Pour desservir cet hôpital, il y transporta une partie des religieuses hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin, qui avaient, depuis un demi-siècle, la charge du service de l'Hôtel-Dieu de Québec, et leur donna, pour les distinguer de leurs sœurs, une croix d'argent suspendue sur la poitrine. Il ajouta à cet édifice des constructions considérables pour une somme de plus de cent mille écus ; il s'y construisit en même temps un appartement, qui devint sa demeure ordinaire, ayant loué au profit des pauvres le palais épiscopal, qu'il avait bâti sur un terrain acheté par son prédécesseur, et il se mit à servir lui-même d'aumônier aux infirmes et aux sœurs de l'hôpital. Il ajouta à ce bienfait celui de fonder ensuite un autre hôpital dans la ville des Trois-Rivières, y joignit un monastère, où il amena quarante Ursulines de celles de Québec ; il les chargea de la direction de cet établissement et du service des malades, et leur confia en même temps l'éducation des jeune filles.

Le rétablissement définitif des Récollets dans la ville de Québec, dont ils avaient été les premiers apôtres, avait été vu avec plaisir par une partie des habitants, qui aimaient dans ces religieux l'humble et douce piété, la franchise et la gaieté cordiale caractéristiques des enfants de saint François. Chéris également du peuple et des grands, charitables envers tous, ils remplissaient avec un zèle parfait les devoirs du ministère

qui leur avait été confié, et, par leur obéissance et leur dévouement à l'autorité épiscopale, ils semblaient prendre à tâche de faire oublier ce qu'il y avait eu de fâcheux quelques années auparavant dans la conduite de quelques-uns des leurs à l'égard de l'ancien évêque Laval. Mais quelques esprits chagrins, imbus de jansénisme, trouvèrent mauvais que les Récollets prissent leur part dans la conduite des âmes, et cherchèrent de nouveau à semer la zizanie entre eux et l'évêque de Québec. L'occasion ne tarda pas à se présenter. Un des domestiques du comte de Frontenac menait depuis quelque temps une conduite peu conforme aux principes de la morale chrétienne. Au lieu de le faire reprendre avec douceur, et de prier le gouverneur-général d'user de son autorité sur ce serviteur pour le ramener au devoir, on cria de toutes parts au scandale, et l'on en rejeta tout l'odieux sur les Récollets, en les accusant d'en être les complices, puisqu'ils n'avaient pas usé de leur influence comme directeurs spirituels du comte de Frontenac pour faire cesser le désordre dont on se plaignait [1].

Cette accusation était d'autant plus injuste, qu'on n'avait aucune assurance que ces religieux n'eussent pas fait de démarche à cet égard, soit auprès du serviteur, soit auprès du gouverneur-général lui-même. Frontenac, blessé encore plus qu'eux de tous ces bruits, s'en plaignit à l'évêque, et avec cette hauteur qui lui

[1] *Mémoires de la vie de M. de Laval.* — Archives du séminaire et de l'archevêché de Québec.

était habituelle prit vivement la défense des Récollets. Saint-Valier, qu'on avait trouvé moyen de prévenir, en les lui dépeignant comme les créatures du gouverneur, se sentit offensé à son tour, et répondit avec non moins de vivacité; l'amour-propre, la vanité blessée, l'intrigue, et la malveillance, se mêlèrent de la dispute, qui s'envenima de plus en plus, et bientôt, de Québec aux Trois-Rivières, et de là à Montréal, toute la colonie se trouva divisée en deux camps : les Jésuites, le clergé, et l'évêque, d'un côté ; de l'autre, le gouverneur-général avec tous les officiers du gouvernement ainsi que les Récollets. Le comte de Frontenac, qui avait monté un théâtre de société dans Québec, au moyen des officiers de la garnison, fit donner à cette occasion plusieurs représentations du *Tartuffe* de Molière, qui furent extrêmement applaudies, aux dépens de l'évêque et du clergé. Des ecclésiastiques et des Récollets y assistèrent, et ce qu'il y eut de plus déplorable, c'est que plusieurs religieuses ayant témoigné le désir de voir la pièce, Frontenac la fit jouer dans le parloir du couvent des Ursulines de Québec et de celui des Trois-Rivières, au grand détriment des convenances et de la discipline ecclésiastique.

Dans de si tristes conjonctures, Saint-Valier, que de malveillantes suggestions avaient seules porté à agir avec trop de précipitation et pas assez de douceur dans ses réclamations au comte de Frontenac, vint répandre sa douleur et ses regrets dans le sein de son vénérable prédécesseur, qu'il ne consultait peut-être pas assez

dans les affaires épineuses. Pendant tout le temps que durèrent les scandales et les troubles causés par la hauteur du gouverneur-général, et où les Récollets manquèrent si évidemment de prudence et de véritable sagesse, Laval eut à donner souvent des conseils de modération aux deux partis, et à travailler à adoucir les esprits irrités. Sa douceur et sa prudence arrêtèrent bien d'autres éclats auxquels vraisemblablement on se serait porté sans ses avis. Il ne voyait qu'avec douleur le trouble dans sa chère église; mais, comme il était d'ailleurs sans autorité, il ne pouvait que répandre des larmes et offrir au Ciel des vœux pour le maintien de la paix.

Saint-Valier, que ses chagrins particuliers et ses démêlés avec le gouverneur-général ne détournaient cependant pas des affaire plus graves de son diocèse, avait composé pour l'usage de l'église du Canada un Rituel[1] contenant un grand nombre d'instructions remarquables par leur simplicité et leur onction, et plusieurs statuts excellents, appropriés aux mœurs et aux besoins du pays; ces statuts avaient été dressés en plusieurs synodes diocésains, dont les deux premiers furent tenus à Montréal, en 1690 et en 1694, et le troisième à Québec, en 1698. C'est dans ces assemblées toujours si fécondes en heureux résultats, et tant recommandées par le Saint-Siége, mais aujourd'hui malheureusement tombées en désuétude dans le Canada, que le digne

[1] *Rituel de Québec*, publié par ordre de Mgr de Saint-Valier, Paris, 1714.

évêque, bénissant le Seigneur de pouvoir s'éclairer des lumières et de l'expérience de son clergé, des missionnaires et des religieux, blanchis et courbés, comme leur premier évêque, par les travaux d'un rude apostolat, dressa les statuts et les règlements du Rituel de Québec, qui n'ont cessé depuis d'être suivis en Canada [1]. Ce devait être sans doute un bel et touchant spectacle : pourquoi faut-il qu'il se soit si peu renouvelé dans la suite, et qu'aujourd'hui, où le Canada possède, avec un plus grand nombre de siéges épiscopaux, un siége métropolitain, aucun concile provincial n'ait pas encore réuni une seule fois ses différents évêques [2] ?

[1] Archives de l'archevêché de Québec.

[2] Ces paroles étaient écrites en 1846. Depuis lors Mgr Turgeon, archevêque de Québec et digne successeur des Laval et des Saint-Valier, a tenu un concile à Québec, au mois d'août 1851, auquel ont assisté un grand nombre de prélats : ce concile a été tenu avec une pompe et une solennité dignes des temps antiques.

CHAPITRE XII.

DEPUIS LA PAIX DE RISWYCK, EN 1697, JUSQU'A LA CAPTIVITÉ DE SAINT-VALIER, EN 1705.

Mort d'Ouréouhare, chef chrétien des Cayugas. Paix de Riswyck (1697). Mort du comte de Frontenac. Le chevalier de Callières, gouverneur général du Canada. Réunion des députés sauvages à Montréal. Eloquence et mort de Le Rat, chef huron. Ses obsèques. Description du détroit et du lac Saint-Clair. Établissement français à Détroit. Projets de l'évêque Saint-Valier au sujet de l'Acadie. Renouvellement de la guerre avec les Anglais. Captivité de l'évêque de Québec. (1703).

Depuis que les Anglais avaient échoué dans leur dessein de subjuguer le Canada, les Français, se sentant désormais à l'abri d'un coup de main, avançaient avec une hardiesse toujours plus grande leurs établissements dans l'intérieur de l'Amérique : mais, en érigeant de nouveaux comptoirs pour le commerce des pelleteries, ils inspiraient aux Anglais des colonies voisines, avec la crainte que leur causait notre agrandissement, la conviction intime qu'il serait désormais impossible aux deux nations de demeurer en présence sur le continent américain. Frontenac, dont le génie avait si puissamment contribué à relever les affaires du Canada, avait formé le projet de prendre possession de tous les points qu'il croyait pouvoir servir à étendre la domination française, de chasser les Anglais du commerce

des fourrures, et enfin de les enfermer entre la chaîne des hautes montagnes de la Nouvelle-Ecosse et les Alleghanis. Il avait commencé par mettre un terme aux excursions iroquoises, et il parvint à affaiblir et à resserrer si bien dans un système de forts, ou de stations militaires, habilement distribuées, ces nations turbulentes, qu'il leur devint impossible désormais de causer au Canada des inquiétudes analogues à celles qu'elles avaient su inspirer autrefois à la colonie.

Durant la dernière année de la guerre qui se faisait alors (1697) entre les deux puissances, on apprit avec alarme dans les colonies anglaises que la France préparait un armement formidable destiné à ravager les côtes de la Nouvelle-Angleterre, et à faire la conquête de New-York. Dans ces conjonctures, les cantons iroquois s'empressèrent d'envoyer des ambassadeurs au comte de Frontenac. Ouréouharé, qui était chrétien, et l'un des chefs les plus distingués de la nation des Cayugas, était de ce nombre ; il assura le gouverneur-général que son canton était sincèrement disposé à la paix, et on le crut, parce qu'on était persuadé qu'il ne l'eût pas dit si la chose n'eût été vraie. Peu de jours après, le brave sachem tomba malade d'une pleurésie qui l'emporta assez brusquement. Il mourut en vrai chrétien, et fut enterré avec les mêmes honneurs que l'on avait coutume de rendre aux capitaines des compagnies françaises. On raconte que le missionnaire qui l'assista pendant sa maladie lui parlant un jour des opprobres et des ignominies de la passion de notre Seigneur, il

entra dans un si vif mouvement d'indignation contre les Juifs, qu'il s'écria : — Que n'étais-je là! je les aurais bien empêchés de traiter ainsi mon Dieu. Ce chef était fort aimé de tout le monde, et le comte de Frontenac le regretta d'autant plus, qu'il comptait toujours sur son crédit pour la conclusion de l'accommodement avec les Iroquois, qu'il avait tant à cœur de détacher des Anglais, espoir dont il ne cessa jamais de se flatter [1].

La paix de Riswyck, qui fut conclue à la fin de l'année 1697, mit momentanément alors un terme aux hostilités et aux grands projets du comte de Frontenac pour la conquête de New-York. Le traité de Riswyck laissait à la France toutes ses anciennes possessions en Amérique, depuis le Maine jusqu'au-delà du Labrador et de la baie d'Hudson, à l'exception de la partie orientale de l'île de Terre-Neuve, sans compter qu'il lui restait toujours le Canada et toute la vallée du Mississippi. La ligne qui séparait ses possessions de celles de l'Angleterre devait être réservée à la décision des commissaires nommés à Riswyck. A l'est, l'Angleterre réclamait tout le territoire jusqu'à la rivière Sainte-Croix, et la France jusqu'au Kennebec. Dans le territoire de New-York, la difficulté était plus grande encore. Le ministre Delius, envoyé de New-York, renfermait dans cette province tous les cantons iroquois, et déclarait ouvertement à Montréal que tous les pays

[1] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. III

à l'ouest, Mackinaw même, appartenaient à l'Angleterre. On se moqua de cette prétention extravagante, et les Français réclamèrent pour eux-mêmes la priorité du droit sur les Cinq-Nations. Pendant les négociations qui eurent lieu pour l'échange des prisonniers, lord Bellamont, gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, chercha à obtenir des Iroquois qu'ils se reconnussent sujets de l'Angleterre.

Sur ces entrefaites, le comte de Frontenac fut attaqué d'une maladie qui l'emporta, le 28 novembre 1698 ; il était âgé de soixante-dix-huit ans. Il mourut comme il avait vécu, chéri de plusieurs, estimé de tous, avec la gloire d'avoir, sans presque aucun secours de France, soutenu et augmenté même une colonie ouverte, attaquée de toutes parts, et qu'il avait trouvée sur le penchant de sa ruine. Il paraissait avoir un grand fonds de religion ; mais l'âcreté de son humeur atrabilaire ternit souvent ses grandes qualités. Ses funérailles se firent avec beaucoup de pompe ; il fut enterré dans l'église des Récollets [1].

Le chevalier de Callières, qui lui succéda, l'année suivante, était depuis longtemps en Canada, et les mémoires du temps font de lui un grand éloge (1699). Il envoya directement des ambassadeurs à Onondaga pour régler l'échange des prisonniers, et chercha à détourner les Iroquois de toute décision au sujet des prétentions de lord Bellamont. Les Iroquois étaient fiers

[1] Id., ibid.

de leur indépendance. La France cherchait à faire valoir son droit, l'Angleterre se prétendait en possession. N'éprouvant que du dégoût pour le ministre qui avait tenté de faire parmi eux des prosélytes au protestantisme, les Cinq-Nations étaient poussées par leurs sympathies religieuses à s'unir aux Français ; mais les avantages commerciaux les attiraient d'un autre côté vers les Anglais. La France n'ayant d'autre pouvoir sur les Cinq-Nations que celui qu'elle obtenait par l'influence des Jésuites, la législature de New-York fit, en 1700, une loi condamnant à être pendu tout prêtre catholique qui mettrait volontairement les pieds sur son territoire. « Cette loi aurait dû toujours demeurer en vigueur », dit un fanatique historien [1] du Canada que nous aurons occasion de citer plus d'une fois.

Après bien des collisions et des actes d'hostilité entre les Iroquois et les alliés de la France, et surtout les Ottawas, après plus d'une tentative inutile de la part de lord Bellamont pour se constituer l'arbitre de la paix, et obtenir ainsi la reconnaissance de l'ascendant de l'Angleterre, les quatre nations supérieures envoyèrent, durant l'été de 1700, des députés à Montréal, « pour pleurer sur les Français qui étaient morts dans la guerre. » Quelques négociations rapides eurent lieu, et la paix fut ensuite ratifiée entre les Iroquois, d'un côté, et la France et ses alliés sauvages, de l'autre. Kondiaronk, surnommé *le Rat*, chef des Hurons de

[1] William Smith, *History of Canada*, Québec.

Mackinaw, alors le plus influent de cette nation, prit la parole et dit : — J'ai toujours obéi à mon père[1], et je jette la hache à ses pieds ; je ne doute point que tous les gens d'en haut ne fassent de même. Iroquois, imitez mon exemple. — Les députés des quatre nations des Ottawas parlèrent à peu près dans les mêmes termes. Celui des Abénakis dit qu'il n'avait point d'autre hache que celle de son père, et que son père l'ayant enterrée, il n'en avait plus. Les Iroquois chrétiens firent la même déclaration.

Les députés de toutes les nations signèrent alors une espèce de traité provisionnel. Le chevalier de Callières signa le premier, ensuite l'intendant, puis le gouverneur de Montréal, le commandant des troupes, et les supérieurs ecclésiastiques et réguliers qui se trouvaient à l'assemblée. Les Sauvages signèrent aussi, mettant chacun au bas du traité le symbole qui représentait sa nation. Les Onondagas et les Senecas tracèrent une araignée, les Cayugas un calumet, les Oneidas un morceau de bois fourchu avec une pierre au milieu, les Mohawks un ours, les Hurons un castor, les Abénakis un chevreuil, et les Ottawas un lièvre.

Il fut déclaré aussi que la guerre cesserait entre les alliés des Français et les Sioux, et que la paix s'établirait jusqu'au-delà du Mississippi. En faisant connaître ces dispositions aux divers officiers des postes avancés, Callières leur disait qu'il fallait laisser à tous les

[1] Il désigne le gouverneur-général sous le nom de père.

peuples répandus sur le continent une entière liberté sur le choix de leur religion, et ne les point forcer à accepter des missionnaires contre leur gré. De son côté, lord Bellamont, mécontent de tout ce qui s'était passé, voulut emporter par la force ce qu'il désespérait d'obtenir autrement. Il commença néanmoins par faire des présents aux Cinq-Nations pour les gagner; il leur fit dire ensuite qu'il allait leur envoyer des ministres, et il ajouta que si les Jésuites paraissaient dans leurs villages, il les ferait pendre. Ce procédé choqua vivement les Iroquois, fiers surtout de leur indépendance, et ils ne se montrèrent que mieux disposés désormais à demander de nouveaux missionnaires catholiques.

Grâce à la confiance que le chevalier était parvenu à inspirer aux nations sauvages, il réussit à les réunir toutes à Montréal, dans l'intention de s'entendre avec elles pour le maintien de la paix. La première séance publique de leurs députés se tint le premier du mois d'août 1701; pendant qu'un chef huron parlait en présence du gouverneur-général et des membres les plus distingués de l'armée, de la noblesse et du clergé, le célèbre sachem Kondiaronk, surnommé le Rat, se trouva mal. C'était un vieillard, célèbre par ses grandes actions, et renommé pour son attachement à foi catholique. On le secourut avec d'autant plus d'empressement, que le gouverneur-général fondait sur lui sa principale espérance pour le succès de son grand ouvrage. C'est à lui qu'il avait presque toute l'obligation de cette harmonie extraordinaire, de cette réu-

nion, sans exemple jusque alors, de tant de nations pour la paix générale. Quand il fut revenu à lui, et qu'on lui eut fait reprendre des forces, on le fit asseoir dans un fauteuil au milieu de l'assemblée, et tout le monde s'approcha pour l'entendre.

Il parla longtemps, avec une éloquence naturelle qui le faisait regarder comme le plus éloquent des Sauvages, et fit avec autant de modestie que de dignité le récit de tous les mouvements qu'il s'était donnés pour ménager une paix durable entre toutes les nations indiennes; il fit comprendre la nécessité de cette paix et les avantages qui en reviendraient au pays et à chacun en particulier; puis, se tournant vers le chevalier de Callières, il le conjura de faire en sorte que personne n'eût à lui reprocher qu'il eût abusé de la confiance qu'on avait eue en lui.

Sa voix s'affaiblissant, il cessa de parler, et reçut de toute l'assemblée des applaudissements auxquels il était trop accoutumé, même de ceux qui ne l'aimaient pas, pour y être sensible, surtout dans l'état où il était. Le gouverneur-général lui fit répondre qu'il ne séparerait jamais les intérêts de la nation huronne de ceux des Français, et qu'il lui engageait sa parole d'obliger les Iroquois à contenter les alliés des uns et des autres. Kondiaronk se trouva plus mal à la fin de la séance; on le porta à l'Hôtel-Dieu, où il mourut sur les deux heures après minuit, dans des sentiments fort chrétiens, muni des sacrements de l'Église. Sa nation sentit toute la grandeur de la perte qu'elle faisait, et

c'était le sentiment général que jamais Sauvage n'eut plus de mérite, un plus beau génie, plus de valeur, plus de prudence, et plus de discernement pour connaître ceux avec qui il avait à traiter. Il était fort jaloux de la gloire et des intérêts de sa nation, et il s'était fortement persuadé qu'elle se maintiendrait tant qu'elle demeurerait attachée à la religion catholique. Il prêchait lui-même assez souvent à Michilimackinac, et ne le faisait jamais sans fruit.

Sa mort causa une affliction générale. Son corps fut quelque temps exposé sur une estrade, en habit d'officier, ses armes à ses côtés, parce qu'il avait dans les troupes françaises le rang et la paie de capitaine. Le gouverneur-général et l'intendant allèrent les premiers lui jeter l'eau bénite. Joncaire, officier distingué, y alla ensuite à la tête de soixante guerriers du Sault-Saint-Louis, qui pleurèrent le mort et le couvrirent, c'est-à-dire, suivant la coutume des Sauvages, qu'ils firent des présents aux Hurons, dont le chef lui répondit par un beau compliment.

Le lendemain, on fit ses funérailles, qui eurent quelque chose de magnifique et de singulier. Saint-Ours, premier capitaine, à la tête de soixante soldats sous les armes, ouvrait la marche, qui se dirigea vers la grande église de Montréal. Seize guerriers hurons vêtus de longues robes de castor, le visage peint en noir, et le fusil sous le bras, suivaient quatre à quatre. Le clergé venait après, et six chefs de guerre portaient le cercueil, qui était couvert d'un drap mortuaire semé de

fleurs, sur lequel il y avait un chapeau à plumet, un hausse-col et une épée. Les frères et les enfants du défunt étaient derrière, accompagnés de tous les chefs des clans sauvages, et le chevalier de Vaudreuil, gouverneur de la ville, menant l'intendante de Champigny, fermait le cortége.

A la fin du service, qui fut chanté avec une grande solennité, il y eut deux décharges de mousquets, et une troisième après que le corps eut été descendu dans la fosse. Il fut enterré dans la grande église, et on grava sur sa tombe cette inscription laconique : *Ci gît Le Rat, chef Huron.* Une heure après les obsèques, Joncaire mena les Iroquois de la Montagne (le lac des deux Montagnes) complimenter les Hurons, auxquels ils présentèrent un soleil et un collier de wampum ; ils les exhortèrent à conserver l'esprit et à suivre toujours les vues de l'homme célèbre que leur nation venait de perdre, et à ne se départir jamais de l'obéissance qu'ils devaient à leur commun père Ononthio. Les Hurons le promirent et tinrent leur promesse. Les jours suivants, il se tint encore plusieurs conseils particuliers, et ce qu'il y eut de consolant pour la religion, à la suite de ces assemblées, c'est qu'un grand nombre d'entre les Sauvages infidèles se firent baptiser, et conclurent des arrangements pour amener de nouveaux missionnaires au milieu de leurs tribus [1].

Malgré les heureux résultats de cette assemblée, la

[1] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. III.

question de frontière n'en demeura pas moins suspendue, et, par le moyen des Cinq-Nations, l'Angleterre continua à prendre part dans le commerce de l'ouest avec les Sauvages. Mais la France avait gardé la suprématie sur les grands lacs, et le chevalier de Callières avait pris la résolution de fonder, pour l'affermir, un établissement à Détroit. Dans les assemblées qui venaient d'avoir lieu, les Iroquois avaient essayé par leurs députés de s'opposer à cette mesure, mais inutilement: et au mois de juin suivant la Motte-Cadillac fut envoyé avec un missionnaire et cent Français pour prendre possession de Détroit. C'était le premier établissement permanent que l'on entreprenait dans le Michigan.

Les environs du lac Saint-Clair et de la rivière du Détroit étaient regardés comme le pays le plus agréable du Canada. La nature y avait étalé tous ses charmes : des collines, des vallées, de riches prairies, des plaines superbes et de majestueuses forêts, entrecoupées de belles rivières et arrosées de nombreux ruisseaux. Les terres, bien qu'à divers degrés de fertilité, étaient toutes fécondes ; les îles répandues sur la surface du lac semblaient y avoir été jetées par la main de l'art. Le lac et les rivières, abondamment pourvus de poisson, offraient une eau plus pure et plus limpide que le cristal ; un air doux et serein, un climat tempéré et salubre : tout enfin semblait fait pour y attirer les émigrants du Bas-Canada. Deux villages indiens se formèrent promptement près du fort. D'un côté

s'élevaient les wigwams des Hurons, qui de leurs pays avaient fui d'abord au Sault-Sainte-Marie,* et ensuite à Mackinaw ; puis, de l'autre côté, sur la droite, les Ottawas, leurs inséparables compagnons, formèrent un établissement dans le Haut-Canada.[1]

Le chevalier de Callières, assuré des Iroquois dans le temps même qu'il venait d'apprendre que la guerre venait d'être de nouveau déclarée entre la France et l'Angleterre, ne doutait presque point que les premiers efforts des Anglais dans l'Amérique ne se tournassent contre l'Acadie ou contre l'île de Terre-Neuve, et sa conjecture se trouva juste. Il fut bientôt informé que l'ennemi en voulait à Plaisance ; mais il reçut peu de temps après la nouvelle que ce projet avait échoué, n'ayant abouti qu'à piller et à brûler quelques bateaux pêcheurs.

L'Acadie, moins fortifiée que Plaisance, plus difficile à garder et plus voisine de la Nouvelle-Angleterre, l'inquiétait davantage, d'autant plus qu'il lui était peu aisé d'y envoyer les secours dont elle avait un extrême besoin. Mais, sur ces entrefaites, les avis qu'il reçut de la cour de France le tirèrent de cet embarras, au moins pour quelque temps. On lui mandait qu'on y parlait beaucoup d'établir solidement cette province, et qu'on pensait aux moyens d'en augmenter considérablement le nombre des habitants (1702).

Le fait était certain, et la chose parut même si sé-

[1] Charlevoix, *Voyage dans la Nouvelle-France.*

(*) V. p. 78 des Observat.s (J.V.)

rieuse à l'évêque de Québec, qui était revenu depuis peu en France pour les intérêts de son diocèse, qu'il crut devoir prendre des mesures pour établir en Acadie un corps d'ecclésiastiques qui pût fournir des sujets à tous les postes qu'on avait dessein de peupler, afin de n'être pas dans la nécessité d'en tirer du Canada, où il y en avait à peine assez pour ce pays. Il jeta d'abord les yeux sur les Bénédictins de Saint-Maur ; mais le général de cette congrégation n'entra point dans ses vues. Il traita ensuite avec les Prémontrés, et s'adressa à l'abbé régulier de Saint-André-aux-Bois en Picardie. Il trouva un homme très-disposé à faire ce qu'il souhaitait, jusqu'à vouloir se consacrer lui-même aux missions de l'Acadie, et le traité fut fort avancé ; mais les supérieurs de cet ordre exigèrent des conditions que le prélat ne put ou ne voulut pas accorder, et, la cour ayant abandonné quelque temps après le projet de peupler l'Acadie, les choses y restèrent, pour le spirituel et pour le temporel, sur le même pied qu'auparavant.(*) La rupture de ce dessein, dont l'exécution eût été si avantageuse à toute la colonie, en y amenant des religieux riches, actifs, et travailleurs, est à jamais regrettable pour l'Amérique Septentrionale, où ils auraient pu se perpétuer et s'accroître jusque aujourd'hui, et peut-être sauver l'Acadie des malheurs qui fondirent bientôt après sur cette contrée.

Un accident bien sensible à tous les chrétiens, et surtout au clergé du Canada, vint sur ces entrefaites affliger cette jeune église. L'évêque de Québec, après

(*) V. page 16 des Observat.ns &c. (J.-V.)

avoir mis ordre à ses affaires, s'était embarqué, en 1705, sur un des vaisseaux du roi, qui devait le transporter en Canada avec quinze ou vingt prêtres qu'il amenait de France. C'était l'époque de la guerre de la succession. Le vaisseau monté par le prélat et sa suite fut rencontré, à peu de distance des côtes de l'Amérique, par une escadrille anglaise et capturé sans avoir pu se défendre.

Saint-Valier, amené en Angleterre avec sa suite, y demeura prisonnier durant tout le temps de la guerre, exposé aux avanies des fanatiques sujets de la reine Anne, qui se vengea par la prison de l'évêque de Québec de la captivité où la France avait tenu le prince-évêque de Liége, son allié et celui de l'Empire.

CHAPITRE XIII.

DEPUIS LA MORT DU CHEVALIER DE CALLIÈRES JUSQU'A L'ATTAQUE DE DÉTROIT PAR LES RENARDS, EN 1713.

Le marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France. Horribles cruautés de la guerre avec les Sauvages. Double incendie du séminaire de Québec. Mort de François de Laval, premier évêque de Québec (1708). Ses obsèques. Son éloge. Conquête de l'Acadie par les Anglais. Persécution contre les Catholiques de cette colonie (1710). Nouvelle expédition des Anglais contre le Canada. Préparatifs de Vaudreuil. Naufrage de la flotte anglaise dans le fleuve Saint-Laurent. Attaque des *Renards* contre le Détroit.

Le chevalier de Callières, qui, durant les courtes années de son gouvernement, avait administré la colonie avec tant de sagesse, avait payé à son tour son tribut à la nature. Le roi avait envoyé pour lui succéder le marquis de Vaudreuil, lequel, à son arrivée, avait cherché à se concilier les tribus iroquoises. Un traité de neutralité avec les Senecas avait été ratifié par le don de deux colliers de porcelaine ou de wampum ; pour empêcher la rupture de cet heureux traité, il résolut de n'envoyer aucun parti armé contre les Anglais du côté du territoire de New-York. Les Anglais avaient été moins heureux avec les Abenakis, qu'ils n'avaient pu engager à demeurer neutres, et, pendant plusieurs années les frontières du Canada et du

Massachusetts furent inondées de sang. Les Français et les Anglais, devenus aussi barbares que les Sauvages, incendiaient froidement les villages et les hameaux, massacraient sans pitié les femmes et les enfants, oubliant dans leurs querelles leur origine chrétienne, et ne tenant aucun compte des maximes célestes du Christianisme, au nom duquel ils prétendaient souvent avoir pris les armes.

Ces cruautés inutiles inspiraient, du côté du Canada, aux Français et aux Canadiens, une haine profonde contre les habitants de la Nouvelle-Angleterre et les ministres protestants ; de leur côté, ceux-ci avaient voué aux missionnaires jésuites une haine plus implacable encore. Forcés par les circonstances, la plupart des colons des provinces anglaises devenaient soldats, et ils s'accoutumaient peu à peu à l'idée de détruire toutes les races sauvages. Ceux-ci disparaissaient dès que leurs cabanes étaient envahies, et l'on ne pouvait parvenir à les réduire par les moyens ordinaires de la guerre. De là vint que l'on mit à prix chaque chevelure de Sauvage : aux engagés des troupes régulières on donnait dix livres sterling, aux volontaires en service, vingt livres ; mais si les colons voulaient former des parties de chasse contre ces infortunés et les traquer comme des bêtes fauves, dans les bois et les montagnes, on les encourageait par la promesse d'une récompense de cinquante livres sterling par chevelure de Sauvage[1]. Cette extermination systématique des

[1] Bancroft, *History of the United States*. t. III, p. 217.

aborigènes prévalut surtout chez les protestants, et elle a passé des colonies anglaises dans le gouvernement des États-Unis, dont les troupes l'exercèrent encore, il n'y a que bien peu d'années, avec une cruauté si raffinée à l'égard des malheureux Indiens séminoles de la Floride[1].

Cependant le vieux François de Laval continuait à mener un vie calme et tranquille, quoiqu'encore troublée parfois par les bruits du dehors, dans la maison dont il était à la fois le père et le bienfaiteur. Le premier chagrin personnel qu'il y éprouva fut causé par la mort d'Henri de Bernières, son ami et son compagnon, qu'il avait ordonné prêtre en Canada, quarante ans auparavant. Il avait été curé de Québec. Il mourut le 5 décembre 1700, laissant vacante la charge de supérieur du séminaire, dont il était revêtu, et qu'il avait toujours remplie avec autant de piété que de désintéressement.

Le reste de la vie de Laval ne fut plus qu'une suite d'épreuves bien douloureuses. Le 15 novembre 1701, le feu prit au séminaire et consuma en quelques heures cet édifice, le plus beau et le plus vaste qu'il y eût alors dans le Canada. Tous les prêtres qui en faisaient partie étaient allés ce jour-là à Saint-Michel; ce fut durant leur absence qu'arriva l'incendie. A leur retour, ils ne trouvèrent plus que des cendres. Ils montrèrent toute la grandeur de leur caractère,

[1] L'Amérique anglaise, à l'arrivée des Européens, comptait seize millions d'indigènes; elle en compte aujourd'hui deux milllions. — Duflot de Moffras.

par la résignation avec laquelle ils apprirent cette perte. De Mezeret, leur supérieur, autre ami du vieil évêque, remercia Dieu, comme Job, de leur avoir ôté ce qu'il leur avait donné. On s'était efforcé de sauver les meubles de l'incendie, mais ce qu'on garantit des flammes fut en partie distrait par des gens qui avaient l'air de porter secours à la maison. Le séminaire perdit considérablement, et les habitants furent forcés de retirer tous leurs enfants. Les directeurs avec les autres ecclésiastiques trouvèrent un logis provisoire à l'évêché, Saint-Valier étant alors en route pour la France : on porta dans ses appartements son vénérable prédécesseur, qu'on avait enlevé à demi-vêtu du milieu des flammes. Celui-ci voyait ruiné en un jour le fruit de ses travaux de tant d'années ; mais il supporta cette affliction avec une soumission parfaite aux décrets d'en haut ; il ne forma aucune plainte, embrassant avec un calme parfait la croix qu'il plaisait au Seigneur de lui envoyer.

Les vaisseaux qui emportaient l'évêque de Québec en France n'étaient pas encore bien loin ; il fut toutefois impossible de s'en servir pour faire parvenir à Paris la nouvelle de ce désastre. Les directeurs du séminaire envoyèrent par l'Angleterre un courrier qui la porta à leur commissaire, et, sur l'exposé de leur mémoire, le roi leur accorda une pension de quatre mille livres pour aider à rebâtir leur maison.

Au bout de quatre ans, ce malheur commençait à se réparer ; le nouveau séminaire était presque entière-

ment terminé, et l'on travaillait activement à garnir l'intérieur, lorsque, le 1er octobre 1705, un nouvel incendie, causé par la négligence d'un ouvrier qui fumait dans une chambre où étaient les menuisiers, consuma la plus grande partie du nouvel édifice, malgré les prompts secours qu'on apporta de toutes parts. Tous les meubles et les provisions furent perdus; les directeurs furent forcés de congédier de nouveau une partie de leurs élèves, et de laisser pour un temps un certain nombre d'entr'eux auxquels ils donnaient une instruction gratuite. François de Laval eut à faire, dans cette triste circonstance, un nouveau sacrifice à Dieu. Il accepta cette nouvelle affliction en vrai serviteur de Jésus-Christ. Il était alors tout-à-fait infirme. On le transporta au collége des Jésuites, où il demeura plusieurs jours, pendant qu'on lui préparait un petit appartement dans la partie du séminaire que les flammes avaient épargnée.

Cette seconde et si pénible épreuve fut la dernière qu'eut à supporter ce digne prélat. — « Depuis longtemps, dit la pieuse auteur de l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu,* il languissait dans les infirmités que ses immenses travaux et son grand âge lui avaient attirées; il approchait du terme que les justes regardent comme l'objet de leurs désirs. Un prêtre du séminaire, qui avait toujours eu pour lui une parfaite vénération, le voyant près de sa fin, lui dit : — Nous quitterez-vous sans nous rien dire? — et, lui nommant plusieurs prélats qui ont exhorté leurs enfants spirituels avant de mou-

rir, et qui leur ont donné des avis salutaires, il ajouta : — Pourquoi ne ferez-vous pas comme eux ? — Le prélat lui répondit : — Ils étaient des saints, et je suis un pécheur. — Il ne témoigna pas moins le désir qu'il avait du salut de son troupeau ; et, plein de grands sentiments, il mourut le 6 de mai 1708. » — C'était durant la captivité de Saint-Valier, dont la nouvelle avait produit une si douloureuse sensation dans Québec, et cette circonstance ne fit qu'ajouter à la profonde tristesse que la mort de son prédécesseur répandit dans la colonie.

Tout le monde pleura le prélat vertueux qui avait été si longtemps son premier pasteur. On se disposa à lui faire de pompeuses funérailles. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu, à qui il avait toujours témoigné une affection toute paternelle, demandèrent instamment à voir une dernière fois le pasteur qui les avait si constamment guidées dans la voie de la perfection. On leur accorda cette consolation, et, à leur exemple, toutes les communautés de la ville demandèrent la même faveur.

Le jour des obsèques, les prêtres du séminaire portèrent sur leurs épaules le corps du saint prélat, revêtu de ses habits pontificaux ; à la clarté d'une multitude de flambeaux, le cortége, environné du clergé et de tous les corps religieux, militaires et civils de Québec, se rendit successivement dans toutes les églises, que l'on avait magnifiquement tendues de noir ; au milieu s'élevaient de pompeux catafalques, sur lesquels

on déposait, en chantant solennellement les psaumes de la mort, le corps du prélat.

Telle était la renommée de sa sainteté, que tout le monde voulait avoir quelque chose à faire toucher à son corps. Les malades s'en approchaient avec confiance, et on l'invoqua dès lors comme un saint. L'abbé de la Colombière, frère du célèbre prédicateur de ce nom, fit son oraison funèbre, relevant bien plus l'éclat des vertus éminentes dont la vie de ce prélat n'avait été qu'une longue suite que l'ancienneté et la noblesse de la maison qui lui avait donné naissance. On admirait en lui, dit encore un auteur du temps, toutes les vertus que saint Paul demande dans un évêque. François de Laval fut enterré dans sa cathédrale, au pied du maître-autel; les procès-verbaux levés par Charles de Glandelet, doyen du chapitre de Québec, après la mort de l'évêque, constatent [1] qu'il s'opéra plusieurs miracles à son tombeau.

Nous n'ajouterons rien pour compléter l'éloge de François de Laval. — Sa vie si humble, si remplie de grandes œuvres, sa haute piété, ses travaux dignes des évêques des premiers siècles, sa fermeté, sa vigilance et sa charité toutes chrétiennes, n'ont pas besoin de commentaires, et il suffit de voir ce qu'il a fait pour faire tomber dans le néant les mensonges brillants à l'aide desquels le philosophisme moderne n'essaya que trop souvent, en Canada, de ternir sa conduite et

[1] Archives du séminaire de Québec.

la pureté de ses intentions. L'arbre qu'il a planté a porté son fruit, et le siége de Québec, alors humble et isolé sur la terre d'Amérique, est aujourd'hui la digne métropole de plusieurs siéges illustres qui brillent de tout l'éclat du Catholicisme sur les vastes contrées qu'arrose le Saint-Laurent.

Cependant les Anglais avaient fait de nombreux efforts pour enlever la forteresse française de Terre-Neuve, et la Nouvelle-Angleterre avait montré le désir qu'elle avait de reconquérir l'Acadie, comme essentielle à la sécurité de son commerce et de ses pêcheries. En 1704, une flotte sortie du port de Boston avait été défier Port-Royal, et, trois ans après, le Massachusetts, suivant l'influence de son gouverneur Dudley, tentait de nouveau sa conquête. Le mauvais succès de cette entreprise coûteuse, qui échoua par l'activité de Saint-Castin, souleva de vifs mécontentements dans la colonie, par l'augmentation de sa dette et l'émission du papier-monnaie. Mais l'Angleterre était résolue à agrandir ses colonies. Une flotte et une armée devaient, en 1709, être envoyées d'Europe; douze cents hommes tirés du Massachusetts et de Rhode-Island devaient aider à la conquête de Québec; quinze cents devaient, des provinces centrales, assaillir Montréal; et, dans l'espace d'une seule saison, l'Acadie, le Canada, et Terre-Neuve, devaient être réduits sous le joug britannique. Cette brillante perspective enflamma de nouveau l'ardeur des colonies; pour défrayer les dépenses de ces préparatifs, les provinces de Connecticut, de New-York, et de New-

Jersey, émirent alors, pour la première fois, des lettres de créance; on prépara des munitions de tout genre, et des troupes furent levées dans toutes les colonies. Mais aucune flotte anglaise ne parut, et l'ardeur qu'avait excitée la nouvelle de l'expédition se refroidit dans une attente inactive.

Enfin, en 1710, l'expédition projetée eut lieu contre l'Acadie. Sur les instances de Nicholson, qui, pour ce motif, s'était rendu en Angleterre, six vaisseaux anglais, auxquels se joignirent trente autres, avec quatre régiments de la Nouvelle-Angleterre, firent voile, sous son commandement, du port de Boston (septembre 1710). Le sixième jour, la flotte jetait l'ancre devant le fort de Port-Royal. La garnison, ayant à sa tête Subercase, qui y commandait au nom de la France, était faible et découragée; il était difficile de la rallier, et les murmures et les désertions se multipliaient chaque jour. On s'entendit donc aisément sur les termes de la capitulation; les habitants devaient conserver leurs biens et le libre exercice de leur religion. Aussitôt le traité signé, la garnison, forte de cent cinquante-six soldats, sortit du fort avec les honneurs de la guerre, et le même jour Port-Royal perdit son nom, pour prendre celui d'Annapolis, en l'honneur de la reine d'Angleterre. Les Anglais, une fois maîtres de la place, se soucièrent peu de l'observation de leurs engagements. Les Acadiens, catholiques fervents, furent molestés à l'occasion de leur foi, leurs églises profanées et pillées par leurs hérétiques vainqueurs, et leurs prêtres forcés

de chercher un asile dans les forêts. Cette persécution servit admirablement les projets du gouverneur-général, qui n'avait pas renoncé à l'espoir de recouvrer la place; il avait nommé Saint-Castin son lieutenant en Acadie, et, dans l'hiver de 1710[1], il avait envoyé, au travers des neiges, des messagers à tous les missionnaires de cette contrée, pour les exhorter à réchauffer le zèle et le patriotisme des Indiens alliés et des habitants. Mais tous ces efforts ne purent lui rendre la ville conquise, et jusqu'à ce jour le pavillon anglais n'a cessé de flotter sur Annapolis.

Encouragé par sa victoire, Nicholson se remit en route pour l'Angleterre, afin d'y presser la conquête du Canada. Les tories, qui étaient au pouvoir, désiraient la paix; mais la législature de New-York en appelait unanimement à la reine, en lui faisant connaître les dangereux progrès que les Français faisaient dans l'ouest. Ces sollicitations obtinrent un plein succès; la conquête du Canada fut résolue. Une flotte considérable arriva à Boston, au mois de juin 1711, sous les ordres de l'amiral sir Hovenden Walker, et, le 30 juillet, mit à la voile pour le Canada.

En même temps, une armée se recrutait parmi les colons de Connecticut, de New-Jersey et de New-York, ainsi que les émigrés venus du Palatinat. Environ six cents Iroquois s'assemblaient à Albany, prêts à fondre tous ensemble sur Montréal; tandis que, dans

[1] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. III.

l'ouest, dans le Wisconsin, les Anglais se faisaient, au moyen des Iroquois, des alliés de la nation des Renards, toujours ennemis des Français, qu'ils souhaitaient chasser du Michigan.

La nouvelle de l'expédition projetée arriva à temps à Québec, et la première mesure que l'on prit pour la défense fut de renouveler l'amitié avec les Sauvages. Le marquis de Vaudreuil parla aux députés des Onondagas et des Senecas de la fidélité avec laquelle les Français avaient observé leur traité; et il leur rappela la promesse qu'ils avaient faite de demeurer tranquilles sur leurs nattes.

Il y eut ensuite une grande fête de guerre, à laquelle assistèrent tous les Sauvages domiciliés près des établissements français et tous les délégués de leurs alliés qui étaient descendus à Montréal. On ramassa la hache, et l'on chanta la chanson de guerre, en présence de sept ou huit cents guerriers. Les Sauvages de l'ouest lointain étaient indécis; mais une vingtaine de Hurons de Détroit saisirent la hache et entraînèrent tous les autres par leur exemple. Jamais peut-être l'influence exercée par les Jésuites n'avait été si manifeste : par leur pouvoir sur les indigènes, une alliance qui s'étendait sur toutes les tribus jusqu'aux Chippewas constitua toute la défense de Montréal.

Vaudreuil, descendant ensuite à Québec, y trouva des volontaires abénakis qui s'y réunissaient, dans l'idée d'une commune défense. On avait pris avec vigueur toutes les mesures nécessaires à une forte résis-

tance; on avait augmenté les fortifications, et mis une garnison dans Beauport. Le peuple était résolu et plein de confiance, jusqu'aux femmes elles-mêmes, qui s'étaient préparées à prendre part à la défense commune.

On attendit impatiemment l'approche de la flotte. Vers la fin d'août, on annonça que des paysans de Matane avaient signalé quatre-vingt-dix ou quatre-vingt-seize bâtiments portant le pavillon anglais. Cependant septembre arriva, et du haut du Cap-Diamant nul ne découvrait encore les voiles de l'ennemi.

La flotte anglaise, après avoir quitté Boston, avait perdu du temps dans la baie de Gaspé; enfin, vers la mi-août, elle commença à remonter le Saint-Laurent. Mais, dans la soirée du 22, un épais brouillard s'éleva; en même temps, une brise ayant commencé à souffler de l'est[1], la flotte alla se jeter sur la côte des îles aux Œufs. L'aube du matin éclaira tout le désastre qui avait été occasionné, faute de pilotes expérimentés qui connussent la rivière : huit des vaisseaux avaient été brisés, et huit cent quatre-vingt-quatre hommes avaient été noyés. Un conseil de guerre s'assembla aussitôt, et, à l'unanimité, on s'écria qu'il était impossible d'aller plus loin.

Telle fut l'issue des hostilités dans le nord-est. Le mauvais succès de l'attaque contre Québec ne laissa à Nicholson d'autre alternative que celle de battre en retraite, et Montréal se trouva sauvé pareillement de

[1] Hovenden Walker's journal, 121.

l'invasion. Mais, l'année suivante, Détroit fut sur le point de succomber devant la valeur d'un parti de Renards, nation féroce et indomptable de l'ouest. Furieux des défaites qu'ils avaient essuyées de la part des Français, et stimulés, ce semble, encore plus par la réduction de leur nombre, ils résolurent de brûler Détroit et de rendre le pays aux Anglais. Ils se logèrent à peu de distance du fort, où le commandant Dubuisson était seul pour le défendre, avec une vingtaine d'hommes[1]. Instruit de leurs intentions, Dubuisson appela à son aide les Sauvages alliés, alors occupés à la chasse; vers la mi-mai, les Ottawas, les Hurons, les Potawatomies accoururent à son aide, accompagnés d'une partie de la nation des Sacs, des Illinois, des Ménomonies, et même des Osages et des Missouris, chaque nation portant à sa tête le symbole de sa tribu. Ils s'arrêtèrent au village des Hurons, qui furent d'avis de ne point camper, mais d'aller droit au fort. — Il n'y a point de temps à perdre, dirent-ils; notre père est en danger; il nous aime et ne nous a jamais fait que du bien; il faut le défendre ou mourir à ses pieds. — Saguina, ajoutèrent-ils en s'adressant au grand sachem des Ottawas, vois-tu cette fumée? Ce sont trois femmes de ton village que l'on brûle, et la tienne est du nombre.

A peine arrivés, ils demandent à entrer au fort, et c'est ici que l'on voit toute l'influence que les missionnaires avaient conquise sur ces natures sauvages. —

[1] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. III. — Cass, Lauman's Michigan.

Père, dirent-ils au commandant, voici tes enfants autour de toi; nous mourrons avec joie pour notre père et libérateur... Seulement, quand nous ne serons plus, demande à Ononthio qu'il prenne soin de nos femmes et de nos enfants, et répands un peu d'herbe sur nos corps pour les garantir des mouches.

Après ce discours, on se prépara au combat. Les Renards, qui étaient venus pour ruiner Détroit, furent eux-mêmes assiégés et forcés à se rendre à discrétion. On massacra ceux qu'on avait pris les armes à la main; les autres n'échappèrent à la mort qu'en se laissant prendre pour esclaves par les guerriers confédérés.

C'est ainsi que Détroit, malgré les réclamations des Anglais, demeura à la France. Sa perte eût amené celle de la Nouvelle-France, dont il était le point central. On aimait cette ville naissante, comme le lieu le plus agréable du Canada, l'entrepôt des possessions françaises, et le grand chemin de la vallée du Mississippi; cette situation lui donnait déjà une assez grande importance, et, à l'époque (1740) qui précéda la dernière guerre, elle pouvait contenir au delà de deux cents maisons dans son enceinte; il y avait une église paroissiale desservie par les Récollets, et, de l'autre côté de la rivière, les Jésuites avaient une grande mission pour les Sauvages, avec une fort belle maison [1].

[1] *Mémoires sur le Canada*, publiés par la Société littéraire de Québec, 1836.

CHAPITRE XIV.

DEPUIS LA PAIX D'UTRECHT, EN 1713, JUSQU'A LA MORT DE SAINT-VALIER, SECOND ÉVÊQUE DE QUÉBEC, EN 1727.

La paix est de nouveau signée avec l'Angleterre. Traité d'Utrecht (1713). Retour de Saint-Valier à Québec. François Duplessis-Mornay, coadjuteur de Québec. Étendue du diocèse de Québec. Fondation de la ville de Louisbourg, dans l'île du Cap-Breton (1720). Nécessité d'étendre l'épiscopat dans les colonies. Missions des Abénakis. Animosité de ces Sauvages contre les Anglais. Le père Sébastien Rasles traqué par les Anglais. Il est massacré par eux. Destruction des missions abénakises (1726). Mort de Saint-Valier, second évêque de Québec. (1727.)

Cependant les préliminaires d'un traité venaient d'être signés entre la France et l'Angleterre, et la guerre qu'avaient fait naître les changements et les convulsions de l'Europe se trouva suspendue par des négociations qui aboutirent à ce qu'on appela la paix d'Utrecht. Par ce traité l'Angleterre obtenait de la France de grandes concessions de territoire en Amérique. Elle gagnait la suprématie des pêcheries, l'entière possession de la baie d'Hudson, de Terre-Neuve, et de la Nouvelle-Écosse ou Acadie, suivant ses anciennes limites. On agréa que la France ne molesterait jamais les Cinq-Nations, sujettes à la domination de la Grande-Bretagne. La France gardait de son côté toute la Louisiane et le Canada. Mais jusqu'où s'étendait la Loui-

siane? Selon les idées françaises, elle renfermait tout le bassin du Mississippi. Quelles étaient les anciennes limites de l'Acadie? Celle-ci renfermait-elle tout ce qui est aujourd'hui le New-Brunswick, ou bien la France continuait-elle à posséder un vaste territoire sur l'Atlantique, entre l'Acadie et le Maine? Quelles étaient, de l'autre côté, les limites du territoire des Cinq-Nations, que le traité d'Utrecht paraissait reconnaître comme soumis à la domination de l'Angleterre? C'étaient là des questions dont le traité ne s'était pas occupé, et qui demeurèrent comme un sujet permanent de discorde entre les colonies des deux nations rivales.

Le traité d'Utrecht, en rendant pour quelque temps la paix à la Nouvelle-France, lui ramena aussi son évêque. Après huit ans d'une captivité d'autant plus dure, qu'il sentait plus vivement le besoin de revoir son troupeau, Saint-Valier arriva de Londres à Paris, où il se hâta de mettre ordre à ses affaires, afin de se rendre promptement dans son diocèse (1713). Il s'embarqua avec quelques ecclésiastiques, et arriva la même année à Québec, apportant pour sa cathédrale l'ornement royal dont Louis XIV lui avait fait présent, et qui, malgré son état de vétusté, sert encore aujourd'hui aux archevêques de Québec, dans les grandes solennités. Le retour de l'évêque causa une vive joie dans toute la colonie, et l'on en rendit dans toutes les églises de solennelles actions de grâces, lui-même, de son côté, ne pouvant assez remercier le Ciel d'être enfin rendu à son église.

Peu de temps après son retour, il apprit à son clergé que le roi, à sa demande, lui avait donné un coadjuteur dans la personne du père Louis-François Duplessis-Mornay, de l'ordre des Capucins; il l'annonça comme un homme de mérite, d'un talent supérieur et dont on aurait lieu d'être content dans tout le diocèse. Duplessis-Mornay fut effectivement consacré coadjuteur de Québec, sous le titre d'évêque d'Euménie, au mois d'avril 1714; mais on l'attendit vainement en Canada. La mort de Louis XIV, qui arriva un an après, fit naître sans doute des circonstances qui l'empêchèrent de se rendre à Québec. Fénelon était mort aussi dans le même temps; et l'évêque d'Euménie fut chargé de l'administration de l'église de Cambrai pendant plusieurs années.

Le diocèse de Québec, le plus vaste qu'il y eût peut-être jamais au monde, comprenait à cette époque toutes les possessions françaises de l'Amérique Septentrionale, sans compter même les portions du territoire que la France avait cédées à l'Angleterre et où elle continuait à envoyer des missionnaires. L'Acadie, tant de fois prise, cédée, reprise, et recédée aux Anglais, leur était enfin demeurée définitivement, à la paix d'Utrecht, sous le nom de Nouvelle-Écosse, qu'elle ne perdit plus depuis. La religion catholique avait été annoncée, à diverses reprises, par les Récollets et les Jésuites, aux Micmaks, qui en étaient les aborigènes, et, malgré les contestations des Anglais et des Français, qui durèrent près de deux siècles, pour la possession de cette péninsule, un grand nombre de Français

avaient fini par s'y établir. Lorsqu'elle eut été définitivement cédée à l'Angleterre, beaucoup de familles abandonnèrent la Nouvelle-Écosse pour l'île du Cap-Breton, appelée aussi Isle-Royale, qu'un détroit qu'on nommait alors le Passage-de-Fronsac, de cinq lieues de long sur une lieue de largeur, séparait de l'Acadie, au nord. Cette île est située au sud-ouest de celle de Terre-Neuve; sa longueur est d'environ trente-six lieues, et sa plus grande largeur de vingt-deux. Elle est hérissée dans toute sa circonférence de rescifs déchirés par les vagues, au dessus desquelles plusieurs élèvent leurs sommets. Tous ses ports sont ouverts à l'orient, en tournant au sud, et l'on ne trouve sur le reste de son enceinte que quelques mouillages pour de petits bâtiments. L'île alors ne passait pas pour être fertile, et l'on croyait que les grains avaient peine à y venir à maturité. On y voit toutefois de grandes et belles forêts, et des prairies où l'on peut nourrir de nombreux troupeaux; mais ce qui rendait surtout cette île importante, c'était l'avantage de sa situation pour la pêche de la morue, du marsouin et de la vache marine. Quoique les brouillards y soient fréquents sur les côtes, l'air y est d'une grande salubrité, et, pendant l'hiver, qui est fort long, tous les ports sont fermés par les glaces [1].

Quelques pêcheurs s'étaient fixés depuis longtemps au Cap-Breton; mais ce ne fut qu'en 1713 que les Français en prirent possession d'une manière définitive; ils

[1] *De la Lecture des livres français. Mélanges de géographie et d'histoire*, t. XXXVI, p. 138.

en avaient été d'ailleurs les premiers habitants. On y vit alors accourir de Terre-Neuve et de l'Acadie de nombreux fugitifs, désireux de se soustraire au joug de l'Angleterre. Ils changèrent son nom en celui d'Isle-Royale, et, en peu de temps, ses golfes, ses baies, et ses passes multipliées, aux côtes granitiques, aux contours irréguliers, déchiquetés par l'action incessante de la mer, et que la nature semblait avoir à dessein mis à l'abri de toute invasion par les innombrables rescifs qu'elle y avait jetés, se couvrirent tout-à-coup d'une population toute française. Les criques qui s'étendent à l'infini sur ses côtes vis-à-vis de la Nouvelle-Écosse, invitaient naturellement les pêcheurs à étendre leurs séchoirs, et la fertilité du terrain leur promettait d'abondantes moissons. On n'y bâtit d'abord que des huttes grossières; on avait jeté les yeux sur le fort Dauphin pour en faire le principal établissement. Mais, ayant reconnu la difficulté d'y arriver, on abandonna ce projet, et l'on tourna ses vues du côté de Louisbourg, ainsi nommé en l'honneur de Louis XIV, dont l'abord était plus facile; la commodité fut ainsi préférée à la sûreté. C'était un des plus beaux ports du Nouveau-Monde pour son étendue, qui est de près de quatre lieues de tour. En peu d'années on vit s'élever à grands frais les fortifications de cette ville; elle devint la clef du Saint-Laurent, et le boulevard des pêcheurs français et du commerce de la France dans l'Amérique Septentrionale.

Dans le prompt essor que prit la cité nouvelle, elle

paraissait devoir porter longtemps avec honneur le nom royal qu'elle avait reçu; la religion catholique, en s'y établissant avec la domination française, ne tarda pas d'y avoir ses sanctuaires. Des mandements de l'évêque Saint-Valier (1716—1717) font mention des Récollets qui étaient venus s'établir au Cap-Breton, auxquels il donnait, avec les pouvoirs de vicaires-généraux, la faculté de se construire des églises et des hospices [1]. Les Frères de la Charité y possédèrent aussi un vaste hôpital. Mais ceux qui exercèrent la plus heureuse et la plus sage influence dans cette île furent les missionnaires que la maison des Missions-Étrangères de Paris y envoya pour la conversion des Sauvages (*); et les auteurs qui ont écrit sur cette contrée, vers la fin de la domination française, font un grand éloge de leur piété éclairée et de leur charité [2]. Tous ces prêtres dépendaient, au spirituel, de l'évêque de Québec, qui, ainsi que le roi de France, au temporel, exerçait sa juridiction sur toutes les terres qui s'étendaient depuis le Cap-Breton, par le fleuve Saint-Laurent, jusqu'au lac Supérieur, et de ce lac, à travers la vallée du Mississippi, jusqu'au golfe du Mexique et à la baie de Mobile.

Mais les mêmes raisons qui avaient milité, soixante ans auparavant, en faveur de l'évêché de Québec, faisaient déjà sentir alors tout le besoin qu'il y avait d'ériger de nouveaux évêchés dans les autres parties des pos-

[1] Mandements de Mgr de Saint-Valier, évêque de Québec, aux archives de l'archevêché de cette ville.

[2] *Lettres pour servir à l'histoire du Cap-Breton*. La Haye et Londres, 1760.

(*) V. page 17 des Observat. &c (J.V.)

sessions françaises de l'Amérique. Un seul évêque avait pu suffire lorsque la population du Canada se réduisait au petit noyau qui existait à Québec et à Montréal. Mais déjà ce noyau était devenu un grand arbre, dont l'évêque de Québec se sentait incapable d'embrasser le tronc et de toucher les branches; son influence devenait naturellement impuissante au delà d'un certain rayon. Il pouvait bien envoyer des prêtres au lac Supérieur et à la Nouvelle-Orléans, d'un côté; de l'autre, dans la Nouvelle-Écosse, au New-Brunswick, à Terre-Neuve, et au Cap-Breton; mais ces prêtres, une fois installés, devenaient de fait indépendants de l'évêque, à qui il était impossible de contrôler leurs actes d'aussi loin. Aussi s'introduisit-il plus d'une fois de graves désordres dans les pasteurs et dans les troupeaux, sans que l'évêque se sentît capable d'y porter remède, comme il arriva à Détroit durant l'épiscopat de Saint-Valier, et au Cap-Breton sous Pontbriand, l'un de ses successeurs [1]. Les mandements et les lettres qu'ils adressèrent aux uns et aux autres ne produisirent point d'effet; leur voix était impuissante à se faire entendre aussi loin; les désordres dont l'évêque se plaignait continuèrent avec la désobéissance[2], et, lorsque Louisbourg tomba au pouvoir des Anglais, faut-il s'éton-

[1] On doit rendre cette justice aux Jésuites que, presque seuls, ils surent toujours résister à la séduction de l'indépendance, et que, de loin comme de près, ils se montrèrent constamment ennemis de tout désordre, et ne cessèrent d'obéir scrupuleusement aux ordres des évêques ou de leurs supérieurs, à quelque distance qu'ils se trouvassent.

[2] Mandements et lettres des évêques de Québec. — *Lettres pour servir à l'histoire du Cap-Breton.*

ner que la religion catholique y ait succombé avec cette ville? Si elle avait eu alors l'évêque que le Cap-Breton n'obtint que près d'un siècle après, l'état de la religion montrerait cette différence qu'offre aujourd'hui le Canada avec les provinces voisines des États-Unis.

Nous avons dit que le traité d'Utrecht avait donné à l'Angleterre l'Acadie ou Nouvelle-Écosse, *suivant ses anciennes limites*. De ces limites, qui n'avaient jamais été tracées d'une manière définitive, devaient naturellement surgir de nouveaux débats, et la frontière orientale du Massachusetts donna lieu à bien des contestations. Les Abénakis, alliés de la France, prétendaient à la possession du territoire qui s'étend entre le Kennebec et la rivière Sainte-Croix, dans l'état actuel du Maine. En 1716, la cour générale de Massachusetts étendit sa juridiction jusqu'aux dernières extrémités de cette province; le commerce des fourrures et de la pêche dans la Nouvelle-Angleterre accueillirent d'abord avec joie cet acte de la cour; les colons tirèrent non-seulement de leurs ruines les villages qui avaient été désolés durant la guerre, mais encore construisirent sur le bord oriental du Kennebec de nouveaux établissements avec des forts destinés à les protéger.

Les Peaux-Rouges s'en alarmèrent. Leurs chefs s'en vinrent (1717—1720), à travers les bois, jusqu'à Québec, demander si la France avait réellement fait la cession d'un pays dont ils étaient eux-mêmes les maîtres légitimes; et Vaudreuil ayant répondu que le traité ne faisait nulle mention de leur pays, leur sachem s'op-

posa ouvertement à la prétention du gouvernement de Massachusetts. — J'ai ma terre, dit-il, où le Grand-Esprit m'a fait naître; et, aussi longtemps qu'il restera un seul enfant de ma tribu, je combattrai pour la conserver. — La France, ne pouvant maintenir son influence par une alliance déclarée, laissa aux missionnaires le soin de l'exercer sur ceux qu'ils avaient convertis, et qui, depuis plus d'un demi-siècle, étaient devenus les plus fidèles alliés de la France et le boulevard du Canada contre les projets de la Nouvelle-Angleterre.

Le père Sébastien Rasles avait passé plus de vingt-cinq ans avec ces sauvages, dont il avait été le maître et le compagnon; il les avait réunis en un village florissant, à Norridgewock, autour d'une église qui s'élevait gracieusement sur les bords du Kennebec, et qui n'était pas dépourvue d'une certaine magnificence. Chéri de son troupeau, il gouvernait paternellement sa mission, lorsque le gouvernement de Massachusetts s'avisa d'en vouloir établir une à son tour, dans l'espoir de détacher les Sauvages de l'alliance française. Un ministre calviniste fut envoyé parmi eux; il leur montra la Bible, et chercha à tourner en ridicule le purgatoire et les saints, ainsi que la croix et le chapelet. — Mes chrétiens, répliqua Rasles, croient aux vérités de la foi catholique, mais sont peu accoutumés à la dispute. — Et il prit lui-même la parole pour défendre l'enseignement de l'Église. Le ministre, ne se sentant pas de force à lutter contre le missionnaire et à lui enlever

l'affection de ses sauvages, abandonna la partie, et retourna à Boston.

Le gouvernement de la Nouvelle-Angleterre s'était emparé par la ruse de plusieurs chefs abénakis et les retenait en otage. Quoique la rançon demandée pour les rendre à la liberté eût été payée, il continuait cependant à les tenir captifs [1]. Les Abénakis menacèrent alors les Anglais d'exercer des représailles, s'ils n'évacuaient leur territoire et ne rendaient leurs prisonniers (1720). Au lieu d'entrer en négociations, les Anglais se saisirent du jeune baron de Saint-Castin, qui tenait à la fois une commission de la France, et exerçait, comme fils d'une mère abénakise, le commandement sur les Sauvages. Ils voulurent en même temps forcer les Abénakis à leur livrer la personne du père Rasles. Mais, n'ayant pu réussir à les persuader, ils finirent par envoyer un corps considérable à Norridgewock, chargé de surprendre le missionnaire dans la saison d'hiver. Les guerriers étaient absents du village ; le Père eut néanmoins le temps de se sauver dans les bois, avec les vieillards et les malades ; et les Anglais ne trouvèrent que ses papiers. Ils leur parurent néanmoins d'une assez grande importance ; car ils renfermaient une correspondance avec le marquis de Vaudreuil qui annonçait l'espoir secret d'établir bientôt le pouvoir de la France sur toute l'Atlantique (1722).

Ces insultes exaspérèrent les Sauvages, et ils perdi-

[1] *Massachusetts history*. Collect. XVIII.—*Lettres édifiantes*, etc., t. IV.

rent entièrement l'espérance d'obtenir la paix autrement qu'en inspirant la terreur autour d'eux. A leur retour de la chasse, ils ensemencèrent leurs champs, ré solus de porter ensuite la destruction dans tous les établissements anglais du Kennebec. Ils envoyèrent des députés porter la hache et chanter la chanson de guerre parmi les Hurons de Québec et dans tous les villages abénakis. Les chefs des clans guerriers se donnèrent rendez-vous à Norridgewock, et l'œuvre de destruction commença par l'incendie de Brunswick.

La sage pénétration de Rasles lui fit promptement comprendre quelle serait l'issue de cette guerre. Il sentait trop bien que les indigènes étaient incapables avec leurs faibles moyens de s'emparer des forts bâtis par les Anglais, et il ne tarda pas à prédire que tout serait perdu si les Français ne se mêlaient de l'affaire. Il engagea les Abénakis à chercher un refuge au Canada; ils suivirent son avis en grand nombre, mais ils ne purent obtenir de lui qu'il partageât leur exil. Tout en prévoyant la ruine de Norridgewock, le vieux missionnaire préféra demeurer avec ceux de ses enfants qui n'avaient pu se décider à quitter les forêts qui les avaient vus naître.

Le gouvernement de Massachusetts déclara solennellement les Sauvages de la partie orientale traîtres et brigands [1], et, pendant qu'il levait des troupes pour les détruire, il excitait les particuliers à leur faire la

[1] Bancroft, *History of the United States*, vol. III.

chasse de leur côté, offrant d'abord cinquante, puis cent livres sterling pour chaque chevelure de Sauvage.

L'expédition dirigée vers le Penobscot avait été organisée sous les auspices du gouvernement. Après cinq jours de marche à travers les bois, elle arriva à un village, au lieu où s'élève aujourd'hui Old-Town, au dessus de Bangor. Westbrooke, qui était à la tête de l'expédition, trouva une enceinte de palissades bien fortifiée, renfermant environ vingt-deux maisons bien bâties. Au midi était la chapelle, de soixante pieds de longueur sur trente de large, ornée avec soin en dedans et en dehors, et près de là était la maison du missionnaire [1]. Les Anglais y arrivèrent le 9 mars 1723, à six heures du soir. La même nuit, ils mirent le feu au village, qui, au lever du soleil, n'offrit plus que des cendres.

On essaya vainement, à deux reprises différentes, de se saisir du père Rasles. Enfin, le 23 août 1724, un parti de la Nouvelle-Angleterre arriva à l'improviste à Norridgewock; les Anglais eurent le temps de faire une décharge de mousquets contre le village avant qu'on les eût aperçus [2]. Il y avait environ cinquante guerriers dans la place. Chacun saisit ses armes, et tous sortirent tumultueusement, moins pour combattre que pour protéger la fuite de leurs femmes et de leurs enfants. Rasles, à qui leurs cris firent comprendre le danger, s'élança au dehors pour sauver son troupeau, en

[1] Williamson, t. II, p. 60. Voyez sa lettre du 23 mars 1722—1723.

[2] *Lettres édifiantes*, etc., voyez celles du père de La Chasse.

attirant sur lui seul l'attention des assaillants. Son espoir ne fut point déçu. Accablé d'une grêle de balles, il tomba au pied d'une grande croix qu'il avait plantée au milieu du village. Sept Sauvages, restés avec lui, moururent à ses côtés. Le reste parvint à gagner l'autre bord du Kennebec, à la nage ou en canot. Les Anglais ne s'attachèrent pas à les poursuivre; ils se contentèrent de piller et de brûler le village, et le feu qu'ils mirent à l'église fut précédé de l'indigne profanation des vases sacrés et du corps adorable du Sauveur.

La retraite précipitée des ennemis permit aux Abénakis de retourner le lendemain et de visiter les ruines de leur village. Ils trouvèrent le corps du père Rasles percé de mille coups, sa chevelure enlevée, le crâne enfoncé à coups de hache, les yeux et la tête remplis de boue, les os des jambes fracassés, et tous les membres mutilés. Ces fervents chrétiens, après avoir lavé et baisé plusieurs fois les restes de leur père, l'inhumèrent à la place où, la veille, il avait célébré le saint sacrifice, sous les débris de l'autel. Si, dans ses missions parmi les Abénakis, il avait cherché à rendre service à la France, personne ne douta néanmoins qu'il n'eût été immolé en haine de son zèle à établir la vraie foi parmi les Sauvages. Le père de La Chasse ayant demandé à M. de Bellamont, supérieur de Saint-Sulpice de Montréal, les suffrages accoutumés pour le défunt, celui-ci lui répondit, en se servant des paroles si connues de saint Augustin, que c'était faire injure à un martyr de prier pour lui : *Injuriam facit martyri qui orat pro eo*.

« Ainsi périt le dernier des missionnaires catholiques dans la Nouvelle-Angleterre, dit un auteur protestant[1]; ainsi périrent les missions des Jésuites et les fruits de tous leurs travaux; ainsi disparurent les villages des Abénakis à demi civilisés par l'Église catholique : destruction qui acheva la ruine de l'influence française dans ces contrées. »

A la fin, les Sauvages orientaux, désespérant du succès, poussés toujours à la résistance, mais ne recevant aucun aide des Français, se sentant incapables de lutter ouvertement avec leurs adversaires, conclurent un traité qui fut solennellement ratifié par les chefs abénakis aussi loin que la rivière Saint-Jean, et qui fut fidèlement maintenu pendant longtemps (1726). A la place de l'influence religieuse s'établit l'influence du commerce, et les comptoirs anglais supplantèrent presque partout les missions de la France.

Durant toutes ces contestations, le Canada était demeuré en paix. Les dix années qui s'écoulèrent firent faire de rapides progrès au commerce et à la propriété dans ce pays. La mort du marquis de Vaudreuil, qui arriva au mois d'octobre 1726, fut un sujet de deuil pour les Canadiens, qu'il avait gouvernés pendant plus de vingt ans avec beaucoup de sagesse. Un peu plus d'une année après, le Canada fit une nouvelle perte par la mort de Saint-Valier. L'évêque de Québec mourut au mois de décembre 1727, à l'hôpital-général de cette ville, qu'il

[1] Bancroft, *Hist. of the United States*.

avait fondé et doté : prélat sage et pieux, il fut universellement regretté de son troupeau, et descendit dans la tombe, sans avoir eu la consolation de voir arriver son coadjuteur.

CHAPITRE XV.

DEPUIS LA FONDATION DU FORT DE NIAGARA, EN 1726, JUSQU'A LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE, EN 1749.

Joncaire, adopté par les Iroquois, s'établit près de la chute du Niagara. Fondation du fort de ce nom. Étendue du territoire français en Amérique. François Duplessis-Mornay, troisième évêque de Québec. L'abbé de Lotbinière prend en son nom possession de son siége. Contestation à ce sujet. Pierre Herman Dosquet, évêque de Samos, coadjuteur de Québec, vient administrer le diocèse dans l'absence de Duplessis-Mornay (1729). Actes de son administration. Herman Dosquet, quatrième évêque de Québec, par la démission de son prédécesseur (1732). Il retourne en France, et donne à son tour sa démission (1739). François-Louis de l'Auberivière, cinquième évêque de Québec. Ses vertus. Il contracte une maladie pestilentielle durant son voyage. Son arrivée à Québec, et sa mort (1740). Miracles opérés à son intercession. Henri-Marie Du Breil de Pontbriand, sixième évêque de Québec (1741). Son portrait. Premiers essais de l'esprit philosophique en Canada. Renouvellement de la guerre avec l'Angleterre (1744). Attaque du port de Camseau par le gouverneur de Louisbourg. Préparatifs des colonies anglaises contre cette ville. Arrivée et débarquement de la flotte ennemie. Siége de Louisbourg. Prise de cette ville. Profanations commises par les protestants. (1745). Réduction de l'île Saint-Jean. La consternation se répand dans le Canada. Paix d'Aix-la-Chapelle, qui rend Louisbourg aux Français (1749).

Après les divers traités conclus entre la France et l'Angleterre, ni l'une ni l'autre puissance n'avaient encore pu s'accorder sur les limites de leurs possessions dans le New-Brunswick et le New-York occidental. Dans cette partie de l'Amérique, les Anglais, se fondant sur une prétendue cession faite par les Iroquois en 1701, et un traité conclu avec eux à Albany,

en 1726, prétendaient à la possession de toute la largeur du territoire qui s'étend depuis Oswégo, sur le lac Ontario, où ils avaient bâti un fort, jusqu'à la rivière Cuyahoga, à Cleveland, sur le lac Erié. Les Français ne cherchèrent pas seulement à protester contre cette tentative de l'Angleterre sur son territoire; ils entrèrent dans le lac Champlain, où ils établirent, en 1731, le fort de la Couronne. La garnison, d'abord stationnée sur la rive orientale du lac, ne tarda pas à être transportée sur la Pointe (Crown-Point), où ses batteries, dressées contre les Anglais, défendirent l'approche du Canada par eau, en mettant ainsi à l'abri la ville de Montréal.

A cette époque, le fort de Niagara avait été déjà mis convenablement en état de défense. Parmi ceux de nos officiers publics qui avaient le plus d'influence sur les Peaux-Rouges, en s'adaptant avec une heureuse facilité à leur manière de vivre du désert, était un agent nommé Joncaire. Il avait été pendant vingt ans employé avec succès à des négociations avec les Senecas. Il s'était fait adopter par eux, comme un enfant de leur tribu, et il ajoutait ainsi à son éducation française toute l'éloquence du guerrier iroquois.—Je n'ai d'autre bonheur que de vivre avec mes frères, dit-il un jour dans un conseil, et il demanda la permission de se bâtir une maison. — Il est un de nos enfants, répliqua-t-on, il peut bâtir où il voudra. Il se plaça au milieu d'un groupe de cabanes, au lieu où s'élève actuellement Lewiston; Lasalle y avait bâti une grossière palissade,

et Denonville s'était proposé d'y fonder une station militaire. Au mois de mai arriva un parti de Français pour prendre les mesures d'un établissement durable ; parmi eux se trouvaient le baron de Longueil, fils du gouverneur-général marquis de Vaudreuil, et le père Charlevoix, le célèbre historien de la Nouvelle-France. La résolution fut prise unanimement de bâtir une forteresse sur la rive droite du Niagara. On admirait ses magnifiques campagnes, ainsi que le sol fécond du New-York occidental, ses belles forêts, ses agréables et fertiles collines, et son doux climat. « Une bonne forteresse en cet endroit, disait-on, avec un établissement convenable, nous mettra à même de dicter des lois aux Iroquois, et d'exclure les Anglais du commerce des pelleteries. » Quatre ans s'étaient à peine écoulés depuis que Burnet avait bâti le comptoir anglais d'Oswégo, que la bannière de la France flottait, de son côté, sur le fort de Niagara (1726).

La forteresse de Niagara nous donnait au loin le contrôle sur tout le commerce intérieur. Si des pelleteries descendaient le cours de l'Ottawa, elles allaient directement à Montréal ; si elles venaient par les lacs, elles arrivaient par les portages aux rapides. Toute cette immense région, où on les trouvait, ne connaissait d'autre juridiction que celle de la France, dont les canots-traitants voguaient en sûreté sur toutes les eaux de ces grands territoires, dont les chapelles de bouleau s'élevaient sur tous les rivages, dont les missions s'étendaient bien au-delà du lac Supérieur. Les Re-

nards, toujours implacables, avaient été châtiés et chassés de leurs anciennes demeures sur les bords de la Baie-Verte. Ainsi, à l'exception de la forteresse anglaise d'Oswégo, toutes les contrées arrosées par le Saint-Laurent et ses affluents appartenaient à la France. L'immense territoire de la Louisiane, qui s'étendait de la baie de Mobile jusqu'au Rio-del-Norte, au sud-ouest ; jusqu'aux Montagnes-Rocheuses, à l'ouest ; au nord, jusqu'aux limites incertaines de la baie d'Hudson ; et jusqu'à la chaîne des Alleghanis et à la source des grands affluents du Mississipi, à l'est : de loin ou de près, tout reconnaissait le gouvernement de la France, et les tribus de ces vastes contrées s'étaient mises sous la protection du gouverneur-général du Canada et du roi Louis XV.

La mort de Saint-Valier, arrivée en 1727, laissait à Duplessis-Mornay la succession de l'évêché de Québec. Mais les raisons qui avaient empêché ce prélat de se rendre en Canada du vivant de son prédécesseur, le retinrent encore en France après sa mort. Dès qu'il en eut appris la nouvelle, il envoya sa procuration à M. de Lotbinière, archidiacre de Québec, avec ordre de prendre possession du siége épiscopal en son nom. Une vive opposition se manifesta alors dans le chapitre de la cathédrale, irrité sans doute contre M. de Mornay de l'abandon dans lequel il laissait son Eglise [1]. Les chanoines défendirent à l'archidiacre

[1] Archives de l'archevêché de Québec. Lettres de M. de Lotbinière, archidiacre de Québec.

l'entrée de la cathédrale, et au sacristain de faire sonner les cloches pour la prise de possession du mandataire de l'évêque. L'abbé de Lotbinière n'en acheva pas moins la cérémonie, et, malgré la défense du chapitre, fit chanter le *Te Deum,* auquel n'assista pas un seul chanoine (Septembre 1728).

L'archidiacre envoya à Duplessis-Mornay la relation de ce qui s'était passé, et, l'année suivante, à la demande de ce prélat, le Pape lui donna pour coadjuteur Pierre Herman-Dosquet, évêque de Samos, qui exerçait, depuis quatre ans, à Rome les fonctions de procureur-général des vicaires apostoliques de la congrégation des Missions-Etrangères. Dosquet était né à Lille en Flandre, en 1691. Il avait étudié la théologie au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, et il était devenu membre de cette congrégation, qui l'avait envoyé en Canada, cinq ou six ans avant la mort de Saint-Valier. Après un court séjour au séminaire de Montréal, il avait reçu ordre de se rendre au lac des Deux-Montagnes, où les Sulpiciens avaient depuis longtemps formé une mission parmi les Sauvages de l'Ottawa, encore aujourd'hui florissante, et gouvernée comme autrefois par deux des membres de leur séminaire. Après y avoir exercé pendant deux ans les fonctions du ministère apostolique, bien plus fatigant alors que de nos jours, il revint à Paris pour motif de santé. A la prière des directeurs de la congrégation des Missions-Etrangères, il s'y occupa avec un grand zèle et une piété éclairée à la réorganisation de cette mai-

son, qui, par reconnaissance, l'agrégea parmi ses directeurs, et l'envoya ensuite à Rome en qualité de procureur-général de la Congrégation. Son mérite et ses travaux l'y firent élever à l'épiscopat, et le pape Benoît XIII le sacra de sa main évêque de Samos, le jour de Noel de l'année 1725. Trois ans après, l'évêque de Québec le demanda pour son coadjuteur. Son désintéressement connu, ses vertus apostoliques, et la connaissance qu'il avait de l'état des choses en Canada, tous ces motifs, que le Pape avait été à même d'apprécier personnellement, lui firent presser le départ d'Herman-Dosquet pour le Canada. Il arriva à Québec dans le courant de l'année 1729, et sa présence y fit aussitôt cesser les troubles que l'absence de l'évêque titulaire y avait causés [1].

Il gouverna pendant trois ans le diocèse de Québec, en qualité d'administrateur, avec beaucoup de sagesse, et sa fermeté, dans bien des circonstances où d'autres auraient peut-être cédé, fut plus d'une fois qualifiée de sévérité et de rigueur. En 1732, les besoins du diocèse le rappelèrent en France, où la démission de Duplessis-Mornay le rendit évêque titulaire de Québec. Ce fut durant ce séjour en Europe qu'il obtint de Rome une nouvelle confirmation d'un décret de la sacrée congrégation de la Propagande, déjà confirmé une année auparavant par le pape Clément XII, au sujet des prêtres ordonnés pour le diocèse de Québec, à titre de mission (*ti-*

[1] Mémoire pour Mgr l'évêque de Quebec, au sujet d'un procès contre plusieurs membres des Missions-Étrangères. Paris. Aux archives du seminaire de Quebec.

tulo missionis). Ce décret avait rapport aux jeunes ecclésiastiques qui, après avoir été ordonnés sous ce titre, abandonnaient les troupeaux qui leur étaient confiés pour entrer dans l'un ou l'autre des ordres religieux existant dans le Canada ou autres provinces, ce qui était toujours extrêmement préjudiciable à cette jeune église, où les sujets étaient encore si rares pour l'état ecclésiastique. Par le décret [1] en question, la Propagande permettait à l'administrateur de Québec d'ordonner, jusqu'au nombre de vingt, des sujets de son diocèse ou de diocèses étrangers, pourvu qu'ils fussent munis de lettres testimoniales, mais en leur faisant jurer devant l'évêque, avant la réception des saints ordres, d'exercer le saint ministère dans son diocèse, sous peine d'encourir, *ipso facto*, la suspense *a divinis*, s'ils venaient à quitter le diocèse sans la licence de l'évêque ou de ses successeurs.

Dosquet, ayant terminé ses affaires à Paris et en cour de Rome, revint à Québec après environ deux ans d'absence. Malgré la brièveté du temps qu'il demeura encore en Canada, il ne laissa pas de faire beaucoup de bien à son diocèse, par les sages règlements qu'il fit pour la discipline intérieure ; et ses mandements, qui ne sont pas moins remarquables par leur précision et la lucidité des pensées et du style, attestent sa vigilance et le soin qu'il prenait de son troupeau.

[1] *Decret.* 16 *aprilis an.* 1731. — 5 *maii an.* 1732.

Ce fut durant l'administration de l'évêque Dosquet, et à ses frais, que l'on acheva de rebâtir le séminaire de Québec, que François de Laval n'avait eu ni le temps ni les moyens de terminer, après l'incendie de 1705. A ce bienfait il ajouta celui d'une belle maison de campagne qu'il avait bâtie, et d'une terre considérable située près de Québec, qu'il donna au séminaire. Pour encourager les études et l'accroissement du clergé, il établit une nouvelle école latine à Québec et une autre à Montréal; et, par mandement adressé à tous les curés de son diocèse, il les engagea à élever aussi chez eux des enfants, afin de les former au sacerdoce [1]. Un des derniers actes de son épiscopat fut d'envoyer à Louisbourg plusieurs sœurs de la congrégation de Notre-Dame. Saint-Ovide de Bruillon, gouverneur du Cap-Breton, les avait demandées expressément au prélat pour l'instruction des jeunes filles de cette colonie, et s'était engagé à leur bâtir un monastère [2].

Déjà miné par les infirmités dont il avait précédemment contracté les germes dans ses missions, il s'embarqua de nouveau pour la France, au mois d'octobre 1735. Les besoins sans cesse renaissants de son vaste diocèse, où déjà il se sentait incapable de suffire tout seul, demandaient sa présence à Paris. Ses infirmités ensuite l'y retinrent et le conduisirent à prier le Souverain-Pontife d'agréer sa démission, au mois de juin

[1] Archives de l'archevêché de Québec, Mandement de Mgr Dosquet, de l'année 1735.

[2] Id., ib. Autre mandement de la même année.

1739. Les tracasseries que lui suscitèrent injustement les prêtres des Missions-Etrangères,* au sujet de ses droits comme directeur de cette maison, troublèrent encore quelques instants de sa vie, qui s'écoula ensuite tranquillement jusqu'au 4 mars 1777. Il mourut vicaire-général de Paris à l'âge de quatre-vingt-six ans. Son prédécesseur, Duplessis-Mornay, était mort en 1741.

En donnant sa démission, Herman-Dosquet avait demandé à Rome de lui accorder pour successeur au siége de Québec l'abbé de l'Auberivière, docteur en Sorbonne, qui était à peine âgé de vingt-huit ans. Cet ecclésiastique joignait à l'éclat de la jeunesse l'éclat bien plus brillant de la vertu et d'une éminente sainteté. En acceptant l'épiscopat aux instances de l'évêque Dosquet, il savait que c'était un apostolat qu'il allait entreprendre, et que, missionnaire autant qu'évêque, il pourrait, avec l'immense fortune qu'il tenait de sa famille, répandre de nombreux bienfaits dans le Canada et déployer à son aise l'ardente charité dont il était embrasé pour le salut des âmes. François-Louis de Pourroy de l'Auberivière était né à Attigny** en Champagne, d'une famille noble et riche, et ce fut Duplessis-Mornay, l'ancien évêque de Québec, qui le sacra à Paris, le 21 décembre 1739.

Le bruit de son éminente sainteté s'était répandu en Canada en même temps que l'arrivée de sa procuration, qui autorisa, au mois de février, Hazeur de Lorme, grand-pénitencier de la cathédrale de Québec, à pren-

(*) V. page 17 des Observat.s &c. (J.V.)
(**) V. même page — d.o — (J.V.)

dre possession du siége épiscopal en son nom. Il s'embarqua la même année pour le Canada. Mais, durant le voyage, une maladie contagieuse se déclara à bord du navire qui le portait avec une partie des troupes du roi. Son zèle dès lors ne connut plus de bornes ; et, dans l'excès de sa charité, il donna textuellement, selon les paroles du Sauveur, sa vie pour ses brebis. Il consuma sa jeunesse dans le court espace de la traversée de l'Atlantique, qui fut même témoin de plus d'un prodige opéré par sa pieuse intercession auprès de Dieu. Une femme avait, dans un moment de trouble, laissé tomber son petit enfant dans la mer. L'enfant disparut dans l'abîme. Dans sa désolation, la mère éplorée alla se jeter aux pieds du jeune et pieux évêque de Québec, à qui elle avait déjà vu opérer tant de prodiges de charité. Elle avait foi dans l'intercession de celui qui se sacrifiait si entièrement pour les autres. Le saint jeune homme se mit aussitôt en prière, dans la simplicité de son cœur, et Dieu récompensa la foi de l'un et de l'autre. L'enfant reparut porté sur les flots : et les matelots, descendant dans une chaloupe, le prirent et le rapportèrent plein de vie et de santé à sa mère. Cet événement miraculeux, attesté par une foule de témoins, fut promptement annoncé à Québec, dès que le navire eut jeté l'ancre dans le port, et redoubla encore l'allégresse universelle que l'arrivée du nouvel évêque excita dans tout le pays (8 août 1740).

Mais cette allégresse fit bientôt place à l'affliction la

plus amère. Avant d'avoir eu le temps de faire connaissance avec son troupeau, l'Auberivière fut saisi de la fièvre putride, dont il avait gagné les germes en soignant les soldats et l'équipage du navire infecté sur lequel il était venu. Environné des dignitaires du chapitre, du clergé de la cathédrale, et du séminaire, il reçut avec une résignation pleine de foi les derniers sacrements de l'Église, et expira doucement dans la paix du Seigneur, dans la matinée du 20 août, douze jours après son arrivée à Québec. Le gouverneur-général, marquis de Beauharnais, et l'intendant-civil, firent prier le chapitre de procéder sur-le-champ à son inhumation, afin d'empêcher l'épidémie dont le prélat venait de mourir de se répandre dans la ville, et de remettre à un autre jour la solennité de ses funérailles. Le doyen s'empressa d'obtempérer à leurs désirs, quelque affliction qu'il en éprouvât, et le même soir le corps du saint jeune homme fut transporté sans pompe à la cathédrale et déposé dans la tombe, à côté de celui de François de Laval, son prédécesseur. Il était le cinquième évêque de Québec.

On ne saurait imaginer la douloureuse consternation qu'une mort si prompte et si prématurée répandit dans toute la colonie. Mais à ce sentiment succéda bientôt celui de la vénération et de l'espérance, et une éclatante et miraculeuse guérison opérée par l'invocation de François de l'Auberivière, le jour même où l'on célébra l'office de ses funérailles dans toutes les églises du Canada (22 septembre), apprit aux Canadiens qu'en

perdant leur évêque ils avaient gagné un protecteur de plus dans le ciel [1]. A compter de cet instant, la foule accourut au tombeau du pieux François-Louis de l'Auberivière, et de nouveaux prodiges signalèrent son éminente sainteté. Des guérisons instantanées sur des personnes jugées incurables et condamnées de tous les médecins, opérées par la promesse d'une neuvaine au tombeau du serviteur de Dieu, ou par l'attouchement d'un morceau de ses vêtements, perpétuèrent longtemps son souvenir dans la mémoire du peuple. M. Malhot, lieutenant-civil de la juridiction de Montréal, condamné par les médecins pour une phthisie pulmonaire, se releva subitement guéri à l'attouchement d'un morceau de la soutane [2] de l'Auberivière, qui lui fut appliqué à son insu par une des religieuses de l'Hôtel-Dieu, où il s'était fait transporter.

Ce prodige et beaucoup d'autres, examinés juridiquement par ordre de l'évêque Pontbriand, successeur de l'Auberivière, attestés par une multitude de témoins dignes de foi, par des médecins, des officiers de la marine et de l'armée, à une époque où presque tous ceux qui arrivaient de France apportaient avec eux l'esprit d'incrédulité et de licence de ce siècle sophistique, con-

[1] Les informations juridiques, levées par M. Normant, vicaire-général de Québec, faisant les fonctions de promoteur, au nom de M. de Ponthriand, sixième évêque de Québec, se trouvent aux archives de l'archevêché de cette ville, que je dois d'avoir pu visiter dans ses détails, à l'obligeance de M. de Belle-Isle, secrétaire de feu Mgr l'archevêque Signaÿ. Ces actes sont revêtus de toutes les formes exigées par le pape Benoît XIV pour la canonisation des saints. Les enquêtes commencèrent au mois de septembre 1743.

[2] Ce morceau de la soutane de M. de l'Auberivière, je l'ai trouvé entier dans les papiers des archives de l'archevêché, sous les sceaux usés qui le renfermaient.

firmés par les témoignages des vicaires-généraux, et de Pontbriand, qui en examina plusieurs en personne, ces miracles, disons-nous, dont nous avons eu nous-même entre les mains les actes revêtus des signatures et des sceaux authentiques, ne peuvent laisser aucun doute à celui qui les a vus, et nous pouvons assurer que les mêmes précautions ont été prises pour en démontrer l'authenticité que pour toutes les procédures qui ont rapport à la canonisation des saints.

Le concours des peuples au tombeau du saint évêque et la foi dans la puissance de son intercession paraissent avoir duré jusqu'à l'époque de la guerre désastreuse avec l'Angleterre qui finit par la cession du Canada aux Anglais. Les évènements de cette guerre meurtrière, et ceux du siége de Québec et de Montréal, en interrompant les pieux pèlerinages au tombeau de l'homme de Dieu, durent naturellement faire diversion aux pensées qui occupaient les Canadiens, et effacèrent sans doute insensiblement le souvenir de l'Auberivière et des bienfaits obtenus par son intercession. Les actes qui en font foi, oubliés eux-mêmes dans les archives de l'archevêché de Québec, nous tombèrent entre les mains, grâce encore à l'obligeance de M. de Belle-Isle, secrétaire de l'archevêque. Si nous nous en applaudissons, et si nous rendons grâces à Dieu de les avoir pu lire, c'est que nous sommes heureux de pouvoir rappeler aux Canadiens les bienfaits d'un prélat dont la mémoire fut en bénédiction parmi eux, et de faire connaître à la France un autre de ces nombreux en-

fants qui l'ont escorte à saint Louis, et qui, d'après les actes déjà cités, opéra même plus d'un miracle dans notre patrie avant que le philosophisme révolutionnaire y eût renversé les autels.

Henri-Marie du Breil de Pontbriand, choisi pour succéder à François de l'Auberivière, était né, vers l'année 1709, à Vannes en Bretagne, d'une famille où la fidélité et la foi sont héréditaires avec la noblesse. Il fut sacré à Paris, par M. de Vintimille, le 6 mars 1741, et arriva à Québec, le 17 août de la même année, accompagné de plusieurs ecclésiastiques, dont les plus connus étaient Briand, son secrétaire et qui fut son successeur, et Maillard, de la congrégation des Missions-Étrangères, qui s'illustra dans les missions du Cap-Breton et de la Nouvelle-Écosse. L'auteur anonyme des *Mémoires sur le Canada*, imprimés à Québec [1], trace ainsi le portrait de ce prélat : « Il était peu savant, prêchait et chantait très-mal; sa physionomie n'était pas heureuse; il était entêté et peu sympathisant, ayant des brusqueries messéantes à sa dignité. » Nous devons, pour rectifier ce portrait si peu flatteur, esquisse d'une plume envenimée contre le clergé franco-canadien, ajouter ici les paroles d'un Anglais protestant, bien connu par sa haine pour les Catholiques et les Français, et qui fut longtemps secrétaire du parlement à Québec. « Ce prélat, dit-il [2],

[1] *Mémoires sur le Canada depuis* 1749 *jusqu'à* 1760, publiés par la Société littéraire de Québec. — Québec 1838.

[2] William Smith, *History of Canada*, Quebec, 1815.

en parlant de Henri de Pontbriand, brillait par son éminente piété et l'étendue de sa charité. » A cet éloge non suspect, nous ajouterons, pour notre compte, que si cet évêque ignorait la science du monde, il avait certainement celle de Dieu. Ses mandements, écrits d'un style correct et pur, éclatent d'une douce et paternelle onction, et l'on sait que, durant la longue guerre qui désola le Canada, il se distingua dans tous ses actes par la plus ardente charité et le patriotisme le plus vrai, unis à une rare prudence.

En arrivant à Québec, Pontbriand se trouva aussitôt impliqué dans la procédure du palais épiscopal, bâti par Saint-Valier, et que les religieuses de l'hôpital-général réclamaient comme faisant partie des immeubles de ce prélat, dont cet hospice était l'héritier. Mais un édit royal de l'année 1743 confirma la possession du palais aux évêques de Québec. Un autre édit royal de la même année, conçu par l'esprit philosophique qui commençait à agiter la France, vint prohiber aux congrégations religieuses tout achat, mutation, et aliénation en main-morte, sans une autorisation spéciale du roi. Cet esprit de fausse philosophie s'était déjà fait jour en Canada, où il était apporté journellement par cette multitude de jeunes officiers qui entouraient les gouverneurs-généraux ou qui commandaient les troupes de terre et de mer. Il chercha d'abord à s'immiscer partout, et jusqu'au sein même de l'Église, sous le prétexte spécieux du bien public et du bien-être du peuple. Pour mieux saper les fondements de la

foi et de la morale, il tenta de faire retrancher peu à peu les fêtes et tout cet éclat dont se revêt l'Eglise dans le culte extérieur. On trouva en conséquence qu'il y avait trop de fêtes chômées en Canada, et que le peuple y perdait trop de jours de travail. Les autorités de la colonie, après avoir assez longtemps tourmenté inutilement l'évêque de Québec à ce sujet, adressèrent leurs plaintes à Paris. L'évêque reçut alors (1744) une lettre du comte de Maurepas, ministre des colonies, qui l'engageait vivement [1] à supprimer une partie des fêtes patronales, lesquelles, selon le ministre, se célébraient en trop grand nombre dans le diocèse de Québec. Mais le prélat connaissait mieux son diocèse et les besoins de son peuple que ces messieurs ; il n'écouta ni les remontrances des uns ni les beaux discours des autres, et les choses en restèrent là.

C'est à cette même année qu'il faut attribuer le commencement de ces guerres désastreuses qui finirent par enlever à la France la plus belle partie de ses colonies. Pendant que les provinces centrales de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Angleterre jouissaient d'une

[1] William Smith, *History of Canada*. Cet auteur prétend que l'évêque s'empressa d'obéir à l'injonction du ministre, et compare après cela son obéissance à la soumission prêtée par les évêques anglicans à la suprématie du roi d'Angleterre. En supposant que l'évêque eût *obéi*, la comparaison ne serait pas encore exacte. La suppression ou l'augmentation des fêtes n'appartient qu'au Souverain-Pontife ; elle a pour objet la discipline particulière d'un diocèse, et il peut quelquefois être avantageux que l'évêque s'entende à cet égard avec l'autorité temporelle. Il ne s'ensuit nullement que le pouvoir royal intervienne au spirituel dans l'Église, ainsi qu'il se pratique dans l'église anglicane, où le roi est le seul arbitre suprême. Il ne reste d'ailleurs aucune trace de la soumission de M. de Pontbriand aux injonctions du ministre, et les événements subséquents arrivés sous M. Hubert, neuvième évêque de Québec, prouvent effectivement qu'il n'en fut rien.

profonde tranquillité, M. Duvivier, commandant de la place de Louisbourg, ayant appris que la guerre venait d'être de nouveau déclarée entre la France et l'Angleterre, se hâta, avant que la nouvelle en eût été portée à Boston, d'aller surprendre la petite garnison du port de Camseau dans la Nouvelle-Écosse : il détruisit la pêcherie, le fort et les autres bâtiments, et s'en retourna à Louisbourg avec quatre-vingts prisonniers de guerre. Les fortifications d'Annapolis (Port-Royal), seule place de défense de la Nouvelle-Écosse, étaient dans un état de ruine. L'abbé Le Loutre, de la congrégation des Missions-Étrangères, qui avait passé plusieurs années parmi les tribus sauvages du New-Brunswick, au lieu de se retirer des embarras politiques qui ne pouvaient que compromettre son caractère et sa personne, sans être utiles à la religion, usa de son influence pour engager ces peuplades à faire une démonstration contre Annapolis, qui eut de la peine à repousser leur attaque. Les habitants de la province, ou anciens Acadiens, appelés les *Neutres*, étaient tous d'origine française , et leur révolte, combinée avec la levée des Sauvages alliés, aurait pu facilement livrer le pays entre les mains de la France.

William Shirley, gouverneur du Massachusetts, prévit le danger ; pendant qu'il sollicitait des secours de l'Angleterre, les officiers et les soldats pris à Camseau, après avoir passé l'été à Louisbourg, furent renvoyés à Boston sur parole. Ils donnèrent les renseignements les plus exacts sur l'état de cette place forte, et Shir-

ley résolut d'entreprendre de la réduire [1]. La législature du Massachusetts fut convoquée et vota l'expédition à la majorité d'une voix. New-York fournit quelque artillerie, la Pensylvanie envoya des provisions, la Nouvelle-Angleterre donna tous les hommes. Boston, qui forme aujourd'hui un des plus beaux fleurons de l'épiscopat catholique aux États-Unis, Boston était alors le centre du puritanisme le plus fanatique, et le désir de combattre les *papistes* de Louisbourg, dont on connaissait les maisons religieuses et les belles églises, contribua plus que tout le reste à enflammer l'ardeur des volontaires, dont le nombre s'éleva bientôt à plus de quatre mille. Le drapeau de cette croisade contre la croix fut présenté à George Whitefield [2], le plus fameux des prédicants vagabonds de cette époque, avec prière d'y mettre une inscription analogue à la circonstance. *Nil desperandum, Christo duce,* fut tout ce que son imagination stérile put lui fournir; encore empruntait-il la légende à Whesley, autre enthousiaste fanatique de la même époque, qui avait donné ces paroles à Oglethorpe, lequel conduisait, en 1736, une expédition anglaise contre les Espagnols et les catholiques de la Floride. Il rendit avec cela le drapeau

[1] *Memoirs of the last war.*

[2] George Whitefield est un des plus célèbres compagnons des frères Whesley, fondateurs du méthodisme. On sait du reste que, malgré son prétendu zèle pour la religion et malgré sa philanthropie, il prêcha en faveur de l'esclavage des Nègres en Georgie. Ce fut lui qui introduisit dans son parti la *stichomantie*, c'est-à-dire, l'usage de consulter la Bible en l'ouvrant au hasard, pour tirer, du premier verset qui se présentait à la vue, des inductions sur la réussite d'une entreprise. — Voyez Elsperger, t. III, p. 479.

à William Pepperell, qui avait été mis à la tête de l'expédition. Une foule de prédicants fanatiques s'engagèrent à sa suite, et l'un deux, nommé chapelain de l'armée, portait pour signal une hache énorme, destinée, disait-il, à briser tous les signes de l'idolâtrie papiste dans les églises des Français[1].

L'expédition, s'étant embarquée, alla attendre à Camseau que les glaces du Cap-Breton se fussent retirées ; l'escadre du commodore Warren vint les y joindre au bout de quinze jours, et, le dernier jour d'avril 1745, tout l'armement entra dans la baie de Chapeau-Rouge ou de Gabarus, et parut en vue de Louisbourg une heure après le lever du soleil. On ignorait encore dans la place le dessein hardi des Bostonais. Mais, à la vue de la flotte ennemie, la garnison, qui ne comptait que six cent cinquante vétérans et treize cent dix hommes de milice, brûla aussitôt toutes les maisons qui pouvaient, dans le voisinage des fortifications, servir à couvrir les Anglais, et coula à fond plusieurs petits bâtiments à l'entrée de la rade, pour obstruer le passage de la flotte. Pendant ce temps, les troupes ennemies avaient été débarquées, et la ville fut promptement investie. La nuit suivante, le lieutenant-colonel Vaughan alla brûler, à la tête d'un détachemenent, les magasins de la marine, qui renfermaient des provisions considérables et mit le feu aux eaux-de-vie, dont

[1] Seth Pomroy's M S. — Journal of Louisbourg expedition. — R. Wolcott's M S. — *Memoirs of the last war.*—Letters in Mass. Hist. Coll. I. Letters Belknap, I, 273.

la flamme, portée par les vents dans la grande batterie, fit un tel ravage, que les Français se retirèrent en hâte dans la ville, après avoir encloué leurs canons. L'ennemi, profitant de cet abandon, prit possession de la batterie, décloua les canons et s'en servit avantageusement contre la ville et la citadelle, où il causa les plus grands désastres. Le 7 mai, on envoya sommer Duchambon, qui commandait dans la place, de se rendre. Sur son refus, les Anglais poussèrent le siége avec une nouvelle vigueur. Quatre ou cinq tentatives pour s'emparer d'une batterie insulaire qui commandait l'entrée de la rade étaient démeurées sans succès; un parti de volontaires se concerta pour faire une attaque nocturne; mais ils furent découverts avant d'être arrivés à terre, et les feux de la batterie se croisant sur les bateaux, ils ne s'échappèrent qu'avec une perte de deux cents hommes.

Les Bostonais établirent alors une batterie sur le rocher où se trouvait le phare du port, et battirent en brèche la porte au nord-ouest de Louisbourg. Mais le canon ne parvenait point à entamer les fortifications de la ville, que la garnison travaillait chaque jour à rendre plus solides. Point de milieu, il fallait se résoudre à les escalader ou à abandonner l'expédition. Les officiers de marine, auxquels étaient venus se joindre encore plusieurs vaisseaux de guerre envoyés d'Angleterre, convinrent d'entrer dans la rade et de bombarder la ville, pendant que les forces de terre tenteraient un assaut. Malgré la force de la place,

la garnison était mécontente et fatiguée, et Duchambon ne savait trop ce qu'il avait à faire. Le *Vigilant*, vaisseau français de soixante-quatorze, qui venait au secours de la ville avec des vivres et des hommes, trompé par de faux signaux faits par les Anglais, vint dans l'intervalle se jeter au milieu de leur flotte, et, après un engagement de quelques heures, fut pris en vue de la ville assiégée. Le gouverneur, découragé trop tôt pour son honneur, se décida alors à capituler. Le 17 juin, les batteries et la citadelle furent remises aux Bostonais, qui entrèrent tambour battant et enseignes déployées dans la place, et le même jour les malheureux habitants de Louisbourg furent témoins de l'abomination de la désolation dans le lieu saint. Leurs églises et leurs maisons religieuses furent profanées et insultées par une soldatesque fanatique, et des ministres puritains y firent entendre les paroles triomphantes de l'erreur [1]. La garnison, forte encore de neuf cents hommes, sortit avec les honneurs de la guerre et fut ensuite transportée en France, avec la masse notable de la population, ainsi que les religieuses et les prêtres dont on parvint à s'emparer [2].

La prise de Louisbourg excita des transports universels en Angleterre : Pepperell et le commodore Warren furent créés baronnets, et des adresses flat-

[1] Pomroy's M S. — R. Welscott's M S.

[2] Le nombre des habitants enlevés de Louisbourg et transportés en France monta à environ quatre mille.

teuses furent envoyées au roi. Des renforts de vivres et d'hommes étant arrivés dans la ville conquise, on se décida en conseil de guerre à réparer les brèches et à maintenir la place en état. A Boston, la reddition de Louisbourg fut considérée comme un prodige ; l'allégresse était générale dans la cité puritaine, où l'on célébra, au son de toutes les cloches, la prise de cette importante forteresse, *le rempart du papisme* dans l'Amérique Septentrionale[1].

Cette nouvelle et celle des profanations commises par les Bostonais dans les églises de Louisbourg jetèrent le Canada dans une profonde consternation. L'évêque de Québec ordonna des prières publiques dans tout son diocèse, pour fléchir la colère du Ciel et demander à Dieu le succès des armes françaises, qui se disposaient à reprendre les possessions enlevées par les Anglais. Mais ce n'était pas la seule perte qu'on eût à déplorer. La réduction de l'île Saint-Jean (Prince-Edward), située à l'entrée du fleuve Saint-Laurent, peuplée par plus de dix mille Acadiens d'origine française, et dont la fertilité et l'abondance lui avaient fait donner le surnom de grenier de Louisbourg, suivit celle de cette ville. Ces deux évènements paraissaient devoir transporter en Amérique le théâtre des hostilités. La France, en effet, songeait

[1] Cent ans un mois et huit jours après, les cloches sonnaient dans Boston le glas funèbre pour la mort de l'évêque catholique Mgr Fenwick ; le grand-maréchal de la ville dirigeait lui-même le cortége catholique dans les principales rues de la cité, et le maire, avec un nombre immense de protestants, suivait le convoi du prélat, de la cathédrale au chemin de Worcester, où il devait être inhumé.

à reprendre le Cap-Breton et l'île Saint-Jean, et à porter la désolation dans les colonies anglaises ; mais en 1746, la grande flotte commandée par le duc d'Anville, ravagée par les tempêtes et les naufrages, ainsi que par la maladie, fut affaiblie encore par la mort subite de ce seigneur et celle de son successeur. Aussi n'essaya-t-elle pas même d'attaquer Annapolis.

L'année suivante, 1747, une nouvelle flotte, portant des troupes destinées pour le Canada et la Nouvelle-Ecosse, fut rencontrée par les amiraux Anson et Warren, et, malgré son intrépidité, ne put éviter une défaite. Sur terre, le fort Massachusetts, à Williamstown, qui était le poste le plus rapproché du fort de la Couronne (Crown-Point), tomba entre les mains des Français, tandis que Shirley préparait à Louisbourg une expédition destinée à réduire le Canada tout entier. Le projet avorta, probablement parce que l'Angleterre, redoutant déjà la puissance de ses colonies d'Amérique, où éclatait un esprit de fière indépendance, semblait entrevoir l'époque où elles secoueraient l'autorité de la mère-patrie. Le temps, en effet, n'en paraissait pas éloigné, et le grand voyageur suédois Pierre Kalm disait[1] que c'était une opinion généralement reçue à New-York, en 1748, que « le gouvernement anglais » avait de bonnes raisons pour considérer les Français, » dans l'Amérique Septentrionale, comme la plus forte » garantie de la soumission de ses colonies. »

[1] Kalm, II. — Pinkerton, II, 461.

Après tous leurs efforts, ces colonies n'avaient cependant rien gagné à la guerre; car la paix, qui fut conclue en 1749, au congrès d'Aix-la-Chapelle, rétablit les choses dans l'état où elles étaient précédemment, et Louisbourg, avec le Cap-Breton et ses dépendances, fut rendu pour Madras, que Labourdonnaye avait pris dans l'Inde. Les Bostonais se repentirent alors de n'avoir pas démantelé les fortifications de Louisbourg, où les familles déportées rentrèrent avec leurs missionnaires et leurs religieuses, ramenant le culte de la patrie dans leurs églises dévastées.

En vertu de la paix conclue à Aix-la-Chapelle, des commissaires avaient été nommés pour régler la question des frontières, entre les possessions françaises et anglaises de l'Amérique Septentrionale. Ainsi que je l'ai déjà fait sentir, l'objet du gouvernement central de la Nouvelle-France était de resserrer les Anglais entre la chaîne des Alléghanis, et de leur fermer l'approche des grands lacs, du bassin du Saint-Laurent et du Mississippi, ainsi que de leurs grands affluents. Le comte de la Galissonnière, gouverneur du Canada depuis la mort du marquis de Beauharnais, déploya en cette occasion une pompe militaire bien propre à faire impression sur l'esprit des Sauvages; il procéda à la démarcation de la frontière en faisant mettre, de distance en distance des plats d'étain, portant les armes de France, dans la terre au pied des arbres, avec toutes les cérémonies d'une prise de possession vraiment royale. Ce pas imprudent peut-être, et qui ne précéda

que d'une dizaine d'années la chute de la puissance française en Canada, ne laissa pas que d'alarmer vivement les nations iroquoises, et d'éveiller les susceptibilités jalouses de l'Angleterre.

Le New-Brunswick, que les Anglais prétendaient leur appartenir en vertu du traité de l'année 1713, qui leur cédait la possession de la Nouvelle-Écosse, n'était séparé de cette dernière province que par la baie de Chinecto, au fond de la baie de Fundy; et la rivière Missagouche était, sur l'isthme qui réunit la Nouvelle-Ecosse au New-Brunswick, la limite convenue, jusqu'à un certain point, entre le territoire anglais et le territoire français. Le comte de la Galissonnière, pour mieux assurer la puissance française sur cette frontière, éleva au nord de la baie de Chinecto le fort de Beauséjour, qu'il érigea en colonie militaire française, en aide de laquelle le gouvernement donna une somme de huit cent mille livres. En même temps, il engagea sous main les Acadiens, ou descendants des Français de la Nouvelle-Écosse, à venir s'établir sur la ligne canadienne, autour du fort nouvellement construit.

Pour mieux réussir dans son dessein, il en écrivit secrètement à l'abbé Le Loutre, un de leurs missionnaires, dont les idées, plus guerrières que sacerdotales, ne s'accordaient que trop bien avec celles du gouverneur-général. Au lieu de demeurer dans une sainte neutralité, plus conforme à la charité et aux principes de l'Église, il se servit de l'influence qu'il avait sur les Acadiens pour les engager à quitter la domination anglaise, et à

se rendre avec lui sur le territoire canadien, où ils trouveraient des concitoyens et des amis empressés à les recevoir. Ces discours ne flattaient que trop le penchant des Acadiens; ils ne souffraient qu'impatiemment le joug d'une nation étrangère; et, de leur côté, les Anglais ne négligeaient rien pour vexer leurs nouveaux sujets dans leurs sentiments religieux et leur nationalité. Sur ces entrefaites, il se présenta une circonstance qui ne favorisa que trop les projets de la Galissonnière, et qui donna lieu aux Acadiens de Chinecto de suivre les conseils de Le Loutre, en préparant malheureusement leur perte et celle de tous leurs compatriotes [1].

Le gouvernement anglais, qui avait pénétré les desseins de la Galissonnière, encourageant par des primes et des concessions avantageuses la colonisation de la Nouvelle-Ecosse, avait, à la suite même de la paix d'Aix-la-Chapelle, nommé Cornwallis gouverneur de la colonie. Trois mille sept cent soixante aventuriers s'embarquèrent, avec leurs familles, à la suite de ce gentilhomme, et vinrent prendre terre dans la baie de Chebucto, au sud-est de la Nouvelle-Ecosse, et qui passe à juste titre pour une des plus belles du monde. Le parlement leur avait voté un secours de quarante mille livres sterling. Avec cet argent ils fondèrent en peu de temps la ville d'Halifax, qui devint la capitale de la province. Cornwalis découvrit bientôt les intrigues qui se pratiquaient au sujet des Acadiens, et il ne

[1] *Mémoires sur le Canada depuis* 1749 *jusqu'à* 1760, publiés par la Société littéraire de Québec. Québec, 1838.

tarda pas à faire voir aux Français qu'il était au fait de leurs procédés. Il envoya le major Lawrence bâtir le fort Beaubassin, sur la rivière de ce nom, près d'un village considérable, au sud de la baie de Chinecto. Les paysans de Beaubassin, inquiétés dès lors dans toutes leurs démarches, et surtout dans leurs rapports avec les Français de la frontière, insultés par les soldats anglais du fort, dans le village et à l'église, où Lawrence menaçait d'envoyer prêcher un ministre protestant, prêtèrent plus que jamais l'oreille aux discours des Canadiens et de l'abbé Le Loutre. Dans un accès de désespoir, ils envoyèrent un jour leurs femmes et leurs enfants au-delà de la frontière, avec tout ce qu'ils pouvaient emporter, et mirent le feu à leur village et à leur église, pour éviter qu'elle ne fût profanée par les sectaires. Tous ensemble se rendirent ensuite au fort Beauséjour, autour duquel ils s'établirent au nombre de plus de six cents. Cet événement fit une profonde sensation dans toute la Nouvelle-Ecosse, où la presque totalité de la population était acadienne, et la terreur qu'il inspira aux colons et aux autorités britanniques les tint pendant plusieurs années dans une constante alarme [1].

[1] Id., ibid. *The colonies of the British Empire*, by Mr R. Montgomery Martin.

CHAPITRE XVI.

DEPUIS LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE, EN 1749, JUSQU'A LA DESTRUCTION DE LOUISBOURG, EN 1759.

Nouvelles hostilités dans les colonies. État des missions iroquoises et huronnes. Pélerinage au tombeau de Catherine Tegakhouita. De la Jonquière, gouverneur-général du Canada. Sa cupidité. Reprise des hostilités. Machiavélisme hypocrite de Benjamin Franklin et de lord Chatham. Déportation cruelle des Acadiens de la Nouvelle-Écosse par les Anglais (1753). Le fort d'Oswégo se rend au marquis de Montcalm. Nouvel armement des colonies anglaises contre Louisbourg. Noble défense des Français de cette ville. Héroïsme de Mme de Drucourt. Louisbourg est forcé de se rendre aux Anglais (1758). Sa destruction. L'abbé Maillard dans les bois du Cap-Breton. L'île Saint-Jean ou du Prince Edward soumise de nouveau.

La France et l'Angleterre étaient en paix; mais leurs colonies d'Amérique s'observaient avec une défiance qui ressemblait à la guerre. Au moment de l'émigration des paysans acadiens, Cornwallis faisait saisir, à l'entrée de la rivière Saint-John, un navire portant des secours pour les Français du New-Brunswick. De leur côté, les Français, voulant montrer les droits qu'ils avaient sur les territoires situés en dedans de la ligne de frontières qu'ils s'étaient tracée, s'emparèrent de trois sujets anglais qui trafiquaient avec les Sauvages de l'Ohio, munis simplement d'une patente de leurs gouverneurs nationaux. Emmenés prisonniers à Montréal,

ils ne furent rendus à la liberté qu'après avoir subi un long et rigoureux interrogatoire, et avec l'injonction de ne jamais plus se hasarder à mettre les pieds sur le territoire français.

A cette époque, on voit encore les Cinq-Nations iroquoises paraître avec un certain avantage dans les démêlés qui séparaient les Français et les Anglais de l'Amérique Septentrionale; mais, ainsi que les autres nations sauvages qui avaient joué un si grand rôle dans l'histoire première du Canada, elles décroissaient chaque jour en nombre et en puissance; leur décadence était visible et devenait de plus en plus rapide. Les restes des tribus huronnes habitaient le village de Lorette, près de Québec, et quelques-unes des tribus des Algonquins et des Ottawas, les environs des lacs Huron, Erié et Saint-Clair, la plupart ayant toujours des missionnaires catholiques pris parmi les Jésuites. A Michilimakinac il y avait encore une mission florissante, sous la direction du père de Jaunay. Un petit nombre de familles iroquoises, émigrées au nord du lac Ontario, avaient élevé leurs cabanes autour du fort Frontenac où elles vivaient en paix avec les Français, et deux villages d'Iroquois convertis, appelés par les autres *Cahnewagas,* ou Sauvages priants, avaient été établis sur la rive méridionale du Saint-Laurent, à trois lieues de Montréal, comme une barrière contre leurs frères idolâtres et les Anglais de New-York. Celui du Sault-Saint-Louis était le plus célèbre; on y voyait une assez belle église, où l'on venait de loin en

pèlerinage pour vénérer les restes de la célèbre Catherine Tegahkouita, surnommée la Vierge iroquoise, morte, au temps de la ferveur des Sauvages, en odeur de sainteté, et au tombeau de laquelle s'étaient opérés plusieurs miracles [1]. A l'époque où nous sommes parvenus, le père Tournois, jésuite, gouvernait la mission du Sault-Saint-Louis, qui était très florissante, et l'on y voit encore aujourd'hui les descendants de ces Iroquois, distingués par leurs vêtements et leur langage.

La mission du lac des Deux-Montagnes continuait à fleurir sous la direction des prêtres de Saint-Sulpice; un autre prêtre de cette congrégation, l'abbé Piquet, surnommé par M. Hocquart l'*Apôtre des Iroquois* [2], et par les Anglais le *Jésuite de l'Ouest*, travaillait avec une infatigable ardeur parmi les Iroquois du New-York occidental, sur lesquels il avait obtenu une influence sans bornes. Mêlant, comme à peu près tout le monde à cette époque, les intérêts politiques de la France à ceux de la religion, il avait fini par détacher ces peuplades de l'alliance anglaise; un village avait été bâti par eux au confluent de la rivière Oswegatchie et du Saint-Laurent, auquel l'abbé Piquet avait donné le nom de *la Présentation;* et, par l'entremise de cet ecclésiastique, les Canadiens avaient obtenu des Iroquois la liberté d'y bâtir un fort, qui n'était que trop avantageusement situé pour tenir les Anglais en échec de ce

[1] Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France.*

[2] *Mémoires sur le Canada*, etc., Québec, 1838

côté-là; c'est actuellement la ville américaine d'Ogdensburg, dans le nouveau diocèse d'Albany.

Dans toutes les parties du Canada, les missionnaires, redoutant l'intolérance religieuse de l'Angleterre, travaillaient à affermir l'influence de la France. Pour fortifier les postes de l'ouest, M. de la Jonquière, qui venait de succéder au gouvernement du comte de la Galissonnière, cherchait à attirer les tribus huronnes qui habitaient le rivage méridional du lac Erié, près de Sandusky, sur le territoire de Détroit, qui était à trente lieues de là, afin d'éloigner d'eux les trafiquants anglais. Il écrivit dans ce sens au commandant de Détroit, ainsi qu'au père de la Richardie, missionnaire des Hurons, qui chercha à remplir les vues du gouverneur[1].

Sans la persévérance et l'influence extraordinaire que sir William Johnston, de New-York, avait acquise sur les Cinq-Nations, les missionnaires auraient pu réussir à rompre entièrement l'alliance contractée par les Anglais avec les Iroquois pour chasser les Français des terres du New-York. Mais le jour qui devait voir la chute définitive de la puissance française dans le nord de l'Amérique approchait, grâce non pas tant aux exploits de l'Angleterre qu'à la corruption effroyable qui existait dans le gouvernement de la colonie, et dont les Canadiens étaient les victimes. Un agiotage scandaleux, auquel les plus hauts fonction-

[1] *Mémoires sur le Canada*, etc., Québec, 1838.

naires du gouvernement prenaient part, ruinait d'a vance le Canada, où les créatures et les parents de M. de la Jonquière venaient s'enrichir aux dépens des colons; ce gouverneur leur avait donné toutes les plus belles places, et il n'était pas jusqu'à la cure de Québec sur laquelle il n'eût spéculé, en forçant la main à l'évêque pour la faire donner à un de ses neveux. Sur ces entrefaites, M. de la Jonquière vint à mourir, emportant dans la tombe, avec la réputation d'un homme capable, l'exécration du peuple canadien.

Il eut pour successeur au gouvernement le marquis du Quesne de Menneville, qui arriva, en 1752, à Québec, avec le titre de gouverneur-général du Canada, de la Louisiane, du Cap-Breton, de l'île Saint-Jean, et dépendances. Ses premières démarches donnèrent à penser qu'on ne tarderait pas à reprendre les hostilités en Europe. Il déploya une activité extraodinaire [1] à discipliner et à organiser la milice pour la défense intérieure; des détachements de troupes régulières, de la milice et des Sauvages, furent envoyés dans l'Ohio; le fort Duquesne, dans le territoire actuel de la Virginie, et d'autres postes militaires furent érigés, avec le dessein de contenir les Anglais dans la chaîne des Alléghanis; et, des forts de Ticondéroga, de la Couronne, et du Niagara, des partis parcoururent tous les territoires

[1] La même année, 1752, un vaisseau de soixante-quatorze fut construit pour le gouvernement en Canada; mais une mauvaise manœuvre lui fit éprouver quelque avarie lorsqu'on le lança à l'eau, près du Cap-Diamant, à Québec. Deux navires chargés de blé canadien partirent vers le même temps pour Marseille, où leur arrivée fut saluée avec de grands cris de joie par toute la France. *The British Colonies*, by Montgommery-Martin.

qui les environnaient, chassant les colons anglais de tous les lieux qu'on regardait comme terres françaises.

Les Anglais, bien qu'ils demeurassent encore sur la défensive, n'étaient cependant pas oisifs. Ils bâtirent, de leur côté, dans le voisinage du fort Duquesne, un autre fort, qu'ils nommèrent, à cause des circonstances, le fort *Necessity,* et l'on y envoya de la Virginie une garnison, sous le commandement de George Washington, dont le nom fut depuis si célèbre; il avait alors une commission de lieutenant-colonel. S'étant mis en marche pour aller prendre le commandement du fort, il fut rencontré par un parti sorti du fort Duquesne pour reconnaître les Anglais; Jumonville, qui était à la tête de cette troupe, les ayant interpellés, leur défendit avec hauteur de continuer leur chemin. L'orgueil britannique ne put souffrir ce qu'il regardait comme une insulte; ils répondirent déloyalement par une volée de mousqueterie, qui tua Jumonville et plusieurs de ses hommes. Contrecœur, qui commandait au fort Duquesne, prit aussitôt l'offensive et commença les hostilités; il investit le fort Necessity et força Washington à capituler. Pendant ce temps-là, l'Angleterre se préparait à une guerre ouverte avec la France, que l'ambition de Frédéric de Prusse et l'état de l'Europe rendirent bientôt générale. Une flotte considérable, munie de troupes et de munitions de guerre, fut dépêchée de France au Canada pour renforcer Québec; une flotte anglaise la poursuivit, et réussit à lui enlever deux frégates sur les bancs de Terre-Neuve.

Depuis la démarche imprudente des Acadiens de Beaubassin et de Chinecto, les Anglais n'avaient cessé de veiller avec inquiétude sur les dispositions de la population acadienne, dans le reste de la Nouvelle-Ecosse. Amis et alliés des Micmacks, dont les nombreuses tribus habitaient toujours cette province, les Acadiens étaient encore les possesseurs et les véritables maîtres du sol; ils en occupaient les plus belles terres, et leur contenance ferme et décidée empêchait les émigrés britanniques, qui commençaient à y arriver en grand nombre, de leur faire une concurrence bien active. La jalousie anglaise ne put supporter longtemps cet état de choses. William Pitt lord Chatham était alors à la tête du ministère, et le *philanthrope* Franklin, dont trop de Français eurent dans la suite le malheur de s'engouer, occupait un des postes les plus importants de la province de Pensylvanie. On représenta au ministre qu'il était honteux de souffrir que des Français et des papistes demeurassent en possession des plus belles propriétés de la Nouvelle-Ecosse, tandis que les émigrants anglais avaient peine à y subsister du plus rude travail de leurs mains, et que cette province ne serait tout-à-fait anglaise que lorsque cette race opiniâtre serait humiliée et soumise au joug de l'église et des lois de l'Angleterre.

Franklin, qui avait alors la faveur du ministère, et dont on estimait le rare jugement, fut consulté par Chatham, et de leurs conseils machiavéliques sortit la résolution de forcer les Acadiens à renier entièrement

leur foi et leur patrie, ou de les expulser de la Nouvelle-Ecosse. On prit, en conséquence, toutes les mesures nécessaires, mais avec le plus grand secret possible. A jour fixe, les habitants de chaque paroisse furent convoqués dans leurs églises, avec ordre d'y amener leurs femmes et leurs enfants. Dès qu'ils furent rassemblés, on leur demanda un serment de fidélité au roi et aux lois de l'Angleterre, en exigeant d'eux en même temps de faire la promesse de combattre, en cas d'invasion, dans les rangs anglais, contre la France et les Abénakis, ses alliés. Tous, sans hésiter, s'y refusèrent d'une voix unanime. C'était là ce qu'espérait l'hypocrite Franklin en donnant son avis [1]. Alors on leur annonça froidement que leurs biens de toute espèce étaient confisqués, et qu'ils eussent à se rendre à bord des navires destinés à les déporter. On ne leur donna pas même la consolation de voir une dernière fois leurs demeures, dans la crainte qu'ils n'en détachassent les *signes d'idolâtrie* objets de leur vénération, c'est-à-dire les images du Sauveur en croix et de la Sainte-Vierge, auxquelles le fanatisme anglican réservait ses outrages. Des soldats les escortèrent, en insultant à leur douleur, jusqu'au bord de la mer, où se trouvaient les vaisseaux destinés à les recevoir.

On les y entassa cruellement les uns sur les autres, au nombre de près de quinze mille. Le plus grand nombre

[1] Haliburton, *History of Nova-Scotia*, Halifax, 1829. On peut voir encore sur ce sujet un article de critique littéraire, par M. Philarète Chasles, dans la *Revue des Deux Mondes*, avril 1849.

ayant été transporté dans la Nouvelle-Angleterre ou dans la Pensylvanie, ils furent disséminés, sans ressources, dans les bois et les montagnes, où ils périrent pour la plupart de froid, de faim et de misère. D'autres furent emmenés en Angleterre, où on les laissa manquer de tout. Les prêtres qui desservaient leurs paroisses partagèrent leur sort. L'abbé Le Loutre, dont le zèle peut-être trop français avait causé le premier les défiances britanniques, était du nombre des victimes, et durant huit ans il demeura prisonnier en Angleterre. L'abbé Girard, qui appartenait comme lui aux Missions-Étrangères, emmené captif avec la plus grande partie des Acadiens de sa paroisse, sur un bâtiment anglais, fit naufrage avec eux, et les vit périr dans les flots, au nombre de plus de quatre cents. Il ne dut lui-même son salut qu'à l'humanité du capitaine, qui le recueillit dans une frêle embarcation; quatre jours et quatre nuits, ils furent le jouet des vagues, et ils échouèrent enfin, à demi-morts, sur les côtes d'Angleterre. Un autre missionnaire, l'abbé Manach, fait prisonnier tandis qu'il passait d'un canton à l'autre du Maine pour porter les secours de la religion à ses brebis dispersées dans les bois, fut jeté sur un navire qui le transporta en France, après qu'on lui eut fait subir, durant sept mois, les plus durs tourments de la captivité [1]. C'est ainsi que les Aca-

[1] *Mémoire pour les sieurs Girard, Manach, et Le Loutre, membres de la congrégation des Missions-Étrangères.* Paris. — Journal du voyage fait par Mgr J. O. Plessis, évêque de Québec, dans les missions du golfe Saint-Laurent, en 1815, MS. de l'archevêché de Québec.

diens furent punis de leur attachement à la France et à la religion de leurs pères !

Un petit nombre d'Acadiens parvint seul à se dérober à ses persécuteurs en se cachant parmi les Micmaks, dans les bois et les montagnes de leur pays, où ils demeurèrent pendant plusieurs années. D'autres, également en petit nombre, se transportèrent dans l'île du Cap-Breton et dans l'île Saint-Jean, où malheureusement ils ne furent pas longtemps tranquilles. Les soldats anglais mirent le feu à leurs villages déserts, dont il ne resta plus que des ruines fumantes. Le nombre encore fort peu considérable d'émigrés britanniques occupa quelques-unes de leurs métairies, et dans la ville d'Annapolis une population protestante s'empara des maisons et des églises consacrées à la religion catholique, de laquelle il ne resta bientôt plus de traces. Telle fut la fin de la domination totale des Français et des missions françaises dans l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse [1].

Le marquis du Quesne, ayant, en 1755, résigné le gouvernement du Canada, fut remplacé par le marquis de Vaudreuil de Cavagnal, qui ouvrit la campagne contre les Anglais par la défaite du général Braddock, à Monongahela, dans un des défilés de la chaîne des Alléghanis, où ce général lui-même périt avec une grande partie de ses troupes. Deux cent trente-cinq Canadiens, commandés par M. de Beaujeu, mirent en

[1] Haliburton, *Hist. of Nova Scotia*. — Journal de Mgr Plessis, etc.

déroute un corps de troupes six fois plus nombreux. Huit cents Anglais restèrent avec leur général sur le champ de bataille, ainsi que soixante-trois officiers. Washington, qui recueillit les débris de cette colonne, écrivait alors : « Nous avons été honteusement battus par une poignée de Français, qui ne songeaient qu'à inquiéter notre marche. Quelques instants avant l'action, nous croyions nos forces presque égales à toutes celles du Canada, et cependant, contre toute probabilité, nous avons été complètement défaits, et nous avons tout perdu. » Les Anglais effacèrent bientôt après cette défaite, dans une bataille qui fut livrée près du lac George, où le général baron de Dieskau, qui commandait les Français, fut fait prisonnier, après avoir perdu le tiers de son armée. La campagne se termina sans autre résultat important.

La France qui, avec son gouvernement de courtisanes, comprenait encore de quelle importance était le Canada, y envoya l'année suivante un corps considérable de troupes choisies, sous le commandement de l'intrépide Montcalm, qui ne tarda pas à aller investir le fort Oswégo, qu'il força à se rendre. Durant la campagne suivante (1757), le succès fut encore du côté des armes françaises. Le fort George fut pris, et les prisonniers anglais, au nombre de près de deux mille, cruellement massacrés par les Sauvages alliés, qu'on ne put ou, malheureusement peut-être, qu'on ne voulut pas se donner la peine d'arrêter dans leur soif horrible de sang et de vengeance.

Les Français étaient maîtres des lacs George et Champlain; ils commandaient tous les autres lacs qui unissent les eaux du Saint-Laurent à celles du Mississippi, et se trouvaient possesseurs paisibles de l'immense contrée qui s'étend à l'ouest des Alléghanis. Mais un armement considérable se préparait en silence contre les colonies françaises, et principalement contre Louisbourg. Déjà, l'année d'auparavant (1756), l'amiral Holborne avait menacé deux fois cette place, toujours considérée comme la clef des possessions françaises; des tempêtes et des contretemps avaient seuls empêché le débarquement des forces britanniques, bien supérieures, cette fois, à celles qui avaient attaqué et pris Louisbourg, douze ans auparavant. Au mois de mai 1758, toutes les forces des colonies anglaises se trouvèrent réunies à Halifax, où déjà l'amiral Boscawen avait amené une flotte formidable, portant une armée nombreuse et bien disciplinée, sous les ordres du général Amherst. Tout l'ensemble de l'armement comprenait une flotte de cent cinquante voiles, avec quatorze mille hommes qui partirent de la Nouvelle-Écosse le 28 mai. Le second jour de juin, ils jetaient l'ancre dans la baie de Gabarus, sept milles à l'ouest de Louisbourg. La garnison, sous les ordres du chevalier de Drucourt, réunissait deux mille cinq cents hommes de troupes régulières, trois cents fantassins de la milice, composée des habitants, et qui furent encore renforcés, vers la fin du siége, par trois cent cinquante Canadiens ou Sauvages alliés. Le port était défendu

par six vaisseaux de ligne, et cinq frégates, dont trois furent peu après coulées en travers de l'entrée, afin de la rendre inaccessible aux forces navales anglaises.

Il se passa six jours avant que les troupes ennemies pussent débarquer, à cause du ressac qui brisait avec une incroyable violence sur le rivage. La mer s'étant ensuite calmée, les Anglais prirent terre en trois endroits à la fois, malgré l'artillerie de la place, et s'emparèrent, comme la première fois, du rocher sur lequel s'élevait le phare de Louisbourg, d'où ils firent cesser le feu de plusieurs batteries. Dans l'intervalle, les assiégés firent diverses sorties vigoureuses, mais qui ne purent empêcher l'ennemi de s'approcher peu à peu de la ville. Deux navires échappèrent à la vigilance de l'escadre anglaise, avant le commencement du siége. La frégate l'*Écho* essaya d'en faire autant, mais elle fut prise en sortant du port. Le 21 juillet, un des plus gros vaisseaux français sauta en l'air avec une épouvantable explosion, et le feu s'étant communiqué à deux autres, ils furent tous deux consumés en fort peu de temps, à fleur d'eau. La prise d'un autre bâtiment et la destruction d'un cinquième rendirent les Anglais maitres du port. Des brèches considérables avaient été faites aux fortifications de la place, qui ne la rendaient presque plus tenable. Le gouverneur cependant se défendait encore avec un incroyable courage. De son côté, Mme de Drucourt, partageant, pendant toute la durée du siége, les dangers de son mari, parcourait les remparts, la bourse à la main, encourageait de ses paroles

et de son argent les soldats à la défense, dont elle semblait vouloir disputer la gloire à son mari, en tirant elle-même trois coups de canon par jour. Enfin, aucun des secours qu'on attendait de France n'arrivant, il fallut songer à capituler. Les termes proposés par le chevalier de Drucourt furent refusés, et il fallut qu'il se résignât à se rendre prisonnier de guerre avec la garnison, ou qu'il se disposât à soutenir un assaut par terre et par mer. Ces tristes conditions, Drucourt les rejeta d'abord ; mais il finit par les accepter en voyant la malheureuse situation de la ville. La capitulation fut signée en conséquence, le 26 juillet 1758.

Ainsi qu'au premier siége, la partie notable des habitants fut embarquée pour la France avec les prêtres, les missionnaires et les religieuses. Mme de Drucourt refusa de partir avec eux : après avoir pris part aux dangers et à la gloire de son mari, elle voulut demeurer prisonnière avec lui, et alla partager sa captivité en Angleterre.

On ne laissa à Louisbourg qu'un petit nombre de pauvres gens et de pêcheurs inoffensifs, avec qui l'abbé Maillard, vicaire-général de la colonie, au nom de l'évêque de Québec, parvint à demeurer, en se dérobant dans les bois aux recherches des Anglais, jusqu'à la pacification complète du Canada. Le gouvernement britannique, craignant de voir de nouveau Louisbourg repasser entre les mains des Français, démantela ses remparts et ses fortifications, brûla les églises et les couvents, renversa la ville entière, qui

demeura désormais solitaire et abandonnée sur la grève du Cap-Breton [1].

L'île Saint-Jean (Prince-Edward) éprouva le même sort qu'elle avait éprouvé à la première réduction du Cap-Breton. Les Anglais en prirent possession comme en 1743. Ils firent courir alors le bruit, et les historiens de cette colonie racontent que les vainqueurs trouvèrent suspendues dans la maison du gouverneur français de cette île un grand nombre de chevelures scalpées sur des têtes d'Anglais, et enlevées par les tribus sauvages des Micmaks, qui, depuis deux ans, avaient établi leur quartier-général dans cette île [2]. Ce fait, s'il était vrai, ne peut que nous faire gémir davantage sur les extrémités de ces guerres cruelles, où les nations civilisées devraient rougir, au nom du Christianisme, d'user des représailles barbares des peuples sauvages, au lieu de chercher à leur inspirer à eux-mêmes des sentiments d'humanité pour des ennemis vaincus.

[1] Haliburton. *Hist. of Nova Scotia.* Halifax.

[2] Montgommery Martin. *Hist. of Prince-Edward's Island,* in his *British colonies.*

CHAPITRE XVII. (*)

DEPUIS LE SIÉGE ET LA PRISE DE QUÉBEC, EN 1759, JUSQU'A LA PROCLAMATION DE LA PAIX, EN 1763.

Succès des armes anglaises en Canada. Invasion de toute la colonie par les Anglais. Siége de Québec. Bataille de la plaine d'Abraham. Mort de Wolfe et de Montcalm. Reddition de Québec (1759). Articles de la capitulation. Pontbriand évêque de Québec se retire à Montréal. Le général Murray premier gouverneur anglais de Québec. Le chevalier de Lévi tente de reprendre cette ville. Inutilité de ses efforts (1760). Madame de Saint-Claude supérieure des Ursulines de Québec. Pontbriand évêque de Québec meurt de douleur à Montréal. Ses obsèques (1760). Siége et capitulation de Montréal. Les Anglais maîtres de tout le Canada (1760). Traité de Paris qui laisse tout le Canada à l'Angleterre (1763).

De si fâcheux événements ne pouvaient manquer de réagir sur la situation politique et religieuse des affaires du Canada. A plusieurs reprises, l'évêque de Québec avait publié des mandements et ordonné des prières publiques pour la conservation du pays et de la religion. Il avait encouragé le peuple à prendre les armes et à défendre vaillamment la patrie menacée. Mais l'Angleterre était décidée à enlever le Canada à la France. Tandis que lord Chatham, pour écraser notre domination en Amérique, armait les plus grands vaisseaux et rassemblait sur les frontières du Canada une armée de soixante mille hommes, le ministère français

(V. "Nota," au bas de la page 74 des Observat.s de M. F. — (J.V.)

n'accueillait qu'avec impatience les dépêches de Vaudreuil et de Montcalm, qui lui demandaient les secours les plus indispensables, et ne répondait quelquefois à leurs cris d'alarme que par de froides observations. Souvent il se plaignait du chiffre trop élevé des traites qu'il était sommé d'acquitter. « Dans les temps ordinaires, disait-il, le Canada ne coûtait à la France que dix ou douze cent mille livres par an. Depuis le commencement des hostilités, les frais qu'il nécessite ont monté graduellement à six, sept ou huit millions. » Puis il se mettait à contrôler, à discuter chaque article de dépense ; et, un jour, dans un des derniers moments de crise, il adressa au gouverneur de Québec cette lettre incroyable :

« Je suis bien fâché d'avoir à vous mander que vous ne devez point espérer de recevoir de troupes de renfort ; outre qu'elles augmenteraient la disette des vivres, que vous n'avez que trop éprouvée jusqu'à présent, il serait fort à craindre qu'elles ne fussent interceptées par les Anglais dans le passage ; et, comme le roi ne pourrait jamais vous envoyer des secours proportionnés aux forces que les Anglais sont en état de vous opposer, les efforts que l'on ferait ici pour s'en procurer n'auraient d'autre effet que d'exciter le ministère de Londres à en faire de plus considérables, pour conserver la supériorité qu'il s'est acquise dans cette partie du continent. »

En vain le maréchal de Belle-Isle insistait pour qu'on fît passer en Canada un corps de troupes com-

posé en partie de gentilshommes qui aspiraient à défendre nos possessions contre les Anglais; on répondait à ses instances que les moyens de transport étaient trop chers et le trésor épuisé. Dans cet indigne abandon, l'armée qui devait défendre nos frontières et plusieurs centaines de lieues de pays contre les forces réunies de l'Angleterre et de ses colonies américaines, se composait de trois mille hommes de troupes régulières, de trois mille Canadiens, et de quinze à dix-huit cents Indiens appartenant à vingt-cinq tribus différentes, ennemis de la discipline et difficiles à gouverner. Pour former un tel corps de bataille, il avait fallu enlever l'artisan à son atelier, le laboureur à son champ. La culture de la terre, qui était déjà si restreinte, fut sur plusieurs points abandonnée entièrement; et, comme il n'arrivait de la France que de trop minimes provisions, la disette se joignait à la guerre pour désoler le pays et abattre le courage de nos soldats.

Sur un simple appel du gouverneur, les Canadiens prirent les armes avec une noble audace, abandonnant leurs familles, la meilleure part de leur récolte, et se résignèrent à vivre de maïs et de légumes. En 1757 on se trouvait dans un telle pénurie, que les habitants des villes furent mis à la ration de quatre onces de pain par jour. L'année suivante, la récolte ayant manqué, on vit des paroisses qui n'avaient pas même assez de blé pour faire leurs semailles. La ration des maisons religieuses, des hôpitaux, fut diminuée; les soldats furent dis-

persés dans les campagnes, avec l'espoir qu'ils y trouveraient plus aisément à se nourrir que dans les villes, et l'intendant fit acheter des tonnes de morue et douze cents chevaux pour suppléer à la disette de farine. Au mois d'avril de cette même année, la ration des habitants de Québec était de deux onces de pain par jour, de huit onces de lard ou de morue [1].

Pour complément de misère, le gouverneur et le commandant général vivaient l'un à l'égard de l'autre dans un état de défiance et d'inimitié sourde; et l'intendant Bigot, chargé du maniement des recettes et des dépenses, employait à ses voluptueux caprices l'argent dont chaque parcelle aurait dû être religieusement consacrée à soulager tant de souffrances. Rien ne manquait donc aux soldats canadiens pour énerver leurs bras, pour démoraliser leurs cœurs et leur rendre odieuse une lutte dans laquelle ils étaient livrés sans secours à un ennemi formidable. Mais ils étaient soutenus par une invincible pensée de religion et de patriotisme; ils marchaient avec un héroïsme sans égal au-devant des légions anglo-américaines, et ils se couvraient d'une gloire impérissable, mais que la France n'a que trop longtemps négligé de consigner dans ses annales.

Le 8 juillet 1758, le général Abercromby attaquait avec une armée de seize mille hommes le fort de Carillon, où Montcalm s'était retranché avec une troupe

[1] *Hist. du Canada*, par G. Garneau, t. I.

qui ne s'élevait pas à plus de trois mille six cents combattants, en comptant les Sauvages alliés. Toutes les forces, tout l'orgueil des Anglais, échouèrent devant quelques faibles remparts qui, dans le cours de l'action, furent plusieurs fois enflammés par son artillerie.

Après un combat de six heures. Abercromby se retira, laissant sur le terrain cent vingt-six officiers tués ou blessés, et deux mille soldats. Ces combats étonnants, ces succès incroyables ne faisaient cependant qu'affermir la résolution que le gouvernement anglais avait prise de s'emparer de nos colonies. Tôt ou tard nous devions succomber dans une lutte dont nous accroissions encore l'inégalité par nos victoires. La moindre perte que nous faisions laissait dans les rangs français un vide déplorable, tandis que les pertes les plus nombreuses des Anglais étaient aussitôt réparées par de nouvelles recrues.

Sur la fin de 1758, le gouverneur-général écrivit au ministère que le projet des ennemis était d'assiéger Québec l'année suivante. En lui annonçant cette nouvelle, qui malheureusement n'était que trop vraie, il lui traçait un triste tableau de la colonie : « Nous n'avons, disait-il, que dix mille hommes à opposer aux armes de nos ennemis, et nous ne pouvons compter sur les habitants. Ils sont exténués par les marches continuelles. Leurs terres ne sont pas cultivées à moitié ; leurs maisons tombent en ruine. Ils sont toujours en campagne, abandonnant femmes et enfants, qui, pour l'ordinaire.

sont sans pain. Il n'y aura point de culture cette année, faute de cultivateurs. »

A la suite de ce douloureux exposé, le gouverneur demandait des soldats et des provisions. Le commissaire des guerres disait dans une dépêche au ministre : « L'Angleterre a actuellement plus de troupes en mouvement dans ce continent que le Canada ne contient d'habitants, en y comprenant les vieillards, les femmes, et les enfants. Quel moyen de résister ? » Le marquis de Montcalm écrivait de son côté qu'à moins d'un bonheur inattendu, les Anglais s'empareraient du Canada dans la campagne de 1759. M. de Bougainville partit pour la France, afin de représenter de vive voix au ministère les dangers qui menaçaient le Canada et la nécessité de lui donner un prompt secours. Toutes ces démarches furent inutiles. La France n'envoya rien, et l'année suivante, ainsi que M. de Vaudreuil l'avait dit, les Anglais vinrent assiéger Québec.

Déjà les forts de Frontenac, aujourd'hui Kingston, sur le lac Ontario, les forts Duquesne, de Niagara, de la Couronne (Crown-Point), et de la Présentation, étaient tombés successivement au pouvoir des Anglais, et chacun voyait clairement que leur intention était de s'emparer de toute la Nouvelle-France. La cour avait fini par envoyer quelques secours insignifiants. Mais le sort en était jeté ; l'Angleterre était résolue de faire tous les efforts imaginables pour anéantir la puissance française dans le nord de l'Amérique. Elle

ouvrit la campagne, en 1759, avec un plan d'opérations destinées à se combiner par terre et par mer, analogue à celui qui avait été formé en 1690.

L'invasion du Canada devait se faire sur trois points à la fois, sous le commandement de trois généraux également distingués par leurs talents militaires. Celle qui devait avoir lieu du côté de Québec était considérée comme la plus importante. Les forces destinées à assiéger cette place, commandées par le général Wolfe, comptaient plus de trente mille hommes : presque tous, ils avaient appartenus à l'armée qui, sous ce même officier, avait, l'année auparavant, assiégé et pris Louisbourg. La flotte, sous les ordres de l'amiral Saunders, composée de vingt vaisseaux de ligne, de deux vaisseaux de cinquante canons, de douze frégates et de quatorze autres navires de moindre importance, transporta l'armée dans le voisinage de Québec, et la débarqua en deux endroits de l'île d'Orléans, en face de la ville, le 27 juin 1759.

Montcalm se prépara à défendre Québec avec vigueur. Ses ressources malheureusement n'étaient pas considérables. En réunissant les habitants des campagnes à ceux de la ville, on parvint à composer une armée de treize mille hommes, dont six bataillons de troupes régulières, et un certain nombre de Sauvages. C'était encore plus que Montcalm n'avait espéré. « On ne comptait pas, dit un témoin oculaire des évènements, sur une armée aussi forte, parce qu'on ne s'était pas attendu à voir un si grand nombre de Canadiens.

On n'avait eu intention d'assembler que les hommes en état de soutenir les fatigues de la guerre ; mais il régnait une telle émulation dans le peuple, que l'on vit arriver au camp des vieillards de quatre-vingts ans et des enfants de douze à treize ans, qui ne voulurent jamais profiter de l'exemption accordée à leur âge. Jamais sujets ne furent plus dignes des bontés de leur souverain, soit par leur constance dans le travail, soit par leur patience dans les peines et les misères, qui dans ce pays ont été extrêmes ; ils étaient dans l'armée exposés à toutes les corvées. »

Cette fois la fortune servit encore ces braves gens. Montcalm rangea ses troupes en bataille sur les bords du Saint-Laurent, entre la rivière Saint-Charles et la chute de Montmorency, dans la vue d'empêcher le débarquement des forces britanniques. Un petit nombre de vaisseaux de guerre, les seuls qu'il y eût à Québec, s'embossèrent dans la rivière pour soutenir le plan de défense.

Le mauvais succès de l'attaque des Anglais contre les retranchements français prouva toute la supériorité des dispositions qui avaient été prises. Wolfe bombarda, incendia, avec une cruauté indigne de son caractère, les maisons de Québec et ravagea les campagnes. Mais il échoua complètement et y perdit un grand nombre d'hommes, sans compter onze officiers tués et cinquante blessés. C'est à la suite de ce combat que Wolfe écrivait en Angleterre qu'il doutait de pouvoir réduire Québec pendant cette campagne.

Dans la douleur qu'il en éprouva, il tomba dangereusement malade.

Mais une grande prudence et une prévoyance non moins grande faisaient le fonds du caractère de Wolfe. Il convoqua un conseil de guerre, où il exposa que les vaisseaux de guerre, ayant foudroyé à plusieurs reprises la ville de Québec, avaient à peine réussi à endommager la citadelle, quoique la Basse-Ville eût été presque entièrement détruite ; qu'il croyait inutile d'attaquer davantage les retranchements élevés près de la chute de Montmorency, et qu'il proposait en conséquence, comme le seul moyen de succès, de gagner les hauteurs de la plaine d'Abraham, qui dominaient la ville par derrière et commandaient les points les plus faibles de la forteresse. Le conseil, composé des principaux officiers de la marine et de l'armée, se rendit à ce projet hardi, et le général anglais, malgré la souffrance qu'il éprouvait de sa maladie, commença ses opérations avec une force héroïque, à une heure du matin, le 13 septembre 1759. Il y déploya une adresse, une discrétion et un silence extraordinaires. Quiconque connaît le peu de largeur du passage où les soldats anglais furent obligés de débarquer, et la hauteur extrême de la montagne escarpée qu'ils eurent à franchir, en s'attachant à quelques pauvres buissons croissant parmi les fentes du rocher, ne peut s'empêcher de frémir de la difficulté, et d'admirer en même temps le courage avec lequel ils parvinrent à la surmonter.

Toute la vigilance de Montcalm demeura sans résultat, n'ayant jamais songé à faire garder ce passage important. En apercevant au point du jour toute l'armée anglaise rangée en bataille sur les hauteurs qui dominent Québec, sa surprise ne connut point de bornes. Sa prudence habituelle l'abandonna dans ce moment, et, avec un entêtement dont on ne peut se rendre compte, il se résolut à marcher en bataille rangée au devant des Anglais sur les plaines d'Abraham. Il quitta la place à la tête de ses troupes, sans artillerie de campagne et sans même vouloir attendre le retour d'un corps de deux mille hommes qu'il avait envoyé sous le commandement de Bougainville pour observer la flotte ennemie ; son ardeur et sa précipitation n'avaient de point de comparaison que dans le sang-froid et la précision britanniques. Wolfe vit d'un clin d'œil toute la faute qu'il commettait en se rendant pour ainsi dire la retraite impossible. Tout en dirigeant principalement son attention sur la droite de son armée, qui s'avançait d'un pas ferme, il couvrait habilement ses flancs, et s'efforçait de conserver leurs communications avec le rivage. On peut dire que les deux armées se battirent sans artillerie, les Français n'ayant que deux canons, et les Anglais une petite pièce de campagne, que les matelots avaient hissée sur la hauteur avec des cordes : le sabre et la bayonnette décidèrent donc seuls de la journée, et jamais peut-être, de part et d'autre, on n'usa mieux de ces deux armes.

Les highlanders écossais, se servant avec autant de

force que d'agilité de leurs vigoureuses claymores, faisaient le service de la cavalerie, et la rapidité des fusillades paraissait compenser des deux côtés le manque d'artillerie. Les Français combattaient pour l'honneur et la religion. Le souvenir du sort malheureux des Acadiens de la Nouvelle-Écosse et des habitants de Louisbourg, ainsi que des profanations commises par les Anglais dans les églises de cette ville, exaltait au plus haut degré leur courage, et de chaque côté la bravoure des soldats égalait l'héroïsme des généraux. Tous deux d'ailleurs, aussi illustres l'un que l'autre, étaient à la tête de leurs troupes, se jetant partout où le combat était le plus animé, payant également de leur personne, et faisant changer alternativement par leur bravoure et leur exemple la fortune du moment. Tous deux furent blessés plus d'une fois, mais n'en combattirent pas moins avec un enthousiasme inconcevable. Tous deux enfin tombèrent mortellement blessés, en chargeant à la tête de leurs soldats. Wolfe, perdant son sang, chancela, et, s'appuyant sur un de ses officiers, lui demanda quels étaient les vaincus; recevant pour réponse que c'étaient les Français, il se laissa glisser par terre en disant qu'il mourait content.

Cette journée désastreuse pour les Français décida du sort du Canada. Montcalm fut rapporté sanglant dans Québec. Après avoir ordonné les mesures qu'il croyait les plus propres à réparer les désastres de cette journée, il passa le reste de la nuit et la journée du

lendemain à s'entretenir avec son confesseur. L'évêque Pontbriand, qu'il avait fait demander, l'assista dans ses derniers moments et lui donna en pleurant les derniers sacrements de l'Église. Wolfe était mort comme un héros des temps antiques: Montcalm mourut en héros chrétien, le 14 septembre au soir, et fut enterré dans un trou creusé par une bombe, dans l'église du couvent des Ursulines. Ce tombeau était digne de lui[1].

Quatre jours après la mort de ce héros dont tout le monde déplorait la perte, la ville capitulait, à la condition que tous les habitants conserveraient leur liberté civile et religieuse. Voici les termes de cette capitulation pour ce qui regarde la Religion Catholique, afin que le lecteur puisse juger plus tard jusqu'à quel point l'Angleterre respecta sa parole.

ARTICLE 6 DE LA CAPITULATION DE QUÉBEC.

Demande du commandant français.

« Que l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, sera conservé ; que l'on donnera

[1] L'héroïsme de Montcalm avait engagé, au temps de la cession du Canada, le gouvernement français à demander au cabinet anglais de lui laisser ériger un monument à ce héros. Le gouverment britannique y consentit volontiers, mais on oublia en France et Montcalm et son tombeau. Il est toujours à la même place dans l'église des Ursulines. Les Anglais ont eu plus de mémoire que nous, et le comte de Dalhousie, l'un des gouverneurs du Canada, a érigé un monument commun à Wolfe et à Montcalm ; c'est un obélisque de marbre avec cette inscription : *Mortem virtus, communem famam historia, monumentum posteritas dedit. Hanc columnam, in virorum illustrium memoriam* WOLFE *et* MONTCALM, *P. C. Georgius, comes de Dalhousie, in septentrionalis Americæ partibus ad Britannos pertinentibus summam rerum administrans; opus per multos annos prætermissum, quid duci egregio convenientius? Auctoritate promovens, exemplo stimulans, munificentia fovens. A. S. MDCCCXXVII. Georgio IV, Britanniarum rege.* Si le latin n'est pas choisi, l'intention au moins est excellente et parfaitement louable.

» des sauvegardes aux maisons ecclésiastiques, aux
» religieux et religieuses, particulièrement à Mgr l'é-
» vêque de Québec, qui, rempli de zèle pour la reli-
» gion, et de charité pour les peuples de son diocèse,
» désire y rester constamment, exercer librement, et
» avec la décence que son état et les sacrés ministères
» de la religion romaine requerreront, son autorité
» épiscopale dans la ville de Québec, lorsqu'il le jugera
» à propos, jusqu'à ce que la possession du Canada ait
» été décidée par un traité entre S. M. Très Chrétienne
» et S. M. Britannique. »

Réponse du général anglais.

« *Libre exercice de la religion romaine*, sauvegarde
» à toutes personnes religieuses, ainsi qu'à M. l'évê-
» que, qui pourra venir exercer librement et avec dé-
» cence les fonctions de son état, lorsqu'il le jugera à
» propos, jusqu'à ce que la possession du Canada ait
» été décidée entre S. M. Britannique et S. M. Très
» Chrétienne. »

Le jour même où ce traité fut signé, 18 de septembre, l'armée anglaise, sous les ordres du général Murray, fut mise en possession de la ville et de la citadelle de Québec, la plus forte du Nouveau-Monde. Les troupes françaises se retirèrent du côté de Montréal, et, aussitôt après, la flotte britannique remit à la voile pour l'Angleterre.

Pontbriand, dont le cœur tout français gémissait de voir sa ville épiscopale soumise aux Anglais, mit ordre.

autant qu'il fut possible, aux affaires de son église. Il nomma Olivier Briand, son secrétaire, vicaire-général de Québec, recommanda au clergé la tranquillité et la soumission au nouvel ordre de choses, et, aux termes de la capitulation, obtint de se rendre à Montréal. Pendant que nos troupes travaillaient à mettre cette ville en état de soutenir un siége, l'évêque de Québec, retiré au séminaire de Saint-Sulpice, envoyait un mandement à tout le clergé de son diocèse, où il ordonnait de célébrer un service solennel dans toutes les églises pour le repos de l'âme du brave et chevaleresque Montcalm et de ses compagnons moissonnés durant la guerre.

L'année suivante, les troupes françaises, sous les ordres du chevalier de Lévi, tentèrent un effort contre Québec, et, le douze avril 1760, le général Murray, demeuré dans la place avec une armée de cinq mille hommes, sortit à la tête de trois mille pour livrer bataille au chevalier, qui en avait plus du double. Le combat dura au-delà de deux heures; mais les Anglais, accablés par le nombre et la valeur de leurs adversaires, rentrèrent en désordre dans Québec, après avoir perdu la moitié de leurs hommes et presque toute leur artillerie de campagne.

Le chevalier de Lévi demeura devant la place, qu'il tint assiégée pendant plusieurs semaines ; mais il ne put réussir à la reprendre, malgré les intelligences qu'il y avait pratiquées à l'intérieur. Ces intelligences manquèrent même d'être fatales à l'Hôtel-Dieu de Qué-

bec, dont la supérieure, la mère Saint-Claude, sœur de M. de Ramsay, l'un des principaux officiers de l'armée française, fut accusée par les Anglais d'exciter sous main les paysans à la résistance. Le général Murray, gouverneur de Québec pour l'Angleterre, lui envoya signifier par un major de brigade qu'elle eût à renoncer à toute entreprise de ce genre, en la menaçant, dans le cas contraire, de l'expulser de la ville avec toutes ses religieuses, et de faire de l'Hôtel-Dieu une caserne. La mère Saint-Claude, par sa qualité et le rang auquel elle appartenait, semblait mériter au moins qu'on ne lui fît ces représentation qu'avec certains égards. Mais l'historien anglais Smith[1] raconte avec une complaisance grossière que le major termina son discours en disant brutalement à cette dame que, puisqu'elle prenait un si vif intérêt aux affaires de ce monde, et qu'elle paraissait fatiguée de sa clôture, il l'engagerait parmi ses grenadiers, ce que sa haute taille rendrait facile, et qu'il l'avancerait à la première occasion. Les Anglais ne manquent jamais de se vanter de leur humanité et de la courtoisie qu'ils ont montrée à la prise du Canada ; cette anecdote, racontée par leur propre historien, ne vient guère à l'appui de leur politesse (1760).

L'arrivée d'une escadre anglaise dans les eaux de Québec força le chevalier de Lévi à lever le siége de cette ville avant la fin du printemps. Moins d'un mois

[1] *History of Canada*, by W. Smith. Quebec.

après sa retraite, Pontbriand, retiré au séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, où s'étaient concentrées toutes les opérations du gouvernement de la colonie, ne pouvant survivre au chagrin que lui causaient la perte de Québec et la chute alors prévue du gouvernement français en Canada, tomba malade, et mourut au bout de quelques jours, à l'âge de 51 ans, le 8 juin 1760, juste à temps pour ne pas voir le siége et la prise de cette ville. Il fut inhumé le surlendemain dans l'église paroissiale, avec toute la pompe que permirent les circonstances, et le père Jollivet, de la compagnie de Jésus, prononça son oraison funèbre [1].

La mort de l'évêque de Québec, dans les conjonctures difficiles où se trouvait le Canada, et celles plus difficiles encore où il se trouva bientôt après, était une perte immense : elle laissait sans pasteur le pays presqu'entier, au pouvoir d'un peuple hérétique, et qui ne manquerait point d'opposer des prétextes et des obstacles à la nomination d'un nouvel évêque. Ces craintes se présentèrent promptement à tous les esprits droits et sincèrement attachés à leur religion, et ce fut un motif de plus pour pleurer Pontbriand. L'abbé Perrault, vicaire-général des Trois-Rivières, adressa, le jour même des obsèques du prélat, une lettre circulaire aux vicaires-généraux et au clergé du diocèse, annonçant la perte qu'on venait de faire, demandant à tous des prières pour le repos de l'âme de l'évêque Pontbriand,

[1] *Mémoires sur le Canada*, etc. Québec. 1836.

et des supplications au Ciel pour qu'il accordât promtement un nouveau pasteur au Canada.[1] Briand, vicaire-général de Québec, assembla aussitôt le chapitre, qui le nomma grand-vicaire capitulaire. La cathédrale avait eu trop à souffrir durant le siége pour qu'on y pût célébrer décemment le service funèbre de Pontbriand : il eut lieu dans l'église des Ursulines, et M. W. Smith, qui paie un tribut d'éloges non suspects à la mémoire de cet évêque, raconte[2] que les murs et l'autel étaient tendus de noir depuis le haut jusqu'au bas, et qu'au milieu du chœur s'élevait un magnifique cénotaphe, couvert de velours noir, resplendissant de lumière.

Le 8 septembre suivant, Montréal, assiégé depuis plusieurs semaines par le général Amherst, capitula à son tour à des conditions analogues à celles de Québec. Je transcris les articles qui touchent d'une manière particulière au libre exercice de la Religion Catholique ou à l'inviolabilité des biens de l'Eglise.

ARTICLES 27, 28, 32, 33, 34, et 35 DE LA CAPITULATION DE MONTRÉAL.

Art. 27. *Demande.* « Le libre exercice de la religion
» catholique, apostolique et romaine subsistera, en
» son entier, en sorte que tous les états et le peuple
» des villes et des campagnes, lieux et postes éloignés,
» pourront continuer de s'assembler dans les églises.

[1] Archives de l'archevêché de Quebec.

[2] *History of Canada, etc.*

» et de fréquenter les sacrements, comme ci-devant,
» sans être inquiétés en aucune manière, directement
» ou indirectement. Ces peuples seront obligés par le
» gouvernement anglais à payer aux prêtres qui en
» prendront soin les dîmes et tous les droits qu'ils
» avaient coûtume de payer sous le gouvernement de
» S. M. Très Chrétienne. »

Réponse. « Accordé pour le *libre exercice de la reli-*
» *gion* ; l'obligation de payer les dîmes aux prêtres dé-
» pendra de la volonté du roi. »

Art. 28. *Demande.* « Le *chapitre*, les prêtres, cu-
» rés et missionnaires continueront *avec entière li-*
» *berté* leurs exercices et fonctions curiales dans les
» paroisses des villes et des campagnes. »

Réponse. « Accordé. »

Art. 32. *Demande.* « Les communautés de filles se-
» ront conservées dans leurs constitutions et privi-
» lèges ; elles continueront d'observer leurs règles ;
» elles seront exemptes du logement des gens de
» guerre, et il sera fait défense de les troubler dans
» les exercices de piété qu'elles pratiquent, ni d'en-
» trer chez elles ; on leur donnera même des sauve-
» gardes, si elles le demandent. »

Réponse. « Accordé. »

Art. 33. *Demande.* « Le présent article sera pareil-
» lement exécuté à l'égard des communautés des Jé-
» suites et des Récollets, et de la maison des prêtres de
» Saint-Sulpice à Montréal; ces derniers et les Jésuites

» conserveront le droit qu'ils ont de nommer à cer-
» taines cures et missions, comme ci-devant »

Réponse. « Refusé, jusqu'à ce que le plaisir du roi
» soit connu »

En voyant les spoliations que le gouvernement colonial anglais commit, quelques années plus tard, dans le Canada, en s'emparant, comme nous le ferons voir, contre la foi des traités, des biens de plusieurs communautés, on pourra peut-être nous objecter que l'article 33 de la capitulation que nous venons de citer était contraire aux communautés des *Jésuites, Récollets,* et *prêtres de Saint-Sulpice*, puisque le général anglais *refusait* la demande contenue dans cet article, *jusqu'à ce que le bon plaisir du roi* d'Angleterre *fût connu*.

On peut prouver néanmoins qu'il n'y a, dans cet article, rien de contraire à ces communautés : car le général français ne se bornait pas à demander que les communautés en question fussent maintenues, il voulait encore *qu'on leur conservât le droit de nommer à certaines cures et missions*. C'est évidemment ce dernier point qui a été cause de ce refus ; car l'article 33 doit nécessairement se concilier avec les deux suivants, art. 34 et 35. Or, non seulement ceux-ci maintiennent les communautés, mais ils leur conservent de la manière la plus absolue *la propriété de leurs biens*. Voici ces articles :

Art. 34. *Demande. Toutes les communautés* et tous les
» prêtres conserveront leurs meubles, *la propriété, et*

» *l'usufruit des seigneuries et autres biens que les uns*
» *et les autres possèdent* dans la colonie, de quelque na-
» ture qu'ils soient, et les *dits biens* seront conservés
» dans leurs priviléges, *droits*, honneurs et exemp-
» tions. »

Réponse. « Accordé. »

Art. 35. *Demande.* « Si les chanoines, prêtres,
» missionnaires, les prêtres du séminaire des Mis-
» sions-Etrangères et de Saint-Sulpice, ainsi que les
» Jésuites et les Récollets, veulent passer en France,
» le passage leur sera accordé sur les vaisseaux de
» Sa Majesté Britannique, et *tous auront la liberté*
» *de vendre, en total ou en partie, les biens fonds et mo-*
» *biliers qu'ils possèdent dans la colonie,* soit aux
» Français ou aux Anglais, sans que le gouvernement
» britannique puisse y mettre le moindre empêche-
» ment ni obstacle. *Ils pourront emporter avec eux*
» *ou faire passer en France le produit*, de quelque na-
» ture qu'il soit, des biens vendus, en payant le fret,
» comme il est dit à l'article 26 ; et ceux des prêtres
» qui voudront passer cette année seront nourris aux
» dépens de Sa Majesté Britannique, et pourront em-
» porter avec eux leurs bagages. »

Réponse. « *Ils seront les maîtres de disposer de leurs*
» *biens et d'en passer le produit,* ainsi que leurs per-
» sonnes et tout ce qui leur appartient, en France. »

Les communautés conservaient donc tous leurs droits, d'après ces articles. Mais quand on irait jusqu'à supposer que la pensée du général anglais, lors-

qu'il avait refusé l'article 38, avait été que son gouvernement pût supprimer ces communautés d'hommes, il suffirait, pour que ce gouvernement n'eût jamais eu le droit de s'approprier les biens de ces communautés ou d'en disposer, que ces communautés eussent été *maintenues dans la propriété de leurs biens,* et que les biens eussent *conservé leurs droits,* parce qu'alors la suppression ne pouvait avoir lieu qu'à la charge de transmettre, en vertu de ces droits, les biens à d'autres établissements ecclésiastiques.

D'ailleurs la capitulation de Montréal ne disposait pas seulement pour cette ville et pour le territoire qui en dépendait, elle disposait pour toute *la colonie.* Ce qui signifie évidemment la colonie tout entière, et on conçoit facilement qu'il devait en être ainsi ; c'était la capitulation de Montréal qui consommait la conquête. Le général français et ses troupes abandonnaient le Canada, et devaient, avec le gouverneur-général, s'embarquer pour la France. Dans une telle situation, il était naturel qu'il stipulât pour toute la colonie : la mention qu'il fit du chapitre et des chanoines, qui étaient à Québec, fait voir qu'il le fit de la manière la plus nette [1].

Assurés de conserver le libre exercice de leur religion et de leurs droits, les Franco-Canadiens se soumirent paisiblement au nouveau gouvernement. En 1762, la France entama avec l'Angleterre des négo-

[1] Voyez la brochure de M. de Vatimesnil, *Sur la destination des biens des Jésuites en Canada,* imprimée à Québec, en 1846.

ciations pour la paix, dont le traité définitif fut signé le 10 février 1763. La France, gouvernée alors par une honteuse camarilla [1] de courtisans et de concubines, cédait à l'Angleterre tout le Canada, avec ses dépendances, et le roi de la Grande-Bretagne confirmait aux Canadiens le libre exercice de la Religion Catholique, dans l'esprit de la capitulation de Montréal. Ce traité, sans reproduire exactement et en détail, toutes les clauses de cette capitulation relatives aux biens ecclésiastiques, renfermait d'une manière implicite la confirmation de ces clauses, puisqu'il déclarait *que les habitants français ou autres qui avaient été sujets du roi Très Chrétien pourraient vendre leurs biens*, etc. Les communautés religieuses, n'étant pas exceptées de cette faculté, y étaient évidemment comprises. Si l'on eût voulu les en exclure, il aurait fallu le faire textuellement. Une disposition expresse à ce sujet au-

[1] A la conquête du Canada par les Anglais, la population de cette colonie montait à 65 ou 70,000 habitants, répandus sur une bande étroite de terre entre les forêts sauvages et les bords du Saint-Laurent, au nord et au midi du fleuve. L'agriculture était leur principale occupation. Si les Canadiens n'avaient pas eu contre l'Angleterre ce sentiment de haine que leur inspirait son hérésie, et un état d'hostilité presque continuel qui avait duré près d'un siècle et demi, entre le Canada et les colons de la Nouvelle-Angleterre, peut-être auraient-ils éprouvé moins d'aversion à passer sous le gouvernement britannique. Bigot, intendant du Canada, financier de Louis XV et de ses courtisans, ruinait les colons par des concussions de toute espèce. Un papier-monnaie fondé sur la responsabilité royale, pour le soutien des établissements civils et militaires de la colonie, et qui, pour avoir été fidèlement remboursé pendant une période de trente ans, jouissait d'une confiance illimitée, permit à Bigot de cacher ses prodigalités et ses concussions. Pendant que les armées anglaises s'emparaient du Canada par la force des armes, le roi de France anéantissait le commerce et l'avenir de ses sujets, en déshonorant les lettres de change de l'intendant, auquel il avait donné un pouvoir absolu. C'est ainsi qu'il enveloppait dans une même ruine les détenteurs de douze millions de livres, et tous ceux qui possédaient du papier ayant cours alors, et qui, au temps de la conquête, montait à quatre-vingt-seize millions.



rait été d'autant plus nécessaire, que la capitulation de Montréal leur avait accordé d'une manière formelle le droit de *vendre,* et qu'un traité n'est jamais censé déroger à des capitulations précédentes, à moins que la dérogation ne soit claire et positive.

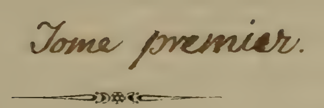
Le traité disait encore : « Sa Majesté Britannique, » de son côté, *consent d'accorder la liberté de la reli-* » *gion catholique aux habitants du Canada.* Elle don- » nera en conséquence les ordres les plus efficaces pour » que les nouveaux sujets catholiques romains puis- » sent professer le culte de leur religion, selon les rites » de l'Église de Rome, *autant que les lois d'Angleterre* » *le permettent.* » Or, cette restriction ne porte évidemment ni sur l'affectation des biens ecclésiastiques, ni sur la propriété, mais uniquement sur certaines cérémonies publiques, telles que les processions hors de l'église, qui ne peuvent quelquefois pas avoir lieu sans inconvénients, dans un pays où, à côté des Catholiques, il y a des protestants dont la religion est celle de l'Etat et du souverain.

Il résulte donc de ce qui précède que la conquête ne changeait rien à la situation de l'Eglise Catholique dans le Canada, ni à la nature des biens ecclésiastiques, ni au droit exclusif que l'Eglise avait sur ces biens. Nous verrons bientôt de quelle manière l'Angleterre entendait respecter ces traités et tenir ses promesses : comment elle comprenait la liberté de la Religion Catholique et les droits de l'Eglise sur les biens des divers ordres religieux. Si nous sommes entré dans un si

grand développement sur la capitulation de Montréal et le traité de 1763, c'est que nous tenons à faire comprendre tout ce qu'il y eut de ruse et de perfidie dans la conduite du gouvernement britannique, qui, en violant sa foi et en entravant, de tous ses efforts, la liberté d'action de l'Eglise du Canada, parvint cependant à faire accroire aux Canadiens eux-mêmes qu'ils étaient libres et heureux sous son joug, et osa se vanter, à la face de l'univers, de sa tolérance et de sa justice pour ce peuple. Les faits qui vont suivre seront la preuve de ce que nous avançons.

FIN DU TOME PREMIER

TABLE DES MATIÈRES.



PAGES

PAGES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PUBLICATION DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VICTOR.

HISTOIRE

DU CANADA

II

HISTOIRE

DU

CANADA

DE SON ÉGLISE

ET DE SES MISSIONS

DEPUIS LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE JUSQU'A NOS JOURS, ÉCRITE SUR DES DOCUMENTS INÉDITS COMPULSÉS DANS LES ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE LA VILLE DE QUÉBEC, ETC.

PAR M. L'ABBÉ BRASSEUR DE BOURBOURG

Vicaire-Général de Boston, ancien professeur d'histoire ecclésiastique au Séminaire de Québec, membre de l'Académie Pontificale de la Religion Catholique de Rome, etc.

TOME SECOND



PARIS

SAGNIER ET BRAY, LIBRAIRES, RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 64

PLANCY

Société de Saint-Victor pour la propagation des bons livres

ARRAS — Même maison, rue de la Pomme-d'Or, 289 || AMIENS — Même maison, rue de Noyon, n° 47

1852

PLANCY. — J. COLLIN, IMPRIMEUR.

HISTOIRE

DU CANADA

DE SON ÉGLISE ET DE SES MISSIONS.

CHAPITRE XVIII.

DEPUIS LA PROCLAMATION DE LA PAIX JUSQU'A LA CONSÉCRATION DE MARIAUCHEAU D'ESGLIS, COADJUTEUR DE QUÉBEC, EN 1772

Fausse magnanimité de l'Angleterre. Voyage de l'abbé Briand, vicaire capitulaire du diocèse de Québec, à Londres. Ses souffrances dans cette ville. Son voyage à Paris. Il y est consacré septième évêque de Québec (1766). Le ministère anglais refuse de lui reconnaître ce titre. Il revient en Canada. Joie que cause son retour. Ses ménagements pour les vainqueurs. Cruauté des Anglais envers les Acadiens français de l'île Saint-Jean. Représailles des Sauvages Micmacks. Le gouverneur d'Halifax supplie l'abbé Maillard de les apaiser. Mort édifiante de l'abbé Maillard, et ses obsèques à Halifax (1768). Premiers prêtres anglais et irlandais en Canada (1767). Négociations de l'abbé Briand, évêque de Québec, pour obtenir un coadjuteur. Faiblesse du clergé. Élection de Mariaucheau d'Esglis pour coadjuteur de Québec. Pauvreté de ce choix. Sa consécration (1772).

La paix ayant été proclamée en Canada, l'abbé Briand, grand-vicaire capitulaire et administrateur du diocèse durant la vacance, donna à cette occasion un mandement pour ordonner un *Te Deum* afin de remercier Dieu dans toutes les églises du bienfait de la paix, et d'engager le peuple à se soumettre partout avec confiance au nouveau gouvernement (4 mai 1763).
« Cet événement, dit un auteur canadien moderne,

» occasionna l'émigration de mille ou douze cents » Français ou Canadiens. Cette diminution de la po- » pulation canadienne était d'autant plus à regretter, » qu'elle avait lieu dans la classe élevée, la seule alors, » à peu d'exceptions près, où il y eût des talents dé- » veloppés et des connaissances acquises. Le change- » ment désastreux qui s'opéra sous le rapport des » arts et des sciences se fit sentir longtemps dans » le pays [1]. » On peut dire, sans craindre de se trom- per, qu'il s'y fait sentir encore aujourd'hui. En effet, c'est avec la conquête que l'on voit commencer cette altération dans le caractère des Français du Ca- nada, qui finit par n'en être plus que l'ombre. La timidité, la défiance et l'indécision, marques dis- tinctives d'un peuple vaincu, apparaissent; et ceci surtout devient remarquable dans le clergé et dans la noblesse, classes qui avaient le plus à craindre de la part du vainqueur.(*) On voit chez eux de grands égards pour le gouvernement et les magistrats bri- tanniques; mais ces égards sont forcés, et l'antipa- thie pour les Anglais paraît bien plus qu'ils ne se l'ima- ginent ou qu'ils ne voudraient réellement le montrer.

A l'appui de ces paroles, voici ce qu'écrivait en 1838 un homme d'Etat distingué, à son retour du Canada, dont il avait été gouverneur-général [2] : « Des circons- » tances d'une nature particulière, disait lord Dur-

[1] Bibaud, *Histoire du Canada*, Montréal, 1842.

[2] *Rapport de lord Durham, haut-commissaire de Sa Majesté*, etc., sur les affaires des possessions britanniques de l'Amérique du Nord. Première partie.

(*) V. p. 23 des Observat.s de Mr F. —(J.V.)

» ham, exclurent, dès le commencement, les Cana-
» diens français du pouvoir, et mirent les emplois lu-
» cratifs et de confiance aux mains d'une foule d'étran-
» gers venus de la Grande - Bretagne. Les mêmes
» encore remplirent toutes les hautes fonctions judi-
» ciaires. Les fonctionnaires civils, avec les officiers
» de l'armée, formèrent une espèce de classe privilé-
» giée qui occupa le premier rang dans la société. Elle
» en exclut la portion la plus distinguée des Canadiens
» français, et en même temps les écarta du gouverne-
» ment de leur propre pays. Ce n'est que depuis
» peu d'années, ainsi que me l'ont assuré des personnes
» qui connaissent parfaitement le pays, que cette
» classe de fonctionnaires civils et militaires a cessé
» de prendre envers la haute société canadienne ce
» ton et ces airs exclusifs, plus révoltants pour un peu-
» ple remarquable par sa politesse et sa susceptibi-
» lité que le monopole du pouvoir et du lucre. Et
» encore ce favoritisme national n'a-t-il pris fin qu'a-
» près que des plaintes fréquentes et des débats hai-
» neux eurent allumé des passions que des concessions
» n'ont pu éteindre. Les races étaient devenues enne-
» mies, *lorsqu'une justice trop tardive avait été ob-*
» *tenue par la force*. Et même, depuis, le gouvernement
» a trouvé le moyen d'exercer son patronage envers
» les Canadiens *d'une manière aussi offensante pour*
» *eux* que leur précédente exclusion. »

Or, la même année que lord Durham adressait ces paroles à la reine d'Angleterre, un Anglais historien

du Canada publiait à Londres les paroles suivantes : « Liberté civile et religieuse fut accordée aux Canadiens ; et, selon les paroles de l'auteur des *Annales politiques du Canada,* — aucune histoire antérieure » ne peut offrir un si grand exemple de grandeur » d'âme et de générosité de la part d'un vainqueur » envers un peuple vaincu : la Grande-Bretagne ouvrant ainsi une ère nouvelle dans les guerres du » monde civilisé, et forçant l'univers à lui donner la » palme pour avoir su conquérir un peuple moins » dans l'intérêt de son ambition et pour le soin de » pourvoir à la sûreté de ses autres colonies que dans » l'espoir d'améliorer la situation des vaincus et de » les faire jouir des droits de la liberté humaine [1]. »

Paroles pompeuses, mensonges brillants, comme ceux que l'Angleterre est habituée à jeter au monde, et que démentent si cruellement les faits. Car, outre l'exclusion où elle tint les Canadiens de toute part dans l'administration de leur pays, durant les longues années qui s'écoulèrent entre la conquête et l'époque moderne, en laissant entre les mains d'Anglais seulement, et souvent sortis des classes les plus viles de leur pays, le monopole de l'autorité civile de la colonie, les nouveaux venus qui se constituaient leurs magistrats ajoutèrent encore l'insulte à l'exclusion, en niant aux Canadiens leurs droits comme sujets britanniques, reconnus par le traité de cession, et en

[1] Montgommery-Martin, *Hist. of Canada*, in his *British Colonies*. London, 1838.

les regardant comme incapables de toute fonction, précisément à cause de leur titre de Catholiques. Un tel état de choses était si évidemment injuste et contraire au traité de Paris, que, par mandement de l'abbé Briand, en sa qualité d'administrateur du diocèse, un appel fut fait aux fidèles dans toutes les églises du Canada, qui les engageait à contribuer chacun selon ses moyens à une levée de fonds nécessaire pour envoyer une députation à Londres afin d'y demander l'octroi des libertés garanties par le traité fait avec la France [1]. C'est apparemment à la suite de leur pétition, qui fut déposée au pied du trône, que les lords du commerce envoyèrent la question suivante à l'attorney-général, sir Fletcher Norton, et au solliciteur-général, sir William de Grey : « Les sujets catholiques romains
» de Sa Majesté résidant dans les pays cédés à Sa
» Majesté en Amérique par le traité de Paris, ne
» sont-ils pas soumis, dans ces colonies, aux incapa-
» cités et pénalités auxquelles les catholiques romains
» sont soumis par les lois dans ce royaume ? »

A cette question si grave pour le Canada, mais qu'on aurait dû considérer comme vaine et ridicule en Angleterre, si la justice y eût régné, puisqu'elle était toute décidée par la capitulation de Montréal et le traité de Paris, les deux personnages ci-dessus mentionnés répondirent, à la date du 10 juin 1765 :

— « Ils ne le sont pas [1]. »

[1] Archives de l'archevêché de Québec.

Ainsi, deux ans après le traité qui cédait le Canada à l'Angleterre, et par lequel la couronne britannique garantissait aux Canadiens le libre exercice de la Religion Catholique, on était encore à se demander à Londres si les Canadiens n'étaient pas soumis aux pénalités et incapacités qui pesèrent si longtemps sur les sujets catholiques des Trois-Royaumes.

Ce dut être un sujet de réflexions bien pénible pour les députés du Canada lorsqu'ils se virent forcés de s'en retourner dans leurs foyers sans autre réponse que celle que nous avons citée et l'espoir incertain d'un avenir meilleur, destiné peut-être à ne jamais se réaliser.

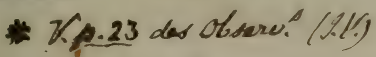
Olivier Briand, administrateur du diocèse de Québec, était alors lui-même à Londres, où il était arrivé avec des lettres de recommandation du général Murray, gouverneur du Canada. Depuis la mort de Pontbriand, c'était sur l'abbé Briand que s'étaient réunis les suffrages du clergé et de la noblesse française du Canada, qui à force d'instances avaient obtenu de lui qu'il demandât des lettres à M. Murray pour se rendre à Londres afin de solliciter du cabinet britannique la permission de demander à Rome l'institution de l'évêché de Québec. C'était une faute, mais qui se conçoit facilement à une époque où les idées d'une juste et sage indépendance, mais d'une indépendance véritable, telle que devait être celle de l'Église du Canada,

[1] *The justice and policy of the late Act of Parliament, etc., for Quebec, asserted and proved.* London, 1774.

de toute puissance temporelle, étaient si peu comprises.

D'après le traité de paix, toute liberté étant garantie à la Religion Catholique, Briand aurait dû se rendre en Europe sans consulter le gouvernement, se faire sacrer évêque après avoir obtenu ses bulles du Souverain-Pontife, et retourner dans son diocèse. Mais personne ne songeait alors à faire l'application du principe constaté dans le traité.* Briand s'adressa donc tout simplement au gouverneur, et, cédant au vœu de tous, s'embarqua au mois d'octobre 1764. Il arriva à Londres au mois de décembre suivant, et remit au ministère les lettres du général Murray. Celui-ci avait parfaitement senti que, pour perpétuer le clergé du Canada, il fallait lui donner un évêque. Refuser à l'abbé Briand les lettres qu'il lui demandait, c'était peut-être le forcer à tirer lui-même la conséquence du principe posé dans le traité, et à laisser entièrement de côté le gouvernement dans cette affaire importante; ou bien, s'il empêchait les Canadiens de se donner un premier pasteur, c'était exposer les Anglais à se rendre tout-à-fait odieux à la population française, qui ne manquerait pas de trouver le moyen de faire passer en France ou dans quelque autre pays catholique les candidats proposés pour le sacerdoce; ce qui les aurait mis inévitablement jusqu'à un certain degré dans la dépendance d'une puissance étrangère[1]. Or, c'étaient

[1] *The justice*, etc. — Lettres de M. Murray à M. Briand. Archives de l'archevêché de Québec.



là des alternatives également désagréables et qu'il fallait éloigner à tout prix.

Malgré la sagesse politique du plan proposé par le gouverneur de laisser l'abbé Briand se rendre en France pour y recevoir la consécration épiscopale, celui-ci eut à subir à Londres tous les obstacles que lui suscita le mauvais vouloir du ministère ainsi que l'envie et le fanatisme des protestants. Durant plus d'une année qu'il demeura dans cette ville, il essuya tous les dédains et les insultes des gens de bureau, qui se le renvoyèrent sans pitié et sans lui donner la moindre satisfaction.* Il eut à souffrir les hauteurs des membres de l'Église établie, à supporter les privations les plus pénibles, et plus d'une fois il se vit aux prises avec la misère, les ressources lui ayant souvent manqué durant ce pénible séjour.

Vers la fin de l'année 1765, un prêtre irlandais qu'il rencontra par hasard dans les bureaux, apprenant l'objet de ses démarches, et prenant en pitié sa triste situation, l'engagea à cesser ses poursuites, en lui faisant comprendre que le ministère anglais, malgré les promesses et les recommandations de M. Murray, demeurerait sourd à toutes ses demandes, et ne se hasarderait jamais à se compromettre aux yeux de son église au point de lui donner explicitement une réponse favorable. Il lui conseilla de profiter de la liberté que lui accordait le texte du traité de Paris, pour se rendre aussitôt en France, sans s'occuper davantage du bon plaisir de l'Angleterre, l'engageant à s'y

(*) V. p. 33 des Observat.s (J.V.)

faire consacrer évêque, à revenir ensuite à Londres, et à se présenter hardiment, comme évêque catholique du Canada, au ministère, qui ne pourrait faire autrement que de fermer les yeux sur cette démarche [1].

Après tant d'humiliations supportées cependant avec le courage d'un prêtre chrétien, ces paroles du prêtre irlandais rendirent quelqu'espoir à l'abbé Briand. Il suivit le conseil qu'il en avait reçu et se rendit à Paris, où bientôt après il reçut ses bulles, datées du 21 janvier 1766. Le 16 mars suivant, il fut consacré dans une chapelle particulière, à Suresnes près Paris, par Demay de Termont, évêque de Blois. Il retourna ensuite à Londres, produisit courageusement la bulle du Pape au ministère britannique, qui n'exigea de lui d'autre formalité que le serment de fidélité au roi. On lui signifia ensuite qu'il pouvait repartir pour le Canada, non avec le titre d'évêque de Québec, qu'on ne lui reconnaissait point, mais avec celui de surintendant de l'Église Romaine : *Superintendent of the Roman Church in Canada.* (*) Malgré toutes ces circonstances humiliantes et le refus que l'on faisait de le reconnaître officiellement pour évêque de Québec, sa consécration n'en fit pas moins pousser les hauts cris aux protestants zélés, et jeta l'alarme dans l'Église d'Angleterre.

Le retour de l'abbé Briand à Québec (28 juin 1766) fut salué par les cris de joie de tous les Canadiens, qui

[1] Mandement de Mgr Briand, aux archives de l'archevêché. — Journal du voyage fait par Mgr Plessis, évêque de Québec, dans les années 1819 et 1820, en Europe. Première partie. MS de l'archevêché de Québec.

(*) V. p. 34 des Observat. (J. V.)

le reçurent avec tous les honneurs dus à sa nouvelle dignité. L'allégresse fut d'autant plus grande, que l'on comptait moins le revoir revêtu de la dignité épiscopale. Le souvenir de toutes les humiliations que les nouveaux maîtres du Canada avaient fait subir à l'évêque de Québec ne lui rendit son troupeau que plus cher. Mais ce souvenir fut chez lui comme le commencement de cette défiance et de cette timidité qui firent bientôt le fonds du caractère franco-canadien, et qui réglèrent d'une manière si déplorable pour la religion les rapports subséquents de l'Église et de l'État. La crainte de blesser les regards susceptibles des protestants empêcha même le nouvel évêque de prendre, durant les premiers mois de son retour, les marques de sa dignité : la soutane violette et la croix pectorale, dont il ne se revêtit ensuite publiquement qu'aux instances réitérées de son troupeau [1]. Sans pouvoir entièrement se rendre compte des craintes qu'ils éprouvaient, les Catholiques prévoyants, et l'évêque le premier, ne pouvaient s'empêcher de voir qu'en le privant ainsi officiellement du titre de sa dignité, le but du gouvernement anglais était d'affaiblir l'influence de l'épiscopat et celle du clergé sur la population canadienne. Or, affaiblir cette influence, c'était affaiblir celle de la

[1] C'est l'historien protestant Smith, qui fut à peu près contemporain de tous ces événements, qui fait malicieusement cette remarque sur la timidité de M. Briand. C'est lui aussi qui raconte que ce prelat, en s'adressant aux Canadiens, à son retour, ne se présenta pas à eux comme évêque, mais comme un *simple faiseur de prêtres*. Ce sont de nouveaux traits à ajouter aux nombreux exemples de la méchanceté et de la mauvaise foi protestantes des hommes du gouvernement d'alors. M. Smith et son père firent tous les deux partie de ce gouvernement en Canada. (*)

(*) V. p. 34 des Observat.s — (J.V.)

Religion Catholique, et préparer les populations à recevoir les sectes protestantes, qui commençaient à s'introduire à la suite des émigrations venant de l'Angleterre. Je me rappelle encore à ce sujet avoir lu une ordonnance du gouverneur anglais, publiée vers la même époque, pour soustraire à l'action de l'évêque catholique et aux pénalités de l'Eglise tout prêtre qui serait disposé à *secouer le joug de l'Église Romaine pour embrasser le véritable Évangile,* c'est-à-dire pour se faire protestant et se marier [1].

La conquête ayant privé l'évêque de Québec de la plus grande partie de ses ressources, qu'il tirait de France, les séminaires de Montréal et de Québec convinrent alors de lui fournir de quoi se loger et se nourrir convenablement, avec un secrétaire et un valet de chambre [2]. Aussi est-ce à dater de l'évêque Briand que les évêques ont commencé à demeurer généralement au séminaire de Québec, où ils partageaient la vie simple et frugale des directeurs, selon le vœu et l'intention de François de Laval, prenant leurs repas dans le même réfectoire que les jeunes gens qui étudiaient la théologie : coutume louable qui exista jusqu'en 1847, mais qui vient de cesser, l'archevêque actuel de Québec s'étant bâti un palais épiscopal à l'aide des souscriptions des fidèles.

[1] W. Smith. *Hist. of Canada.* — *Gazette de Québec.* Voyez les numeros de cette époque.

[2] Mémoire sur le diocèse de Quebec, adressé à la sacrée congregation de la Propagande, à Rome. Archives de l'archevêché de Québec, rég. D. E.

Si les fidèles et le clergé en général avaient vu avec bonheur le retour de l'abbé Briand, revêtu de la dignité et du titre d'évêque de Québec, Récher, curé de la cathédrale, avait envisagé les choses sous un autre point de vue. Profitant de la vacance du siége, et comptant mal à propos que l'abbé Briand ne reviendrait qu'avec le titre précaire de vicaire-apostolique, il s'était emparé de toute l'autorité dans l'église; d'accord avec les marguilliers, il avait refusé de signer l'acte qui authentiquait la prise de possession du siége de Québec par l'évêque, dans sa cathédrale, sous prétexte que cette église était la paroissiale et non la cathédrale de Québec, quoiqu'il y eût une bulle du pape Clément X du 13 novembre 1675, qui érigeait cette église en cathédrale. Le curé et les marguilliers accordaient bien au prélat le droit d'y officier, mais ils ne voulaient point lui permettre de s'y installer comme un évêque dans sa cathédrale, avec son chapitre. Briand eut beau leur remontrer l'injustice et le peu de canonicité de leur procédé, ils persistèrent dans leur rébellion, et pour le moment il parut impossible de les faire céder. La cathédrale était en voie de réparation. Depuis le siége de Québec, on n'avait pas encore pu y dire la messe, et les offices publics se faisaient dans la chapelle du séminaire. L'évêque, à qui il répugnait de prendre des mesures de rigueur, et d'en appeler aux tribunaux laïques, alors tout composés de protestants, se résigna à prendre patience jusqu'à ce que les marguilliers et le curé fussent revenus au parti de la

soumission [1]. Je reprendrai plus tard ce sujet, et je ferai voir les conséquences fâcheuses qui résultèrent de l'existence anormale dans l'Eglise d'un corps de laïques indépendant de l'évêque, surtout dans une contrée soumise à un pouvoir acatholique.

Après la reddition de Montréal, les sujets français des bords du Saint-Laurent et de la baie de Fundy, effrayés des victoires des Anglais, s'étaient empressés de se soumettre aux vainqueurs. Les Acadiens dispersés à Miramichi, à Richebuctou, et dans les autres établissements du New-Brunswick et du golfe Saint-Laurent, avaient également offert leur soumission à l'Angleterre. A la conclusion du traité de paix fait à Paris, qui garantissait à ces diverses populations leur liberté civile et religieuse, le New-Brunswick, l'île Saint-Jean (Prince-Edward's Island), celle du Cap-Breton, etc., enfin toutes les colonies du golfe furent annexées au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

La soumission de toutes ces populations, d'origine française, qui précéda même le traité de Paris, et l'expression des divers articles de ce document, auraient, ce semble, dû les mettre à l'abri de toutes vexations et leur assurer au moins la sécurité dont jouissaient celles du Canada proprement dit. Mais, ainsi que dans la Nouvelle-Écosse, leurs terres et leurs belles métairies étaient un objet d'envie pour les émigrants anglais, surtout

[1] Lettres de Mgr Briand, aux archives de l'archevêché de Québec.

dans l'île Saint-Jean : leur perte fut donc résolue, et sous le prétexte qu'un grand nombre d'Acadiens de cette île étaient encore trop hostiles aux Anglais, non point qu'on eût à alléguer un acte quelconque d'hostilité contre eux, mais seulement *parce qu'ils étaient encore hostiles*, c'est à dire parce qu'ils n'avaient pas encore appris à aimer les Anglais, l'ordre fut donné de leur faire partager le sort affreux de ceux de la Nouvelle-Écosse en 1753[1]. On les embarqua par force dans des navires préparés à ce dessein ; quelques-uns furent envoyés sur les côtes de France, et l'on transporta le reste, comme un bétail inutile ou malfaisant, sur le continent voisin, dans les territoires sauvages et malsains des colonies méridionales, où la plupart durent périr de faim et de misère. Il n'échappa à cette cruelle dispersion que ceux qui eurent le bonheur de fuir dans les montagnes et les bois de leur île, où ils demeurèrent tout le temps qu'il fallut à l'Angleterre pour apprendre que ces Catholiques qu'elle traitait si mal étaient les plus fidèles de ses sujets coloniaux. Douze ans après, la révolution de ses anciennes colonies américaines lui montra ce qu'elle pouvait attendre du courage et de la loyauté des Canadiens.

Après s'être débarrassés si odieusement de ceux dont ils prétendaient avoir quelque chose à craindre,

[1] « A great number of the Acadian French on the island *were still so hostile to the English*, that they were included in the order to remove those of Nova Scotia. A large number were in consequence shipped off to the neighbouring continent, to the southern colonies, and to France...... » Montgommery Martin, *Hist. of Prince-Edward's Island*, in his *British Colonies*.

les Anglais virent tout d'un coup s'élever devant eux des ennemis bien plus terribles : c'étaient les Micmacks, nation sauvage, puissante, et nombreuse, du New-Brunswick, de l'île Saint-Jean, et de la Nouvelle-Écosse. Irrités du traitement barbare qui avait été infligé aux Acadiens et à leurs prêtres, qui avaient été également leurs propres missionnaires, ils cherchèrent à les venger sur les Anglais en massacrant impitoyablement tous ceux qui avaient le malheur de tomber entre leurs mains. Accoutumés à parcourir les bois et les rochers de la Nouvelle-Écosse, c'était là surtout qu'ils tendaient des embûches aux émigrés anglais, et les habitants d'Halifax n'osaient plus se risquer à sortir de l'enceinte de leur ville, dans la crainte d'être massacrés par les Sauvages. Trop rusés pour se laisser prendre par les soldats du gouvernement, les Micmacks échappaient à toutes les manœuvres de la garnison, et la mort la plus cruelle faisait chaque jour de nouveaux vides parmi les colons. Dans l'impossibilité où il se voyait de faire cesser par la force un état de choses si funeste, le gouverneur d'Halifax appela près de lui l'abbé Maillard, ancien vicaire-général de Louisbourg, qui depuis la paix était sorti de la retraite où il s'était caché, et qui continuait, en missionnaire et en prêtre zélé, à parcourir les peuplades sauvages, ainsi que le petit nombre de villages acadiens restés au Cap-Breton et à la côte de Miramichi, pour leur porter le secours de son ministère.

Depuis plus de vingt-cinq ans, ce digne ecclésiastique

était l'objet de la plus profonde vénération de la part des Acadiens et des Micmacks, qui avaient en lui une confiance sans bornes. Le gouverneur d'Halifax le pria d'user de son influence sur ces derniers afin d'arrêter leurs cruautés, et l'invita à fixer sa demeure dans cette ville. Maillard était prêtre et catholique : il oublia le mal que lui avaient fait ses persécuteurs, et n'eut qu'un mot à dire aux Sauvages pour mettre un terme à leurs représailles.

Le gouverneur de la Nouvelle-Écosse, reconnaissant ses services, lui accorda en même temps une pension de deux cents livres sterling, et, à une époque où l'Angleterre gardait encore une haine si fanatique à la Religion Catholique et à ses ministres, l'abbé Maillard eut une église à Halifax, qui lui fut bâtie par ordre du gouvernement. Dès ce moment, les Sauvages y vinrent tranquillement entendre la sainte messe, et l'on n'entendit plus jamais parler d'aucun meurtre [1].

Les Acadiens qui avaient échappé à la déportation générale, dispersés dans le pays, eurent alors eux-mêmes la liberté de se réunir auprès de l'abbé Maillard et de pratiquer sous sa protection les devoirs de la Religion. Environné de la considération que lui attiraient ses vertus et son influence, Maillard vécut encore plusieurs années à Halifax. Attaqué d'une maladie grave, il fut visité par un ministre anglican, qui lui offrit ses services afin de le disposer à bien mou-

[1] Journal du voyage fait par Mgr J.-O. Plessis dans les missions du golfe Saint-Laurent, en 1815. MS. de l'archevêché de Québec.

rir. Le bon vieillard le repoussa doucement, et lui fit cette réponse digne d'un prêtre catholique : — J'ai servi Dieu toute ma vie, et chaque jour je me suis préparé à la mort, en lui offrant le saint sacrifice de la messe. — Il mourut sans sacrements, puisqu'il était seul prêtre dans la Nouvelle-Ecosse, mais, plein de confiance dans la bonté du Père céleste [1], ne laissant que son cadavre aux protestants, qui lui firent des obsèques magnifiques (1768). L'abbé Maillard appartenait, ainsi que je l'ai dit, à la congrégation des Missions-Étrangères de Paris.

Lorsque la nouvelle de sa mort arriva à Québec, l'évêque envoya, pour le remplacer auprès des Micmacks et des Acadiens, Bailly de Messein, qu'il nomma son grand-vicaire pour toute l'ancienne Acadie (Nouvelle-Écosse et New-Brunswick), l'île du Cap-Breton et celle de Saint-Jean ou Prince-Edward. A Bailly, qui n'y resta pas longtemps, succéda l'abbé Bourg; mais ni l'un ni l'autre ne parvinrent jamais à remplacer véritablement auprès de ces populations le vénérable vieillard qu'elles avaient perdu.

Le nombre des émigrants catholiques écossais et irlandais commençant à s'accroître alors dans les nouvelles colonies anglaises, l'évêque de Québec avait, en 1767, élevé aux ordres sacrés un jeune Écossais, Alexandre Mac Donnell, qu'il envoya exercer le saint ministère parmi les sujets britanniques de

[1] Id. ibid — Archives de l'archevêché de Québec.

la langue gaélique et anglaise de l'île du Prince-Edward et de la Nouvelle-Écosse ; c'était le premier prêtre fourni par la Grande-Bretagne dans cette contrée, où il vécut quarante-trois ans, environné, comme Maillard, du respect et de l'amour de ses compatriotes, et surtout des habitants d'Antigonish, dont il fut particulièrement le pasteur [1].

En vertu de la capitulation de Montréal et du traité de 1763, dont les articles accordaient aux Canadiens le *libre exercice* de la Religion Catholique, ceux-ci avaient conservé non seulement le droit d'avoir un évêque, mais encore le titre de cet évêque aurait dû être reconnu du gouvernement, et cet évêque aurait dû être libre de demander à Rome un coadjuteur, avec droit de succession, suivant les formes canoniques. Mais, au mépris des capitulations et du traité, ces *droits* et ces *libertés*, ce *libre exercice*, si ouvertement stipulés, furent méconnus par le cabinet britannique, qui, pendant plus de soixante ans, travailla sans relâche à anéantir l'influence de la Religion Catholique, pour établir plus sûrement l'anglicanisme sur ses ruines. Il y travailla, en avilissant l'épiscopat dans la personne des évêques, et en s'emparant astucieusement de l'élection des coadjuteurs. Or, c'est un fait constaté par les actes déposés aux archives de l'archevêché de Québec, que tous les évêques et archevêques de cette ville, à commencer par le successeur de l'abbé Briand,

[1] Lettre pastorale de Mgr Plessis aux habitants de la Nouvelle-Écosse. — Aux archives de l'archevêché de Québec.

furent choisis par les gouverneurs du Canada, jusqu'à Mgr Signay, prédécesseur de l'archevêque actuel de Québec, inclusivement. Ces actes prouvent encore de la manière la plus évidente que plusieurs de ces choix ne furent pas seulement acceptés avec indifférence par le clergé, mais qu'ils lui furent forcément imposés et que toutes les nominations, à peu d'exceptions près, eurent pour objet les membres de ce clergé les moins capables de soutenir le poids de l'épiscopat,* et faits plutôt pour en déconsidérer le caractère auguste aux yeux des Catholiques aussi bien que des protestants.

Avant d'en venir aux faits destinés à constater cette proposition, je citerai à l'appui de ce que je viens de dire les paroles écrites par lord Durham, à ce sujet, dans son mémoire à la reine : « Le Bas-Canada, dit-
» il[1], avait, lorsque nous le reçûmes à la conquête,
» deux institutions qui seules conservèrent le sem-
» blant de l'ordre et de la civilisation dans la société,
» — l'Église Catholique et la milice, qui était cons-
» tituée et employée de manière à suppléer partielle-
» ment au manque de meilleures institutions civiles.
» *L'heureuse influence de l'Église Catholique a été*
» *limitée et affaiblie*; la milice est maintenant anéan-
» tie. »

Après toutes les entraves mises à la nomination de l'abbé Briand, et les outrages dont il l'avait abreuvé à Londres, le ministère britannique, cédant malgré lui

[1] *Rapport de lord Durham, haut commissaire de S. M., sur les affaires du Canada.*

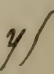
(*) V. p. 35 des Observat. (J.V.)

à la nécessité des circonstances, avait toléré le retour de ce prélat à Québec, après sa consécration. Mais, par suite du système d'abaissement et de dégradation qu'il avait résolu d'adopter à l'égard de l'église du Canada, en laissant repartir Briand pour aller exercer les fonctions d'évêque à Québec, il lui en refusait le titre, qu'il transférait déjà en pensée à un prélat de l'église établie. De son côté, l'évêque de Québec, effrayé des lenteurs qu'avait entraînées sa nomination, et des dépenses occasionnées par son voyage et son séjour en Angleterre et en France, effrayé des suites fâcheuses que pouvaient entraîner, pour son diocèse, les longues vacances qui se succèderaient à la mort de chacun des évêques, et voulant épargner à ses successeurs les épreuves si douloureuses que lui avait attirées son élection, songea à demander un coadjuteur, à qui il donnerait la consécration épiscopale, et qui, à sa mort, pourrait le remplacer[1], et se donner lui-même à son tour un coadjuteur, qui continuerait ainsi sans interruption la succession des évêques au Canada. Cette mesure était sage; mais, d'après les idées reçues, Briand ne crut pas pouvoir la mettre à exécution sans en avoir donné communication au gouverneur. Celui-ci comprit bien qu'il serait inutile et impolitique à la fois de s'opposer au désir de l'évêque : il en donna avis à son gouvernement, qui, sans chercher à y mettre obstacle cette fois, voulut au moins en tirer tout le parti possible, en s'attri-

[1] *The justice and policy of the late Act of Parliament, etc., for Quebec, asserted and proved.* London, 1774.

buant le choix des coadjuteurs, au grand détriment de la liberté de l'Eglise Catholique.

En conséquence de cette résolution, il fit valoir aux yeux de l'évêque Briand que le roi d'Angleterre ayant succédé à tous les droits du roi de France dans le Canada, il était juste que, comme lui, il eût à sa nomination le choix des évêques de Québec.(*) Briand aurait dû répondre à l'exposé d'une telle prétention que cette faculté de nommer au siége de Québec, n'étant nullement un droit chez le roi de France, mais une simple grâce accordée par le Saint-Siége à un prince catholique, à la tête d'un royaume catholique, cette faculté n'était en aucune façon transférable à un autre prince, surtout à un prince hérétique, à moins d'un acte émané de Rome même ; et d'ailleurs, en supposant que cette faculté eût été transférable du roi de France au roi d'Angleterre, celui-ci ne semblait-il pas naturellement y renoncer en refusant de reconnaître officiellement le titre de l'évêque de Québec et les autres priviléges dont ce prélat jouissait sous le gouvernement français ? — Mais Briand, intimidé déjà par tout ce qui s'était passé, et redoutant pour l'avenir des choses plus fâcheuses encore, n'osa pas répondre d'une manière énergique, et, après une faible résistance, se laissa imposer toutes les conditions qu'on voulut bien lui faire.(·)

En conséquence, l'abbé d'Esgl[y], curé de la paroisse Saint-Pierre de l'île d'Orléans, près de Québec, fut proposé à Rome à la fin de l'année 1770 ; ce choix ne fit 

(*) V. p. 36 des Observat.s (J.V.)
(·) V. p. 37 — d° — (J.V.)

pressentir que trop les intentions du gouvernement, alors représenté par le président du conseil de la colonie, faisant fonctions de gouverneur. En lisant les divers mémoires qui datent de cette époque, et en les comparant aux traditions encore vivantes aujourd'hui sur d'Esglis, il est impossible de ne pas reconnaître dans la nomination de ce prélat l'œuvre de la politique anglaise et protestante. Louis-Philippe Mariaucheau d'Esglis, d'une famille distinguée, mais appauvrie, du Canada, était alors un vieillard de plus de soixante ans, c'est-à-dire de quatre ans plus âgé que celui à qui on le donnait pour coadjuteur [1], et de facultés intellectuelles au dessous du médiocre. C'était bien l'homme le moins capable d'administrer un diocèse aussi vaste, et surtout dans des circonstances aussi difficiles que celles où se trouvait le Canada. Je n'ai rencontré aucun document qui m'indiquât que le clergé eût fait la moindre démarche pour s'opposer à un choix si déplorable ; mais, en supposant qu'il en eût fait, ces démarches durent être timides, et par conséquent inutiles auprès du conseil de Québec, qui était résolu sans doute à remplir les intentions du gouvernement et à humilier le clergé du Canada, en y avilissant l'épiscopat.

Ni l'évêque ni le clergé ne se sentirent apparemment la force de résister à la violence morale qu'on leur faisait subir, et, à la demande de l'évêque Briand, qui

[1] Mgr Briand n'avait alors que cinquante-six ans.

eut encore la douleur d'être forcé de motiver aussi honorablement que possible, vis-à-vis du Saint-Siége, la présentation de l'abbé d'Esglis, Rome lui expédia ses bulles, datées du 12 septembre 1771. Le 12 juillet 1772, d'Esglis fut consacré sous le titre d'évêque de Dorylée, *in partibus*, dans la chapelle du séminaire. Mais, aussitôt après la cérémonie, le nouveau prélat retourna à sa paroisse, où Briand le renvoya exercer ses fonctions curiales, sans même lui donner l'ombre d'un pouvoir de plus que ceux qu'il avait exercés auparavant comme simple desservant. Ceci seul servirait à prouver combien il comptait peu sur les capacités de l'homme qu'il avait été contraint de prendre pour coadjuteur. Mgr Turgeon, archevêque actuel de Québec, me racontait à ce sujet, dans une visite que je fis avec lui à l'île d'Orléans, que l'évêque Briand, après avoir renvoyé d'Esglis, se tournant vers quelques prêtres de son clergé qui lui exprimaient leur surprise du refus qu'il venait de faire de donner à son coadjuteur les pouvoirs de grand-vicaire, ajouta avec un sourire significatif : *Ut sciant gentes quoniam homines sunt.* Car il voulait donner à entendre par ce texte que M. d'Esglis ne devait pas se croire plus savant alors qu'avant sa consécration. Telle était, et telle est encore aujourd'hui l'opinion qu'on avait de ce choix, le premier et le plus triste de tous ceux que fit l'Angleterre pour le siége catholique de Québec. Ce ne fut que deux ans après, qu'*à la sollicitation du gouverneur*, l'évêque Briand déclara l'abbé d'Esglis coadjuteur (*)

(*) V. p. 38 des Observat. (J.V.)

de Québec, et qu'il le présenta en cette qualité au clergé de son diocèse[1]. Par égard néanmoins pour la dignité dont il était revêtu, il avait accordé à l'abbé d'Esglis, qui était loin d'être riche, des moyens d'existence plus convenables à son rang, en lui allouant une partie des dîmes de la paroisse de Varennes (10 septembre 1773).

[1] Mandement de Mgr Briand, du 14 mars 1774. — Archives de l'archevêché de Québec.

CHAPITRE XIX.

DEPUIS L'ADOPTION DU BILL APPELÉ L'ACTE DE QUÉBEC, EN 1774, JUSQU'A LA MORT DE LOUIS-PHILIPPE MARIAUCHEAU D'ESGLIS, HUITIÈME ÉVÊQUE DE QUÉBEC, EN 1788.

Le parlement d'Angleterre adopte le bill appelé l'acte de Québec. Effets de ce bill en ce qui regarde la Religion Catholique en Canada (1774). Injustice de l'Angleterre. Révolte des colonies anglaises de l'Amérique, et déclaration de l'indépendance des États-Unis (1775). Les États-Unis cherchent à entraîner le Canada. M Carroll, depuis premier évêque de Baltimore, à Montréal. Prise de cette ville par les Américains. Exemple magnanime de fidélité donné par l'évêque de Québec. Les Canadiens se lèvent à sa voix pour la défense du gouvernement anglais. Siége de Québec par les Américains. Mort de Montgomery. Le siége est levé (1776). Divisions entre l'évêque de Québec et la fabrique de sa cathédrale. Extinction du chapitre. Le gouvernement s'empare du collége des Jésuites de Québec (1776). Nouvelles spoliations. Profanations par les Anglais de l'église des Récollets. L'évêque Briand résigne l'épiscopat. Mariaucheau d'Esglis, huitième évêque de Québec (1784). François Hubert choisi pour coadjuteur. Défiances de l'Angleterre envers les prêtres français. Prêtres Irlandais en Canada. Érection d'un siége épiscopal anglican à Halifax. Mort de Mariaucheau d'Esglis, huitième évêque de Québec.

L'année suivante, 1774, quatorzième du règne de George III, le parlement d'Angleterre adopta un acte contenant diverses dispositions relatives aux habitants du Canada. Cet acte, vulgairement appelé l'*Acte de Québec,* établissait un conseil législatif pour les affaires du Canada, et entre autres clauses remarquables portait celles qui suivent :

Art. 5. « Et pour la plus entière sûreté et tran-
» quillité des habitants de ladite province, il est, par

» ces présentes, déclaré que les sujets de Sa Majesté
» professant la religion de l'Eglise de Rome dans la-
» dite province de Québec, peuvent avoir, conserver
» et jouir du libre exercice de la religion de l'Eglise
» de Rome, *soumise à la suprématie du roi,* déclarée
» et établie par un acte fait dans la première année
» du règne de la reine Elisabeth, sur tous les domaines
» et pays qui appartenaient alors ou qui appartien-
» draient par la suite à la couronne impériale de ce
» royaume, et *que le clergé de ladite église peut tenir,*
» *recevoir et jouir de ses dus et droits accoutumés, eu*
» *égard seulement aux personnes qui professeront la-*
» *dite religion.* »

Art. 6. « Pourvu néanmoins qu'il sera loisible à
» Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, de faire
» telles applications du *résidu* desdits dus et droits
» accoutumés, pour l'encouragement de la religion
» protestante, et pour le maintien et la subsistance
» d'un clergé protestant dans ladite province, ainsi
» qu'ils le jugeront en tout temps nécessaire et utile. »

Art. 8. « Il est aussi établi par la susdite autorité
» que tous les sujets canadiens de Sa Majesté en ladite
» province de Québec *(les ordres religieux et commu-*
» *nautés seulement exceptés)* pourront aussi tenir
» leurs propriétés et possessions, et en jouir ensemble
» de tous les usages et coutumes qui les concernent,
» et de tous les autres droits de citoyens, d'une ma-
» nière aussi ample, aussi étendue et aussi avanta-
» geuse que si lesdites proclamations, commissions,

» ordonnances et autres actes n'avaient pas été faits,
» etc. »

A la lecture de ces articles, il semble tout d'abord qu'ils n'ont été statués que pour l'avantage de la population catholique du Canada et du clergé séculier, auquel *ils assurent une entière liberté,* la suprématie du roi, en vertu de l'acte de la première année de la reine Elisabeth, ne portant que sur l'ordre temporel. Or, la conséquence naturelle des dernières dispositions de l'article 5 est que les règles de l'Eglise Catholique, relativement à l'inaliénabilité et l'affectation exclusive des biens, doivent être maintenues dans toute leur intégrité.

L'article 8 du même acte, en garantissant aux habitants et au clergé leurs propriétés, ajoute ces mots : *Les ordres religieux et les communautés seulement exceptés.* Ainsi, malgré la justice rendue aux habitants et au clergé séculier, ces articles n'en sont pas moins évidemment contraires aux articles 32 et 34 de la capitulation de Montréal, et à l'ensemble du traité de 1763, qui garantissaient tous les droits et priviléges des communautés et des ordres religieux.

Mais, en admettant que l'*exception* fût valable en droit, signifiait-elle que le gouvernement pourrait, selon son bon plaisir, s'emparer des biens de *ces ordres et communautés ?* Il est impossible d'admettre une explication si contraire à la justice et aux traités, puisqu'il avait été accordé d'ailleurs *à tous les sujets français* indistinctement *de vendre leurs biens, et d'en pas-*

ser le produit en France, au cas où ils le jugeraient à propos. La nation conquérante reconnaissait donc évidemment par là qu'elle n'avait pas le droit de s'emparer immédiatement des biens des communautés ni des ordres religieux, c'est-à-dire des Sulpiciens, des Jésuites et des Récollets, spécialement désignés dans l'article 35 de la capitulation, mais encore que ces biens ne pouvaient en aucun cas entrer dans son domaine; car, s'il y avait eu une éventualité dans laquelle elle eût pu en devenir propriétaire, elle n'aurait pas accordé à ces religieux *la liberté de les vendre et d'en emporter le produit.*

Si les Jésuites et les Récollets avaient vendu leurs biens, le prix, d'après la capitulation, aurait donc pu être emporté hors de la province et employé à d'autres établissements religieux tenus par ces divers ordres, et la Religion Catholique aurait seule profité de la valeur de ces biens. Comment donc cette religion pourrait-elle se trouver dans une situation moins favorable parce que les Jésuites et les Récollets n'avaient pas usé de la faculté de vendre, qui leur était accordée alors?

L'article qui excepte de la garantie accordée aux habitants du Canada par l'acte du parlement les ordres religieux et les communautés, ne pouvait et ne peut encore raisonnablement s'expliquer que de l'une des manières suivantes:

Ou il signifiait que les droits des communautés n'étaient pas aussi absolus que ceux des particuliers, puis-

que, si le revenu présentait un *résidu,* c'est-à-dire un excédant, un superflu, non nécessaire à leur existence et à l'objet de leur destination, le gouvernement pouvait employer ce résidu à l'encouragement de la religion protestante.

Ou bien, il signifiait qu'en cas de suppression d'un ordre ou d'une communauté les biens de cet ordre ou de cette communauté passeraient à d'autres établissements catholiques, l'Eglise Catholique seule pouvant disposer de ce qui lui appartient ; or, le gouvernement anglais le reconnaissait bien, puisque, par ce même acte du parlement, il admettait que.... *le clergé de l'Église Catholique pouvait tenir, recevoir et jouir de ses dus et droits accoutumés* [1].

Je me suis étendu longuement sur les articles de l'acte du parlement de 1774, parce que c'est avec cet acte, dont les expressions sont parfois ambiguës, que l'Angleterre trouva moyen de jeter de la poudre aux yeux des Canadiens et du clergé séculier, et de leur faire croire à sa générosité, dans le temps même où elle allait avoir besoin de toute l'autorité du clergé catholique pour prêcher la fidélité aux habitants et les empêcher de se joindre à ceux de toutes les anciennes colonies anglaises soulevées contre la mère-patrie. Cela n'empêcha pas les protestants de jeter l'alarme en Angleterre, lors de la publication de l'acte de Québec. L'archidiacre Blackstone déclama avec véhémence, du

[1] Voyez la brochure de M. de Vatimesnil *Sur la destination des biens des Jésuites en Canada*, imprimée à Québec en 1846.

haut de la chaire de Saint-Paul, contre ce qu'il appelait la connivence du parlement avec les papistes, et la ville de Londres se hâta de présenter une adresse au roi, pour le prier de ne point sanctionner un *bill* qui donnait, disait-elle, une existence légale à une *église idolâtre et sanguinaire* : c'étaient les expressions de l'adresse. Le ministère, en méprisant en apparence ces clameurs du fanatisme, dont il était lui-même encore imbu, se faisait un mérite, aux yeux du monde politique, d'une magnanimité inconnue, disent ses panégyristes, dans les fastes de la civilisation ; mais, au fond, il s'apprêtait à dépouiller le clergé catholique d'une partie de ses biens ; et, comme il allait avoir besoin de lui pour la conservation du Canada, il songeait à lui faire jouer auparavant le rôle du chat de la fable qui tire les marrons du feu, afin de le spolier ensuite plus à son aise, à l'aide de sa propre loyauté.

En effet, les treize colonies anglaises qui formèrent depuis les premiers Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale s'étaient lassées de cette suite continuelle d'oppressions que l'Angleterre est habituée à faire peser indistinctement sur toutes ses colonies. La dernière avait été l'imposition d'une taxe considérable [1], sans que les imposés eussent été représentés dans le parlement. Bientôt après, elles se soulevèrent contre la métropole, et déclarèrent leur indépendance (1775). De cette épo-

[1] L'argent qu'on avait cherché à lever par cet impôt devait servir à couvrir les frais énormes occasionnés par l'occupation du Canada. Quelle étrange série d'événements !

que mémorable date une ère nouvelle dans l'histoire des nations, dont l'Eglise, à qui il ne faut que la liberté, a su particulièrement profiter pour s'étendre et se développer parmi les peuples. Cette magnifique hiérarchie catholique, qui embrasse les Etats-Unis, et qui, chaque année, du sein de son concile, proclame aux regards de l'univers étonné son agrandissement et son indépendance de toute autre puissance que de Rome, en est certainement le plus beau résultat.

Les colons de la Nouvelle-Angleterre et ceux des colonies voisines étaient désormais séparés de la Grande-Bretagne. On leur donna dès lors, exclusivement, le nom d'*Américains*. Mais ils n'eurent pas plus tôt déclaré leur indépendance, qu'ils s'efforcèrent de s'emparer du Canada, que si peu d'années auparavant ils avaient aidé l'Angleterre à conquérir sur les Français. Vers la fin de l'été de l'année 1775, le Canada fut envahi par les forces américaines, qui s'avancèrent par le lac Champlain, et en même temps du côté des sources du Kennebec. La première division de l'armée américaine, sous les ordres du brigadier-général Montgomery, eut, dès le commencement, un succès remarquable. Montréal, Chambly, Saint-Jean, Longueil et d'autres postes importants à cette époque tombèrent entre leurs mains. Les vivres et les magasins militaires qui se trouvaient à Montréal et sur les rivières voisines furent enlevés en même temps. De nombreux émissaires se répandirent partout, afin d'engager les Canadiens à profiter de la circonstance pour secouer le joug de l'Angleterre. Aux

Américains se joignirent des émissaires français, faisant appel au patriotisme et aux sentiments religieux du peuple dont ils étaient les frères. M. Carroll de Baltimore, depuis évêque et archevêque de cette ville, et la tige de cet épiscopat admirable qui couvre les Etats-Unis, arriva lui-même à Montréal pour exhorter le clergé catholique à se joindre au mouvement, en lui faisant, au nom du congrès américain, la promesse d'une liberté religieuse véritable, bien supérieure à celle que les Anglais se vantaient d'avoir donnée à l'Eglise du Canada, et qu'ils avaient déjà si ouvertement violée. Les Canadiens de cette frontière avaient pris les armes en assez grand nombre, et la plupart s'étaient joints aux Américains pour leur soumettre les forts de Chambly et de Longueil. Mais le clergé hésitait, doutant que ces mêmes Américains qui avaient commis jadis tant d'excès à Louisbourg se sentissent capables de tenir les promesses faites par Carroll.

Pendant que Montgomery occupait Montréal, la seconde division de l'armée américaine, sous les ordres du colonel Arnold, traversait avec des fatigues inouïes les forêts et les marais du Maine ; elle arrivait à Satagan, le 4 novembre, et, le 8, venait camper à la Pointe-Lévi, vis-à-vis de Québec, sur la rive méridionale du Saint-Laurent. Québec était alors à peu près sans défense, et, si Arnold avait pu traverser ce fleuve, la capitale du Canada, avec tout son territoire, passait infailliblement entre les mains des Américains.

Le général Carleton, gouverneur du Canada pour l'Angleterre, se trouvait avec ses troupes près de Montréal, cherchant à repousser les attaques de Montgomery, qui était maître de cette ville, et qui désirait effectuer sa jonction avec la division commandée par le colonel Arnold. Carleton n'avait avec lui qu'une poignée d'hommes, le pays étant dégarni de troupes anglaises. Il avait fait d'inutiles efforts pour exciter les milices canadiennes à se lever dans les campagnes, et à s'unir à lui pour la défense du Canada. On demeurait sourd à sa voix, tout en prêtant l'oreille aux cris de liberté poussés sur la frontière.

Ce fut un moment d'indécision terrible pour l'Angleterre. Si le clergé canadien se prononçait contre elle ou seulement demeurait dans l'indifférence, c'en était fait de toutes les possessions anglaises de l'Amérique. Mais l'évêque Briand fut sublime de loyauté. Carleton lui écrivit, et, dans sa détresse, il eut recours à celui à qui le gouvernement anglais refusait, au mépris des traités, le titre d'évêque, pour lui donner celui de *surintendant de l'Église romaine*. L'évêque, à la réception de sa lettre, publia un mandement court, mais énergique, où il rappelait aux Canadiens la foi jurée si récemment au roi d'Angleterre, et la *justice* qui venait de leur être rendue par l'acte du parlement. Le mandement eut pour effet, sinon de faire prendre les armes à toute la milice des campagnes en faveur du gouvernement, au moins de faire demeurer les habitants paisibles chez eux, et d'empêcher le clergé

d'écouter les promesses des Américains, promesses qu'ils eussent certainement mieux gardées que ne l'a fait la Grande-Bretagne. Mais, à la voix de l'évêque, la noblesse canadienne, au nombre de mille à douze cents hommes, se réunit à Québec, et fit savoir à Carleton qu'elle était prête à combattre sous ses ordres.

Le gouverneur, reconnaissant que le salut de la province dépendait de la possession de cette place importante, se replia alors sur Québec. Il y arriva le 19 novembre, sans avoir éprouvé la moindre opposition de la part d'Arnold, qui venait de passer le Saint-Laurent, à une légère distance au-dessus de cette ville. Toute l'armée américaine ne tarda pas à en occuper ensuite les environs, et Arnold établit son quartier-général à la Pointe-aux-Trembles, à vingt-un milles de Québec, attendant l'arrivée de Montgomery pour commencer l'attaque de la place.

Le retour du général Carleton à Québec fut salué avec acclamation par tous ceux qu'avait réunis la défense commune. Les Canadiens rivalisèrent de zèle avec les vétérans anglais pour travailler aux préparatifs de la défense; et, malgré la faiblesse numérique de toute la garnison réunie [1], ils attendirent avec une confiance parfaite l'attaque des forces combinées des Etats-Unis. Le siége ou plutôt le blocus dura pendant tout le mois de décembre. Montgomery réunit alors un

[1] Outre cette poignée de mille à douze cents Canadiens, il n'y avait pour toute defense dans la place que 350 hommes de troupes régulières et 450 matelots de la marine anglaise.

conseil de guerre, et il fut résolu d'enlever Québec d'assaut durant la nuit du 31 décembre.

Les assiégeants s'approchèrent de la citadelle dans le plus grand silence, aidés encore dans leur dessein par une tempête de neige considérable. En arrivant sous la porte de Prescot (Prescot-Gate),* par le chemin qui tourne le long du rocher menant de la basse à la haute-ville, l'armée se trouva encombrée dans le passage étroit qui conduisait à la porte de la place, et le bruit confus des soldats américains se faisant entendre, malgré toutes leurs précautions, au-dessus de la voix de l'ouragan, à l'oreille attentive de la sentinelle extérieure, celle-ci ne recevant aucune réponse au *qui vive,* donna l'alarme à la garde anglaise. Montgomery disposa aussitôt ses hommes à l'attaque, avec une rapidité et une précision admirables, et s'avança vivement à l'assaut. Les Anglais et les Canadiens ouvrirent en même temps un feu terrible sur l'ennemi au moyen de l'artillerie qui commandait le passage. C'est alors seulement que les gémissements des blessés révélèrent ouvertement l'ennemi, et ce ne fut que lorsque tout autre bruit que celui du feu de la place eut cessé de se faire entendre que les assiégés cessèrent de tirer. L'aube du matin se leva. Mais aucune trace de l'évènement de la nuit n'était visible. Une neige épaisse couvrait le corps du malheureux Montgomery et ceux de sa vaillante troupe tombés victimes de leur bravoure.

Quelques autres attaques, aussi infructueuses, suivirent encore de la part de l'armée américaine. Elle

(*) V. p. 18 des Observat.s de M. F. – (J.V.)

se résolut enfin à lever le siége, le 6 mai 1776, et repassa la frontière. Elle y fut décidée par l'augmentation des troupes anglaises qui arrivèrent au printemps et par la levée des milices canadiennes, dont l'ensemble présentait une force de plus de treize mille hommes. On peut donc dire avec certitude que si le Canada ne tomba pas au pouvoir des Etats-Unis, l'Angleterre en fut redevable à la noblesse canadienne, qu'elle chercha ensuite, et qu'elle ne réussit que trop bien, par sa jalousie, à abaisser et à anéantir. Elle le dut surtout à l'évêque Briand. Ce prélat empêcha seul un soulèvement général des campagnes en faveur des Américains, et prêta ainsi, par un sentiment extrême de fidélité, son influence au gouvernement britannique, qui l'en récompensa par la suppression de plusieurs des droits de l'Eglise et l'érection d'un évêché anglican dans le Canada, auquel fut transmis officiellement le titre d'évêque de Québec.

J'ai raconté plus haut la résistance opposée par Récher, curé de la cathédrale, et les marguilliers de la fabrique, à la prise de possession de cette église par l'évêque de Québec. En 1768, le curé était mort. Les chanoines, restes vénérables du chapitre, se réunirent alors pour prier l'évêque de rétablir les anciennes dignités. Mais l'opposition formée par le curé subsista après sa mort, et les marguilliers continuèrent à nier les droits de l'évêque sur l'église. Cette première cause empêcha le prélat d'obtempérer au désir des chanoines. En 1771, les réparations de la cathédrale étant terminées,

on vint prier l'évêque Briand de vouloir bien la bénir, et d'y officier, suivant l'ancienne coutume. C'était le vœu de la population; mais la fabrique continuait dans son opposition, et l'évêque, ayant annoncé par mandement qu'il viendrait bénir l'église, fit savoir en même temps aux habitants de Québec qu'il ne la bénirait que comme église paroissiale ordinaire, et que, pour les offices pontificaux, il continuerait à les célébrer dans la chapelle du séminaire. Les choses allèrent ainsi pendant près de trois ans. En 1774, le peuple commença à se plaindre vivement de la fabrique, dont l'opposition désordonnée le privait du spectacle imposant des grandes cérémonies religieuses aux jours des fêtes pontificales.

Les marguilliers se virent forcés de transiger avec le pouvoir épiscopal. Le gouverneur britannique se porta médiateur entre eux et l'évêque, et c'est alors seulement qu'on s'aperçut des conséquences de cette malheureuse opposition. La fabrique, craignant d'être supplantée dans les attributions qu'elle avait usurpées, si elle laissait le chapitre s'installer dans la cathédrale, avait fait de son côté des plaintes au gouverneur; elle avait représenté que les chanoines étaient un corps plutôt nuisible qu'utile aux intérêts de l'église de Québec; que, d'ailleurs, il était sans ressources, puisque la colonie était désormais séparée de la France, qui les avait fournies auparavant, et que le moment était on ne peut mieux choisi pour le supprimer, puisqu'il ne restait plus que quatre ou cinq vieux chanoines de l'ancien chapitre.

Le mémoire des marguilliers, envoyé par le gouverneur à Londres, y fut accueilli avec la plus grande faveur. Le ministère y voyait l'occasion de diminuer encore l'influence du clergé par la suppression d'un corps qui relevait l'éclat de l'église de Québec, et dont l'absence priverait l'évêque de ses conseillers naturels. Il fut décidé que, *pour répondre aux vœux des Catholiques du Canada,* représentés par les marguilliers de Québec, on ferait comprendre au *surintendant de l'Église Romaine* les inconvénients attachés au rétablissement des dignités de la cathédrale [1]. Cette communication, qui fut faite à l'abbé Briand, apparemment lorsque les plaintes du peuple eurent forcé les marguilliers à un arrangement avec l'évêque, dut encore une fois percer son cœur d'une douleur bien amère. On ne sait cependant pas trop comment cette décision fut réellement accueillie par tous. Ce qui est certain toutefois, c'est que l'évêque rentra en apparence avec tous ses droits dans son église. Les chanoines y vinrent aussi, et reprirent leurs anciennes places : personne ne les leur contesta ; mais ils s'éteignirent sans que d'autres vinssent les remplacer, et Québec demeura et demeure encore aujourd'hui sans chapitre et sans dignités. Cependant Québec est un siége archiépiscopal, et Montréal, qui n'est qu'un siége suffragant de cette métropole, a un chapitre, canoniquement érigé par les soins de l'évêque actuel de cette ville. — La rentrée de l'évêque

[1] *The justice and policy*, etc. — Archives de l'archevêché de Québec.

Briand dans sa cathédrale eut lieu le 16 mars 1774.

Ces preuves si tristement significatives de la fâcheuse influence exercée par des laïques dans l'Église ne sont malheureusement pas les seules dont elle ait à se plaindre en Canada, par suite de la trop grande part qu'ils se sont arrogée dans les fabriques, aux dépens de l'évêque et des curés [1]. La suppression du chapitre de Québec avait eu lieu sans bruit ; son extinction se fit de même, et, lorsque le dernier chanoine expira, c'est à peine si l'on se souvenait encore au Canada que ce corps eût existé. La fabrique y gagna en pouvoir, mais la religion y perdit proportionnellement une partie de sa considération. C'était ce que voulait le ministère anglais, qui croyait voir dans l'avenir le moment où cette suppression, suivie bientôt après de celle des Jésuites et des Récollets, amènerait la décadence complète du Catholicisme en Canada.

Le pape Clément XIV ayant supprimé la Compagnie de Jésus par bref du 21 juillet 1773, les Jésuites avaient dès lors cessé de se recruter. Leurs établissements dans le Canada avaient été fondés dans le but d'instruire la jeunesse et de faire des missions chez les

[1] Dans le cinquième concile provincial de Baltimore, tenu en 1843, les Pères décrétèrent que désormais, dans toutes les églises où il y avait un *board of trustees* (conseil de fabrique), aucune décision, de quelque nature qu'elle pût être, concernant les droits temporels de l'Église, ou son administration en ce qui concerne le choix des personnes employées à son service, comme chantres, sacristains, etc., ne serait valable sans le consentement exprès du curé. Plusieurs fabriques résistèrent ; on les excommunia, en leur abandonnant les églises dont elles se prétendaient maîtresses ; on interdit ces églises, on en bâtit d'autres où l'on put, et l'on s'en passa ailleurs jusqu'à parfaite soumission des rebelles. Depuis lors, presque tous se sont soumis, grâce à l'énergique volonté de Mgr Hughes, archevêque de New-York.

Sauvages. Les biens qu'ils possédaient dans cette contrée, destinés à pourvoir à ces divers services religieux, leur provenaient, partie de fondations dues aux rois de France et à des particuliers, partie d'acquisitions faites par la société elle-même. Cette société ayant été dissoute, il était naturel de laisser aux anciens membres existant en Canada l'usufruit de leurs biens, et, selon le droit de l'Église Catholique, de les transférer ensuite à un autre établissement religieux, régulier ou séculier, qui serait chargé de remplir les fonctions attribuées aux Jésuites, c'est-à-dire, d'instruire la jeunesse catholique, et de porter chez les Sauvages la lumière de l'Evangile et les bienfaits de la civilisation. Nous allons voir comment ces conditions furent remplies.

Trois ans après la suppression de cette illustre compagnie, il y avait encore au Canada douze Jésuites, qui, avec un zèle sans exemple, continuaient, comme de simples prêtres séculiers, à exercer leurs fonctions habituelles, et, jusqu'à la fin de l'année 1776, les classes demeurèrent ouvertes dans leur collége de Québec. Ce collége était vaste et magnifique; un assez grand nombre d'éleves y recevaient encore une éducation gratuite. Mais, en 1776, le gouvernement, comptant, comme toujours, sur l'obéissance et la soumission passives du chef du clergé, signifia aux pères jésuites que leur maison avait reçu une autre destination. On y plaça les archives, et les Jésuites furent obligés de renoncer à l'enseignement. On leur laissa toutefois quelques chambres, où on leur permettait de terminer leurs

jours en gardant l'administration de leurs biens. Cette première spoliation fut bientôt suivie d'une seconde et d'une troisième ; on leur enleva leur maison des Trois-Rivières, dont le gouvernement fit une prison, et, après la mort du père Well, qui demeurait dans celle de Montréal, le gouvernement en prit possession, ainsi qu'il avait fait des autres.

Les Récollets avaient, de leur côté, reçu défense de recruter de nouveaux novices ; néanmoins on les laissait encore en possession de leurs maisons de Montréal, des Trois-Rivières et de Québec. Durant le siége de cette dernière ville par les Anglais, leur église avait beaucoup souffert ; ils étaient cependant parvenus à la réparer convenablement. Mais, tout en se vantant de leur modération, les vainqueurs avaient forcé ces religieux à leur céder à moitié l'usage de cette église, et chaque dimanche, à l'issue de la grand'messe, il fallait se hâter d'emporter le saint Sacrement dans la sacristie, afin de laisser le champ libre aux exercices profanes de l'office protestant. C'est ainsi que l'Angleterre observait les traités, et *reconnaissait* (bill de 1774) *que le clergé et l'Église Catholique jouissaient de leurs dus et droits accoutumés.*

Instruits par l'expérience, les plus distingués d'entre les Canadiens, animés de l'espoir d'améliorer la condition commune, avaient envoyé à Londres une députation pour solliciter le gouvernement en faveur de l'ancienne population de la colonie. Leurs efforts obtinrent quelque succès. En conséquence, au printemps de l'an-

née suivante (1784), l'ordre vint d'Angleterre au conseil législatif de Québec de passer une loi pour la sûreté et la liberté personnelles des habitants du Canada, aussi bien Anglais que Français. Le conseil, entièrement composé de protestants toujours hostiles aux Catholiques, ne pouvait s'opposer directement à la volonté du gouvernement de la métropole, énoncée cette fois dans l'intérêt des Canadiens ; mais il tenta de limiter le bienfait royal en excluant du bénéfice de l'acte d'*Habeas corpus* les réguliers de l'un et de l'autre sexe. Le clergé comprit alors les fâcheuses conséquences que cette exclusion pourrait entraîner pour les réguliers, surtout pour les communautés de femmes, et il réclama vivement afin d'obtenir justice. Des adresses publiques signées du vicaire-général du diocèse, des supérieurs du séminaire, et du père gardien des Récollets, vinrent frapper à la porte du conseil, pour y être admis comme partie intervenante et complaignante de la nouvelle législation que l'on agitait, et la proposition d'exclusion fut rejetée [1].

Cette adresse et le succès qu'elle obtint prouvaient deux choses dont le clergé aurait dû profiter : la première, qu'il avait devant lui une voie légale et toujours libre par laquelle il pouvait demander justice des actes que l'opposition protestante cherchait à établir contre l'Eglise Catholique ; la seconde, que s'il avait toujours eu le courage d'employer cette voie, chaque fois que le

[1] Bibaud, *Histoire du Canada*, Québec.

gouvernement avait entrepris quelque chose de fâcheux pour la Religion Catholique, il aurait pu réussir à empêcher bien des spoliations et des empiètements, dont les Catholiques sont encore aujourd'hui les victimes, et contre lesquels ils étaient d'autant plus fondés à réclamer, qu'ils avaient rendu davantage de services au gouvernement, dans le temps des troubles. Mais le courage faillit trop souvent au clergé, lorsqu'il n'avait besoin que de se montrer et de faire valoir ses droits, ainsi qu'il aurait dû le faire lors de la suppression du chapitre et du collége des Jésuites de Québec.*

Depuis cette époque, l'évêque Briand avait vu diminuer chaque année le nombre de ses conseillers naturels, et la sage coutume de tenir de temps en temps des synodes diocésains, tant recommandée par les anciens canons, et si féconde en résultats heureux pour le pasteur et le troupeau, était tombée également en désuétude. Une seule dignité existait encore, celle de grand-vicaire, et l'évêque, dénué des conseils et des appuis naturels qu'il rencontrait auparavant dans cette hiérarchie secondaire, si utile surtout dans un si vaste diocèse, où ils lui avaient jusque-là facilité les détails de l'administration, paraissait être retombé au rang de simple vicaire-apostolique, que lui avaient souhaité les vues ambitieuses du curé Récher. Privé de ces soutiens, qui se trouvaient par leur dignité naturellement interposés entre lui et les missionnaires, il voyait peser sur sa tête tout le poids des affaires et de la responsabilité de son diocèse.

(*) V. p. 39 des Observat.s (J.V.)

Si l'on ajoute à ce fardeau les souffrances d'une maladie cruelle dont il était attaqué depuis deux ans, il sera facile de faire comprendre la situation pénible où se trouvait l'évêque Briand. Dans cet état, se sentant incapable de travailler davantage, il résolut de résigner entre les mains de son coadjuteur cet évêché dont le gouvernement n'avait été pour lui qu'une source de chagrins et de souffrances, dans les circonstances pénibles où il en avait été chargé. Ce n'était pas qu'il ne redoutât de mettre un si pesant fardeau sur des épaules aussi débiles que celles de son successeur; mais son âge avancé, et celui plus avancé encore de l'évêque de Dorylée, lui faisaient craindre de laisser le diocèse sans pasteur, si tous les deux venaient à mourir à la fois; tandis qu'en donnant sa démission, il y avait à espérer que, d'après l'arrangement convenu, on laisserait d'Esglis prendre un coadjuteur plus jeune et plus en état de conduire les affaires.

En conséquence de cette résolution, il écrivit au gouverneur Henry Hamilton (24 novembre 1784); celui-ci accueillit avec bienveillance la demande de l'évêque, en lui exprimant poliment son regret de lui voir quitter son siége, et, le 29 novembre suivant, Louis-Philippe Mariaucheau d'Esglis accepta la résignation de son prédécesseur [1], en lui laissant les pouvoirs de vicaire-général du diocèse. Il prit possession de son église le 2 décembre suivant, et, deux jours après, par mande-

[1] Documents relatifs à la démission de Mgr Briand, septième évêque de Québec. Aux archives de l'archevêché de cette ville.

ment adressé à tout le clergé de son diocèse, il annonça la détermination qu'avait prise l'évêque Briand. D'Esglis, dont l'épiscopat fut aussi nul que sa personne et son caractère dans l'histoire de l'église canadienne, se retira, aussitôt après son installation, dans son presbytère de Saint-Pierre de l'île d'Orléans, où il continua à demeurer jusqu'à sa mort.

Le lendemain même de la résignation d'Olivier Briand, le clergé, qui voyait avec autant de chagrin que ce prélat le fardeau de l'épiscopat sur les épaules de l'évêque d'Esglis, obtint de lui donner pour coadjuteur le prêtre Jean François Hubert, né en Canada aussi bien que lui. Ce choix n'était peut-être pas beaucoup plus remarquable que le précédent, si l'on considère les lumières et la fermeté si nécessaires dans un évêque.(*) Mais ces qualités étaient celles précisément que le gouvernement britannique redoutait de rencontrer dans le premier pasteur de l'église du Canada. En donnant la préférence à Hubert sur les candidats dont la liste lui avait été présentée auparavant pour le cas éventuel de la mort de l'évêque, le gouverneur, qui agissait au nom du ministère, avait prévu qu'il n'aurait rien à redouter du caractère timide et doux du nouveau coadjuteur. Mais à cette timidité excessive, commune alors bien plus qu'à présent à une grande partie du clergé franco-canadien, Hubert joignait une grande innocence de mœurs, un désintéressement peu commun, et un zèle ardent pour le salut des âmes. Elevé au séminaire de Québec, dont il avait été directeur pendant

(*) V. p. 40 des Observat.s (J.V.)

douze ans, et supérieur pendant cinq, il s'était, depuis trois ans, consacré aux missions parmi les Sauvages, et demeurait alors précisément au village des Hurons de l'Assomption, près de Détroit[1], pour lesquels il conserva toujours depuis une affection toute paternelle. Elevé malgré lui à l'épiscopat, il fut proposé à Rome comme s'il avait été le choix spontané du clergé et de l'évêque, qui n'étaient malheureusement que les instruments timides et craintifs du gouvernement anglais. Accepté, sur la relation de l'évêque de Québec, par la congrégation de la Propagande, il fut nommé évêque d'Almyre, par une bulle du 14 juin 1785. Telle était à cette époque l'idée que tout le monde et surtout le clergé avaient de l'incapacité, pour ne pas dire davantage, de



Mariaucheau d'Esglis, alors titulaire de Québec, que le coadjuteur Hubert, craignant que la consécration épiscopale ne fût atteinte de nullité s'il la recevait de ses mains, pria l'ancien évêque Briand, qui vivait retiré au séminaire, de vouloir bien la lui conférer[2], ce qui eut lieu au mois de novembre 1786.

La même année que l'évêque Briand avait donné sa démission, les citoyens de Montréal, appréciant les services que le séminaire de Saint-Sulpice de cette ville avait rendus au pays, adressèrent une supplique au roi d'Angleterre pour obtenir l'autorisation d'intro-

[1] Documents relatifs à l'élection de Mgr Hubert. Aux archives de l'archevêché de Québec.

[2] Ce fait m'a été particulièrement affirmé, non seulement par bien des prêtres en Canada, mais encore par Mgr Signay, archevêque de Québec, et par son successeur, Mgr Turgeon, devant un grand nombre de personnes.

duire des prêtres européens dans le Canada. Reconnaissant l'insuffisance des prêtres du diocèse, ils voyaient avec une douloureuse inquiétude leur nombre diminuer chaque jour au séminaire de Montréal, et ils craignaient de voir arriver le moment où le gouvernement mettrait la main sur les grands biens de cette maison, qui répandait l'aisance et la charité dans toute la contrée. Mais il fallait bien peu de perspicacité aux Montréalais pour ne pas deviner que leur demande serait rejetée. Il y avait encore trop d'hostilité dans les intentions du cabinet britannique, et sa défiance était trop grande à l'égard du clergé catholique, pour accéder au désir des citoyens de Montréal; aussi ne fut-ce que lorsque la Révolution française eut appris aux Anglais le caractère et la loyauté du clergé français, qu'il commença à se relâcher sur ce point.

En attendant, la Providence n'abandonnait pas les provinces canadiennes. Plusieurs prêtres irlandais et anglais étaient venus s'offrir à l'évêque de Québec, qui leur avait confié le soin des âmes de ceux de la langue anglaise qui habitaient les provinces du golfe Saint-Laurent, du New-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Le défaut absolu de prêtres avait forcé, en 1784, l'évêque à commettre à un laïque [1] le soin de baptiser les enfants et les adultes dans l'île du Prince-Edward (auparavant île Saint-Jean), ainsi que de recevoir le consentement des personnes qui voulaient se

[1] Archives de l'archevêché de Québec. Reg. D. E.

marier, pourvu qu'il n'existât aucun empêchement canonique entre les parties. C'était là le moindre des maux; ce qu'il y avait de vraiment déplorable, c'est qu'une foule de Catholiques vivaient dans le désordre, faute d'autorité qui les guidât, et étaient réduits ensuite à mourir sans confession, après avoir vécu durant toute leur vie sans sacrements [1]. Enfin, en 1785, l'évêque de Québec se trouva en état d'obvier, au moins en partie, à cette triste situation; le prêtre Girouard fut envoyé en mission dans la baie des Chaleurs, dont les habitants, acadiens-français, étaient abandonnés depuis déjà trop longtemps. L'année suivante, le missionnaire Dufau était envoyé au village des Hurons, près de Détroit, pour prendre la place laissée vacante par la nomination du coadjuteur Hubert.

En 1787, le chanoine Phelan, de l'église d'Ossory en Irlande, quittait son pays et sa position pour venir au secours de ceux de ses compatriotes que l'émigration avait amenés sur les côtes rugueuses du Cap-Breton, où ils étaient venus partager la vie et les privations des pauvres pêcheurs français que l'Angleterre avait consenti à y laisser, à cause de leur pauvreté. Dans la Nouvelle-Ecosse, Halifax, qui tendait chaque jour à prospérer davantage, voyait, avec le nombre de ses habitants, multiplier celui des Catholiques que la misère et les persécutions chassaient de la malheureuse Irlande. Les missions y devenaient chaque jour plus

[1] Voyage de Mgr Plessis, évêque de Québec, dans les missions du golfe Saint-Laurent, MS. de l'archevêché.

considérables : l'évêque de Québec songea alors à les pourvoir, en leur envoyant pour les diriger, sous le titre de supérieur de la Nouvelle-Ecosse, le respectable Jones, prêtre de la langue anglaise, également amené en Canada par son zèle pour le salut de ses compatriotes. En 1788, Roderik M'Donell était préposé à la mission des Sauvages de Saint-Régis, près de l'île de Montréal, et la même année voyait arriver en Canada Edmond Burke, que le Ciel destinait à être le premier évêque de la Nouvelle-Ecosse, où l'archevêque de Cantorbéry venait, de concert avec le cabinet britannique, d'ériger un siége épiscopal hérétique avec le titre d'Halifax.

Les missions sauvages, réduites au petit nombre de sept ou huit, étaient occupées par des prêtres vertueux, mais dont la vertu et la charité étaient impuissantes à arrêter les désordres que causait l'ivrognerie systématiquement encouragée par les Anglais parmi ces malheureuses peuplades.

Louis-Philippe Mariaucheau d'Esglis, dont l'administration épiscopale se résume dans quelques caprices de vieillard, mourut dans une espèce d'enfance, le 4 juin 1788, dans son obscur presbytère de l'île d'Orléans, d'où il n'aurait jamais dû sortir pour ceindre la mitre, mais où le clergé canadien chercha à le retenir autant que possible, durant son épiscopat, afin de n'avoir pas à rougir de son premier pasteur. Lorsque je viens à songer à tout ce qui me fut raconté de ce prélat, je rougis moi-même pour ce clergé qui se l'était laissé

imposer, et je déplore le malheur du peuple canadien, à ce point outragé par ses vainqueurs et ses maîtres dans tout ce qu'il y a de plus sacré, la dignité de sa religion.

CHAPITRE XX.

DEPUIS LA PRISE DE POSSESSION DU SIÉGE DE QUÉBEC PAR JEAN-FRANÇOIS HUBERT, EN 1788, JUSQU'À LA MORT D'OLIVIER BRIAND, ANCIEN ÉVÊQUE DE QUÉBEC, EN 1794.

Jean-François-Hubert, neuvième évêque de Québec. Son caractère. Influence britannique dans les choix épiscopaux. Bailly de Messein élu coadjuteur. Son esprit et ses liaisons avec les Anglais. Il est consacré évêque de Capse. Ses divisions avec l'évêque de Québec. Projet d'une université à Québec. Conduite opposée des deux prélats et reflexions à ce sujet. État des établissements d'instruction publique en Canada à cette époque (1790). Mort du père de Glapion, ancien supérieur des Jésuites du Canada. Conduite insultante du coadjuteur envers l'évêque de Québec. Douleur et consternation des bons Catholiques. Dissolution de la maison des Jésuites de Montréal (1791). Suppression de plusieurs fêtes chômées en Canada. La réserve du clergé protestant en Canada. Erection de l'évêché anglican de Québec. Jacob Mountain, premier *lord bishop of Quebec* (1794), installé dans l'église catholique des Récollets. Maladie, repentir, et mort de l'évêque de Capse, coadjuteur de Québec. Elle est suivie de celle d'Olivier Briand, ancien évêque de cette ville.

Huit jours après la mort de Mariaucheau d'Esglis, Jean-François Hubert prit possession du siége de Québec (12 juin 1788). Zélé pour l'observation exacte de la discipline ecclésiastique, il commença son épiscopat en cherchant à mettre un terme aux abus que la facilité et les manies de son prédécesseur avaient introduits dans le diocèse. Mais il n'avait pas lui-même toutes les lumières nécessaires pour voir parfaitement ce qu'il était opportun de faire dans les circonstances présentes, ni la fermeté qu'il fallait pour tenir la main à ce qu'il

aurait une fois corrigé. Avec infiniment moins de tact et de sagesse que l'ancien évêque Briand, il se trouva naturellement bien plus que ce prélat accablé sous le poids d'une administration qui demandait une force et une énergie d'autant plus grandes, que son prédécesseur avait montré plus de faiblesse et d'incapacité. Ses premiers pas annoncèrent tout ce qu'il serait durant le cours de son épiscopat. Incertain, chancelant, ne sachant à qui se confier, n'ayant aucun des appuis qu'il aurait eus s'il avait trouvé les dignitaires hiérarchiques qui entourent ordinairement l'évêque titulaire, il commença par des actes qui ne plurent à personne. Situation déplorable pour un pasteur, et qui se renouvela plus d'une fois encore pour les évêques de Québec; situation dont on ne peut accuser que la politique machiavélique du gouvernement britannique, qui s'était plu d'abord à isoler l'épiscopat en détruisant le chapitre, et à faire ensuite créer un évêque inhabile et dénué des capacités les plus ordinaires, pour le mettre à la tête d'un si vaste diocèse. Grâces, néanmoins, soient rendues à l'Auteur de toute miséricorde, qui, dans des circonstances aussi critiques, préserva le troupeau à cause des bonnes intentions du pasteur, et bouleversa les espérances chimériques de l'hérésie! Car, s'il est permis de s'exprimer ainsi, là où l'évêque se trouva trop faible pour maintenir la foi, la foi se maintint par les grâces singulières découlant de l'épiscopat dont il était revêtu.

Ainsi qu'aux deux élections précédentes, le choix

du nouveau coadjuteur fut, comme à l'ordinaire, l'œuvre du gouvernement. Suivant avec habileté sa tactique habituelle à l'égard du clergé catholique, il chercha à accaparer cette fois à son profit toute son influence spirituelle, en imposant à l'évêque un coadjuteur capable, à la vérité, mais tout dévoué malheureusement aux intérêts britanniques. Le nouvel élu, Charles-François Bailly de Messein, prêtre canadien, d'une famille distinguée, mais pauvre, avait de l'esprit, de l'éclat, et nul ne lui contestait son talent. Il avait étudié en France, où il avait acquis des manières qui l'avaient promptement avancé dans les bonnes grâces du général Guy Carleton, depuis lord Dorchester, à plusieurs reprises gouverneur-général du Canada; et ce seigneur l'avait emmené avec lui en Angleterre en qualité de précepteur de ses enfants. Ebloui de la faveur du gouvernement, il se laissa entraîner à la remorque de la politique anglaise, à laquelle il dut sa nomination. Au commencement de sa prêtrise, il avait été missionnaire et vicaire-général de l'évêque Briand dans les provinces du golfe, et, depuis son retour d'Angleterre, il avait été nommé curé de la Pointe-aux-Trembles, paroisse peu distante de Québec. « Il venait souvent en ville, disent les papiers du temps [1], mais le château le voyait plus souvent que le séminaire. »

Il y eut un semblant d'opposition parmi le clergé, lorsque ce choix eut été connu; car nul n'était plus im-

[1] *Gazette de Québec*, article inséré. — Année 1789—90.

populaire que Bailly de Messein dans toutes les classes de la société canadienne. Personne n'osa cependant élever la voix contre lui, et l'évêque Hubert demanda à Rome de confirmer cette élection, qu'il disait avoir été faite par le clergé canadien ; il eut dans la suite tout le temps de s'en repentir. Le pape Pie VI lui expédia la même année la bulle qui confirmait ce choix si peu conforme aux désirs des Canadiens, avec le titre d'évêque de Capse, sous lequel Bailly de Messein fut consacré, le 12 juillet 1789.

Après avoir terminé la cérémonie de la consécration, l'évêque de Québec voulut aussitôt renvoyer son nouveau coadjuteur, et lui intima l'ordre de retourner à sa paroisse. Celui-ci, qui espérait déjà partager avec l'évêque titulaire les soins de l'épiscopat, et obtenir une part dans l'administration du diocèse, lui fit connaître sa pensée, en le priant de lui communiquer au moins avant son départ les pouvoirs de grand-vicaire. L'évêque de Québec s'en excusa timidement ; mais son refus piqua au vif l'évêque de Capse, qui lui demanda d'une manière assez hautaine pourquoi donc il l'avait fait son coadjuteur. — Ce n'est pas moi qui vous ai fait coadjuteur, répondit alors le prélat avec une amertume qui montrait tout son regret et sa douleur ; et, si je vous ai sacré, ce n'a été que pour assurer l'épiscopat dans le Canada, et non pour m'aider ; Dieu merci, le Ciel m'a donné assez de force et de santé pour conduire par moi-même mon diocèse, et, s'il lui plaît, jusqu'à ma mort, je n'aurai jamais besoin de votre aide. — Ces paroles

blessèrent profondément l'orgueil du coadjuteur, qui se retira le cœur plein de fiel contre son évêque. Il s'en retourna à la Pointe-aux-Trembles, d'où il adressa ensuite à l'évêque Hubert des reproches aussi signicatifs que peu respectueux pour sa personne, insérés dans une lettre qui fut rendue publique dans la *Gazette de Québec* du 29 avril 1790.

Un document de ce genre publié, pour la première fois, d'une manière si inusitée et si peu conforme aux convenances et aux formes canoniques, jeta la consternation dans tout le clergé, en même temps qu'il révélait toute l'ambition du coadjuteur. De son côté, celui-ci se sentait d'autant plus froissé de ce qu'il appelait la dureté de l'évêque de Québec, ordinairement si timide et si indécis, qu'il croyait reconnaître dans la conduite du prélat l'œuvre d'un jeune sous-diacre qui lui servait de secrétaire, Octave-Joseph Plessis, lequel à beaucoup de souplesse et de pénétration joignait un mérite supérieur à celui de ses compatriotes, et paraissait, dans le poste de confiance où la Providence l'avait placé, avoir exercé une influence toujours croissante sur l'évêque Hubert. On vit dès lors l'évêque de Capse agir en opposition constante avec son supérieur; trop enivré sans doute des éloges qu'il recevait des ennemis de sa religion, il manqua plus d'une fois à ce qu'il devait à son chef et à ce qu'il se devait à lui-même, et, s'il ne trahit pas entièrement les intérêts de l'Église et de ses concitoyens, on ne peut malheureusement le justifier d'avoir fait avorter plus d'une fois les

bonnes intentions de l'évêque Hubert, et d'avoir profité plus tard de sa timidité pour l'entraîner violemment dans plus d'une démarche inconvenante et peu canonique.

La première occasion où les deux évêques se trouvèrent publiquement en opposition ne tarda pas à se présenter. En 1789, le gouvernement avait conçu la pensée de fonder dans la province de Québec une université mixte, c'est-à-dire à la fois protestante et catholique.* Un comité présidé par l'honorable William Smith[1] fut institué pour l'examen de ce projet; mais, comme il était difficile de faire quelque chose de ce genre sans le concours du clergé catholique, Smith écrivit à l'évêque de Québec ainsi qu'à son coadjuteur pour avoir leur avis. Hubert exprima *qu'il ne croyait pas que le temps fût venu de fonder une université à Québec,* appuyant son opinion de motifs assez plausibles. Il ajoutait que, pour mettre la province en état de jouir par la suite d'un bienfait aussi précieux, il fallait commencer par encourager les études dans le collége fondé depuis peu par les Sulpiciens de Montréal, et dans le séminaire de Québec. « C'est à quoi, disait l'évêque, je veille avec la plus grande attention. » Il proposait en outre de fonder un troisième collége, ou plutôt de remettre sur pied celui qui avait autrefois existé dans la maison des Jésuites, lequel aurait eu pour dotation les biens de ces religieux.

[1] Le père de l'historien fanatique, ennemi du clergé et de l'Église Catholique en Canada.

(*) V. p. 42 des Observat. — (J.V.)

« Je rends aux Révérends Pères Jésuites, ajoutait-il » encore, toute la justice qu'ils méritent pour le zèle » avec lequel ils ont travaillé, dans cette colonie, à l'ins- » truction et au salut des âmes. Néanmoins je ne serais » pas éloigné de prendre dès maintenant des mesures » *pour assurer leur collége, ainsi que leurs autres* » *biens,* au peuple canadien, sous l'autorité de l'évêque » de Québec. Mais à qui appartiendrait le gouverne- » ment du collége des Jésuites, s'il était remis sur » pied? D'abord au R. P. de Glapion, jusqu'à sa mort, » et ensuite à ceux qui seraient substitués par l'évê- » que. Est-on surpris d'un tel projet? Voici l'analyse » des principes sur lesquels je l'établis :

» 1° Le fonds de ce collége ne consistera que dans » les biens des Jésuites.

» 2° La province n'a droit de se les approprier *qu'à* » *raison de leur destination primordiale.*

» 3° La propagation de la foi catholique est le prin- » cipal motif de tous les titres.

» 4° Les circonstances des donations et la qualité » des donateurs prouveraient toutes que c'était là leur » intention. *Les Canadiens considérés comme catholi-* » *ques* ont donc à ces biens un droit incontestable.

» 5° L'instruction des Sauvages et la subsistance de » leurs missionnaires paraissant entrer pour beaucoup » dans les motifs qui ont dirigé les donateurs des biens » des Jésuites, n'est-il pas à propos que l'évêque de » Québec, qui députe ces missionnaires, puisse détermi- » ner en leur faveur l'application de la partie desdits

» biens qui sera jugée avoir été donnée pour eux, plu-
» tôt que de les voir à la charge du gouvernement,
» comme plusieurs l'ont été depuis un certain nombre
» d'années ? Or, en conservant les biens des Jésuites
» aux Canadiens, sous l'autorité de l'évêque, celui-ci
» serait en lieu de faire exécuter cette partie essen-
» tielle de l'intention des donateurs, et il est d'ailleurs
» très-probable que le public et le collége gagneraient
» à cet arrangement [1]. »

La rédaction de cette lettre, si supérieure pour le fonds et la forme à tout ce que l'évêque Hubert aurait pu produire, était le résultat d'un conseil tenu au séminaire, assemblé sous l'inspiration du jeune secrétaire de l'évêque : l'ancien évêque Briand et les sommités du séminaire s'y étaient réunis avec eux ; deux prêtres français, MM. Robert et Gravé, étaient alors à la tête de l'établissement fondé par François de Laval, et ce dernier avait été grand-vicaire de Québec successivement sous Olivier Briand et Mariaucheau d'Esglis, qui l'avait destitué par un caprice de vieillard. Le plan proposé dans ce conseil et envoyé au comité, au nom de l'évêque Hubert, était loin de répondre aux vues du gouvernement, qui désirait vivement appliquer les biens des Jésuites, sinon à une université toute protestante, du moins à une œuvre mixte et où il aurait été plus facile dans la suite de protestantiser les Catholiques.

[1] *Lettre de l'évêque de Québec à l'honorable W. Smith, chief justice*, etc., 18 novembre 1789, imprimée à Québec.

La lettre du coadjuteur, inspirée dans les salons de lord Dorchester, était, comme on le peut penser, tout-à-fait conforme à ses vues. Bailly de Messein conjurait[1] le comité, au nom de tout ce qu'il y a de plus sacré, de constituer immédiatement la nouvelle université. Sa lettre ayant été écrite assez longtemps après celle de l'évêque de Québec, il avait eu tout le temps de la lire et de la méditer. Il en parla dans la sienne dans des termes méprisants et pleins d'insulte, « sachant bien, disait-il, à qui attribuer cette rapsodie, donnée au nom de l'évêque, qui n'y avait été que comme l'instrument de l'intrigue, etc. » Il relevait ensuite en termes pleins d'éloges les plans du gouvernement, qui cherchait à établir sinon la suprématie protestante, au moins un système d'indifférence religieuse en matière d'éducation, analogue au collége philosophique que le roi Guillaume d'Orange s'était efforcé de fonder, il y a trente ans, dans la ville de Louvain. Cette idée ressort si évidemment de la lettre de l'évêque de Capse, qu'il est impossible de s'y méprendre et de ne pas croire qu'il y eût alors une véritable conspiration tramée dans le but d'opérer un schisme dans le Canada.

Outre les divers détails que nous avons reproduits de la lettre de l'évêque de Québec, cette lettre donnait encore un aperçu de l'état où se trouvait l'éducation canadienne à cette époque. Le collége du séminaire de Qué-

[1] *Copie de la lettre de l'évêque de Capse*, etc., *au président du comité d'éducation*, 5 avril 1790. Québec.

bec était la seule institution où l'on pût faire un cours complet d'études, et les enfants protestants y étaient admis, comme aujourd'hui, sur le même pied que les Catholiques, sans y être astreints aux exercices purement religieux, à l'exception de la prière commune. Les Sulpiciens de Montréal avaient établi un collége dans leur maison, depuis l'année 1773; mais on n'y avait pas encore introduit un cours de philosophie. Tous les couvents de femmes tenaient école pour les filles; et dans les écoles pour les garçons on n'enseignait que la lecture et l'écriture; l'évêque convenait cependant que la généralité des Canadiens ne savait pas lire et n'aimait point à se rendre aux écoles, quelque soin que prît le clergé de le leur recommander.

Les réponses contradictoires des deux prélats empêchèrent le comité de prendre aucune décision. Il résulte toutefois des conclusions qui furent tirées à la suite de la lettre de l'évêque Hubert que la majorité des membres était favorable à ses idées, et que, sans les réflexions du coadjuteur, une charte aurait pu être obtenue alors pour le rétablissement du collége des Jésuites, qui aurait été par la suite constitué en université catholique, avec l'affectation des grands biens que le gouvernement mit sous le séquestre et dont seul il profita, après la mort du dernier membre de la Compagnie de Jésus en Canada.

Le père de Glapion, dont il avait été question dans la lettre de l'évêque de Québec, mourut avant la publication de celle de l'évêque de Capse, le 24 février

1790. « Le clergé, dit la *Gazette de Québec*[1], perd en lui un prêtre pacifique et zélé, un fervent religieux ; les hôpitaux, un soutien aussi généreux que compatissant. Ses obsèques furent célébrées avec beaucoup de solennité. Les regrets, les larmes des pauvres, la tristesse peinte sur le visage de tous les assistants pendant la cérémonie, prouvent combien le père de Glapion était aimé, et combien il est regretté. Le père de Glapion était du nombre de ces hommes qui devraient toujours vivre. » Il était âgé de soixante-onze ans, et en avait passé quarante en Canada, où il avait été longtemps employé dans les missions de la Compagnie de Jésus, dont il ne restait plus après lui que trois membres.

L'évêque de Capse n'avait pas encore publié sa fameuse lettre sur l'université ; quelle que fût son opposition aux actes de l'évêque Hubert, le public n'avait pas encore été mis à même de juger par des faits patents de sa connivence avec le gouvernement, et de sa basse adulation envers les autorités britanniques, lorsque tout-à-coup parut, dans la *Gazette de Québec*, un manifeste qui semblait en être le prélude. C'était une lettre adressée par lui à l'évêque de Québec, où il accablait ce prélat des reproches les plus amers sur plusieurs actes de son administration, en lui demandant, avec des paroles séditieuses, la prompte abolition de la plupart des fêtes patronales chômées en Canada, même de celle de l'Assomption, la plus vénérée des Catholi-

[1] *Gazette de Québec* du 4 mars 1790. Article communiqué.

ques, puisque c'est le jour du triomphe de l'auguste Mère du Rédempteur. Tout le monde, et l'évêque le premier, convenait que les fêtes patronales étaient peut-être en trop grand nombre dans un pays où l'été est si court, et il avait été déjà question d'en retrancher encore plusieurs. Mais dans une contrée où l'on aime à voir la Religion s'environner de toutes les pompes de son culte, où l'éclat des solennités, la régularité du chant et des cérémonies, ont tant de puissance pour retenir les peuples dans la foi, dont elles sont la magnifique expression ; dans une contrée où le protestantisme anglican échouait malgré tous les efforts d'un prosélytisme habile, et parvenait à peine à faire quelques misérables apostats, précisément peut-être parce qu'il n'avait qu'un culte vide et sans vie à opposer aux solennités vivifiantes du Catholicisme : pour tous ces motifs, il ne fallait certainement procéder qu'avec la plus grande circonspection à la suppression de quelques-unes de ces fêtes, que les ennemis de l'Église auraient voulu voir mettre sur un pied d'égalité avec l'anglicanisme, en les réduisant au juste nombre des jours fériés par les ministres de l'église établie.

A une époque d'ailleurs où les idées sophistiques de la France s'introduisaient dans le Canada, avec les récits plus ou moins exagérés de la révolution qui s'opérait dans la monarchie française et que les ennemis de la religion cherchaient à introduire dans l'antique constitution de l'Église ; dans le temps même que les protestants inséraient dans la *Gazette de Québec* des

mensonges de toute espèce, et les plus violentes diatribes contre le gouvernement et la personne sacrée du Souverain-Pontife, contre les institutions les plus vénérables du Catholicisme [1], tout en applaudissant au schisme que l'on cherchait à établir au moyen de la constitution civile du clergé ; dans ce temps-là donc, n'était-il pas bien téméraire, pour ne pas dire criminel, de soulever publiquement l'opinion populaire, en demandant tout à coup dans la discipline des réformes qu'il pouvait ne pas être opportun d'accorder si précipitamment ? N'était-il pas criminel pour un prêtre, et surtout pour un évêque, de troubler le pays, si tranquille auparavant, par des clameurs de démagogue, et de chercher ainsi à semer la division, sous prétexte du bien public, en venant outrager la personne de son supérieur ecclésiastique, de son évêque, dans les colonnes d'un journal protestant ? En supposant même que toutes les réformes demandées par le coadjuteur eussent été parfaitement justes dans leur objet, le moyen employé pour les obtenir, et la violence faite à l'évêque de Québec, n'en étaient pas moins une chose odieuse et contraire aux lois canoniques, comme à la charité et à l'esprit de subordination et de paix qui doivent régler tous les rapports entre les ministres de l'Église.

On ne peut imaginer la douleur et la consternation où ce manifeste plongea toutes les classes de citoyens

[1] *Gazette de Québec*, années 1789 — 90 — 91.

sincèrement attachés à leur religion. L'évêque Hubert garda le silence ; mais tout le clergé, que Bailly de Messein disait, dans cette lettre, être complice de sa conduite, s'empressa de le désavouer par la même voie ; et, durant plusieurs semaines, chaque journal apporta de nouvelles signatures pour démentir les paroles du coadjuteur, et protester de l'obéissance et du respect des prêtres à l'évêque de Québec. Pas un n'y manqua ; et, à la suite de la première protestation, on trouva la signature de l'ancien évêque Briand [1], avec ces paroles : « Nous approuvons vos sentiments, nos très » chers frères, et vous nous consolez dans l'excès de » nos douleurs. » Cette unanimité dut en effet consoler le cœur de ce prélat, et apporter quelque baume à celui de l'évêque de Québec. Elle aurait dû ouvrir les yeux du coadjuteur ; mais les protestations des laïques eux-mêmes, qui joignirent leurs noms à ceux du clergé, ne parvinrent pas à lui faire reconnaître l'abîme qu'il creusait sous ses pas, et l'avenir désastreux dont sa conduite menaçait l'Eglise du Canada.

Sa lettre sur l'université, datée du 5 avril, avait été envoyée au comité, un peu avant l'époque de celle qu'il écrivit, par la voie du journal, à son évêque. Au mois d'octobre suivant, ce document était rendu public, et annoncé comme étant en vente chez tous les libraires. Ce second outrage dut être vivement senti de tout le monde ; mais on ne lui avait déjà que trop fait con-

[1] *Gazette de Québec* du 6 mai 1790.

naître ce qu'on pensait de lui. Aussi personne ne réclama cette fois, et Hubert continua à garder le silence.

Cette lettre d'ailleurs n'obtint aucun résultat satisfaisant dans le public; et le gouverneur-général, ne pouvant faire adopter le plan de l'évêque de Capse pour l'université, ainsi que nous l'avons dit, l'ajourna indéfiniment, n'osant, d'un côté, fronder l'opinion de tout un peuple, et, de l'autre, se souciant peu sans doute de remettre à l'évêque de Québec le collége et les biens des Jésuites, qui eussent été une arme trop puissante entre les mains des Catholiques. La mort, qui enleva le père Well, à Montréal, au commencement de l'année 1791, achevait de décimer les restes vénérables de la Compagnie de Jésus. Le père Cazot, frère lai, que l'évêque de Québec avait élevé aux ordres sacrés, afin de perpétuer son ordre aussi longtemps que possible, et qui restait seul avec le père de Villeneuve, se transporta à cette occasion à Montréal. Il distribua aux pauvres, aux hôpitaux et aux églises, tout ce que renfermait la maison de la Société dans cette ville ; et, lorsqu'il n'y eut plus rien à donner, il revint à Québec, laissant cette ancienne demeure des civilisateurs du Canada aux agents de la couronne, qui en prirent alors possession [1].

Cependant le coadjuteur ne se laissait pas rebuter par les mépris dont il se voyait l'objet; malgré la vigilance du jeune secrétaire, il continuait ou par lui-

[1] *Gazette de Québec*, 14 avril 1791

même, ou par les partisans peu nombreux des réformes, à obséder l'évêque de Québec. Celui-ci, redoutant leur influence auprès du gouvernement, avec lequel les évêques de Québec eurent toujours si peur de se compromettre, finit, quoiqu'à regret, par céder à leurs importunités. Un mandement dicté par la faiblesse fut publié le 15 avril 1791 ; il supprimait la plus grande partie des fêtes chômées, en établissant cependant que quelques-unes seraient solennisées lorsqu'elles tomberaient au dimanche.* Du nombre de ces dernières était l'Assomption de la sainte Vierge, la patronne même du Canada, que l'on se disposait ainsi à ne plus célébrer qu'à de longs intervalles. Hubert, prématurément forcé à cette suppression par son coadjuteur, n'en écrivit à Rome qu'après coup, expliquant comme il pouvait sa conduite, sans en donner les véritables motifs. Par un décret de la Propagande en date du 28 novembre 1792, il lui fut répondu qu'une partie des fêtes supprimées par lui pouvaient demeurer dans l'état où il les avait mises ; mais il y en avait d'autres, entre lesquelles se trouvait l'Assomption, qu'il lui fut ordonné de célébrer solennellement, chaque année, au moins au dimanche dans l'Octave de cette grande fête. C'était bien malgré lui que l'évêque Hubert l'avait supprimée ; aussi dut-il ressentir plus de joie que d'humiliation en revenant sur ses pas, et en se soumettant, par un nouveau mandement[1] adressé au clergé et aux fidèles

[1] Mandements de Mgr Hubert, évêque de Québec, 1791-92. Aux archives de l'archevêché.

(*) V. p. 44 des Observat.s (J.V.)

de son diocèse, aux ordres qu'il avait reçus du Souverain-Pontife.

La même année que l'évêque de Québec avait lancé son premier mandement à ce sujet (1791), des doutes s'étant élevés sur son autorité comme surintendant de l'Eglise romaine en Canada, relativement au droit que les évêques de Québec avaient toujours possédé d'ériger de nouvelles paroisses, églises ou presbytères, une ordonnance de la législature anglaise lui confirma cette prérogative, en reconnaissant qu'il devait continuer à jouir à cet égard des mêmes droits que ses prédécesseurs.

Mais, pour contrebalancer ce qu'il y avait de favorable à l'évêque dans une mesure que dictait alors la nécessité des circonstances, le parlement britannique rendit la même année l'acte communément appelé l'*acte constitutionnel*. Il y était ordonné que, dans tout octroi de terres nouvelles à faire par la couronne dans le Canada, il serait réservé pour l'établissement et l'entretien d'un *clergé protestant* une quantité de terres égale à un septième de celles ainsi octroyées. C'est ce qui fut appelé la *réserve du clergé protestant*. C'est sur cet acte que le gouvernement anglais s'appuya pour doter les membres de l'église établie, qui furent placés alors dans les villes et les plus gros villages du Canada, et surtout pour fonder le nouveau siége anglican que l'on voulait ériger à Québec. Sous ce terme générique de *clergé protestant*, l'église anglicane a toujours eu la jouissance exclusive de ces re-

venus, qui sont devenus fort considérables. Mais depuis plusieurs années les membres de l'église écossaise ont voulu établir leur droit d'être mis sur le même pied que l'église anglicane, et ont demandé que les revenus fussent également partagés entre l'une et l'autre église. A la suite de l'église écossaise, les diverses dénominations protestantes ont prétendu qu'elles étaient incluses sous le même terme, et qu'un partage égal de tous ces revenus devait être fait entre tous ceux qui n'appartenaient pas à l'Eglise Catholique. Cette question était traitée au long par lord Durham dans son *Rapport à la Reine*[1]; et il y était dit « que les prétentions » exclusives de l'église d'Angleterre, au milieu des » dissensions soulevées au sujet de cette pâture entre » les diverses sectes, sont de nature à risquer la perte » de la colonie et à hasarder une des plus belles pos- » sessions de l'empire britannique. »

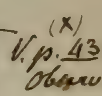
L'acte constitutionnel donnait donc une existence complète et légale à l'église anglicane dans le Canada. L'archevêque de Cantorbery, qui prétendait à une sorte de suzeraineté pontificale sur tous les domaines de l'empire britannique, dans le dessein de fortifier son établissement (*church establishment*) dans le Canada, érigea, de concert avec le gouvernement, un siége épiscopal à Québec, comme s'il n'y en avait jamais eu dans cette ville. C'est pour cette raison que le minis-

[1] *Rapport de lord Durham*, etc. Le Haut-Canada. — Cette question était pendante à la chambre des représentants de Montréal lorsque je me trouvais dans cette ville en mai 1846, et les débats à ce sujet paraissaient extrêmement animés.

tère anglais avait toujours refusé jusque-là de reconnaître le titre des évêques de Québec, et ne lui en avait jamais donné d'autre que celui de *surintendant de l'Église Romaine* (*superintendent of the Romish Church.*) Il cherchait ainsi à se conserver une apparence de canonicité à leur façon, et à ne pas avoir l'air de placer un évêque là où il y en avait déjà un [1]. Les anglicans préparèrent avec adresse tous les plans destinés à cet arrangement, et répandirent à dessein une foule de rumeurs, afin de sonder plus facilement l'opinion publique à ce sujet. C'est ainsi qu'au mois de juin 1793 le bruit courut, d'après un article de la *Gazette*, que le docteur Mountain, chapelain de l'évêque de Lincoln, avait été nommé au nouvel évêché de Québec, avec une provision annuelle de deux mille livres sterling. Cette nouvelle en effet ne tarda pas à se confirmer.

Quelques mois après, les protestants, qui n'avaient pas encore d'église dans Québec, et qui convoitaient vivement celle des Récollets, où chaque dimanche,

[1] Cette tactique du ministère britannique, qui profita si longtemps de la faiblesse des évêques de Québec pour les empêcher de prendre le titre de leur siége, fut mise en pratique par le protestantisme anglican plus d'une fois depuis. — « Ces Messieurs (Brougham et C[ie]), écrivait, il y a quelques années, M[gr] Polding, archevêque de Sydney, ont la prétention de défendre, comme une chose illégale, aux évêques catholiques d'Angleterre ou des colonies de prendre le titre de leurs siéges respectifs en même temps que la juridiction. » — Et ailleurs : « C'est un plan très cher à la race anglicane actuelle que de donner au chef du diocèse de Cantorbery une papauté sur toutes les possessions britanniques. Ils tendent par-dessus tout à se faire donner le titre de Catholiques, qu'ils ambitionnent ardemment. L'usage où est l'Église de gouverner les contrées soumises à l'autorité protestante et les pays de mission par des vicaires apostoliques, avec le titre d'évêque *in partibus infidelium*, est fort de leur goût, en ce qu'il favorise leurs vues. » Je ne rappellerai pas ce qui s'est passé depuis lors au sujet de l'archevêché de Westminster et des siéges suffragants d'Angleterre.



après la messe, ils s'assemblaient pour leur service, firent courir le bruit que le père Berrey, *seul religieux survivant,* disaient-ils [1], de l'ordre séraphique en Canada, avait consenti à céder son église aux anglicans pour y établir leur culte, et son couvent pour servir de résidence au nouvel évêque. Ce bruit, répandu à dessein par les sectaires, et qui ne dénotait que trop leurs intentions, mit en émoi toute la ville de Québec. Il fut démenti peu de jours après par les amis du père Berrey et de plusieurs religieux de l'ordre qui vivaient encore, et qui réclamèrent hautement contre toute disposition tendant à leur enlever leur monastère. Mais ces bruits, tout faux qu'ils étaient, ne laissèrent pas que de jeter le trouble dans le clergé et dans tous ceux qui pouvaient avoir des raisons de redouter les entreprises des protestants. Trop faibles d'ailleurs pour se montrer avec fermeté aux ennemis de leur religion, ils se contentaient de gémir avec l'évêque, sans oser prendre aucune mesure hardie qui pût imposer aux anglicans.

Au milieu de tous ces bruits, le nouveau prélat choisi par l'Angleterre pour représenter l'église établie en Canada arriva enfin à Québec, avec sa femme et ses enfants : c'était, comme la rumeur l'avait annoncé un an auparavant, le docteur Jacob Mountain. Une députation composée de tout ce que le culte anglican avait de distingué dans la ville alla le complimenter ;

[1] *Gazette de Québec*, 19 septembre 1793.

et, peu de jours après, par lettres-patentes du gouverneur-général, il fut installé, selon les formes et avec les cérémonies de l'église anglicane, seigneur-évêque de Québec (*lord bishop of Quebec*), avec tous les droits, honneurs, dignités, et priviléges des évêques d'Angleterre (mai 1794).

Dans le même temps qu'un prélat protestant venait insolemment se faire installer sous le titre usurpé d'évêque de Québec, dans une église catholique également usurpée contre la foi jurée, un autre prélat mourait dans cette ville, dont il avait, lui aussi, ambitionné le titre, et allait rendre compte à Dieu d'une vie que la vanité et l'adulation, plutôt sans doute que l'orgueil et le manque de foi, avaient ternie dans ses dernières années. Nous n'avons pu savoir les causes qui, avant l'âge, conduisirent l'évêque de Capse au tombeau. Déçu peut-être dans ses espérances, ou plutôt, comme on aime à le penser, touché de la grâce, et tombé malade de repentir et de chagrin, il se fit transporter à l'hôpital-général de Québec, où il se prépara à la mort par tous les actes de la religion et de la piété. Avec les sentiments de l'humilité la plus sincère, il reconnut qu'il avait gravement manqué au respect et à la charité envers son évêque; et, en présence de plusieurs témoins ecclésiastiques et séculiers, il lui demanda pardon de tout ce qu'il avait dit, écrit ou fait imprimer de scandaleux ou de nuisible à la religion.[1]

[1] Article communiqué par M. Berthiaume, curé de la Pointe-Lévi, à la *Gazette de Québec*, 5 juin 1794.

et de messéant à son caractère sacré. Charles-François Bailly de Messein, évêque de Capse, et coadjuteur de Québec, mourut, le 20 mai 1794, âgé de cinquante-trois ans. Son corps fut transporté à la Pointe-aux-Trembles et inhumé dans l'église de cette paroisse, dont il avait continué d'être curé. Nous n'entreprendrons pas de faire de longues réflexions sur la mort de ce prélat; nous croyons pouvoir dire cependant qu'elle était de nature à faire une profonde impression sur l'esprit des Canadiens, et qu'elle put être regardée à la fois comme une grâce et comme un châtiment de la justice divine. S'il avait eu le malheur de devenir évêque de Québec, son administration aurait pu avoir les plus tristes conséquences pour l'Eglise du Canada: car, si l'on ignore jusqu'à quel point il s'était laissé remorquer à la politique du gouvernement, on ne sait pas non plus de quelle nature étaient les engagements qu'il avait pris avec l'Angleterre. De toute manière, son décès était un bienfait pour son pays, où il valait encore mieux avoir des évêques faibles et ignorants que des évêques vendus à l'ennemi.

Les sentiments chrétiens et le repentir exprimés par l'évêque de Capse vinrent adoucir les derniers moments d'Olivier Briand, ancien évêque de Québec, qui mourut un mois après (25 juin 1794), dans le séminaire où il avait toujours résidé depuis son retour d'Angleterre. Ce prélat avait su se concilier par ses vertus douces et aimables, et surtout par sa patience longanime, que nous appellerions peut-être timidité, l'estime

même du gouvernement anglais. Dans l'exercice de son autorité spirituelle, il s'était acquis l'amour et le respect universels du clergé et des fidèles, et les pauvres, dans le sein desquels il avait souvent versé d'abondantes aumônes, s'unirent à toutes les classes de la société pour déplorer l'amertume de sa perte. Après dix-huit ans d'un épiscopat pénible, il avait donné sa démission en faveur de Mariaucheau d'Esglis. Il avait continué à vivre ensuite au séminaire, dans une profonde retraite, environné des soins empressés des directeurs, qu'il édifia toujours par ses vertus domestiques, sa piété et sa patience héroïque au milieu des plus cruelles douleurs. Il mourut âgé de près de quatre-vingts ans. Ses funérailles se firent avec une grande pompe, et il fut enterré dans le chœur de la cathédrale, à côté de François de Laval et du pieux de l'Auberivière.

CHAPITRE XXI.

COMPRENANT LES ÉVÈNEMENTS DES DERNIÈRES ANNÉES DE L'ÉVÊQUE HUBERT ET LA REPRISE DES MISSIONS DU PÉNOBSCOT.

Pierre Denaut élu coadjuteur. État de la congrégation du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal et des maisons religieuses du Canada. Prêtres français émigrés en Canada. Incendie du monastère et de l'église des Récollets de Québec (1796). Les Anglais s'emparent du terrain et s'y bâtissent une cathédrale anglicane avec un palais pour leur évêque. État des missions sauvages du Canada à cette époque. Les Abénakis du Pénobscot envoient une ambassade à l'évêque de Baltimore. Le prélat leur donne le père Ciquard, Sulpicien, pour missionnaire.

Après la mort de l'évêque de Capse, une partie du clergé se réunit dans les appartements de l'évêque Hubert pour aviser au choix d'un nouveau coadjuteur, et dresser la liste des candidats à présenter au gouverneur. Ce choix était plus difficile que jamais dans les circonstances où se trouvait alors la Religion Catholique en Canada, où elle avait sans cesse à lutter contre l'influence politique que le gouvernement cherchait à lui imposer et contre l'opposition du protestantisme, légalement appuyé et établi dans le pays. Il fallait trouver un homme à la fois plus énergique que l'évêque Hubert, plus attaché à son pays, et plus fidèle aux principes de l'Eglise, que ne l'avait été l'évêque de Capse, et qui pût tout ensemble, cependant, être agréé

par le gouverneur. Si le clergé canadien avait eu en lui-même l'énergie nécessaire dans de pareilles circonstances, il aurait profité de la condition où il s'était placé aux yeux du gouvernement par les services qu'il lui avait rendus pendant la guerre des États-Unis, et se serait émancipé de la tutelle qui lui avait été imposée lors de la conquête, en prenant sur lui de proposer directement à Rome les sujets qu'il avait reconnus les plus dignes de l'épiscopat. Mais cette pensée courageuse était aussi éloignée de l'esprit du clergé que de celui de l'évêque. Ils étaient entrés dans une voie dont ils n'ont commencé enfin à s'écarter que depuis la mort du dernier archevêque Signay.

Malgré sa timidité, le clergé, à qui les prétentions de Bailly de Messein avaient commencé à ouvrir les yeux, avait conçu le dessein de travailler à donner à l'évêque Hubert un coadjuteur plus digne de l'épiscopat que les précédents, et son choix paraissait s'être arrêté sur le secrétaire Plessis, depuis longtemps déjà regardé, à juste titre, comme le bras droit et le soutien de l'évêque. Plessis était alors curé de Québec. Mais, outre qu'il était jeune encore, il s'était montré, sous le nom de son évêque, l'adversaire trop constant de l'ancien coadjuteur, pour qu'on ne redoutât pas une opposition formidable de la part de ses partisans, qui étaient précisément tous les hommes du gouvernement. Sa nomination fut donc ajournée à un temps plus favorable. On jeta alors les yeux sur le curé de Longueil, Pierre Denaut, vicaire-général du diocèse, qui, pen-

dant la guerre de l'invasion américaine, avait montré, dans le poste dangereux qu'il occupait sur la route des États-Unis au Canada, le zèle le plus ardent et le plus louable aux yeux des Anglais, pour retenir les Canadiens dans le devoir. C'était un titre puissant à la faveur du gouvernement, qui, sur la présentation de l'évêque de Québec, l'agréa sans difficulté, et trois jours après la mort de l'évêque de Capse, le curé de Longueil fut élu coadjuteur de Québec. Les intrigues des Américains, qui faisaient chaque jour de nouveaux efforts, en envoyant émissaires sur émissaires en Canada pour engager cette colonie à secouer le joug de l'Angleterre, militèrent puissamment sans doute dans l'esprit des autorités britanniques, qui, plus que jamais, sentaient le besoin de pouvoir compter sur un homme comme le coadjuteur, dans le cas d'une nouvelle invasion américaine, Pierre Denaut devant continuer à demeurer à Longueil après sa consécration. Nommé évêque de Canathe, *in partibus*, le 30 septembre 1794, il fut consacré, le 29 juin de l'année suivante, dans l'église de Notre-Dame de Montréal.

Cette ville, alors presque aussi considérable que Québec, pour la richesse et la population, ne lui cédait guère sous le rapport religieux. Le récit d'un voyageur[1] qui y séjourna vers cette époque nous apprend qu'on y voyait encore un couvent de Récollets; mais le nombre des religieux était réduit à deux ou

[1] *Voyage au Canada*, en 1795, — 1796, — 1797, par J. Weld.

trois ; ce monastère, vaste et bien bâti, fut, peu d'années après, approprié au logement des troupes de la garnison ; l'église seule continua à demeurer aux Catholiques. La congrégation des prêtres de Saint-Sulpice était restée en possession de ses grands biens, comprenant, outre diverses propriétés moins importantes, toute l'île sur laquelle est assise la ville de Montréal, et dont ils continuaient à faire un usage vraiment apostolique. Leur nombre, qui était sensiblement diminué depuis la conquête, menaçait de s'anéantir avec la communauté, par défaut de nouveaux sujets, lorsque l'émigration des prêtres français, que la révolution chassait de leur patrie, leur en amena douze qui presque tous appartenaient à la maison des Sulpiciens de Lyon [1]. Quinze autres prêtres, également émigrés de la France, parmi lesquels se trouvait l'estimable abbé Philippe Desjardins, abordèrent aussi, dans le même temps, aux rives hospitalières du Canada, où on leur donna bientôt à défricher une partie du vaste champ du Père de famille. Quatre d'entre eux furent envoyés dans le Haut-Canada, et l'abbé Desjardins, dont on reconnut promptement les capacités et le mérite, reçut des pouvoirs extraordinaires pour Niagara, où l'évêque l'envoya chargé d'une mission de confiance. D'après le rapport du voyageur cité plus haut, le couvent des Récollets aux Trois-Rivières était abandonné, et ses vastes constructions s'en allaient en

[1] Mémoire pour le diocèse de Québec, adressé à la S. C. de la Propagande à Rome, par Mgr Hubert. Aux archives de l'archevêché de Québec.

ruines ; leur église avait été transformée en temple protestant, et le collége des Jésuites en une prison. Il ne restait donc plus d'autres maisons religieuses dans cette ville que le monastère des Ursulines et l'hôtel-Dieu, que desservaient ces dames.

A Québec, le monastère des Récollets existait encore, mais réduit à un bien petit nombre de religieux ; cette maison, ainsi que nous l'avons déjà donné à entendre, était toujours l'objet de la convoitise de l'évêque protestant, qui désirait vivement approprier l'église à son service profane, et faire du monastère sa résidence épiscopale. Un évènement sinistre et tout-à-fait inattendu de la part des Catholiques vint, en 1796, lui offrir l'occasion de saisir cette proie si longtemps convoitée et de satisfaire ses désirs. Un incendie se manifesta dans une maison de la rue Saint-Louis, le 6 septembre dans l'après-midi, et, poussé par un vent violent, se communiqua, *on ne sait comment* [1], dit la gazette de l'époque, au monastère, qui en était éloigné de plus de cent toises ; les flammes envahirent rapidement tous les bâtiments ainsi que l'église, qui s'abima dans un vaste brasier, avant qu'on eût eu le temps d'y porter le moindre secours.

Ce désastre mit fin à l'existence des Récollets ; ils furent expropriés de leur terrain, un des plus vastes de la ville, par ordre du gouvernement, qui ne leur accorda pas même une légère indemnité pour les aider

[1] Voy. la *Gazette de Québec* de cette époque, 1796.

à finir tranquillement leurs jours. Depuis la mort du comte de Frontenac, les gouverneurs-généraux français morts en Canada avaient reçu la sépulture dans l'église des Récollets ; à la suite de l'incendie, ces restes mortels furent enlevés du lieu où ils reposaient, et portés dans l'église cathédrale, sans qu'aucun monument y rappelât désormais leur souvenir. Peu de temps suffit pour balayer les débris du monastère incendié, et sur le lieu où il avait existé s'éleva, au bout de quelques années, la cathédrale protestante, avec une vaste et commode habitation pour les *lords évêques de Québec*.

Le protestantisme, appuyé par le gouvernement, qui seul faisait sa vie, cherchait ainsi tous les moyens d'asseoir son influence délétère dans la colonie, aux dépens de la foi jurée, de la justice, et des droits des Catholiques. Dans la crainte de voir la Religion Catholique prendre racine dans les terres nouvelles et non encore concédées, au-delà des anciennes seigneuries françaises, où les Canadiens auraient apporté leur langue, leurs lois, et leur religion, on s'efforçait de susciter toute sorte d'obstacles à leur établissement, en y attirant surtout une population protestante et étrangère ; c'est dans ce but qu'avec l'appui du gouverneur Robert Prescott les sectaires firent rejeter par la cour une requête des Catholiques ayant pour objet l'augmentation des paroisses.

Le besoin de nouvelles églises se faisait vivement sentir dans les terres nouvelles ou *townships* par

l'augmentation de la population catholique, qui croissait dans une proportion extrêmement rapide[1]. La Chambre d'assemblée de Québec, érigée par le bill de 1791, joignit, mais inutilement, ses efforts à ceux du clergé et du peuple canadien pour obtenir l'érection légale de nouvelles paroisses, dont le droit paraissait avoir été si clairement accordé à l'évêque de Québec par un article du même bill de 1791 ; mais l'opposition protestante trouva moyen de prouver que cette ordonnance, qui favorisait l'évêque catholique, était nulle dans cette circonstance, en vertu de je ne sais quels statuts d'Henry VIII et de *la bonne* Elisabeth, et l'on agit à l'égard des Canadiens tout au rebours de ce que l'on aurait dû faire, dans les intérêts mêmes de l'Angleterre. « Afin de les encoura-
» ger à agrandir leur population, et à chercher l'aisance
» et la prospérité dans de nouveaux établissements, dit
» l'auteur du mémoire[2] déjà cité, un gouvernement
» sage aurait pris soin d'aider, par tous les moyens pos-
» sibles, à propager parmi eux les moyens d'instruction
» religieuse. » Tous ces obstacles forcèrent l'évêque de Québec à créer alors de nouvelles missions au lieu

[1] La population du Bas-Canada était de :

65,000	habitants	en	1760.
113,000		en	1784.
450,000		en	1825.
511,917		en	1831.
600,000		en	1836.
900,000		en	1842.

Et sur ce nombre, actuellement, il y a à peine cent mille protestants.

[2] *Rapport de lord Durham à la reine, etc.*

de paroisses, lesquelles demeurèrent longtemps en petit nombre, faute de prêtres pour les alimenter.

Dieu néanmoins n'abandonnait pas entièrement ses enfants : d'autres prêtres français jetés par la tourmente révolutionnaire sur la terre d'Amérique s'étaient empressés d'offrir les services de leur ministère à l'évêque de Québec. Celui-ci les accueillit avec reconnaissance, et se hâta de les envoyer aux missions les plus abandonnées. De ce nombre étaient celles que les Jésuites avaient autrefois gouvernées dans le Maine et le New-Brunswick. Depuis les expéditions des Anglais de la Nouvelle-Angleterre contre les villages abénakis du Kennebec, où le père Rasles avait péri, victime de leur fureur, les Sauvages de ces missions s'étaient dispersés, et s'étaient réfugiés, les uns chez leurs frères établis sur la baie de Passamaquoddi, qui sépare le New-Brunswick du Maine, et les autres sur les bords du Pénobscot, où ils s'étaient bâti de nouveaux villages. Après la mort du père Rasles, plusieurs autres Jésuites, et en dernier lieu le père Germain, avaient été envoyés pour le remplacer dans les missions abénakises : celui-ci, redoutant le voisinage de la Nouvelle-Angleterre, avait fixé son séjour et le centre des missions de son ordre au village abénaki de Sainte-Anne, avantageusement situé dans une des îles de la rivière Saint-John, à deux lieues environ au-dessus de l'endroit où est bâtie la ville de Frédéricton[1],

[1] Journal du voyage de Mgr Plessis, évêque de Québec, dans les missions du golfe, etc., en 1813. M S. de l'archev. de Québec.

capitale du New-Brunswick. C'est de là qu'il se transportait au besoin dans toutes les autres missions abénakises, jusqu'au Passamaquoddi et au bord du Pénobscot, visitant tour à tour et fortifiant par la parole et l'administration des sacrements toutes les parties de ce troupeau dispersé.

Mais, vers l'époque de la conquête du Canada, les évènements forcèrent le père Germain à se retirer à son tour, et, ne se trouvant plus en sûreté à l'île Sainte-Anne, il se transporta parmi les Abénakis de la mission de Saint-François, au district des Trois-Rivières, où il mourut, en 1779. La mission de Sainte-Anne se trouvant ainsi abandonnée par son pasteur, les Sauvages se débandèrent, et allèrent fonder en d'autres lieux divers villages, entre autres celui qui prit son nom des rapides du Meduktik, dont les eaux mugissantes s'élancent avec fracas, d'abîme en abîme, à travers des masses de rochers hardiment découpés sur le rideau de la forêt, au-dessous de Wosdstock, à douze lieues plus haut que Sainte-Anne, et celui de Madawaska, à cinquante lieues de Frédéricton, au confluent de la rivière Madawaska et du fleuve Saint-John. Quelques familles s'établirent sur la rivière Sainte-Croix ou Passamaquoddi, près d'un endroit où les protestants établirent plus tard un collége, dans le but d'y attirer les Sauvages catholiques, et de les entraîner dans leurs erreurs ; ce à quoi ils ne réussirent que trop, au moyen des présents qu'ils faisaient aux pères de famille pour les engager à leur confier leurs enfants.

L'hérésie tenta les mêmes séductions sur un grand nombre de familles acadiennes, qui, à l'époque de leur proscription par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, étaient venues prendre des terres sur le fleuve Saint-John, et aux environs de la mission de Sainte-Anne. Mais on ne les y laissa pas longtemps tranquilles ; car, à la suite de la guerre de l'indépendance américaine, on chassa tous les Acadiens de leurs terres nouvellement défrichées, afin de les donner comme récompense aux loyalistes, c'est-à-dire à ceux qui avaient refusé de s'unir aux Américains contre l'Angleterre.

Ces infortunés, dépouillés pour la seconde fois, se retirèrent alors presque tous sur les côtes de la baie des Chaleurs, et dans la partie maritime du New-Brunswick, où ils formèrent de nouveaux établissements. Quelques-uns allèrent fonder la paroisse de Saint-Basile de Madawaska, où le voisinage des fermes protestantes fut malheureusement d'un funeste exemple pour un grand nombre d'entre eux. Les missionnaires de l'Ile-Verte, sur le Saint-Laurent, vinrent alors les visiter et leur bâtirent une chapelle. Mais, à mesure que la population acadienne et canadienne augmentait à Madawaska, les Sauvages, qui n'aimaient point le voisinage des blancs, se retiraient ailleurs, et ce village finit par être entièrement abandonné par eux [1].

Les restes de la mission de Norridgewock, dispersés

[1] Voyage de Mgr Plessis, etc.

sur la baie de Passamaquoddi et le Pénobscot, demeurés sans pasteur après le départ du père Germain, se virent à leur tour environnés de toutes les séductions de l'erreur protestante. Un des moyens les plus perfides à l'égard de ces pauvres peuplades fut la distribution gratuite de l'eau-de-vie et d'autres liqueurs fortes, auxquelles les Sauvages ont tant de peine à résister. On parvint à introduire l'ivrognerie parmi leurs tribus, et, en les abrutissant, à leur faire contracter les vices qui en sont la suite; mais on ne réussit jamais à leur faire abandonner la religion de leurs pères. Plus d'une fois ces pauvres Sauvages firent des tentatives pour s'arracher à cette horrible situation et obtenir un prêtre parmi eux, qui pût les retenir dans le devoir; mais leurs efforts furent longtemps inutiles. Enfin, ayant entendu parler de M. Carroll, supérieur-général des missions des Etats-Unis, depuis évêque et archevêque de Baltimore, ils lui envoyèrent une députation solennelle pour le supplier de leur donner un missionnaire. Le chef, qui porta la parole au nom de toute la tribu, lui fit un discours touchant qui arracha des larmes au vertueux Carroll : il lui fit le tableau le plus affligeant de la situation où se trouvaient ses frères et des maux que l'ivrognerie avait introduits parmi eux. Enfin, se jetant à ses pieds, il tira de son sein un crucifix, qu'il baisa à plusieurs reprises, et le donnant à Caroll : — Ce crucifix, ajouta-t-il en se tournant vers lui les yeux remplis de larmes brûlantes, ce crucifix était celui de notre père Rasles, que les

Anglais assassinèrent à Norridgewock, et c'est le seul souvenir qui soit resté de lui dans notre tribu. Nous l'avons conservé de père en fils jusqu'à ce jour, et si je te donne aujourd'hui, mon père, ce gage touchant de son amour pour nous, c'est pour qu'il soit entre tes mains le gage et comme la promesse que tu nous enverras un prêtre [1].

Carroll, profondément ému, accepta le présent de la tribu abénakise, et baisa à son tour ce crucifix, qu'avait porté Sébastien Rasles, au moment de son martyre. Il renvoya ensuite le chef avec les Sauvages qui l'accompagnaient, en leur promettant qu'il ferait les plus prompts efforts pour satisfaire leurs justes désirs. Il tint parole ; car, à sa demande, M. Emery, du séminaire de Saint-Sulpice, lui envoya de Paris M. Ciquard un de ses confrères, qui ne tarda pas d'aller porter aux Abénakis du Pénobscot les consolations de son saint ministère. Il fixa son séjour parmi eux, au village d'Old-Town, ou de Sainte-Anne, situé dans une île du Pénobscot. C'est de là qu'il étendait son ministère sur toutes les tribus sauvages des Abénakis du Maine et du New-Brunswick, les visitant alternativement, à l'exemple des anciens missionnaires franciscains et jésuites, qui les premiers avaient évangélisé ces tribus. Son séjour parmi les Pénobscots fut d'environ dix ans; à cette époque, ayant été appelé à se fixer parmi les Abénakis du New-Brunswick, il remit à M. l'abbé

[1] Voyage de Mgr Plessis, etc.

Cheverus, qui venait d'être chargé des missions comprises dans le diocèse actuel de Boston, le soin des Abénakis de l'Etat du Maine, qui continuèrent à être visités de temps en temps par les missionnaires de la Nouvelle-Angleterre, lorsqu'ils n'avaient pas de prêtre résidant parmi eux [1].

[1] *Annales de la Propagation de la Foi.* Voyez les lettres de Mgr Fenwick, second évêque de Boston, aux numéros XXVIII, — et XXXIII, années 1832, —1833.

CHAPITRE XXII.

DEPUIS LA FONDATION DE FRÉDÉRICTON, CAPITALE DU NEW-BRUNSWICK, EN 1785, JUSQU'A LA MORT DE L'ÉVÊQUE HUBERT, EN 1797.

Fondation de la ville de Frédéricton et du gouvernement du New-Brunswick. Sagesse de sir Guy Carleton, gouverneur de cette province. Suite des missions Abénakises du Penobscot. Missions du Cap-Breton. Missions de Terre-Neuve. Histoire de cette colonie. Premiers vicaires apostoliques à Terre-Neuve. Dernières années et mort d'Hubert, neuvième évêque de Québec (1797).

Le New-Brunswick, qui avait été si longtemps l'objet des contestations entre la France et l'Angleterre, était, depuis la dispersion des Acadiens, demeuré en la possession du gouvernement britannique, qui en fixa les limites en 1785. Cette province fut alors séparée de celle de la Nouvelle-Écosse, à laquelle elle était jusque-là restée attachée sous le rapport politique, et fut érigée en gouvernement particulier, par les soins du colonel sir Guy Carleton, qui convoqua dans la ville de Saint-John l'assemblée législative. Le pays alors se peupla rapidement; tout prospéra par la sagesse et la prudence de ce gouverneur, qui, pendant une administration de plus de vingt années, éleva le New-Brunswick de l'état sauvage à la civilisation, et

d'un désert fit une province comparativement peuplée et florissante[1].

Lors de la dispersion des Abénakis du New-Brunswick, au départ du père Germain, un bon nombre d'entre eux était encore resté cependant au village de Sainte-Anne, sur la rivière Saint-John. Mais, en 1785, le gouverneur Carleton ayant fondé, à peu de distance de ce village, la ville de Frédéricton, les Abénakis se trouvèrent en peu de temps environnés d'Anglais, qui leur offrirent d'acheter leurs terres. Le marché se fit sans aucune espèce de bonne foi de la part des Anglais, qui, après avoir stipulé avec eux un prix bien au-dessous de la valeur de ces terres, trouvèrent encore le moyen d'en retrancher la moitié. Les Abénakis en témoignèrent vivement leur mécontentement, en menaçant ces étrangers de prendre leur revanche, et ces menaces eurent pour résultat de répandre la terreur parmi les nouveaux acquéreurs. Sir Guy Carleton comprenait que le seul moyen de les contenir était l'instruction religieuse; mais, lorsqu'il leur envoya des ministres protestants, ils les chassèrent honteusement, comme des intrus, de leur village. Il sentit alors qu'il leur fallait un prêtre catholique, et ayant entendu parler de tout le bien que le père Ciquard produisait parmi les Sauvages du Pénobscot et du Passamaquoddi[2], il lui écrivit pour l'engager à venir

[1] *The British colonies — New-Brunswick,* by Montgommery Martin.

[2] C'est le même fleuve que celui appelé Sainte-Croix dans les anciennes relations.

prendre la direction de la mission de la rivière Saint-John, en lui offrant en outre une pension annuelle de cinquante livres sterling. Ciquard, en ayant alors conféré avec l'évêque de Québec, remit à M. Cheverus, de Boston, les missions du Maine ; il fit savoir au gouverneur du New-Brunswick qu'il acceptait son offre, et se rendit parmi les Abénakis du Saint-John ; il acheta un nouveau terrain sur la rivière, plus éloigné de la capitale, et y bâtit une nouvelle chapelle, qui fut dédiée à Sainte-Anne : c'est actuellement la mission de ce nom. Les Sauvages s'y réunirent autour de lui, et il les gouverna paisiblement jusqu'en 1803. Son grand âge alors ne lui permettant plus de s'en occuper, il se retira au séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, où il vécut encore plusieurs années dans le repos [1].

A l'époque où le père Ciquard commença à se charger des Abénakis de la rivière Saint-John (1794), le respectable Jones, vicaire-général de Québec, continuait, avec un zèle infatigable, à gouverner les missions dépendantes d'Halifax ; d'autres prêtres irlandais étaient venus se joindre à lui. Non loin de cette ville, le père James Grace, Capucin irlandais, plus connu sous le nom de M. Grace, répandait la parole de Dieu parmi les familles irlandaises de la côte, vers Herring-Cove ; il parcourait avec un courage apostolique les tribus sauvages des Micmacks, qui en habi-

[1] Voyage de Mgr Plessis, etc

taient le voisinage, et allait en outre passer chaque année quelques semaines parmi les familles acadiennes de Chezzet-Cook. Il n'avait ni domicile ni chapelle fixes ; mais il allait de l'un à l'autre, portant sur son dos sa chapelle particulière, mangeant à la table du premier venu, couchant en été souvent à la belle étoile, et partageant en hiver la hutte du pêcheur irlandais ou acadien, ou le wigwam du Sauvage. Nous avons déjà parlé de l'Ecossais Alexandre Mac Donnell, autrefois envoyé par l'évêque Briand dans la Nouvelle-Écosse, et qui avait fixé le centre de ses courses apostoliques à Antigonish, au nord de la presqu'île.

Dans l'île du Cap-Breton, un autre Français que la révolution avait chassé de sa patrie, l'abbé Lejamtel, était venu prendre la place, trop longtemps vacante, du vénérable Maillard, dans les exercices du saint ministère. Après avoir parcouru dans tous les sens cette île, autrefois le boulevard des pêcheries françaises, il avait fixé son séjour parmi les pêcheurs du village d'Arishat, sur la petite île Madame, à l'entrée du passage de Camseau (1795). Ce passage ou détroit sépare la Nouvelle-Ecosse de l'île du Cap-Breton, dans une longueur d'environ vingt milles, depuis Sandy-Point jusqu'au Cap-Jack, sur une largeur d'environ un mille seulement. Rien n'est beau comme les hauteurs qui dominent de chaque côté le rivage. Les montagnes s'élèvent, couronnées jusqu'au sommet de hautes et sombres forêts, qui laissent tomber sur les eaux de la mer

une ombre majestueuse, voilant parfois les mille et mille navires de tout bord qui, durant l'été et l'automne, s'y croisent à leur entrée ou à leur sortie du golfe Saint-Laurent. Arishat, village franco-canadien, aujourd'hui siége d'un évêché nouveau, commandant par sa position le passage de Camseau et l'Atlantique, n'était habité alors que par des pêcheurs, et c'est encore actuellement le centre des vastes établissements où les marins de Jersey viennent chercher le poisson qu'ils transportent dans la Méditerrannée, au Brésil, et aux Indes-Occidentales. C'est de là que l'abbé Lejamtel se transportait le long des côtes, dans un canot d'écorces, parcourant les passes multipliées du grand lac salé ou plutôt du golfe intérieur qui, sous le nom de Bras-d'Or, coupe presque en deux toute l'île du Cap-Breton.

Si nous ajoutons à ce tableau celui de l'état où se trouvait alors celui de Terre-Neuve, à cette époque, nous aurons esquissé, au moins, un léger ensemble des missions de la partie orientale des colonies anglaises de l'Amérique du nord. La Terre-Neuve, cette île de brouillards et de glace, si importante pour ses pêcheries, dès le quinzième siècle, aurait, selon d'anciennes traditions[1], été peuplée d'abord et éclairée du flambeau de la foi par les Norwégiens, auxquels aurait été envoyé, en 1221, Eric, évêque du Groenland. La première colonie bien connue y fut établie, en 1623, par

[1] Robertson, *Hist. d'Amérique*. — Pinkerton.

sir George Calvert, depuis lord Baltimore, qui, cherchant à exercer en paix la Religion Catholique, à laquelle il appartenait, obtint la cession de cette île du roi d'Angleterre, et nomma son fils gouverneur d'Avalon, qui fut regardé comme le chef-lieu de la colonie catholique. Cet établissement s'accrut avec rapidité ; mais la rudesse du climat et les inquiétudes que lui causait la France forcèrent bientôt lord Baltimore à abandonner Terre-Neuve, en place de laquelle il obtint la cession d'une partie du territoire de la Virginie qu'il nomma Maryland. Après avoir été longtemps disputée entre la France et l'Angleterre, Terre-Neuve, dont la population toute catholique, sous les Français, avait eu pour pasteurs des religieux récollets qu'y envoyaient les évêques de Québec, demeura enfin aux Anglais par le traité d'Utrecht.

Plaisance, qui en avait été la capitale sous le gouvernement de la France, céda alors la prééminence à Saint-John, dont la population aujourd'hui varie, selon les saisons, de vingt à vingt-cinq mille habitants. En 1806, la population totale de l'île ne montait qu'à vingt-six ou vingt-sept mille; aujourd'hui, elle est évaluée à plus de soixante-dix mille âmes, dont la grande majorité est composée d'Irlandais catholiques. Les besoins spirituels de cette colonie firent songer de bonne heure le père commun des fidèles à lui donner un évêque; et, au mois de septembre 1796, le docteur James Lewis O'Donnell, créé évêque de Thyatire, *in partibus,* reçut la consécration épiscopale dans la ca-

thédrale de Québec. A l'arrivée de ce prélat dans son diocèse, il ne s'y trouvait encore que deux prêtres, chargés d'administrer les sacrements, nombre bien insuffisant sur une étendue de plus de 250 milles de longueur, et une largeur moyenne d'environ 200 milles. Telle y était alors cependant le fanatisme des sectaires, que les maisons soupçonnées d'avoir abrité les Saints-Mystères étaient brûlées jusqu'aux fondements par les autorités locales. Aujourd'hui, disait, il y a dix ans, le docteur Fleming, dernier évêque de Terre-Neuve, il existe encore plusieurs témoins de ces excès, et quelques-uns de ceux dont les maisons furent réduites en cendres. L'évêque O'Donnell y amena avec lui cinq nouveaux prêtres, et son coadjuteur, le docteur Lambert, lui conduisit, peu d'années après, un renfort encore plus considérable. Mais diverses circonstances, et surtout l'amour du lucre dans les prêtres qui vinrent d'Irlande en Terre-Neuve, et qui en repartaient aussitôt qu'ils avaient pu ramasser, dans les travaux d'un ministère sacrilégement intéressé, assez de fortune pour pouvoir vivre le reste de leurs jours dans l'aisance et enrichir leurs familles, ces diverses circonstances ruinèrent bientôt les heureux commencements de l'Eglise dans cette île, qui se trouva, peu après, réduite de nouveau à deux prêtres seulement.

Nous avons tracé dans les pages précédentes le tableau des missions du nord-est du diocèse de Québec; ce tableau avait été esquissé, mais d'une manière bien

incomplète, dans un rapport[1] adressé à la Propagande, en réponse à la demande qui avait été faite par le cardinal-préfet de la Sacrée Congrégation, sur la situation religieuse des contrées soumises à la juridiction de l'évêque du Canada; et, dans sa lettre, le cardinal paraissait avoir pressenti ce prélat sur l'urgence qu'il pouvait y avoir d'établir quatre ou cinq évêchés de plus dans les provinces anglaises de l'Amérique Septentrionale. C'eût été en effet le meilleur moyen de consolider les anciens établissements, et d'étendre la Religion Catholique dans ces immenses régions, afin de pouvoir agir, en multipliant l'épiscopat, avec une entière efficacité sur l'esprit des peuples. L'évêque de Québec, dans son rapport, convenait non seulement de l'opportunité qu'il y aurait d'établir plusieurs nouveaux évêchés, il avouait encore que le nombre de trois ou quatre siéges épiscopaux de plus serait loin de répondre aux besoins des populations répandues sur la vaste étendue de son diocèse. Mais, tout en convenant de l'urgence d'une telle mesure, l'évêque, inspiré plus que jamais par les conseils timides d'une prudence trop humaine, en combattait l'exécution, dans la crainte que les protestants ne regardassent de mauvais œil l'érection de nouveaux évêchés catholiques dans les colonies septentrionales de l'Amérique britannique. Pusillanimité déplorable! qui empêcha pendant un demi-siècle le bien immense que Rome cherchait à opé-

[1] Mémoire sur le diocèse de Québec, etc., adressé à la Sacrée Congrégation de la Propagande, en 1794, MS. de l'archevêché de Québec.

rer dans le Canada, au dire même d'un évêque canadien. La crainte du mécontentement des protestants! comme s'il était une seule œuvre catholique que le protestantisme ne vît pas de mauvais œil et ne combattît pas de toutes ses forces. Si l'on avait toujours ainsi tenu compte du déplaisir et du mauvais vouloir de l'erreur et des méchants, que serait aujourd'hui l'Eglise, et que serait devenu le monde?

Cette fatale préoccupation de la peur et l'appréhension de déplaire aux maîtres orgueilleux du Canada étaient, depuis la conquête, le grand épouvantail des évêques de Québec, et c'est ce qui leur fit rejeter une seconde fois, en 1796, les plans que la Propagande leur proposa de nouveau, à l'occasion de la nomination de Pierre Denaut à la coadjutorerie de Québec. Le cardinal Gerdil, alors préfet de la Propagande, et dont l'esprit supérieur embrassait d'un coup-d'œil les grands intérêts du monde catholique, comprenait mieux que l'évêque de Québec ne voulait le lui faire entendre les besoins des colonies britanniques; et, ne pouvant lui faire adopter une division territoriale avec de nouveaux siéges titulaires, il lui proposait, dans sa lettre [1] du 17 janvier 1796, de lui donner trois coadjuteurs au lieu d'un, le premier qui résiderait à Montréal, avec droit de succession au siége de Québec, le second dans le Haut-Canada, et le troisième dans le New-Brunswick ou la Nouvelle-Ecosse, avec juridiction sur ces deux

[1] Lettre du cardinal Gerdil, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, aux archives de l'archevêché de Québec.

provinces et sur celles du golfe Saint-Laurent, où, faute de pasteurs, tant de malheureux croupissaient dans le mal. Mais les idées fausses où s'engageaient les évêques de Québec empêchèrent encore la réalisation de ce plan. « Des difficultés immenses, répondirent-ils à la Propagande, s'opposaient à son exécution. » Quelles étaient ces difficultés? c'est ce qu'ils ne dirent point, n'osant parler avec franchise au chef de l'Eglise, qui ne cessait de les avertir du danger qu'il y avait à laisser tant de vastes contrées privées de pasteurs. Dans son mémoire daté de l'année 1794 l'évêque de Québec, qui rougissait sans doute de n'oser accepter les offres que lui faisait la Propagande, répondait qu'il allait toutefois essayer l'effet que produiraient deux évêques, résidant en deux endroits différents de la province, en assignant à son coadjuteur la résidence de Montréal ou des environs de cette ville, et ce fut là sans doute la cause de la continuation du séjour de Pierre Denaut à Longueil, après sa consécration. Cette résidence, toutefois, des deux prélats en deux endroits divers n'avait rien d'insolite, puisque, déjà auparavant, le coadjuteur Bailly de Messein avait continué à demeurer à la Pointe-aux-Trembles, tandis que l'évêque était à Québec, et le gouvernement n'avait jamais songé à en faire la moindre remarque. Mais il fallait dire au moins quelque chose à la Propagande, et l'évêque Hubert ne trouva d'autre moyen d'en imposer sur ce sujet à la Sacrée Congrégation que de lui promettre de faire résider son coadjuteur à Longueil. Aussi est-ce

à dater surtout de cette époque que les coadjuteurs continuèrent à administrer leurs anciennes paroisses, ce qui dura jusqu'à Mgr Signay, dernier archevêque de Québec.

L'évêque Hubert, qui, durant la vie de son premier coadjuteur, avait vécu dans des transes et des inquiétudes continuelles, avait, depuis sa mort, laissé aller toute son autorité entre les mains de l'évêque de Canathe, qui résidait à Longueil, et celles de son secrétaire Plessis, curé de Québec. Dans les derniers temps de son épiscopat, son caractère, habituellement faible et indécis, ébranlé encore par les oppositions de toute espèce qu'il avait rencontrées autour de lui, se trouvait réduit à une espèce d'enfance morale, accrue surtout par l'habitude abrutissante des boissons spiritueuses, que le malheureux évêque avait contractée insensiblement pour échapper à la conscience de ses fautes et de son chagrin. Je gémis en racontant des choses si déplorables, suites funestes de la situation que les intrigues anglaises avaient faite à un homme incapable de porter la charge pesante de l'épiscopat, dont ils avaient forcé le clergé à le revêtir ; et, si j'entreprends de raconter de tels faits, c'est que j'ai cru qu'il serait utile à la Religion Catholique de faire connaître, par ce scandale, toute la profondeur de la plaie que la politique machiavélique de l'Angleterre avait faite au Canada, et dont les pharisiens de l'anglicanisme jouissaient cruellement, en racontant avec insolence aux Canadiens qu'ils avaient trouvé leur évê-

que étendu ivre dans ses appartements. Ces circonstances pénibles, et qui affligeaient si profondément le clergé, déterminèrent la résignation que l'évêque Hubert fit de son évêché en faveur de son coadjuteur, le 1er septembre 1797. Retiré ensuite à l'hôpital-général, il y mourut, six semaines après, âgé seulement de cinquante-huit ans.

Avec les vertus modestes et paternelles qui avaient honoré Hubert dans son ministère et sa vie de missionnaire parmi les Sauvages convertis de l'Assomption, il aurait pu vivre et mourir sans aucune des fautes qu'on lui reprocha dans son épiscopat, si on ne l'avait forcé d'accepter ce fardeau trop pesant pour ses épaules. Mais ces fautes, exagérées surtout par les amis et les partisans de Bailly de Messein, et tout l'odieux de la tache qui obscurcit les derniers temps de son administration, doivent nécessairement retomber sur ceux qui, sans aucune persécution ouverte et sous les apparences de la modération, cherchaient à ruiner les fondements de l'Eglise Catholique dans le Canada. Aussi, après la mort de l'évêque Hubert, on ne se souvint plus que de ses vertus, de sa bonté, de sa douceur et de sa charité pour les pauvres, qu'il avait toujours aimés. Il avait, de son vivant, partagé ses revenus avec eux; à sa mort, il leur laissa tout son héritage. Ses funérailles se firent avec une grande pompe, et ce fut le pieux et vénérable abbé Desjardins, frère de l'abbé Philippe, dont le souvenir est encore en honneur dans le Canada, qui prononça son

oraison funèbre. Hubert était le neuvième évêque de Québec, et le deuxième d'origine canadienne. Il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, à côté d'Olivier Briand, qui était le dernier des évêques français.

CHAPITRE XXIII

DEPUIS LA PRISE DE POSSESSION DE PIERRE DENAUT, DIXIÈME ÉVÊQUE DE QUÉBEC, EN 1797, JUSQU'A CELLE DE JOSEPH-OCTAVE PLESSIS, SON SUCCESSEUR, EN 1806.

Joseph-Octave Plessis, élu coadjuteur de Pierre Denaut, dixième évêque de Québec. Son caractère. Opposition qu'éprouva son élection. Motifs de la faveur avec laquelle il est ensuite agréé. Joseph Plessis est sacré évêque de Canathe (1801). Mort du Père Cazot, dernier Jésuite du Canada. Séquestration des biens des Jésuites par le gouvernement. Emploi des revenus de la Compagnie. Un ministre protestant chapelain des Jésuites. Partialité du ministère britannique. Fondation du collége de Nicolet (1804). État des missions canadiennes à cette époque. Description de la ville de Kingston. Mort de Pierre Denaut. Joseph-Octave Plessis, onzième évêque de Québec (1806). Caractère de ce prélat.

Trois jours après la renonciation de l'évêque Hubert, Pierre Denaut arriva de Longueil pour prendre possession du siége de Québec. Déjà depuis longtemps la voix publique désignait le nouveau coadjuteur : c'était le curé de Québec, Joseph-Octave Plessis, que ses talents, sa pénétration, son jugement sain, son infatigable activité, aussi bien que son zèle pour l'observation de la discipline, semblaient recommander plus que personne aux fonctions augustes de l'épiscopat. Né à Montréal, il avait fait ses études au séminaire des Sulpiciens de cette ville, où il s'était toujours distingué par une mémoire solide et une grande application au travail. S'il se fait ensuite connaître,

dans ce qui nous reste de lui, par sa raideur et son inflexibilité, on lui voit aussi déployer plus d'une fois une louable énergie dans des circonstances où il pouvait croire son église menacée. C'était lui qui avait provoqué les réponses du clergé aux lettres de l'évêque de Capse, et qui avait principalement soutenu l'évêque Hubert dans les transes pénibles de sa lutte avec son premier coadjuteur ; mais c'était lui aussi qui avait fait à la Propagande, au sujet de la division du diocèse, cette réponse où, tout en convenant de l'urgence des mesures proposées par le cardinal Gerdil, l'évêque de Québec cherchait à persuader Rome de difficultés immenses qui n'existaient réellement que dans l'esprit pusillanime du clergé canadien. Nous avons de la peine à croire cependant que le génie supérieur du curé Plessis s'associât à des craintes si puériles et à des motifs d'intérêt personnel : celui, par exemple, de chasser les nuages que son opposition à l'évêque de Capse avait amassés contre lui dans les bureaux du gouvernement dut être une des principales causes de son obstination à faire repousser les intentions de la Propagande, qu'il savait bien devoir déplaire alors aux autorités britanniques. Ambitieux de distinctions, il sut, malgré sa raideur à l'égard du clergé, et cette inflexibilité qui faisait devant son regard trembler tous ses subordonnés, être dans ses rapports avec les ministres du gouvernement d'une circonspection et d'une souplesse extrêmes.

Depuis la mort de l'évêque de Capse, les haines que

le curé Plessis avait inspirées à ceux qui s'étaient déclarés ses partisans, avaient eu le temps de s'assoupir; toutes les voies avaient déjà été préparées auprès du gouverneur, et l'on ne doutait nullement de son adhésion au choix du nouveau coadjuteur, lorsqu'un obstacle inattendu vint arrêter l'élection et jeter l'alarme dans le clergé. Le prince Edward, depuis duc de Kent et père de la reine actuelle d'Angleterre, était depuis quelques mois à Québec, tenant sa cour au château Saint-Louis, qui était devenu le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de brillant dans le Canada. Il entretenait de là une liaison criminelle avec une dame mariée du village de Beauport, peu éloigné de la ville. Le curé de Beauport, au mépris de son caractère sacré et des devoirs les plus saints, favorisait secrètement cette intrigue; et, pour le récompenser de sa complaisance, le jeune prince n'avait rien imaginé de mieux que de lui faire conférer l'épiscopat en le faisant nommer coadjuteur de Québec. L'évêque Denaut, quelque complaisant qu'il se fût d'ailleurs montré dans ses rapports avec le gouvernement, comprit aussitôt qu'un choix si honteux serait remplir la mesure des outrages dont les Anglais avaient abreuvé le clergé et l'Eglise du Canada. Avec une énergie à laquelle ces maîtres superbes étaient peu accoutumés, il repoussa chrétiennement toutes les ouvertures qui lui furent faites à cet égard; il insista vivement sur le choix qu'on avait fait du curé Plessis, et fit sentir au gouverneur que dans les circonstances présentes le clergé ne pourrait se résoudre

à faire une autre élection. Une déclaration si précise, et qui aurait dû, ce semble, servir toujours de règle dans la suite, fit sentir au gouvernement qu'il y aurait du danger à vouloir le contraire, uniquement pour satisfaire le caprice d'un jeune prince débauché, et l'on s'empressa d'y souscrire.

En attendant l'arrivée de ses bulles, le coadjuteur élu demeura à Québec, où il commença, en conséquence de sa nouvelle dignité, à diriger ouvertement les affaires dans cette partie du diocèse; et l'évêque de Québec s'en retourna à Longueil, où il continua sa résidence durant la plus grande partie de son épiscopat. De ce village, qui est dans une situation charmante sur les bords du Saint-Laurent, il pouvait se transporter facilement à Montréal, qui n'en est qu'à une légère distance, de l'autre côté du fleuve. Il fit son entrée épiscopale dans cette ville, le 23 septembre suivant. Un jeune homme qui se retirait alors du monde, après avoir vécu plusieurs années dans la profession du barreau, vint le même jour se présenter à lui, et reçut, dans l'église de Notre-Dame, la tonsure et les ordres mineurs : c'était le jeune Lartigue; il se doutait peu dans ce moment qu'il entrerait un jour lui-même dans cette église revêtu des ornements pontificaux, en qualité de premier évêque de Montréal.

Deux ans après l'incendie du monastère des Récollets, un nouveau désastre qui consuma un grand nombre de maisons, menaçant toute la haute et la basse-ville de Québec, faillit anéantir le séminaire

pour la troisième fois (20 juin 1798). Mais cette fois, par le courage des habitants et l'activité de la garnison, on parvint à se rendre maître du feu, après qu'il eut détruit une vingtaine de maisons et une des ailes du séminaire.

Cependant on avait appris en Canada, avec les événements de la révolution française, les éventualités de la guerre injuste et les outrages que le directoire faisait subir au Souverain - Pontife. Des prières publiques avaient été ordonnées dans toutes les paroisses du Canada pour la délivrance du chef de l'Eglise. A la vue des maux qui affligeaient Rome, on ne peut guères être surpris que tous les souhaits des Canadiens fussent alors pour les Anglais, dont les armes avaient cherché à délivrer le Pape de la fureur des tyrans. Pouvaient-ils s'affliger des victoires remportées par ces mêmes armes sur les Français, alors si dignes d'admiration et de reproches? et l'on ne peut blâmer beaucoup les Canadiens de ce que, à la nouvelle de la défaite de la flotte française par l'amiral Nelson à l'embouchure du Nil, l'évêque de Québec fit rendre de solennelles actions de grâces à Dieu dans toutes les églises du Canada [1].

Le coadjuteur élu sut de son côté mettre à profit ces circonstances pour gagner de plus en plus la confiance du gouvernement; et le dimanche 10 janvier 1799, à l'issue de la grande messe, il fit chanter solennellement le *Te Deum* à Québec, et prononça en-

[1] Mandements des évêques de Québec, aux archives de l'archevêché.

suite un discours sur les événements qui venaient de se passer en Europe. Il fut écouté avec un applaudissement universel par les protestants aussi bien que par les Catholiques ; on l'imprima, et on le répandit en nombreux exemplaires dans toute la colonie. La manière dont il y fut accueilli, et les réjouissances publiques qui s'y firent spontanément signalent mieux que ne le pourraient faire les plus habiles dissertations l'absence de l'esprit français parmi les Canadiens de cette époque [1].

Si la captivité et la mort de Pie VI avaient affligé, comme toutes les autres églises, celle du Canada, l'élection de son successeur Pie VII dut, parmi les Canadiens, causer une joie d'autant plus sensible, que la bulle, longtemps attendue, qui confirmait l'élection de Plessis, et lui transmettait le titre de son prédécesseur, évêque de Canathe *in partibus*, lui arriva en même temps que cette nouvelle. La consécration du nouveau prélat eut lieu le 25 janvier 1801, avec des circonstances tout à fait inusitées depuis la conquête du Canada par les Anglais. L'opposition qui s'était momentanément élevée contre son élection ne servit qu'à relever avec plus d'éclat l'unanimité que l'on remarqua alors pour applaudir à ce choix, parmi les spectateurs sans nombre de toutes les communions qui assistèrent à la cérémonie. On y distingua, non sans étonnement, les officiers du roi, les hauts employés du

[1] Id., ibid.

gouvernement, et, à leur tête, le lieutenant-général gouverneur de la province, sir Robert Milnes, dont la présence semblait annoncer la haute faveur du nouvel évêque auprès des autorités britanniques [1].

L'année précédente (16 mars 1800), le père Cazot, dernier Jésuite du Canada, était mort, âgé de soixante-onze ans. « Ses immenses aumônes, dit la *Gazette de Québec* [2], lui assuraient pour longtemps les bénédictions du pauvre. Il fut un de ces hommes dont la vie est un trésor caché, et la mort une calamité publique. » La chambre d'assemblée du Canada prit occasion de cette circonstance pour présenter une adresse au lieutenant-gouverneur, le priant de faire mettre devant elle *certains documents propres à faciliter une enquête sur les droits et les titres qu'avait la province sur* le collége des Jésuites, converti en caserne, *et sur les biens de l'Ordre, octroyés primitivement en vue de l'éducation de la jeunesse canadienne et catholique.* Le lieutenant-gouverneur répondit *que l'ordre avait été donné par le ministère de prendre possession de ces biens pour la couronne.* La chambre alors n'insista pas; mais elle arrêta ou conclut qu'elle devait remettre à un temps futur la recherche des droits et prétentions que cette province pourrait avoir sur le collége et les biens des Jésuites . [3]

Ces biens furent donc mis sous sequestre, et les re-

[1] *Mélanges religieux*, etc. Notice historique sur Mgr Plessis, etc., Montréal.

[2] *Gazette de Québec*, 20 mars 1800.

[3] Bibaud, *Histoire du Canada*.

venus accumulés dans une caisse publique. Quant à leur usage, voici ce que nous en apprend lord Durham[1] dans son mémoire à la reine, que nous avons eu déjà occasion de citer plusieurs fois. « Je suis fâché, » dit-il, d'être obligé de dire que le gouvernement bri- » tannique, depuis qu'il possède la colonie (du Ca- » nada), *n'a rien fait ou n'a rien tenté pour promouvoir » généralement l'éducation.* En effet, le seul cas où le » gouvernement s'est trouvé en rapport avec l'éduca- » tion ne lui fait aucun honneur ; *car il a appliqué » les revenus des Jésuites, destinés à l'éducation, à sti- » pendier certains services particuliers, et il a main- » tenu pendant plusieurs années une lutte opiniâtre » avec l'Assemblée, dans la vue de continuer ce système » injuste d'appropriation.* » Je n'ai rien à ajouter aux paroles de lord Durham. Quant aux *services particuliers stipendiés* avec l'argent des Catholiques, c'étaient ceux de certains juges et ministres anglicans dont on récompensait la haine envers les Canadiens, et qui se bâtissaient, à l'aide de ces fonds, des maisons et des temples élégants ; mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est que depuis les premières années qui suivirent la mort du père Cazot il y eut, jusque vers une époque bien rapprochée de celle où nous écrivons ces lignes, *un ministre de l'église d'Angleterre* qui touchait annuellement, sur les biens sequestrés, une somme considérable, en qualité de *chapelain des Jésuites.*

[1] *Rapport de lord Durham*, etc., déjà cité.

Ainsi, tandis que le clergé catholique cherchait de plus en plus à montrer son dévoûment et à se rendre utile au gouvernement britannique dans le Canada, celui-ci se moquait de lui ouvertement, et ne craignait pas de laisser voir son hostilité envers tout ce qui était canadien et catholique. Les terres incultes des townships, qui, sous l'autorité française, auraient été concédées pour l'extension de la population du pays, semblaient être exclusivement réservées à des émigrants britanniques et américains ; le gouvernement se montrait de plus en plus opposé à l'érection de nouvelles paroisses, et, malgré toute la faveur dont ils paraissaient jouir, les évêques ne pouvaient obtenir de construire de nouvelles églises. Le conseil exécutif se remplissait de plus en plus d'hommes nés hors du pays, et presque tous les emplois importants de la province étaient entre les mains des Anglais ou des loyalistes américains. Les membres de l'Assemblée renouvelaient leurs tentatives pour changer les tenures du pays, et ne cachaient pas leur dessein de faire supporter à l'agriculture presque toutes les dépenses de la province, au moyen de taxes sur les biens-fonds. Plus les Canadiens paraissaient se montrer attachés aux intérêts de la couronne britannique, plus les Anglais paraissaient vouloir leur donner de motifs pour s'en détacher [1].

En dépit de tant d'obstacles de toute sorte, la Reli-

[1] Bibaud, *Histoire du Canada*.

gion Catholique continuait sa marche et faisait chaque jour de nouveaux progrès. Tandis que la chambre d'assemblée formulait des projets pour l'instruction du pays, le clergé, qui ne restait pas stationnaire de ce côté, fondait une maison d'éducation nouvelle.

M. Brassard, curé du village de Nicolet, agréablement situé à l'embouchure de la rivière Saint-François, sur la rive droite du Saint-Laurent, opposée à celle où s'élève la ville des Trois-Rivières, avait établi de ses propres deniers, une école élémentaire dans sa paroisse, en 1795. Huit ans après, l'évêque Denaut, devenu héritier de cet ecclésiastique, conçut le dessein de créer dans la maison d'école de Nicolet un système d'éducation plus étendu, à portée surtout de ceux qui, à cause de la distance, ne pouvaient se rendre facilement au collége de Montréal ou de Québec. Par les soins de ce prélat, cet établissement fut, en 1804, mis sur le pied d'une maison régulièrement organisée pour l'éducation publique, sous le nom de *petit séminaire de Nicolet*[1]. M. Durocher, alors curé de cette paroisse, en fut nommé le premier directeur ; on lui adjoignit plusieurs professeurs, qui enseignèrent avec succès, surtout lorsque Plessis, devenu évêque titulaire de Québec, s'en fut assuré la propriété.

Quelque amour que l'évêque Denaut éprouvât pour sa belle retraite de Longueil, il savait cependant s'en

[1] Petit séminaire ou séminaire ne renferme pas absolument en Canada l'idée d'une maison destinée à l'éducation ecclésiastique. C'est un collége dans le sens le plus étendu de ce mot.

arracher chaque fois que les besoins de son vaste diocèse ou les visites pastorales l'exigeaient. Il continua, sur une échelle plus grande encore, cette série de voyages lointains commencés par François de Laval, interrompus pendant la guerre, et repris par l'évêque Hubert, depuis Niagara jusqu'à la Nouvelle-Ecosse. Après la mort du respectable Jones, supérieur-général des missions de cette province, que Pierre Denaut visita en 1803, il avait nommé pour le remplacer Edmund Burke, auparavant archiprêtre de Québec et curé de Saint-Pierre de l'île d'Orléans. Cet ecclésiastique, rempli de zèle pour l'instruction de ses compatriotes, avait tenté d'établir un collége catholique à Halifax, et l'édifice était terminé, lorsque des ordres du gouvernement obtenus par l'intolérance protestante vinrent en empêcher l'ouverture et l'admission des élèves [1].

Un prêtre émigré de la terre de France, comme tant d'autres, en Canada, M. Alain gouvernait alors la mission des îles de la Madeleine, archipel d'origine volcanique qui s'élève à l'entrée du golfe Saint-Laurent [2], et dont la population compte environ deux cents familles de pêcheurs acadiens. M. Lejamtel venait, de son côté, de commencer la construction d'une église à Arishat dans la petite île Madame, centre de ces missions.

[1] Lettre de Mgr Plessis au cardinal préfet de la Propagande, 20 fév. 1806. Archives de l'archev. de Québec.

[2] Les îles de la Madeleine, au nombre de onze, sont un groupe porphyritique, à dix-huit lieues au nord de l'île du Prince-Edward, à trente-six de Terre-Neuve et à soixante-quinze des établissements français de Saint-Pierre et Miquelon.

Deux autres émigrés français déployaient leur ardeur apostolique dans l'île du Prince-Edward (île Saint-Jean), l'abbé Richard et l'abbé de Calonne, frère du ministre de ce nom sous Louis XVI, et dont nous parlerons bientôt plus au long. Avec eux travaillait un autre prêtre zélé, natif d'Ecosse, Bernard Angus M'Eachern, qui fut nommé plus tard premier évêque de cette île. Dans le Haut-Canada, deux prêtres gouvernaient l'ancienne mission, devenue paroisse de Saint-Raphael de Glengary, plus connue maintenant sous le nom de Charlottenburgh : c'était Fitz-Simmons et Alexandre M'Donnell. Celui-ci érigeait bientôt après une église pour la congrégation déjà considérable de la ville de Kingston, sur le lac Ontario (1806), et une autre pour les Catholiques de Toronto (York), autre petite ville qui commençait à poindre sur le rivage du même lac, et où la congrégation avait obtenu des terrains de la couronne.

Kingston avait remplacé l'ancien fort de Frontenac; c'était une petite ville avantageusement située sur le rivage septentrional du lac Ontario, commandant l'entrée du fleuve Saint-Laurent. Une longue et étroite langue de terre appelée Pointe-Frédérick formait, à quelques milles de distance, une rade considérable appelée Navy-Bay, qui était déjà alors la station navale la plus importante de l'Angleterre sur le lac Ontario. Une chaîne de rochers étroite et d'une hauteur considérable forme l'autre côté de cette baie; on lui donnait le nom de Pointe-Henry, et les fortifications qu'on y

avait bâties avaient fait de Kingston la plus forte place du Canada après Québec et Halifax. On pouvait en peu de temps y équiper une flotte considérable, et l'importance commerciale que cette ville commençait à acquérir lui donnait, après Québec et Montréal, le commandement sur tous les lacs. Kingston était d'ailleurs la capitale du Haut-Canada depuis 1791, et c'était dans son sein que s'assemblait le parlement de cette province.

L'aspect du lac Ontario en tournant au nord-est, à l'endroit où il entre dans le Saint-Laurent, présente à Kingston quelque chose d'extrêmement pittoresque : les eaux sont couvertes de nombreux archipels, oasis de verdure et de bocages délicieux qui ont fait donner à cette partie du lac le nom poétique de lac des Mille-Iles. Malgré la beauté de leurs eaux et le charme de leurs ombrages, ce n'était cependant qu'avec effroi que le voyageur s'approchait autrefois de ces rivages enchanteurs. Des serpents à sonnettes s'y montraient par milliers, enlaçant leurs nœuds au soleil. La mort était partout à craindre, lorsqu'un jour un habitant des rives voisines eut l'idée d'y transporter un troupeau de porcs. Ces animaux détruisirent les reptiles, qui ne purent résister à leur voracité, et depuis cette époque les Mille-Iles sont devenues un séjour aussi agréable que peu dangereux.

La même année qu'eurent lieu ces diverses fondations, qui étaient d'un si heureux présage pour l'avenir, l'évêque Denaut mourut subitement à Longueil

(17 janvier 1806), emportant dans la tombe les regrets d'une grande partie de son diocèse ; on l'inhuma dans le chœur de l'église de cette paroisse, dont il avait été auparavant curé pendant dix-sept ans.

Dix jours après, Joseph-Octave Plessis se mit solennellement en possession du siége de Québec, et prit d'une main ferme la conduite de l'église du Canada, qui parut, dans un épiscopat de près de vingt ans, s'identifier entièrement dans sa personne. Placé à la tête d'un clergé timide, mais sûr quant aux principes, et doué de bonnes intentions, il parvint à force de persévérance et d'énergie, d'un côté, de souplesse et d'habileté, de l'autre, à maintenir son clergé dans les bornes de l'obéissance la plus respectueuse, et à fortifier à la fois la position qu'il avait su prendre dans la faveur du gouvernement. Mais cette faveur néanmoins lui fut de peu d'utilité, et ne put lui faire obtenir de résultats bien satisfaisants pour les intérêts de son diocèse. Car, en retour de ses soumissions, il ne reçut que des politesses affectées, et, trop souvent encore, que des dédains ; lorsqu'il pouvait, lorsqu'il devait même, parler au nom de ses droits et de ceux du peuple canadien, il n'usa jamais que des plus humbles prières et se vit presque toujours éconduit. Témoin la pétition qu'il adressa en 1812 au gouverneur-général, à l'exemple de celle que son prédécesseur avait faite en 1805, pour obtenir l'autorisation de prendre officiellement le titre d'évêque catholique de Québec, titre qu'il aurait dû avoir le courage de mettre à son nom sans

autorisation préalable, ce qui lui fut, comme à son prédécesseur, dédaigneusement refusé. Dans l'administration des affaires, s'il arrivait à en embrasser aisément l'ensemble, son esprit d'exactitude minutieuse le faisait descendre trop souvent à des détails de peu d'importance. Avec l'inflexibilité qui faisait le fond de son caractère,* et que nous avons déjà fait connaître, il fit plier toutes les volontés devant la sienne, et voulut que tout se modelât d'après son exemple, discipline, éducation, études profanes et religieuses; et l'on peut dire, sans crainte d'exagérer, qu'il fut de toute manière la forme et le modèle de son troupeau. Avec des mœurs irréprochables et une grande piété il fut un modèle de conduite ecclésiastique, et sa régularité extrême, naturellement un peu compassée, fut généralement imitée de son clergé. Si nous nous sommes étendu sur son portrait c'est que nous avons cherché à faire connaître un évêque dont la mémoire est demeurée, après plus de vingt ans, comme celle du plus grand homme qu'ait produit le Canada. Interrogez en effet les Canadiens, demandez-leur quel fut le premier homme de leur pays ; et tous, de quelque rang, de quelque opinion qu'ils soient, vous répondront unanimement : — C'est Monseigneur Plessis.

(*) V. p. 45 des Observat^s (J.V.)

CHAPITRE XXIV.

DEPUIS L'ÉLECTION DE BERNARD-CLAUDE PANET, COADJUTEUR DE QUÉBEC, EN 1806, JUSQU'A LA PUBLICATION DE LA PAIX AVEC LES ÉTATS-UNIS, EN 1815

Bernard-Claude Panet nommé coadjuteur. Caractère de cet ecclésiastique et motifs de son élection. Lettres de la Propagande et des évêques de Québec sur la nécessité de la division de ce diocèse. Incendie du monastère et de l'hôpital des Ursulines des Trois-Rivières. L'abbé de Calonne, émigré français, aumônier de cette maison. Sir John Craig, gouverneur du Canada. Ses projets, combattus par l'évêque Plessis. Dans la crainte d'une rébellion, il a recours à ce prélat (1810). Travaux de l'évêque Plessis. La guerre se renouvelle entre l'Angleterre et les États-Unis (1812). Envahissement du Canada par les Américains. L'evêque Plessis prêche la fidélité aux Canadiens. Québec défendu par les élèves du séminaire. Le prince-régent fait remercier l'évêque Plessis de son zèle. Le prelat est admis au conseil législatif. Continuation et fin de la guerre (1815).

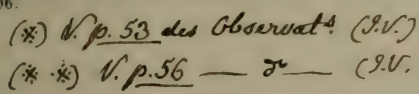
Après avoir pris possession du siége de Québec, Plessis présenta le même jour au clergé et au peuple le nouveau coadjuteur qu'il s'était choisi pour l'aider dans l'administration de son diocèse. Ce choix était attendu avec une grande impatience, et les esprits étaient vivement agités, à la ville et à la campagne, pour savoir quel serait le futur coadjuteur[1]. Quelques cabales même avaient eu lieu auprès des hommes du gouvernement, chacun se croyant, contre l'ordinaire, directement intéressé dans le choix qui devait se faire.

[1] Lettre de Mgr Plessis, évêque de Québec, au cardinal préfet de la Propagande, 20 février 1805.

Mais Plessis avait d'avance pris toutes ses mesures et arrangé déjà toute cette affaire avec le gouverneur. La nomination de M. Bernard-Claude Panet fut à peine connue, qu'elle dissipa toutes les intrigues et les alarmes, en inspirant tout à la fois un profond étonnement. Il était fils d'un magistrat respectable de Québec, venu autrefois sous la protection du pieux de l'Auberivière, et il était alors curé de la paroisse de la Rivière-Ouelle, où il avait fondé, avec le secours de ses paroissiens et des personnes charitables du voisinage, un couvent avec une école pour les sœurs de la congrégation de Notre-Dame, si utiles dans les campagnes, ainsi qu'une école de garçons, qu'il avait richement dotée. Si l'on n'eût fait attention qu'aux vertus douces et pacifiques de M. Panet, personne n'eût eu lieu de s'étonner de ce choix ; mais il était de dix ans plus âgé que Plessis, qui avait fait sous sa direcrection son cours de philosophie au séminaire de Québec; il avait atteint sa cinquante-troisième année, et l'on n'aurait pu supposer qu'il dût survivre à son ancien élève. Il serait donc difficile de déterminer d'une manière tout à fait précise les véritables motifs qui guidèrent le choix de l'évêque de Québec ; mais l'idée qui s'offre à l'esprit en examinant toutes les circonstances, c'est que, n'ayant été que trop à même d'apprécier les maux auxquels l'église est exposée avec deux évêques opposés de caractère et d'intention, il avait voulu éviter ce malheur à son diocèse, en se choisissant un coadjuteur absolument incapable de résistance.

Depuis que l'évêque Hubert avait fait parvenir à Rome sa réponse au sujet de l'établissement de plusieurs nouveaux siéges épiscopaux dans le Canada, la Congrégation de la Propagande avait voulu sonder le terrain, en faisant connaître aux évêques de Québec le désir qu'elle aurait eu de voir fleurir un certain nombre de nouveaux évêchés sur les vastes territoires soumis à leur juridiction, et en leur donnant à entendre que Québec pourrait dès lors être érigée en métropole.* Quelque attrait qu'il eût pour les distinctions, l'évêque Plessis, qui craignait de ne pouvoir faire reconnaitre le titre d'archevêque par le gouvernement, dont il tenait trop à conserver la faveur, répondit à la Propagande en priant le Saint-Siége d'approuver le choix de son coadjuteur[1], que l'état de l'Église Catholique en Canada était encore trop précaire, et offrait trop de motifs de défiance aux Anglais, surtout depuis l'érection de l'évêché anglican de Québec, pour qu'ils ne vissent pas de mauvais œil cette église changée en métropole.** Illusion fatale ! comme si ce n'eût pas été là précisément le moment qu'il fallait choisir pour fortifier l'Église Catholique en Canada contre l'influence anglicane, en multipliant l'épiscopat et en lui décernant une nouvelle auréole. En attendant, toutefois, l'évêque Plessis, qui, malgré ses préjugés timides et la crainte de se brouiller avec le gouvernement, sentait parfaitement la nécessité des mesures que lui suggérait la Propagande,

[1] Lettre de l'évêque de Québec au cardinal préfet de la Propagande, 20 février 1806.


(*) V. p. 53 des Observat.s (J.V.)
(* *) V. p. 56 — d° — (J.V.

proposait à Rome de tenter le plan tracé autrefois à l'évêque Hubert par le cardinal Gerdil, d'avoir trois coadjuteurs, le premier pour Montréal avec droit de succession au siége de Québec, le second pour le Haut-Canada et le troisième pour les provinces du Golfe, le New-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Mais ce plan demeura alors sans exécution, ce qu'on doit attribuer surtout aux troubles de l'Italie et à l'occupation des États du Saint-Siége par Napoléon.

M. Panet, accepté sans résistance par le gouvernement et le clergé, fut préconisé par Pie VII, au mois d'août de la même année, et sacré, le 29 avril 1807, sous le titre d'évêque de Saldes en Mauritanie. Aussitôt après la cérémonie, il s'en retourna à la Rivière-Ouelle, où il continua à gouverner paisiblement son petit troupeau.

Un incendie terrible qui dévora en quelques heures le monastère et l'hôpital des Ursulines des Trois-Rivières (octobre 1806) fut le premier évènement qui vint affliger le cœur du nouvel évêque de Québec. Les religieuses, privées de leur asile, se réfugièrent dans les couvents de Montréal et de Québec, en attendant que leur demeure eût été reconstruite. Plessis les reçut avec une affection véritablement paternelle, et fit aussitôt, en leur faveur, un appel aux sentiments charitables de son troupeau. L'utilité de cette maison était trop vivement sentie par les protestants eux-mêmes pour qu'ils ne s'associassent pas en grand nombre aux sympathies communes. Les souscriptions furent

considérables; et la législature étant venue elle-même à leur secours, les Ursulines virent promptement leur monastère, leur église et leur hôpital, sortir de leurs ruines, et se réédifier avec plus de grandeur et de commodité qu'auparavant. L'édifice, composé de deux étages spacieux, construit en pierre et sur de vastes proportions, leur offrit, au bout de deux ans, une demeure si belle et si convenable, qu'elles purent remercier Dieu d'avoir tiré tant de bien de l'accident passager qu'elles avaient éprouvé.

Une autre particularité à ce sujet, et qui n'est pas sans intérêt pour les Français, c'est le nom du chapelain qui desservait alors le monastère des Ursulines des Trois-Rivières. Jacques-Ladislas-Joseph de Calonne, frère du ministre de ce nom, sous Louis XVI, et l'un des débris les plus respectables de l'ancien clergé français, après avoir brillé longtemps à la cour, était venu, aux jours de la persécution, chercher un asile en Canada, vers le milieu de l'année 1799. Dur et austère pour lui-même, il expiait, disait-il gaîment, les délices de sa jeunesse ; aimable, délicat, et rempli de prévenances pour les autres, offrant dans ses manières ce mélange heureux de douce piété et de politesse qui distinguait si éminemment alors le clergé français, il mourut, le 16 octobre 1822, environné des regrets de tous, des riches et des pauvres, dont il avait été l'ami et le père. « Plus vénérable encore par ses éminentes vertus, disait la *Gazette de Québec* (21 octobre 1822),

que par son grand âge. » Il avait alors près de quatre-vingts ans.

J'ai fait voir suffisamment comment Plessis, avant même que d'être devenu évêque titulaire de Québec, était parvenu à se concilier la confiance des gouverneurs du Canada. Ceux-ci en effet trouvèrent toujours en lui un sujet soumis, d'une loyauté même parfois exagérée, et dans plus d'une occasion un conseiller sage et prudent. Mais, si les Anglais savaient mettre à profit ses services, ils ne songeaient guère à l'en récompenser; et, s'il obtint plus tard quelques concessions utiles à l'Eglise Catholique, après les services importants qu'il leur rendit durant la guerre de 1812, ces concessions furent bien plus la conséquence des changements que la Révolution française et les guerres de l'Empire avaient opérés dans les esprits qu'une suite de ses services. On a pu croire longtemps que Plessis aimait les Anglais; mais, façonné comme tous ses compatriotes au joug britannique, il ne paraissait, comme eux, les aimer que parce qu'il redoutait également de voir son pays retomber au pouvoir de la France, ou devenir partie intégrante de l'Union Américaine. L'idée de ses devoirs, et la crainte mal fondée de voir le Canada descendre à une situation plus pénible encore si les Américains parvenaient à s'en emparer, durent être les seules causes du dévoûment avec lequel il embrassa si gratuitement le parti du gouvernement dans les luttes politiques, où son intervention seule empêcha les colonies anglaises du Canada de se rendre aux Etats-Unis.

Sir John Craig était arrivé, vers la fin de l'année 1807, en qualité de gouverneur, en Canada, où son administration dure et arbitraire excita promptement de violents murmures dans toutes les classes. Dans le dessein d'établir de nouvelles casernes à Québec, il avait jeté les yeux sur l'hôtel-Dieu, dont la situation avantageuse, l'étendue du terrain, les vastes salles et les magnifiques dortoirs avaient excité son envie et son admiration, aussi bien que celle de ses officiers. Il en parla à l'évêque, en lui proposant de faire transporter les malades de l'hôtel-Dieu à l'hôpital-général, d'agrandir cette dernière maison et de réunir les religieuses des deux communautés en une seule.

Plessis répondit qu'il n'était pas le maître de l'hôtel-Dieu, lequel appartenait à la communauté qui en occupait les bâtiments ; que d'ailleurs c'était une partie du patrimoine de l'Eglise Catholique, dont il n'était que le tuteur, sans aucun droit d'en aliéner la moindre chose ; et, comme le gouverneur insistait, il répondit qu'il perdrait plutôt la tête que de consentir à cette spoliation. Craig tenta plusieurs fois de revenir à la charge ; mais l'évêque, voulant éviter désormais toute discussion à ce sujet, sur lequel il se sentait disposé à résister, résolut de s'absenter alors pour quelque temps; et, faisant à la hâte disposer une goëlette, il alla visiter, avec l'abbé Desjardins, les missions du fleuve Saint-Laurent.

Les mesures du gouverneur devenant d'année en année plus violentes, une opposition non moins violente

s'éleva contre lui en 1810; des écrits séditieux furent répandus contre lui dans tout le pays, et sir John Craig fut ouvertement traité de tyran et de despote. Il parut craindre alors que les Canadiens ne vinssent à se révolter et à appeler les Américains à leur secours. Rien de ce genre n'était toutefois à redouter dans ce moment; mais, le bruit d'une insurrection s'étant faussement répandu, le gouverneur alarmé fit un appel aux sentiments de fidélité des personnes sages, et surtout du clergé catholique. Il leur adressa une proclamation qui, d'après son désir, fut lue publiquement en chaire dans toutes les églises, après l'office divin. A Québec, l'évêque Plessis prononça dans la cathédrale un discours éloquent [1], dans lequel, après avoir parlé de la loyauté du clergé comme ne pouvant être mise en doute, il s'étendit sur l'obligation imposée aux sujets, et particulièrement aux chrétiens, d'être soumis aux lois et aux autorités établies.

Cette conduite aurait dû, ce semble, augmenter de plus en plus le crédit du prélat et l'estime qu'on avait pour sa personne; mais, en voyant l'excès de l'obéissance du clergé, le cabinet britannique paraissait vouloir se montrer encore plus rétif pour les Catholiques, quoiqu'ils eussent bien certainement le double droit de réclamer hautement pour l'Église les avantages qu'on lui avait jusque-là refusés, et de se débarrasser de la tutelle dans laquelle on cherchait à les retenir.

[1] Bibaud, *Histoire du Canada*, t. II.

Un mandement de l'évêque Plessis parut vers la fin de l'année 1810, faisant entendre à tout le diocèse la voix de son pasteur, et réclamant des fidèles et du clergé des prières publiques pour l'Église et pour son vénérable chef Pie VII, qu'un conquérant aveugle retenait dans les fers.

Le recueil volumineux des lettres de Mgr Plessis, que l'on conserve au secrétariat de l'archevêché de Québec, montre combien sa correspondance était étendue. C'est par ce moyen qu'il parvenait à embrasser toutes les parties de son diocèse, encore si vaste alors, et de porter sa sollicitude sur les districts où il ne pouvait se rendre en personne. Dans ses visites pastorales il aimait à se livrer à toutes les fonctions du ministère; il confessait et prêchait tour à tour; sa parole lucide et claire développait aisément les vérités de l'Évangile [1]; et ceci compensait, au moins jusqu'à un certain point, ce qui lui manquait du côté de l'onction et de la mansuétude, que ne comportait guère sa froideur naturelle. Homme d'administration et de détails, jamais ni l'embarras des affaires, ni les maladies, ni les guerres ne l'empêchèrent de visiter chaque année au moins une petite partie de son troupeau. Il n'est point d'église, même à plus de trois cents lieues, à l'orient ou à l'occident de sa cathédrale, où il n'ait porté ses pas avec le courage d'un missionnaire. Occupé une année à parcourir les missions de la Nouvelle-Ecosse et du New-Brunswick; une

[1] *Mélanges religieux*, etc. Notice sur Mgr Plessis. Montréal

autre, celles qui s'étendent jusqu'à Détroit et au-delà ; visitant une autre fois les postes de la baie des Chaleurs, mais plus souvent l'intérieur de son diocèse, on l'a vu affronter cent fois dans ses courses apostoliques l'inconstance des saisons, la fureur des vents, et la vicissitude des climats.

Ce fut durant un de ses voyages au Cap-Breton que la guerre éclata de nouveau entre l'Angleterre et les États-Unis. Après l'abandon du Canada par le gouvernement de Louis XV, ce pays avait matériellement fait des progrès considérables, et la population s'était accrue dans une proportion beaucoup plus grande que sous la domination française. Depuis la première guerre qui avait suivi l'indépendance américaine, aucune nouvelle invasion étrangère n'avait eu lieu sur le territoire de la colonie; mais on n'avait pas perdu aux États-Unis l'espoir d'annexer une si belle province. Le temps n'était plus où Voltaire pouvait écrire « qu'on se battait en Canada pour quelques arpents de neige. » Malgré le froid de l'hiver, c'était un pays magnifique et qui offrait, comme encore aujourd'hui, des ressources immenses à ceux qui voulaient y aller chercher la fortune en cultivant la terre.

En l'année 1812, les Américains crurent enfin le moment favorable pour surprendre le Canada ; l'ennemi le plus acharné des Anglais, Napoléon, régnait sur l'Europe ; ils se joignirent à lui et déclarèrent la guerre à la Grande-Bretagne, persuadés que les Canadiens n'attendaient qu'une occasion pour se jeter dans les bras de

leurs voisins. Lorsque la guerre éclata, le Haut-Canada était en grande partie peuplé par des colons sortis des États-Unis, et à qui l'on devait supposer naturellement trop de patriotisme pour verser le sang de leurs frères. D'un autre côté, les habitants du Bas-Canada avaient été trop récemment représentés aux yeux du gouvernement comme des séditieux, à cause de leur opposition à l'autorité brutale de sir John Craig, pour qu'on ne crût pas qu'il serait facile de les entraîner dans une révolte ouverte contre l'Angleterre. Les forces britanniques d'ailleurs étaient purement nominales; c'est à peine si l'on pouvait compter quatre mille hommes disséminés sur une étendue de frontières de plus de quatre cents lieues. Le cours immense du Saint-Laurent, comme une grande route militaire ouverte de toutes parts aux États-Unis, qui pouvaient par là pénétrer jusqu'au cœur du Canada, était absolument sans défense, et exposait au plus grand péril le peu de troupes stationnées sur ses vastes frontières.

Dans la vue de tenir à un taux élevé les lettres de change qui émanaient principalement du gouvernement militaire, on avait laissé emporter aux États-Unis la plus grande partie de l'argent monnayé, qui était d'une extrême rareté dans le trésor. A la nouvelle de la déclaration de guerre, l'alarme se répandit parmi les négociants anglais de Montréal et de Québec[1], et la première idée de ces bons patriotes fut de plier bagage et de décamper.

[1] Montgommery-Martin, *The Canadas* in his *British Colonies*.

Sir George Prevost était depuis 1811 gouverneur-général du Canada. Animé par les bonnes intentions du peuple, dont il reconnaissait mieux que les autres la loyauté, il songea aussitôt à mettre les deux provinces en état de défense. Il assembla à Québec la législature coloniale, dans le palais épiscopal, loué à cet effet, depuis 1791, par l'évêque Briand, et il y fut déterminé de substituer à l'argent monnayé le papier du gouvernement portant intérêt, et payable en lettres de change sur l'Angleterre.

Les Américains avaient, durant l'été de 1811, réuni leurs principales troupes régulières sur leurs frontières du nord-ouest, où ils avaient attaqué les Indiens hostiles et soutenu plusieurs combats contre eux. Cette force, à laquelle s'étaient joints la milice et un grand nombre de volontaires, s'était mise en marche pour le Haut-Canada, dans la prévision d'une guerre, longtemps avant même qu'elle fût déclarée. Ils avaient dû, pour y arriver, ouvrir des routes à travers les épaisses forêts qui couvraient toutes les contrées intermédiaires, comptant sur ces communications pour leurs vivres et le matériel de l'armée, qui arriva à Détroit, le 5 juillet 1812, forte de deux mille cinq cents hommes.

A la première nouvelle de l'invasion, les grands-vicaires de l'évêque Plessis, Descheneaux à Québec, et Roux, supérieur de Saint-Sulpice, à Montréal, interprétant les intentions bien connues de ce prélat, écrivirent à tous les curés du Canada une lettre circulaire, dont ils devaient faire part à leurs paroissiens, pour les

engager à repousser l'ennemi (12 juin 1812). Un mandement que l'évêque publia lui-même, à son retour à Québec, pour encourager la milice des campagnes au devoir et à la fidélité, produisit le meilleur effet qu'il fût possible d'en attendre dans l'intérêt du gouvernement britannique, et l'Angleterre reconnut ensuite que les services que le *surintendant de l'Église Romaine* avait rendus pendant toute la guerre surpassaient tout ce qu'il avait encore fait jusqu'à cette époque.

L'arrivée de deux bataillons venant d'Europe, pour en relever deux autres qui avaient ordre de partir, accrut jusqu'à un certain point l'effectif des troupes régulières du Canada. Sur la demande du gouvernement colonial, la législature avait passé, l'hiver d'avant, une loi tendant à mobiliser immédiatement la milice, qu'on n'avait que trop longtemps négligée, et quatre bataillons se trouvaient sur pied au moment de la guerre. Toutes les forces dont on pouvait disposer furent mises en activité. La citadelle de Québec fut confiée à la garde des bourgeois, fiers de montrer aux Anglais qu'on pouvait compter sur leur loyauté, et à leur évêque qu'ils avaient entendu sa voix. La province tout entière montra la même ardeur, et un mois après la déclaration de guerre le Bas-Canada semblait préparé à attaquer les Américains, plus encore qu'à se défendre.

Sur ces entrefaites, l'ennemi entra dans le Haut-Canada, le 12 juillet, et invita par une proclamation les habitants, qui paraissaient sans défense, à se joindre à la bannière étoilée de l'Union, ou au moins à demeurer

tranquilles, en les assurant en même temps de la protection des États-Unis. Mais, après quelques engagements peu sérieux, les Américains battirent en retraite jusqu'à Détroit (7 août 1812). Sir George Prevost avait confié le gouvernement du Haut-Canada au général Brock, officier non moins distingué comme politique que comme soldat, et qui sut inspirer aux habitants l'esprit dont il était animé. Brock prorogea le parlement de la province, qui tenait alors ses séances à Toronto (York) ; le 12 août il se transportait rapidement à Amherstburg, et le 16 il contraignait le général américain Hull à se rendre avec toute son armée, consistant en plus de sept cents hommes, tant réguliers que de la milice, avec six cents Indiens alliés. Deux mois s'étaient à peine écoulés depuis le commencement de la guerre que Québec et Montréal voyaient avec étonnement entrer dans leurs murs les Américains captifs avec leur général. Brock ne jouit pas longtemps de son triomphe. Il fut tué dans une action devant le fort George ; le reste de l'année se passa sans autres évènements importants que les tentatives infructueuses des Etats-Unis pour se rendre maîtres des lacs.

Mais, dès que les glaces eurent été rompues, au printemps de l'année suivante (1813), sur le lac Ontario, les Américains sortirent, avec une force navale considérable, du port appelé Sacket's Harbour [1], et voguèrent vers le Haut-Canada. Le 27 avril, ils débarquaient

[1] Sacket's Harbour est une petite ville de l'état de New-York, non loin de l'embouchure du Saint-Laurent, près du lac des Mille-Iles, sur le lac Ontario.

à Toronto, alors capitale de la province, dont ils livraient aux flammes les édifices publics ainsi que le petit nombre de barques stationnées dans le port. Après une légère résistance, le général Sheaffe, qui y commandait, se retira sur Kingston. L'ennemi fit voile ensuite pour Niagara, où il débarqua quelques troupes. A la suite de ces événements, les Anglais sous les ordres du général Vincent continuèrent à battre en retraite le long du lac, vers la baie de Burlington, abandonnant au pouvoir de l'ennemi toute la ligne du Niagara, qui renfermait la plus grande partie de la population du Haut-Canada.

Pendant que le général anglais Proctor capturait, d'un autre côté, par une action d'éclat, un nombreux parti d'Américains sur les rapides de Miami, l'armée qui avait brûlé Toronto continuait à poursuivre le général Vincent vers les hauteurs de Burlington [1]. Mais, dans la nuit du 5 au 6 juin, le colonel Harvey s'empara par surprise du camp américain; il leur tua beaucoup de monde, fit prisonniers deux généraux, et réussit à déconcerter si bien l'armée des Etats-Unis, qu'il la força à retourner en désordre sur le fort George, en laissant les Anglais de nouveau en communication avec la frontière de Niagara. Dans l'intervalle, sir George Prevost, qui se trouvait avec le gros de l'armée dans le Haut-Canada, fit faire une attaque sur Sacket's Harbour, mais dont le mauvais succès changea pour le reste

[1] Burlington, petite ville du Haut-Canada, à l'extrémité sud-ouest du lac Ontario, au-dessous de Toronto

de l'année la face des affaires. Le commodore américain Perry, après avoir été bloqué pendant longtemps à Erié, captura la flotte anglaise tout entière sur le lac du même nom, et coupa par ce moyen les vivres à Proctor, qui ne réussit qu'avec des difficultés inouïes à se créer de nouvelles communications à travers l'épaisseur des forêts.

Mais sa situation n'en était pas moins dangereuse; elle était la même que celle du général américain Hull un an auparavant à Détroit ; il avait toutefois un avantage sur cet officier, celui de compter de fidèles alliés dans les Iroquois établis dans cette partie du Haut-Canada depuis l'indépendance des États-Unis. Malheureusement pour lui, après la destruction de sa flotte, il perdit par sa lenteur un temps précieux, et au commencement d'octobre il se trouva par sa propre faute en présence d'un ennemi formidable. Il n'avait avec lui qu'un corps de mille hommes et environ douze cents Sauvages, lorsque les Américains, au nombre de plus de trois mille, lui présentèrent la bataille sur les bords pittoresques de la rivière de la Tranche, à trois journées de marche seulement (56 milles) de Détroit. Les *Riflemen*[1] des États-Unis chargèrent tout-à-coup avec une telle furie, qu'ils rompirent la ligne des Anglais ; toute l'armée britannique se trouva promptement dans une extrême confusion, et la plus grande partie devint prisonnière. Les Iroquois se comportèrent bravement sur un autre

[1] On appelle en Amérique *Riflemen* ceux qui sont armés du *rifle*, espèce de carabine cannelée de laquelle les Américains se servent avec beaucoup d'habileté.

point du champ de bataille, mais ils furent enfin obligés de céder. Proctor, accompagné de quelques fuyards, battit en retraite jusqu'à Ancaster, tandis que les Américains emmenaient leurs prisonniers à Détroit.

Redevenus maîtres de toutes les eaux, les Américains réunirent leurs forces à l'extrémité du lac Ontario et du lac Champlain, sous les ordres des généraux Wilkinson et Hampton, dans l'intention d'attaquer simultanément Montréal avant de donner le temps aux troupes renfermées dans le Haut-Canada de descendre au secours de cette ville. La réussite de ce plan leur assurait la possession de toute cette province depuis Montréal jusqu'à Détroit, et forçait l'armée anglaise tout entière ou à mettre bas les armes, ou à se frayer un chemin au travers des forêts jusqu'à Québec [1]. Rien ne pouvait empêcher Wilkinson de trouver des bateaux et des pilotes pour passer son armée sur l'île de Montréal, trois ou quatre jours après avoir quitté le lac Ontario, et Hampton n'était qu'à deux journées de marche du Saint-Laurent.

Dans cette extrémité, sir George Prevost fit un second appel à la loyauté du peuple canadien, appel que l'évêque appuya par un mandement énergique, en ordonnant partout des prières pour le succès des armes britanniques, et pour qu'une heureuse paix vînt bientôt couronner leur victoire. Jamais peut-être, depuis la domination anglaise, les paroles de l'évêque de Québec

[1] Montgommery Martin, *The Canadas*, in his *British Colonies*.

n'avaient eu autant de retentissement. Les milices des campagnes se réunirent avec un empressement qu'elles n'avaient jamais déployé auparavant, et se rangèrent sous la bannière de Saint-George. La citadelle de Québec avait été fortifiée avec le plus grand soin ; mais il fallait dégarnir la ville de ses troupes pour les porter vers Montréal. Au signal donné par l'évêque, tous les jeunes élèves du séminaire en état de porter les armes formèrent eux-mêmes une milice nouvelle, qui fut chargée de monter la garde sur les remparts de Québec, et de veiller à la sûreté du château Saint-Louis, où était demeuré le gouverneur. Ce seigneur en témoigna publiquement sa satisfaction aux élèves, ainsi qu'à M. Plessis, qu'il chargea de faire part aux miliciens de la campagne des sentiments dont il était animé à leur égard.

Le prince-régent, depuis George IV, ordonna au gouverneur d'exprimer particulièrement à l'évêque de Québec toute la gratitude qu'il éprouvait des preuves de loyauté qu'il avait données (octobre 1813), et bientôt après il crut devoir le récompenser en lui accordant une place au conseil législatif de la province. L'évêque catholique y vint siéger après l'évêque anglican, qui avait le pas sur lui, et cette faveur, en supposant que c'en fût une pour un prélat de la véritable Église, fut comme la reconnaissance officielle de son titre d'Évêque Catholique de Québec [1],

[1] Archives de l'archevêché de Québec.

qu'on lui avait encore refusée l'année d'auparavant.

Cependant, le général américain Hampton, après avoir réuni toutes ses troupes, était entré, à la tête de trois ou quatre mille hommes, dans le Bas-Canada, avec l'intention apparemment de prendre position sur le Saint-Laurent, par la rivière de Châteaugay. Le 26 octobre, il s'approcha du détachement du colonel de Salaberry, qui se trouvait posté sur cette rivière, à trente milles environ de la frontière. Cet officier appartenait à une famille française des plus distinguées et des plus anciennes du Canada ; depuis sa jeunesse, il avait, dans plusieurs parties du monde, toujours servi avec honneur dans les troupes britanniques. Il joignait à l'expérience et à un grand talent militaire une rare activité et une intrépidité personnelle incontestable. Il commandait l'avant-garde de l'armée, composée d'environ trois cents hommes, dont il avait toute la confiance ; la plupart étaient natifs du Bas-Canada, voltigeurs ou miliciens, d'origine française ou Indiens catholiques. L'armée ennemie, formée surtout de nouvelles recrues, paraissait n'avoir d'autre idée que de gagner la bataille par des manœuvres habiles et un feu de peloton. Le colonel de Salaberry, prenant avantage de l'état boisé de la campagne, mit ses hommes à couvert derrière les arbres et les buissons, et fit un feu roulant sur les Américains, chaque coup portant la mort dans leurs rangs, et le colonel donnant lui-même l'exemple. Leur perte fut considérable, tandis que Salaberry n'eut que deux hommes tués et seize blessés.

Hampton, découragé, se retira sur la frontière, et de là à Plattsburg, petite ville de l'Etat de New-York, sur le lac Champlain. Il y demeura dans une inactivité absolue, son armée diminuant à vue d'œil par les maladies ou la désertion.

Pendant ce temps, Wilkinson continuait sa marche sur Montréal. Le 5 novembre, il s'embarqua dans l'île Grenadier avec ses troupes, qui montaient à huit ou neuf mille hommes, parfaitement armés et équipés. Le 6, dans la nuit, il passa devant le fort anglais à Prescott. Il faisait un clair de lune magnifique ; la nuit suivante, il aurait pu être sur l'île de Montréal avant même que sir George Prevost pût recevoir la nouvelle de son approche. Mais divers incidents retardèrent sa marche et donnèrent au gouverneur-général le temps de réunir toutes ses forces, qui montèrent bientôt à plus de vingt mille hommes. Il les disposa avec habileté sous les ordres de divers généraux ; et les Américains, ne pouvant tenir contre des forces si supérieures, se retirèrent après plusieurs rencontres sanglantes (décembre 1813). La guerre continua encore durant la plus grande partie de l'année suivante, la victoire passant tour à tour des Anglais aux Américains, et de ceux-ci aux Anglais. La paix fut signée à Gand, au mois de décembre 1814, ratifiée à Washington, le 18 février 1815, et publiée à Québec, au mois de mars ; elle mit fin aux hostilités, et rendit au Canada le calme et la tranquillité.

Les services que l'évêque de Québec avait rendus à

l'Angleterre durant cette guerre méritaient sans doute une autre récompense que la vaine distinction d'entrer au conseil législatif et d'y prendre place après l'évêque anglican. Le ministère britannique désirait lui accorder une pension qui l'aidât à soutenir son rang ; mais il voulait que l'évêque Plessis lui en fît préalablement la demande. L'Angleterre n'a jamais su être véritablement généreuse. On engagea le prélat à présenter une supplique, et il eut la faiblesse de le faire, tant il trouvait douce la faveur de ce gouvernement perfide, lui qui pouvait alors tout demander, lui dont l'influence était réellement alors la seule puissance en Canada capable de contenir les peuples dans le devoir, et qui aurait obtenu, s'il avait osé les réclamer énergiquement, les biens des Jésuites pour les employer au bénéfice de l'Église et de l'éducation catholique. Le ministère britannique aurait-il pu refuser quelque chose à celui qui seul lui avait fourni les moyens de garder le Canada? Mais tout ce qu'il en retira fut une pension de mille livres sterling [1], et l'autorisation d'ériger quelques nouvelles paroisses dans son diocèse, entre autres celle du faubourg Saint-Roch, que le prélat détacha de celle de Québec, et où il bâtit une grande église.*

[1] Cette pension a été continuée, après la mort de Mgr Plessis, à Mgr Panet, son successeur; et, après celui-ci, à Mgr Signay, qui en jouit jusqu'à sa mort. Le gouverneur du Canada ayant fait demander, il y a sept ans, Mgr Turgeon, alors coadjuteur de Québec, lui annonça, à travers plusieurs compliments, que cette pension serait retirée après le décès de Mgr Signay. Mgr Turgeon n'est pas riche; il n'en répondit pas moins avec noblesse qu'il était au-dessus des inquiétudes de la fortune, et que, lorsque Dieu le ferait archevêque de Québec, il avait assez de foi dans la bonté de sa providence et la charité d'un peuple catholique, pour ne pas craindre de manquer de ressources.

(*) V. p. 52 des Observat. (J.V.)

CHAPITRE XXV.

CONTENANT LA RELATION DU VOYAGE DE L'ÉVÊQUE PLESSIS DANS LES MISSIONS DU GOLFE SAINT-LAURENT EN 1815.

Visite pastorale et voyage de l'évêque Plessis dans les missions du golfe Saint-Laurent. L'abbé Lejamtel, émigré français, missionnaire d'Arishat. Description de cette mission. Visite aux ruines de Louisbourg. Visite au lac du Bras-d'Or, au cap Breton. Halifax. Le père Vincent, Trappiste, fondateur du monastère de Tracadie, dans la Nouvelle-Écosse. L'abbé Sigogne, émigré français, missionnaire et magistrat des Acadiens de la baie de Sainte-Marie. Le père Dominique (Charles French). Visite des missions du New-Brunswick. Retour de l'évêque Plessis à Québec.

La paix ayant permis à l'évêque de Québec de recommencer le cours de ses visites pastorales, il s'embarqua, à la fin de mai 1815, avec plusieurs ecclésiastiques, pour visiter une troisième fois les missions du golfe Saint-Laurent et de la Nouvelle-Ecosse. Le 16 juin, sa goëlette, après avoir passé le détroit de Camseau, alla jeter l'ancre dans le havre d'Arishat, dont les habitants, tous pêcheurs, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, se distinguaient alors par leur piété et la régularité avec laquelle ils observaient le saint jour du dimanche. Arishat était devenu par sa position le point central de toutes les missions du golfe. Son église principale, dédiée à Notre-Dame, avait été érigée en paroisse, et elle comptait alors au-

delà de douze cents communiants, qui tous avaient pour l'abbé Lejamtel, leur digne pasteur, la vénération la plus profonde.

D'Arishat, où l'évêque administra le sacrement de la confirmation, il prit la côte de l'île du Cap-Breton, qui n'offre qu'un long rocher dénudé, jusqu'à la plage, encore déserte alors, où s'élevaient un demi-siècle auparavant les belles fortifications de Louisbourg. Le port, qui a une profondeur de trois milles sur un mille de largeur, avec tous les accommodements nécessaires aux navires pour faire de l'eau, est un des plus beaux du monde. Les ruines de ses batteries, jadis si formidables, et les larges brèches que la mine et la poudre avaient pratiquées dans ses murs, ne présentaient plus, lorsque l'évêque de Québec y descendit, que l'image de la désolation. Ses vastes et solides magasins, où la France avait amassé tant de munitions de guerre, demeurés encore presque entiers, étaient recouverts de terre et de broussailles; et, sous leurs voûtes obscures, les troupeaux que l'on mène brouter l'herbe sur cette terre qui recouvre les corps de tant de braves viennent chercher en été un abri contre les ardeurs de la canicule. Assis sur ces ruines, si l'on vient à jeter les yeux sur la surface limpide et unie de la mer, on peut voir encore les débris de nos vaisseaux coulés à fond, dont les carcasses immenses sont restées là comme un monument de l'antique puissance française sur ces côtes, avant que la lâcheté du pouvoir eût livré nos colonies à l'Angleterre. On s'attriste en mesurant l'étendue

de ces remparts redoutables, où l'on ne voit que destruction : on cherche et l'on écoute ; mais tout est silence, et l'on n'entend que les mugissements de la mer, qui vient briser sourdement ses flots sur le rivage, ou le bêlement plaintif des troupeaux revenant le soir du pâturage, où les conduit quelque timide descendant des défenseurs de Louisbourg.

Huit ou dix familles de pauvres pêcheurs irlandais étaient répandues sur la côte de Louisbourg, lorsque l'évêque de Québec y vint débarquer avec ses compagnons, le 19 juin 1815. C'était le soir. Les rayons du soleil couchant éclairaient d'un dernier reflet les huttes misérables des pêcheurs, dont la pauvreté formait un si affligeant contraste avec les beaux édifices, les fortifications régulières, la grandeur navale, la pompe militaire et l'activité commerciale, dont naguères Louisbourg avait été le théâtre. L'évêque visita tous ces débris. Malgré lui, il sentit qu'il avait encore quelque chose de français dans le cœur ; et, avant de quitter cette triste plage, il se mit à genoux avec les prêtres qui l'accompagnaient, (*) et récita à haute voix le *De Profundis* pour le repos des âmes de tant de héros morts en défendant leur pays. Tous avaient le cœur navré. Pouvaient-ils encore sentir quelque amour pour l'Angleterre en foulant aux pieds ce sol tout arrosé du sang de leurs pères ? C'était la première fois que Louisbourg entendait la voix d'un évêque ; mais son peuple n'était plus, et l'écho de la solitude répondit seul à cette voix.

Depuis la destruction de Louisbourg, le gouverne-

(*) V. p. 57 des Observat^s. (J.V.)

ment anglais avait complètement négligé l'île du Cap-Breton. Ce ne fut qu'après la guerre de l'indépendance américaine qu'un certain nombre de loyalistes des États-Unis étant venus s'y établir, le cabinet britannique songea à s'en occuper. Le Cap-Breton fut alors érigé en gouvernement particulier, séparé de la Nouvelle-Ecosse, et l'on jeta les fondations de Sydney, qui en fut dès lors la capitale. Mais en 1820, peu de temps après la visite de l'évêque Plessis, le Cap-Breton fut de nouveau annexé à la Nouvelle-Ecosse, ne gardant d'autre privilége que d'envoyer deux députés au parlement d'Halifax.

De Louisbourg à Sidney, où l'évêque se rendit ensuite, la côte présente partout des rochers abruptes, des bancs, des rivières et de petites îles. Sidney est situé sur une langue de terre élevée, mais étroite, à quelques milles au sud de l'entrée du grand lac ou mer intérieure du Bras-d'Or. C'était une petite ville bien bâtie, d'environ cinq cents âmes, avec un port vaste et commode, capable de contenir de grandes frégates. On y avait construit dès lors une petite chapelle pour les familles irlandaises que visitait de temps en temps l'abbé Lejamtel, au caractère duquel le général Swaine, qui commandait alors à Sidney, rendit un éclatant témoignage devant l'évêque. Ce n'était pas le seul protestant qui parlât en faveur de ce missionnaire : tous en faisaient les plus grands éloges, en même temps qu'on s'élevait partout contre le ministre envoyé par l'évêque anglican d'Halifax, qui fut forcé de se retirer sous le

poids de la haine et du mépris qu'il s'était attirés de la part de ses coreligionnaires.

Deux longs canaux s'ouvraient sur le grand lac du Bras-d'Or, qui ne sont séparés l'un de l'autre que par la longue île de Boularderie. L'un est appelé le Petit-Bras-d'Or, l'autre le Grand-Bras-d'Or. Celui-ci permet le passage aux plus gros navires, et de la grande mer intérieure on peut communiquer facilement avec une foule d'autres lacs, dont la plupart sont peu connus. L'un d'eux appelé lac Magré par l'évêque de Québec se trouve sur le plateau d'une grande montagne d'un accès difficile, et peut avoir douze lieues de longueur. C'est apparemment le même que Bouchette [1] appelle le lac Marguerite, et qui, par la rivière du Saumon *(Salmon-River)*, communique avec le port Marguerite, à l'ouest de l'île. A l'exception d'un petit nombre de Sauvages micmaks catholiques, on ne voyait alors autour de ce lac qu'une centaine de familles de Highlanders écossais, qui, accoutumés dans leur propre pays aux escarpements des montagnes, étaient venus s'y établir à cause de l'excellence du sol. Tous étaient également catholiques, et c'était à cause d'eux que l'abbé Lejamtel bravait toutes les aspérités et les difficultés de la route, qui aurait désespéré tout autre qu'un missionnaire. L'évêque de Québec parcourut tour à tour toutes les petites baies du grand lac, administrant les sacrements dans les missions sauvages, acadiennes, écos-

[1] *The British Dominions of Nort America*, by Col. J. Bouchette.

saises ou irlandaises, et se trouva de retour à Arishat au troisième jour de juillet. A la suite de ce voyage, l'un des prêtres qui accompagnaient l'évêque, l'abbé Gaulin, parfaitement instruit du gaëlique, qui est la langue des Ecossais, fut envoyé pour desservir la mission d'Antigonish, dont le vénérable pasteur, Alexandre M'Donnell, était mort depuis quatre ans, après un ministère laborieux de plus de quarante années.

Halifax, capitale de la Nouvelle-Ecosse, où le prélat se rendit ensuite, avait déjà une population de près de quinze mille habitants. Sa rade, une des plus belles du monde, se montre avec avantage, lorsqu'on s'approche de la ville par mer, en venant de l'océan. A cause de sa situation directe sur l'Atlantique, la navigation y est rarement interrompue par les glaces ; c'est ce qui l'a fait choisir comme la principale station navale de l'Angleterre dans l'Amérique Septentrionale, son port offrant en toute sécurité un ancrage commode à plus de mille vaisseaux à la fois. Des batteries et des redoutes en défendent l'approche. La ville, bâtie sur la côte orientale d'une petite péninsule, s'élève graduellement sur la colline, à mesure qu'elle s'éloigne de la mer. Un grand nombre de quais pour le déchargement des marchandises (wharfs) sont établis le long de l'eau, à proximité des navires, avec des magasins commodes. Halifax est, depuis l'année 1758, le siége du parlement, du conseil législatif et du gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Elle renferme plusieurs édifices publics assez remarquables, de fort belles maisons, et

on peut dire que sa situation est une des plus riantes que l'on puisse voir.

Halifax avait, à l'époque dont nous parlons, une congrégation nombreuse et choisie d'Irlandais, qui, sous la conduite d'Edmond Burke, leur pasteur, et de l'abbé Mignault [1], son vicaire, marchaient à grands pas dans le chemin du Christianisme. Leur église n'était pas la plus belle d'Halifax ; mais ils avaient le projet d'en bâtir une plus grande, dont le plan était fort beau Depuis lors il a été mis à exécution. J'ai visité moi-même cette église, à mon passage par la Nouvelle-Ecosse, en 1845; et la cathédrale d'Halifax est aujourd'hui une des plus belles de toute l'Amérique du Nord. M. Burke avait entrepris également de bâtir un collége; on a vu ce qui en avait empêché l'ouverture.

Au moment de l'arrivée de l'évêque à Halifax, un religieux trappiste français, que la révolution avait chassé de son pays vingt ans auparavant, venait d'y arriver aussi de son côté. Il avait fait partie de l'abbaye de la Meilleraye; et, après divers essais infructueux dans les États-Unis pour établir un monastère de son ordre, il venait tenter le même dessein dans la Nouvelle-Ecosse, avec plusieurs de ses compagnons. Mais ceux-ci l'ayant quitté pour retourner en Europe, le père Vincent Merle, c'était le nom de leur chef, était demeuré avec Edmond Burke, qui lui donna dans la suite les moyens de commencer un établisse-

[1] Depuis supérieur du collége de Chambly et curé de cette paroisse, près de Montréal

ment dans ce pays. Telle fut l'origine du monastère de Tracadie, à l'extrémité septentrionale de la province, et qui commence aujourd'hui, par les soins du père Vincent, à se développer avec avantage dans l'intérêt de la religion.

Le général sir John Sherbrooke, gouverneur d'Halifax, reçut avec les plus grands égards la visite de l'évêque de Québec, qui profita de ses dispositions bienveillantes pour recommander au gouvernement les diverses tribus de Micmaks qui vivaient aux environs d'Halifax; elles étaient toutes catholiques, et leur chef était venu exposer à l'évêque les misères de son peuple. Le prélat leur promit de s'occuper des moyens de leur envoyer incessamment un missionnaire. D'Halifax il se rendit ensuite à Chezzet-Cook, le plus ancien établissement qu'eussent eu les Acadiens depuis leur dispersion. Il n'y avait cependant pas encore de chapelle : l'évêque donna ordre d'en commencer une, avec un presbytère, et elle fut dédiée plus tard sous le patronage de saint Anselme de Cantorbéry.

Après avoir parcouru encore quelques autres missions de peu d'importance, l'évêque arriva, le 2 du mois d'août, à la baie de Sainte-Marie, qui est au sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse. Un autre débris du clergé français, l'abbé Sigogne, gouvernait depuis longtemps déjà, au temporel ainsi qu'au spirituel, les nombreux Acadiens de cette baie, établis le long de la rivière Sisibout. Ce prêtre vénérable, natif du diocèse de

Tours, avait émigré en Angleterre en 1791, et il était passé dans la Nouvelle-Ecosse en 1798. D'un courage et d'une activité surprenante, il avait déjà, à lui seul, bâti deux grandes et belles églises, celle de Sainte-Marie de Frenchtown et celle de Sainte-Anne d'Argyle. Regardé comme le père et le protecteur de tous les Acadiens des côtes de la baie de Sainte- Marie, il avait obtenu sur eux une influence si grande et si justement acquise, que le gouvernement anglais d'Halifax lui avait délégué toute l'autorité temporelle, comme juge du pays, pour conduire son troupeau. La paroisse Sainte-Marie de Frenchtown avait sept cents communiants, et celle de Sainte-Anne d'Argyle quatre cents. Avec les secours d'un pieux Irlandais, l'abbé Sigogne bâtissait alors une troisième église au village de Mountégan, à laquelle l'évêque de Québec imposa le nom de Saint-Mandé, patron de ce prêtre respectable.

De la baie de Sainte-Marie, l'évêque de Québec se dirigea, en traversant la baie de Fundy, vers la côte du New-Brunswick. Cette côte ne présente presque dans toute la longueur de la baie qu'une suite de rochers stériles, surtout dans la paroisse de Saint-Martin, qui est à peu de distance de la ville de Saint-John; mais elle devait à cette proximité l'avantage d'être parfaitement cultivée. Le paysage tout autour est varié par de belles collines, séparées par des lacs et des cours d'eau d'un effet extrêmement pittoresque. L'évêque alla débarquer à Saint-John, qui était la ville la plus considérable de la province : située à l'entrée du fleuve

qui porte le même nom, elle s'élève majestueusement sur une suite de rochers qui s'avancent dans la rade formée par la rivière. Le port est vaste et sûr, et offre de la mer un aspect imposant ; mais, dès qu'on a passé l'entrée, l'ensemble des montagnes, couvertes de grands bois qui semblent la resserrer par derrière dans un amphithéâtre de verdure et de rochers, produit aux regards du voyageur un spectacle aussi grand qu'agréable. Les Catholiques n'y étaient encore qu'en petit nombre ; mais, grâce aux exhortations du père Dominique (Charles French), Dominicain irlandais, frère de lord French, alors missionnaire chez les Sauvages de Miramichi [1], qui venait les visiter de temps à autre, ils avaient construit une assez jolie chapelle. Le défaut de prêtre qui résidât au milieu d'eux était la cause de la tiédeur des habitants de cette ville ; plusieurs cependant vinrent exprimer à l'évêque de Québec le désir qu'ils éprouvaient d'avoir un missionnaire qui pût les rappeler chaque jour aux devoirs qu'impose la religion. Le prélat leur promit de s'en occuper activement. Il se mit ensuite en route pour Frédéricton, capitale de la province, où il arriva bientôt, en remontant le fleuve Saint-John, dont le cours présente une suite de paysages, qui par leur grandeur et leur variété donnent une haute idée des ressources de la nature dans cette contrée. La ville de Frédéricton est si-

[1] Ce missionnaire zélé était, il y a six ans, retiré dans la petite ville d'Andover, au diocèse de Boston, où il continua, malgré son grand âge, à exercer le saint ministère jusqu'à l'année 1850 qu'il mourut.

tuée dans une plaine, sur la rive droite du fleuve, qui par sa limpidité n'est pas moins extraordinaire en cet endroit que par son extrême largeur; il forme, en se partageant, un coude assez grand, qui enveloppe des deux côtés toute la ville, dont la vue se termine par une chaîne de belles collines au travers desquelles la rivière Nashwak roule avec rapidité ses ondes pour se précipiter dans le Saint-John, qui est navigable jusqu'à Frédéricton pour les plus gros navires.

De cette ville, le prélat remonta encore la rivière jusqu'à la mission des Abénakis, que le père Ciquard avait gouvernée jusqu'en 1803, et où ce zélé missionnaire avait bâti une chapelle dédiée à sainte Anne. Depuis cette époque jusqu'en 1808, cette mission n'avait plus été visitée qu'à de rares intervalles ; mais alors le major-général Hunter, président du New-Brunswick, renouvela à l'évêque de Québec l'offre de payer un traitement de cinquante livres sterling au missionnaire, s'il était possible de lui en envoyer un. Il finissait en lui exposant l'extrême besoin où les Sauvages de cette mission se trouvaient d'avoir un prêtre catholique, et sur cette invitation l'évêque s'était empressé de donner pour les Abénakis un missionnaire, qui vint bientôt après résider à Sainte-Anne. Plessis y administra les sacrements aux Sauvages, en confirma un certain nombre, et redescendit dans leurs canots, solennellement escorté par toute la tribu jusqu'à Frédéricton, d'où il revint à la cité de Saint-John. Il se transporta ensuite à l'entrée de la rivière

Sainte-Croix ou Passamaquoddi, visita les missions autrefois gouvernées par le père Ciquard et celle du Pénobscot, dépendantes alors l'une et l'autre du diocèse de Boston, érigé depuis 1810. Il passa quelque jours dans cette ville, partageant sous son humble toit la loyale et franche hospitalité de M. Cheverus, évêque de Boston, [1] et de cette ville revint, par l'intérieur des Etats-Unis à Montréal et ensuite à Québec, après quatre mois d'absence. C'est dans le journal de son voyage, écrit de sa main, que nous avons puisé les divers détails que nous venons de donner sur ces missions, dont l'histoire autrement serait demeurée à jamais ignorée, ce journal n'ayant point été publié [2].

C'est ce document qui nous a mis au courant des misères spirituelles qui rongeaient la plupart des villages acadiens du golfe Saint-Laurent, de l'île du Prince-Edward, et de la Nouvelle-Ecosse; misères que l'évêque fait connaître lui-même dans quelques lignes pathétiques, et qui peignent d'un trait l'état abrutissant où ces peuples étaient tombés faute de pasteurs. Partout où Plessis avait porté ses pas, il avait entendu les cris et les plaintes de ces malheureux; il avait promis sans doute de les soulager; mais le fit-il? Et d'ailleurs le pouvait-il? (*) Il ne le pouvait point par lui-même; aussi la plupart de ces missions restèrent-elles encore plusieurs années sans prêtres. Car ce que l'évêque de

[1] M. Cheverus, premier évêque de Boston, depuis cardinal archevêque de Bordeaux.

[2] Il est déposé aux archives de l'archevêché de Québec.

(*) V. p. 56 des Observat. (J.V.)

Québec aurait dû faire, c'était de partager le fardeau dont seul il ne pouvait porter tout le poids, et de demander au Saint-Siége que d'autres évêques vinssent prendre une part de cette juridiction trop étendue. Mieux que personne il avait été à même de remarquer, ainsi que le faisait naguères un Père de la Compagnie de Jésus[1], précisément au sujet de l'évêché de Québec, « qu'au-delà d'un rayon limité le pouvoir d'un évêque est purement nominal et fictif. »

[1] *Annales de la Propagation de la Foi,* année 1840. Lettre du révérend père Thibaud, S. J.

CHAPITRE XXVI.

DEPUIS L'INCENDIE DE L'ÉGLISE DE SAINT-ROCH DE QUÉBEC, EN 1815, JUSQU'AU RETOUR DE L'ÉVÊQUE PLESSIS, DE SON VOYAGE D'EUROPE, EN 1820.

Incendie de l'église du faubourg Saint-Roch à Québec. Sang-froid de l'évêque Plessis. Nécessité d'une division dans le diocèse de Québec. Érection du vicariat apostolique de la nouvelle-Écosse et du New-Brunswick en faveur d'Edmond Burke, vicaire-général de Québec dans ces contrées (1817). Commencement des missions de la Rivière-Rouge et de la baie d'Hudson, par l'abbé Provencher (1818). Nouvelle division du diocèse de Québec. Alexandre Mac Donell, vicaire apostolique du Haut-Canada. Angus Mac Eachern, vicaire apostolique de l'île du Prince-Edward et du New-Brunswick (1819). L'évêché de Québec érigé en province ecclésiastique, et l'évêque Plessis nommé archevêque à son insu. Il prend la résolution d'aller à Rome. M. Lartigue envoyé pour le séminaire de Saint-Sulpice à Londres. Arrivée de l'évêque Plessis dans cette ville. Faveur qu'il obtient du ministère britannique. Son voyage à Rome. Il refuse de prendre le titre d'archevêque. Son retour à Londres, puis au Canada (1820). Il tient un synode à Québec.

Pendant la durée du voyage de l'évêque de Québec dans les provinces du golfe, un nouveau collége s'était ouvert dans le district de Montréal, dont il devint bientôt la principale ressource : c'était celui de Saint-Hyacinthe d'Yamaska (*), formé par les soins d'Antoine Girouard, curé de cette paroisse, une des plus belles et des plus considérables du Canada, située sur les bords d'une charmante rivière qui porte le même nom. Nous avons dit ailleurs qu'à Québec le faubourg Saint-Roch avait été séparé de la paroisse de cette ville, et que

(*) V. p. 58 des Observat. (J.V.)

l'évêque avait jeté les fondements d'une belle église avec un presbytère pour la nouvelle paroisse. Cette entreprise, commencée avec de faibles ressources, était sur le point d'être terminée, lorsque, au mois de décembre 1815, trois mois après le retour du prélat, un violent incendie consuma, en mois de deux heures, l'édifice, où les ouvriers mettaient alors la dernière main. L'évêque était accouru sur le lieu du désastre ; son cœur souffrait, mais son œil restait impassible. — Quel malheur! s'écriait l'un des marguilliers en se tournant vers lui. — C'eût été un bien plus grand malheur si vous aviez commis un péché mortel, répondit-il aussitôt. — Ce trait peint la tournure d'esprit de M. Plessis, et ce qui faisait le fond de son caractère. Sans s'affliger d'ailleurs inutilement de ce désastre, qu'il recevait comme une épreuve du Ciel, il s'empressa dans le même moment de relever le courage des habitants de Saint-Roch. Combinant déjà les moyens de recommencer cette entreprise à nouveaux frais, il mit à contribution ses amis, épuisa ses propres finances : par une espèce de miracle que Dieu accorda à sa persévérance, l'église sortit bientôt de ses ruines, plus belle qu'auparavant, et l'évêque eut la consolation de la consacrer, au milieu des applaudissements de son peuple, étonné des effets de sa constance. Heureux si cette constance et cette énergie eussent embrassé de plus grands desseins !

Celui de la division de son diocèse l'avait, à la vérité, occupé plus d'une fois, depuis la visite qu'il avait faite

dans les provinces du golfe; et, quoiqu'il en sentît la nécessité, quoiqu'il connût bien que la constitution même de l'Église est, par son essence, de tendre au fractionnement, lorsque le besoin du troupeau le réclame, il paraissait néanmoins encore hésiter à la proposer directement à Rome. Mais cette division devenait chaque jour plus nécessaire, la juridiction de tant de pays si éloignés les uns des autres centralisée dans les mêmes mains rendant impossible le bien immense qu'il y avait encore à faire, surtout dans les provinces du golfe Saint-Laurent.

Sur ces entrefaites, Plessis eut vent que Rome, fatiguée, disait-on, de ses lenteurs, et sentant depuis trop longtemps déjà les besoins immenses de ces provinces, au sujet desquelles une relation particulière lui était encore venue depuis peu, avait résolu, quoi qu'il dût en arriver, d'y ériger un vicariat-apostolique, et l'on ajoutait qu'Edmond Burke, vicaire-général de l'évêque de Québec, alors en congé lui-même à Rome, était désigné pour être mis à la tête du nouveau vicariat. Plessis, se voyant prévenu, se hâta de résigner sa juridiction sur la Nouvelle-Écosse, l'île du Cap-Breton, et quelques autres îles voisines. Cette résignation fut aussitôt acceptée, et Burke, que divers ouvrages de controverse estimés, la variété de ses talents et la confiance dont les évêques de Québec l'avaient investi en le nommant supérieur-général des missions de la Nouvelle-Ecosse, recommandaient suffisamment au choix du Souverain-Pontife, fut préconisé, le 4 juillet 1817, évêque de Sion, et le 27 du

même mois vicaire-apostolique de la Nouvelle-Ecosse et des îles circonvoisines. Il partit ensuite d'Europe, apportant lui-même ses bulles, et vint à Québec pour recevoir la consécration épiscopale. Plessis voulut faire lui-même la cérémonie; il fut assisté dans cette solennité par M. Robert, prêtre français du séminaire, et M. Demers, directeur du même séminaire, duquel Edmond Burke avait été autrefois agrégé (5 juillet 1818). Le nouvel évêque partit ensuite pour aller prendre possession de son vicariat, où il fut reçu avec des démonstrations de joie inimaginables de tout le peuple catholique de la Nouvelle-Ecosse, heureux de posséder un premier pasteur qui habitât avec eux.

Dans le même temps que le Saint-Siége érigeait pour Edmond Burke le vicariat-apostolique de la Nouvelle-Ecosse, l'évêque de Québec travaillait à fonder, du côté opposé, la mission de la Rivière-Rouge. Cette mission, une des plus vastes de l'Amérique, comprenait cette partie du continent septentrional appelée Territoire du Nord-Ouest, c'est-à-dire l'immense étendue de terre qui est occupée par les lacs et arrosée par les rivières dont les eaux se déchargent dans la baie James et la baie d'Hudson. Lord Selkirk avait commencé en 1812 la colonisation de cette contrée, dans l'intérêt du commerce des fourrures, dont le monopole fut accordé, par un acte du parlement anglais, à la compagnie de la baie d'Hudson. En 1818, l'évêque de Québec reçut de lord Selkirk la demande de plusieurs missionnaires pour les colons canadiens et les Sauvages de ces contrées. Plessis, en-

chanté de cette ouverture, s'empressa d'y accéder. Une souscription fut ouverte dans le diocèse pour le soutien de la nouvelle mission, et la même année deux missionnaires, MM. Provencher et Dumoulin, y furent envoyés, le premier à la Fourche, poste important occupé par les Canadiens sur la rive droite de la Rivière-Rouge, près de l'endroit où cette rivière reçoit les eaux de l'Assiniboine; l'autre, à vingt lieues plus au sud, au poste de Pembina. Les Canadiens, en assez grand nombre, qui habitaient ces deux postes, avaient été autrefois au service d'une autre compagnie réunie depuis à celle de la baie d'Hudson; mariés à des femmes sauvages, ils s'étaient fixés dans ce pays, où, jusqu'à l'arrivée des deux missionnaires, ils étaient restés totalement privés de secours religieux. Le vice avait poussé de profondes racines parmi eux, et il leur restait à peine une ombre de foi. Les missionnaires furent néanmoins bien reçus, et ils recueillirent promptement des fruits consolants de leurs efforts. Le royaume de Dieu fut annoncé en même temps à plusieurs peuples sauvages de ces contrées, encore que ces barbares ne répondissent que lentement aux grâces qui leur étaient offertes. La conversion des Sauvages a toujours été difficile, à cause de leurs vices et de leur brutalité, et l'on sait que les premiers missionnaires du Canada y travaillèrent de longues années avant d'avoir obtenu d'autres fruits que d'administrer le baptême à quelques enfants moribonds.

Avec de grandes qualités qui lui étaient propres,

Plessis ne partageait que trop néanmoins les défauts de ses compatriotes. Il pliait devant les Anglais trop souvent pour sa dignité et plus souvent même que ne semblait devoir l'exiger la prudence. Sa politique, trop humaine, ne lui permettait pas de compter assez sur le secours de Dieu, et redoutant comme un acte de déloyauté envers le pouvoir de le heurter dans ses représentants ou dans les membres de l'église établie, il s'arrêtait lorsqu'il s'agissait de marcher en avant pour le bien de l'Eglise Catholique. Aussi en arriva-t-il ce à quoi il aurait dû s'attendre, surtout depuis l'érection du vicariat-apostolique de la Nouvelle-Ecosse; c'est que le Saint-Siége, fatigué de ses ménagements et de ses délais dans l'affaire de la division du diocèse de Québec, au sujet de laquelle il avait encore, peu d'années auparavant, intimé ses souhaits à l'évêque, se décida à opérer cette division sans le consulter davantage. Pie VII en fit parler secrètement au prince-régent d'Angleterre, qui n'y trouva pas le moindre obstacle, et nomma aussitôt deux nouveaux vicaires-apostoliques : l'un fut Alexandre M'Donell pour le Haut-Canada, dont il gouvernait les missions depuis déjà quinze ans; l'autre, Angus M'Eachern, pour l'île du Prince-Edward, les îles de la Magdelaine, et le New-Brunswick.

Ces deux missionnaires, dont le mérite était connu à Rome, avaient été proposés déjà pour cette haute dignité à l'évêque de Québec, selon le journal même [1] de

[1] Mémoire sur la division du diocèse de Québec à être présenté à lord Bathurst, secrétaire colonial, du 20 août 1819. — Mémoire pour la division du diocèse à

Plessis, qui les avait depuis longtemps nommés ses grands vicaires. Mais, avec ses ménagements habituels, il ne croyait pas, disait-il, que le temps fût venu de faire cette division, et il paraissait répugner à voir revêtir Mac Donell et Mac Eachern du caractère épiscopal. Les mémoires adressés par M. Plessis à la Propagande et à lord Bathurst, ministre des colonies en Angleterre, font connaître ces divers détails : « Il » croyait, ajoute-t-il d'ailleurs dans le journal de son » voyage en Europe, en avoir assez dit à la cour de » Rome par ses lettres de la fin de 1817, pour l'enga- » ger à suspendre cette opération jusqu'à nouvel avis » de sa part. »

Mais Rome agit dès-lors sans avoir désormais égard aux réclamations de l'évêque de Québec ; elle savait apparemment mieux que lui à quoi s'en tenir sur les dispositions du cabinet britannique, qu'en Canada on paraissait tellement redouter. Mac Donell, qui était parti pour l'Europe en 1816, avait pu entamer des négociations et faire envisager à la Propagande la situation religieuse du Canada sous un point de vue d'autant plus vrai, que les Irlandais n'ont jamais eu peur d'agir en de pareilles circonstances, sans se mettre trop en peine des objections du gouvernement anglais, lorsque l'avantage de la Religion le demandait. Mais, avant de procéder à l'institution canonique des deux nouveaux évê-

être présenté à la cour de Rome, 17 novembre 1819. — Journal du voyage fait par Mgr J.-O. Plessis, dans les années 1819 — 1820, en Europe, Ire partie. MS. des archives de l'archevêché de Québec.

ques, Rome voulut encore donner à l'Eglise du Canada une preuve de sa sympathie, et à Mgr Plessis de la justice avec laquelle elle savait apprécier son mérite et les efforts qu'il avait faits pour le bien de la Religion : elle lui conféra par conséquent le titre d'archevêque, et érigea l'église de Québec en métropole. La bulle de cette érection fut signée le 12 janvier 1819, et le même jour deux autres bulles conféraient à Alexandre M'Donell le titre d'évêque de Regiopolis [1] *in partibus*, et celui d'évêque de Rose à Angus Mac Eachern.

Après de longues et cruelles hésitations, Plessis se détermina vers le même temps à demander officiellement au Saint-Siége une division qu'il ne savait pas encore avoir été en partie consommée. En faisant part au clergé de son diocèse de cette détermination, et en lui expliquant l'urgence d'une telle mesure, il souleva pour la première fois non-seulement une désapprobation formelle à l'exécution de ce dessein, mais encore une résistance qu'il n'aurait pas dû attendre de la part des prêtres canadiens. Cette résistance, qui ne fut que de courte durée, faisait voir combien peu ils comprenaient les véritables intérêts de l'Eglise dans leur pays. Quoique cette résistance eût vivement affecté l'évêque de Québec, une fois le parti pris de s'occuper sérieusement de la division de son diocèse, il ne pensa plus qu'aux moyens de l'exécuter.

D'accord avec les membres les plus sages et les

[1] Rhésine ou plutôt Kingston ; ces noms signifient également la *Ville royale* ou *du Roi*.

moins prévenus de son clergé, il résolut de se rendre lui-même à Londres, et de demander au ministère qu'il ne s'opposât pas au dessein qu'il avait formé de faire agréer de Rome l'établissement de quatre évêques auxiliaires suffragants, dépendants du siége de Québec, dont ils seraient comme les vicaires-généraux : le premier pour la province du Haut-Canada ; le second pour celle du New-Brunswick, les îles du Prince-Edward, du Cap-Breton et de la Magdelaine; le troisième pour le district de Montréal ; et le dernier pour les missions de la Rivière-Rouge et le territoire du Nord-Ouest. Ce partage devait laisser à l'évêque de Québec les trois districts de Québec, des Trois-Rivières, et de Gaspé, c'est-à-dire une étendue de plus de cinq cent milles de longueur, avec une population de plus de deux cent mille Catholiques[1].

Muni des lettres de recommandation et de l'agrément du duc de Richmond, qui commandait alors en Canada, agrément qu'il avait cru devoir demander avant son départ, l'évêque s'embarqua à Québec le 3 juillet 1819, en recommandant à Dieu son diocèse, dont il laissait l'administration à l'évêque de Saldes, son coadjuteur. Il était accompagné de M. Turgeon, son secrétaire intime, de M. Lartigue, prêtre du séminaire de Montréal, et suivi d'un domestique. Ni son âge avancé, ni ses infirmités, ni les fatigues, ni les dangers d'un tel voyage, ne purent arrêter l'évêque de Québec.

[1] Il y en a aujourd'hui plus du double.

C'était le premier évêque du Canada qui partait pour aller rendre ses hommages au tombeau des Apôtres. Une foule d'ecclésiastiques, la ville tout entière, et une partie des campagnes voisines, accourus pour voir encore une fois leur pasteur, assistèrent à son embarquement, et il mit à la voile, emportant les regrets et les bénédictions de tous.

M. Lartigue, que nous venons de nommer, et que nous avons montré recevant la tonsure des mains de l'évêque Denaut, le jour que ce prélat faisait son entrée à Montréal, vingt-deux ans auparavant, lui avait été dans la suite attaché en qualité de secrétaire, après avoir terminé ses études au séminaire de Saint-Sulpice. L'application du nouveau secrétaire aux affaires du diocèse, son jugement sûr dans les matières ecclésiastiques, son ardeur à acquérir de nouvelles connaissances, sa prudence et sa discrétion, l'avaient mis promptement en état d'aider puissamment au gouvernement de l'Eglise canadienne. Aussi l'évêque Denaut ne voulut-il jamais consentir à se priver de ses services, quel que fût le désir de M. Lartigue d'entrer dans la communauté où il avait puisé les sciences ecclésiastiques, et ce fut en conséquence de l'affection et de l'estime qu'il avait pour lui qu'il le recommanda à M. Plessis comme un sujet digne de l'épiscopat, si par la suite il se trouvait dans le cas de présenter au Saint-Siége un prêtre pour remplir ce poste éminent. A la mort de l'évêque Denaut, Lartigue, n'éprouvant plus d'obstacle pour entrer à Saint-Sulpice, où le portaient depuis

longtemps ses inclinations, fut reçu dans ce séminaire, où il fut agrégé en qualité de directeur, le 1er février 1807. Il en fut pendant quinze ans un des membres les plus zélés et les plus actifs dans l'intérêt du salut des âmes. Mais il ne se distingua pas moins par sa loyauté avec les autres membres du haut clergé canadien dans la guerre de 1812. Pendant l'invasion américaine, le gouverneur du Canada, sir George Prevost, s'étant adressé au supérieur du séminaire de Montréal pour avoir un prêtre dont la parole sût maintenir les milices canadiennes, qui voulaient se débander, le choix fut fait par M. Roux, prêtre respectable, qui dirigea longtemps cette maison avec autant d'intelligence que de sagesse; il tomba sur M. Lartigue, qui n'eut pas plus tôt paru parmi ses compatriotes, que l'ordre se rétablit.

Plessis, qui avait hérité de son prédécesseur son estime pour M. Lartigue, l'avait associé plusieurs fois aux travaux de son coadjuteur, dans les visites pastorales que l'évêque de Saldes avait faites dans le district de Montréal. Dès l'année 1819, des agents secrets avaient engagé le gouvernement britannique à faire des tentatives pour ôter au séminaire de Saint-Sulpice les vastes propriétés dont il était le juste possesseur. Lartigue, que sa connaissance des lois et sa qualité de sujet britannique rendaient plus que tout autre capable de faire triompher la justice de cette cause, fut alors député vers le ministère anglais, et ce fut ce qui lui procura l'avantage de faire le trajet de l'Atlantique

dans la société de son évêque et de M. Turgeon. Les titres du séminaire de Montréal et la longue possession des biens contestés, dont ils avaient toujours, de l'aveu de tout le monde, fait un si digne et si saint usage, eussent, ce semble, dû suffire pour empêcher cette spoliation. M. Lartigue crut toutefois devoir recourir à la prudence de l'évêque de Québec et à l'influence dont il jouissait auprès du gouvernement. Il en obtint, durant la traversée, un mémoire court et énergique, que le prélat présenta lui-même à lord Bathurst, à son arrivée à Londres; aussi l'envoyé du séminaire de Montréal n'hésitait-il pas à dire que, si les ministres avaient cessé alors de poursuivre cette affaire, il fallait l'attribuer surtout au mémoire et au crédit de l'évêque de Québec [1].

Le prélat n'était encore arrivé que de quelques jours dans la capitale des Trois-Royaumes lorsqu'il y reçut, par un navire parti peu de jours après lui de Québec, une lettre de son coadjuteur qui l'informait de l'arrivée des bulles d'institution des vicaires-apostoliques du Haut-Canada et de l'île du Prince-Edward, avec celle qui érigeait la ville de Québec en métropole. Cette nouvelle ne le surprit pas moins qu'elle ne l'inquiéta : la nomination des deux vicaires-apostoliques ne dérangeait ses plans qu'indirectement; mais son élévation au titre et au rang d'archevêque lui faisait craindre le mécontentement du cabinet anglais, cette dernière me-

[1] Mémoire de l'évêque de Québec à lord Bathurst, ministre colonial. Aux archives de l'archevêché de Québec. — *Mélanges religieux*, etc., de Montréal.

sure ayant été prise absolument sans sa participation. Si Plessis avait osé agir avec la fermeté que déployèrent, quelques années plus tard, l'archevêque de Sidney et les autres évêques de l'Australie, ainsi que le cardinal archevêque de Westminster, dans des circonstances à peu près analogues, il aurait porté courageusement le titre glorieux que lui décernait le Saint-Siége, sans se mettre trop en peine de la mauvaise humeur momentanée que lui montra lord Bathurst, lorsque le prélat alla lui faire sa visite et lui apprit cette nouvelle. Le ministre se plaignit effectivement de ce procédé à l'évêque de Québec et au Dr Poynter, vicaire-apostolique du district de Londres. Mais, rassuré bientôt par la complaisance de Plessis, qui protesta ne jamais vouloir prendre le titre que Rome venait de lui donner, lord Bathurst se hâta de faire un visage gracieux à l'évêque, et l'invita même à venir passer quelques jours à son château. Le prélat y fut traité avec une distinction marquée, et, de retour à Londres, quelques jours après, il reçut une lettre du ministre annonçant que le prince-régent ne trouvait aucun obstacle à ce qu'il fît encore deux autres divisions dans son diocèse; il lui accordait en même temps l'incorporation du collége de Nicolet, avec des lettres d'amortissement pour cette maison, et la faculté d'acquérir des fonds pour un revenu annuel de cinq mille livres sterling.

L'archevêque de Québec, car c'est le titre que désormais nous donnerons à M. Plessis avec Rome, qui le lui continua dans sa correspondance, quoiqu'il refusât de le

prendre; l'archevêque de Québec, dis-je, prit congé du ministre par une lettre où il le remerciait de ses bons offices, et s'embarqua pour la France avec son secrétaire. Ce voyage, non plus que celui d'Italie, où il se rendit ensuite, n'ayant aucun rapport direct, dans ses détails, avec le sujet que nous traitons, nous nous bornerons à dire que le prélat, après avoir porté ses hommages au tombeau des Apôtres et au successeur de saint Pierre, passa l'hiver à Rome, où il obtint tout ce qu'il demanda pour son diocèse, et retourna à Londres, au printemps de l'année 1820. Il y retrouva Lartigue, qui venait de terminer heureusement les affaires du séminaire de Saint-Sulpice. C'est alors qu'il remit à cet ecclésiastique le bref apostolique qui le nommait évêque de Telmesse, avec celui qui le préposait au gouvernement spirituel du district de Montréal, en qualité de suffragant auxiliaire de Québec.

Muni de tous ses pouvoirs et autorisé à user de ceux de métropolitain de Québec, quoiqu'il n'en prît pas le titre, Plessis remit à la voile avec ses compagnons de voyage, et débarqua aux Etats-Unis, d'où il arriva en Canada, le 20 juillet 1820. En entrant au séminaire de Montréal, il présenta le nouvel élu pour l'épiscopat aux directeurs de cette maison, comme une nouvelle preuve de l'estime et de la confiance qu'il avait toujours eues pour eux. M. Roux, supérieur de Saint-Sulpice, instruit par l'archevêque de Québec de ses dispositions à l'égard de M. Lartigue avant leur départ pour l'Europe, les avait alors pleinement ap-

prouvées ; et, lorsque celui-ci leur revint présenté en qualité de suffragant auxiliaire pour Montréal, M. Roux répondit au nom de tous ses confrères qu'il était heureux et flatté tout à la fois que la maison dont il était le chef eût été jugée digne de donner à Montréal son premier évêque.

La nouvelle de l'arrivée de l'archevêque Plessis à Montréal, de retour de son voyage après plus d'un an d'absence, mit en mouvement toute la ville de Québec. Les membres les plus distingués du clergé et les citoyens les plus recommandables de la ville se rendirent avec empressement à sa rencontre, jusqu'aux Trois-Rivières. Lorsqu'il arriva à Québec, il trouva les bords du fleuve couverts d'une population immense, impatiente de revoir son premier pasteur. Il débarqua au son des cloches de toutes les églises, et fut reçu au milieu des cris d'allégresse et des acclamations de la multitude. Il était nuit ; mais la première action de l'archevêque fut de se rendre à sa cathédrale, qui fut remplie en quelques instants. La foule entonna le *Te Deum* avec lui, et rendit grâces à Dieu de lui avoir conservé son pasteur, dont elle reçut avec joie la bénédiction (16 août 1820).

Quelque temps après son retour, l'archevêque de Québec réunit en synode dans sa cathédrale son clergé, auquel il fit part des changements que le Souverain-Pontife avait jugé à propos de lui accorder pour la prospérité toujours croissante du diocèse, ainsi que des circonstances de son voyage qui pouvaient intéresser l'a-

venir de l'église canadienne. Dans la pénurie de prêtres où se trouvait le Canada, il avait, ajoutait-il, fait auprès du cabinet britannique plusieurs démarches, mais toujours infructueuses, pour obtenir l'autorisation d'amener avec lui un certain nombre de prêtres français, afin d'augmenter celui des ouvriers employés à la vigne du Seigneur, convenant ainsi, malgré lui, de l'hostilité qu'il avait rencontrée auprès de ce gouvernement auquel il avait rendu tant de services [1]. Entre autres brefs du Pape, dont il fit connaître ensuite le contenu à l'assemblée, il produisit celui qui détachait du diocèse de Québec l'île d'Anticosti et la côte du Labrador, dont il gémissait de devoir se séparer, mais que, dans l'impuissance où il se trouvait de secourir les peuples de ces contrées en leur envoyant des missionnaires, il avait supplié le Saint-Siége de réunir au vicariat-apostolique de Terre-Neuve. A la suite de ce synode, l'archevêque de Québec adressa un mandement à tout le clergé et aux peuples du Canada et des provinces qui en étaient détachées, pour leur apprendre les nouvelles circonscriptions que le Saint-Siége avait jugé devoir faire dans sa sagesse, dans l'intérêt spirituel des troupeaux et des pasteurs.

[1] Documents relatifs à l'assemblée du clergé à Québec, après le retour de Mgr Plessis, aux archives de l'archevêché.

CHAPITRE XXVII.

DEPUIS LA CONSÉCRATION DU VICAIRE-APOSTOLIQUE DU HAUT-CANADA, EN 1820, JUSQU'A LA MORT DE L'ARCHEVÊQUE PLESSIS, EN 1825.

Consécration d'Alexandre Mac Donell. Il fixe sa résidence à Kingston. Missions du Haut-Canada à cette époque. Mac Donell nommé premier évêque de Kingston. État de ce nouveau diocèse en 1826. Le vicariat-apostolique du golfe Saint-Laurent est érigé en diocèse en faveur de Bernard-Angus Mac Eachern, nommé premier évêque de Charlottetown, dans l'île du Prince-Edward. État des missions de ce vicariat. M. Lartigue est nommé évêque de Telmesse et préposé au gouvernement du district ecclésiastique de Montréal. Dissensions entre ce prélat et le séminaire de Saint-Sulpice. Consécration de l'évêque de Telmesse (1821). Il est exclus du séminaire. Fondation de la cathédrale de Montréal. Continuation des divisions entre l'évêque de Telmesse et le clergé de Montréal. Érection du vicariat-apostolique de la Rivière-Rouge en faveur de l'abbé Provencher, nommé évêque (1822). Mort de Joseph-Octave Plessis, évêque-archevêque de Québec (1825). Ses funérailles.

L'année même du retour de l'archevêque Plessis, 1820, Alexandre Mac Donell arriva à Québec, au mois de décembre, pour recevoir la consécration épiscopale, comme évêque de Rhésine (Regiopolis) et vicaire-apostolique du Haut-Canada. La cérémonie eut lieu dans l'église du couvent des Ursulines, et l'archevêque Plessis lui imposa les mains, assisté, dans cette circonstance solennelle, de M. Demers, supérieur du séminaire, et de M. Signay, curé de Québec. Le nouvel évêque reprit ensuite le chemin du Haut-Canada, et alla fixer à Kingston sa résidence épiscopale. L'église de cette ville avait été érigée en paroisse depuis 1816, et elle était

seule encore, si l'on en excepte l'église bâtie par la secte anglicane.

A l'exception de celle de Kingston, il n'y avait d'autres églises catholiques dans le Haut-Canada qu'à Charlottenburgh, autrement Saint-Raphael de Glengary, et à Toronto. Le reste du pays n'avait que des chapelles en bois assez misérables, couvertes d'écorces, au nombre de douze ou quinze, restes de celles que les Jésuites avaient bâties autrefois dans les missions possédées par eux dans ces vastes contrées, et dont la plus nombreuse comptait à peine trois cents âmes à l'arrivée du vicaire-apostolique à Kingston. La population catholique répandue sur la surface entière du Haut-Canada pouvait monter à trente mille âmes ; la moitié était composée de Sauvages convertis ; les autres étaient des Canadiens, et surtout des Irlandais ou Écossais émigrés, tous dispersés en petits groupes dans l'étendue du pays. Pour gouverner ce troupeau, il n'y avait, avec l'évêque nouvellement consacré, que deux prêtres ; l'un résidait à Charlottenburgh, le second à Toronto, d'où ils se répandaient dans les campagnes et les forêts, portant les secours de la religion de Jésus-Christ, et administrant les sacrements tour à tour dans chaque mission.

Il y avait là sans doute de quoi exercer le zèle du nouvel évêque ; aussi ne manqua-t-il pas à sa mission. Le nombre des Catholiques croissant avec la population, l'Église y prit en peu de temps de si rapides développements, qu'on ne tarda pas à s'apercevoir qu'un simple

vicariat-apostolique était insuffisant, et qu'il fallait nécessairement changer cette situation en lui donnant un siége stable, avec son titre connu de tous et fixé sur les lieux. En conséquence, la ville de Kingston fut érigée en évêché titulaire par le pape Léon XII, le 18 janvier 1826, en faveur de M. Mac Donell, à qui M. Weld, depuis cardinal de la sainte Église Romaine, fut donné pour coadjuteur, sous le titre d'évêque d'Amycles. Mais ce prélat n'eut jamais l'intention de visiter le Canada, encore moins d'y exercer les fonctions pénibles d'évêque missionnaire, quoique sa grande fortune eût pu y être d'une grande utilité pour bâtir des églises qui manquaient partout. Si l'évêque de Kingston n'eut jamais le plaisir de voir son coadjuteur venir l'aider de son zèle et de sa fortune, il eut au moins la consolation de voir augmenter chaque jour le nombre des membres inférieurs de son clergé, que la Providence semblait faire croître dans la mesure des besoins de son diocèse. Environ quinze prêtres étaient alors répandus dans les diverses missions du Haut-Canada, et tenaient tête à l'église anglicane, qui, par les richesses dont elle disposait, cherchait à séduire les simples et à les attirer à elle, ainsi que les Sauvages. Mais ceux-ci se laissaient rarement prendre à ses séductions, et trois chefs hurons venaient encore d'arriver à Kingston pour demander une *Robe Noire* au *Grand Père des Priants* [1], c'est ainsi qu'ils désignaient

[1] Actes tirés des archives de l'archevêché de Québec.

l'évêque. Ils attendaient, disaient-ils, un missionnaire pour fortifier la foi dans le cœur de cinq cents Sauvages catholiques résidant à Pénétangushine, sur la baie George ou ancien lac Iroquois [1].

Quelques mois après la consécration de l'évêque Mac Donell, Bernard-Angus Mac Eachern, nommé vicaire-apostolique de la province du New-Brunswick, des îles du Prince-Edward, du Cap-Breton et de la Magdelaine, arriva à Québec pour se faire sacrer évêque de Rose. Cette fois, deux autres évêques, celui de Saldes, coadjuteur de Québec, et celui de Rhésine, vicaire-apostolique du Haut-Canada, assistèrent le prélat consécrateur, et la cérémonie se fit avec une grande pompe, des mains de l'archevêque Plessis, dans l'église du faubourg Saint-Roch, le 17 juin 1821. L'île du Prince-Edward, ainsi nommée du duc de Kent, était avec le New-Brunswick la partie la plus peuplée du district assigné au nouveau suffragant de Québec. Nous avons déjà fait connaître suffisamment l'île du Cap-Breton, dont la presque totalité de la population était catholique ; Arishat était toujours le centre de ses missions, ayant une belle église et un presbytère commode, où résidait alors M. Rémi Gaulin, qui avait succédé, dans ce poste important, mais pénible, à l'abbé Lejamtel, dont nous avons si souvent parlé. Ce digne prêtre, que son âge rendait tous les jours plus incapable de supporter de telles fatigues, avait été placé

[1] La baie George fait partie du grand lac Huron.

dans une situation plus confortable et plus avantageuse à sa santé. Sidney, Louisbourg, qui commençait à n'être plus si solitaire, Mène-à-Dieu, avaient des chapelles ; le Cap-Saint-Laurent et Chétican, où résidait un missionnaire pour la partie du nord-ouest du Cap-Breton, en avaient également ; et un prêtre écossais allait visiter de temps en temps les nombreuses familles de la langue anglaise et gaëlique qui habitaient l'intérieur de l'île.

Les îles de la Magdelaine, dans le golfe Saint Laurent, étaient, comme encore aujourd'hui, habitées par environ deux cents familles acadiennes exclusivement catholiques et occupées de la pêche. Un missionnaire, M. Madran, desservait alors la mission de cet archipel, où il avait un assez beau presbytère, construit en bois, et une jolie église, au lieu appelé le Havre-au-Ber. Dans le New-Brunswick, quatre ou cinq missionnaires desservaient les chapelles de la cité de Saint-John, de Frédéricton, de Saint-André, de Richebuctou, de Miramichi, de Nipisiquit, et de Madawaska. La population totale de cette province s'élevait, en 1824, à près de soixante-treize mille âmes, dont le tiers, Acadiens, Irlandais, Ecossais, Canadiens, et Sauvages, était catholique.

L'île du Prince-Edward est remarquable par la fertilité de son terroir, la douceur de son climat, bien moins austère que celui des autres provinces britanniques de l'Amérique du Nord, et par l'agrément et la commodité de sa situation. La pieuse régularité avec

laquelle la population catholique, composée principalement d'Acadiens, d'Ecossais et de Sauvages micmacks, au nombre de dix-huit mille environ, sur un ensemble de trente-six mille âmes, observait ses devoirs religieux, devait certainement faire considérer cette île comme la portion la plus agréable du district épiscopal de l'évêque de Rose. Entre les diverses missions existantes dans cette île, en l'année 1824 et suivantes, les plus considérables étaient celle de Saint-André, à l'ouest de l'île, où il y avait une belle église, et celle de Charlottetown, au sud [1]. Cette ville, capitale de toute l'île, est avantageusement située au confluent de la rivière Hillsborough, et de deux autres rivières moins considérables, dont les eaux forment ensemble un port superbe et une des rades les plus sûres du golfe Saint-Laurent. Dans la partie supérieure de Charlottetown, on domine le fleuve et la mer, et l'on distingue dans le lointain les belles montagnes de la Nouvelle-Ecosse. Eu égard à l'exiguïté de sa population naissante, Charlottetown avait déjà une congrégation catholique comparativement nombreuse, et une église spacieuse. Georgetown et Fortune, également au sud de l'île, possédaient des chapelles. Au nord, on remarquait Sainte-Anne de Lennox, dans une petite île de la baie de Richmond, Saint-Bonaventure de Tracadie, Malpec, et Rustico ou Kastico, dans des situations charmantes.

[1] Bouchette, *The British Dominions of North America*, etc.

Le nombre des missionnaires de l'île du Prince-Edward était loin de répondre à celui des congrégations et aux besoins du pays : lorsque Angus Mac Eachern y revint avec la qualité de vicaire-apostolique, il n'y avait encore que deux prêtres ; l'un pour les paroisses du nord, et l'autre pour celles du midi. Mais il fondait son espoir pour l'augmentation de son clergé sur les jeunes gens qu'il avait envoyés au collége de la Propagande à Rome, et sur ceux qui étudiaient au séminaire de Québec [1].

Cependant de graves difficultés s'étaient élevées à Montréal au sujet de l'établissement dans cette ville de l'évêque suffragant, auxiliaire de Québec, et c'était ce qui avait retardé jusque-là la consécration de Lartigue. Celui-ci avait continué à demeurer au séminaire de Saint-Sulpice, dont il se plaisait encore à se regarder comme un des membres, malgré son élévation prochaine à l'épiscopat. Il espérait que cette dignité ne nuirait point à sa qualité de confrère, et qu'il pourrait continuer après son sacre à résider comme auparavant au milieu des prêtres de cette communauté, à laquelle il avait si longtemps été attaché. Son illusion dura jusqu'au jour où il voulut s'aboucher avec les directeurs et le supérieur de Saint-Sulpice pour s'entendre sur les conditions de sa résidence. Mais, aussitôt que ceux-ci eurent commencé à pénétrer sa pensée, ils lui firent observer, avec la politesse et

[1] Actes des archives de l'archevêché de Québec.

l'urbanité qui ont toujours distingué les prêtres de cette maison, que la résidence parmi eux d'un prélat, supérieur par sa dignité au supérieur lui-même, était non seulement incompatible avec les règles de la communauté, où il se trouverait à la fois deux maîtres, dont l'un aurait plus d'autorité par le fait que l'autre n'en aurait de droit, mais encore qu'elle était de nature à menacer l'existence même de la communauté dans l'avenir.

C'était là une conséquence trop visible de cette situation, si elle avait dû exister, et chacun comprenait fort bien que le séminaire de Saint-Sulpice aurait été promptement changé en une collégiale, dont les chanoines auraient été les membres de la communauté, ou en une espèce d'abbaye en commende, dont l'évêque aurait été l'abbé commendataire.(*) Afin de tempérer cependant ce que leurs observations pouvaient avoir de pénible pour M. Lartigue, les Sulpiciens ajoutèrent que, de leur côté, ils avaient pensé à la situation précaire où se trouverait le prélat après sa consécration, et qu'ils seraient heureux de pouvoir lui offrir, non loin du séminaire, une maison convenable à la résidence épiscopale. M. Lartigue, vivement affecté de cette réponse, ne fut pas maître de modérer toute sa fougue, et il fit entendre, avec plus de rudesse qu'il ne convenait peut-être en pareille circonstance, qu'étant depuis dix-huit ou vingt ans membre de la communauté, personne ne pouvait lui enlever maintenant le droit d'y demeurer.

(*) V. p. 59 des Observat.s – (J.V.)

La discussion malheureusement n'en demeura pas là, et de part et d'autre on s'échauffa à plusieurs reprises sans pouvoir s'entendre, Lartigue se sentant chaque jour blessé plus vivement de la tenacité des directeurs de Saint-Sulpice, et ceux-ci éprouvant un mécontentement toujours croissant en voyant l'opiniâtreté du futur prélat et la manière dont il rejetait leurs offres. La question s'envenima bien plus encore lorsqu'elle fut devenue publique, les membres de la fabrique de l'église paroissiale de Notre-Dame, attachée au séminaire, ayant déclaré vers le même temps qu'ils s'opposeraient de toutes leurs forces à ce que cette paroisse fût érigée en cathédrale pour Lartigue.

L'archevêque de Québec, que toutes ces discussions avaient vivement affligé, voyant que les parties ne pouvaient parvenir à s'entendre, espéra les calmer en venant donner la consécration épiscopale à M. Lartigue. Il en fit annoncer la nouvelle au séminaire, qui s'empressa de mettre l'église paroissiale à sa disposition et de l'orner pour ce jour-là avec une pompe digne de la solennité qui devait s'y accomplir. La fabrique elle-même rivalisa de zèle avec les amis les plus sincères de Lartigue, entendant bien d'ailleurs ne faire qu'un acte de pure déférence pour l'autorité de l'archevêque de Québec, sans infirmer en rien les droits de la paroisse et les priviléges que Saint-Sulpice tenait anciennement du Saint-Siége. Plessis étant arrivé à Montréal, la cérémonie se fit avec un éclat inaccoutumé, le 21 janvier 1821, au milieu d'un concours

considérable de fidèles, qui s'applaudissaient de posséder au milieu d'eux le pasteur que la Providence destinait à gouverner cette portion de l'Eglise. L'élévation formelle de l'évêque de Telmesse ne changea rien cependant aux dispositions qui avaient été prises à son égard par le supérieur et les directeurs du séminaire, qui lui renouvelèrent les propositions qu'ils lui avaient faites avant son sacre. Le prélat toutefois resta sourd à leurs insinuations, et continua à agir comme s'il avait toujours fait partie de la communauté. A l'église seulement il se distinguait des autres en conservant le trône qu'on lui avait dressé à la tête du chœur le jour de sa consécration. Tout semblait donc annoncer de sa part la ferme résolution de n'écouter aucune des réclamations de ses anciens confrères, et de s'en tenir au dessein qu'il avait conçu de continuer sa résidence à Saint-Sulpice.

Voyant alors qu'aucune espèce de remontrance ne pouvait venir à bout de persuader l'évêque de Telmesse, les Sulpiciens se turent par respect pour sa dignité et sa personne, pour laquelle ils avaient d'ailleurs une profonde estime, et contre laquelle ils se seraient bien gardés de commettre la moindre violence. Mais, à la première absence prolongée que fit l'évêque Lartigue pour la visite pastorale du district dont il avait la charge, le supérieur du séminaire, d'accord avec les autres membres de la maison, fit prendre les effets de l'évêque de Telmesse et les fit transporter dans un appartement que l'on prépara à la hâte chez les religieuses

de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Dans le même temps, on enlevait le trône qu'on lui avait érigé dans le chœur de l'église, d'où l'on fit disparaître tout ce qui pouvait tendre à faire attribuer à l'évêque sur l'église et la communauté d'autres droits que les droits accoutumés de l'ordinaire.

Toutes ces choses s'étaient faites en silence; mais cela n'empêcha pas qu'on en fît un grand bruit, et que les adversaires de Saint-Sulpice ne criassent au scandale, surtout lorsque l'évêque de Telmesse, au retour de sa visite pastorale, averti de ce qui s'était passé, se vit obligé de se retirer à l'Hôtel-Dieu. Les Sulpiciens n'avaient agi de la sorte, et toute autre communauté eût agi de même en pareille circonstance, que pour conserver l'indépendance de leur règle, et l'existence de leur société, qui n'aurait pas tardé, dans le cas contraire, à se fondre avec l'évêché. La justice et les lois canoniques étaient pour eux; et, si Lartigue n'avait persisté si obstinément dans sa première idée, au lieu d'un asile à l'Hôtel-Dieu, il aurait composé avec les Sulpiciens, qui, outre la maison qu'ils voulaient lui donner pour résidence, auraient certainement eu la générosité de lui fournir un terrain dans une autre partie de la ville, et les moyens de s'y bâtir une cathédrale. Irrités à leur tour des procédés du nouveau prélat, ils l'abandonnèrent à ses propres ressources. Mais les citoyens de Montréal, prenant en pitié la détresse de celui qu'après tout ils vénéraient comme leur premier pasteur, vinrent généreusement à son aide, et lui

offrirent les fonds nécessaires pour se construire une église et une résidence épiscopale. En attendant l'achèvement de ces deux édifices, Lartigue demeura constamment à l'Hôtel-Dieu, avec son secrétaire, M. Ignace Bourget, le confident intime de ses pensées, l'infatigable et pieux coopérateur de ses travaux, et son successeur dans l'épiscopat. Commencée en 1821, la nouvelle cathédrale ne fut terminée qu'en 1825, et dédiée sous l'invocation de saint Jacques.

S'il était pénible pour l'évêque de Telmesse et pour le séminaire de Saint-Sulpice de se trouver ainsi en opposition l'un avec l'autre, il n'était pas moins douloureux pour les fidèles de voir le peu d'accord qui régnait entre leur premier pasteur et cette communauté puissante, composée d'hommes pieux et instruits, qu'ils étaient acccoutumés à respecter de père en fils, comme le soutien des missions, l'appui du clergé, la ressource des pauvres et des affligés, et la mère nourricière de toutes les bonnes œuvres du pays. Ce ne furent malheureusement pas là les seules contradictions qu'éprouva l'évêque de Telmesse. L'archevêque de Québec avait adressé, un mois après sa consécration, au clergé et aux fidèles du district de Montréal, un mandement par lequel il leur était ordonné de recourir désormais à M. Lartigue pour tous les cas où ils étaient obligés auparavant de recourir à l'évêque diocésain, et de lui rendre en temps et lieu tous les honneurs qu'on rendait d'ordinaire à lui-même.

Cette mesure fut loin de rencontrer l'approbation gé-

nérale : plusieurs curés refusèrent de reconnaître l'autorité d'un évêque dont le titre de suffragant auxiliaire laissait le champ ouvert à toutes les oppositions, à toutes les désobéissances. Une polémique virulente s'établit entre les partisans de l'évêque et ses nouveaux adversaires ; on éleva mille questions, mille difficultés, que l'on chercha à appuyer sur les canons de l'Eglise et les décrets des Papes, et pendant longtemps les journaux et les brochures ne s'occupèrent que de la validité plus ou moins certaine de l'autorité de l'évêque de Telmesse, au grand scandale des âmes pieuses et à la risée des protestants de toute secte dans le Canada. Un nouveau mandement de l'archevêque de Québec, du 22 décembre 1822, calma tant soit peu l'agitation, qui toutefois se fit sentir encore jusqu'en 1836, époque de l'érection du district de Montréal en évêché titulaire. Tant il est vrai que l'établissement temporaire et exceptionnel des vicaires-apostoliques et des évêques non titulaires, dans les contrées lointaines, ne peut avoir souvent que des conséquences funestes pour les peuples et les pasteurs, et qu'on ne peut trop insister sur la nécessité de baser l'épiscopat sur des fondements capables de résister aux attaques de tous les ennemis de l'Eglise, et de le revêtir également aux yeux de tous de la grande autorité morale qui lui convient!

Le contre-coup de toutes les contradictions éprouvées par l'évêque de Telmesse retombait lourdement sur l'archevêque de Québec ; son cœur en était vivement affecté, et le chagrin qu'il en éprouvait, réuni aux in-

firmités qu'il avait contractées, et qui s'étaient accrues encore durant son voyage en Europe, réagissait sur sa santé d'une manière inquiétante.

Depuis son retour, il avait continué sa vie accoutumée; après avoir consacré, en 1821, l'évêque Mac Eachern, il avait parcouru les missions du district de Gaspé, et l'année d'ensuite avait donné la consécration épiscopale à M. Provencher, missionnaire de la Rivière-Rouge, préposé par le Saint-Siége au district épiscopal de cette partie des possessions britanniques, avec le titre d'évêque de Juliopolis (12 mai 1822). D'autres missions commençaient à prendre naissance au nord du district de Montréal, sur l'Ottawa, au nord du district des Trois-Rivières, sur la rivière Saint-Maurice, ainsi que dans les établissements appelés les Postes-du-Roi, depuis Tadoussac, naguère berceau du Christianisme en Canada, jusqu'au fond de la grande rivière du Saguenay, où il y avait eu une suite de missionnaires depuis l'année 1801. De nouvelles paroisses s'élevaient, dans lesquelles on construisait des églises; et l'on doit à Plessis deux fondations qu'il légua à la fabrique de Québec pour le maintien de diverses écoles, dont trois au faubourg Saint-Roch, et deux dans celui de Saint-Jean.

Des chagrins secrets, suites de l'opposition qui s'était manifestée depuis la consécration de l'évêque de Telmesse, et où son autorité, toujours si respectée auparavant, avait été plus d'une fois méconnue, abrégèrent ses jours. Retiré à l'hôpital-général dans un état d'affaissement et de prostration, il y expira dou-

cement dans le Seigneur, après avoir reçu avec la foi la plus vive les derniers sacrements, le 4 décembre 1825, à l'âge de soixante-deux ans. Cette mort inattendue plongea dans un deuil général les villes et les campagnes, et l'on peut dire à son éloge qu'il fut sincèrement et universellement regretté.

Malgré lui quelquefois, mais néanmoins toujours avec son concours, de grandes choses s'étaient opérées durant son épiscopat, à l'avantage de l'Eglise en Canada.* Quatre districts épiscopaux avaient été fondés, qui allaient bientôt devenir des diocèses, sans compter le vicariat-apostolique de la Rivière-Rouge. C'est à lui qu'on attribuait, qu'on attribue encore toutes ces grandes fondations, dont il ne fut toutefois que l'agent, sous l'impulsion de Rome, à qui seule en cette occasion, il faut en convenir le Canada doit ce bienfait. S'il y participa, ce fut en qualité de chef de cette église : on doit dire aussi qu'il se trouva autour de lui des hommes auxquels il dut une partie de sa renommée, des hommes qui le poussèrent et le secondèrent à la fois, mais qu'il eut le mérite, et ceci fait encore son éloge, de savoir discerner et employer selon leurs talents, malgré les jalousies dont ils étaient environnés en leur qualité d'étrangers. Tels furent en première ligne Edmund Burke, de la Nouvelle-Ecosse, M. Mac Donell, de Kingston, l'abbé Lejamtel, les deux frères Desjardins, MM. Robert, Maguire, etc. Si Plessis avait eu plus d'énergie vis-à-vis du gouvernement britannique, et s'il ne s'était pas

(*) V. p. 59, dernier alinéa des Observat.s (J.V.)

laissé si souvent dominer par des craintes serviles, il eût été un grand homme. Il en laissa toutefois la réputation dans son pays, et on ne peut se refuser à lui accorder de fort grandes qualités.

Ses funérailles se firent avec une pompe extraordinaire : le gouverneur-général comte de Dalhousie y assista avec tout son état-major, les officiers civils et militaires; et les honneurs militaires furent rendus à l'évêque défunt comme à un général anglais. Il fut enseveli auprès de ses prédécesseurs, dans le chœur de la cathédrale, et son cœur fut donné à l'église du faubourg Saint-Roch, où il fut placé dans un monument funéraire érigé par les paroissiens. Nous ajouterons pour terminer son éloge qu'il mourut pauvre : il ne laissa que des dettes contractées par des motifs de bienfaisance que son successeur acquitta.

CHAPITRE XXVIII.

DEPUIS LA PRISE DE POSSESSION DU SIÉGE DE QUÉBEC PAR L'ARCHEVÊQUE PANET, EN 1825, JUSQU'A SA MORT, EN 1833.

Bernard-Claude Panet, douzième évêque-archevêque de Québec. Élection de Mgr Joseph Signay comme coadjuteur de ce siége. Caractère de Mgr Signay. Droits féodaux de la seigneurie de Montréal. Description de l'île et de la ville de Montréal. Plaintes des protestants contre les Sulpiciens. Arrangement de la congrégation de Saint-Sulpice avec le gouvernement anglais. Nouvelle église de Notre-Dame de Montréal (1829). Accroissement de la population irlandaise en Canada. Condition de cette population vis-à-vis des Canadiens. Aversion des fabriciens de Québec pour les Irlandais. Ceux-ci demandent l'autorisation de se bâtir une église, qui leur est longtemps refusée. Courageuse persistance de M. Mac Mahon, qui obtient enfin l'objet de ses demandes. Fondation et bénédiction de l'église Saint-Patrick à Québec (1833). Le choléra-morbus à Québec, en 1831 et 1833. Mort de M. Panet, douzième évêque de Québec. Mgr Signay, treizième évêque-archevêque de Québec. Mgr Flavien-Pierre Turgeon, évêque de Sydime, coadjuteur de Québec.

A peine l'archevêque Plessis eut-il rendu le dernier soupir qu'un courrier portant la nouvelle de sa mort fut expédié à l'évêque de Saldes, son coadjuteur, qui continuait à résider à la Rivière-Ouelle, hors le temps de ses visites pastorales. Regardé comme le père de ses paroissiens, il en était en même temps le conseiller, le juge et le médecin, et tous avaient pour sa personne autant de vénération qu'ils avaient de déférence pour ses avis. La nouvelle de la mort soudaine de M. Plessis, auquel il était tendrement attaché, lui causa la plus vive affliction. Il se rendit aussitôt à Québec et fit

avec une douleur profonde l'office des funérailles. Quelques jours après, il prit possession du siége de Québec, où il fut solennellement installé (12 décembre 1825). Son grand âge, car il avait au-delà de soixante-douze ans, l'avertissait de songer promptement à se donner un coadjuteur. Le clergé se réunit, et trois noms furent présentés au gouverneur, selon la coutume adoptée auparavant : celui de M. Demers, directeur du séminaire, qui commença par refuser l'épiscopat, lorsqu'on voulut lui en parler, quoiqu'il fût peut-être le plus capable de se charger alors de ce fardeau ; M. Turgeon, secrétaire intime et exécuteur testamentaire de l'archevêque Plessis ; et M. Signay, curé de Québec.

Malgré l'humble soumission et l'esprit de ménagement du prélat défunt vis-à-vis du pouvoir, on lui avait encore trouvé trop d'indépendance, et, dans certaines occasions, trop de hardiesse avec le gouvernement britannique. Dans les circonstances où ce cabinet se trouvait avec les Catholiques d'Angleterre et d'Irlande, qui commençaient partout à secouer le joug de l'église établie, et à réclamer hautement leurs droits, il fallait trouver le moyen d'imposer au Canada un évêque qui n'eût pas, lorsque l'occasion s'en présenterait, toute la force d'âme nécessaire pour réclamer les siens et ceux de son peuple, en mêlant sa voix à celle des partisans d'une sage liberté, qui commençaient même à s'agiter jusques dans le sein du parlement canadien. En présence du refus de M. Demers, le gouverneur-général n'eut donc autre chose à faire qu'à écarter M. Turgeon,

que l'on pouvait redouter comme ayant encore trop de caractère; et, le lendemain de l'installation de M. Panet comme archevêque de Québec, celui-ci présenta M. Joseph Signay pour son futur coadjuteur. *

Joseph Signay était né à Québec. Après avoir terminé ses études au séminaire de cette ville, il avait été envoyé en mission sur les bords du lac Champlain, parmi les Canadiens qui en habitaient les rivages. C'était un prêtre pieux, zélé, au fond, pour le bien de la religion, mais à courte vue, à idées retrécies, minutieuses; excellent d'ailleurs dans les détails de fabrique et de sacristie, mais incapable d'embrasser l'ensemble ou d'entrer dans les détails d'une administration régulière, d'un diocèse aussi vaste que celui de Québec. Avec un cœur bon et charitable, une âme généreuse et sensible, un esprit facile à calmer et à pardonner après un moment d'irritation, il était tracassier au dernier point, ainsi que l'ont éprouvé tant de fois ceux qui l'entouraient. Tel était l'homme qui allait se trouver bientôt à la tête d'un immense diocèse, l'homme que nous avons connu et pu juger de près, avec ses qualités et ses défauts, surtout avec cette bonté facile qui ne dégénéra que trop souvent en une timidité sans bornes vis-à-vis du pouvoir, ou en une faiblesse excessive vis-à-vis des ennemis de l'Église. Le silence, à ses yeux, fut toujours la meilleure réponse aux écrits publiés contre la religion; aussi vit-on que le clergé dans le diocèse de Québec, depuis la mort de l'archevêque Plessis, se laissa vivre sans oser faire le moindre mouvement

(*) V. p. 61 des Observat.ⁿˢ (J.V.)

qui pût le réveiller de cet engourdissement mortel. Ce tableau est triste et sévère : nous sommes fâché de l'avouer; mais nul ne nous dira qu'il soit faux ou exagéré. Nommé évêque de Fussala, par une bulle du pape Léon XII, datée du mois de décembre 1826, M. Signay fut consacré sous ce titre, le 20 mai 1827.

Après un épiscopat aussi rempli que celui de Plessis, celui de l'archevêque-évêque Panet n'offre rien de bien remarquable que les poursuites que le ministre anglais recommença en 1826 pour s'emparer des biens du séminaire de Montréal. C'était une entreprise difficile à l'époque où l'on était parvenu, et qui ne pouvait se faire sans offrir de bien grands dangers au gouvernement; mais le ministère s'y trouvait chaque jour engagé par ceux des sujets britanniques émigrés en Canada, qui, ne pouvant, dans l'ignorant fanatisme anti-catholique dont ils étaient imbus, apprécier les services que Saint-Sulpice avait rendus et rendait encore tous les jours au pays, auraient voulu voir supprimer cette communauté, dans l'espoir de mettre la main sur une partie de ses grands biens. Saint-Sulpice n'ignorait pas les menées qui s'agitaient contre lui, et dans sa prudence il cherchait les moyens de prévenir la suppression de ses biens en enlevant tout prétexte à la malveillance. Un des principaux motifs de la haine que lui portaient les émigrés protestants qui s'établissaient dans l'île ou dans la ville de Montréal venait surtout des droits féodaux dont le séminaire de Saint-Sulpice jouissait, en sa qualité de seigneur de l'île.

Aujourd'hui que tous les droits de ce genre sont abolis en France et dans une grande partie de l'Europe, il est nécessaire de recourir à quelques explications pour faire comprendre parfaitement la situation féodale encore existante aujourd'hui dans presque tout le Bas-Canada. Lorsque le Canada fut colonisé par la France, celle-ci y transporta naturellement les institutions qui la régissaient chez elle; et le roi, en qualité de seigneur féodal, accorda aux principales familles et aux officiers de son armée qui s'établirent dans la colonie de grandes étendues de terre qu'on appela seigneuries. Ces propriétés étaient tenues immédiatement en fief, ou en roture, à condition de foi et hommage, à la prise de possession de la propriété. Les censitaires ou tenanciers du seigneur étaient, vis-à-vis de lui, dans la condition de ceux qu'on appelait en France les vassaux, et le seigneur leur concédait des terres à certaines conditions, telles que le paiement d'une petite rente annuelle de six ou douze livres par arpent de front sur le Saint-Laurent, sur soixante de profondeur. Le seigneur avait encore droit à quelques provisions de peu de valeur dont on lui faisait présent à certaines époques, et le fermier était en outre obligé à porter son grain à moudre au moulin banal établi par le seigneur sur sa seigneurie.

Les *lods et ventes* étaient un autre droit de seigneur; il consistait dans le paiement du douzième du prix que l'on payait lorsqu'on achetait un bien tenu dans la seigneurie; on n'était excepté de cette

mesure que lorsque le bien passait par droit d'héritage à un autre tenancier. D'un autre côté, les devoirs du seigneur envers ses tenanciers ou vassaux étaient parfaitement définis; c'était à lui, par exemple, qu'il appartenait d'ouvrir des routes dans les parties mêmes les plus éloignées de son fief, et de pourvoir sa seigneurie de moulins à moudre le blé des tenanciers; il ne pouvait vendre les terres couvertes de bois, mais il était obligé de les concéder, et sur son refus le suppliquant pouvait obtenir de la couronne la concession demandée, avec les conditions seigneuriales ordinaires.

Ce qui étonnera peut-être le lecteur français, c'est qu'avec les désavantages apparents que l'on trouve dans ces tenures féodales, elles existent encore dans la plus grande partie du Bas-Canada, où les vassaux eux-mêmes s'opposent presque partout à l'introduction des réformes que l'Angleterre, à ce sujet, a voulu introduire dans le pays, depuis la conquête, en mettant à la place de la tenure seigneuriale le *franc alleu roturier* [1], sans autre obligation que l'hommage ou allégeance au roi et l'obéissance aux lois; et ce qui surprendra peut-être plus encore, c'est que la répugnance que l'assemblée législative avait montrée à s'occuper d'une question de réforme sur la tenure féodale était représentée comme le résultat de l'influence extraordinaire que Papi-

[1] Suivant la *Coutume de Paris*, encore suivie en Canada, le franc alleu roturier est terre sans justice, ou seigneurie pour laquelle le détenteur ne doit cens, rentes, lods, et ventes, ni autres redevances.

neau exerçait sur ce corps [1]. Dès le commencement de la conquête, le gouvernement britannique avait été désireux de changer ainsi les tenures féodales, sans y avoir néanmoins forcé personne. En 1825, un acte fut passé au parlement pour l'extinction graduelle des droits féodaux, en mettant les seigneurs à même de se décharger du droit du quint [2], qu'ils devaient à la couronne, et de concéder leurs terres librement en franc alleu à leurs tenanciers ou fermiers. Mais, en même temps que cet acte permettait au seigneur de se décharger de l'imposition féodale à l'égard de la couronne, elle donnait au tenancier le droit de racheter ses charges à l'égard du seigneur, et, sur le refus de celui-ci de commuer la tenure, le fermier pouvait plaider en cour et forcer son seigneur. Mais, à deux exceptions près, les Canadiens n'ont jamais voulu profiter de cet acte, et le temps seul abolira peu à peu les restes de la féodalité dans le Canada.

Pour en revenir au séminaire de Montréal, qui a amené cette digression, il est bon de rappeler ici que cette maison possédait, comme elle possède encore aujourd'hui, en vertu d'une ordonnance royale de l'année 1677, la seigneurie de l'île sur laquelle cette ville est assise, ainsi que de l'île Jésus (*), qui n'en est séparée que par un canal formé par le fleuve. La réunion des eaux de l'Ottawa et du Saint-Laurent, qui débouchent à

[1] *Rapport de lord Durham*, etc.

[2] Droit de mutation d'un cinquième à payer à la couronne, lorsque la seigneurie passe à un autre propriétaire autrement que par héritage direct.

(*) V. p. 21 des Observat. (J.V.)

l'ouest de l'île de Montréal, dessine, en s'étendant en cet endroit, deux lacs magnifiques, celui des Deux-Montagnes au nord et le lac Saint-Louis au sud, séparés l'un de l'autre par un groupe d'îles dont les rivages sont couverts de prairies verdoyantes, de villages charmants et de maisons de campagne. Celle de Montréal a une étendue d'une trentaine de milles sur huit de largeur; la ville, bâtie sur le bord du fleuve, s'élève insensiblement au pied d'une haute colline, dont les versants offrent une multitude de jardins, de villas, de fermes et de riches vergers, environnés des plus frais ombrages. Du sommet de la montagne, coupée en deux peut-être par quelque convulsion de la nature, la vue s'étend sur les nombreux clochers et les églises de la cité de Marie[1], sur les deux lacs, avec leurs îles de verdure; sur le fleuve, sillonné sans cesse par d'innombrables navires de tout bord, et enfin sur l'autre rive du Saint-Laurent, derrière laquelle on voit se dessiner dans un lointain d'azur les lignes plus foncées des montagnes du Vermont.

Par sa position, à la tête de la navigation canadienne, Montréal était appelé à un avenir immense de prospérité et de grandeur commerciales, et les rêves brillants de Cartier avaient commencé à se réaliser[2].

[1] Le nom primitif de Montréal est Ville-Marie, qui lui fut donné par les fondateurs, encore aujourd'hui, en latin, *Marianopolis;* mais celui de Montréal, qui avait été donné à l'île sur laquelle elle est bâtie, a également prévalu pour la ville.

[2] La population de Montréal, qui n'était à la conquête que de six à huit mille âmes, était en 1825 montée à vingt-deux mille; — en 1831, à trente-cinq mille; — et aujourd'hui doit être d'au moins soixante mille, dont les deux tiers sont d'origine franco-canadienne.

C'est à Montréal qu'étaient venues s'établir depuis la conquête la plupart des familles anglaises émigrées, que se trouvaient les maisons les plus opulentes, les négociants les plus riches, et que les sociétés protestantes s'étaient multipliées davantage. C'est dans cette ville et dans son voisinage que les terrains se vendaient le plus cher; que, par les vicissitudes ordinaires à une grande ville occupée d'un commerce considérable, avait lieu le plus souvent la mutation des propriétés; et que, par conséquent, les droits de lods et ventes avaient le plus de valeur et se multipliaient davantage. On comprend facilement que, si ces droits offraient peu d'inconvénients aux censitaires et aux fermiers, dispersés dans la campagne, où il n'y avait généralement d'autres mutations que celles qui provenaient de l'héritage paternel, ils en avaient beaucoup, au contraire, dans une ville comme Montréal, où les terrains étaient morcelés et avaient une valeur immense, et que le droit de lods et ventes prélevés par la seigneurie augmentait singulièrement le prix d'une propriété. Aussi arrivait-il souvent que le terrain était plus cher que la maison.

Il était donc tout naturel que les plaintes contre Saint-Sulpice se multipliassent, quoique la fortune de cette maison n'eût fait que suivre le cours ordinaire des choses. Ceux qui élevaient la voix contre la seigneurie ne songeaient guère aux difficultés qui avaient présidé à son berceau dans l'île de Montréal, aux dépenses énormes qu'il avait fallu y faire pour fonder cette colonie, aux dangers de tout genre que les Sulpiciens avaient

bravés si souvent, à la mort elle-même qui avait frappé plus d'un d'entre eux, lorsque les Iroquois en armes envahissaient encore cette île, aujourd'hui si florissante.

A la vue de l'opposition qui se manifestait contre eux et qui les accusait de posséder trop de richesses, les prêtres du séminaire résolurent de prévenir le coup qui menaçait de les frapper, en envoyant deux des membres les plus distingués de leur communauté à Londres. A peine arrivés dans la capitale de l'empire britannique, ils se mirent en communication avec le ministère et proposèrent un arrangement, pour la cession de tous les droits féodaux que le séminaire possédait encore sur l'île et la ville de Montréal, et pour la compensation desquels le gouvernement britannique consentirait à leur payer une rente annuelle considérable, suivant l'esprit de l'acte que le parlement venait précisément de passer à ce sujet. Cet arrangement était d'autant plus sage, que, dans la prévision des évènements qui pouvaient venir à se réaliser plus tard, si le Canada changeait la forme de son gouvernement, ou, en se réunissant aux Etats-Unis, s'affranchissait lui-même de toutes ses anciennes coutumes, ce qui n'a rien encore d'impossible, les Sulpiciens se trouveraient au moins indemnisés d'avance de la perte de leur seigneurie et à l'abri de tout reproche de la part des ennemis de la féodalité.

Toutefois, avant de conclure définitivement ce compromis avec le ministère, les deux mandataires du séminaire voulurent avoir le consentement du Saint-Siége pour un acte qui était regardé comme une aliénation de

biens ecclésiastiques. En conséquence ils se rendirent à Rome, et leur affaire, ayant été soumise à l'examen de la Propagande, fut approuvée par la Congrégation. Sur ces entrefaites, la nouvelle des négociations alors pendantes à Londres ayant transpiré dans le Canada, tout le monde s'en alarma à tort ou à raison, et les censitaires, qui ne voulaient pas plus que les seigneurs et le clergé s'affranchir des anciennes coutumes, s'unirent avec ceux-ci pour réclamer contre ce qu'ils appelaient un acte de faiblesse de la part des Sulpiciens. Comme ils ne voulaient d'aucun des changements proposés par le gouvernement, ils craignirent, d'un côté, que l'exemple de Saint-Sulpice ne fût d'un précédent fâcheux pour eux-mêmes; et, de l'autre, ne comprenant pas bien toutes les raisons que ceux-ci pouvaient avoir eues en vue, ils mirent tout en œuvre, et le clergé canadien surtout usa de toute son influence, pour empêcher l'accomplissement d'un dessein qu'ils regardaient comme la ruine du séminaire de Saint-Sulpice et de toutes les œuvres de bienfaisance que soutenait cet établissement.

En considérant cette affaire sous le point de vue où la voyait le clergé canadien, il pouvait ne pas avoir tout-à-fait tort; car, tout en donnant les marques les plus évidentes de loyauté au gouvernement britannique, il était devenu d'une défiance extrême à l'endroit des propriétés ecclésiastiques, depuis qu'il avait vu les biens des Récollets et des Jésuites détournés insensiblement de leur institution primitive; et, comme il n'avait jamais osé faire de réclamations directes à

cet égard, il était bien aise de s'opposer maintenant à ce qu'il croyait être une ruse du gouvernement pour spolier le séminaire de Saint-Sulpice. Quelques motifs de jalousie, et le désir de contrecarrer les Sulpiciens dans les plans qu'ils avaient cru devoir adopter prudemment, entrèrent peut-être bien aussi pour quelque chose dans les démarches du clergé, qui se sentait parfois offusqué par la supériorité et la simplicité magnifique de la riche communauté.

En conséquence, un mémoire vigoureux composé par l'évêque de Telmesse, et signé par tous les membres du clergé canadien, fut présenté à Londres par M. Maguire, vicaire-général de l'archevêque de Québec, qui fit surtout ressortir aux yeux du ministère anglais toute l'impopularité de cette transaction.* Il partit ensuite pour Rome, portant à la Propagande un mémoire entièrement opposé à celui des deux mandataires de Saint-Sulpice, signé par l'archevêque de Québec et par le plus grand nombre des prêtres de ce diocèse et du district de Montréal. Appelée à l'examen de ce nouveau manifeste, la Congrégation donna une décision contraire aux Sulpiciens, et par un autre décret leur défendit de contracter avec le gouvernement anglais sur le pied de leurs premières négociations. Ceux-ci s'empressèrent d'obéir aux injonctions de la Congrégation ; de retour à Londres, ils s'abouchèrent de nouveau avec les ministres ; et il fut conclu définitivement que l'on s'arrêterait de part et d'autre aux termes de l'acte de 1825, c'est-à-dire que les tenanciers de la

(*) V. p. 66 des Observat. — (J.V.)

seigneurie de Montréal pourraient à volonté se libérer de toute charge féodale, quand ils le jugeraient à propos, moyennant un compromis avec ladite seigneurie. A ces conditions, le gouvernement anglais reconnut légalement tous les droits de propriété des seigneurs de Montréal, et les maintint dans leurs priviléges, dont ils n'ont pas cessé depuis lors de jouir avec honneur [1].

Ils en profitèrent pour achever la construction de la nouvelle église paroissiale attachée à leur séminaire, qu'ils avaient commencé à rebâtir en 1824. Cette église, du style gothique du treizième siècle, avec ses deux hautes tours, qui s'étendent si majestueusement au dessus de la ville de Montréal, dominant le fleuve et la campagne, serait une des plus belles de l'Amérique Septentrionale, si l'architecture intérieure répondait à la splendeur du dehors. Elle ne fut terminée qu'en l'année 1829.

Cependant d'autres circonstances, peu apparentes d'abord, signalaient déjà le changement que le temps devait opérer dans la population catholique du Canada. Depuis plusieurs années, les émigrations apportaient chaque printemps des flots d'Européens; de nombreuses familles anglaises, écossaises, et surtout irlandaises, se répandaient dans les cantons incultes du Haut et du Bas-Canada. Dans la première de ces deux provinces, ils s'établissaient dans les

[1] The whole island of Montreal is comprised in one seigniory, and belongs to the priests, who are consequently wealthy, but by no means rigorous in exacting the *lods et ventes* due to them on the transfer of land, — they usuelly compound for these fines. — Montgommery Martin's *Canadas*, in his *British Colonies*, etc.

townships, encore couverts de forêts, et y fondaient de nouvelles villes, qui commençaient à prendre rang parmi les anciennes cités d'origine française; aussi le Haut-Canada perdit-il promptement les traces de son caractère primitif, pour prendre une physionomie toute britanniqne. Dans le Bas-Canada, c'étaient les terres et les bois situés au sud du Saint-Laurent, connus aujourd'hui sous le nom de townships du sud, qui devenaient l'asile du plus grand nombre des émigrants qui restaient dans cette province; les anciennes campagnes canadiennes, resserrées sur les bords du fleuve, entièrement occupées par une population française, qui se sentait peu de dispositions à quitter le toit paternel pour émigrer au loin, n'y donnaient par conséquent que peu de place aux émigrés britanniques, et conservaient naturellement leurs vieilles allures normandes ou bretonnes.

Dans les villes, le cas était différent : Québec, Montréal, les Trois-Rivières, Saint-Jean près du lac Champlain, Sorel ou William-Henry, dont le commerce augmentait rapidement les ressources, gagnaient chaque jour aussi en population. Cette population devenait aussi de plus en plus mélangée; mais, au milieu de tous ces nouveaux venus, les Irlandais formaient toujours la majorité. Le plus grand nombre était des Catholiques. Aussi, dès leur entrée dans le Saint-Laurent, leurs cœurs, encore sous l'impression de la barbare servitude que l'église de Henri VIII faisait peser sur leur malheureuse contrée, se dilataient en voyant

la Croix du Sauveur, cet emblême sacré de leur religion, persécutée chez eux, briller en liberté sur toutes les églises qui bordaient les rives du grand fleuve.

Pendant plusieurs années, l'émigration n'eut lieu que sur une échelle moins considérable, et ceux qui arrivaient en Canada avaient au moins les moyens de s'y transporter convenablement et de vivre en attendant qu'ils pussent se placer ou trouver du travail. Mais, de 1829 à 1838, le nombre des émigrés monta à 263,089 individus, pour la plupart appartenant aux classes les plus misérables de l'Irlande. Si ces infortunés, que chassaient de leur patrie la misère et la persécution, n'avaient apporté avec eux que le spectacle de leur pauvreté, la charité du clergé canadien et les ressources qu'offrait un pays immense auraient trouvé promptement les moyens de les soulager. Mais, d'un côté, faute de soins attentifs de la part des agents du gouvernement commissionnés pour surveiller l'embarquement des émigrants ; de l'autre, par suite de l'avidité des capitaines chargés de les transporter, et qui les entassaient les uns sur les autres dans les navires, pour en retirer plus d'argent, il arrivait depuis plusieurs années qu'il se faisait annuellement une importation régulière de maladies contagieuses dans le pays[1]. Un grand nombre d'émigrés débarquaient malades, faute de soins et d'espace ; les vaisseaux où ces maladies prenaient naissance étant en mauvais état, surchargés,

[1] *Rapport du docteur Skey, député inspecteur-général des hôpitaux, et président de la Société des émigrés à Québec.*

et manquant le plus souvent d'air et d'eau fraîche. Ces malheureuses circonstances nécessitèrent l'établissement d'une station de quarantaine à la Grosse-Ile, îlot désert, à quelque distance au-dessous de Québec, où l'autorité força désormais tous les navires arrivants ayant des cas de maladies contagieuses à bord de faire quarantaine. En même temps on y construisit un hôpital, et un prêtre fut chargé par l'archevêque de Québec d'y demeurer chaque année durant l'époque des émigrations, pour y administrer aux malades et aux moribonds les soins charitables de son ministère.

C'est encore ici un éloge à faire du clergé canadien, que, dans toutes les misères auxquelles est sujette l'humanité, on le vit constamment accourir le premier à l'aide de toutes les infortunes. Ces biens dont jouissent les communautés religieuses, et qui tant de fois avaient été l'objet des attaques des ennemis de la Religion, ces biens, et ceux du séminaire de Saint-Sulpice en particulier, servaient à soulager toutes les indigences sans distinction, et à élever des écoles indifféremment pour tous ceux qui voulaient s'y présenter. « Les biens de » l'Église Catholique, ajoute encore lord Durham [1], et » les services du clergé, si nombreux et si zélé, de cette » Église ont été du plus grand avantage à la grande » masse des émigrés irlandais, qui se sont presque uniquement reposés sur les secours de charité et de religion qu'ils en ont reçus. »

[1] *Rapport à la reine*, etc., déjà cité.

Mais si, dans l'ensemble de leur conduite, on trouvait le peuple et le clergé canadien disposés par la charité chrétienne à secourir la détresse des frères que la Providence leur envoyait d'Irlande, le caractère national, prenant plus d'une fois le dessus, leur faisait regarder avec une jalouse défiance la multiplication de ces étrangers qu'ils voyaient insensiblement s'établir au milieu d'eux et prendre place dans le pays. Sujets fidèles de l'Angleterre, ils avaient donné autant qu'ils avaient pu des preuves de leur loyauté; mais ils n'aimaient ni les Anglais ni ceux qui parlaient la langue anglaise; pour eux, être Canadien et Catholique était presque synonyme, et confondant dans un même amour et la Religion et la langue de leurs ancêtres, ils regardèrent longtemps comme une hérésie d'apprendre la langue de ceux qui les avaient conquis [1].

Si les Irlandais avaient adopté la langue française, rien n'eût été plus facile que leur fusion avec les Canadiens ; mais ils parlaient une langue odieuse à ceux qui les accueillaient dans leurs hôpitaux et dans leurs églises ; ils formaient un peuple catholique, à la vérité, mais un peuple à côté d'un autre peuple lequel semblait éprouver, en les voyant s'accroître surtout avec tant de rapidité, durant les dernières années, une vague appréhension de se voir un jour absorbé dans cette multitude étrangère, précisément parce qu'ils avaient

[1] A l'époque où j'habitais Québec, on ne trouvait dans cette ville que très peu de Canadiens qui parlassent l'anglais, et ils me témoignèrent plus d'une fois leur étonnement en voyant qu'un *Français de la vieille France,* comme ils disent, possédât cette langue.—V. pp. 14 et 20 des Observat.s (J.V.)

les mêmes lois et la même religion. Qu'on ne s'étonne donc pas de la répugnance qu'avaient les Canadiens, à Québec surtout, où la nationalité française était demeurée plus vivace, à donner aux Irlandais des prêtres de leur nation et des églises séparées, selon le vœu que ceux-ci exprimaient chaque jour : ils devaient craindre que les Irlandais, constatant ainsi leur nombre, et conséquemment leur force, ne s'arrogeassent dans la société de l'Église Catholique du Canada une influence et une action que, par leur caractère ardent et énergique, ils n'étaient que trop disposés à saisir.

Après les avoir laissés longtemps confondus dans les rangs des pauvres, la fabrique et le clergé de Québec, auxquels ils adressaient fréquemment de pressantes réclamations, furent enfin forcés de s'occuper d'eux d'une manière spéciale, et l'on commença par leur assigner le dimanche une heure particulière pour entendre la sainte messe, qui serait dite pour eux seuls. C'était une première concession, à laquelle Plessis ne tarda pas d'ajouter celle de leur donner un prêtre de leur nation, qui fut chargé de leur faire des instructions en anglais. A Montréal, où le mélange de sujets d'origine britannique était beaucoup plus grand, et où par conséquent il y avait moins de jalousie nationale dans le clergé, ils avaient non seulement obtenu les mêmes avantages, mais encore les Sulpiciens, qui avaient la direction de la paroisse de cette ville, avaient mis à la disposition des Irlandais l'ancienne église des Récollets.

Le nombre de ces émigrés croissant chaque jour davantage, ils demandèrent à avoir également une église à Québec. La fabrique de la paroisse de cette ville, devenue puissante depuis qu'elle avait trouvé moyen de dissoudre l'ancien chapitre, fit longtemps la sourde oreille, refusant aux Irlandais de leur faire la moindre concession nouvelle à cet égard. Sans avoir ni l'intelligence, ni l'éducation des fabriciens qui avaient si malheureusement résisté autrefois à l'évêque Briand, elle mettait dans ses refus un entêtement d'autant plus déplorable, qu'elle avait réussi à se faire patronner par M. Signay, alors coadjuteur et à la fois encore curé de Québec. Les Irlandais redoublèrent leurs réclamations, disant qu'ils ne demandaient autre chose que l'autorisation de se bâtir une église à leurs propres frais. Enfin, après une longue et inutile résistance, qui ne servit qu'à déconsidérer davantage leurs adversaires aux yeux des Irlandais, la fabrique de Québec fut forcée de se soumettre à une concession dont elle aurait dû se faire un mérite devant eux.

Aussi était-ce une chose étrange de voir dans Québec, la ville catholique par excellence, les sectes protestantes les moins nombreuses avoir des chapelles et des temples élégants, et les Irlandais catholiques au nombre de quatre ou cinq mille, sans église et pour ainsi dire sans pasteur. En voyant rejeter leurs prières, ils eurent recours à la presse, et des écrits nombreux et véhéments signalèrent l'intolérance des fabriciens de l'église de Québec. Le conseil de la fabrique s'assembla,

et après de violents débats la question demeurait encore indécise. Depuis quelque temps M. Mac Mahon, jeune prêtre irlandais plein de zèle et d'activité avait été préposé au soin de ses compatriotes. Profitant des indécisions de la fabrique, il engagea les siens à acheter le terrain destiné à recevoir la nouvelle église, et à plusieurs reprises revint à la charge auprès des autorités ecclésiastiques, en les suppliant de se rendre aux vœux des Irlandais. Repoussé tout aussi souvent, il revint encore à la charge et s'adressa une dernière fois au coadjuteur, qui le renvoya durement. De la cure alors il courut au séminaire, et profitant d'un moment où l'archevêque Panet était seul, il se jeta à ses pieds en le conjurant de signer la pétition de ses compatriotes. Le bon prélat, complice innocent des injustes refus de son coadjuteur et de la fabrique, se laissa facilement toucher par les prières de Mac Mahon; il prit la plume, donna sa signature, et dès ce moment-là fut un des plus généreux bienfaiteurs de la nouvelle église.

Elle fut bâtie dans une situation avantageuse de la ville. Commencée en 1831 sur un assez vaste plan, elle ne fut terminée qu'après la mort de M. Panet, en 1833. M. Signay avait succédé à l'archevêché de Québec. Les Irlandais le supplièrent de la bénir ; mais au jour fixé pour cette bénédiction l'archevêque se trouva absent de Québec ; l'on dut avoir recours à M. Demers, vicaire-général du diocèse, qui ainsi que lui demeurait au séminaire. L'église fut bénie et dédiée à saint Patrice, patron de l'Irlande, au milieu des cris de joie et

d'allégresse du peuple irlandais. Mais, depuis lors jusqu'au moment où j'écrivais ces lignes en Canada[1], M. Signay n'avait pas daigné encore honorer une seule fois cette église de sa présence, quoiqu'elle fût au milieu de sa ville épiscopale, dans laquelle douze à quatorze mille Irlandais faisaient partie de son troupeau.

L'épiscopat de M. Panet fut signalé par cette épidémie fatale qui, sous le nom de choléra, porta ses ravages en peu d'années d'une extrémité du monde à l'autre. Une foule de victimes, rapidement moissonnées en Canada, descendirent dans la tombe ; Québec surtout fut frappé sans ménagement, et pendant plusieurs mois on n'entendit que le triste bourdonnement des cloches, sonnant le glas des funérailles. A deux reprises, en 1831 et en 1833, ce redoutable fléau apparut à Québec, la première fois sous l'épiscopat de l'archevêque Panet, qui, en prodiguant dans ses mandements les consolations de la religion à son peuple, lui recommandait la prière comme le moyen le plus efficace pour combattre ce terrible fléau, et répandait en même temps d'abondantes aumônes. Lorsque l'épidémie reparut pour la seconde fois, il n'existait plus ; M. Signay avait pris sa place. Durant toute la durée de ces deux effrayantes époques, le clergé canadien, à Québec ainsi qu'à Montréal, à la ville comme à la campagne, se montra, ce qu'il est toujours et partout dans de telles

[1] Mars 1846.

circonstances, charitable et dévoué jusqu'à la mort portant à tous, avec l'intrépidité de la foi, dans la chaumière du pauvre comme dans la maison du riche, les secours sacrés de la religion.

Après avoir pendant sept ans gouverné paternellement l'Eglise de Québec, M. Panet, qui se sentait fléchir sous le poids de la vieillesse non moins que de l'épiscopat, confia à son coadjuteur l'administration de son diocèse (16 octobre 1832). Ainsi que son prédécesseur, il voulut terminer sa carrière à l'hôpital-général, qui avait vu mourir successivement presque tous les évêques de Québec. Sentant sa fin approcher, le bon vieillard rappelait à ceux qui l'entouraient ces paroles de saint Jean à ses disciples : « Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres. » Plein d'espérance et de résignation, il expira doucement, le 14 février 1833, à l'âge de quatre-vingts ans. Ses funérailles eurent lieu le 16 du même mois, en présence de lord Aylmer, gouverneur-général de la province, accompagné de ses officiers et d'un concours immense de citoyens de toute classe et de toute croyance. Il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, à côté de l'archevêque Plessis.

Le lendemain, Joseph Signay prit possession du siége de Québec. M. Pierre-Flavien Turgeon, déjà proposé une première fois à la mort de Plessis pour coadjuteur de M. Panet, le fut derechef pour coadjuteur de M. Signay. Cette proposition avait eu lieu à l'avance; et, quoique le bill de réforme obtenu par les Catholiques en Angleterre dût exempter plus que ja-

mais ceux du Canada de l'humiliante suprématie qu'ils avaient laissé prendre au gouvernement sur leur église, M. Signay n'osa toutefois se soustraire à l'approbation britannique. Il écrivit une humble supplique à lord Aylmer, et celui-ci obtint du ministère à Londres des lettres qui appprouvaient le choix qu'on avait fait de M. Turgeon. Ces lettres lui furent expédiées le 4 mars de la même année, après quoi le nouvel archevêque de Québec écrivit à Rome, en priant la Propagande de sanctionner la nomination du coadjuteur élu. Mais cette sanction trouva là des obstacles. L'abbé Saint-Germain, curé d'une des paroisses de l'île de Montréal, était patronné par un grand nombre d'amis, qui désiraient vivement le voir arriver au siége de Québec. Quelques membres du clergé s'unirent à eux, et ils envoyèrent conjointement divers mandataires à Rome; ils cherchèrent à persuader à la Propagande que le choix de M. Turgeon était peu sympathique avec les sentiments des Canadiens, en suppliant la Congrégation de recevoir à sa place le curé Saint-Germain. Cette affaire traîna quelque temps en longueur ; mais le clergé de Québec, ayant appris les intrigues qu'on avait ourdies à Rome, pria l'archevêque d'y envoyer en son nom d'autres mandataires qui pussent faire connaître plus nettement l'état des choses du Canada. Le vicaire-général Maguire fut chargé de cette mission délicate; il s'en acquitta avec tout le zèle dont il était capable, et l'élection de M. Turgeon fut confirmée. Sans infirmer en rien les qualités personnelles de celui qu'on pré-

sentait comme son compétiteur, nous pouvons dire avec connaissance de cause que le nouveau coadjuteur paraissait réunir toutes les qualités requises pour en faire un digne successeur de Laval, de Saint-Valier, et de Plessis; la sciencc solide de Mgr Turgeon, sa piété éclairée, sa prévenance, et le charme d'une conversation instructive, que nous avons été plus d'une fois à même d'apprécier, devaient lui mériter la faveur du Saint-Siége. En conséquence de la décision donnée par la Propagande, il reçut ses bulles du pape Grégoire XVI, de vénérable mémoire, datées du 28 février 1834; et, le 11 juin de la même année, il fut consacré à Québec, sous le titre d'évêque de Sidyme [1].

[1] Voir les pièces justificatives pour l'élection et la confirmation de Mgr Turgeon, évêque de Sidyme, *in partibus*. Aux archives de l'archevêché de Québec.

CHAPITRE XXIX.

DEPUIS L'INCENDIE DU CHATEAU SAINT-LOUIS DE QUÉBEC, EN 1834, JUSQU'A LA CONSÉCRATION DE WILLIAM DULLARD VICAIRE-APOSTOLIQUE DU NEW-BRUNSWICK, EN 1842.

Incendie du château Saint-Louis à Québec. Description de la ville de Québec et de ses environs. État des missions dans le vicariat-apostolique de Terre-Neuve. Ses vicaires-apostoliques jusqu'à Mgr Fleming. Ce prélat bâtit une nouvelle cathédrale à Saint-John (1841). État du Christianisme au Labrador en 1837. Établissements des frères Moraves. Mgr Fleming nommé évêque de Saint-John de Terre-Neuve par Pie IX. Missions de la Nouvelle-Écosse. Mort de l'évêque Burke à Halifax. William Fraser nommé vicaire-apostolique à sa place (1821). Caractère de ce prélat. Le pape lui donne Mgr William Walsh pour coadjuteur. Division entre les deux prélats. Le vicariat-apostolique est dissout. M. William Fraser est nommé évêque d'Arishat au Cap-Breton, et Mgr Walsh, évêque d'Halifax (1844). Le P. Vincent, prieur de Tracadie. Mort de Bernard-Angus Mac Eachern, évêque de Chalottetown. Bernard Donald Mac Donald est nommé son successeur (1837). Érection de l'évêché de Frédéricton dans le New-Brunswick, en faveur de William Dullard (1842).

L'année même de la consécration de l'évêque de Sidyme (1834), Québec fut témoin d'un désastre bien pénible pour les cœurs français, l'incendie du château Saint-Louis, qui, malgré les prompts secours qu'on apporta de toutes parts, anéantit en peu d'heures cet édifice respectable, berceau de la colonisation canadienne et de l'ancienne puissance française dans l'Amérique Septentrionale. Fondé par l'illustre Champlain, sur la plate-forme la plus élevée du promontoire où la ville est assise, à plus de trois cents pieds au-dessus du fleu-

ve qui en baigne la base, le château de Québec rappelait par ses constructions massives et irrégulières, ses grands appartements, et surtout sa tournure féodale, l'époque où il avait été bâti, et le but que Champlain s'était proposé en jetant ses fondements. Naguère résidence des vice-rois et des gouverneurs-généraux de la Nouvelle-France, devenu depuis la conquête la demeure des gouverneurs qu'envoyait au Canada l'orgueilleuse Albion, le château Saint-Louis, qui avait vu passer toutes les gloires et les humiliations de la population franco-canadienne, s'abîma dans les flammes juste à temps pour ne pas voir la langue, les lois, les mœurs, et l'antique constitution du pays, se confondre dans la langue, les lois, les usages et la constitution des peuples d'origine anglo-celtique, qui commençaient à se trouver partout, et qui doivent dans un temps donné par la Providence absorber tous les restes des autres peuples dans l'Amérique Septentrionale.

(*) Lorsque les débris du château eurent disparu, un nom étranger remplaça le titre glorieux de Saint-Louis, souvenir des jours d'autrefois. Lord Durham, qui vint peu d'années après en Canada, en fit déblayer l'emplacement, dont il fit une promenade qui porta son nom (Durham terrace). C'est le site le plus imposant de l'ancienne capitale de la Nouvelle-France, et celui où le voyageur aime à venir oublier les heures en contemplant l'immense panorama qui se présente à ses regards. Les Canadiens vous disent avec une juste vanité que c'est le plus beau du monde. Je ne suis pas

(*) V. "Nota" de la p. 74 des Observat.s &c (P.V.)

entièrement de leur avis, malgré l'admiration qu'il m'inspirait chaque fois que j'allais y porter mes pas : car je ne puis oublier celle que j'ai éprouvée en tant d'autres contrées. Mais c'est certainement un des spectacles les plus grands et les plus frappants qu'il soit possible de concevoir.

La ville tout autour, descendant en pente abrupte jusqu'au bord du fleuve, s'alignant le long des eaux, enlaçant dans sa construction bigarrée de toutes sortes de couleurs les flancs du cap Diamant, couronné de son orgueilleuse citadelle, et, vis-à-vis, le promontoire de la Pointe-Lévi, avec son amphithéâtre de maisons blanches, ses métairies, ses bois et ses prairies : à gauche, le large ravin où la rivière Saint-Charles roule ses ondes pour les unir au Saint-Laurent ; l'avenante paroisse de Beauport, qui, le long de ses coteaux, se développe avec grâce jusqu'à la chute de Montmorency ; à quelque distance, au fond de la baie, la belle île d'Orléans, qui renferme cinq paroisses, et que le fleuve étreint de ses deux bras ; à l'horizon, les sombres falaises du Cap-Tourmente, premier anneau de cette chaîne de montagnes sauvages qui s'étendent jusques sous les neiges éternelles des régions polaires, et, de quelque côté que le regard se tourne, le fleuve superbe et calme, malgré la rapidité de son cours [1], qui part de Québec avec ses goëlettes, ses bricks à trois mâts, ses navires de tout bord, pour s'unir à la mer (*) dans toute la

[1] La marche du Saint-Laurent est ordinairement de sept nœuds ou sept milles à l'heure.

(*) V. p. 11 des Observat^s &c (J.V.)

majesté de sa puissance. Il n'y a peut-être pas une autre ville dans le Nouveau-Monde qui offre de si étranges contrastes que Québec : ville de guerre et de commerce, perchée comme un nid d'aigle, ainsi que les châteaux des bords du Rhin, sur un roc perpendiculaire, sillonnant l'Océan avec ses nombreux navires; ville américaine bâtie par une colonie française, gouvernée par un seigneur anglais, gardée par des Highlanders écossais, soumise encore aux institutions féodales de la France de Louis XIV combinées avec le système du gouvernement parlementaire; ville moderne par sa civilisation, sa politesse, ses habitudes de luxe, et touchant aux débris des populations sauvages et aux déserts qui s'étendent derrière elle; ville, enfin, située à la même latitude à peu près que Paris, et réunissant le ciel bleu et le climat ardent des contrées méridionales aux rigueurs d'un hiver hyperboréen.

Même contraste dans la distribution des rues et le style des habitations. La ville haute, enceinte de murailles et de bastions, renferme les grands hôtels et les magasins de luxe ; la ville basse les ouvriers, les marchands, et les marins. Puis viennent ses vastes faubourgs, dont l'aspect est celui des villes anglaises ou américaines. Avec ces accidents de terrain, cette diversité de constructions, et je ne sais quelle teinte sombre qui voile son ensemble, Québec [1] rappelle souvent au

[1] Québec, qui comptait de sept à huit mille habitants au moment de la conquête, en avait vingt-cinq mille en 1831, et on lui en donne aujourd'hui environ cinquante mille, dont quarante mille sont Catholiques.

voyageur l'aspect de ces vieilles villes de France ou d'Allemagne restées en arrière des temps modernes.

Quoique les vicariats-apostoliques de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Ecosse, et du New-Brunswick, ne fussent pas sous la dépendance métropolitaine de Québec, c'était de cette ville cependant qu'ils avaient bien longtemps reçu leurs missionnaires ; ils ont donc encore une espèce de droit à prendre leur place dans un livre qui a le Canada pour objet.

Nous avons parlé brièvement des deux premiers vicaires-apostoliques de Terre-Neuve, O'Donell et Lambert, son coadjuteur, qui lui avait succédé avec le titre d'évêque de Chytre, lorsque O'Donell eut été transféré au siége de Derry en Irlande. Thomas Gillow fut ensuite consacré vicaire-apostolique de Terre-Neuve, en 1818, sous le titre d'évêque d'Hypsopolis. Mais, s'il prit possession de son vicariat, il n'y demeura pas longtemps ; car, la même année, Thomas Scallan, évêque de Drago, qui avait déjà fait quelque séjour à Terre-Neuve en qualité de simple missionnaire, y arriva comme vicaire-apostolique, accompagné de sept nouveaux missionnaires. Sur dix-neuf ecclésiastiques qui étaient venus dans cette île depuis l'installation du vicariat-apostolique, quatre avaient succombé, un autre était infirme, et onze s'étaient retirés successivement devant la dureté du climat et les difficultés du ministère. Parmi ceux qui avaient eu le courage d'y rester, il faut compter en première ligne Thomas Ewer, prêtre zélé, qui mourut en

1833, après un séjour de quarante années à Terre-Neuve.

Durant cet intervalle, on n'avait construit que quatre églises; aucune école n'avait été fondée pour l'éducation de la classe pauvre. Jusqu'à l'époque où fut établi le vicariat-apostolique, les Catholiques n'ayant aucun local pour l'exercice du culte, plusieurs s'étaient laissé entraîner dans les temples protestants, et l'habitude d'aller prier avec les sectaires prévalut tellement chez eux, qu'elle résista longtemps au zèle et à la piété des vicaires-apostoliques. Ils eurent à lutter contre tous les vices, dans un pays où le lien conjugal avait perdu sa sainteté. Chose étonnante! c'était souvent un pêcheur sorti de la lie du peuple qui accomplissait une sorte de cérémonie de mariage, et, à son défaut, une vieille femme qui, se croyant sans doute moins autorisée, avertissait les époux que sa bénédiction perdrait son efficacité lorsque le curé viendrait à passer. Aussi le sacrement de mariage était-il tombé en désuétude, et le peuple croupissait dans une si grande ignorance, qu'on a vu des vieillards se vanter ensuite d'appartenir à l'Église, quoiqu'ils n'eussent pas même reçu le baptême.

Tel était l'état des missions de Terre-Neuve, lorsque, en 1829, Michael Fleming, évêque de Carpasia, succéda à Thomas Scallan, dont il était coadjuteur depuis huit ans. La connaissance qu'il avait acquise de son diocèse durant cet espace de temps lui permit d'y introduire de sages réformes. Il le divisa successive-

ment en treize districts, construisit des églises, des presbytères, et des écoles, où bientôt toute la population fut en état de recevoir l'instruction religieuse et profane, dont elle avait si grand besoin. Avec une santé délicate, il traversa plus de dix fois l'Océan, et, quoiqu'il en souffrît toujours, il n'en redouta jamais ni les périls ni les incommodités pour aller chercher en Europe des secours ou des auxiliaires de son apostolat.

L'île de Terre-Neuve est de construction granitique, comme celle du Cap-Breton; ses côtes, formées par des rochers, sont également rugueuses et déchiquetées par l'action des vagues, et couvertes de rescifs à fleur d'eau; elles offrent néanmoins un grand nombre de ports favorables aux nombreux bateaux pêcheurs qui y abordent de toutes parts, la pêche de la morue étant son principal commerce. De hautes montagnes couvertes de forêts paraissent couvrir tout l'intérieur, qui n'est pas encore bien connu. Ses habitants sont généralement disséminés dans les villages et les villes, bâties non loin des ports : la principale est Saint-John-de-Terre-Neuve. Cette ville, qui est aujourd'hui la capitale de l'île, est remarquable par ses fortifications et son port, où il se fait, durant la saison de la pêche, un commerce considérable. Les vicaires-apostoliques y avaient fixé leur séjour, et en avaient fait le siége du vicariat. En 1834, la cathédrale de cette ville n'était encore qu'une misérable église de bois, incapable de contenir dans son enceinte la pieuse population, qui désirait assister au saint sacrifice et entendre la parole de Dieu le dimanche

et les fêtes. Un vaste terrain sans valeur se trouvait près de la ville; il appartenait au gouvernement. L'évêque Fleming lui adressa une supplique pour en obtenir la propriété, et conçut le dessein d'y bâtir une grande et belle cathédrale, un monastère pour les religieuses qui se destinaient à l'éducation des jeunes filles, des écoles, et une résidence épiscopale.

Sa pétition fut bien reçue; mais il était à Rome, en 1837, lorsqu'il apprit l'heureuse nouvelle que le gouvernement lui avait accordé sa demande. Il partit aussitôt, et traversa de nouveau l'Océan pour retourner dans son diocèse. Le jour où le navire qui le portait jeta l'ancre dans la rade, le bruit de son arrivée se répandit promptement dans la ville. Une barque élégamment pavoisée et surmontée du signe auguste du salut s'élança vers son navire, et une députation composée des jeunes gens les plus distingués vint recevoir son pasteur chéri et l'amener en triomphe au rivage. Le clergé, la population presque entière, l'y attendaient avec les corporations diverses, qui lui adressèrent leurs félicitations; et la chambre des représentants du pays, assemblée en ce moment, ajournant aussitôt la séance, vint en corps le complimenter sur son succès et son heureux retour. Environné de ce brillant cortége, l'évêque se dirigea vers son église; mais il n'avait encore fait que quelques pas lorsqu'il vit s'avancer à sa rencontre une procession de jeunes filles vêtues de blanc, que conduisaient les religieuses du couvent de la Présentation, fondé à Saint-John depuis trois ans; à leur

tête flottait une riche bannière, offrant la Croix brodée en or, couronnée de fleurs. Le cortége et la procession entrèrent ensemble à l'église, et c'est là qu'après avoir remercié Dieu de tous ses bienfaits, le pasteur annonça à son troupeau l'heureux succès de toutes ses démarches.

Les protestants, malgré leur petit nombre, trouvèrent toutefois les moyens d'entraver encore les desseins de l'évêque Fleming, et il fallut qu'il traversât de nouveau l'Océan pour aller solliciter à Londres l'exécution de la promesse qui lui avait été faite. Sa démarche obtint un plein succès. Secondé par la population presque entière de Saint-John, qui rivalisait de zèle à transporter les pierres énormes qui devaient servir aux fondations du nouvel édifice, l'évêque posa la première pierre de sa cathédrale, dans le courant de l'été de l'année 1841. Ce monument, conçu sur un plan magnifique, d'après les règles de l'architecture gothique, est aujourd'hui terminé. Telle a été, me racontait le docteur Fleming lui-même [1], la générosité et la munificence du peuple irlandais, dont il avait demandé les secours, que sa cathédrale, sans avoir coûté beaucoup à son troupeau, se trouve être une des plus belles et des plus grandes églises de l'Amérique Septentrionale. Placée dans une situation admirable, elle domine la ville,

[1] J'ai eu le bonheur de faire avec Mgr Fleming la traversée de l'Océan, au mois d'août 1845, sur le paquebot à vapeur *Caledonia*, allant à Boston. J'ai entendu de la bouche de ce prélat une foule de détails intéressants sur l'état de son diocèse. Le Dr Fleming nous quitta en face de Terre-Neuve, s'étant embarqué dans un bateau pêcheur, qui le transporta à Saint-John, le samedi 30 août 1845.

le port, l'Océan, une vaste étendue de pays. La Croix, arborée sur ses hauteurs stériles, consolera les regards des pauvres habitants de ces contrées; elle apparaîtra comme un phare de salut aux voyageurs qui passeront le long de ces côtes , annoncera aux navigateurs européens la puissance de la foi dans l'île qu'ils viennent visiter, et leur rappellera l'inépuisable charité qui anime le continent bienfaiteur d'où ils sont venus.

En terminant ici les renseignements que nous avons pu recueillir sur Terre-Neuve, nous ajouterons que la ville de Saint-John contient au-delà de douze mille Catholiques, sur une population totale de vingt-cinq mille habitants. Le reste de l'île est dans la même proportion, et le recensement fait en 1832 par le colonel Bouchette lui donnait au-delà de soixante-quinze mille âmes. Nous ne comptons pas dans cette évaluation une population flottante de douze à quinze mille Français, répandus sur la côte de Terre-Neuve et sur les îles de Saint-Pierre et de Miquelon : ces deux îles appartiennent à la France, mais sont au spirituel sous la juridiction de l'évêque de la Martinique. En 1846, le nombre des prêtres employés dans l'île de Terre-Neuve était de vingt-trois [1]. Mgr Fleming se disposait alors à envoyer deux missionnaires aux Esquimaux de la côte glacée du Labrador, qui jusqu'à cette époque n'avaient pu obtenir d'autres notions sur le Christianisme que les ins-

[1] *Almanach de Québec* pour l'année 1846.

tructions faussées et imparfaites données par les frères Moraves.

Ces sectaires avaient depuis déjà plusieurs années des établissements sur les tristes rivages du Labrador, et nous joignons ici les renseignements que nous avons puisés à cet égard dans une source protestante. Leur principale station était à Naïn, sur la côte septentrionale, où le consistoire général des frères Moraves envoie tous les ans un navire chargé de provisions, etc. A Naïn il y avait quatre frères appelés missionnaires; à Okkak trois, à Hébron cinq, et à Hopedale quatre autres. Le nombre total des frères Moraves établis au Labrador était de vingt-neuf, et celui des Esquimaux convertis au protestantisme pouvait être en 1837 de huit cent quatre-vingt-quinze, dont trois cent vingt participaient à la cène, d'après leurs calculs [1].

Nous n'avons pu savoir si depuis lors Mgr Fleming avait mis à exécution le dessein d'envoyer des missionnaires pour éclairer des véritables lumières de l'Évangile cette portion si dégradée de l'espèce humaine. En 1834, le pape Pie IX, glorieusement régnant, érigea la ville de Saint-John de Terre-Neuve en évêché titulaire pour Mgr Fleming. Ce prélat vertueux mourut il y a deux ans environ, et depuis lors le Dr Murdock lui a succédé dans le siége de Saint-John, qui est sur le point d'être élevé au rang de métropole; Terre-Neuve serait alors partagée en quatre évêchés. C'est ainsi qu'en

[1] Montgommery Martin's *British Colonies*, *New-Foundland*, *Labrador Coast*. etc.

étendant l'épiscopat dans ces froides et sombres contrées, le père commun des fidèles travaille avec une infatigable et incessante activité à accroître, en tous lieux et jusqu'aux extrémités les plus barbares, le royaume de Jésus-Christ, dont il est le digne et auguste représentant sur la terre.

La Nouvelle-Ecosse continuait, de son côté, à prospérer sous l'administration sage et paternelle de son vicaire-apostolique. Mais Burke, épuisé par des travaux de tout genre, sentait le besoin d'un aide et d'un coadjuteur. Il avait à ce sujet écrit à la Propagande à Rome, et demandé qu'on lui donnât en cette qualité M. Thomas Maguire, le savant et digne grand-vicaire de Québec, qu'il savait capable, mieux que tout autre, de le seconder dans son apostolat. Le Saint-Siége accéda à ses vœux, et Maguire reçut les bulles qui le nommaient évêque *in partibus* et coadjuteur au vicariat-apostolique de la Nouvelle-Ecosse. Mais ce vertueux prêtre eut la modestie de refuser constamment la dignité qui lui était offerte, et les instances de M. Burke ne purent le déterminer à accepter. Il remit ses bulles à l'évêque Plessis, qui en écrivit à Rome, et Burke mourut la même année (1820), au mois de décembre, sans avoir eu la consolation de laisser après lui un successeur qui pût prendre le gouvernement du vicariat. L'archevêque de Québec continua quelque temps à en prendre soin : il y envoya des missionnaires, même encore après la consécration de William Fraser, prêtre écossais, nommé, en 1821, vicaire-apostolique de

la Nouvelle-Ecosse, avec le titre d'évêque de Tanes.

Fraser était un homme pieux, charitable et zélé, bon théologien, mais avec fort peu de connaissances en administration, et presque exclusivement dévoué à cette partie de son troupeau qui était d'origine écossaise. Pendant vingt ans qu'il demeura seul chargé des fonctions de l'épiscopat dans cette contrée, il parut presque toujours oublier qu'il était évêque, pour ne s'occuper que du détail des missions, comme le peut faire un simple prêtre, sans songer à en embrasser l'ensemble, ni s'occuper des mesures générales. Sa vie, laborieuse et austère, se passa presque tout entière parmi les populations écossaises de son vicariat, du côté d'Antigonish, à l'extrémité septentrionale de la péninsule, où il résidait ordinairement. Aussi les Irlandais, qui formaient la majorité catholique de la Nouvelle-Ecosse, se plaignirent-ils plus d'une fois avec amertume de leur évêque, en lui reprochant son indifférence à leur égard ; mais cette indifférence n'existait réellement pas au fond de son cœur. Son caractère timide seul donna lieu à ce reproche, Fraser ne s'étant jamais senti le courage de prêcher, ou même d'adresser à ses ouailles quelques paroles en anglais, lorsqu'il venait à faire ses visites pastorales parmi ceux qui n'entendaient que cette langue.

Les Irlandais, et surtout ceux d'Halifax, dont la congrégation devenait chaque jour plus nombreuse, fatigués de cet état de choses et mécontents de voir que le vicaire-apostolique, dont leur ville avait auparavant,

toujours été le séjour depuis la fondation du vicariat, avait fixé loin d'eux son siége, firent à la fin entendre leurs plaintes à Rome, en témoignant que depuis vingt ans, c'est-à-dire depuis la mort d'Edmond Burke, ils avaient à peine, à de rares intervalles, eu le bonheur de jouir de la présence de leur vicaire-apostolique. Ces plaintes, plusieurs fois réitérées, finirent par exciter l'attention du Saint-Siége, et, après l'examen préalable de cette situation, il ne trouva d'autre moyen d'y mettre un terme, et de rattacher solidement William Fraser à la ville d'Halifax, qu'en le nommant évêque titulaire de cette ville. Elle fut, en conséquence, érigée en évêché, et M. William Walsh, prêtre irlandais d'un grand mérite, fut en même temps adjoint au nouvel évêque d'Halifax, en qualité de coadjuteur, le 15 février 1842. Consacré l'année suivante sous le titre d'évêque de Maximianopolis, il se rendit aussitôt dans la Nouvelle-Ecosse.

Cette nomination d'un coadjuteur qu'il n'avait pas demandé chagrina le vieil évêque ; il en appela à Rome à son tour, et en attendant il refusa de recevoir M. Walsh. On s'y attendait à demi ; le Pape alors, pour trancher les démêlés qui s'étaient élevés entre les deux prélats, divisa le diocèse, et cette sage mesure parvint à satisfaire toutes les exigences. La partie la plus septentrionale de la Nouvelle-Écosse, où se trouve Antigonish ainsi que la majorité des populations écossaises, fut réunie au Cap-Breton et forma ainsi un nouveau diocèse, dont le siége fut fixé à

Arishat dans l'île Madame, et d'Halifax Fraser fut transféré à Arishat. Par cette translation, M. Walsh devint sans obstacle évêque d'Halifax, gardant pour son diocèse la plus grande partie de la Nouvelle-Écosse, où il avait déjà opéré quelques changements avantageux (27 septembre 1844).

Sous son habile et énergique direction, tout prit une nouvelle tournure dans cette partie de la province. Le collége de Sainte-Marie d'Halifax, si bien commencé par Burke, et depuis trop négligé par son premier successeur, fut mis sur un nouveau pied et livré à la direction de trois ecclésiastiques. Par l'unanimité qu'il a su inspirer à la population irlandaise, nous avons vu de nos propres yeux[1] les merveilles qu'il a opérées aux regards ébahis et jaloux du protestantisme.

Outre l'évêque d'Halifax et les trois directeurs du collége, ce diocèse possédait encore quatorze ou quinze prêtres pour une population de trente-cinq à quarante mille Catholiques. L'évêque d'Arishat comptait en 1846 une dixaine de prêtres répandus sur la surface de l'île du Cap-Breton et sept ou huit dans la partie de la Nouvelle-Écosse qui dépend de son diocèse[2]. Le monastère de Tracadie, encore aujourd'hui gouverné par le père Vincent, qui est fort âgé, n'avait qu'un seul prêtre de plus et douze frères lais.

[1] Lors de mon passage à Halifax, en me rendant à Boston, en août et septembre 1845.

[2] M. William Fraser est mort à Antigonish, le 4 du mois d'octobre 1851.

Après avoir travaillé avec un grand zèle pendant plusieurs années à étendre la foi dans les pays soumis à son obédience, Mac Eachern, vicaire-apostolique de l'île du Prince-Edward et du New-Brunswick, avait vu ériger son vicariat en évêché titulaire, sous le nom de Charlottetown. C'est dans cette ville, capitale de l'île du Prince-Edward, que le nouveau siége fut placé (11 août 1829). Six ans après, l'évêque Mac Eachern mourut, laissant vacant le nouveau siége. Le clergé de Québec, qui cherchait à exercer encore une sorte de suprématie sur l'île du Prince-Edward, dont quelques missionnaires avaient fait leurs études dans cette ville, voulut donner pour successeur à l'évêque Mac Eachern un prêtre Canadien, M. Antoine Gagnon, dont la nomination fut vivement sollicitée à la cour de Rome[1]. Mais il ne réussit pas à l'obtenir. M. Bernard-Donald M'Donald, prêtre irlandais de la mission du Prince-Edward, fut justement préféré pour cette raison par le Saint-Siége, qui lui donna l'institution canonique en 1837, et il vint à Québec se faire consacrer évêque de Charlottetown, le 15 octobre suivant. Prélat bon et zélé, il travailla avec ardeur à procurer de nouveaux missionnaires à son diocèse, et commença la construction d'un vaste collége et d'un séminaire à un mille de la ville de Charlottetown.

Les besoins du New-Brunswick, auxquels il pouvait difficilement suffire par lui-même, lui faisant sentir tous

[1] Archives de l'archevêché de Québec.

les avantages que cette province retirerait du séjour d'un évêque particulier, l'évêque de Charlottetown en écrivit à Rome, en proposant la nomination de William Dullard, prêtre irlandais. Le Saint-Siége comprenait trop bien les intérêts des peuples, pour se refuser à partager un diocèse aussi vaste et placé dans des conditions aussi avantageuses que le démontrait M. Mac Donald. Le New-Brunswick fut, en conséquence de sa recommandation, érigé en diocèse (1842), et le Pape, en le détachant de celui de Charlottetown, lui adjoignit encore les îles de la Magdelaine. William Dullard était un élève du séminaire de Québec. Il fut consacré dans cette ville, le 11 juin 1843. Il vint ensuite fixer sa résidence épiscopale à Frédéricton, capitale du New-Brunswick ; il y mourut au mois d'août 1851. Le nombre des missionnaires de ce diocèse, en y comprenant l'évêque, était de vingt-trois en 1846, et la population catholique de quarante-cinq à cinquante mille âmes. Celle du Prince-Edward est d'au moins quarante mille, sur une population totale du double environ, avec dix missionnaires, non compris l'évêque.

CHAPITRE XXX.

DEPUIS L'ÉRECTION DE L'ÉVÊCHÉ DE MONTRÉAL, EN 1836, JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT DES PÈRES OBLATS EN CANADA, EN 1841.

Caractère de M. Lartigue, évêque de Telmesse. Il veut renoncer à l'épiscopat. Démarches du clergé canadien près du gouvernement pour obtenir son adhésion à l'érection du siége futur de Montréal. George Mountain lord-bishop de Montréal. Mort d'Antoine Tabeau, coadjuteur de l'évêque de Telmesse. Érection du siége de Montréal. Ignace Bourget, coadjuteur. Révolte des provinces canadiennes. Ambition méprisable de Papineau. Sévérité des évêques de Québec et de Montréal à l'égard des insurgés. Celui-ci est forcé de se cacher. Bataille de Saint-Denis. Fin de l'insurrection. Mort de l'évêque Lartigue (1840). Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal. Institution du chapitre canonial de cette ville. Glorieuses entreprises de Mgr Bourget. Son voyage en Europe. M. de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, en Canada. Ses succès apostoliques. La croix de Saint-Hilaire de Rouville. L'évêque de Montréal annonce à son diocèse l'arrivée des pères Oblats de Marie Immaculée.

Nous avons laissé le district de Montréal au moment où l'évêque de Telmesse venait de prendre possession de la cathédrale que lui avaient bâtie ses concitoyens. Nous l'avons laissé au moment critique où une partie du clergé qu'il était chargé d'administrer, loin de se soumettre avec docilité à la houlette pastorale qui venait remplacer celle de Plessis, profitait de la fausse position qu'il avait prise en se compromettant avec le séminaire de Saint-Sulpice, pour refuser toute obéissance à M. Lartigue en lui contestant la juridiction incertaine qu'il voulait établir comme évêque auxiliaire suffragant de Québec. Avec un caractère droit et un es-

prit ferme, mais trop inflexible parfois, et qu'il ne sut pas, comme l'archevêque Plessis, tempérer au besoin, l'évêque de Telmesse eut du moins le courage nécessaire pour soutenir les luttes pénibles qu'une première imprudence lui suscita au commencement de son épiscopat. Il était d'une santé frêle et délicate, et ses amis avouent eux-mêmes qu'il mêla quelquefois l'irritation de la maladie [1] dans les mesures qu'il prenait pour défendre ce qu'il crut avec trop d'obstination être son droit, dans certaines circonstances. On lui doit cependant cette justice que, s'il outrepassa plus d'une fois les bornes d'une sage résistance à l'opposition qu'on lui faisait, ce ne fut ni l'intérêt personnel ni l'ambition qui le poussèrent à ces extrémités, mais une connaissance trop peu approfondie des règles canoniques.

Il faut convenir aussi que, si la résistance fut violente de part et d'autre, ce n'est pas à M. Lartigue qu'on doit reprocher l'anomalie d'une situation dont les prérogatives étaient incertaines, les droits douteux, et précaires ; et que la faute principale devait en revenir à celui qui avait cru pouvoir ainsi jeter les bases de l'épiscopat à Montréal. Quant au clergé, on ne peut lui reprocher tout au plus que d'avoir mis dans cette querelle une animosité inconvenante pour la personne d'un prélat respectable après tout, et par ses qualités, et par la dignité dont il était revêtu ; mais on doit tou-

[1] *Mélanges religieux* de Montréal (30 avril 1841). Biographie de M. Lartigue.

jours remarquer que, si M. Lartigue dut souffrir de tous ces débats, et si la charité sacerdotale s'en trouva souvent blessée, la résistance des curés du district de Montréal était après tout une défense ardente et rationnelle du principe de l'intégrité épiscopale, et que cette résistance n'aurait jamais été soulevée si ce principe avait été respecté, et si M. Lartigue avait été dès le commencement canoniquement élu évêque titulaire de Montréal.

A la vue de cette tempête, dont il se plaignait si amèrement, l'évêque de Telmesse demanda à deux reprises à Rome d'accepter sa démission ; il s'écriait douloureusement comme le prophète Jonas, dont il empruntait les paroles avec saint Grégoire de Nazianze : « Si c'est à cause de moi que cette tempête s'est soulevée, jetez-moi à la mer. » Mais Rome n'agréa pas les vœux de M. Lartigue : elle avait trop de sagesse pour ne pas voir que ce n'était pas tant à la personne de ce prélat qu'on en voulait qu'à l'évêque auxiliaire suffragant de Québec, dont la charge ne pouvait que difficilement se consolider d'une manière canonique, et qu'en changeant la personne, la situation n'en demeurait pas moins toujours la même. Elle attendit prudemment que le clergé et l'évêque du district de Montréal reconnussent eux-mêmes la cause véritable de leurs dissensions, et en demandassent le remède.

Le clergé des deux districts de Québec et de Montréal s'unit effectivement dans l'intention de mettre

un terme à cette discorde déplorable : pour éloigner tous les obstacles, on s'adressa d'abord au gouvernement britannique en le priant de reconnaître civilement la personne de l'évêque et l'évêché de Montréal. Le cabinet, qui pressentait les désordres politiques dont le Canada ne tarda pas d'être encore une fois le théâtre, et qui, dans de pareilles circonstances, ne voyait d'autre moyen de maintenir la paix et la fidélité dans les campagnes que par l'attitude du clergé, sentit parfaitement qu'il ne pouvait empêcher la reconnaissance civile du nouvel évêque. Mais, pour sauver l'honneur de la primauté de l'église établie, il s'empressa d'ériger à Montréal un nouvel évêché anglican, sous la haute suprématie de l'archevêque de Cantorbéry, auquel il nomma Georges Mountain, fils du premier lord-évêque de Québec.

Pendant que ces choses se passaient, la Providence, voulant ménager une nouvelle épreuve à l'évêque de Telmesse, lui enleva, par une mort inattendue, en 1835, Antoine Tabeau, que le Saint-Siége, à sa demande, venait de lui donner pour coadjuteur. Mais, en le privant de cette consolation, le Ciel lui en préparait une plus grande en lui ouvrant les voies à un accommodement avec tout le clergé, et en faisant cesser tous les troubles que son installation comme évêque auxiliaire avait causés. L'évêque et le clergé de Québec avaient adressé au Saint-Siége la demande formelle de l'érection de l'évêché de Montréal. La Propagande temporisa quelque temps ; mais enfin, sur les

pressantes supplications qui lui furent adressées pour cet objet, elle fit droit à leur demande. Par une bulle du 13 mai 1836, le pape Grégoire XVI constitua canoniquement le siége de Montréal en faveur de M. Lartigue; et, comme on devait s'y attendre, ce moment fut celui d'une réconciliation avec tous les membres du clergé qui avaient jusque-là refusé de se soumettre à l'autorité précaire du suffragant auxiliaire du district. Une fête solennelle fut préparée à Saint-Sulpice pour l'entrée de l'évêque de Montréal dans la paroissiale de Notre-Dame; et M. l'abbé Quiblier, supérieur de cette communauté, qui, depuis plusieurs années, la dirigeait avec autant de dignité que de sagesse, vint complimenter le prélat sous le porche de l'église, et lui offrit, comme gage de réconciliation et d'obéissance, un présent magnifique au nom du séminaire.

L'année suivante, M. Ignace Bourget, secrétaire de l'évêque, ayant été présenté au Saint-Siége avec prière de l'agréer pour coadjuteur de Montréal, en remplacement de M. Tabeau, fut canoniquement institué sous le titre d'évêque de Telmesse (10 mars 1837).

Mais, pendant que l'Église Catholique poursuivait ainsi sa marche dans le Canada, cette colonie, après avoir progressé matériellement dans une proportion étonnante sous la domination britannique, et joui depuis vingt ans d'une paix profonde, se trouvait entraînée dans de nouveaux troubles politiques, causés moins peut-être par l'impopularité du gouvernement que par les déclamations de Papineau et de quelques autres pré-

tendus libéraux, qui n'aspiraient qu'à la dictature. Le parti radical, composé, comme dans la plupart des États de l'Europe, d'avocats turbulents et ambitieux, avait obtenu des whigs, alors au pouvoir, des concessions dont l'étendue ne surpassait que trop leurs propres espérances. Papineau, ridicule imitateur d'O'Connell, dont il n'avait ni la foi ni le génie, était à la tête de ce parti avec Viger, son parent, et le républicain Debartzech, qui savait à la fois flatter les hommes du gouvernement et garder la position qu'il avait prise parmi les déclamateurs du jour. Enflés de leurs succès, ils ne mirent bientôt plus de bornes à leur ambition; excités, d'un côté, par l'encens qu'ils recevaient des journaux de Paris et des États-Unis; de l'autre, par les menées secrètes que les annexionnistes américains avaient pratiquées dans le Canada, ils commencèrent à se flatter non plus seulement d'obtenir de nouvelles réformes dans l'administration, mais encore de secouer le joug de la Grande-Bretagne et d'être les véritables chefs politiques de leurs pays. Washington au petit pied, Papineau se voyait déjà président de la république canadienne.

Sir James Kempt, gouverneur-général des possessions britanniques depuis l'année 1828, et lord Aylmer en 1830, avaient inutilement travaillé à assurer la paix de la colonie, en introduisant un plus grand nombre de Franco-Canadiens dans le conseil législatif; lord Gosford, en 1835, avait fait d'inutiles efforts de son côté en se servant officiellement de la langue française et en admettant familièrement à sa table les avocats

démocrates. Ce n'était pas là ce que voulaient Papineau et ses satellites. Que leur importait le bien-être de leurs compatriotes et l'honneur qu'on rendait à leur langue? Aspiraient-ils à autre chose qu'au pouvoir et à la domination? Ce qu'ils voulaient, comme les radicaux de tous les pays et de toutes les époques, c'était la puissance, qu'ils prétendaient arracher des mains de la reine pour l'exercer à leur profit; c'était la dictature sur leurs frères, qu'ils berçaient, en attendant, de rêves creux et sonores portant pour nom liberté et indépendance.

Trop faibles cependant pour soutenir seuls leurs prétentions, ils en appelèrent aux sentiments patriotiques des Canadiens. Ils réveillèrent les anciennes antipathies par leurs journaux et leurs placards incendiaires, firent valoir artificieusement toutes les injustices dont l'Angleterre s'était rendue coupable depuis soixante ans, et Papineau finit par proclamer que la contrebande était un devoir pour anéantir les revenus et paralyser l'action de la métropole. C'était le moyen d'attirer dans son parti la populace et les paysans des frontières.

Ce n'était pas cependant que les Canadiens n'eussent point de raisons légitimes de se plaindre du gouvernement anglais. Il eût été impossible à Papineau et à ses satellites de réussir dans leur entreprise, s'ils n'avaient été secondés par les griefs de leurs compatriotes, accumulés depuis tant d'années à la charge de l'Angleterre; et toute notre histoire, depuis l'époque de la cession du

Canada, n'offre qu'une suite d'injustices d'une part, et de souffrances de l'autre. Sans doute il y avait eu des réformes, et la Grande-Bretagne s'était relâchée peu-à-peu de sa dureté à l'égard des Catholiques. Mais combien d'autres réformes demandées, surtout depuis l'administration de sir John Craig, avaient été refusées; combien d'iniquités avaient été commises par les agents de la couronne, et de malversations dans la perception des deniers de la colonie; combien d'intérêts méprisés pour la satisfaction de quelques viles créatures du gouvernement! En 1829, la législature avait passé plusieurs bills pour l'éducation de la jeunesse; à la grande joie de toute la population canadienne, des milliers d'élèves avaient reçu une instruction gratuite, lorsque tout-à-coup, en 1836, le conseil exécutif ayant refusé de renouveler l'acte qui avait autorisé l'établissement des écoles, seize cents maisons se fermèrent, et plus de quarante mille élèves se trouvèrent privés des bienfaits de l'éducation [1].

C'est appuyé sur ces actes impolitiques que Papineau continuait d'agiter les populations. Lord Gosford, effrayé des proportions que prenait l'opposition déjà changée en révolte ouverte, en avait appelé, ainsi que ses prédécesseurs, aux sentiments de loyauté du clergé catholique. Les évêques de Québec et de Montréal vinrent à son secours; ils s'adressèrent à leurs ouailles

[1] C'est cependant ce même gouvernement anglais, qui prêche tant aux autres gouvernements de donner de l'instruction aux peuples, qui faisait de si belles choses! Lord Durham le lui reproche durement dans son *Rapport*, en faisant connaître que l'Église Catholique seule ouvrait des écoles gratuites dans le Canada.

avec cette liberté paternelle qui avait toujours si bien réussi à leurs prédécesseurs ; ils leur montrèrent le mal qu'il y avait à paralyser l'action légitime du gouvernement, et mirent la contrebande au ban de l'Église. Mais Papineau et les siens ne connaissaient pas plus son autorité que celle de la reine ; leur ambition et leur intérêt étaient leur unique religion, et pour la première fois les Canadiens, égarés, demeurèrent sourds à la voix de leurs pasteurs.

Lord Gosford se vit amené à de nouvelles concessions politiques : elles ne suffirent point. Les rebelles devenaient chaque jour plus nombreux et plus menaçants ; bientôt ils prirent les armes, et contraignirent les magistrats et les officiers qui tenaient leurs brevets du gouvernement britannique à déclarer sur l'honneur qu'ils ne prendraient plus désormais de service pour la métropole. Le Canada ne tarda pas à être tout en feu. Dans l'été de l'année 1837, des émeutes se succédèrent dans les villes les plus importantes. Québec, où se trouvait le gouverneur-général, quoique agité, se soutint grâce à l'attitude du clergé. Montréal fut livré tout entier aux mains de l'insurrection. Pour la première fois les Canadiens se laissèrent emporter à l'effervescence de leurs passions. Exaspérés par le tableau affreux qu'on leur traçait des injustices de leurs maîtres, les paysans se soulevèrent à leur tour dans les campagnes de ce district. La haine du nom Anglais, longtemps assoupie, s'éveilla tout-à-coup, et ils sentirent battre le sang français

dans leurs cœurs, comme si un jour à peine les eût séparés de l'époque de la conquête.

Pour la troisième fois l'Angleterre se crut sur le point de perdre sa colonie. Des engagements meurtriers avaient eu lieu entre les rebelles et les troupes du gouvernement où celles-ci avaient été battues. Lord Gosford, épouvanté des suites de la révolution, s'était embarqué vers la fin de l'année, et était allé tracer au cabinet l'état déplorable de ses possessions septentrionales. Lord Durham le remplaça, et partit avec des troupes pour étouffer l'insurrection triomphante. Pendant une partie de l'année suivante, le district de Montréal fut le théâtre de tous les excès inséparables de la guerre civile. La Grande-Bretagne déploya toutes ses forces, et une armée formidable par le nombre et la discipline ravagea les belles campagnes du Canada. Les villages insurgés furent saccagés par le fer et par le feu; rien de ce qui paraissait appartenir aux révoltés ne fut épargné. Des rencontres meurtrières eurent lieu, qui plus d'une fois menacèrent d'anéantir la puissance de la Grande-Bretagne. Au milieu de ces bouleversements malheureux, les évêques de Québec et de Montréal ne firent que trop, il faut le dire, le devoir imposé à des sujets fidèles et loyaux; mais ils se souvinrent trop peu aussi, dans ces moments terribles, que, s'ils étaient les sujets de l'Angleterre, ils étaient avant tout les concitoyens et les frères, les pasteurs et les pères des infortunés qu'éga-

raient une poignée d'ambitieux ; et nous ne pouvons que déplorer, avec une partie du clergé canadien lui-même, l'extrême rigueur dont l'évêque de Montréal usa dans ses mandements à l'égard des insurgés. Au lieu de les rappeler à la raison par la douceur, il excommunia tous ceux qui seraient pris les armes à la main. Il comprit bientôt, mais trop tard, qu'il aurait dû s'en tenir au simple rôle de pasteur, sans distinction de partis. Dans l'exaspération que son mandement n'avait fait qu'accroître, ses jours furent menacés par une foule émeutée dans les rues de Montréal, où l'on ne distinguait ni protestants ni catholiques, mais où la passion aveugle seule commandait, et il fut obligé de céder momentanément à l'orage, en quittant sa ville épiscopale pour mettre sa vie à l'abri du danger.

La dernière et la plus sanglante action de cette triste campagne fut celle qu'on appela depuis la bataille de Saint-Denis, qui fut livrée près du village de ce nom, par les insurgés, contre les troupes de l'Angleterre. Ce fut aussi la plus funeste pour les Canadiens.(※) Leurs plus braves paysans, hommes au cœur droit, aux intentions pures, mais égarés par Papineau, qui les commandait, donnèrent des exemples d'un courage héroïque, au nom d'une liberté illusoire. Mais cet homme, qui avait su les conduire à l'insurrection, leur manqua au plus chaud de l'action. Il eut peur, et disparut du champ de bataille quand ils pouvaient en être les maîtres.

Abandonnés des lâches qui comptaient profiter du

(※) V. p. 21 des Observat.° (J.V.)

sang qu'ils avaient versé, les combattants se firent tuer en désordre, et leurs débris ne prirent la fuite que lorsque toute résistance fut devenue impossible. Les soldats anglais en firent une affreuse boucherie. Ils entrèrent ensuite dans le village de Saint-Denis, le dévastèrent par le fer et l'incendie, et ne se retirèrent que lorsqu'il n'y eut plus que des cendres et des cadavres.

Après ces scènes funèbres, ils continuèrent quelque temps encore à ravager les propriétés des vaincus, et cette explosion funeste finit bientôt par être entièrement étouffée par les baïonnettes britanniques. Un grand nombre de ceux qui avaient pris les armes à la voix de l'ambitieux Papineau avaient été condamnés à mort, d'autres à une prison rigoureuse ou à l'exil. Les malheureux Canadiens expièrent ainsi cruellement leur révolte. On ne peut que plaindre leurs infortunes, et l'Angleterre seule peut revendiquer le droit de les condamner. Quant à ceux qui avaient fomenté l'insurrection par leurs discours incendiaires, ils trouvèrent moyen d'obtenir leur grâce, ou bien allèrent étaler à l'étranger leur désertion sous les couleurs d'un patriotisme malheureux. Papineau était de ce nombre. Il s'était sauvé un des premiers sur la frontière américaine. Il se rendit ensuite en France. Quelques années plus tard, il se crut trop heureux de demander sa grâce et de l'obtenir de la reine d'Angleterre, à laquelle il avait eu la prétention de succéder en qualité de chef de la république canadienne.

Lorsque la commotion qui avait ébranlé le Canada commença à se calmer, Lartigue revint parmi ses ouailles, qu'il n'avait jamais d'ailleurs quittées entièrement. Mais cette commotion, à laquelle il dut être plus sensible qu'il ne le laissa paraître, avait brisé les ressorts de sa débile existence. Il alla, dans son épuisement, demander de nouveau un asile et des soins aux religieuses de l'hôtel-Dieu, où il avait vécu jusqu'à l'achèvement de sa résidence épiscopale. Homme de lutte et d'action, prêtre actif et intrépide, mais auquel il manqua trop souvent la prudence et la douceur nécessaires dans son intérêt et celui de l'Église, il succomba en soldat, sur la brèche, et alla rendre compte à Dieu de ses travaux, de ses combats, de ses fautes, et de ses vertus, le jour de Pâques 19 avril 1840. Sous l'écorce d'un caractère rude et emporté, il cachait toutefois un cœur bon et une charité sans bornes pour les pauvres, qui furent toujours ses frères et ses enfants. Comparativement éloquent et instruit pour son pays et les hommes de son pays, dans les diverses branches d'enseignement ecclésiastique, il montra plus d'une fois des vues larges et profondes, et jeta par ses difficiles labeurs les fondements d'un diocèse destiné, ce semble, à devenir le plus beau et le plus grand du Canada. On lui fit de pompeuses funérailles dans l'église de Notre-Dame des Sulpiciens; ensuite on le transporta dans sa cathédrale, où sa place était préparée dans un caveau en face du maître-autel.

Quatre jours après la mort de M. Lartigue, son coad-

juteur, M. Ignace Bourget, fut solennellement installé sur le siége de Montréal. Ce prélat n'avait rien du côté brillant qui avait distingué son prédécesseur ; mais il parut apporter dans l'administration de son diocèse une modération et une prudence bien plus propres à lui concilier les esprits que la rude inflexibilité de M. Lartigue. Celui-ci avait, dans les derniers temps de son épiscopat, demandé au Saint-Siége l'institution d'un chapitre, avec toutes les dignités et prérogatives attachées à ce corps, pour la cathédrale de Montréal, dont les chanoines pourraient plus tard former le conseil de l'évêque et composer les tribunaux ecclésiastiques nécessaires à un diocèse régulièrement établi. Une telle demande ne pouvait qu'être accueillie favorablement par le Pape, qui répondit avec une distinction marquée en envoyant à l'évêque Lartigue les bulles qui érigeaient canoniquement le chapitre de Montréal. Mais l'état alarmant de ce prélat, qui amena bientôt sa mort, l'empêcha de réaliser cette institution, qui fut une des premières œuvres de son successeur.

Québec, depuis plus d'un demi-siècle, avait vu s'éteindre, par la triste ambition de sa fabrique paroissiale, la dernière des dignités de sa cathédrale, et, dans le système de timidité où vivait son clergé, n'avait pas fait la moindre démarche pour réorganiser son chapitre, qui, avec le rétablissement des dignitaires et des tribunaux canoniques, serait si utile dans ce diocèse pour fortifier l'épiscopat et protéger le clergé. Mont-

réal, que sa situation centrale et son nom même semblent destiner à de grandes choses, et qui apparaît déjà, avec ses nombreuses et saintes congrégations, ses hôpitaux, et surtout l'opulente et vénérable communauté de Saint-Sulpice, comme la Rome de l'Amérique du Nord, a voulu la première établir dans son église le spectacle des anciennes splendeurs du Catholicisme. La prise de possession des nouveaux chanoines eut lieu le 21 janvier 1841, avec une pompe inaccoutumée, en présence d'une multitude innombrable de fidèles; et ce fut un prélat français que sa fidélité à de grandes et royales infortunes avait chassé de son siége, M. de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, conduit en Canada par son zèle apostolique, qui fut chargé par l'évêque de Montréal d'installer solennellement le nouveau chapitre.

C'était commencer dignement cette suite de grandes œuvres auxquelles Mgr Bourget consacra les premières années de son épiscopat. Le diocèse de Québec se laissait vivre et végétait comme une plante sans sève depuis la mort de M. Plessis. Celui de Montréal, sous l'influence de son évêque et la protection de Marie, à laquelle il est si spécialement consacré depuis la fondation de cette ville, marchait de cette marche qui caractérise les grandes choses; vivant de la vie que donne le Catholicisme bien compris, admettant toutes les bonnes œuvres sans craindre que l'une pût nuire à l'autre, recevant indistinctement dans son sein toutes les congrégations et les ordres religieux sans redouter leurs rivalités, qui ne

sont qu'une conséquence des misères communes de l'humanité, parce qu'il comprenait que de ces rivalités même Dieu faisait souvent surgir une source de bienfaits pour la société chrétienne. Québec, au contraire, répudiait avec une défiance timide tout établissement religieux qui aurait pu exciter l'ombrage du gouvernement britannique, et se refusait à voir naître dans les villes et les forêts de son diocèse les grandes institutions qui ont planté la foi et la civilisation en Europe, et qui portent encore aujourd'hui le Christianisme et ses bienfaits aux extrémités de l'univers. Montréal recevait avec reconnaissance l'archiconfrérie du Sacré-Cœur de Marie ; et, bientôt après, M. Bourget avertissait son peuple, par une circulaire pleine d'onction, qu'il allait partir pour l'Europe afin d'y chercher parmi les ordres religieux qui avaient fait la gloire du vieux monde, des coopérateurs dans ses travaux et ceux de son clergé. Il voulait aller prier au tombeau des Apôtres et s'inspirer en marchant sur une terre arrosée du sang de tant de martyrs, afin de reproduire les grandes choses de Rome dans la ville de Marie.

Pour préluder à son voyage et attirer de plus en plus les bénédictions du Ciel sur ses pieux desseins, l'évêque de Montréal encourageait toutes les missions de son diocèse et en établissait de nouvelles sur l'Ottawa, aux lacs Temiscaming et Abbitibbi, ainsi qu'au village d'Aylmer, sur un autre lac du même nom ; des chapelles et des églises s'élevaient parmi les restes des tribus algonquines fixées autour de ces missions, où ces Sauvages

venaient prier avec l'ardeur touchante et la simplicité des premiers temps de la foi en Canada. Enfin, le 3 mai 1841, le prélat s'embarqua, pour traverser le fleuve, avec M. Power, curé de la Prairie et depuis évêque de Toronto, et M. Paré, son secrétaire, au milieu d'un concours considérable de personnes de toute condition, qui lui témoignèrent jusqu'au dernier instant leurs respects, et leurs souhaits pour l'heureux succès de son voyage et de son retour. Il alla prendre à New-York un des paquebots de l'Atlantique, et arriva le 1er juin au Havre-de-Grâce. A Paris, il se recommanda, en passant, lui et tout son diocèse, à la Mère des miséricordes, dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires, et partit ensuite pour Rome, où il resta six semaines.

Son retour de la ville éternelle, où il avait reçu du Souverain-Pontife toutes les marques d'une affectueuse tendresse, coïncida à Montréal avec celui de M. de Forbin-Janson, qui était revenu dans cette ville pour consacrer la croix gigantesque qui devait s'élever sur le sommet de la montagne de Belœil, près de la paroisse de Saint-Hilaire de Rouville. Toute la population catholique du diocèse avait concouru à ériger ce monument, comme un souvenir des merveilles que la parole apostolique de l'évêque de Nancy avait opérées dans une suite de missions données au peuple du Canada. Qu'on se figure une croix de cent pieds de hauteur, toute couverte de fer-blanc, s'élevant avec majesté sur un pic escarpé, dominant au loin les autres montagnes, les bois, les prairies, les rivières, le fleuve Saint-Lau-

rent, des villes et des villages, tout un vaste pays aux traits gigantesques comme le fleuve qui le parcourt, et l'on pourra se faire une idée de l'effet que dut produire le spectacle de cette grande croix élevée dans les airs à une pareille hauteur.

Cinq évêques s'étaient réunis au jour de la bénédiction de ce nouveau calvaire; autour d'eux se pressait une immense population, avide de contempler ce spectacle, unique peut-être dans les fastes de l'Église. Arrivée à mi-chemin de la montagne, au pied du pic où devait s'élever la croix, la foule s'arrêta, pour se reposer avec ceux qui portaient le monument, sur les bords du lac de Rouville [1]; et l'évêque de Nancy, se plaçant debout sur la poupe d'une barque, comme autrefois le Sauveur sur le bord du lac de Tibériade, s'adressa à la multitude, de cette voix éloquente qui tant de fois l'avait émue, lui rappela les bienfaits de la Religion, et, après avoir conjuré ses auditeurs d'être toujours fidèles à la bannière de la Croix, donna le signal pour gravir la

[1] Le comté de Rouville borde la partie septentrionale du lac Champlain. Au milieu de l'ondulation des plaines s'élève la montagne de Belœil, dont la formation ressemble à une accumulation de rochers couverts de petits bois, d'un aspect extrêmement pittoresque. Sa hauteur est de plus de quinze cents pieds au-dessus des collines environnantes. Ses flancs, coupés par des ravins profonds, s'élargissent à moitié chemin du sommet, et présentent à l'œil un lac charmant, environné de bocages délicieux, et d'où s'échappent quelques ruisseaux, qui vont, à travers les sinuosités de la ravine, se mêler aux eaux du lac Champlain. La paroisse de Saint-Hilaire est au pied de la montagne, et c'est sur le sommet le plus élevé du pic de Belœil que l'on a érigé la fameuse croix de la Mission, à laquelle une chapelle, solidement construite, sert de base. Cette croix a cent pieds de hauteur sans cette base. Couverte en entier de fer-blanc, qui jamais ne se rouille sous le climat sec du Canada, soutenue par des chaînes immenses, qui la retiennent de tous côtés : on conçoit qu'elle doit être visible, dans une pareille situation, à une grande distance. Aussi l'aperçoit-on ordinairement à plus de quinze lieues à la ronde; et, par le soleil de midi, son éclat est comme celui d'un météore dans l'azur de l'horizon.

montagne. On se forma alors en procession régulière, les femmes marchant autour de la bannière qui ouvrait la marche, puis les évêques, le clergé, et toute la foule, chantant des cantiques sacrés.

« C'était un spectacle étonnant, dit un témoin oculaire, que celui de cette suite de vingt mille pèlerins, gravissant ce nouveau Golgotha [1], ondulant le long du sentier sinueux ; tantôt disparaissant en partie dans les profondeurs d'un ravin, tandis que les extrémités de la procession apparaissaient au sommet des rochers ou des monticules plus élevés ; tantôt se perdant à un détour du chemin, pour reparaître loin de là au travers des grands arbres. On eût dit la vaillante armée de Godefroid de Bouillon gravissant les montagnes de la Judée, et l'on songeait à cette montagne sainte qui est le ciel, au sommet de laquelle sont suspendues les couronnes promises à ceux qui, marchant dans le chemin de la Croix, ont le courage de les ravir : *Violenti rapiunt illud*. Car les chants sacrés, jetés aux échos de la montagne comme un céleste concert, ramenaient l'âme à de religieuses pensées et l'inondaient de je ne sais quelle pieuse et sublime harmonie. Tout-à-coup la cloche sonne et annonce une station : c'est la première du chemin de la croix. Toute cette multitude se prosterne religieusement, et Mgr de Nancy bénit la croix et récite les prières de la station ; puis on se remet à gravir de nouveau le calvaire, et ainsi jusqu'au sommet de

[1] *Mélanges religieux* de Montréal, du 15 octobre 1841. La bénédiction de la croix avait eu lieu le 6 du même mois.

la montagne, où bientôt apparaissent à tous les regards le gigantesque monument, et la chapelle du Saint-Sépulcre, servant de piédestal à la croix qui domine non-seulement ce pic élevé, mais tous les monts environnants. C'était la dernière station. Le plateau était littéralement couvert de fidèles et offrait le coup d'œil le plus magnifique et le plus saisissant. Je n'entreprendrai pas de décrire ce site grandiose, qu'ont admiré tant de fois non-seulement les habitants de cette province, mais tous les étrangers qui l'ont visité. Ce point de vue, d'où l'on découvre à l'œil nu un panorama immense, dans un horizon de plus de quinze lieues d'étendue, des campagnes, des rivières, des lacs, où le regard plonge avec étonnement, s'agrandissait de toute la grandeur de la religion avec cette grande croix, gigantesque drapeau du Canada catholique. Tout le monde parut un moment uni dans un même sentiment de bonheur et d'admiration. On remarqua un Sauvage, seul, debout sur l'angle d'un rocher, contemplant d'un œil morne ce spectacle si nouveau pour lui. Il me sembla voir, comme dans une mystérieuse apparition, le représentant de ces tribus éteintes, envoyé par les anciens maîtres du sol canadien pour savoir quels étaient ces nouveaux bruits qui troublaient leur solitude. Après les prières de la dernière station, Mgr de Nancy vint se placer au pied du monument, et de là, dominant la multitude, il épancha toutes les émotions dont son âme était saisie, et gagna pour jamais tous les cœurs à l'amour de la croix et de Jésus-Christ. Spectacle touchant! Sainte et sublime

pensée ! d'avoir réuni sur cette haute montagne toute la population d'une vaste contrée au pied d'une croix ! de changer un rendez-vous de plaisirs souvent criminels en un saint pèlerinage !... Il était trois heures, heure sainte et propice, qui rappelle à l'âme chrétienne celle qui sonna sa rédemption, lorsque l'évêque de Nancy donna le signal du départ en entonnant le *Te Deum*.... On descendit lentement, et, après un dernier cri d'amour pour Jésus et la Croix, la foule s'écoula, pleine d'une religieuse émotion. »

L'évêque de Nancy, qui avait cru retrouver dans le Canada la France de sa jeunesse, laissa, en le quittant, des regrets dans bien des cœurs. Quelques hommes chagrins ne l'avaient vu qu'avec jalousie ; les protestants fanatiques, avec haine et défiance ; mais partout son souvenir se grava d'une manière ineffaçable avec celui du bien qu'il avait fait. Dans une foule de campagnes, nous avons rencontré des monuments élégants portant la croix à leur sommet ; ils racontent les merveilles qu'opéra M. de Forbin-Janson dans les nombreuses missions qu'il prêcha dans les diocèses de Québec et de Montréal, et la grande croix de la montagne de Saint-Hilaire de Rouville est aujourd'hui le premier objet qu'on découvre en arrivant dans le Canada par la frontière américaine ; elle brille au loin comme un signe d'espoir et de salut pour les Catholiques, et jette l'hérétique et l'infidèle dans un mélange d'étonnement et d'effroi.

L'évêque de Montréal, reçu à son retour de Rome,

avec tous les témoignages de l'allégresse la plus vive de la part de son troupeau, lui avait annoncé que de nombreux coopérateurs viendraient bientôt l'aider dans ses travaux et participer à ceux de son clergé. M. de Mazenod, évêque de Marseille, lui avait fait la promesse d'envoyer au Canada un certain nombre de pères Oblats de la congrégation de Marie Immaculée, instituée par ce prélat pour les missions de la France et de l'étranger. De leur côté, les prêtres de la congrégation de Saint-Sulpice de Montréal avaient opéré une immense amélioration dans l'instruction élémentaire en introduisant dans cette ville les frères de la Doctrine-Chrétienne, du bienheureux la Salle, auxquels ils avaient donné plusieurs établissements magnifiques, construits aux frais du séminaire, qui seul s'était chargé de leur entretien. Deux nouveaux colléges venaient encore d'ouvrir leurs portes à la jeunesse canadienne, à Sainte-Thérèse, et à l'Assomption, et celui de Saint-Hyacinthe d'Yamaska prenait chaque jour de nouveaux développements. Saint-Hyacinthe, petite ville qui commençait à s'agrandir sur les bords gracieux de la rivière d'Yamaska, édifiait en même temps un hôtel-Dieu desservi par plusieurs religieuses. D'un autre côté, l'évêque Bourget, n'ayant pu obtenir de France des Filles de Saint-Vincent-de-Paul, avait lui-même, d'après la règle de ce saint, institué des sœurs de la Charité, pour prendre soin de la maison de la Providence, que le zèle des habitants de Montréal avait érigée

dans cette ville. La maison des Veuves et celle des Filles du Bon-Pasteur étaient encore autant de témoins de l'infatigable charité de l'évêque et de la pieuse générosité de ses concitoyens, qui n'ont jamais cessé de lui venir en aide dans ses œuvres de piété et de miséricorde.

CHAPITRE XXXI.

COMPRENANT LES COMMENCEMENTS DES PÈRES OBLATS EN CANADA, ET L'HISTOIRE DES MISSIONS DE LA RIVIÈRE-ROUGE.

Arrivée des Oblats. Leur installation à Longueil. Leurs missions. Stations de l'Ottawa et du lac Temiskaming. Ils sont appelés par le vicaire-apostolique du territoire de la baie d'Hudson. Histoire première des Indiens de la Rivière-Rouge. Les Assiniboines, les Kinistinoks ou Cris. Premiers voyages des Français dans ces contrées. Les compagnies de la baie d'Hudson et du Nord-Ouest. Destruction des Chippewas et des Assiniboines par la petite-vérole. Misère de ces Indiens. Colonie de lord Selkirk. Il demande des missionnaires à l'évêque de Québec. Fruits de leur apostolat. Les Oblats chez les Têtes-de-Boule. Missions du Saint-Maurice. Les pères Aubert et Taché envoyés à la Rivière-Rouge. Leur voyage sur les fleuves et les lacs du désert. Charmes de la solitude. Le lac Nipissing et le lac Supérieur. Description du territoire de la Rivière-Rouge. Mission de Saint-Boniface. Mœurs et coutumes de ses habitants. Érection de l'évêché de Saint-Boniface. Suite des missions des Oblats. Description du Saguenay. Incendie des chantiers de Ha-ha. Évêché de Bytown.

Les pères Oblats de Marie Immaculée que l'évêque de Montréal avait annoncés à ses ouailles arrivèrent au nombre de quatre, accompagnés de deux frères lais, le 2 décembre de la même année 1841. Ils furent reçus par le prélat avec toute la joie d'un tendre père, et quatre jours après ils furent installés au presbytère de Saint-Hilaire de Rouville, dont ils furent chargés de desservir la paroisse en attendant qu'ils pussent commencer leurs missions. Une maison avec une vaste propriété leur ayant été plus tard donnée à Longueil, sur le Saint-Laurent, leur permit de se constituer ré-

gulièrement et d'y former un noviciat de leur ordre. Dès ce moment, ils s'accrurent promptement ; quatre ans après ils possédaient déjà trois établissements : le premier à Longueil, où réside le visiteur-général, qui est spécialement chargé des missions des townships ou terres à défricher ; le second dans la ville alors naissante de Bytown sur l'Ottawa, et le troisième sur la rivière du Saguenay, au diocèse de Québec [1].

L'Ottawa, qui serait ailleurs un fleuve magnifique, est un des affluents du Saint-Laurent, dans lequel il se jette au nord-ouest des îles de Montréal et de Jésus. Il prend sa source dans le lac Temiscaming à trois cent cinquante milles plus haut, dessinant dans son cours des détours sans nombre, embellis par tous les charmes dont la nature se revêt dans ces contrées septentrionales. C'est au confluent de la Gatineau, qui forme en se joignant à l'Ottawa des scènes ravissantes, que le colonel By avait jeté, quelques années auparavant, sur la rive droite de cette rivière, les fondements de la ville qu'il appela de son nom Bytown [2]. Cette ville, dont les accroissements furent extrêment rapides, appartenait alors au diocèse de Kingston dans le Haut-Canada. C'est là que les pères Oblats allèrent former leur second établissement. Cette communauté était destinée à évangéliser la po-

[1] C'est aussi vers la même époque que l'archevêque de Québec organisa la première mission qui fut envoyée dans l'Orégon, qui était alors regardé comme une dépendance de la compagnie de la baie d'Hudson. Les premiers missionnaires furent M. Blanchet, aujourd'hui archevêque d'Orégon-City, et M. Demers, depuis évêque de Vancouver. Mais ces contrées n'appartenant réellement pas au Canada, j'en omets ici l'histoire, qui entrera plus tard dans celle des États-Unis.

[2] By-town, ou ville de By.

pulation catholique disséminée dans les hautes terres, surtout celle des chantiers. On appelait ainsi les nombreux bûcherons dispersés pendant six mois de l'année dans l'intérieur des forêts, pour s'y livrer à l'exploitation des bois, et qui pendant tout ce temps demeuraient, sous le rapport religieux, dans le dénûment le plus complet. Les Oblats de cette mission étaient chargés en outre de porter le flambeau de la foi aux Algonquins et aux Abbitibbes, restes des anciennes nations sauvages si attachées autrefois à la France, et qui étaient alors répandus dans les régions canadiennes entre le 48e et le 50e degré de latitude [1]. Le père Laverlochère fut un des premiers à parcourir ces immenses solitudes ; du lac Temiskaming aux postes les plus reculés de la baie James, il exerça son zèle apostolique, que Dieu récompensa souvent par les fruits les plus heureux et les plus inattendus.

L'évêque Provencher, vicaire-apostolique du territoire de la baie d'Hudson, les appelait de son côté dans les régions soumises à sa juridiction. Elle comprenait alors cette immense surface de terres, de bois, et d'eaux, aussi vastes que l'Europe, qui s'étend d'un côté depuis les limites occidentales du Labrador jusqu'au-delà des montagnes Rocheuses, vers les rivages de la mer Pacifique, et de l'autre depuis le lac Supérieur et les frontières septentrionales des États-Unis jusqu'à l'océan Arctique. Ce vicariat avait dès l'origine

[1] *Annales de la Propagation de la Foi*, année 1845, pages 239 et suivantes.

reçu le nom de Rivière-Rouge, du district de ce nom, où le prélat avait établi sa résidence. Les terres qu'arrose la Rivière-Rouge dans toute la longueur de son cours étaient autrefois occupées par la race guerrière des Sioux. Les Nadowessies, Assiniboines ou Sioux des Rochers, autre famille de la même nation, occupaient celles qui bordent la rivière de leur nom, qui se jette dans la Rivière-Rouge, à dix-huit lieues de son embouchure dans le lac Winipeg [1]. Mais, la division s'étant mise dans la suite entre les deux tribus, les Assiniboines appelèrent à leur secours les Kinistinoks, à qui les Français donnaient le nom de Cris. Ceux-ci habitaient les bords du lac des Bois, qui, par une chaîne d'autres lacs, écoule les eaux du lac Winipeg dans le lac Supérieur. Aidés de ces puissants alliés, les Assiniboines triomphèrent de leurs rivaux. Les Sioux abandonnèrent aux Kinistinoks les plages fertiles de leurs ancêtres, et émigrèrent vers les régions du sud-ouest. Depuis lors des mariages cimentèrent l'union des deux nations victorieuses, qui demeurèrent toujours en paix dans la suite [2].

Cette paix continuait lorsqu'ils reçurent pour la

[1] *Winipeg*, ou Eau Sale. Le cours du lac Winipeg est à peu près ouest-nord-ouest et sud-sud-est; l'extrémité orientale de ce lac est par 50° 37' nord : il se rétrécit à environ un quart de sa longueur, formant un détroit à la latitude de 51° 45'. En cet endroit, il n'a pas plus de deux milles de large, et l'on arrive à la côte méridionale par une suite d'îles et de baies ; après quoi ses eaux se déchargent dans la Saskatchiwin, à la latitude de 53° 15', et d'un autre côté, dans le lac Supérieur par le lac des Bois. (*) — Montgommery-Martin, *Hudson Bay* in his *British Colonies*.

[2] Montgommery-Martin, in his *British Colonies* etc. — Lettre du R. P. Aubert, O. M. I. dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, année 1848, p. 136.

(*) V. p. 13. des Observat.s (J.V.)

première fois la visite des Européens. On ignore l'époque précise à laquelle les Franco-Canadiens commencèrent à pénétrer dans leurs déserts ; mais on voit paraître dans les relations le nom des Sioux et des Assiniboines ou Nadowessies, lors de la fameuse assemblée des Sauvages convoqués par le père Allouez, au Sault-Sainte-Marie, avant la fin du dix-septième siècle. Malgré les dangers de tout genre qu'on devait y affronter, les coureurs de bois, les trafiquants en peaux de castor, français ou anglais, commencent à s'y hasarder dans les premières années du dix-huitième. Plus tard des officiers français par ordre du comte de Maurepas prirent possession, au nom de leur gouvernement, de ces vastes contrées : ils y construisirent plusieurs forts, dont l'un entre autres, nommé le fort de la Reine, en l'honneur de l'épouse de Louis XV, situé à vingt lieues de l'Assiniboine et de la Rivière-Rouge, montrait encore ses ruines, il y a quelques années, au milieu de la sombre végétation des forêts. C'est à dater de cette période que les chasseurs de castors et les employés des maisons de commerce fondées à Montréal pour la traite des pelleteries, commencèrent à s'aventurer plus hardiment sur les eaux et dans les solitudes de ce territoire, en établissant des postes de distance en distance. Ce commerce toutefois ne prit de l'extension qu'après la conquête du Canada par les Anglais.

Plus d'un siècle et demi s'était écoulé depuis la découverte de la baie d'Hudson, ainsi nommée en 1610 de Henry Hudson, qui avait été chargé par une com-

pagnie anglo-russe de chercher un passage au nord-ouest. Divers voyages y avaient eu lieu depuis, surtout sous le règne de Charles II, roi d'Angleterre. Ce prince, sur la suggestion du prince Rupert, avait en 1669 octroyé le monopole du commerce de la baie d'Hudson à une compagnie qui en prit son nom, et qui en garda le privilége jusqu'après la conquête du Canada. Ce ne fut qu'en 1773 que le gouvernement le partagea avec la compagnie du Nord-Ouest, à laquelle fut adjugée la moitié de ces immenses territoires [1]. L'extension que prit alors le commerce des fourrures y attira un grand nombre de Franco-Canadiens, qui, pour le profit de quelques riches marchands, se soumettaient, par l'amour d'une vie indépendante et vague dans les forêts, aux privations les plus dures, et exposaient même leur vie à des périls continuels.

Le nombre de ces étrangers croissant chaque jour dans ces forêts, finit par donner de l'ombrage aux anciennes tribus indiennes : un complot fut formé par les Assiniboines, réunis aux Kinistinoks et aux Chippewas [2]. Ces derniers occupaient alors, comme au temps des Jésuites, les forêts baignées par les innombrables rivières et les bassins non moins nombreux qui forment comme une chaîne immense entre le lac Supérieur et le lac Winipeg. Ils résolurent d'exterminer tous les Européens. Mais un évènement que la Providence

[1] Elle s'appelle en anglais *The North West Fur Company*.

[2] Les Chippewas sont ceux que les missionnaires actuels appellent *Sauteux*; les Jésuites leur donnaient celui d'Outchibouecs.

semblait ménager à dessein vint les tirer de ce danger pour donner occasion à l'Église Catholique de s'introduire à leur suite. Quelques mois avant l'époque où devait s'effectuer le massacre général des Européens, un parti d'Assiniboines s'était transporté sur les bords du Missouri pour livrer un combat aux Mandans. Mais la petite-vérole s'était introduite dans cette dernière tribu et en avait frappé la plus grande partie. Quand l'ennemi arriva dans celui des campements qu'il cherchait à surprendre, il ne trouva plus dans les wigwams que quelques mourants, qui furent impitoyablement massacrés et auxquels on enleva la chevelure et les vêtements en lambeaux.

Fiers de leur triomphe, les Assiniboines s'en retournaient à leurs cabanes en chantant leurs chants de victoire, lorsque les premiers symptômes de la petite-vérole, qu'ils ne connaissaient pas encore et qu'ils avaient prise de leurs victimes, se déclarèrent parmi eux. La plupart succombèrent à ses atteintes avant même d'être rentrés dans leurs vallées. Douze seulement purent revoir leurs familles; mais ils portaient avec eux les germes du fléau, qui se communiqua bientôt à toute la tribu et gagna de proche en proche tous les clans voisins. L'épidémie décima promptement ces Indiens, si nombreux jusque-là. Un seul fait donnera la mesure de cette effrayante mortalité. Sur la pointe formée par le confluent des deux rivières, non loin de la bourgade actuelle de Saint-Boniface, s'élevaient cinq cents cabanes, habitées par une population

florissante ; il ne s'en échappa que dix. Ceci nous étonnera moins si l'on réfléchit que ces malheureux, en voyant sortir les boutons et en se sentant dévorés par l'ardeur de la fièvre, couraient aussitôt se jeter à l'eau, dans l'espoir d'éprouver quelque soulagement à leur souffrance. L'expérience ne les a guère corrigés depuis lors, car ils observent encore aujourd'hui le même usage dans des cas semblables [1]. Ce qu'il y eut d'affreux, c'est que ces infortunés, vivant sans souci du lendemain, se trouvèrent dépourvus de toutes provisions au moment de l'invasion de la maladie. Plusieurs moururent de misère, d'autres furent dévorés par les loups. On ajoute que les chiens de la tribu, ne voyant plus la main qui leur donnait la nourriture, pressés par la violence de la faim, se jetèrent sur les corps inanimés de leurs maîtres, qu'ils dévorèrent.

Ces scènes se passaient dans l'automne de l'année 1782. Plusieurs Franco-Canadiens qui avaient quitté le service de la compagnie d'Hudson et de celle du Nord-Ouest, s'étaient établis déjà depuis quelque temps dans ces contrées et avaient épousé des femmes sauvages. Leur exemple fut suivi par quelques hardis chasseurs, qui formèrent en peu d'années un commencement de population semi-canadienne presque toute réunie sur les bords de la Rivière-Rouge, dans la partie inférieure de son cours. L'existence de ces colons différait peu de celle des Sauvages eux-

[1] Lettre du R. P. Aubert, O. M. I., citée plus haut.

mêmes. Ainsi que les Indiens, ils vivaient de la pêche et de la chasse. Durant l'hiver, ils parcouraient les prairies, où le buffle leur fournissait une nourriture toujours assurée; au printemps, ils revenaient camper sur les rives du fleuve, dont les eaux étaient abondamment pourvues de poissons. Ils n'avaient d'autres habitations que des cabanes formées de troncs d'arbres, couvertes de peaux de biche ou d'orignal [1].

Cet état de choses dura jusqu'en 1812. A cette époque, lord Selkirk ayant formé le projet de fonder une colonie au centre des territoires du nord-ouest, choisit comme le lieu le plus propre à l'exécution de ses desseins la région arrosée par les eaux de la Rivière-Rouge. Dans ce but, il décida plusieurs familles de cultivateurs écossais à s'y établir. Quelques Canadiens attirés par des promesses avantageuses s'y rendirent de leur côté, et ceux des Européens qui se trouvaient déjà sur les lieux s'unirent au nouveaux venus. Il y eut alors un commencement de culture, mais sur une bien faible échelle, et l'on se mit également à construire quelques maisons en bois. Il est inutile de dire toutes les épreuves qu'eurent à subir ces colons, et les difficultés de tout genre qu'il leur fallut vaincre durant plusieurs années avant d'arriver à rendre ces déserts habitables. Mais il est temps de faire connaître par quel concours de circonstances l'Eglise Catholique vint s'établir parmi eux.

[1] Orignal est le nom que les Canadiens donnent à l'élan américain.

La population qui habitait ces contrées lointaines avait été longtemps privée du ministère apostolique. Un missionnaire Jésuite ayant essayé d'y pénétrer en 1765, fut rencontré sur le lac des Bois par un parti de Sioux, qui le massacra sur un rocher de ce lac, où l'on montre encore le lieu de son martyre. La conduite des colons se ressentit naturellement de l'absence de tout principe religieux, et les Sauvages furent témoins alors de vices qu'ils n'avaient point connus auparavant. La plupart des postes établis par les compagnies de la traite étaient des écoles publiques de libertinage. La corruption descendit de haut en bas; et comme d'ordinaire, dans des circonstances analogues, elle produisit les plus funestes effets. Lord Selkirk comprit qu'il ne suffisait pas pour fonder une colonie d'employer des moyens matériels, mais qu'il fallait surtout le secours de la religion. L'expérience des premières années avait dû l'en convaincre.

C'est alors qu'il s'adressa à l'évêque de Québec, en lui demandant des prêtres pour cette population qui en avait été si longtemps privée. Nous avons vu précédemment comment Plessis avait reçu sa demande. L'abbé Provencher y avait été envoyé comme chef de la mission, avec le titre de vicaire-général de Québec. Il était accompagné de l'abbé Dumoulin, qui comme lui était canadien d'origine française. Partis de Montréal le 19 mai 1818, ils n'arrivèrent que deux mois après à leur destination. Ils trouvèrent un peuple profondément démoralisé, qui n'avait plus qu'une ombre

de foi, mais qui heureusement n'était pas impie.

La vue des prêtres canadiens rappela aux colons le souvenir du pays natal, les instructions qu'ils y avaient reçues et les leçons de leurs mères. Les deux missionnaires furent salués comme des envoyés de Dieu. Les femmes et les enfants, qui n'avaient jamais vu d'ecclésiastiques, mais qui en avaient souvent entendu parler, ne leur témoignèrent pas moins de vénération; tous, par leur fidélité à se conformer aux avis qui leur étaient donnés, dédommagèrent promptement ces guides vertueux des sacrifices qu'ils s'étaient imposés pour les amener au sein de l'Église et leur procurer les consolations de la foi. La présence des missionnaires produisit même une influence salutaire sur les protestants, et depuis lors ces enfants du désert profitèrent si bien des instructions et des exemples de leurs pasteurs, qu'ils formaient au bout de quelques années une population aussi morale et aussi religieuse que celles des vieilles campagnes du Canada.

Après avoir passé six années parmi ces colons, M. Provencher fut appelé à Québec pour y recevoir la consécration épiscopale. Il avait été créé évêque de Juliopolis, et le territoire soumis à sa juridiction avait été érigé en vicariat-apostolique (1822). Il retourna ensuite parmi ses ouailles, emmenant avec lui quelques prêtres comme auxiliaires de son apostolat. Mais ils étaient loin d'être suffisants pour une population déjà considérable, et répandue sur une vaste étendue de territoire où les fleuves et les lacs sont les seuls chemins ouverts

aux voyageurs. Malgré leur zèle et leur charité, ils n'avaient pu qu'en passant jeter la bonne semence parmi les tribus indiennes, dont la plupart ont conservé leur indépendance, mais qui toutes paraissaient disposées à accueillir avec empressement les ministres de l'Evangile.

Ce n'est que lorsque l'évêque de Montréal eut appelé dans son diocèse les anciens civilisateurs du Canada, ainsi que les Oblats de Marie-Immaculée, que les missions, si longtemps délaissées, et celles des territoires du Nord-Ouest commencèrent à concevoir quelques espérances. Après l'établissement de ces derniers à Longueil, l'évêque Provencher s'empressa de leur ouvrir son vicariat, en les conjurant de venir l'aider dans la multiplicité de ses travaux. Le père Paymant et ensuite les pères Marault et Bourrassa furent chargés les premiers de visiter les peuplades de la langue abénakise appelées Têtes-de-Boule, des bourgades de Warmantashing. Ils remontèrent le cours sinueux du Saint-Maurice ou fleuve des Trois-Rivières, qui s'écoule majestueusement, bordé de chaque côté de collines et de montagnes pittoresques, couvertes de hautes forêts. Ils virent en passant les chutes étonnantes du Shawanegan, dont les eaux s'élancent en mugissant avec la voix du tonnerre d'une hauteur de cent-cinquante pieds dans un abîme creusé parmi les rochers du Saint-Maurice [1]. Après avoir contemplé quelques instants ce

[1] Cette chute magnifique, une des plus belles du Canada, est à douze lieues environ plus haut que la ville des Trois-Rivières. Le Saint-Maurice est navigable pour

spectacle grandiose, ils continuèrent leur chemin jusqu'au rapide de la Tuque; ils y trouvèrent une députation de Têtes-de-Boule qui venaient à la recherche du P. Paymant, dont ils déploraient l'absence depuis une année. Ils continuèrent à remonter ensemble les eaux du Saint-Maurice jusqu'au poste de Warmantashing, où ils furent reçus avec des démonstrations extraordinaires de joie par tous les Indiens de la tribu.

Sur les ordres de M. Mac Leod, commandant du poste au nom de la Compagnie, le pavillon royal fut hissé sur le fort, qui salua l'arrivée des missionnaires au bruit de son artillerie. Ce gentilhomme leur fit lui-même l'accueil le plus flatteur, et le lendemain ils se remirent en canot pour se rendre au poste de Kikendate, où il y avait une chapelle catholique, qui n'attendait qu'un missionnaire. Ils y arrivèrent quelques jours après. Les fruits qu'ils y recueillirent parmi les Sauvages compensèrent bien vite les fatigues de leur voyage. Un grand nombre d'Indiens se préparèrent au baptême et à la communion, et dès ce moment ils donnèrent constamment l'exemple de la plus touchante ferveur unie à la conduite la plus pure [1].

A la suite des missions du Saint-Maurice, d'autres s'établissaient à l'est et à l'ouest des grands lacs. Le père Aubert, français, et le père Taché, canadien d'ori-

de grands bâtiments jusqu'au rapide de la Tuque, à trente-huit lieues de cette ville, et il prend sa source à cinquante lieues au-dessus, dans le lac Oskelanayo. — Montgommery Martin, in his *British Colonies*. (*)

[1] Lettre du R. P. Bourrassa, O. M. I., dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, numéro 100, mai 1845.

 (*) V. p. 14 des Observat.s – (J.V.)

gine française [1], étaient envoyés à la Rivière-Rouge. Embarqués dans un canot d'écorce de bouleau, au village de La Chine, sur l'île de Montréal, si célèbre par les cruautés qu'y exercèrent jadis les Iroquois, ils entrèrent bientôt dans les eaux de l'Ottawa, dont on remonte ordinairement le cours pour se rendre à la Rivière-Rouge. Quatre Canadiens et deux Iroquois composaient tout leur équipage. Ils emportaient des provisions pour deux mois, quelques pièces de toile, et des couvertures de laine qui devaient leur servir de lit; les rameurs y avaient ajouté des fusils, des munitions de chasse, et des lignes pour la pêche.

Ceux qui ignorent la vie des missionnaires dans les déserts de l'Amérique se font difficilement une idée de la manière avec laquelle on voyage dans ces contrées solitaires. Le voyage en canot est de tous les moyens de transport le plus commun et souvent le moins pénible. Une nacelle longue de vingt pieds, large de quatre, sur deux de profondeur, porte dix voyageurs avec leur bagage; elle flotte sur les moindres ruisseaux et traverse les lacs les plus étendus. Six rameurs font sans peine vingt lieues par jour, et l'on ne s'aperçoit du mouvement qu'ils lui impriment qu'en voyant les objets qui semblent fuir sur la rive. Puis, quand la navigation se trouve arrêtée par un rapide, deux hommes chargent aisément l'esquif sur leurs épaules, et traversent le portage [2].

[1] C'est le même que le Saint-Siége a consacré, l'année dernière, évêque coadjuteur de l'évêque de Saint-Boniface de la Rivière-Rouge.

[2] J'ai déja dit ailleurs que le rapide est la partie d'une rivière qui n'est point na-

Dans les lenteurs d'un long voyage sur les rivières et les lacs d'Amérique, la vie n'est pas pour cela trop monotone; avec un peu d'habitude on y peut lire et même écrire à son aise. Les paysages les plus variés se déroulent successivement sous les yeux du missionnaire comme dans un immense panorama, et les rameurs par leur chant, comme les gondoliers vénitiens sur les lagunes, animent la solitude. Le missionnaire lui-même joint sa voix à la leur, en répétant les cantiques de sa jeunesse, et ce délassement devient ainsi une source de pieuses méditations qui se communiquent aux matelots.

Les exercices religieux de l'équipage ne se bornaient pas là seulement; outre la prière commune sous la tente improvisée chaque soir, ils récitaient ensemble avec les missionnaires le chapelet, sur la barque, et l'un des deux prêtres le terminait par une pieuse lecture. Le dimanche se passait dans la solitude des forêts; mais il n'en était pas moins pour eux le jour du Seigneur. Une tente mieux parée que de coutume devenait le temple du Dieu des armées; on y dressait l'autel sur des troncs d'arbres couchés près du rivage; des fleurs et des plantes sauvages l'ornaient de leurs couleurs, et répandaient tout autour l'encens de leurs parfums. Là descendait la victime qui partout s'immole pour le salut du monde; là s'accomplissait d'une ma-

vigable à cause des bas-fonds occasionnés par la pente de son lit, et le portage la distance durant laquelle on est obligé de porter le canot entre un point navigable et un autre.

nière touchante la parole du Prophète : « Que du couchant à l'aurore on offre à Dieu une oblation pure et sans tache. »

La solitude a par elle-même quelque chose de grand et d'exceptionnel, qui jette, malgré la variété des lieux et des climats, une même empreinte sur tous les pays que l'on parcourt ainsi. Le bruit des rames, le grondement lointain des torrents, le frôlement des serpents qui se dérobent dans la fourrée, le sifflement des écureuils, les gazouillements des oiseaux frappent seuls l'oreille. Des arbres, des rochers, des eaux, des montagnes, un ciel d'azur, c'est là tout ce que l'œil aperçoit. A peine trouve-t-on çà et là quelques traces humaines. *

Quelques postes appartenant à la compagnie de la baie d'Hudson, un petit nombre de huttes indiennes, échelonnées à de grandes distances sur les bords des lacs ou des rivières, furent les seules traces du séjour de l'homme que nos deux missionnaires eurent occasion de remarquer sur leur passage. Après avoir quitté le village de La Chine, ils avaient traversé le lac Saint-Louis et celui des Deux-Montagnes, où les Sulpiciens de Montréal ont encore une mission pour les Iroquois et les Algonquins. Ils remontèrent ensuite l'Ottawa, saluèrent en passant la maison que leur ordre y possédait, ainsi que les nombreux chantiers visités par leurs frères. Les rapides qu'on rencontre au-delà de l'Ottawa rendaient souvent nécessaire de transporter le canot d'une rivière à l'autre; mais ces portages sont de peu d'éten-

(*) V. p. 11 des Observat. (J.V.)

due; on en compte jusqu'à la Rivière-Rouge quatre-vingts, qui comprennent à peine la distance de dix lieues dans leur ensemble.

De l'Ottawa on entre dans la rivière Mattawan, un de ses affluents; puis dans la rivière des Vases, où l'on arrive en traversant la chaîne qui sépare le bassin du Saint-Laurent de celui de la baie d'Hudson. Cette rivière est d'abord si étroite, qu'on a de la peine à y naviguer. Elle va en s'élargissant peu à peu jusqu'au lac Nipissing [1], où elle verse ses eaux. Ce lac, qu'ils traversèrent en partie dans sa largeur, est fort dangereux; le manque général de profondeur soulève des vagues au moindre vent, et y cause de fréquentes tempêtes. Des croix plantées sur des tombeaux, dans une presqu'île où l'on touche en passant, avertissent du péril l'imprudent voyageur. Mais ce n'est pas là seulement qu'on rencontre ces monuments funèbres; ils se montrent encore auprès de quelques rapides, où ils protègent tristement les débris de plus d'un naufrage [2].

Le lac Nipissing s'épanche par la rivière des Français dans le lac Huron, où ils entrèrent ensuite. C'est un des plus remarquables de l'Amérique, par sa grandeur, la limpidité de ses eaux, et la multitude de ses îles. La stérilité de ses rives fait naître un sentiment profond de tristesse dans l'âme du voyageur. Les arbres

[1] Le lac Nipissing est situé entre le 79°50' et le 80°25' de longitude de Greenwich, et commence au 46°10' jusqu'au 47°20' de latitude.

[2] Lettre du R. P. Aubert, O. M. I., dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, numéro 108, septembre 1846. — V. p. 11 des Observat. (?)

n'y croissent qu'avec peine et n'ont pour nourrir leurs racines qu'une terre maigre et sans sève ; c'est une végétation pauvre, sur des côtes pierreuses, où l'on ne découvre nulle part, si ce n'est à l'embouchure des rivières, les vallées ou les prairies dont l'herbe épaisse annonce un sol fertile en réjouissant le regard. Par compensation cependant, la Providence a doté ses eaux de poissons aux espèces variées, qui offrent une pêche abondante ; et la grandeur sauvage des rochers entre lesquels le canot glissait rapidement impressionnait vivement l'esprit des deux missionnaires. Ils admirèrent, en passant, les îles Manitoulines, d'où ils débouchèrent dans le canal du Sault-Sainte-Marie, qui les conduisit dans les eaux du lac Supérieur, le plus grand des lacs du monde [1].

Rien ne saurait donner une idée du spectacle qui se présente au voyageur en passant du Sault-Sainte-Marie dans le lac Supérieur. Abrité sous les dentelures cyclopéennes des rochers qui forment, du côté du nord, comme une suite de fortifications naturelles autour des eaux de cet Océan intérieur, on est saisi de je ne sais quel sentiment d'admiration pour la grandeur des œuvres de Dieu, et l'on s'humilie profondément dans sa propre petitesse en contemplant cette nappe immense dont les flots seraient capables d'inonder tout un continent. Quand le temps est favorable, on fait en huit

[1] Le lac Supérieur, élevé de six cent vingt-sept pieds au-dessus du niveau de la mer, a cinq cent quarante-un milles de longueur sur une largeur moyenne de cent quarante. — V. p. 11 des Observat.s — (J. V.)

jours le trajet de ces eaux limpides, en suivant sur une longueur de cent cinquante lieues les contours granitiques du lac. Les deux Oblats entrèrent ensuite dans la Taministiquia, regardée par plusieurs géographes comme la plus haute source du Saint-Laurent. On arrive ainsi sur un plateau de médiocre étendue, qui sépare le Canada du territoire de la baie d'Hudson. A partir de ce point, les eaux roulent vers l'ouest, à travers le lac des Bois et la rivière de la Savanne jusqu'au lac Winipeg, qui a près de cent lieues de longueur [1].

Il n'y a peut-être pas, dit un voyageur[2], de plus magnifique pays au monde pour la résidence des nations sauvages, que les territoires qui s'étendent entre la Rivière-Rouge et le lac Supérieur : le poisson, le gibier de toute dimension, les oiseaux, peuplent les plaines et les forêts; la terre, d'une exubérante fertilité, malgré la rigueur de l'hiver, produit spontanément et dans la plus grande abondance le riz sauvage, les fraises, les prunes, les cerises, les noisettes, les poires, les groseilles, etc., et aucune autre région ne pouvait offrir d'aussi grands avantages à l'établissement d'une colonie. C'était celle que lord Selkirk avait choisi pour la sienne, et où l'évêque Provencher avait fixé sa résidence.

Lorsqu'après avoir passé de la Savanne dans le lac Winipeg, on a traversé le lac pour prendre l'embou-

[1] Le lac Winipeg est nommé lac Bourbon dans les anciennes relations françaises.

[2] Mackensie.

chure de la Rivière-Rouge, qui s'y décharge en venant du sud, on entre dans une contrée dont l'aspect sourit agréablement au voyageur qui vient de l'est. Au lieu d'épaisses forêts, de rochers, de lacs nombreux et de rivières, dont la navigation est souvent interrompue par des chutes considérables, on découvre une plaine immense qui se déroule vers l'ouest jusqu'aux Montagnes-Rocheuses, et vers le sud-ouest, jusqu'aux rives du Missouri. Coupée seulement par quelques cours d'eau d'une pente presque insensible, elle forme une vaste et fertile prairie; c'est un océan de verdure, dont la vue n'est bornée que par de rares bouquets qui apparaissent isolément sur la surface des prairies. La Rivière-Rouge, qui donne son nom à cette contrée [1], roule ses ondes à pleins bords, du sud au nord, sur un lit bourbeux qui les rend peu limpides. Après un cours d'environ deux cents lieues, elle reçoit les eaux plus rapides et plus profondes de l'Assiniboine, à quelques lieues avant son embouchure.

Avant d'arriver au confluent de ces deux rivières, on commence à voir les premières maisons de la colonie, qui vont en s'échelonnant sur leurs rives, dans une étendue de vingt lieues. Construites en bois, leur aspect

[1] Les Sauvages lui donnent le nom de *Miskouagami Ansiping*, ou Eau Ensanglantée, à cause d'un combat qui fut livré sur les bords du lac Rouge, entre les Chippewas et les Assiniboines d'un côté, et les Sioux de l'autre; le sang en ayant rougi les flots, ils désignèrent sous le nom d'Eau-Ensanglantée le lac et la rivière qui y prend une de ses sources, et les Français le traduisirent par ceux de Lac-Rouge et Rivière-Rouge. Elle prend sa source au lac Travers, vers le 45° 40' de latitude et le 98° de longitude. Sa largeur est de cent cinquante à deux cents mètres, et sa profondeur de quatre dans la plus grande partie de son cours; elle donne cinq mille pieds cubes d'eau par seconde après sa jonction avec l'Assiniboine.

n'est pas brillant, mais il réjouit, comme un souvenir de la patrie, l'œil du voyageur ou du missionnaire qui vient des déserts lointains. C'est au confluent des deux rivières, que s'élève, sur la rive droite, l'église catholique, placée sous l'invocation de saint Boniface, bâtie en pierre, en forme de croix latine. C'est la cathédrale du vicariat, ayant à côté d'elle la maison qui sert de résidence au prélat, environnée d'un vaste terrain, dont le fondateur de la colonie avait doté la mission. Là se terminait la longue et périlleuse navigation des pères Aubert et Taché. L'accueil bienveillant que leur fit l'évêque Provencher, ainsi que ses commensaux, leur fit promptement oublier les fatigues du voyage. La beauté du pays, l'heureux naturel des Indiens, tout contribua à la douceur des premières impressions qu'ils éprouvèrent en arrivant dans leur nouvelle patrie.

D'un autre côté, la vénération que leur montraient les Franco-Canadiens, la docilité avec laquelle ils entendaient les instructions des missionnaires, étaient pour eux une source toujours nouvelle de consolation. L'autorité du prêtre y était d'autant plus féconde en vertus, qu'elle est plus grande et plus chérie ; les vieillards, comme les enfants, écoutaient ses observations avec une égale soumission. Aucun dévouement ne coûtait à leur ferveur. On a vu pendant des hivers rigoureux de jeunes femmes faire trois lieues à pied pour aller entendre la messe dans une église ouverte à tous les vents, et où le thermomètre descendait à 28° Réaumur. Telle était la vivacité de leur foi, que,

lorsqu'un malheur les frappait, pour peu qu'ils sentissent les reproches de leur conscience, ils le regardaient comme une punition du Ciel, et bénissaient la main qui les châtiait. Une qualité qui les distinguait surtout de tant d'autres populations, c'était l'horreur qu'ils avaient pour le blasphême, et l'exactitude avec laquelle ils observaient le repos du dimanche[1]. Deux ans avant l'arrivée des Oblats, des hospitalières connues sous le nom de Sœurs-Grises avaient également été appelées de Montréal à Saint-Boniface, où elles s'étaient consacrées à l'éducation des jeunes filles; leurs soins avaient non seulement contribué à leur instruction religieuse, mais encore à faire d'elles des épouses capables et de bonnes mères de famille. L'une de ces religieuses, qui avait des connaissances en médecine était souvent appelée auprès des malades, qui, avant son arrivée, ne pouvaient recourir qu'à un seul médecin, trop éloigné du plus grand nombre pour donner à temps ses secours.

On peut diviser en deux classes les habitants du territoire de la Rivière-Rouge : ceux qui cultivent la terre et ceux qui vivent de la chasse. Les premiers sèment du froment, de l'orge, plantent des pommes de terre, et élèvent des bestiaux, qui du reste ne leur coûtent que peu de peine ; ils paissent dans des prairies sans bornes et qui sont du domaine de tous. Ces familles agricoles seraient riches si elles pouvaient exporter leurs produits ; mais la difficulté d'arriver jusqu'à la mer, ainsi que l'éloi-

[1] Lettre du R. P. Aubert, dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, janvier 1848.

gnement où elles sont des États-Unis, les isole et ne leur permet point de tirer grand avantage de leurs travaux. A la charrue d'autres préfèrent le fusil; ceux-ci vivent de la chasse : le buffle est principalement l'objet de leurs exploits, et c'est surtout au printemps et dans l'automne qu'ils le poursuivent avec une adresse et une bravoure inconcevables. La facilité avec laquelle ils se procurent ainsi des aliments en abondance leur fait négliger l'exploitation du sol ; on peut prévoir cependant, et le temps n'en est pas éloigné, qu'ils seront forcés de se soumettre au travail de la terre, qui paraît répugner à leurs goûts aventureux. Depuis quelques années, un petit nombre de familles fabriquent pour leur usage des étoffes de laine. Mais on trouve dans les magasins des diverses stations de la compagnie de la baie d'Hudson tout ce qui est nécessaire dans ces régions aux divers besoins de la vie [1].

Les Indiens commis à la charge pastorale de l'évêque Provencher commencent à se montrer à mesure qu'on avance vers le lac Supérieur ; mais rarement on en trouve des clans bien nombreux. Ils ne viennent par bandes qu'aux divers postes de la compagnie, où ils échangent le produit de leur chasse contre les objets qui servent à leur usage. Le missionnaire trouve parmi eux de grandes consolations dans la pratique de son

[1] Sous le rapport du climat, il y a peu de différence entre la Rivière-Rouge et le Bas-Canada ; il est très-sain, mais aussi très-rigoureux en hiver. La température y varie de 60 degrés Réaumur : dans les grandes chaleurs le thermomètre monte jusqu'à 30°, et dans les plus grands froids il descend jusqu'à 30° au dessous de zéro.

ministère; et, s'il y avait un nombre suffisant d'ouvriers évangéliques, ils dissiperaient promptement les ténèbres de l'infidélité. Ceux qui partagent les travaux du vicaire-apostolique ne peuvent se montrer à un poste sans se voir aussitôt forcés de le quitter pour un autre où leur présence est réclamée. Il n'est pas un prêtre qui ne fasse au moins cinq cents lieues chaque année. On est souvent obligé de retourner au point du départ; et, comme on ne peut parcourir ces contrées que durant la belle saison, la plus grande partie du temps destinée à visiter les Sauvages se passe en voyages [1].

Pour terminer le récit des missions de la Rivière-Rouge, nous ajouterons qu'en 1848 le Pape érigea en diocèse ce vicariat-apostolique, et M. Provencher prit dès lors le titre d'évêque de Saint-Boniface. Trois ans après, le père Taché reçut la consécration épiscopale, avec le titre de coadjuteur de la Rivière-Rouge (1851).

Le Saguenay, sur les bords duquel s'établit la troisième mission des Oblats de Marie Immaculée, est une des plus grandes et des plus belles rivières du Canada. C'est une de celles qui méritent le plus aussi en Amérique d'attirer l'attention des voyageurs et des naturalistes : elle sort toute formée du lac Saint-Jean [2], et roule ses eaux profondes dans un cours de trente-six lieues,

[1] Lettre du révérend père Aubert, etc.

[2] Le lac Saint-Jean est situé entre les 48° 27 ' et 48° 51 ' de latitude nord, et entre les 71° 35 ' et 72° 10 ' de longitude ouest ; il a environ cent milles de circonférence, et il est à peu près rond.

après quoi elle s'unit au Saint-Laurent à Tadoussac [1], premier sanctuaire de la foi catholique en Canada. En quittant le fleuve pour entrer dans le Saguenay, cette rivière présente durant plus de vingt lieues le spectacle le plus grandiose qu'il soit possible de contempler dans le monde. Son lit, d'une profondeur qu'il à été jusqu'ici impossible de mesurer [2], est encaissé entre deux murailles de rochers qui varient en hauteur de cent à deux mille pieds, couronnés à leur sommet de hautes et sombres forêts. A l'aspect de ce canal gigantesque, il semble que la nature dans une de ses convulsions ait fendu la montagne en zig-zag pour laisser passer les eaux du lac Saint-Jean entre deux remparts de granit, dont les anfractuosités hardies, parsemées de verdure et de plantes parasites, se déroulent à mesure que l'on avance, avec une variété et une magnificence sauvages rarement surpassées dans le Nouveau-Monde. Trente autres rivières se précipitent dans le Saguenay, et du haut de ses fortifications granitiques des torrents écumeux s'élancent avec impétuosité, formant de distance en distance les chutes pittoresques qui ajoutent encore à la grandeur du paysage. Large et profonde, cette rivière est navigable durant tout son cours pour les plus gros navires, et de nombreux bateaux à vapeur la parcourent tout l'été. A vingt lieues

[1] Le confluent du Saguenay et du Saint-Laurent a lieu à 100 milles plus bas que Québec, vers la mer.

[2] Le capitaine Martin y jeta à l'embouchure une sonde de 330 brasses et ne put trouver le fond.

de son embouchure, ces murailles cyclopéennes qui semblent ne devoir jamais finir s'ouvrent soudain à un détour du fleuve, et une rade magnifique et profonde se présente, capable de contenir les plus gros bâtiments[1]. C'est la baie de Ha-ha, nom que la surprise où l'on est en y entrant lui fit donner par les premiers Canadiens qui y pénétrèrent. Sur ses bords s'étendent de belles prairies, des bosquets enchanteurs, des bois superbes, où sont aujourd'hui établis d'immenses chantiers de construction. Plus loin se trouve une autre baie tout aussi belle, ainsi que les lacs de Kiguagomi et de Chicoutimi, qui ne tarderont pas d'être en communication avec le Saguenay, et enfin le lac Saint-Jean, d'où sort cette noble et majestueuse rivière[2].

C'est sur le bord du lac Saint-Jean que fut établie la troisième mission des pères Oblats, au lieu appelé les Postes du Roi; cet établissement fut chargé en même temps d'entretenir un missionnaire sur la baie de Ha-ha, où une population considérable d'ouvriers était continuellement occupée dans les chantiers.(*) De nombreuses tribus sauvages s'y mirent bientôt sous la direction des Oblats, qui opérèrent de grands fruits de foi parmi eux. Dans les derniers mois de l'année 1844, un vieillard octogénaire se présentait au missionnaire de la baie de Ha-ha ; il lui avoua humblement que depuis longtemps il désirait rencontrer une des robes

[1] La baie de Ha-ha a dix milles de large sur une profondeur qui varie de deux à deux milles et demi.

[2] Montgommery Martin, *The Canadas*, in his *British Colonies*.

(*) V. p. 78, des Observat.ns (J.V.)

noires dont il avait entendu parler dans sa jeunesse, afin d'apprendre la véritable prière du Grand-Esprit. Il en reçut les instructions suffisantes, fut baptisé ensuite; et, le lendemain de son baptême, son âme régénérée s'envolait vers le ciel[1].

Deux ans après, la baie de Ha-ha fut témoin d'un désastre qui anéantit en peu d'heures les constructions et les chantiers qui s'élevaient sur ses rivages. Un incendie s'était allumé dans les antiques forêts qui s'étendent entre le lac Saint-Jean et la baie; un incendie de ceux qu'on ne peut voir que dans les déserts du Nouveau-Monde. Semblable à ces torrents de lave qui descendent quelquefois des hauteurs de l'Etna, il ceignait de ses bras de feu des territoires entiers qu'il enveloppait dans une même destruction; et, assuré de sa proie, il marchait avec cette lenteur majestueuse qui annonce la puissance. C'était à la fin d'avril; la foudre ou un accident quelconque l'avait allumé dans les montagnes qui s'élèvent près des sources du Saguenay, et, poussé par sa propre force et par le vent qu'il créait par sa violence, il s'avançait brûlant la forêt vers les chantiers établis sur la baie. — Il serait difficile de se former une idée de ces forêts américaines: aussi vieilles que le monde, ce n'est qu'avec peine qu'on peut s'y frayer une voie la hache à la main. Sous le feuillage le plus vert s'élèvent à hauteur d'homme des arbres de toute espèce tombés de vétusté, qui pour-

[1] *Annales de la Propagation de la Foi*, Lettre du père Fissette, page 256, année 1845.

rissent ou se dessèchent depuis des siècles, et où la moindre étincelle suffit souvent pour allumer le plus vaste incendie [1].

Le père Guigues, visiteur-général des Oblats en Canada, se trouvait en visite sur le Saguenay lorsque le désastre se déclara. Par un miracle de la Providence, les flammes, après avoir dévoré les chantiers de Ha-ha et une partie des maisons de la baie, s'arrêta tout-à-coup, en se repliant sur lui-même, laissant intactes la chapelle et la maison du missionnaire. Dieu permit que personne ne pérît dans cette catastrophe, et la masse des pertes fut supportée par les marchands de bois de Québec.

Le père Guigues, profitant du bateau à vapeur, arriva quelques jours après, implorant des secours pour les habitants des chantiers, et surtout des vivres, les provisions ayant été presque toutes consumées par le feu. La munificence des autorités et des habitants de Québec, et la charité de l'archevêque, parvinrent en peu de temps à réparer les maux qu'avait causés ce désastre.

Le père Guigues retourna ensuite à Bytown, sur l'Ottawa, qui était considéré comme un des premiers postes des pères Oblats. L'année d'après, cette ville, à qui sa situation avantageuse, au confluent de l'Ottawa et du grand canal du Rideau qui la met en communi-

[1] J'étais à Québec lorsque cet incendie eut lieu. Quoique éloigné de plus de trente lieues du théâtre de ce désastre, je voyais de ma fenêtre les flammes aussi distinctement que si c'eût été d'un village voisin.

cation avec le lac Ontario, donnait chaque jour de nouveaux développements, fut érigée en évêché titulaire, à la prière de l'évêque de Montréal, et le père Guigues en fut nommé le premier pasteur (1847).

CHAPITRE XXXII

DEPUIS LE RETOUR DES JÉSUITES DANS LES MISSIONS DU CANADA, EN 1842, JUSQU'A LA NOMINATION DU COMTE DE CHARBONNEL A L'ÉVÊCHÉ DE TORONTO, EN 1848.

Les Jésuites rappelés en Canada par l'évêque de Montréal. M. Remi Gaulin, coadjuteur de Kingston. Il visite les grands lacs. Les îles Manitoulines. Leur description. Etat des anciennes missions des Sauvages. Les Cinq-Nations iroquoises. Les Hurons et les autres tribus de la langue algonquine. Suite de la visite de M. Gaulin Mort de Mac Donell, évêque de Kingston. M. Gaulin lui succède Ses travaux. Division de son diocèse. Michael Power, évêque de Toronto. Il rend les Jésuites à leurs anciennes missions. Ils établissent une mission dans la grande Manitouline. L'époque des présents. Les pères Hannipeaux et Choné. Leurs considérations sur le lac Supérieur. Missions du Sault-Sainte-Marie. Fanatisme des sectaires contre eux. Mort de Michael Power. Humilité du père Larkin. Le comte de Charbonnel, second évêque de Toronto.

Après plus de soixante ans d'absence, les pères de la civilisation canadienne, écrasés momentanément sous les efforts du philosophisme triomphant au sein même de la ville éternelle, se préparaient à retourner dans les froides régions du Canada, et à arroser de nouveau de leurs sueurs ce sol qu'ils avaient fécondé de leur sang. Les Jésuites, rappelés par le vénérable évêque de Montréal, se mettaient en chemin pour l'Amérique, et bientôt après reparaissaient dans ces contrées devenues si riches et si puissantes durant le long intervalle qu'ils en avaient été éloignés, mais où chaque ville, chaque bourgade, chaque station rappe-

lait le nom d'un de leurs pères, et où tous les monuments qu'ils allaient rencontrer, les évêchés qui y avaient été fondés, avaient surgi de leurs travaux et de leurs martyres.

Le dernier jour de mai 1842 fut celui où le Canada revit ces religieux. Il y avait quarante-deux ans que le père Cazot avait disparu, laissant à ses enfants le souvenir de ses bienfaits. Le plus grand nombre de ceux qui venaient d'arriver furent aussitôt envoyés dans le Haut-Canada, théâtre principal de leurs anciennes missions. Celles de l'Assomption de Sandwich, du Sacré-Cœur de Walpole (île du Sud), Saint-Clair sur la rivière du même nom, Sarnia, Sainte-Croix de Wekwemikong, Sainte-Philomène du lac Nipissing, le Sault-Sainte-Marie, si célèbre dans les anciennes relations des missionnaires, Saint-Jacques de Maidstone, Saint-Jude de Rochester, entendirent, après un silence de près d'un siècle, retentir de nouveau la voix de leurs anciens apôtres, et les cœurs des Sauvages tressaillirent d'allégresse en revoyant leurs pères d'autrefois.

Les pères Luiset et Martin, chargés de fonder à Montréal le nouveau noviciat de la Compagnie de Jésus, y furent retenus par l'évêque Bourget, qui leur assigna l'ancienne église des Récollets (*); dès ce moment ils y commencèrent leurs travaux et jetèrent les fondements d'un collége destiné à enseigner les belles-lettres à la jeunesse montréalaise.

Tandis que Québec cherchait à se faire oublier par

(*) V. p. 79 des Observ.ts – (J.V.)

sa timidité et par son inaction dans le mouvement religieux que l'évêque de Montréal imprimait au Canada, avec le spectacle des grandes choses que ce prélat zélé entreprenait dans l'esprit du développement intellectuel qui est la sève véritable du Catholicisme, le vicariat-apostolique du Haut-Canada, érigé en siége épiscopal, étendait de plus en plus sa vivifiante influence sous la sage direction d'Alexandre Mac Donell, son premier pasteur.* Homme d'onction, de science et de piété, l'évêque de Kingston travailla pendant toute la durée de son épiscopat avec le zèle et la fermeté d'un apôtre, fondant de nouvelles paroisses, érigeant des églises et des écoles, et formant des missions nouvelles au fond des forêts solitaires de son immense diocèse.

Epuisé par les travaux d'un rude apostolat, il avait demandé un coadjuteur au Saint-Siége pour remplacer le cardinal Weld. Au mois de mars 1833, M. Remi Gaulin, de Montréal, qui avait travaillé plusieurs années en zélé missionnaire dans les missions de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton, fut canoniquement institué, à la prière de Mac Donell; nommé évêque de Tabraca, il fut sacré sous ce titre, le 20 octobre de la même année.

Devenu coadjuteur de Kingston, M. Gaulin déploya dans ses courses apostoliques du Haut-Canada la même ardeur qu'il avait montrée auparavant comme simple missionnaire. Un long voyage qu'il entreprit en 1838 pour visiter les missions du lac Huron le récompensa

(*) V. p. 69 des Observat.s (J.V.)

de ses fatigues par de grandes consolations spirituelles. Le lac Huron, le troisième en s'éloignant de l'Océan[1] de la chaîne des grands lacs qui occupent les quatre plateaux de la partie supérieure de la vallée du Saint-Laurent, est d'une forme irrégulière mais extrêmement curieuse et pittoresque, surtout vers la côte septentrionale, où se trouve l'archipel sacré des Wyandots, appelé les îles Manitoulines. Ces îles qui s'étendent de la baie George ou lac Iroquois jusqu'à l'entrée du canal du Sault-Sainte-Marie , sont en grand nombre ; mais les plus remarquables sont celles de Saint-Joseph, de Drummond,et la grande Manitouline ou Ile-Sacrée, qui se développe sur une longueur de vingt-cinq lieues, sur cinq dans sa largeur moyenne. Des montagnes considérables, des précipices profonds, couronnés d'immenses forêts, d'agréables vallons et de belles prairies, tel est le caractère général que présente l'archipel sacré [2]. Le douze juillet 1838, le coadjuteur de Kingston descendait sur la plage de la grande Manitouline, à l'extrémité nord-ouest du lac. L'action incessante des vagues y avait creusé des criques, des baies , des havres commodes, abrités par des murailles de granit, dont la rugosité offre ainsi une image fidèle de l'inté-

[1] Le premier est le lac Ontario, le second est le lac Erié; ensuite vient le lac Huron, qui se joint au lac Michigan par le détroit de Mackinaw, et au lac Supérieur par le détroit ou rapide qu'on appelle le Sault-Sainte-Marie

[2] La dénomination indienne d'*Iles-Sacrées*, dit Montgommery Martin, se trouve pour la première fois dans le lac Huron, et de là dans le lac Supérieur, le Michigan, et dans les grands lacs si nombreux de l'intérieur. Les voyageurs qui ont été en Asie et qui ont fait des observations à ce sujet reconnaîtront de la ressemblance entre les noms indiens de l'Amérique Septentrionale et ceux du plateau de la Tartarie. — *The Canadas* in Montgommery Martin's *British Colonies*.

rieur, où la main du Créateur s'est plu à réunir toutes les sombres beautés et les contrastes de la nature la plus sauvage. C'est dans une baie de cette île que M. Gaulin trouva à exercer son zèle dans une tribu de Sauvages catholiques et industrieux, réunis au nombre de trente-cinq familles autour d'une petite chapelle qui formait le centre d'un agréable village. Ces bonnes gens le reçurent avec un bonheur et un respect indicibles ; il apprit de leur bouche que d'autres familles également catholiques, dispersées alors à Mackinaw, au Sault-Sainte-Marie, à la Rivière-Froide, à l'Arbre-Croche, et en diverses autres parties des lacs, se proposaient de se joindre à eux au printemps prochain.

Le lecteur qui a parcouru avec nous les phases diverses de l'histoire du Canada et des missions que les premiers Jésuites avaient fondées dans les solitudes de ses forêts, ne lira pas avec moins d'intérêt le tableau de ces missions telles qu'elles se présentaient à l'époque où M. Gaulin les visita. Depuis le temps de la domination française, quatre-vingts ans s'étaient écoulés, et durant ce long intervalle, c'est à peine si l'histoire mentionne encore de loin en loin ces races de Sauvages qui tant de fois avaient fait trembler les premiers colons de Québec et de Montréal. Des villes florissantes avaient succédé partout aux villages jadis célèbres des Hurons et des Cinq-Nations, et les noms seuls des anciens possesseurs du sol marquaient les lieux où ils avaient vécu et combattu pour leur indépendance. On avait bien encore quelques vagues traditions de leur exis-

tence, et c'est à l'aide de ces traditions que quelques écrivains modernes des Etats-Unis cherchèrent à poser les bases des travaux qu'ils ont publiés depuis sur ces races, dont aujourd'hui un si grand nombre sont anéanties [1].

La destruction des tribus indiennes, à laquelle leur propre organisation sociale travailla peut-être autant que la froide et barbare politique des Anglais et des Américains, n'est pas un spectacle moins digne d'occuper les esprits observateurs et solides que les combats où elles se trouvèrent si souvent mêlées dans les longues rivalités de la France et de l'Angleterre. Mais les calculs du commerce et de la colonisation n'ont malheureusement fait oublier que trop souvent le prestige qui s'attachait à cette race mystérieuse des forêts américaines; et en France surtout, où l'on ne remarque guères que l'accroissement prodigieux des intérêts matériels des États-Unis, la science et la philosophie ont négligé constamment ce grand problème, si digne de leur attention.

A l'exception des villages de Lorette près de Québec, de ceux de la Prairie, (*) de Saint-Louis, et du lac des Deux-Montagnes, près de Montréal, où l'on rencontre les descendants civilisés de quelques clans hurons et iroquois qui s'y retirèrent au temps de la domination française, on ne voit dans les territoires dé-

[1] Voyez le grand ouvrage de M. Schoolcraft publié dernièrement par le *Smithsonian Institute* de Washington. Voyez aussi — *Observations respecting the Grave Creek Mound in Western Virginia, by Henry R. Schoolcraft* (*Transactions of the American Ethnological Society*, t. I.)

(*) V. p. 79 des Observat. (J.V.)

pendants des diocèses de Montréal et de Québec qu'un petit nombre d'Indiens, qui vont en s'affaiblissant chaque jour sous le poids de la misère et de l'ivrognerie. Le Haut-Canada en a gardé davantage, et les missions actuelles des Jésuites en ont réuni de douze à quinze mille.

Comprises autrefois sous les dénominations des deux langues principales, iroquoise et algonquine, les races indiennes de la Nouvelle-France sont encore aujourd'hui distinguées par les mêmes noms. La première langue embrassait les Cinq-Nations : c'étaient les Mohawks, les Oneidas, les Onondagas, les Cayugas, et les Senecas [1], que les malheurs des premiers colons français rendirent si célèbres. Ces Sauvages habitaient principalement la portion occidentale du New-York, et le long du lac Ontario. Mais après les guerres de l'indépendance, en 1776, comme la plupart étaient restés fidèles au roi d'Angleterre, George III leur accorda des terres considérables dans le Haut-Canada, le long de la rivière Ouse ou Grande-Rivière, qui se jette dans le lac Erié, auprès de Sherbrooke. Les autres, ayant vendu ce qu'ils possédaient, allèrent former des établissements dans le voisinage du lac Michigan, et à la Baie-Verte, où on les connaît encore sous le nom d'Indiens de New-York. Ces Iroquois, qu'on pourrait, suivant l'expression d'un missionnaire [2], appeler

[1] Les premières relations des Jésuites les appelaient Agniers, Onéyoulhes, Onontagués, Guyoguins, et Tzononthouans.

[2] Le P. Chazelle, de la Compagnie de Jésus, lettre écrite à la *Propagation de la Foi*, avril 1845.

les Romains de l'Amérique, s'incorporaient quelquefois les nations vaincues, comme j'ai eu occasion de le faire remarquer plus d'une fois dans les premiers chapitres de cette histoire. Une d'elles a conservé son nom, celle des Tuscaroras ; c'est ce qui leur fait donner aujourd'hui le nom de Six-Nations. Le père Chazelle les visita en 1844, et parcourut les bords de la Grande-Rivière. Leur nombre, en cet endroit, montait à deux mille trois cents âmes, dont environ deux mille étaient encore infidèles : ils avaient conservé le sacrifice du chien blanc [1]. La civilisation chez eux n'avait fait aucun progrès. Encore quelques années, remarquait le même missionnaire, et l'on ne trouvera plus de ces Sauvages sur les rives fleuries de l'Ouse ; ils s'éloignent graduellement, et le gouvernement anglais fait lui-même ses efforts pour les détacher de cette contrée. Dans leur abaissement, leur nom inspire encore de la terreur aux autres Sauvages ; mais le voyageur qui connaît leur histoire n'éprouve, en les voyant, d'autre sentiment que celui de la compassion et de l'étonnement.

La seconde langue, c'est-à-dire l'algonquine, n'a rien de commun avec celle des Iroquois. Elle est presque universelle, depuis la baie d'Hudson jusqu'aux Montagnes-Rocheuses. C'est la langue du commerce ; elle a plusieurs dialectes, mais qui diffèrent peu l'un de l'autre. Les Hurons, dont les restes habitent l'ar-

[1] Le P. Chazelle, de la Compagnie de Jésus, lettre écrite à la *Propagation de la Foi*, avril 1845.

chipel des Manitoulines, parlent un de ces dialectes.*
Mais les principales tribus comprises maintenant sous ce nom sont celles des Ottawas et des Chippewas, qui sont encore au nombre de huit à dix mille dans le Michigan, au diocèse de Détroit.

Le gouvernement anglais avait partagé, depuis plusieurs années, ceux qui sont sous sa domination en surintendances, avec un département indien (*indian department*), qui administre le produit des terres vendues à la couronne. Le revenu annuel de ces fonds est employé à bâtir des églises, des écoles et des maisons que ces Sauvages consentent quelquefois à accepter. Il sert à faire aussi ce qu'on appelle les *Présents*, c'est-à-dire une distribution annuelle d'armes et de munitions, de couteaux, de couvertures de laine, et de quelques morceaux d'étoffe, que l'on donne aux Sauvages pour les dédommager de la perte de leurs terres.

Ce ne fut qu'en 1830 que des missionnaires hérétiques tentèrent de faire des prosélytes parmi les Indiens du Haut-Canada. Ces prétendus missionnaires étaient méthodistes ; ils ne parvinrent qu'avec peine à fonder trois établissements bien faibles. Mais par leurs courses, et à l'aide de leurs assemblées nocturnes ou *camp-meetings*, où les Sauvages se laissent quelquefois entraîner par l'attrait de la débauche et du mystère, ils finirent cependant par obtenir une influence qui, en certains endroits, est le seul obstacle sérieux, pour ainsi dire, que présente le protestantisme. Car, malgré toutes ses ressources, l'église établie d'Angleterre n'est point une rivale dan-

(*) V. p. 18 – des Observat. et page 79. (J.V.)

gereuse, aussi longtemps qu'elle n'enchaîne pas la liberté d'action des Catholiques.

Lorsque l'évêque de Kingston songea à faire évangéliser de nouveau les Indiens du Haut-Canada, après la longue période qui s'était écoulée depuis l'extinction des missions des Jésuites, l'abbé Proulx, prêtre canadien, fut le premier qu'on envoya, et il établit sa station dans la grande île Manitouline. Plus tard, lorsque par les soins de l'évêque de Montréal les pères de la Compagnie de Jésus eurent repris possession du Canada, le premier poste qu'ils occupèrent fut celui de Sandwich, situé au même lieu où avait fleuri jadis la célèbre mission de l'Assomption, sur la rive canadienne de la rivière de Détroit. C'est là que les Jésuites avaient réuni autrefois les Hurons catholiques qui avaient refusé d'aller se joindre à ceux de Lorette, après qu'ils eurent été vaincus par les Iroquois et décimés par la famine. Leur dernier missionnaire jésuite, le P. Pothier, qui mourut en 1781, fut ensuite remplacé par Jean-François Hubert, depuis évêque de Québec. L'Assomption de Sandwich offrait maintenant aux Jésuites un ministère important à remplir auprès des Catholiques d'origine française et des Irlandais qui habitaient en grand nombre dans ses environs, et dans ceux de la petite ville voisine d'Amherstburg, située comme Sandwich à une courte distance du lac Saint-Clair.

Le coadjuteur de Kingston avait continué sa visite pastorale, après avoir administré les sacrements aux Sauvages de la grande Manitouline. Il avait dirigé sa

course vers le Sault-Sainte-Marie, en parcourant les restes des anciennes missions des Jésuites qui se trouvaient sur son chemin. Les Sauvages partout se pressaient au devant de lui, et les wigwams encore infidèles lui promettaient de se convertir si on leur envoyait un missionnaire. Sur la rive droite de la Sainte-Marie, il trouva cinquante-sept familles de Canadiens, de Métis, et de Sauvages convertis, dont l'ensemble formait un village de deux cents âmes. Les protestants avaient établi une mission en cet endroit; mais leur ministre avait eu si peu de succès dans les tentatives qu'il avait faites pour séduire ces bons Catholiques, qu'il venait d'abandonner la place pour n'y plus retourner. Un empressement extraordinaire se manifestait parmi tous ces chrétiens à la vue de leur pasteur, et ils le suppliaient ardemment de ne pas les laisser périr faute de prêtre.

M. Gaulin demeura un jour et demi à l'île Saint-Joseph, la dernière des grandes Manitoulines; il y administra les sacrements à une petite peuplade de quatre-vingt-dix âmes, dont les bonnes dispositions le touchèrent vivement. De retour à la grande Manitouline, il reçut une députation des Potawatomies, et un sachem de la tribu des Chippewas lui assura que, s'il pouvait envoyer un missionnaire sur les bords du lac Supérieur, il y recueillerait certainement une bonne et abondante moisson. Dans l'île Manitouline, les protestants avaient fait de nouveaux efforts pour attirer les Sauvages à leurs meetings soi-disant religieux. Ils es-

péraient triompher facilement de leur résistance en leur offrant une plus grande quantité de vivres pour leurs repas, qui jusqu'alors avaient été d'une extrême frugalité. Sur les offres du ministre qui les pressait vivement, le fils d'un chef sauvage répondit avec hardiesse : — Tu te trompes fort, si tu nous crois assez vils pour vendre notre conscience à notre ventre. Garde tes vivres et fais ta prière comme tu l'entends.

L'évêque Mac Donell était mort, au commencement de l'année 1840, en Ecosse, où il était allé visiter sa famille. Remi Gaulin prit alors possession de l'évêché de Kingston. Malgré des infirmités gagnées prématurément dans le ministère pénible qu'il avait autrefois exercé au Cap-Breton, il continuait à travailler encore à l'amélioration de son diocèse. Secondé par le zèle pieux du chanoine Prince, depuis coadjuteur de Montréal, le nouvel évêque de Kingston appela dans sa ville épiscopale les filles de la congrégation de Notre-Dame, dont il avait eu tant de fois occasion d'apprécier les services dans le Bas-Canada. Leur école s'ouvrit dans cette ville le 25 novembre 1841, jour anniversaire de celui où, cent-quatre-vingt-deux ans auparavant, la sœur Marguerite Bourgeois, leur fondatrice, avait commencé sa première classe à Montréal. Deux autres écoles s'ouvrirent bientôt après pour les enfants pauvres des catholiques de Kingston, et l'année suivante le prélat organisait, parmi les dames les plus distinguées de la ville, une association de charité pour l'assistance des malades et pour d'autres bonnes œuvres. Cette asso-

ciation était nécessaire pour combattre les efforts des protestants, qui, par des moyens analogues, cherchaient à attirer à eux les Catholiques pauvres. Elle fut le prélude de l'arrivée d'un certain nombre de religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, qui vinrent quelques mois après ouvrir un hospice à Kingston. L'accroissement sensible des Catholiques ayant fait sentir à M. Gaulin la nécessité d'avoir une autre église dans la ville, il jeta les fondements d'un second édifice plus vaste que le premier, qu'il destinait à devenir la cathédrale de Kingston; il construisit en même temps un collége et un séminaire [1].

Les missions que l'évêque de Kingston avait visitées quelques années auparavant continuaient d'offrir l'aspect le plus consolant. Une visite qu'il fit dans les districts de Newcastle et de Midland, qui comprenaient une dixaine des townships de l'intérieur parmi lesquels aucun évêque ne s'était jamais rendu auparavant, ne lui donna pas moins de consolation pour le présent que d'espoir pour l'avenir. Avec l'émigration, le nombre des Catholiques croissait chaque jour dans cette contrée, et l'on voyait sur tous les points surgir de nouvelles églises. Dans la partie que M. Gaulin avait visitée en 1842, il avait consacré quatre nouvelles chapelles et deux grandes églises en pierre de taille, l'une à Péterborough, petite ville sur la rivière Otanabée, et l'autre

[1] Mgr Gaulin, dont les fatigues augmentaient chaque année les infirmités, reçut ensuite un coadjuteur dans la personne de M. Patrick Phelan, qui fut nommé évêque de Carrhes, et consacré le 20 août 1843. Mgr Gaulin lui a depuis cédé l'administration de son diocèse.

à Belleville, bourg charmant situé sur la baie de Quinté, à l'embouchure de la rivière Moria, sur le lac Ontario.

L'accroissement rapide de la population, dans une aussi vaste province que le Haut-Canada, y créait sans cesse de nouveaux besoins. Pour y subvenir plus aisément, le diocèse de Kingston fut divisé. La partie la plus occidentale fut érigée en évêché particulier, le 17 décembre 1841, et Rome en conféra le titre à Michael Power, curé du village de la Prairie près de Montréal. Le nouveau prélat fut autorisé à désigner lui-même les limites de son nouveau diocèse, et à prendre son titre épiscopal de la ville où il croirait pouvoir établir le plus convenablement son siége. Il fut sacré, le 8 mai suivant, dans l'église de la Prairie, par l'évêque de Kingston, assisté dans cette circonstance solennelle par celui de Montréal et M. Turgeon, coadjuteur de Québec. Il fixa le même jour les limites de son église, et prit le titre d'évêque de Toronto, du nom de cette ville, à qui on avait donné le titre de capitale du Haut-Canada.

Toronto était le nom indien d'un village qui avait reçu anciennement des Anglais le nom d'York. C'était alors déjà une jolie ville, dans une situation délicieuse sur le lac Ontario, qui en cet endroit forme une rade magnifique fortifiée par une forteresse en bon état. Quelques années à peine s'étaient écoulées depuis que Toronto n'était qu'un désert occupé par un petit nombre de huttes sauvages, et maintenant elle possédait tous les édifices qui sont du ressort d'un gouvernement,

et plusieurs temples, chaque secte ayant le sien à côté de l'église des Catholiques [1].

Ce fut l'évêque Power qui rendit les missions du Haut-Canada aux pères de la Compagnie de Jésus. Nous avons dit que le premier poste où ils se fixèrent fut l'ancienne Assomption, dans la petite ville de Sandwich, vis-à-vis de Détroit. L'île Walpole, qui ressemble à un oasis de verdure sur les eaux du détroit, à l'entrée du lac Saint-Clair, fut l'endroit qu'ils choisirent pour leur première mission. Cette île n'avait d'autres habitants que des Indiens, mélange de diverses tribus, mais qu'unissait un esprit de nationalité dont on trouve rarement des exemples. Seuls ils se glorifiaient parmi les autres Peaux-Rouges d'être restés fidèles aux coutumes de leurs ancêtres. Ennemis, par conséquent de tout ce qui pouvait avoir l'apparence du Christianisme, ils nourrissaient et fortifiaient par l'habitude des pratiques mystérieuses de l'antique jonglerie américaine leur éloignement pour la prière et la civilisation chrétienne. Les missionnaires y furent, ainsi que dans les commencements de leur apostolat dans le Canada, deux siècles auparavant, exposés à de rudes épreuves ; mais Dieu cependant ne les laissa pas sans consolations.

A vingt-cinq milles de Walpole, à l'endroit où les eaux du lac Huron se précipitent dans la rivière Saint-Clair, les méthodistes avaient établi une station ap-

[1] Toronto avait en 1835 une population de 10,000 habitants.

pelée Port-Sarnia sur une réserve indienne où chaque année ils viennent renouveler les hurlements et les convulsions de leur *camp-meeting*. Ce fut néanmoins en ce lieu que Dieu préparait un troupeau aux missionnaires de Walpole, qui ne tarda pas à leur donner des preuves de sa ferveur. De Port-Sarnia à la grande île Manitouline la distance est d'environ deux cents milles. Les Jésuites y trouvèrent, en y débarquant, une population de près de douze cents Sauvages, établis dans cinq villages différents. L'un d'eux avait des cabanes bien bâties, une belle église, une école et des ateliers, où l'église d'Angleterre avait réuni tous ceux qu'elle avait attirés dans son sein. Ces convertis du protestantisme ne montaient cependant qu'à cent-soixante, quoique la secte donnât régulièrement une habitation gratuite et d'autres gratifications à ceux qui consentaient à se faire protestants.

Les Catholiques, au nombre de sept cents, ne recevaient rien, et ils augmentaient tous les jours. La grande île Manitouline était admirablement située pour recevoir les Indiens. Vaste, riche, et fertile, on pouvait la considérer dès lors comme la terre promise future où le Seigneur se disposait à appeler les restes dispersés des tribus algonquines[1]. Leurs longues infortunes et leur fidélité avaient fait monter vers le Ciel un cri de détresse qui avait touché le cœur de Dieu. Que

[1] La langue algonquine était la langue commune des Hurons, des Ottawas, et de la plupart des anciennes nations alliées de la France en Amérique au nord des grands lacs; c'est de cette langue que ces peuplades prenaient également le nom commun d'Algonquins.

de changements s'étaient opérés dans les deux mondes depuis que les Jésuites avaient cherché à fonder leur première mission dans l'île Manitouline, en 1649, après le martyre sublime des Lallemand et des Brébeuf! Mais rien, depuis cette époque, n'avait changé dans l'île sacrée des Wyandots. Ses rivages, ses forêts, ses rochers granitiques avaient conservé leur beauté primitive, et la race mystérieuse des grands lacs y a fixé de nouveau son wigwam. Les steamers gigantesques des Etats-Unis, des navires de tout genre sillonnent les eaux du lac Huron, où ils ont remplacé les canots d'écorce de bouleau; mais c'est à peine si l'un d'eux aborde par intervalle aux rives de la Manitouline. Les Sauvages seuls continuent à s'y transporter dans leurs barques et leurs canots, creusés dans un tronc d'arbre, comme au temps du père Daniel.

Au mois de juillet, époque des présents, on voit ces canots arriver par centaines de tous côtés, mais principalement du lac Supérieur. Les tentes, les huttes de joncs et de branchages s'élèvent rapidement, et l'on voit se dresser des camps autour des baies pittoresques de l'île Manitouline. On voit bien çà et là des hommes et des choses qui annoncent la civilisation, mais dont la présence même est un contraste. Le grand spectacle, c'est la vie sauvage en temps de paix et dans ses jours solennels. Alors la Robe Noire peut, comme il lui plaît, se promener autour de ces camps, entrer dans les cabanes, prendre place sur la natte du chef; le missionnaire peut causer, prêcher, se faire tout à

tous, sauvage même pour gagner les Sauvages. Une chose néanmoins lui manque : le temps; car, aussitôt que la distribution des présents est finie, cette foule se disperse. On conçoit cependant les heureux résultats que le ministère sacré pourrait obtenir dans une réunion si nombreuse [1].

Lorsque les Jésuites eurent pris possession de Sandwich, le père Choné fut le premier qu'on chargea de visiter l'île Manitouline. Il s'y trouva avec l'abbé Proulx, qui depuis plusieurs années n'avait cessé de travailler parmi les Indiens de cette île, mais qui manquait de collaborateurs dans ses travaux évangéliques. Le Seigneur ne tarda pas à lui en envoyer dans la personne du père Hannipeaux, qui fixa son séjour au village de Sainte-Croix de Manitouline, lequel devint en peu de temps le centre des missions du lac Huron. En même temps l'évêque de Détroit, d'accord avec celui de Toronto, appelait les Jésuites au Sault-Sainte-Marie, et leur montrait du doigt les vastes régions qui s'étendent au-delà du lac Supérieur. « Mais déjà, dit un missionnaire [2], quand sur les bords du lac Saint-Clair, l'année dernière, nous dressions notre tente, déjà nous songions à la transporter sur le rivage de quelques-unes des baies du plus grand lac du globe, en face de cette immensité de forêts, de prairies, et de lacs, qui s'étend jusqu'aux Montagnes-Rocheuses.

[1] *Annales de la Propagation de la Foi*, lettre du P. Chazelle, avril 1845.

[2] Id., ibid.

» Cette pensée, ce désir, continue le même missionnaire, tiennent au fond même de notre entreprise, et sont impérieusement commandés par les circonstances ; car les nations indiennes les mieux conservées, les plus nombreuses, sont répandues dans ces immenses territoires de l'ouest qui touche au lac Supérieur. La plupart n'ont jamais eu de missionnaires catholiques, et depuis assez longtemps elles sont visitées par des prédicateurs méthodistes. Quand on s'arrête à cette pensée, il n'est pas besoin d'avoir beaucoup de zèle pour sentir ses entrailles émues. Je dirai encore une chose : ces Sauvages tels que nous les connaissons, depuis le lac Saint-Clair jusqu'au lac Supérieur, ont de quoi intéresser vivement quiconque a quelques sentiments apostoliques, non-seulement à cause de leurs grandes infortunes nationales, de leur misère privée, qui est quelquefois extrême, et de leur déplorable situation aux yeux de la foi, mais encore par les qualités estimables qui se révèlent à côté de leurs défauts et de leurs tristes penchants, par l'inclination qu'ils manifestent pour le Catholicisme, et par l'autorité puissante, paternelle, divine, qu'ils aiment à reconnaître dans la Robe Noire. »

Seule, en effet, l'Église Catholique, cette sage et tendre mère de tous les habitants du globe, peut donner à chaque peuple, comme à chaque individu, ce qu'il lui faut pour la vie présente et pour la vie à venir. Elle avait su rendre l'Indien fervent et heureux, en modifiant sa nature et ses habitudes, sans pour cela qu'il cessât d'être Sauvage. Moins, au contraire, il avait eu de rapports

avec l'habitant des cités, plus sa régénération avait été aisée et durable. C'est en vue de cette considération que la grande Manitouline paraissait offrir aux Jésuites un refuge si assuré pour les Sauvages. Loin des sectes et des vices des hommes civilisés, loin des marchands et surtout des vendeurs de boissons enivrantes, ils avaient, en se fixant dans cette île, l'espoir de recueillir un grand nombre de ces pauvres enfants des forêts, que poursuit depuis deux siècles, jusque dans leurs retraites les plus âpres et les plus éloignées, cette civilisation matérielle, fille du protestantisme, qui les a dispersés et anéantis.

Si les travaux des premiers missionnaires du lac Huron étaient pénibles, ils en étaient amplement dédommagés par les consolations que leur donnaient les Sauvages. Le père Choné avait rejoint à son tour la mission de la grande Manitouline. Après lui vint le père Nicolas Point; ils avaient à eux seuls plus de vingt postes à visiter, soit dans cette île, soit sur le continent voisin. Quelques-unes de ces stations, qui renfermaient de cinquante à cent néophytes, étaient éloignées jusqu'à trente lieues du village de Sainte-Croix, et le père Point, quoique robuste et plein d'activité, s'estimait heureux de pouvoir une fois chaque année accorder quelques jours à un certain nombre de ces stations chrétiennes [1]. La mission de l'île Sainte-Croix et celles de l'Immaculée-Conception du lac Supérieur, du Sacré-

[1] *Annales de la Propagation de la Foi,* article *Canada,* année 1850.

Cœur de l'île Walpole, et du Sault-Sainte-Marie, principalement composées d'Indiens, étaient fort laborieuses; mais, sans jeter d'éclat, elles produisaient des fruits solides et bien précieux aux yeux du Seigneur.

Les missionnaires du Sault-Sainte-Marie desservaient une station de Sauvages qui en était éloignée d'environ quatre-vingts lieues. L'Immaculée-Conception avait plusieurs postes à quarante, à cinquante, et à soixante milles de distance. A la fatigue des excursions se joignaient d'autres épreuves bien pénibles au cœur du missionnaire. C'est ainsi qu'une nuit du mois de mars 1850, pendant que le père du Ranquet était absent de son village, son église et son presbytère devinrent la proie des flammes : on ne sauva rien de l'incendie ; et l'opinion commune, même parmi les protestants, en attribua la cause à la haine de quelques chefs infidèles, attisée encore par l'esprit hostile des sectes voisines [1].

La partie supérieure du Haut-Canada occupait à elle seule la plupart des missionnaires que la Compagnie de Jésus avait envoyés dans cette contrée, où ils avaient non seulement repris les antiques missions de leurs pères, mais où ils en avaient encore ajouté un grand nombre d'autres. Bénis par les secours d'en haut, ils se voyaient investis de la confiance de l'évêque de Toronto, qui les appuyait de tout son pouvoir, lorsque ce prélat succomba tout-à-coup à une courte maladie. Michael Power

[1] *Annales de la Propagation de la Foi*, article *Canada*, année 1850.

était jeune encore quand Dieu l'appela à lui, dans le cours de l'année 1848. Le bien immense que les Jésuites avaient opéré engagea les Canadiens et le clergé à demander au Souverain-Pontife de donner pour successeur au prélat défunt un des enfants mêmes de saint Ignace, malgré les statuts de leur ordre qui s'opposaient à ce qu'aucun d'eux fût élevé en dignité. Le père Larkin, Anglais de naissance, aussi distingué par les qualités de son cœur que par ses vertus et ses connaissances, fut désigné à Rome et reçut les bulles qui l'instituaient évêque de Toronto. Mais il supplia humblement la Propagande de vouloir bien agréer son refus, et il désigna lui-même le sujet qu'il croyait le plus capable de gouverner l'évêché de Toronto. C'était le pieux et zélé abbé comte de Charbonnel, qui tant de fois avait fait retentir de l'éclat de sa parole ardente la chaire de Saint-Sulpice de Montréal, dont il était l'un des membres les plus actifs. M. de Charbonnel était français. Le choix qu'on avait fait de sa personne fut approuvé par le Pape; en conséquence, il fut consacré évêque de Toronto dans le courant de l'année 1849. Il alla bientôt après prendre possession de son siége, où il n'a cessé depuis lors de travailler avec ardeur à l'accroissement de l'Église de Dieu dans son diocèse.

CHAPITRE XXXIII.

COMPRENANT LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS DE L'HISTOIRE CANADIENNE, JUSQU'AU PREMIER CONCILE PROVINCIAL DE QUÉBEC, EN 1851.

Réflexions sur l'état actuel du Canada. A qui ressemblent les Canadiens. Commencement de leur assimilation avec l'élément britannique. Précautions du gouvernement anglais envers le Canada en 1763. Sa politique inégale. Conservation de l'élément français. Transfert du gouvernement de Québec à Montréal. Réunion du Haut et du Bas-Canada. Injustice de l'administration à ce sujet. Bill d'indemnité en faveur des victimes de la rébellion de 1837. Révolte du parti anglais. Outrages faits au gouverneur-général lord Elgin. Saccagement et incendie du palais du parlement à Montréal. Lord Elgin transfère le gouvernement de la colonie à Toronto. Avenir du Canada. Espoir chimérique des Canadiens. Ni Français ni Anglais. Leur absorption dans la race anglo-celtique. Québec élevé au rang de métropole. Incendie des faubourgs Saint-Jean et Saint-Roch à Québec. Épidémie (ship-fever) en Canada. Charité et dévouement du clergé catholique. Opération de l'Église dans la Constitution canadienne. Mort de l'archevêque Signay. Mgr Turgeon, son successeur, convoque un concile provincial à Québec (1851).

En terminant ici le récit des missions du Canada, il ne sera pas inutile de jeter un coup d'œil rétrospectif sur la situation que la politique anglaise avait faite à cette colonie depuis la cession du traité de Paris, sur les évènements que cette politique avait amenés, et sur ceux qu'on peut encore prévoir dans un avenir prochain. En France, où le Canada n'est, pour ainsi dire, connu que de nom, excepté d'un petit nombre de personnes, on se trompe généralement dans l'appréciation que l'on fait de l'état des choses dans un pays si bien

connu de nos pères, et que l'on continue à juger d'après les anciennes relations du père Charlevoix, ou d'après de vagues notions, qui ont bien de la peine à traverser l'Océan sans subir d'altérations.

Les uns s'imaginent que les Anglais, en devenant les maîtres du Canada, l'ont changé de fond en comble, et le représentent comme une colonie toute britannique, où la religion, les mœurs, et le langage de la première patrie, n'ont laissé que peu de traces, qui tendent à s'effacer davantage chaque jour. D'autres, ayant ouï dire que la Religion Catholique et la langue française y tiennent toujours le premier rang, ne voient dans la conquête qu'un changement de gouvernement, et se persuadent que l'habitant des bords du Saint-Laurent et le citoyen de Québec ou de Montréal sont encore aussi français de cœur et d'esprit que nos compatriotes des bords de la Seine ou de la Loire. Sans contester qu'il n'y ait quelque chose de vrai dans ces deux hypothèses, nous pouvons assurer, à la suite des observations qu'un séjour prolongé nous a permis de faire dans cette partie des colonies britanniques, que les uns et les autres se trompent également sur l'ensemble de la situation, et qu'ils ont tout aussi besoin de réformer leurs idées à cet égard que ceux qui, moins instruits encore, s'imaginent que le Canada est toujours comme au temps des Brébeuf et des Lallemand, où l'on ne pouvait sortir de l'enceinte de Québec sans courir le danger d'être saisi et dévoré par les Sauvages.

S'il est évident pour l'observateur que les Canadiens

sont loin d'être *anglifiés* aujourd'hui, il faut convenir aussi qu'ils ont cessé depuis longtemps d'être français. Dans le Haut-Canada, province que l'on commençait à peine à coloniser à l'époque de la conquête britannique, l'élément franco-canadien n'entre que pour un cinquième dans l'ensemble de la population, composée principalement d'Irlandais, d'Anglais, et d'Anglo-Américains. Cet ensemble offre naturellement une physionomie anglaise, mais à laquelle le voisinage des Etats-Unis et les habitudes d'une vie indépendante dans les townships donnent une ressemblance frappante avec les Américains, auxquels, en cas d'une insurrection politique contre l'Angleterre, ils seront, comme ils l'ont été déjà une fois, tout les premiers à se joindre.

Dans le Bas-Canada, au contraire, peuplé dès l'origine par la race franco-normande ou bretonne, et où il ne se trouve tout au plus qu'un quart d'origine anglaise ou irlandaise, l'élément français domine encore, surtout dans les campagnes fertiles qui bordent le Saint-Laurent. Dans les cités et les villes, il y a dans l'allure des Canadiens un je ne sais quoi qui leur est propre, qui n'est ni anglais, ni français; il y a un mélange d'antique simplicité et de politesse bourgeoise de la vieille province de France et de la nature saxonne, en même temps que d'amour du confortable anglais, qui fait que les Canadiens ne ressemblent à personne, bien que leurs mœurs en général soient plus en rapport avec le caractère français qu'avec le caractère britannique. S'il était permis de prendre en France un point de com-

paraison par rapport aux deux principales villes du Bas-Canada, nous dirions que Québec a beaucoup de traits de ressemblance avec la haute-ville de Boulogne-sur-Mer, et Montréal avec la partie basse ou maritime de cette ville. A Montréal et à Québec, ainsi que dans la basse et la haute-ville de Boulogne, les mœurs anglaises se sont introduites et mêlées au caractère français, en amenant même dans la langue des mots et une phraséologie anglaise qu'on ne retrouve nulle part ailleurs.

Cette observation ne laisse aucun doute sur le travail qui s'opère parmi les Canadiens et leur assimilation aux usages des Anglais. On sait, par exemple, que dans la génération née dans les vingt premières années de ce siècle, il n'y a qu'une légère minorité qui ait étudié les éléments de la langue anglaise; tandis que maintenant, d'après les rapports du commissaire de l'enquête sur l'éducation, il y a dans Québec dix fois autant d'enfants franco-canadiens qui apprennent l'anglais qu'il y a d'Anglais étudiant le français. La langue du gouvernement gagne donc évidemment du terrain, malgré l'aversion que les Canadiens ont montrée si longtemps et montrent encore si souvent aujourd'hui à l'apprendre ou à l'entendre parler. Ceci n'a rien qui puisse causer de l'étonnement, si l'on considère qu'il y a bientôt quatre-vingt-dix ans que le Bas-Canada est devenu colonie britannique, et qu'il n'avait alors qu'une population de soixante à soixante-dix mille habitants, au lieu qu'il y en a actuellement plus d'un million. Ce qui peut à juste titre nous étonner, c'est que, dans de telles cir-

constances, le Canada soit demeuré encore si français, et que l'assimilation des races n'ait pas eu lieu plus tôt. Mais, par une politique dont elle cherche aujourd'hui à détruire les résultats, l'Angleterre elle-même travailla jadis à maintenir une ligne de démarcation entre la race française et la race anglo-saxonne, dont les haines devenaient chaque jour plus redoutables pour le gouvernement, à mesure que ces deux races rivales croissaient en population.

« Dans les premiers règlements adoptés par le gou- » vernement anglais, à la proclamation de la paix, en » 1763, pour constituer les Canadas, dit à ce sujet » lord Durham [1], et dans la commission donnée au » gouverneur-général de la province de Québec, on re- » connaît les indices certains de l'intention qu'avait » alors le ministère d'adopter le second et le plus sage » des deux systèmes, celui de l'assimilation des deux » populations. Malheureusement la conquête du Ca- » nada fut presque aussitôt suivie des troubles qui se » terminèrent avec l'indépendance des États-Unis. » Depuis cette période, la politique coloniale paraît » avoir subi un changement complet. Prévenir un nou- » veau démembrement de l'empire devint le premier » objet de nos hommes d'état; ils travaillèrent avec un » soin particulier, et par tous les moyens en leur pou- » voir, à empêcher le reste de nos colonies septentrio- » nales en Amérique de suivre l'exemple d'une révolte

[1] *Rapport à la reine, etc.*

» heureuse. Le caractère national des Franco-Cana-
» diens et leur ancienne hostilité contre le peuple de la
» Nouvelle-Angleterre ne favorisaient que trop la ligne
» d'isolement où on voulait les retenir. La séparation
» des habitants des nouvelles colonies d'avec ceux des
» colonies révoltées devint l'objet principal de la poli-
» tique du gouvernement, et la nationalité franco-ca-
» nadienne fut maintenue en conséquence comme la
» plus forte barrière à mettre entre eux et leurs voi-
» sins.

« La politique du gouvernement britannique paraît
» avoir été celle de diviser ses colonies pour régner sur
» elles [1], en les affaiblissant autant que possible, et
» en les isolant en petites communautés incapables
» de s'unir et de posséder jamais une force suffisante
» pour résister individuellement à l'empire. On trouve
» des preuves de cette politique dans une foule d'actes
» du gouvernement britannique relatifs aux colonies
» septentrionales de l'Amérique. En 1775, l'Angle-
» terre envoya des instructions portant défense d'oc-
» troyer des terres dans la province de Québec, qui
» comprenait alors le Haut et le Bas-Canada, au-
» trement qu'en fiefs et seigneuries, et en 1786 il
» fut ordonné que les concessions de terres promises
» aux officiers et soldats de l'armée coloniale et aux
» réfugiés loyalistes ne seraient faites que suivant la
» même tenure...... Par suite de la même politique

[1] *Divide et impera.* Quel aveu dans lord Durham !

» on sépara les Franco-Canadiens des émigrants bri-
» tanniques, tout en faisant quelques efforts pour se
» concilier les premiers en leur laissant leur langue,
» leurs lois, et leurs institutions religieuses. (Ce n'était donc point d'après l'esprit de l'observation des traités.)

» C'est dans ce dessein qu'en 1791 le Canada fut
» divisé en deux provinces : on laissa aux Franco-Ca-
» nadiens la partie habitée, et la portion encore in-
» culte fut destinée à la colonisation britannique.
» Ainsi, au lieu de profiter des moyens que donnaient
» l'étendue et la nature de la province pour favoriser
» l'introduction d'une population anglaise dans les
» différentes parties du Canada, de manière à mettre
» plus aisément les Franco-Canadiens dans la mino-
» rité, le gouvernement constitua une majorité fran-
» çaise et admit, en le raffermissant, son caractère na-
» tional. Si la politique plus sage de rendre la pro-
» vince anglaise dans ses institutions eût été adoptée
» dès le commencement, et qu'on y eût persévéré, les
» Français auraient été en peu de temps surpassés en
» nombre, et l'heureuse opération des institutions li-
» bres (pas en matière de religion au moins !) de l'An-
» gleterre n'aurait jamais été arrêtée par des rivalités
» de races.

» Le gouvernement adopta non seulement la marche
» peu sage de diviser le Canada et de tenir à part une
» population française avec des institutions françaises,
» mais il ne persévéra pas même d'une manière uni-

» forme dans la suite de ce plan : car il prit vers le
» même temps des mesures pour encourager l'émigra-
» tion britannique dans la province qu'on disait ré-
» servée aux Français.... Or, pour maintenir une po-
» pulation et des institutions françaises en Canada
» avec quelque chance de succès, on n'aurait dû en
» accorder l'entrée à aucune institution étrangère,
» ni à des races rivales l'autorisation de s'y établir. »

On ne peut s'empêcher de reconnaître que ces réflexions de lord Durham ne soient parfaitement justes quant à leur objet. Le gouvernement britannique avait commis une faute d'autant plus grande dans le commencement de sa domination, qu'en donnant aux Franco-Canadiens toutes les espérances et les moyens de conserver leur nationalité au milieu de l'envahissement de la race anglaise, il avait cherché d'un autre côté à mécontenter la population en l'humiliant dans sa religion, et en excluant les Catholiques de presque tous les emplois administratifs et politiques. Pour suivre ses plans antipathiques envers la race française et le Catholicisme, et faire du Canada une province véritablement britannique, le gouvernement anglais aurait voulu voir disparaître jusqu'aux dernières traces des mœurs, de la langue, et de la religion des Canadiens, en les amalgamant forcément à la race anglo-saxonne, et en établissant de force la suprématie de l'église anglicane sur les ruines de l'Église Catholique; mais la haine protestante dut se taire devant l'intérêt de la conservation de la colonie, et si l'on voyait dans

le lointain le danger qui pourrait naître dans la suite de l'aversion mutuelle des deux races, qui croissaient en présence l'une de l'autre, on comprenait, d'un autre côté, trop bien à Londres le parti à tirer de la fidélité du clergé catholique et de l'existence de la nationalité française, qu'on regardait avec raison comme la plus forte barrière à opposer aux envahissements ambitieux des Etats-Unis.

Le lecteur a vu combien cette barrière avait servi la politique de l'Angleterre aux époques diverses de l'invasion américaine, et a pu apprécier l'étendue de sa reconnaissance à l'égard de la milice et du clergé canadiens. Mais depuis lors les choses ont changé, et le danger que le gouvernement britannique voyait, il y a soixante-dix ans, croître dans un avenir encore éloigné, mais qu'il se sentait forcé d'encourager dans son essence pour éviter un péril actuel, a pris aujourd'hui des proportions démesurées, et menace l'existence de toutes les colonies anglaises du nord de l'Amérique. Après avoir vu soutenir leur nationalité par un pouvoir étranger, les Canadiens, s'imaginant peut-être avec raison de nos jours qu'on voulait les effacer de leur propre pays, en crurent pouvoir prendre eux-mêmes la défense, et se soulevèrent à la voix de quelques avocats ambitieux, qui prirent pour prétexte la violation de leurs droits constitutionnels.

Vaincus une première fois dans leur lutte avec le gouvernement dans l'insurrection prêchée à Montréal, en 1837, ceux des Canadiens qui avaient alors rêvé

l'indépendance n'avaient pas pour cela renoncé à toute espérance. Après avoir étouffé la révolte, le gouvernement avait transporté dans cette ville l'administration coloniale avec le parlement. Cette translation ne devait être que provisoire. Mais en 1841 le Haut et le Bas-Canada, séparés politiquement depuis 1791, ayant été réunis sous un seul gouvernement et une même législature, Montréal devint alors la véritable capitale de toute la colonie.

La chambre d'assemblée du Bas-Canada avait été jusqu'alors composée de quatre-vingt-huit représentants, nommés par les quarante comtés ou sections qui divisaient originairement la province. En vertu du bill de 1841, ce nombre fut réduit, afin de rabaisser l'influence de la population française. Le Bas-Canada ne compta plus que trente-six comtés, et au lieu de quatre-vingt-huit députés n'en nomma plus que quarante-deux. Le Haut-Canada, dont la population était en majorité d'origine britannique, mais bien inférieure en nombre, nommait tout autant de représentants. L'inégalité était flagrante, mais ce qui mit le comble à l'exaspération du Bas-Canada fut qu'on lui fit supporter, par suite de son annexion à l'autre province, la moitié de sa dette, qui montait à plus d'un million de livres sterling. Les deux races rivales, déjà en lutte dans le mouvement journalier des affaires, se trouvèrent désormais en face dans les brûlants débats du parlement, où elles s'envenimèrent plus que jamais. L'antagonisme exista

dès lors à Montréal avec encore plus de défiances et de rivalités qu'à Québec.

Le loyalisme canadien s'était brisé une première fois contre l'injustice britannique en 1837. L'administration de lord Durham et de sir Charles Metcalf n'apaisa point les ressentiments de la population française. Dans l'espoir de la calmer, elle fit voter, en 1849, par le parlement de Montréal une indemnité pour les victimes de la rébellion précédente. A son tour, le parti anglais, dénonçant le bill d'indemnité, s'ameuta avec des cris forcenés dans la capitale, et des mécontents de toute espèce s'unirent à eux pour augmenter le bruit. Lord Elgin, alors gouverneur-général, fut insulté de la manière la plus outrageante ; on brisa sa voiture à coups de pierres. L'émeute, maîtresse des rues, soutenue sous main par une masse d'aventuriers américains, qui cherchaient à profiter de ce mouvement pour soulever le Canada, envahit les maisons de plusieurs ministres et députés, que l'on saccagea avec acharnement, et finit par mettre le feu au palais du parlement.

A la suite de cette insurrection, lord Elgin abandonna Montréal et transporta à Toronto le siége du gouvernement canadien. Il commanda à tous les membres de l'administration de le suivre dans cette ville, où il ouvrit quelques mois après les sessions du parlement. C'était une perte considérable pour Montréal ; mais la perte la plus sensible était celle de la bibliothèque nationale : outre les archives de l'ancien gou-

vernement de Québec, elle contenait une collection précieuse réunie par les soins de M. Faribault, de cette ville, qui vit anéantir en quelques heures les résultats de vingt années de veilles et de travaux.

L'Angleterre n'a pas plus gagné par ses concessions que par ses rigueurs : deux partis travaillent toujours le Canada. Les modérés, et ce parti comprend la portion la plus notable de la population d'origine française, préfèrent rester unis au gouvernement britannique, par l'aversion que leur inspirent les institutions purement démocratiques. La majorité de la population d'origine anglaise ou irlandaise, surtout dans le Haut-Canada, demande l'annexion au gouvernement des États-Unis, ou au moins un gouvernement indépendant, une république canadienne, et dans ce sens il ne manque pas de Canadiens d'origine française qui se joindraient à eux. Ce qui paraît certain toutefois, c'est que le jour viendra où la colonie brisera les liens de la métropole. Mais ce ne sera pas, ainsi que l'espèrent chimériquement des Franco-Canadiens, pour fonder une nationalité française sur les bords du Saint-Laurent.

Depuis le jour où ils ont pu comprendre la nécessité où se trouvait l'Angleterre d'entretenir leur caractère national, les Canadiens se sont souvent bercés de l'espoir de le conserver et de le transporter intact à travers les siècles, avec leurs mœurs, leur langue, et leurs lois, et de fonder ensuite un empire ou une république canadienne. Ni Français ni Anglais : telle était

leur espérance. On voit dans une brochure publiée en Canada au commencement de ce siècle qu'à cette époque, qui est déjà loin de nous, ils avaient cessé depuis longtemps de se regarder comme français : « Mais sans parler d'une foule d'autres circonstances, y est-il dit, et dont le détail nous mènerait trop loin en ce moment, nous sommes, par notre position géographique, destinés à former un peuple entièrement différent des Français et de nos voisins eux-mêmes. La nature de notre sol, la dissemblance de nos besoins et de notre agriculture, doivent nécessairement mettre entre nos mœurs et celles des autres peuples une différence marquée. Cela est si vrai, que, dans le temps même que les Français possédaient ce pays qu'ils avaient établi, on voyait déjà dans le caractère des Canadiens des nuances très sensibles, des teintes très fortes, qui les distinguaient de leurs ancêtres. Quelques années avant la conquête, lorsqu'il entra un plus grand nombre de Français à la fois dans le pays, ils formaient déjà deux peuples, et se considéraient réciproquement comme tels. Ces marques distinctives sont tellement multipliées, que les Français et les Canadiens, quoique leur séparation ne date que d'un demi-siècle, pourraient à peine, la ressemblance de langage exceptée, être reconnus pour avoir la même origine. Cette remarque a déjà été faite avant moi par tous ceux qui ont pris la peine d'examiner les choses et de faire quelques observations à ce sujet sur les lieux. »

Si ce langage était vrai à l'époque où il fut écrit,

combien ne l'est-il pas plus encore de nos jours! et nous n'avons été que trop à même de le reconnaître. L'auteur se trompait en parlant de la nationalité et des destinées particulières de son pays ; mais il est encore bien des Canadiens qui aujourd'hui partagent ses illusions. Malgré l'antipathie qu'ils ont éprouvée et qu'ils éprouvent encore pour leurs voisins de la Nouvelle-Angleterre, le jour viendra, selon toute apparence, où ils seront frères et unis dans la même langue et les mêmes sentiments. Malgré la lutte encore actuellement si vive entre les deux races rivales, et qui amènera infailliblement la ruine de la puissance britannique dans les colonies de l'Amérique du Nord, ces races se fondront, et l'élément français, quelque fort qu'il soit encore par le nombre et l'influence, s'absorbera dans l'élément anglo-celtique. Certes, ce n'est pas là un souhait de notre part, et nous serions heureux de voir revivre la France sur les bords du Saint-Laurent : mais telle est la marche des choses en Amérique. Dieu veuille seulement conserver aux Canadiens leur foi! c'est le plus bel héritage qu'ils aient reçu de la France, et qu'ils sauront transmettre non seulement à leurs enfants, mais encore aux descendants de ceux des races rivales dont ils sont environnés.

Cependant, la translation du siége du gouvernement à Montréal, en 1841, en ôtant à la ville de Québec une partie de son lustre, lui avait enlevé en même temps la prééminence dont elle avait joui depuis sa fondation, pour la donner à son heureuse rivale. Les

Catholiques s'en consolèrent en voyant quelques années après l'antique cité bâtie par Champlain élevée d'une manière effective au rang de métropole. Les craintes auxquelles on n'avait que trop cédé au temps de M. Plessis s'étaient dissipées au milieu des orages politiques dont le Canada avait été le théâtre, et les courageuses initiatives de l'évêque de Montréal avaient fini par faire quelque sensation à Québec. A la demande de la majorité du clergé canadien, le Souverain-Pontife donna, le 12 juillet 1844, la bulle qui érigeait en province ecclésiastique les diocèses réunis du Haut et du Bas-Canada, plaçant sous la juridiction métropolitaine de Québec les siéges de Montréal, de Kingston, et de Toronto, auxquels, en 1847, vinrent se joindre le nouveau siége de Bytown, sur l'Ottawa, et celui de St-Boniface, érigé pour Mgr Provencher, dans le territoire de la Rivière-Rouge et de la baie d'Hudson. Quoique dans ses relations avec le Canada, Rome eût continué, depuis l'évêque Plessis, à donner à ce prélat et à ses successeurs le titre d'archevêque de Québec, M. Joseph Signay fut toutefois le premier à s'en décorer officiellement; et, quelques mois après sa nomination, il reçut le pallium, qui lui fut apporté par l'abbé Hudon, vicaire-général de Montréal.

L'incendie du faubourg Saint-Roch et celui du faubourg Saint-Jean à Québec, qui se succédèrent jour pour jour à un mois d'intervalle, dans le courant de l'année 1845, vinrent affliger sensiblement le cœur de l'archevêque Signay, qui partagea charitablement ses

ressources avec ceux de son troupeau que les flammes avaient ruinés. Deux ou trois ans après, une épidémie *(the ship-fever)*, causée par les fièvres pestilentielles qu'apportaient les émigrants irlandais entassés dans les navires venants d'Angleterre, lui donna, ainsi qu'à son coadjuteur et à tous les membres de son clergé, l'occasion d'exercer son zèle religieux. La maladie gagna jusqu'à Montréal, où elle fit comme à Québec des ravages considérables. Le clergé canadien montra alors véritablement tout ce qu'il valait; prêtres et évêques rivalisèrent de soins et de charité auprès des tristes victimes du fléau, et ces pauvres étrangers furent secourus et consolés comme s'ils n'avaient été environnés que de leurs frères. L'épidémie, en s'appesantissant sur eux, n'épargna point les prêtres; un grand nombre furent attaqués et moururent victimes de leur humanité et de leur courage. Le coadjuteur de Québec, l'évêque de Montréal et son coadjuteur, tombés malades à leur tour, furent pendant longtemps aux portes du tombeau, dont ils ne sortirent probablement que grâce aux ferventes prières qui furent adressées au Ciel pour leur conservation dans toutes les églises.

En terminant ici l'histoire du Canada, nous ferons remarquer au lecteur, surpris peut-être de la part si large que nous y avons faite au clergé, aux évêques et aux missionnaires, que c'est à eux que cette contrée doit sa constitution. Ainsi que l'ancienne France, la nouvelle a été formée par l'Eglise, dont l'action, comme

le remarque si justement M. Guizot, est visible dans toute son histoire. Si notre patrie est parvenue à un si haut degré de prospérité, de civilisation et de gloire, elle ne peut qu'en remercier ses évêques, qui s'immiscèrent dans toutes ses affaires depuis la conversion de Clovis. Le Canada, de son côté, s'il n'égale pas en tout les progrès matériels des Etats-Unis, l'emporte certainement sous le rapport moral et les véritables progrès de l'intelligence. La moralité et la probité du Canadien sont indisputables; ses vertus paisibles, son hospitalité, sa politesse, si remarquables jusque dans les classes les plus inférieures de la société, il en est redevable entièrement à son éducation catholique. L'histoire du Canada est donc inséparable de celle de son église; et quiconque a cherché ou cherchera à la traiter à part de ses missions et de son clergé n'obtiendra jamais un résultat satisfaisant. Otez au Canada ses églises, ses colléges, ses monastères et ses hôpitaux, et vous lui ôtez la vie, vous le dépouillez de ses plus nobles prérogatives, vous lui enlevez enfin cette sève qui seule l'a animé sous le climat rigoureux où nos pères ont porté l'Eglise Catholique.

A la suite de l'épidémie dont nous avons parlé plus haut, nul événement n'est venu se faire consigner dans les annales religieuses de Montréal et de Québec, jusqu'à la mort de l'archevêque Signay, qui rendit paisiblement son âme au Seigneur, vers la fin de l'année 1850. Mgr Pierre-Flavien Turgeon a pris sa place, et a inauguré son pontificat par un de ces actes solennels

que l'Eglise aime à commémorer dans ses fastes, le premier concile de la province de Québec (août 1851). Pour la première fois, depuis la fondation de l'épiscopat en Canada, tous ses évêques se sont réunis dans la cité qui vit les efforts du pieux Laval, et leurs accents ont retenti en commun pour appeler sur leurs travaux les lumières de l'Esprit-Saint, sous ces voûtes où reposent les reliques de leurs prédécesseurs. Sans doute, l'ombre sacrée du premier évêque de Québec a dû tressaillir de joie au fond de son tombeau, et du haut du Ciel, où il jouit du bonheur des justes, il a jeté un regard de glorieuse béatitude sur cette assemblée et sur celui qui la présidait. Puisse le nouvel archevêque continuer comme il a commencé, en marchant sur les traces de ses plus saints prédécesseurs, et assurer par ses travaux l'heureuse influence que la métropole du Canada a si longtemps exercée autrefois sur les vastes régions arrosées par le Saint-Laurent !

FIN.

315.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES VICE-ROIS ET GOUVERNEURS DU CANADA. (V. p. 22 des Ob vations-Signe

---

SOUS LA FRANCE.

ANNÉES

1540 François DE LA ROQUE, seigneur de Roberval, Vice-Roi.

1598 Le marquis DE LA ROCHE, Vice-Roi.

1603 Le sieur DES MONTS obtient la souveraineté de l'Acadie et dépendances.

1610 Le prince DE CONDÉ, Vice-Roi.

1664 Le duc DE MONTMORENCY, Vice-Roi.
Samuel DE CHAMPLAIN, Gouverneur.

1626 Le duc DE LÉVI, Vice-Roi
Samuel DE CHAMPLAIN, Gouverneur.

1639 Samuel DE CHAMPLAIN seul, *id.*

1636 Le chevalier DE MONTMAGNY, *id,*

1647 Le chevalier D'AILLEBOUST, *id.*

1653 Le comte DE LAUZON, *id.*

1636 Le chevalier DE MÉZY, premier Gouverneur-Général.

1665 Le marquis DE TRACY, Vice-Roi.
Le comte DE COURCELLES, Gouverneur-Général.

1666 Le comte DE COURCELLES seul, *id.*

1672 Le comte DE FRONTENAC, *id.*

1682 Le marquis DE LA BARRE, *id.*

1685 Le marquis DE DENONVILLE, *id.*

1689 Le comte DE FRONTENAC, pour la seconde fois, *id.*

1699 Le chevalier DE CALLIÈRES, *id.*

1705 Le marquis DE VAUDREUIL, *id.*

ANNÉES

1726 Le marquis DE BEAUHARNAIS, *id.*

1747 Le comte DE LA GALISSONNIÈRE, *id.*

1749 Le marquis DE LA JONQUIÈRE, *id.*

1752 Le marquis DU QUESNE DE MENNEVILLE, *id.*

1755 Le marquis DE VAUDREUIL DE CAVAGNAL, *id.*

1760 Fin du gouvernement français en Canada.

SOUS L'ANGLETERRE.

1765 James MURRAY. Governor.

1766 Paulus-Emilius IRVING, President.

— Guy CARLETON, Lt. Governor and Commander-in-Chief.

1770 Hector J. CRAMAHÉ, President.

1774 Guy CARLETON, Lt. Governor, *pour la seconde fois.*

1778 Frederick HALDIMAND.

1784 Henry HAMILTON, Lt. Governor and Commander-in-Chief.

1785 Henry HOPE, *id.*

1786 Lord DORCHESTER (Guy CARLETON), Governor-General.

1791 Colonel CLARKE, Lt. Governor and Commander-in-Chief.

1793 Lord DORCHESTER, *pour la seconde fois*, Governor-General.

1796 Robert PRESCOTT.

1799 Sir Robert S. MILNES, Bart. Lt. Governor.

1805 Hon. Thomas DUNN, President.

1807 Sir John-H. CRAIG, K. B. Governor-General.

1811 Hon. Thomas DUNN, *pour la seconde fois*, President.

— Sir John PREVOST, Bart. Governor-General.

1815 Sir G. DRUMMOND, G. C. B. Ad.-in-Chief.

1816 Sir John WILSON, Administrator.

— Sir John C.-C. SHERBROOKE, G. C. B. Governor-General.

1818 Duke of RICHMOND, K. C. B. Governor-General.

1819 James MONK, President.

1820 Sir PEREGRINE MAITLAND, *id.*

— Earl (comte) of DALHOUSIE, G. C. B. Governor-General.

1824 Sir Francis Matt. BURTON, K. C. G. Lt. Governor.

ANNÉES	
1825	Earl of Dalhousie, *pour la seconde fois*, Governor-General.
1828	Sir James Kemp, G. C. B. Governor-General.
1830	Lord Aylmer.
1835	Lord Gosford.
1838	Lord Durham.
1845	Sir Charles Metcalf.
1849	Lord Elgin.

ARCHEVÊCHÉ ET ÉVÊCHÉS DU CANADA

DIOCÈSE DE QUÉBEC.

1.	FRANCOIS	de Laval-Montmorency, évêque de Pétrée, vicaire-apostolique de la Nouvelle-France.	1658
		Evêque de Québec.	1670
2.	JEAN	Baptiste de la Croix Chevrière de Saint-Valier.	1688
3.	FRANCOIS II	Louis Duplessis-Mornay.	1727
4.	PIERRE	Herman Dosquet.	1732
5.	FRANCOIS III	Louis du Pourroy de l'Auberivière .	1739
6.	HENRI	Marie Du Breil de Pontbriand. . .	1740
7.	OLIVIER	Briand.	1766
8.	LOUIS	Philippe Mariaucheau d'Esgly. . .	1784
9.	JEAN II	François Hubert.	1788
10.	PIERRE II	Denaut.	1797
11.	JOSEPH	Octave Plessis. . . . . ,	1806
		Nommé archevêque.	1819
12.	CLAUDE	Bernard Panet, 2e archevêque. . .	1825
13.	JOSEPH II	Signay, 3e archevêque.	1832
14.	PIERRE III	Flavien Turgeon, 4e archevêque. .	1850

DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

			ANNÉES
1.	JACQUES	Lartigue, évêque de Telmesse, et administrateur du district de Montréal	1820
		Evêque de Montréal.	1836
2.	IGNACE	Bourget.	1840

DIOCÈSE DE KINGSTON.

1.	ALEXANDRE	Mac Donell, évêque de Regiopolis et vicaire-apostolique du Haut-Canada	1819
		Evêque de Kingston.	1826
2.	REMI	Gaulin.	1840

DIOCÈSE DE BYTOWN.

1.	PIERRE	Guigues, évêque de Bytown. . . .	1847

DIOCÈSE DE TORONTO.

1.	MICHAEL	Power, évêque de Toronto. . . .	1841
2.	. . . . . .	De Charbonnel.	1859

DIOCÈSE DE CHARLOTTETOWN.

(ILE DU PRINCE-EDWARD.)

1.	BERNARD	Angus Mac Eachern, évêque de Rose, vicaire-apostolique des provinces du golfe Saint-Laurent.	1819
		Evêque de Charlottetown. . . .	1829
2.	BERNARD II	Donald Mac Donald.	1837

DIOCÈSE DE FREDERICTON.

(NEW-BRUNSWICK.)

1.	WILLIAM	Dullard, nommé en.	1845
2.	. . . . . .	. . . .	1851

DIOCÈSE D'HALIFAX.

			ANNÉES
1.	EDMUND	Burke, évêque vicaire-apostolique de la Nouvelle-Ecosse.	1818
2.	WILLIAM	Fraser, 2e vicaire-apostolique. . .	1821
		Evêque d'Halifax.	1842
3.	WILLIAM II	Walsh. . . , ...	1844

DIOCÈSE D'ARISHAT.

1.	WILLIAM	Fraser, transféré d'Halifax. . . .	1844
2.	. . . .	. . . . , ...	1851

VICARIAT-APOSTOLIQUE ET DIOCÈSE DE TERRE-NEUVE.

1.	JAMES	Lewis O'Donnell, évêque de Thyatire	1796
2.	. . . . .	Lambert, évêque de Chytre. . . .	—
3.	THOMAS	Gillow, évêque d'Hypsopolis. . . .	1818
4.	THOMAS	Scallan, évêque de Drago. . . .	1818
5.	MICHAEL	Fleming, évêque de Carpasia. . .	1829
		Evêque de Saint-John de Terre-Neuve	1847
6.	. . . . .	Murdoch.	1850

DIOCÈSE DU TERRITOIRE DE LA BAIE D'HUDSON.

1.	. . . . .	Provencher, évêque de Juliopolis, vicaire-apostolique de la Rivière-Rouge.	1822
		Evêque de Saint-Boniface. . . .	1847

TABLE DES MATIÈRES.

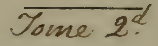


TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

pour les deux tomes.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

OBSERVATIONS

SUR

UN OUVRAGE

INTITULÉ

HISTOIRE DU CANADA,

ETC,

PAR

M. L'abbé BRASSEUR DE BOURBOURG,

Vicaire-Général de Boston, Ancien Professeur d'Histoire Ecclésiastique au Séminaire de Québec, Membre de plusieurs sociétés savantes d'Europe et d'Amérique, etc., etc.

Par J. B. A. FERLAND, Ptre. de — l'Archevêché de Québec. —

QUÉBEC:

IMPRIMÉ PAR AUGUSTIN COTÉ ET Cie.

Près l'Archevêché.

1853.

N.B. — A la suite de ces Observations sur l'ouvrag
entier de l'Abbé B. — de B., on trouvera u
"Critique littéraire" du 1er Vol. seulemen
du même ouvrage, signée H. Elle est de
plume de Mr. Henri De Courcy, de N. Y

OBSERVATIONS

SUR

UN OUVRAGE

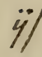
Intitulé

HISTOIRE DU CANADA, ETC.,

PAR M. L'ABBE BRASSEUR DE BOURBOURG.

Dans l'automne de 1845, un jeune prêtre français venait frapper à la porte du Séminaire de Québec; l'hospitalité lui fut offerte avec la bienveillance qui caractérise les membres de cette maison. La navigation étant sur le point de se fermer, le voyageur accepta l'offre qu'on lui fit de passer l'hiver dans l'ancienne capitale de la Nouvelle-France. Installé au milieu de ses confrères Canadiens, il ne tarda pas à dérouler devant eux l'objet de sa mission, et les plans qu'il avait conçus pour la régénération intellectuelle et religieuse des habitants de ce pays. Dans ce but, il se proposait d'établir une communauté de réguliers, dont il deviendrait le supérieur; l'ordre de Saint Benoit était toutefois celui qui lui convenait davantage. Il avait même communiqué son dessein au Souverain Pontife, qui l'avait autorisé à fonder un institut de Bénédictins et à y admettre ceux qui consentiraient à devenir ses disciples. Pour appuyer ses prétentions à la dignité de premier abbé du futur monastère, il se déclarait l'auteur de deux ou trois romans imités de Chateaubriand, qu'il montrait avec complaisance; et de plus il distribuait gracieusement des cartes portant

une couronne de comte, et le nom aristocratique de " Reverend Count Brasseur de Bourbourg. "



Par malheur pour le projet favori de M. le comte, ces puissants moyens ne suffisaient pas à convaincre Mgr. Signay, Archevêque de Québec, qu'un jeune homme, ordonné prêtre depuis quelques mois, fût assez avancé dans la spiritualité et dans les études théologiques pour conduire une communauté de prêtres. Le vénérable prélat avait peine à concevoir qu'un romancier fût propre à former des Mabillon et des Ruinart; il comprenait encore moins que le Saint Père eût confié le droit de se créer abbé de l'ordre de St. Benoit à un individu qui ne connaissait les Bénédictins que pour les avoir rencontrés dans les rues de Rome. Quelques membres du clergé Canadien allaient plus loin; ils se permettaient de taquiner le moine improvisé, sur sa supériorité future *in partibus infidelium*, et sur la protection dont il jouissait à Rome.

Avec des natures aussi peu progressives, les monastères de M. Brasseur devenaient des châteaux en Espagne; force lui fut donc de replacer dans son porte-feuille ses plans magnifiques qui devaient élever le Canada au rang des pays civilisés. Les directeurs du Séminaire de Québec eurent pitié de M. le comte dans sa déconvenue; pour l'empêcher de se regarder comme inutile, ils le prièrent d'entreprendre un cours d'histoire ecclésiastique, en faveur des jeunes élèves en théologie. Sans être un Rohrbacher, il put, en feuilletant et en compilant le grand ouvrage de cet auteur, parvenir sans encombre jusqu'à la huitième leçon. Mais un nouveau contre-temps vint obscurcir la gloire du savant professeur; le cours ne réussit pas, et les leçons cessèrent; le titre de professeur d'histoire ecclésiastique au Séminaire de Québec n'en demeura pas moins attaché au nom de M. Brasseur. Il pouvait lui servir en Europe comme celui de comte lui avait servi en Amérique.

Après cette seconde retraite, il n'eut plus qu'à s'occuper de recherches littéraires. Il aurait bien souhaité visiter les archives du Séminaire de Québec; mais, à son grand déplaisir, l'entrée en demeura fermée pour lui. M. le comte n'est pas heureux sous ce rapport, car dans un fragment d'Histoire du Mexique, il avertit piteusement ses lecteurs que pareil contre-temps lui est advenu dans une collégiale mexicaine ; et il fait beau voir comme l'écrivain se grandit, pour laisser tomber sa verge avec plus de poids sur la tête des coupables. Gare au Séminaire de Québec! Cependant, il eut un peu plus de succès dans un autre quartier; il réussit à avoir accès aux archives de l'Archevêché, et put recueillir à la hâte quelques notes sur des documents incomplets, qu'il n'a pas toujours compris, et qu'il a interprétés plus tard dans un sens défavorable aux institutions catholiques du Canada. Plusieurs fois déjà ces documents avaient été examinés par des chroniqueurs, et aucun d'eux n'y avait encore trouvé l'occasion de calomnier les Evêques de Québec. Cette tâche était réservée à M. Brasseur.

Pendant six mois, il avait été hébergé par le Séminaire de Québec ; et durant ce temps le futur historien du Canada s'était occupé à loger dans ses cartons, des commérages, des rumeurs malveillantes mises en circulation par la haine de quelques sectaires fanatiques. Il réservait ces documents précieux, si propres " *à donner un caractère de vérité à ses récits* " pour couvrir de boue plusieurs des anciens directeurs de cette maison hospitalière, et déverser le blâme sur les Evêques, sur le clergé, sur toute la population catholique du Canada.

A l'ouverture de la navigation, M. Brasseur laissa Québec, connaissant le Canada et les Canadiens, comme un Anglais qui a passé vingt-quatre heures à Boulogne connaît la France et les Français. Il avait visité deux ou trois paroisses dans les environs de Québec, avait lu quelques

mémoires sur les affaires de la Nouvelle-France, et feuilleté quelques régistres de l'Archevêché de Québec ; mais il n'avait pu parcourir les campagnes, ni se mettre en rapport avec les populations rurales ; les archives des communautés et celles de la Province lui étaient entièrement inconnues. Pour écrire sur le Canada, avec les minces matériaux qu'il possédait, il se reposait principalement sur son imagination, espérant qu'elle lui aiderait à remplir les lacunes qui se rencontreraient dans ses connaissances historiques et topographiques. Elle ne lui a point fait défaut.

Pendant un séjour de quelques mois qu'il fit à Boston, il pria l'Evêque du lieu de vouloir bien le nommer vicaire-général de son diocèse, alléguant que ce titre lui serait d'un puissant secours, pour les recherches littéraires qu'il avait intention de continuer en Europe. Sa demande fut accordée ; mais depuis quatre ans il a cessé d'être vicaire-général de Boston, quoiqu'il se qualifie de " *Grand-Vicaire de Boston, ancien professeur d'Histoire ecclésiastique au Séminaire de Québec, membre de plusieurs sociétés savantes en Europe et en Amérique, etc., etc.* " Cette longue enfilade de titres, si justement mérités, est ce que nos voisins les Yankees décorent pittoresquement du nom de " humbug. " M. Brasseur connaît la valeur de ce mot. Nous tenons ces renseignements de sources officielles.

Depuis sa rentrée en France, il paraît s'être occupé à coudre ses extraits inexacts et ses notes informes, entre des pages arrachées à Charlevoix, à Smith, à Garneau, à Montgomery Martin. Le résultat de ses veilles a été un roman historique, intitulé : " Histoire du Canada, de son Eglise, et de ses missions, etc. "

Au jugement de quiconque connaît tant soit peu l'histoire du Canada, ce travail est tellement défiguré par les omissions, les inexactitudes, les bévues grossières, les ap-

préciations fausses, que pour celui qui n'a déjà étudié l'histoire de notre pays, il est impossible d'y démêler le vrai d'avec le faux. Les dates sont souvent jetées au hasard, les faits dénaturés, les hommes jugés avec une partialité qui dénote la légèreté et la mauvaise humeur. L'écrivain protestant Smith, adversaire acharné de la race française et du catholicisme, s'est montré moins injuste envers le clergé et le peuple catholiques du Bas-Canada, que M. Brasseur de Bourbourg, dans la seconde partie de son ouvrage. Aussi cette œuvre mérite-t-elle, sous ce rapport, d'être accueillie avec joie par ceux qui haïssent les Canadiens-Français à cause de leur religion, de leur origine et de leur langue ; pour les amis de la vérité et de la justice, c'est un travail qui ne fait honneur ni au cœur, ni au jugement de l'auteur. Voilà de bien graves reproches adressés à l'historien ; nous allons prouver qu'ils sont mérités.

Signaler toutes les erreurs et les omissions qui déparent cet ouvrage, serait une tâche bien longue et bien fastidieuse ; il suffira, pour en faire connaître la valeur, de choisir au hasard celles que nous avons aperçues à une première lecture.

Qu'on lise Charlevoix ; et l'on remarquera la large part qu'occupe M. Le Moyne d'Iberville, dans le récit des guerres du Canada, vers la fin du règne de Louis XIV. Avec des forces bien inférieures, il chasse les Anglais de la Baie d'Hudson, détruit leurs vaisseaux, et s'empare de leurs forts ; il se rend maître de leurs principaux établissements dans l'île de Terre-Neuve ; il donne la chasse à leurs navires sur les côtes de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre, et promène en triomphe le pavillon français sur toutes les mers de l'Amérique du Nord. En explorant les côtes qui bordent le golfe du Mexique, il découvre l'embouchure du Mississipi, et le premier remonte le grand fleuve sur un vaisseau. Plus tard il forme des établissements français dans la Louisiane, où il laisse son

frère M. de Bienville, fondateur de la Nouvelle-Orléans. Le gouverneur de Saint-Domingue écrivait en 1699, à M. de Pontchartrain, que les vues et le génie de d'Iberville répondaient à sa valeur et à son habileté dans la guerre. D'Iberville laissa en mourant la réputation d'un des plus hardis partisans et des plus habiles marins que la France eût possédés dans ces temps.

Eh bien ! l'auteur a trouvé le moyen de ne pas le nommer. Il a fallu une rare habileté pour éviter de mentionner le nom de d'Iberville, lors même qu'on raconte quelques-uns des plus beaux faits d'armes de ce guerrier. Cette omission serait-elle due à ce que d'Iberville était Canadien ?

Mais voici une grave et impardonnable omission dans une histoire de l'Eglise du Canada : omission d'autant plus inexplicable qu'elle a pour objet un établissement avec lequel l'auteur a eu des rapports si intimes, et dont il prétend avoir eu les archives à sa disposition. Le Séminaire de Québec a exercé l'influence la plus large et la plus féconde en heureux résultats, sur la petite population française, restée en Canada après sa cession aux Anglais. Malgré sa pauvreté, il fournissait aux besoins des missionnaires qu'il continua d'envoyer aux (1) Illinois, sur les bords du Missisipi et dans l'Acadie ; il donna l'hospitalité aux Evêques de Québec pendant plus de 60 ans ; il se chargea de l'instruction non-seulement des jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique, mais encore de tous ceux qui, aspirant à occuper une position distinguée parmi leurs compatriotes, désiraient se préparer aux professions libérales, par un cours d'études classiques. Dans son sein ont été formés la plupart des hommes qui ont dirigé les Canadiens dans

---

(1) M. Brasseur ne dit pas un mot de ces missions qu'il pouvait connaître, puisque Charlevoix en parle dans son histoire et surtout dans sa Relation de voyage.

leurs luttes pour la conservation de leurs institutions reli gieuses et civiles.

Toutes les voix, d'un bout du pays à l'autre, se sont élevées pour bénir et louer cette institution.

" Chargés jusqu'alors de l'enseignement supérieur, " dit un écrivain canadien, " les Jésuites avaient été emportés par la tourmente ; le Séminaire de Québec entreprit de conserver parmi nous le précieux flambeau de la science ; et cette tâche, il l'a dignement remplie jusqu'à ce jour avec le plus parfait désintéressement. "

Dans son Mandement d'entrée, Mgr. Cooke, premier évêque des Trois-Rivières, s'adresse ainsi aux directeurs de cette maison : " Vous avez conservé dans notre pays le précieux flambeau de la science ; vous avez gardé fidèlement le dépôt des lettres sacrées et humaines pour les faire servir à la gloire de Dieu et à l'avantage de nos compatriotes ; auprès de vous, nous avons puisé ce que nous possédons de piété, de zèle, de connaissances, de vertus sacerdotales. Aussi conserverons-nous religieusement le souvenir de votre générosité et de votre dévouement. "

Les étrangers qui ont visité Québec, ont joint le tribut de leurs éloges à celui des enfants du sol. Parmi les écrivains européens qui ont sû apprécier les services rendus à l'éducation, en Canada, par cette vénérable maison, nous aimons à nommer M. Xavier Marmier, littérateur français distingué, et le professeur Johnston, d'Edimbourg, qui, durant leur séjour dans ce pays, ont visité et examiné soigneusement nos établissements publics.

Un membre du collége de Maynooth, délégué par les Evêques d'Irlande, afin de recueillir des fonds pour l'établissement d'une université catholique, adressait, il y a peu de mois, le paragraphe suivant à l'éditeur du Tablet de Dublin.

" Ce Séminaire est une ville en lui-même............ Tout ce qui s'enseigne dans les séminaires, les colléges et les

universités est enseigné ici, par un corps nombreux et capable de professeurs et de maîtres........... Cette institution renferme 30 ou 40 jeunes ecclésiastiques ; plus de quatre cents élèves, se destinant au monde, sont soigneusement formés dans toutes les branches d'une éducation séculière qui peuvent en faire des citoyens instruits, et les rendre propres aux professions............ Le cabinet de physique est fourni de nombreux instruments, et renferme toutes les découvertes modernes. Le musée contient une collection choisie, et la bibliothèque possède 12,000 volumes des ouvrages les plus rares et les plus importants dans tous les départements. Cette splendide institution est sur le point d'être érigée en université. "

Nous pourrions multiplier les citations dans lesquelles les louanges les mieux méritées sont données à cette maison, où M. Brasseur a été "*professeur d'histoire ecclésiastique.*" Nous avons inutilement cherché dans son ouvrage, une page où il fasse connaître les justes droits du Séminaire de Québec à la reconnaissance de la population catholique du Canada. Il a néanmoins été plus juste envers d'autres établissements du même genre, qui n'ont pas le malheur d'appartenir au diocèse de Québec.

L'historien paraît ignorer complètement la topographie du Canada. On croirait qu'il n'a pas vu les lieux par lesquels il est passé. Ainsi (p. 39, v. I.) il place la ville des Trois-Rivières, près d'une rivière du même nom, à soixante lieues de Québec ; tandis qu'elle est située au confluent du Saint Maurice et du Saint Laurent, à trente lieues de la capitale.

(P. 88, v. I.) " La rivière Saint Charles se jette dans le fleuve à côté de Québec, dont elle forme le port. " Le port de Québec, qu'il a pu voir de sa fenêtre pendant six mois, n'est pas formé par la rivière Saint Charles, mais par le Saint Laurent.

(P. 109, v. II.) " Nicolet agréablement situé à l'em-

bouchure de la rivière Saint François. " Nicolet est situé sur la rivière Nicolet, à vingt-un milles de celle de Saint François.

(P. 262, v. II.) " Le Lac Supérieur a cinq cent quarante-un milles de longueur. " C'est presque le double de sa longueur réelle, que Montgomery Martin estime à 360 milles, et les géographes américains à 380 milles.

Au reste, l'auteur n'est pas ordinairement heureux dans la description des lieux.

(P. 207, v. II.) De la terrasse Durham, il vous montre " le fleuve superbe et calme malgré la rapidité de son cours, *qui part* de Québec avec ses goëlettes, ses *bricks à trois mâts*, ses navires de tout bord pour s'unir à la mer dans toute la majesté de sa puissance. "

A propos du site de Toronto, il remarque que " le lac Ontario en cet endroit forme une rade magnifique *fortifiée* par une *forteresse* en bon état. "

Le R. P. Aubert, dans une lettre citée, (p. 261, v. II.) décrit ainsi les pays déserts qu'il a parcourus en remontant l'Ottawa, et en côtoyant les rivages des lacs Nipissing, Huron et Supérieur.

" La solitude jette une même empreinte sur tous les pays que nous avons parcourus. Le bruit des rames, le sifflement des écureuils et le cri des oiseaux parviennent seuls à l'oreille. Des arbres, des rochers, et des eaux, c'est là tout ce que l'œil aperçoit. "

Cette description est trop vraie et trop naturelle pour M. Brasseur ; aussi se fait-il un devoir de la barbouiller avec son pinceau de romancier, pour donner à ses lecteurs une amplification d'écolier.

(P. 260, v. II.) " La solitude a par elle-même quelque chose de grave et d'*exceptionnel*, qui jette malgré la variété des lieux et des climats *une même empreinte sur tous les pays que l'on parcourt ainsi*. Le bruit des rames, le grondement lointain des torrents, *le frôlement des serpents*

qui se dérobent dans la fourrée, le sifflement des écureils, les gazouillements des oiseaux frappent seuls l'oreille. Des arbres, des rochers, des eaux, des montagnes, *un ciel d'azur*, c'est là tout ce que l'œil aperçoit. "

Qui croira que la solitude, malgré tout ce qu'elle possède d'*exceptionnel, porte la même empreinte*, dans les sables du Sahara, dans les prairies du Missouri, dans les passes des Montagnes Rocheuses ; que partout elle montre des arbres, des montagnes, etc., et *un ciel d'azur* ; et qu'elle n'ait d'autre bruit pour frapper les oreilles que le grondement lointain des torrents,............ et le frôlement des serpents ? Nos pauvres petites couleuvres du Canada n'auraient jamais cru, qu'en se glissant dans la fourrée, elles dussent éveiller les échos du romantisme.

La passion de faire de belles phrases a joué de mauvais tours à l'écrivain. En traçant un tableau d'un autre genre, à propos de la tenue du premier Concile Provincial de Québec, il est emporté par la fougue de son imagination, et se lance en plein paganisme : " Sans doute, " dit-il, " l'*ombre sacrée* du premier évêque de Québec a dû tressaillir de joie *au fond de son tombeau*, et du haut du ciel où il jouit du bonheur des justes il a jeté un regard de glorieuse béatitude sur cette assemblée et sur celui qui la présidait. "

Dans le cours de son ouvrage, l'écrivain a répandu les citations avec une grande libéralité ; malheureusement pour les auteurs qu'il invoque, il leur fait dire des absurdités qu'ils n'ont jamais rêvées.

" Le simple habit de gros drap " dont il affuble Mgr. de Laval (p. 180, v. I.) n'est autre chose qu'une paire de *raquettes !* Dans l'histoire de l'Hôtel-Dieu, qu'il cite à l'appui de ce passage, on lit (p. 266) que le prélat faisait ses voyages en *jacquettes ;* pour un Canadien, ce mot est évidemment une faute de typographie, que M. B. a cru corriger au moyen d'un *simple habit de gros drap.*

" La rivière des Vases, que l'on prend sur le versant opposé au bassin du Mattawan, est d'abord si étroite qu'à peine la barque peut y passer. " (Lettre du P. Aubert, annales P. Foi.)

Version de M. B. (p. 261, v. II.):

" De l'Ottawa on entre dans la rivière Mattawan, un de ses affluents ; puis dans la rivière des Vases, où l'on arrive en traversant la chaîne qui sépare le bassin du Saint-Laurent de celui de la Baie d'Hudson. " On croirait à ce récit, que l'on va tomber sur la Baie d'Hudson ; point du tout, on est tout étonné d'arriver au lac Huron. La chaîne qui sépare le bassin du Saint-Laurent de celui de la Baie d'Hudson est à 150 milles du point où l'auteur la transporte, en essayant d'expliquer le texte du P. Aubert.

Une note (p. 248, v. II.) attribue à Montgomery Martin la phrase suivante: " Après quoi les eaux du Lac Winipeg se déchargent dans la Saskatchiwine, et d'un autre côté dans le Lac Supérieur, par le lac des Bois. "

Cette assertion étonne à bon droit ceux qui ont étudié la géographie de l'Amérique Septentrionale. La Saskatchewan prend sa source dans les Montagnes Rocheuses, et, après un cours d'environ 1,700 milles, se jette dans le lac Winnipeg ; celui-ci décharge ses eaux dans la Baie d'Hudson, par les rivières Severn et Nelson. Comment Montgomery Martin, dont les renseignements sur les colonies Britanniques sont généralement sûrs, a-t-il pu faire remonter les eaux du lac Winnipeg, d'un côté par dessus la hauteur des terres, jusqu'au Lac Supérieur, et de l'autre jusqu'aux Montagnes Rocheuses ?

Il suffit d'ouvrir l'auteur mentionné pour reconnaître la confiance que méritent les citations de l'historien. A l'article désigné, on lit: " Le lac Winnipeg a 240 milles de longueur, et de 5 à 50 milles de largeur. Il reçoit la rivière Saskatchewan, qui coule des Montagnes Rocheuses et des hauteurs du nord.......... il se décharge dans la Baie

d'Hudson, par la rivière Nelson et quelques autres. "

(P. 256.) M. B. s'appuie encore de l'autorité de M. Martin pour nous faire croire que de gros vaisseaux remontent une chûte de 150 pieds.

" Cette chûte magnifique (chûte de Shawanegan, où les eaux du Saint Maurice tombent d'une hauteur de 150 pieds) qui est une des plus belles du Canada, est à douze lieues environ plus haut que la ville des Trois-Rivières. Le Saint Maurice est navigable pour de grands bâtiments, jusqu'au rapide de la Tuque, à trente lieues de cette ville."

Ecoutons maintenant Montgomery Martin :

" *Navigation for boats is practicable for* 38 *leagues to La Tuque, with the exception of portages.* La rivière est navigable pour des chaloupes, excepté aux portages, jusqu'à La Tuque, à 38 lieues de cette ville."

Les voyageurs canadiens nomment *portages* les parties d'une rivière, où la rapidité du courant, un rocher, quelque cascade, empêche que les canots et les embarcations légères ne puissent remonter. L'embarcation est alors transportée à dos d'hommes, au delà des obstacles qui obstruent la navigation.

Le conte des gros bâtiments qui remontent la chûte de Shawanegan serait digne de figurer dans les " Voyages de Gulliver, " ou dans les aventures du Baron Munchausen. Quoique M. B. ait eu la précaution d'informer ses lecteurs (p. 197, v. II.) qu'il possède la langue anglaise, on a peine à le croire, après de pareilles preuves de son habileté à traduire.

On ne le dirait pas plus fort sur le grec, lorsqu'il avertit sérieusement que Régiopolis et Rhésine " *signifient également la ville royale ou du Roi.* " Parce que Mgr. Al. MacDonnell a été évêque de Rhésine *in partibus infidelium,* avant d'être nommé évêque de Régiopolis ou de Kingston, M. B. s'imagine que le premier de ces noms doit avoir la même signification que les deux autres.

Quant aux erreurs de dates, changements de noms, et autres fautes de tout genre qui rendent le travail de l'auteur à peu près inutile, il faudrait pour les corriger ajouter un ample supplément à ses deux volumes. Aussi nous contenterons-nous de désigner quelques unes de ses inadvertances.

(P. 89, v. I.) " En 1662 vinrent se joindre à lui (Mgr. de Laval) les abbés Dédouit et Henri de Bernières, autre neveu du trésorier général."

Le premier des deux abbés se nommait Dudouit : le second, M. Henri de Bernières, était venu de France avec Mgr. de Laval, en 1659, comme le prouve un *estat des cures et curés en* 1683, fait par ordre de l'évêque.

(P. 163, v. I.) L'auteur répète, d'après l'Histoire de l'Hôtel-Dieu, que M. C. A. Martin fut le premier prêtre canadien. Il se trompe : le premier prêtre canadien fut M. Germain Morin, né à Québec, qui, suivant le Journal des Jésuites, chanta sa première messe, le 29 septembre 1665.

(P. 166, v. I.) " Il paraîtrait, par des manuscrits récemment découverts, que cet abbé de Salignac-Fénélon était le même que le grand archevêque de Cambrai. "

Il est impossible que cet abbé de Fénélon venu en Canada soit le même que l'illustre archevêque de Cambrai. Celui-ci naquit en 1651, et fut ordonné prêtre à Paris en 1675, par Mgr. de Harlay. L'abbé de Fénélon qui visita le Canada arriva à Québec le 27 juin 1667, reçut le sous-diaconat le 7 août de la même année, et fut ordonné prêtre, par Mgr. de Laval, le 11 juin 1668. (Régitres de l'Evêché de Québec.)

Dans une lettre écrite en cette dernière année, par Mgr. de Laval à M. Poitevin de Paris, l'évêque dit : " J'ai envoyé deux ouvriers pieux et capables à l'établissement d'une tribu Iroquoise sur le bord du grand lac Ontario, l'un desquels est M. de Fénélon dont le nom est bien connu à Paris, et l'autre M. Trouvé. " A cette époque le grand

Fénélon n'avait encore que 17 ans, et conséquemment n'avait pu être admis aux ordres sacrés.

(P. 182, v. I.) " L'évêque de Québec partit enfin pour la France, dans les derniers mois de l'année 1684 avec le dessein de demander un successeur plus jeune et plus capable que lui de travailler à l'extension de l'église du Canada, etc.... "

Mgr. de Laval n'attendit pas à être rendu en France pour chercher un successeur. Depuis longtemps il avait chargé M. Dudouyt, son procureur à Paris, de faire sans bruit quelques recherches sur un sujet propre à le remplacer. Ce qui détermina Mgr. de Laval à passer en France, à la fin de l'année 1684, fut une lettre du 28 mars de la même année où M. Dudouyt lui annonce qu'il a consulté le P. Le Valois et M. Tronson, et qu'il croit avoir trouvé dans l'abbé de Saint-Valier l'homme qu'il lui faut. Cette lettre renferme un portrait de l'ecclésiastique qui est proposé pour l'épiscopat, et détaille les raisons pour et contre son élection. Mgr. de Laval crut qu'on ne pouvait faire un meilleur choix et alla lui-même presser cette affaire auprès du roi.

(P. 205, v. I.) " Voici ce que l'abbé de Brisacier, prêtre du Séminaire de Québec, écrivait au Père de la Chaise......"

L'abbé de Brisacier n'est jamais venu en Canada. Il a été, pendant plus d'un demi-siècle, supérieur des Missions Etrangères de Paris, et c'est en cette qualité qu'il écrivit la lettre citée dans cette page.

(P. 224, v. I.) " La cour ayant abandonné, quelque temps après, le projet de peupler l'Acadie, les choses y restèrent pour le spirituel et le temporel sur le même pied qu'auparavant. "

L'Acadie n'était pas dépourvue de secours spirituels. Le Séminaire de Québec y avait envoyé M. Petit en 1677, M. Thury en 1684, et plus tard M. Geoffroy. M. Brasseur est sujet à oublier les services rendus par le Séminaire de Québec.

(P. 245, v. I.) " Mais ceux qui exercèrent la plus heureuse et la plus sage influence dans l'île du Cap Breton furent les missionnaires, que la maison des Missions Etrangères de Paris y envoya pour la conversion des sauvages. "

Les missionnaires envoyés de Paris par les Missions Etrangères étaient censés appartenir au Séminaire de Québec qui leur fournissait des secours. L'auteur a encore oublié de parler de la mission que le Séminaire de Québec fonda chez les Illinois en 1698, et qu'il y maintint malgré ses deux incendies, jusqu'en 1789. M. M. Foucault et de Saint-Côme, tous deux Canadiens, y furent tués sur les bords du Mississipi par les sauvages.

(P. 263, v. I.) " Les tracasseries que suscitèrent injustement à Mgr. Dosquet les prêtres des Missions Etrangères..... "

Avant d'être évêque, M. Dosquet avait été directeur de ce Séminaire ; lorsqu'il devint titulaire de Québec, en vertu d'une des règles fondamentales de la maison, il dut renoncer à son agrégation, puisqu'il acceptait un bénéfice non canoniquement uni au Séminaire. Lorsqu'il renonça à son Evêché, il prétendit avoir droit de demeurer dans la maison de Paris, d'y être logé, nourri, entretenu avec ses quatre domestiques, aux frais de la communauté. On refusa d'accéder à ses demandes exorbitantes. De là surgit un procès dans lequel il publia plusieurs mémoires imprimés, que M. Brasseur a consultés sans se donner la peine de lire ceux de l'autre partie. L'évêque finit par renoncer à ses prétentions après avoir reconnu qu'elles ne pourraient se soutenir.

(P. 263, v. I.) " François-Louis de Pourroy de l'Auberivière, né à *Attigny en Champagne.* "

Les directeurs du Séminaire des Missions Etrangères de Paris, dans une lettre de 1739 à ceux de Québec, disent que le nouvel évêque de Québec *était d'une famille distinguée de Grenoble.*

(P. 35, v. II.) " En arrivant sous la porte de Prescott etc. . . . . " L'attaque contre la porte Prescott décrite dans cette page est l'œuvre de l'imagination de l'écrivain. Rien de semblable n'a eu lieu. Montgomery qui s'avançait avec ses soldats au pied du Cap-Diamant, fut aperçu par les miliciens d'un poste placé à peu près à un quart de lieue de la porte Prescott. " Cette barrière, " dit Garneau (Histoire du Canada, vol. III.), " était défendue par une batterie de 7 pièces de canon, et une garde de 50 hommes, dont 31 Canadiens....... Montgomery fut surpris en voyant ce poste si bien préparé à le recevoir. Il s'arrêta un instant, à cinquante verges de la batterie, comme pour se consulter avec ceux qui le suivaient ; puis tous ensemble ils s'élançèrent vers la barricade. Lorsqu'ils n'en furent qu'à quelques pas, le capitaine Chabot (commandant du détachement) donna l'ordre de mettre feu aux pièces chargées à mitraille. Des cris et des gémissements suivirent cette décharge.....Le général Montgomery, ses deux aides-de-camp, plusieurs officiers et soldats étaient tombés sous ce feu d'enfilade. "

(P. 281, v. II.) " Les Hurons, dont les restes habitent l'Archipel des Manitoulines, parlent un des dialectes de la langue Algonquine. "

L'auteur dit, (p. 14, v. I.) : " Parmi les sauvages avec qui les Français eurent de plus fréquentes relations, durant la colonisation du Canada, on voit se dessiner en première ligne ceux qui parlaient les dialectes huron-iroquois, appelés Hurons ou Wyandots. "

Il est assez difficile de concilier ces deux passages ; mais l'histoire de M. Brasseur nous a accoutumé à le voir contredire dans une page ce qui a été avancé dans l'autre.

Charlevoix (Voyage de l'Amérique, XI.) nous apprend que les Hurons et les Iroquois parlaient deux dialectes d'une même langue-mère. " Les langues Algonquine et Huronne, " dit-il, " partagent toutes les nations du Ca-

nada avec lesquelles nous sommes en commerce. Il s'en faut bien que la langue Huronne s'étende aussi loin que l'Algonquine...... Je dis la langue Huronne, pour me conformer au sentiment le plus communément reçu ; car quelques-uns soutiennent que c'est l'Iroquoise qui est la matrice...... Les dialectes s'en sont extrêmement multipliés ; et il y en a presqu'autant que de bourgades. Les cinq cantons qui composent la république Iroquoise ont chacun le sien, etc."

(P. 256, v. II.) "Le Père Paymant et ensuite les PP. Marault et Bourassa furent chargés les premiers de visiter les peuplades de langue abénaquise, appelées Têtes-de-Boule, des bourgades de Warmantashing."

Il a fallu à l'auteur un talent bien remarquable, pour réunir autant d'erreurs dans un si petit espace. M. M. Payment et Maurault (et non pas Marault, comme M. B. a la courtoisie de nommer ce brave missionnaire) n'ont appartenu à aucune congrégation religieuse. Canadiens et prêtres séculiers, ils avaient commencé à faire des missions chez les Têtes-de-Boule, bien avant que les Jésuites et les Oblats fussent venus en Canada. Ils ne furent cependant pas les premiers à visiter cette mission, car pendant plusieurs années elle l'avait été par M. Dumoulin, curé de Yamachiche, et par M. Harper, vicaire de Saint-Grégoire. En 1839, M. Harper, jeune encore et plein de vigueur, se noya dans un rapide du Saint-Maurice, en allant faire sa mission annuelle chez les Têtes-de-Boule. Pour ignorer ces faits, il faut être bien étranger à l'histoire des missions du Canada.

Il n'a jamais existé de bourgades à Warmontashingue. La Compagnie de la Baie d'Hudson entretient un magasin dans ce lieu, et un autre à Kikendache. Pendant la plus grande partie de l'année, les seuls habitants de ces postes sont quatre ou cinq employés de la Compagnie. Dans les mois de juin et de juillet, les sauvages s'y rendent pour

faire la traite des pelleteries, et y rencontrer les mission-naires.

La tribu des Têtes-de-Boule, la seule qui occupe les sources et une partie du cours du Saint-Maurice, ne renferme qu'environ deux cents âmes. Elle n'appartient pas à la langue abnakise, mais elle est algonquine. Le pays des Abnakis était situé au Nord de la Nouvelle-Angleterre, c'est-à-dire à 900 milles de celui qu'occupent les Têtes-de-Boule.

(P. 201, v. II.) " Québec surtout fut frappé sans ménagement par le choléra, et pendant plusieurs mois on n'entendit que le triste bourdonnement des cloches sonnant le glas des funérailles. A deux reprises, en 1831 et 1833, ce redoutable fléau apparut à Québec. " — Tableau d'imagination. Le triste bourdonnement des cloches sonnant les glas des funérailles fut entendu moins souvent qu'à l'ordinaire durant le règne du choléra à Québec ; car les autorités civiles avaient défendu toute manifestation publique qui pouvait répandre l'alarme parmi les citoyens. Ce fut, non en 1831 et 1833, mais en '32 et '34 que ce fléau se répandit dans le Canada.

(P. 197, v. II.) " A l'époque ou j'habitais Québec, on ne trouvait dans cette ville que très peu de Canadiens qui parlassent l'anglais, etc.... "

Quelque soit le motif qui a porté M. B., *Français de la vieille France,* à insérer cette note, le contenu en est complètement faux. Car les trois-quarts de ceux qui habitent Québec, et qui ont reçu de l'instruction, parlent facilement l'anglais. En général, les prêtres de la ville de Québec sont en état de se servir de la langue anglaise dans l'exercice du saint ministère. Les avocats franco-canadiens plaident aussi volontiers leurs causes en anglais qu'en français. Voilà où en était déjà la langue anglaise à Québec, pendant que M. Brasseur résidait au Séminaire de cette ville.

(P. 187, v. II.) « Cette maison (le Séminaire de Montréal), possédait comme elle possède encore aujourd'hui la seigneurie de l'île de Montréal, ainsi que l'île Jésus. »

L'auteur a donc oublié que la seigneurie de l'île Jésus appartient au Séminaire de Québec et non à celui de Montréal.

(P. 272, v. II.) « J'étais à Québec lorsque cet incendie eut lieu. Quoique éloigné de plus de trente lieues du théâtre de ce désastre, je voyais de ma fenêtre les flammes aussi distinctement que si c'eût été d'un village voisin. »

Il s'agit ici de la destruction des établissements de la Baie des Haha sur le Saguenay. Or, de Québec à la Baie des Haha, il y a 34 lieues en droite ligne ; une chaîne de montagnes, qui s'élève à près de 3 mille pieds, commence à quelques milles de Québec, et s'étend jusqu'au Saguenay. Aussi parmi tous ceux qui habitaient le Séminaire de Québec, M. B. est le seul qui ait vu l'incendie de la Baie des Haha. Vers le même temps, le feu prit à quelques broussailles, sur un côteau de Saint-Joachim, à 10 lieues de Québec. C'est là probablement ce qu'il aura confondu dans ses souvenirs avec l'incendie du Saguenay.

(P. 232, v. II.) « La dernière et la plus sanglante action de cette triste campagne fut celle qu'on appela depuis la bataille de Saint-Denis.... ce fut aussi la plus funeste pour les Canadiens, etc.... »

C'est vraiment montrer une ignorance admirable des faits les plus récents et les mieux connus de l'histoire du Canada. Tous les journaux du temps ont été remplis des détails des évènements arrivés dans l'insurrection de '37. Il n'est pas un enfant dans les écoles du Canada, qui ne sache que les « habitants » (c'est le mot qui dans nos campagnes remplace celui de « paysans ») ont battu les troupes anglaises à Saint-Denis ; mais que, trahis par quelques misérables, ils ont eté défaits et massacrés à

Saint-Charles. Montgomery Martin, que l'historien traduit si fidèlement, lui aurait fait connaître les faits suivants :

" A Saint-Denis, les insurgés, postés dans une grande maison de pierre à l'entrée du village, tirèrent sur les troupes britanniques, qui essayèrent inutilement d'abattre la maison avec des boulets.... Le capitaine Markham fut blessé en s'avançant à la tête des assaillants ; et le colonel Gore, voyant diminuer ses munitions, et s'apercevant que ses hommes tombaient de lassitude..... abandonna ses canons sur le chemin, et se retira à Montréal.

" Le 20, le colonel Wetherall s'avança vers le village de Saint-Charles pour attaquer une bande de 1,000 à 1,500 insurgés, protégés par des maisons fortifiées et des palissades. Au bout d'une heure les troupes s'étaient rendues maîtresses de la ville, 300 insurgés avaient été tués, et les chefs s'enfuirent aux Etats-Unis. "

— Un tableau chronologique des Vice-Rois et gouverneurs du Canada, placé à la fin de l'ouvrage, aurait besoin d'être corrigé d'un bout à l'autre, avant de pouvoir servir. Beaucoup de dates sont fausses ; ainsi Champlain, nommé comme gouverneur en 1639 et 1664, était mort le 25 décembre 1635 ; M. de Tracy était fait Vice-Roi du Canada en 1663 et non en 1665 ; M. James Murray devenait gouverneur au nom de l'Angleterre, en 1763 et non en 1765. Les noms de quatre gouverneurs français, et de sept gouverneurs anglais ont été complètement oubliés par l'auteur. Parmi ces derniers sont sir John Colborne, lord Sydenham, sir Charles Bagot, précisément ceux qui ont exercé le plus d'influence sur les affaires du Canada, depuis 15 ans ; et lord Cathcart, administrateur, puis gouverneur-général, pendant l'hiver que M. Brasseur a passé à Québec. On ne saurait désirer une meilleure preuve de l'exactitude et de la fidélité de l'historien du Canada.

Le second volume de l'ouvrage de M. Brasseur est moins l'histoire du Canada qu'un essai de biographie des évêques

de Québec. Les matériaux lui manquant pour fournir honorablement sa carrière d'historien, il s'est résigné à délayer les notes que l'on connaît, de manière à en former un roman à tiroir. Les Evêques du Canada depuis la conquête viennent passer l'un après l'autre, devant l'écrivain, qui les habille à sa guise, et leur noircit la figure avec la lie contenue dans son écritoire.

Il y avait pourtant, il semble, quelques belles pages à écrire sur les combats qu'eut à soutenir, pour résister à la destruction, cette faible colonie de français abandonnée de la mère-patrie, et livrée à une puissance étrangère et ennemie. Un cœur catholique, en face des résultats de cette lutte entre l'esprit catholique et l'intolérance protestante, aurait dû éprouver pour ses frères des sentiments bien différents de ceux qui sont exprimés dans les lignes suivantes :

(P. 2, v. II.) « En effet, c'est avec la conquête que l'on voit commencer cette altération dans le caractère des Français du Canada qui finit par n'en être plus que l'ombre. La timidité, la défiance et l'indécision, marques distinctives d'un peuple vaincu, apparaissent ; et ceci surtout devient remarquable dans le clergé et dans la noblesse, classes qui avaient le plus à craindre du vainqueur. »

Le peuple, le clergé, tous les évêques du Canada ont été des lâches qui ont eu peur de faire valoir des droits acquis en vertu de la conquête de leur pays par l'Angleterre : voilà l'idée fixe de M. Brasseur ; c'est l'*arma virumque cano* de son épopée.

P. 7 v. II) M. Briand, désigné par le chapitre pour succéder à Monseigneur de Pontbriand sur le siége épiscopal, avait prié « M. Murray, gouverneur du Canada, de lui donner une lettre de recommandation pour obtenir du cabinet britannique la permission de demander à Rome l'institution de l'évêché de Québec. C'était une faute, mais qui se conçoit facilement à une époque où les idées d'une juste indépendance, mais d'une indépendance véritable, telle que devrait être

celle de l'église du Canada de toute puissance temporelle, étaient si peu connues. D'après le traité de paix, toute liberté étant garantie, Briand aurait dû se rendre en Europe sans consulter le gouvernement, se faire sacrer évêque après avoir obtenu les bulles du Souverain Pontife, et retourner dans son diocèse. Mais personne ne songeait alors à faire l'application du principe constaté dans le traité. " (P. 6-7, v. II.)

Le clergé canadien, les capitulations et le traité à la main, devait réclamer avec hauteur ses droits devant un gouvernement protestant, dont le fanatisme perçait dans toutes les occasions. Ces 70,000 pauvres Canadiens, que n'avaient pu protéger toutes les forces de la France, et qui n'avaient plus d'appui dans le monde, devaient, sous peine d'être taxés de lâcheté, se lever en masse, et au nom du droit des gens sommer la puissante Angleterre d'accorder une indépendance véritable à l'église du Canada. Voilà ce que décide l'auteur. A un siècle de distance, après un séjour de six mois dans cette province, à la simple inspection de quelques pièces qui lui sont tombées entre les mains, il est en état de dicter la conduite que, dans ces graves circonstances, auraient dû tenir les catholiques du Canada. M. Briand, Chanoine et vicaire-général, qui suivant le témoignage de M. Montgolfier, supérieur du Séminaire de Montréal, " à la pureté de foi, au zèle, à la science, à la prudence et à la piété la plus distinguée joignait en sa faveur le suffrage du clergé et des peuples, " n'était pas à la hauteur des idées du 19e siècle ; " il aurait dû songer à faire l'application du principe constaté dans le traité. "

Mais si le gouvernement refusait d'accéder aux demandes du peuple et du clergé Canadiens ? Eh bien ! Ils avaient l'alternative d'élever des barricades, de s'emparer de Québec, de rejeter les troupes Anglaises dans les anciennes colonies de la Nouvelle Angleterre, et de former une

république, une et indivisible. Ils n'en firent rien : les révolutions n'étaient pas encore à l'ordre du jour, et l'Angleterre interprétant les traités à sa manière, ils crurent devoir réclamer leurs droits avec prudence et modération attendant de la bonne volonté des gouvernements coloniaux ce qu'ils ne pouvaient espérer recevoir de l'intolérance du gouvernement impérial. Avant tout, les Canadiens voulaient conserver leur religion ; ils avaient reçu cet héritage sacré de leurs ancêtres, et dans toute la sincérité de leurs cœurs ils désiraient le transmettre à leurs enfants ; ils ne voyaient rien à gagner pour cette fin par des fanfaronnades. Et ils ne se trompaient point dans le choix des moyens qu'ils employèrent : ces 70,000 Canadiens catholiques ont transmis leur foi intacte, aux 700,000 Canadiens catholiques qui habitent aujourd'hui notre pays.

Invoquer les traités et sommer l'Angleterre de les observer ! Et ne savaient-ils pas ce que valent pour le faible les traités les plus solides, les chartes les plus sacrées, lorsque le fort et le puissant est intéressé à les expliquer en sa faveur.

Dans un mémoire en date du 2 mai 1763, présenté à un des membres du ministère anglais, par M. de La Corne, député du chapitre de Québec, on lit les réflexions suivantes, qui montrent le peu de confiance qu'on reposait dans la fidélité de l'Angleterre à observer les stipulations favorables aux catholiques :

" Mylord Shelburne m'a fait l'honneur de me dire que la religion romaine s'exerçait en Maryland où il n'y avait point d'Evêque...... D'ailleurs, Mylord, il serait bien malheureux pour les Canadiens qu'on se modelât sur ce qui se pratique à l'occasion du culte religieux à Maryland. Dans le principe, on y a accordé une liberté plénière et privilégiée pour l'exercice de la religion ; aujourd'hui elle n'y est que sur le pied de tolérance et telle qu'elle s'exerce à Londres même. Les catholiques n'y ont que des chapelles

particulières ; l'exercice y est même persécuté, puisque depuis la concession de cette liberté plénière on fait payer double taxe aux catholiques de Maryland ; on y a même introduit les lois pénales au point qu'on n'ignore pas qu'on les a exclus de toute charge civile et militaire, ce qui est tout-à-fait contraire à leur charte.

“ Nous avons encore l'exemple de l'Irlande, Mylord, où, malgré la capitulation authentique de Limerick, qui assurait à jamais l'exercice paisible de la religion, on la persécute de façon qu'un très-grand nombre d'Irlandais ont été obligés de se retirer en France ; vous savez mieux que moi, Mylord, ce qui s'y est passé depuis, vis-à-vis des catholiques romains, qui ont été nécessités de vendre leurs biens et ne possèdent aujourd'hui presque plus rien en ce pays. Si on ajoute à cela ce qui a été mis dans les gazettes, et les exhortations que les ministres de Londres ont faites au peuple et principalement aux personnes riches, pour exciter leur zèle et les engager à former une somme suffisante pour envoyer de jeunes ecclésiastiques en Canada pour y convertir les nouveaux sujets du roi ; cela joint au refus d'un évêque et d'un règlement stable pour assurer aux Canadiens l'exercice de leur religion pour l'avenir, cela, dis-je, va les jeter dans la plus grande consternation, et alarmer tous les esprits de ce peuple si docile, et si propre à former les meilleurs et les plus assurés sujets du roi d'Angleterre...... Les Canadiens, Mylord, ne se persuaderont jamais que la restriction dans le traité de paix, *autant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne*, puisse leur être préjudiciable dans l'exercice de leur religion : 1° parce qu'il y aurait une contradiction manifeste...... ”

Pour un Canadien timide, c'est parler assez fermement et même assez sensément. Il savait de quelle manière l'Angleterre avait observé les articles de la charte du Maryland et les stipulations du traité de Limerick, de cette

ville que les Irlandais, en souvenir de la mauvaise foi du gouvernement Britannique, désignent sous le nom de *City of the violated treaty.* Par les exemples rappelés au ministre, il prouvait qu'il avait appris à se défier du respect de l'Angleterre pour les traités.

D'ailleurs, les Canadiens avaient une grave raison de ne point trop s'appuyer sur ce traité, dans lequel la faiblesse de la cour d'un Louis XV avait laissé insérer une clause défavorable à leurs intérêts religieux; et il était souverainement dangereux d'irriter par une attitude arrogante le lion Britannique, qui tenait sous ses griffes leur malheureux pays. C'est ce qu'insinuait le Duc de Praslin, dans une lettre, en date du 12 février 1763, au même Abbé de La Corne: " Je crois qu'il serait fort utile que vous puissiez convenir d'un règlement avec la cour Britannique, surtout à l'occasion de la restriction; *en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne.* "

On comprendra la sagesse de ce conseil, si l'on examine l'article que l'auteur regarde comme le palladium des libertés religieuses en Canada, et si l'on considère la manière dont l'interprétaient les autorités impériales.

Extrait du 4e Art. du Traité Définitif conclu à Paris, le 10e jour de Février 1763.

" Sa Majesté Britannique, de son côté, consent d'accorder le libre usage de la Religion Catholique aux habitants du Canada. En conséquence, elle donnera les ordres les plus précis et les plus effectifs pour que ses nouveaux sujets Catholiques Romains puissent professer leur religion, suivant les rites de l'église romaine, *autant que les lois de la Grande-Bretagne le permettent.* "

Le sens qu'on attachait en Angleterre à cet article, paraîtra par les instructions données aux gouverneurs du Canada.

Extrait des instructions données à James Murray, écr., gouverneur de la province de Québec, 7 décembre 1763.

" Art. 18. Et comme il a été stipulé par le traité défi-

nitif de paix conclu à Paris le 10e jour de février 1763, que nous accorderions le libre exercice de la religion catholique........... c'est notre volonté et notre bon plaisir qu'en toutes choses qui regardent les dits habitants vous vous conformiez, avec une grande exactitude, aux stipulations du dit traité sous ce rapport.

" Art. 32. Vous n'admettrez aucune juridiction ecclésiastique du Siége de Rome, ni aucune autre juridiction ecclésiastique étrangère, dans la province soumise à votre gouvernement."

Extrait des instructions données à Guy Carleton, écuyer, capitaine-général et gouverneur en chef, etc., etc., 3 janvier 1775.

" Art 21............ C'est notre volonté et notre bon plaisir :

" 1° Que......... toute correspondance avec une juridiction ecclésiastique quelconque, de quelque nature ou de quelque sorte qu'elle soit, soit prohibée, sous les peines les plus sévères.

" 2° Qu'aucun pouvoir épiscopal ou vicarial ne soit exercé dans notre dite province, par une personne professant la religion de l'église de Rome, excepté les pouvoirs qui sont essentiellement et absolument nécessaires au libre exercice de la religion romaine, et, dans ces cas, ils ne seront exercés qu'avec une licence ou permission de vous, sous le grand sceau de notre dite province........... et aucun individu ne recevra les ordres sacrés, ou n'aura le soin des âmes sans une licence tenue et obtenue de vous pour cette fin.

" 4° Qu'aucun individu professant la religion de l'église de Rome, ne sera nommé desservant d'une paroisse, dans laquelle la majorité des habitants demandera la nomination d'un ministre protestant ; dans ce dernier cas, le desservant sera protestant, et aura droit à recevoir toutes les dîmes payables dans telle paroisse ; néanmoins les catholiques romains pourront avoir l'usage de l'église pour le libre exer-

cice de leur religion, aux heures où elle ne sera pas occupée par les protestants pour leurs services religieux.

" 7° Que tous les desservants de paroisse possèderont leurs bénéfices durant bonne conduite ; cependant s'ils sont convaincus d'offenses criminelles ou de menées séditieuses pour troubler la paix et la tranquillité de notre gouvernement, ils seront suspendus ou privés de leurs bénéfices par vous, de l'avis ou du consentement de la majorité de votre conseil.

" 8° Que les ecclésiastiques qui jugeront à propos d'entrer dans le saint état du mariage seront affranchis de toutes peines auxquelles pourrait les assujettir l'autorité du siége de Rome pour cet acte.

" 12°...... Que tous les missionnaires qui sont établis parmi les sauvages, soit par l'autorité des Jésuites, soit par celle de tout autre pouvoir ecclésiastique, soient retirés graduellement, à telles époques et de telle manière que le demanderont le bon plaisir des sauvages et la sûreté publique, et que des missionnaires protestants soient nommés à leur place."

Ces articles sont suivis d'une longue série d'instructions, dirigées contre l'église catholique, et toujours mises en avant comme ne gênant aucunement le libre exercice de la religion de l'église romaine. Pareilles instructions ont été données à tous les gouverneurs jusqu'à une époque assez récente ; elles suffisent pour montrer comment le gouvernement britannique interprétait le traité de 1763.

" L'explication du 4e article du traité de 1763, " dit M. Garneau, Histoire du Canada, " ne permettait pas aux Canadiens de jouir de leur religion comme avant la cession du pays, mais en autant que les lois anglaises le permettaient. C'est ce qui avait été clairement compris, suivant Lord Egremont. Les ministres français avaient proposé d'insérer les mots *comme ci-devant*, dans le traité, et avaient insisté jusqu'à ce qu'on leur eût dit que le roi n'avait le pouvoir de tolérer cette religion qu'autant que les lois anglaises le permettaient. Comme les lois de la Grande-Bretagne défen-

daient toute hiérarchie papiste, il était clair qu'on ne devait marcher qu'avec beaucoup de circonspection, et que ce n'était qu'en expliquant d'une manière favorable l'esprit des lois que le roi pouvait reconnaître M. Plessis comme Evêque. " (Garneau, vol. 3.)

Aussi en 1805, s'appuyant sur le même proviso du traité, le procureur-général Sewell, voulait abolir les paroisses catholiques pour leur substituer des paroisses protestantes, et soutenait qu'il n'y avait point d'évêque catholique en Canada.

Dans de telles circonstances, la prudence convenait mieux qu'un appel aux traités. Quelques actes d'autorité exercés par les gouverneurs montrent avec quelles précautions le clergé devait agir, pour ne point causer d'ombrage à un gouvernement soupçonneux.

M. de Montgolfier avait été choisi le 15 septembre 1763 par le chapitre, pour être présenté au Souverain Pontife comme digne d'occuper le siége de Québec. La délibération des chanoines portait que " par la prise du pays par les Anglais ils sont rentrés dans le droit commun, et jouissent des priviléges accordés aux chapitres par le Concile de Trente. " M. de Montgolfier se préparait à partir pour l'Europe sans avoir fait part de ses intentions au gouverneur ; il suivait précisément le plan proposé par M. Brasseur. Le 14 septembre 1763, le général Murray écrivait au comte de Shelburne, un des ministres de la couronne :

" Le vicaire-général de Montréal, M. de Montgolfier, part sous peu pour l'Angleterre. Je ne sais quels sont ses projets, car il ne me les a point communiqués ; il est bien probable qu'il vise à la mitre.......... Si un prêtre aussi hautain et aussi impérieux est placé à la tête de l'église dans ce pays, il peut causer beaucoup de mal par la suite, si jamais il trouve l'occasion de satisfaire sa malice et sa haine. " Cette lettre suffit pour éveiller la susceptibilité des ministres anglais. Malgré toute sa fermeté, M. de Montgolfier dut

plier devant l'orage, et revenir en Canada, sans avoir pu réussir à se rendre en France pour s'y faire sacrer ; comme évêque, il n'aurait pu obtenir du gouvernement la permission de rentrer dans la colonie. La démarche qu'il avait faite, sans en prévenir les autorités coloniales, avait eu le mauvais effet de détruire la bonne entente entre celles-ci et le clergé.

Quinze jours après le départ de M. de Montgolfier, M. Gravé, directeur du Séminaire de Québec, écrivait à un de ses confrères à Paris :

“ Que nous sommes tristes ! il y a deux jours que nous reçûmes l'affligeant règlement de la cour qui nous refuse un évêque, comme une chose contraire aux lois de la Grande-Bretagne.... M. Montgolfier est parti, il y a quinze jours, et depuis son départ, il y a eu bien du trouble à Montréal. M. Gage, lors gouverneur et depuis quelques jours lieutenant-général du roi dans toute l'Amérique, a fait appeler MM. Peigné, grand-vicaire, Favart et Jolivet, pour leur dire qu'il voulait absolument que les mariages des catholiques et protestants se fissent dans l'église par le curé. Ils ont répondu que M. Montgolfier porterait sur cela des règlements de Rome, auxquels on se conformerait, mais qu'ils ne pouvaient maintenant consentir à ce qu'il demandait. A quoi ils ont reçu cette réponse : *Je connais maintenant vos sentiments. La porte du Canada est encore ouverte, j'ai votre passe-port tout préparé.* Je ne sais ce que tout cela deviendra. ”

Quelques propos indiscrets touchant le gouvernement ayant échappé à M. de la Valinière, curé d'une des paroisses du diocèse, le gouverneur Haldimand adressa l'avis suivant à l'évêque : “ Monseigneur,...... je vous laisse le maître d'apprendre à M. de la Valinière, si vous le jugez à propos, qu'il doit passer en Europe avec la flotte qui part le 25 de ce mois, et on aura l'attention de lui procurer les rafraîchissements et toutes les commodités possibles pour sa

traversée ; vous aurez soin de lui recommander surtout de ne pas se laisser aller à ses vivacités ordinaires et de prendre garde à la manière dont il se conduira et parlera jusques à son départ. ”

Un peu plus tard, l'abbé Ciquard, ancien directeur du petit séminaire de Bourges, étant entré dans la province, sans l'autorisation du gouvernement, fut arrêté et conduit au-delà des frontières du Canada, après avoir reçu l'injonction de n'y point revenir.

Les moyens de conciliation étaient donc les plus sages avec un pouvoir aussi peu endurant, et obtinrent en effet de plus heureux succès.

Dans un acte de renonciation, M. de Montgolfier avait recommandé M. Briand qui fut, en effet, élu le 11 septembre 1764. Il partit au mois de novembre, emportant, non pas les articles du traité de 1763, mais une lettre de recommandation du général Murray, qui déjà, un an auparavant, écrivait au lord Shelburne : “ Je dois prendre ici la liberté de répéter ce dont j'ai eu l'honneur d'informer votre Seigneurie dans  ma lettre du 22 juillet, que M. Bryant, vicaire-général de ce gouvernement, a constamment agi avec une candeur, une modération, un désintéressement qui le proclament un digne et honnête homme, et que je ne connais personne de sa robe qui mérite aussi justement la faveur royale. ”

Ce digne prêtre méritait encore plus la faveur du ciel ; car en consentant à devenir évêque, M. Briand faisait pour le service de Dieu un sacrifice bien méritoire. “ Je vous avoue, ” écrivait-il de Londres à un de ses amis (6 juillet 1765), “ que c'est tout ce que je puis faire que de continuer des démarches pour un fardeau pour lequel j'ai toujours une répugnance extrême, et que je redoute en vérité plus que la mort..... Je n'y consentirais jamais si je ne prévoyais pas ce qui en arriverait de fâcheux, et si je ne me flattais pas de l'espérance de pouvoir m'en décharger bientôt en faveur de quelqu'autre plus capable...... Je vous prie d'assurer tous

nos curés de mon sincère et parfait attachement, et de me recommander à leurs prières et saints sacrifices. J'en ai grand besoin, et je crois les mériter, puisque ce n'est que par amour pour leur patrie que j'ai entrepris un voyage si pénible, si dégoûtant, et si contraire à mon caractère et à mes inclinations. "

Il nous en coûte de descendre des nobles sentiments si franchement exprimés par M. Briand, aux outrages que lui adresse l'abbé Brasseur. Notre tâche nous y oblige.

(P. 8, v. II.) " Durant plus d'une année qu'il demeura dans cette ville, il essuya tous les dédains et les insultes des gens de bureau, qui se le renvoyèrent sans pitié. "

M. Briand avait été précédé à Londres par un religieux apostat (1) qui, dans un mémoire présenté à la cour, avançait " qu'il y avait déjà grand nombre de protestants canadiens, qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'attacher les canadiens au gouvernement qu'en les rendant protestants, non pas par violence, mais doucement, en les laissant manquer de prêtres." Les difficultés suscitées par ce traître, par les changements de ministère, par la position embarrassante des ministres anglais en conséquence des lois pénales alors en pleine vigueur contre les catholiques, retinrent M. Briand à Londres pendant plus de dix-huit mois.

Le renvoi aux documents cités dans la note, p. 9, est une des preuves les plus frappantes du peu de confiance que mérite cette histoire. On croirait que cet épisode du prêtre Irlandais est fondé sur un mandement, et sur le journal de Mgr. Plessis. Eh bien ! non seulement ces documents y sont contraires, mais le fait lui-même se trouve dénaturé par M. Brasseur de manière à le rendre méconnaissable. Le gouvernement fit savoir indirectement, à M. Briand que, s'il se faisait consacrer, on n'en dirait rien, et l'on fermerait les yeux sur cette démarche. L'avis lui fut communiqué par deux de ses amis, M. H. J. Cramahé,

(1) Le Père Jn Basile Roubaud, Jés.te (J.V.)

plus tard administrateur du gouvernement de Québec, et M. Thomas Mills, membre du conseil de la colonie. C'est ce dernier que M. Brasseur a changé " en prêtre irlandais que M. Briand rencontra par hasard dans les bureaux et qui, prenant en pitié sa triste situation, l'engagea à cesser sa poursuite. " En lisant plus attentivement les lettres de M. Mills, l'auteur aurait vu que l'aviseur charitable n'était ni un prêtre, ni un inconnu, puisqu'il y informe de ses projets de mariage son ancien et excellent ami M. Briand. De fait, M. Brasseur paraît être *Hybernis hybernior ;* car il ne se fait aucun scrupule de transformer en prêtre irlandais, tous ceux de ses personnages qui, dans son roman, sont censés devoir montrer de l'énergie. C'est ainsi que, dans les rôles réservés aux prêtres de l'Irlande, il place à côté du protestant Mills, les Ecossais MM. Alexandre McDonell et Bernard Donald MacDonald, et le Pennsylvanien M. Thomas Maguire. Quand il n'est pas bien sûr du courage de ses *dramatis personæ*, il en fait des Ecossais ou des Canadiens. Les Français viennent à la suite des Irlandais dans son estime.

(P. 9, v. II.) " On lui signifia ensuite qu'il pouvait repartir pour le Canada, non avec le titre d'évêque de Québec, qu'on ne lui reconnaissait pas, mais avec celui de surintendant de l'Eglise Romaine : *Superintendant of the Roman Church.*"

Les ministres de la cour de Saint-James n'ont jamais pris ce ton de mépris envers Mgr. Briand, qui rend un témoignage bien différent à leurs bons procédés et à leur bienveillance.

(P. 10, v. II. Note.) " C'est l'historien Smith...qui fait malicieusement cette remarque sur la timidité de M. Briand. C'est lui aussi qui raconte que ce prélat en s'adressant aux Canadiens à son retour, ne se présenta pas à eux comme évêque, mais comme *un simple faiseur de prêtres*, etc., etc. "

Le mandement publié par Mgr. Briand à son retour dément ce fait, puisqu'il y prend le titre d'Evêque de Québec.

Tout en condamnant " la méchanceté et la mauvaise foi protestantes des hommes du gouvernement, " et de M. Smith en particulier, l'abbé Brasseur reproduit ici leurs méchancetés, et les emploie comme des documents historiques. Il est vrai qu'elles valent la plus grande partie des autorités dont il enrichit ses citations.

On ne saurait découvrir par quel procédé logique il est arrivé à reprocher aux évêques de Québec le titre de *Superintendant of the Romish Church*, que prétendait leur donner le gouvernement anglais. Oserait-il faire un crime au Cardinal Wiseman du bill des titres ecclésiastiqnes? Dans tous leurs mandements, dans toutes leurs lettres aux gouverneurs et aux ministres de la couronne, les évêques de Québec ont pris le titre de leur siége. L'administrateur Cramahé faisait remarquer à l'un de ces prélats, qu'ils étaient les seuls dans tout l'empire Britannique qui usassent d'une semblable liberté sans être inquiétés. Les gouverneurs du Canada ainsi que les officiers civils de la colonie leur donnaient invariablement le titre d'évêque, ou d'évêque catholique de Québec. Les archives de l'archevêché de Québec fournissent les preuves les plus abondantes de ce fait. Le duc de Kent, père de la Reine Victoria, dans ses lettres au gouverneur Prescott, ne désignait Mgr. Hubert que sous le titre d'évêque de Québec. Les prélats remplissaient un devoir en prenant publiquement et en toute occasion le titre de leur siége ; que leur importait les précautions dont s'entouraient les ministres de la Grande-Bretagne pour ne pas s'exposer aux attaques violentes du protestantisme en Angleterre ?

(P. 19, v. II.) " Toutes les nominations, à peu d'exceptions près, eurent pour objet les membres de ce clergé les moins capables de soutenir le poids de l'épiscopat."

Voilà une proposition bien insultante pour l'épiscopat

Canadien. M. Brasseur a sans doute de puissantes preuves pour la soutenir. Toutefois celle qu'il donne ici est bien peu concluante, puisqu'elle est appuyée sur quelques expressions vagues, consignées par Lord Durham, dans son mémoire à la Reine. " L'heureuse influence de l'Eglise Catholique a été limitée et affaiblie. " Avec de telles preuves on tuerait la meilleure des causes. Elles tombent d'elles-mêmes devant le respect des Canadiens pour leurs évêques, et les éloges que leur ont donnés les Souverains Pontifes.

(P. 21, v. II.) " En conséquence de cette résolution, le gouverneur fit valoir aux yeux de l'évêque Briand que le roi d'Angleterre ayant succédé à tous les droits du roi de France dans le Canada, il était juste que, comme lui, il eût à sa nomination le choix des évêques de Québec. "

" Le Coadjuteur était proposé par l'évêque, agréé du représentant du Roi en cette province, admis au serment d'allégéance...... confirmé par des Bulles de la cour de Rome sur la postulation de l'Evêque et sur le témoignage du clergé, consacré dans la province même, prêt à succéder à l'Evêque en cas de mort ou de résignation. " Voilà ce que dans un mémoire présenté au gouverneur Prévost, rapporte Monseigneur Plessis, secrétaire des évêques Briand et D'Esgly, coadjuteur de l'évêque Denaut, et qui connaissait parfaitement tout ce qui avait eu lieu dans le choix des coadjuteurs. Informé de ces procédés, le Saint-Siége, loin de les condamner, les a approuvés à plusieurs reprises. D'ailleurs le récit de M. Brasseur manque d'exactitude. Dans une de ses lettres, Mgr. Briand rend compte d'une entrevue qu'il avait eue avec le gouverneur Carleton, au sujet de la nomination d'un coadjuteur : " M. Carleton vint hier me demander si ce n'était pas à moi, ou au chapitre à nommer, de l'agrément du gouvernement, le Coadjuteur ; et qu'il savait que du côté de Montréal on recueillait les voix de messieurs les curés. "

Le 16 mars 1768, le Cardinal Castelli, Préfet de la S. C. de la Propagande, écrivait à l'évêque : " la volonté du Pape est que vous demandiez un coadjuteur, pourvu que les Anglais n'y mettent aucun empêchement. " Il félicitait en même temps Mgr. Briand sur la manière honorable dont il avait été reçu en Canada par les administrateurs du gouvernement.

En 1770, l'évêque Briand priait le nonce du Pape, à Paris, de demander M. D'Esgly pour coadjuteur de l'évêque de Québec ; et lui rapportait ce qui s'était passé dans ses rapports avec le chef de la colonie. La présentation ainsi faite fut acceptée par la cour de Rome ; le cardinal Castelli le lui annonçait peu de temps après, et ajoutait ces mots : " *quas tibi gratias non agam........ cum nihil permiseris attentari, quod prœter jus esset, ac dignitatem Apostolicœ sedis.* Quels remercîments n'ai-je pas à vous faire de ce que vous avez empêché qu'on n'empiétât sur les droits et l'autorité du siége Apostolique."

L'approbation de la conduite de Mgr. Briand, venant d'une autorité aussi respectable, peut contrebalancer la censure prononcée par l'auteur (p. 21, v. II.) : " Mais Briand, intimidé déjà par tout ce qui s'était passé, n'ôsa pas répondre d'une manière énergique, et après une faible résistance, se laissa imposer toutes les conditions qu'on voulut bien lui imposer. "

Intimider ! M. Brasseur connaît bien peu l'homme qui disait à un gouverneur du Canada : " Ma tête tombera avant que je vous accorde la permission de nommer à une seule cure ; " qui, pendant sa dernière maladie, écrivait à Lord Dorchester : " De ma vie je n'ai craint homme ; je me reproche même à présent que je suis aux portes de la mort de ne pas assez craindre Dieu, mon redoutable juge ; je sais aimer, mais non craindre ; les bontés me rendent faible et mou ; les grossièretés et les duretés me trouvent homme et ferme. "

M. D'Esgly jouissait d'une réputation irréprochable ; il avait pendant plus de trente-cinq ans montré un grand zèle et une grande prudence, dans la conduite de sa paroisse. Il était surtout doué d'une fermeté remarquable. Malheureusement, lorsqu'il fut appelé à gouverner le diocèse, l'âge avait affaibli ses facultés intellectuelles, mais il eut le bon esprit de remettre la conduite des affaires à son coadjuteur. Les suppositions que fait l'écrivain par rapport à cette nomination, sont tout-à-fait gratuites, et injurieuses au noble caractère du général Carleton, ainsi qu'à l'honneur du clergé Canadien.

[P. 23.] " Ce ne fut que deux ans après, qu'à la sollicitation du gouverneur, l'évêque Briand déclara l'abbé D'Esgly coadjuteur. "

La sollicitation du gouverneur n'eut rien à faire dans cet acte. Des circonstances liées avec les prétentions qu'émettaient les marguilliers de Québec, élèves des parlementaires français, empêchèrent seules Mgr. Briand de présenter plus tôt son coadjuteur au clergé et au peuple du diocèse. Il voulait accomplir cette cérémonie dans sa cathédrale même, dont il n'avait pu encore prendre possession depuis qu'elle avait été rétablie. L'obstination des marguilliers, parmi lesquels étaient de proches parents de l'évêque de Dorilée, ayant été vaincue par les murmures du peuple et par les représentations du gouverneur, Mgr. Briand fit sa première entrée dans son église cathédrale le 16 mars 1774, et, après la messe célébrée pontificalement, il proclama M. D'Esgly comme son coadjuteur. " N'étant pas moi-même, disait le prélat, universellement reconnu selon tous mes droits et en possession de mon siége, j'attendais avec confiance de la part de notre Dieu des jours plus calmes et plus sereins. Ils sont enfin arrivés ces jours heureux, je suis entré en Sion ; j'ai chanté les louanges du Seigneur dans l'église qu'il m'avait destinée ; j'y ai offert à sa gloire le sacrifice de son fils pour

mes chères ouailles..... Voilà un nouveau pasteur que je vous donne, un autre moi-même..... Plein de confiance en la miséricorde de mon Jésus, sans être arrêté par la multitude de mes péchés, je me présenterai devant son redoutable tribunal, en lui disant que je ne vous ai pas laissés orphelins, que je vous ai donné un zélé pasteur, un prudent et vigilant évêque, qui réparera mes fautes et vous conduira plus sûrement au port du salut. "

Ce langage n'indique pas que Mgr. D'Esgly aurait été imposé par violence. Tout au contraire, il prouve que Mgr. Briand avait confiance en lui ; à moins que l'on ne suppose que M. Briand était un franc hypocrite. Toute sa vie réclame contre cette supposition.

(P. 43, v. II.) " Mais le courage faillit trop souvent au clergé lorsqu'il n'avait besoin que de se montrer et de faire valoir ses droits, ainsi qu'il aurait dû le faire lors de la suppression du chapitre et du collége des Jésuites à Québec. "

Le clergé pouvait attendre du succès lorsqu'il était soutenu par le gouvernement britannique contre le conseil colonial ; il n'en pouvait espérer quand les autorités impériales et coloniales étaient opposées à ses demandes. En adressant un grave reproche à une classe d'hommes qui, certes, connaissaient leurs droits et leurs devoirs, M. Brasseur oublie une chose : c'est qu'à plusieurs reprises, et en particulier sous Mgr. Briand, les évêques, le clergé et tous les catholiques du Canada ont énergiquement demandé la restitution des biens des Jésuites. On leur répondait toujours que la France avait cédé ces biens à la couronne d'Angleterre, par la capitulation et par le traité de paix de 1763. Les réclamations du clergé canadien étaient accueillies par une cour protestante, comme de semblables demandes du clergé français ont été reçues par les divers gouvernements de la France catholique, depuis la première révolution jusqu'en l'année de grâce 1852.

(P. 45, v. II.) " Le clergé.... obtint de lui [Mgr. d'Esgly] donner pour coadjuteur le prêtre Jean-François Hubert, né en Canada aussi bien que lui. Ce choix n'était peut-être pas beaucoup plus remarquable que le précédent, si l'on considère les lumières et la fermeté si nécessaires dans un évêque."

D'après M. Brasseur lui-même, le clergé exerçait donc quelque influence dans l'élection des coadjuteurs. D'ailleurs les citoyens de Québec, réunis en assemblée, avaient hautement manifesté le désir qu'ils éprouvaient de voir M. Hubert élevé à l'épiscopat; l'ancien évêque, Mgr. Briand, avait aussi fortement recommandé ce choix. Prédicateur remarquable par sa facilité et son onction, recommandable par la pureté de ses mœurs, et sa conduite vraiment ecclésiastique, M. Hubert, avant d'embrasser la vie de missionnaire, ce qu'il avait sollicité comme une faveur, avait été supérieur du Séminaire de Québec, et de l'Hôtel-Dieu, et secrétaire du Diocèse. Dans ces différents postes, il avait acquis l'estime et la confiance de ses supérieurs, de ses confrères et de ses concitoyens.

Son éloge a été tracé par un homme, dont M. Brasseur ne saurait infirmer le témoignage, le vénérable abbé Desjardins, pendant bien des années vicaire-général de Paris.

" Révéré au dehors par une grande réputation de piété; digne au dedans de la vénération de son troupeau par une piété solide et véritable, tel fut jusqu'à la mort, Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Jean-François Hubert, ancien évêque de Québec....

" Dieu avait donné à son serviteur des talents prématurés et remarquables. Daus le cours de ses études profanes et ecclésiastiques, il obtint constamment les plus brillants succès, et les dut moins aux efforts de l'application qu'à une singulière facilité.

" Oui, ce pontife fut un présent de la miséricorde divine,

et pour le prouver, il suffira d'exposer quelles étaient les circonstances tant à l'intérieur qu'au dehors de l'église, et quel était l'homme qui fut mis en place.

" Au dehors l'église du Canada était en paix ; la protection royale lui était acquise ; les bornes des pouvoirs étaient à peu près fixées ; l'indépendance de la juridiction spirituelle, sinon expressément reconnue, était favorisée, respectée....

" Au dedans, la religion florissait dans les villes et dans les campagnes ; le peuple était avide d'instructions ; le clergé, formé par une éducation saine, édifiait et instruisait. ....En un mot, le régime intérieur exigeait du chef de l'église un esprit de modération et de régularité.

" Tel était l'état des choses ; or, M. Hubert était un des hommes les plus appropriés à de semblables circonstances....

" Je n'aurais garde de passer sous silence les douleurs amères que lui causaient les désastres d'une antique et illustre portion de l'église, si je ne craignais de vous entretenir de nos malheurs particuliers. J'aime mieux, quoiqu'il en coûte à la reconnaissance, supprimer le récit des largesses que ce digne prélat a prodiguées pour recueillir auprès de lui quelques faibles débris d'un grand naufrage. Mais du moins, mon tendre père, ces traits de votre belle âme resteront à jamais gravés dans notre mémoire ; et, si la divine providence renvoie des étrangers sur les ruines de leur patrie, ils y porteront le souvenir de vos vertus, ils y raconteront vos bienfaits. "

Que deviennent les appréciations de M. Brasseur, en présence du témoignage si favorable rendu à l'église du Canada et à son chef par M. Desjardins, homme qui sut mériter l'estime de tout l'épiscopat français par son noble caractère. Pendant son séjour en Canada, il avait appris à aimer le peuple canadien, si fortement attaché à la foi catholique, et si fidèle à remplir ses devoirs religieux ; il avait connu

le clergé qu'il représente comme étant si digne de sa haute mission ; il avait joui de la confiance des pasteurs qui veillaient avec tant de sollicitude sur cette portion intéressante de l'héritage du Seigneur et, pendant tout le cours de sa vie, il se plaisait à rappeler les jours heureux qu'il avait passés au milieu de ses frères de la Nouvelle-France.

M. Brasseur a jugé bien différemment les hommes et la situation. (P. 97, v. II.) Il gémit en racontant les choses déplorables qu'il a apprises. M. B., ordinairement prodigue de renvois aux sources où il prétend avoir puisé, ne dit rien de l'autorité qui appuie cette chronique. Sur le témoignage de plusieurs prêtres et de plusieurs laïcs respectables, nous sommes autorisé à la mettre au même rang que tant d'autres histoires invraisemblables que l'on invente chaque jour contre le clergé catholique. La prétendue histoire du Canada, par M. Smith, en renferme plusieurs de ce genre ; et, s'il s'agissait ici d'en prouver la fausseté, nous pourrions démontrer, l'histoire en main, que ces faits sont entièrement supposés.

(P. 56, v. II.) « En 1789, le gouvernement avait conçu la pensée de fonder dans la province de Québec une université mixte, c'est-à-dire, à la fois protestante et catholique. »

Proposé, non pas par le gouverneur, mais par quelques-uns de ces *émigrés loyalistes* de la Nouvelle-Angleterre, qui, après avoir causé tant de troubles aux Etats-Unis par leur bigoterie religieuse et politique, travaillaient dans le même sens en Canada, ce plan était habilement combiné pour mettre l'instruction supérieure dans des mains protestantes, et appliquer les revenus des biens des jésuites à décatholiciser les Canadiens. Lord Dorchester et l'évêque de Capse étaient tombés dans le piége et favorisaient puissamment l'institution projetée. L'évêque Hubert fit preuve en cette occasion d'une sagesse et d'une fermeté remarquables. Il écrivit fortement contre la mesure mise en

avant par le gouvernement et réussit à l'étouffer dès sa naissance. Dans son mémoire, il demandait que le gouvernement prît " des mesures pour assurer le collége des jésuites ainsi que leurs autres biens, au peuple canadien, sous l'autorité de l'évêque de Québec. "

Aux p. 56, 57, 58, où M. B. rapporte les détails de cette affaire, il renverse, involontairement il est vrai, tout l'échaffaudage d'incriminations qu'il a si péniblement élevé contre les évêques canadiens, et particulièrement contre Mgr. Hubert. On y trouve, en effet : fermeté et sagesse dans l'évêque ; demande des biens des jésuites pour des fins catholiques, sous l'autorité, non pas d'un *surintendant de l'église romaine,* mais de l'*évêque de* Québec ; conseil de prêtres *canadiens* réunis autour de l'évêque, et tenant lieu du chapitre, que les circonstances l'empêchaient de pouvoir rétablir.

Nous aurions rougi d'ajouter la qualification de *canadiens* dans la phrase précédente, sans les reproches de lâcheté si souvent adressés au clergé canadien par le généreux abbé Brasseur, qui a encore ici l'heureuse idée de les mettre sous la protection de *deux prêtres français,* MM. Robert et Gravé. M. Gravé, quoique né en France, était canadien de cœur ; M. Robert, n'en déplaise à l'auteur, était canadien de naissance, et appartenait à une famille établie en Canada depuis un siècle et demi. Le rédacteur du mémoire, le *jeune secrétaire* était aussi un canadien qui a fait honneur à sa patrie. Nous le répétons ; nous aurions honte de faire une telle remarque, si nous n'y étions forcé ; car de quelque pays qu'ils soient, des prêtres catholiques sont enfants de la même famille, et soldats sous le même drapeau.

Quelques pages plus loin, M. B. ramène encore contre les évêques, les accusations qu'il vient de détruire sans s'en apercevoir.

(Note p. 69.) " Cette tactique du ministère Britannique,

qui profita si longtemps de la faiblesse des évêques de Québec pour les empêcher de prendre le titre de leur siége...... " Dussions-nous nous exposer à lire notre vie écrite par M. B., nous devons encore déclarer que cette assertion n'est pas soutenue par les documents qu'il prétend avoir eus entre les mains.

(P. 66, v. II.) L'évêque est vertement repris pour avoir aboli certaines fêtes chômées sur semaine, avant d'avoir obtenu le consentement de la cour de Rome. La plus grande partie du clergé demandait cette abolition, et appuyait la demande de fortes raisons. Les fêtes étaient très-nombreuses ; il arrivait quelquefois que, sur huit jours, cinq étaient fériés, et cela dans un pays où la longueur des hivers abrège le temps qui peut être consacré aux travaux de la campagne. Le mélange des protestants avec les catholiques engageait souvent ceux-ci à négliger l'observation des fêtes ; les abus à ce sujet devenaient de plus en plus fréquents ; les maîtres protestants renvoyaient les employés catholiques qui refusaient de travailler en ces jours ; on citait aussi l'exemple de Mgr. de Pontbriand, qui avait déjà aboli certaines fêtes. Les réclamations devenaient urgentes. Les communications avec Rome étaient alors très-difficiles par suite des troubles de la révolution française ; dans ces temps, des lettres adressées du Canada à la cour pontificale ne sont parvenues à leur destination que quatre ans après l'envoi. L'évêque se crut autorisé par les circonstances, à agir avant d'avoir obtenu le consentement du Souverain Pontife. Il s'appuyait sur la nécessité, et peut-être aussi, un peu sur les principes du gallicanisme, qui n'était pas encore tout-à-fait mort dans le Canada. Le 18e siècle l'avait vu fleurir en France, où beauconp d'évêques s'arrogeaient le droit de bouleverser la liturgie romaine ; les évêques français du Canada n'avaient pu secouer entièrement son influence. Du moins, Mgr. Hubert eut le bon esprit de soumettre son mandement au jugement

du Saint Siége, et le courage de se conformer aux instructions paternelles qu'il en reçut. Car son respect pour l'autorité du successeur de Pierre était profond et sincère ; il le prouvait par le soin qu'il mettait à informer souvent le Pape de toutes ses démarches, et à lui faire connaître l'état de son diocèse.

Mgr. Pierre Denaut semble avoir échappé à la haute justice de M. Brasseur ; on ne sait trop pourquoi il n'a pas été traîné aux gémonies, puisqu'il était Canadien. M. B. sentait peut-être le besoin de ménager ses forces, pour rencontrer le *jeune secrétaire* qui apparaît dans la lice comme coadjuteur de l'évêque de Québec.

(P. 113, v. II.) " Dix jours après, Joseph-Octave Plessis se mit solennellement en possession du siége de Québec, et prit d'une main ferme la conduite de l'église du Canada..... Il parvint à force de persévérance et d'énergie, d'un côté, de souplesse et d'habileté, de l'autre, à maintenir son clergé dans les bornes de l'obéissance la plus respectueuse, et à fortifier à la fois la position qu'il avait su prendre dans la faveur du gouvernement..... En retour de ses soumissions, il ne reçut que des politesses affectées, et trop souvent encore des dédains ; ..... il n'usa jamais que des plus humbles prières et se vit presque toujours éconduit. Témoin la pétition qu'il adressa en 1812....... pour obtenir l'autorisation de prendre officiellement le titre d'évêque catholique de Québec, titre qu'il aurait dû avoir le courage de mettre à son nom sans autorisation préalable, ce qui lui fut, comme à son prédécesseur, dédaigneusement refusé. Avec l'inflexibilité qui faisait le fond de son caractère ...il fit plier toutes les volontés devant la sienne. "

M. B. commence son attaque avec un peu de maladresse. Cet évêque qui prend d'une main ferme la conduite de son église, qui possède un caractère inflexible, qui fait plier toutes les volontés devant la sienne, ne doit pas être très-souple, ni très-disposé à faire des soumissions

et *les plus humbles prières.* Il est singulier de voir le jeune sous-diacre inspirer à Mgr. Hubert tant de fermeté et être lui-même si rampant lorsqu'il est devenu évêque. Comprenne qui pourra.

Le gouvernement, en effet, s'aperçut à plusieurs reprises qu'il n'était pas homme à reculer devant son devoir. Sa fermeté avait été tellement remarquée pendant qu'il était secrétaire de l'évêque Hubert, que le prince Edouard crut devoir en avertir le général Prescott, dans une lettre en date du 16 octobre 1797. Le prince était alors à Halifax. Voici ce qu'il en pensait : " Mais quant au coadjuteur, M. Plessis, je crois qu'il est de mon devoir de vous informer que c'est un homme en qui vous trouverez peut-être qu'il n'est pas prudent de reposer trop de confiance. Je l'ai connu pendant qu'il était secrétaire de l'évêque Hubert ; et l'on savait parfaitement, pendant ma résidence en Canada, qu'il gouvernait entièrement l'évêque et le séminaire, et les portait à adopter des opinions qui étaient incompatibles avec nos opinions sur la suprématie du Roi dans les affaires ecclésiastiques. "

Le 5 février suivant, il revenait sur ce sujet. Le gouverneur du Canada lui avait annoncé, comme une importante nouvelle que Mgr. Denaut avait consenti à lui remettre une liste des nominations faites aux cures.

" Je sais, écrivait le prince, que, pendant que je résidais en Canada, feu l'évêque Hubert se refusa fortement à cette mesure, et comme ce prélat,........ était supposé entièrement guidé par le coadjuteur actuel, ce refus était regardé par les plus zélés sujets de Sa Majesté en Canada, comme une des nombreuses raisons pour lesquelles M. Plessis, dans ce temps, ne pouvait être considéré autrement que dans une position douteuse sous le rapport de sa loyauté à la Grande-Bretagne. "

La conversation suivante, jetée sur le papier immédiatement après une entrevue entre l'évêque Plessis et le

général Craig, l'homme le plus impérieux que le Canada ait jamais eu pour gouverneur, fera mieux comprendre le caractère et les principes de ce prélat. M. Brasseur a pu connaître ce document, qui n'entrait probablement pas assez dans ses idées, pour qu'il le citât.

« Vous êtes dans une situation désagréable ; » observa le gouverneur, « je désirerais qu'elle pût s'améliorer. Vous ne tenez pas le rang qui conviendrait à votre place, et je ne puis vous reconnaître en votre qualité d'évêque, mais il ne dépend que de vous d'être reconnu et autorisé dans vos fonctions extérieures par une commission du Roi. »

Sur une observation faite par l'évêque :

« Hé ! à qui prétendez-vous que la nomination aux cures doive appartenir ? demanda Craig.

L'Eveque.—« A l'évêque. Il est le père de famille ; c'est à lui d'envoyer des ouvriers dans son champ. »

Le Gouverneur. — « Oh ! voilà un point que le roi ne cèdera jamais, et si vous n'êtes point convaincu que c'est là une de ses prérogatives royales, je n'ai plus à discuter avec vous....... Je ne vous conseillerais pas de refuser l'institution à celui que le gouverneur aurait appointé au nom du roi, car il serait maintenu nonobstant cela. »

L'Eveque.—« Vous pourriez le maintenir en possession du temporel d'une cure ; mais ce n'est là que l'accessoire, vous ne pourriez lui donner le pouvoir d'en remplir les fonctions spirituelles......

Le Gouverneur.—« Mais croyez-vous donc votre peuple canadien fort attaché à sa religion ? Une personne qui connaît très-bien et depuis longtemps le pays, m'assure que la religion s'y perd insensiblement. »

L'Eveque.—« D'après mes connaissances, je crois le peuple très attaché à sa religion...... il n'y a point d'article dont il soit aussi jaloux. »

Le Gouverneur.—« Ce qu'il y a de très certain, c'est que, jusqu'à présent, ce pays a été gouverné d'une manière bien op-

posée à l'esprit de la constitution d'Angleterre. Nous laissons faire ici quantité de choses que l'on ne souffrirait dans aucune autre partie des domaines britanniques. Le gouvernement pourrait me faire mon procès sur plusieurs articles, sur lesquels il est démontré que je ne remplis pas ses intentions. Tant que la province a été de peu de conséquence, on a laissé subsister tout cela. Mais enfin elle prend de l'importance.......... Il est temps qu'elle soit mise sur le même pied que les autres parties de l'empire. "

L'Eveque.—" Votre Excellence croit-elle la gloire de l'empire concernée dans la nomination aux cures catholiques du Canada ?...

Le Gouverneur.—" Savez-vous bien que vous n'avez pas un seul curé dans tout votre diocèse qui a droit d'instituer unè action pour le recouvrement de sa dîme ? Et vous-même, quel maigre revenu avez-vous ? "

L'Eveque.—" Les revenus sont la dernière chose qu'un ecclésiastique doive rechercher...... Le clergé catholique a souvent prouvé qu'il savait faire des sacrifices en ce genre. "

Le Gouverneur.—" Mais comment pouvez-vous être content d'une existence aussi triste, d'une situation aussi précaire que la vôtre ? "

L'Eveque.—" A mon âge, au delà du méridien de la vie et dans mon état, on n'aspire pas au plaisir. Je ne prétends à aucun honneur. L'épiscopat dont l'église m'a revêtu est un honneur plus que suffisant pour moi. Enfin quelque maigre et précaire que ma situation semble à Votre Excellence, j'aime mieux m'en contenter ; j'aimerais mieux qu'elle fût encore plus maigre que de donner lieu à mes diocésains de dire que j'ai vendu mon épiscopat, réflexion qui ne manquerait pas d'être faite........ Le gouvernement a laissé mes prédécesseurs depuis la conquête gouverner leur église en toute liberté. Ils ont trouvé dans cette conduite un motif de plus de se montrer zélés pour les intérêts du gouvernement. J'ai suivi en cela leurs traces. Pour m'être prononcé haute-

ment, de vive voix et par écrit dans le même sens, je me suis mis à dos une partie de mes compatriotes. ”

Le Gouverneur.—“ Souvenez-vous que la religion catholique n'est point établie ici ; elle n'y est que tolérée aux termes de la capitulation de Montréal, et par les termes de cette capitulation, nous ne sommes pas obligés d'y admettre un évêque. ”

L'Eveque.—“ Sa Majesté n'a point en cette province un sujet qui lui soit plus dévoué que moi. Cela va jusqu'à la conscience, mais non plus loin ; quant à la suprématie spirituelle, je veux dire à la qualité de chef de l'église, qu'il a plu au parlement d'Angleterre d'attribuer au roi, il est très-certain qu'aucun membre de l'église catholique ne la peut admettre. ”

Le Gouverneur.—“ Nous ne reconnaissons point d'église catholique. ”

L'Eveque.—“ C'est sur quoi il ne m'est pas permis d'être de la même opinion que Votre Excellence. ”

Le Gouverneur.—...“ Je ne puis déterminer le moment où la couronne commencera à exercer ses droits sur votre église ; mais je vous répète que ce moment ne saurait être éloigné. S'il arrive que la chose se fasse d'une manière disgracieuse pour l'évêque, vous vous souviendrez qu'il n'a pas dépendu de moi, qu'elle ne tournât à l'avantage de votre place....... Eh quoi ! me laisserez-vous partir du Canada sans me permettre de vous être utile comme je le désirerais ? ”

L'Eveque.—“ Ce désir ajoute à ma reconnaissance ; mais je conçois qu'il est difficile qu'il soit rempli, car les conditions malheureusement n'en sont pas admissibles. ”

Fermeté, loyauté fondée sur la conscience, mépris des avantages temporels, et désir de procurer le bien de son église : il nous semble que tous ces sentiments sont suffisamment exprimés par les paroles de l'évêque. Sans bravades, il soutient son indépendance dans les matières religieuses, tout en professant son obéissance aux autorités

constituées dans ce qui est de leur ressort. On ne voit pas qu'il use ici des plus humbles prières, comme le prétend M. Brasseur. Il n'y recourt pas davantage, dans son mémoire présenté au gouverneur Prévost, en 1812, mémoire que l'historien véridique appelle une pétition.

Sir George Prévost ayant prié Mgr. Plessis de lui faire connaître sur quel pied il serait convenable de mettre à l'avenir les évêques catholiques du Canada, le prélat prend occasion d'exposer au gouverneur : ce qu'étaient les évêques du Canada avant la conquête ; ce qu'ils ont été depuis la conquête ; l'état où il serait à désirer qu'ils fussent à l'avenir.

En parlant, dans la seconde partie, de Mgr. Briand, il remarque qu'il exerça les fonctions de l'épiscopat, " avec autant de liberté qu'il en aurait pu avoir sous l'ancien régime, et reçut constamment des différents gouverneurs des témoignages d'une considération distinguée. "

Après avoir parcouru la liste des évêques et cité leur loyauté, il ajoute : " Ils ont été récompensés par la pleine liberté dans laquelle ils ont été maintenus, et même encouragés par les gouverneurs de cette Province, pour l'exercice de leur autorité épiscopale......

" On ne leur a contesté ni leur juridiction, ni leurs titres d'évêques de Québec, jusqu'à ces années dernières, où des insinuations artificieusement répandues dans les papiers publics, et quelques assertions avancées dans les cours de loi de cette province ont commencé à jeter sur l'exercice et même sur l'existence de l'épiscopat catholique certains nuages...... "

" Il est d'autant plus désirable de voir l'église catholique du Canada et par conséquent ses premiers pasteurs solidement autorisés, que le peuple de cette communion y augmente dans une progression très-rapide ; que de tous les liens qui attachent la masse de ce peuple au gouvernement de S. M. B. celui de sa religion est incontestablement le

plus fort, et qu'il est extrêmement jaloux de la conserver telle qu'il l'a reçue de ses pères, sans altérations. "

" Les pouvoirs spirituels que l'évêque exerce," continue le prélat dans la troisième partie de son mémoire, " lui viennent de l'église par la voie du Souverain Pontife. Il n'est laissé à son choix ni de s'en dépouiller en tout ou en partie, ni de les tirer d'une autre source. Mais les fonctions spirituelles ont certains effets extérieurs et civils; et c'est seulement par rapport à ces effets civils et extérieurs, qu'il sent le besoin d'être autorisé, non à faire plus que n'ont fait ses prédécesseurs, avant ou depuis la conquête, mais à continuer leurs fonctions dans les mêmes principes et avec la même déférence pour les autorités établies, de manière à ne pas rencontrer d'entraves qui troubleraient la liberté dont lui et ses dits prédécesseurs ont joui jusqu'à ce jour."

Il demande ensuite: 1o. que lui et ses successeurs soient civilement reconnus comme évêques catholiques de Québec;

2o. que son coadjuteur, M. B. C. Panet soit aussi reconnu civilement comme tel;

3o. que l'élection du coadjuteur ait lieu selon les formes jusqu'alors suivies;

4o. que la propriété du palais épiscopal de Québec soit confirmée aux évêques, et qu'ils puissent transmettre à leurs successeurs évêques les acquisitions qu'ils feront en leur qualité.

Il termine par ces mots: " Tout occupé du soin de son église, le soussigné croit devoir borner ici ses vœux. Quant à l'influence que pourrait donner à sa place une assignation de revenus....... ainsi qu'à l'avantage et à l'utilité qu'il pourrait y avoir dans un pays dont au moins les trente-neuf quarantièmes sont catholiques, que le clergé de cette communion fût représenté par son chef dans les conseils exécutif et législatif, ce sont des objets dont il sent tout le prix, qu'il recevrait avec reconnaissance s'ils lui étaient offerts,

et sur lesquels néanmoins il *s'abstiendra de faire aucune demande particulière........* "

C'est au lecteur à juger entre Mgr. J. O. Plessis, dont *la mémoire est demeurée après plus de vingt ans, comme celle du plus grand homme qu'ait produit le Canada,* et l'historien, qui est forcé de faire l'aveu qui précède.

(P. 135, v. II.) " Le ministère britannique désirait lui accorder une pension qui l'aidât à soutenir son rang........ on engagea le prélat à présenter une supplique (le mémoire) et il eut la faiblesse de le faire, tant il trouvait douce la faveur de ce gouvernement perfide, lui qui pouvait alors tout demander....... mais tout ce qu'il en retira fut une pension de mille livres sterling, et l'autorisation d'ériger quelques nouvelles paroisses dans son diocèse, entre autres celle du faubourg Saint-Roch que le prélat détacha de celle de Québec. "

La paroisse de Saint-Roch de Québec a été érigée, quatre ans après la mort de l'évêque Plessis, en 1829, et non en 1813. D'ailleurs ce que le prélat acquit fut la bienveillance des gouverneurs, qui protégèrent son église contre les attaques sourdes de la bureaucratie anti-catholique, l'obtention de lettres-patentes pour le Séminaire de Nicolet, le consentement de l'Angleterre à la nomination de quatre évêques suffragants de l'évêque de Québec ; ce sont d'assez beaux résultats quand on considère l'état de gêne où étaient alors tenus les catholiques, dans les autres parties de l'empire britannique. On en jugera par ce qui suit.

Pendant que le Séminaire de Nicolet était ainsi constitué légalement, en conséquence de la protection du gouvernement, un établissement du même genre était détruit dans une province voisine, où les catholiques ne jouissaient pas du même appui. " M. Edmund Burke....... avait tenté d'établir un collége catholique à Halifax, et l'édifice était terminé, lorsque des ordres du gouvernement obtenus par

l'intolérance protestante vinrent en empêcher l'ouverture et l'admission des élèves...... " (P. 110, v. II.)

(P. I17, v. II.) " Depuis que l'évêque Hubert avait fait parvenir à Rome la réponse au sujet de l'établissement de plusieurs nouveaux siéges épiscopaux dans le Canada, la Congrégation de la Propagande avait voulu sonder le terrain, en faisant connaître aux évêques de Québec le désir qu'elle aurait eu de voir fleurir un certain nombre de nouveaux évêchés sur les vastes territoires soumis à leur juridiction, et en leur donnant à entendre que Québec pourrait dès lors être érigé en métropole. "

Voilà encore un grief fréquemment reproché aux évêques de Québec par l'auteur : c'est celui qui semble affecter le plus péniblement ses nerfs. Selon lui, ces prélats auraient refusé d'engager le Saint Siége à multiplier les évêchés et les évêques.

Ils y avaient cependant songé, et songé sérieusement ; et s'ils ont tardé à mettre leurs projets à exécution, ils ont agi avec prudence et en vue du plus grand avantage de la religion. Ils attendaient le moment favorable ; aussi ils ont réussi à obtenir le consentement du gouvernement à cette mesure, onze ans avant l'émancipation catholique.

Sans qu'aucune ouverture lui eût été faite à ce sujet par la S. C. de la Propagande, Mgr. Hubert avait conçu le projet de travailler à cette division ; et il en écrivait au Cardinal Antonelli, le 24 octobre I789 :

" Avant de terminer cette lettre, il est de mon devoir d'exposer humblement à Votre Eminence un projet que j'ai conçu depuis le commencement de ma visite pastorale, et qui n'est encore aucunement divulgué. Le diocèse de Québec..... est d'une étendue trés-considérable : ne pourrait-on pas le diviser en deux parties, et ériger par exemple en évêché suffragant ou indépendant du siége de Québec, la ville de Montréal ?..... Je ne demande point sur cette question une réponse définitive..... Seulement, je désirerais sa-

voir si ce projet sera goûté de la cour de Rome..... ; s'il est agréé, j'en poursuivrai l'exécution auprès du gouvernement Britannique..... Un autre motif qui m'engage à poursuivre l'exécution de ce projet, c'est que le gouverneur actuel, Lord Dorchester, est un homme sans préjugés contre les catholiques, et plein de bontés pour les Canadiens..... C'est une circonstance à ménager dans une affaire aussi délicate. "

Ce que M. B. regarde comme une suggestion du cardinal Gerdil, n'est qu'une réponse à cette proposition de Mgr. Hubert.

Des obstacles à cet arrangement, élevés par des catholiques mêmes, forcèrent l'évêque à différer la mise à exécution de son plan favori.

" Dans des circonstances aussi difficiles, je n'ai osé ouvrir le projet, que j'avais conçu et que la S. C. avait bien voulu approuver, d'établir en Canada un nouveau siége épiscopal. L'impiété s'étend ici comme en Europe. Peut-être la divine Providence nous procurera-t-elle par la suite des temps moins orageux. " La date de cette seconde lettre au cardinal Antonelli, 8 novembre 1790, fait connaître l'ère de troubles dans laquelle l'Europe venait d'entrer, et les tempêtes qui allaient assaillir le siége de Pierre. Les communications entre le Canada et Rome étaient devenues hasardeuses et difficiles: les sujets de la Grande-Bretagne ne pouvaient traverser en sûreté le sol agité de la France. Et ce ne fut qu'après la conclusion de la paix, en 1815, que l'évêque Plessis put songer à aller lui-même traiter cette affaire avec les cours de Rome et de Londres. Un voyage qui le mettrait personnellement en rapport, avec les autorités de la cour pontificale et avec les ministres du roi d'Angleterre, lui semblait préférable aux lenteurs d'une correspondance épistolaire. Ayant mûri ses plans et pourvu aux besoins de son diocèse pendant son absence, l'évêque Plessis partit pour l'Europe en 1819.

Dans un mandement du 5 décembre 1822, il annonce à ses diocésains les motifs et le résultat de son voyage.

" Notre principal objet était d'obtenir une division de ce diocèse, beaucoup trop vaste pour qu'un seul évêque pût le gouverner avec la santé la plus robuste, même assisté d'un coadjuteur aussi édifiant et aussi laborieux que celui que Dieu nous a donné dans sa miséricorde.... grâce à notre jeunesse et à une santé longtemps soutenue, nous avions parcouru plus de cinq cents lieues de territoire de l'Est à l'Ouest.... Ce fut ce qui nous engagea à solliciter, en 1819, une division du tout en cinq diocèses....

" Ce plan, extrêmement goûté, suggéré même en partie par la cour de Rome n'entra point dans les idées de celle de Londres, qui consentait bien que l'autorité ecclésiastique fût partagée entre plusieurs, mais voulait que le gouvernement n'eût affaire qu'à un seul. Le S. Siége cédant aux circonstances crut devoir mettre ce diocèse sur le même pied que celui de Wilna en Lithuanie, dont l'évêque a sous lui quatre suffragants.... qui se partagent quatre différents districts de son diocèse, et y exercent sous sa dépendance toute la juridiction épiscopale. "

M. B. remarque (p. 223, v. II.) que si l'on contesta plus tard à M. Lartigue la juridiction incertaine qu'il voulait établir comme évêque auxiliaire suffragant de Québec, " la faute principale devait en revenir à celui qui avait cru pouvoir ainsi jeter les bases de l'épiscopat à Montréal. " Se croirait-il donc plus catholique que le Pape, et voudrait-il condamner ce que, pour le plus grand bien de l'église du Canada, le successeur de Pierre crut devoir établir, lorsque les circonstances ne lui permettaient pas de faire davantage ? Nous ne serions pas surpris que la cour de Rome fût aussi accusée de timidité, pour n'avoir pas suivi les plans hardis, que trace dans son cabinet l'historien du Canada. Les évêques de Québec pourraient à bon droit se réjouir d'être condamnés en aussi bonne compagnie.

(P. 117, v. II.) " Quelque attrait qu'il eût pour les distinctions, l'évêque Plessis,....... répondit à la Propagande.... que l'état de l'église catholique en Canada était encore trop précaire et offrait trop de motifs de défiance aux Anglais.... pour qu'ils ne vissent pas de mauvais œil cette église changée en métropole. "

Il nous semble que l'évêque Plessis, en refusant le titre d'archevêque, parce que son église serait exposée à en souffrir, ne montre pas un attrait bien vif pour les distinctions. Si, comme le dit l'auteur, il s'est trouvé en position d'obtenir tout ce qu'il aurait voulu du gouvernement, pourquoi aurait-il laissé échapper une si belle occasion de satisfaire ses désirs ambitieux, s'il en avait eus ? Mais non ! l'âme de Plessis était trop grande et trop chrétienne pour s'occuper de frivoles distinctions. Modèle de son clergé, il sut pratiquer lui-même l'humilité qu'il recommandait si souvent et si fortement à ses prêtres. Pour l'honneur et la paix de son église, il aurait gaiement sacrifié tous ses titres et sa vie même.

(P. 147, v. II.) " Partout où Plessis avait porté ses pas, il avait entendu les cris et les plaintes de ces malheureux : il avait sans doute promis de les soulager ; mais le fit-il ? Et d'ailleurs le pouvait-il ? "

L'écrivain fait ici allusion aux habitants des villages acadiens du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince Edouard et de la Nouvelle-Ecosse. Dans un temps où les prêtres étaient si rares en Canada, que plusieurs desservaient deux et trois paroisses renfermant 3 ou 4 mille catholiques, il était impossible à l'évêque de multiplier les missionnaires, dans les parties de son diocèse où une faible population était éparse sur un immense territoire. Le missionnaire visitait régulièrement, deux fois par année, les différents petits postes qui lui étaient confiés, et qui s'échelonnaient sur une côte de 100 à 150 lieues d'étendue. La création d'un ou de plusieurs évêques, dans ces temps et dans ces lieux n'aurait pas

amélioré la position des catholiques, parce que les nouveaux prélats auraient été, plus que les évêques de Québec, dépourvus de prêtres, et de secours pour subvenir amplement aux besoins des missions. Après la division des diocèses opérée en 1819, le Canada a longtemps fourni, malgré sa pauvreté, des missionnaires aux provinces du golfe Saint Laurent. A plusieurs reprises, Mgr. Plessis et ses prédécesseurs avaient essayé d'attirer des prêtres dans leur diocèse, pour le service des missions ; c'est ainsi que Mgr. Hubert appelait auprès de lui quelques-uns de ces ecclésiastiques estimables que la révolution française avait forcés de s'expatrier. Une vingtaine d'entre eux s'étaient fixés dans notre pays, qu'ils ont édifié, pendant longues années, par leurs vertus et leurs travaux apostoliques. (1)

Vingt prêtres de plus ne pouvaient suffire aux nécessités croissantes d'un diocèse qui aurait pu en employer une centaine. En 1806, Mgr. Plessis s'adressait au général des Jésuites, à Saint-Petersbourg, pour le prier d'envoyer quelques membres de la compagnie au secours des missions de la Nouvelle-Ecosse et du Haut-Canada ; et il n'en put obtenir un seul. Avec la meilleure volonté, pouvait-il faire davantage ? Les nouveaux évêques ont-ils trouvé les moyens de secourir plus efficacement les Acadiens ?

(P. 138, v. II.) « L'évêque visita tous ces débris (à Louisbourg). Malgré lui, il sentit qu'il avait encore quelque chose de français dans le cœur ; et avant de quitter cette triste plage, il se mit à genoux avec les prêtres qui l'accompagnaient. »

L'évêque Plessis s'est toujours fait gloire de descendre de ces aventureux enfants de la Normandie et de la Bretagne, qui s'étaient créé une nouvelle patrie au sein des

---

(1) Le dernier de ces vétérans de la foi, le vénérable J. D. Daulé, vient de descendre dans la tombe, comblé d'années et de mérites, après avoir passé près de 60 ans au milieu des Canadiens.

forêts de la Nouvelle-France, sans renoncer aux souvenirs de la vieille France, leur mère-patrie. Mais il ne regrettait pas que la providence, en séparant la colonie de la métropole, eût mis la première à l'abri des idées philosophiques du 18e siècle, ainsi que des bouleversements causés par la révolution française. Le Canada, qui sous le *règne de la terreur* aurait vu ses prêtres forcés de s'expatrier, eut le bonheur de servir d'asile à quelques-uns de ceux que la France avait expulsés, et il put conserver en paix sa foi et ses mœurs antiques.

(P. 149, v. II.) " Un nouveau collége s'était ouvert dans le district de Montréal, dont il devint bientôt la principale ressource : c'était celui de Saint-Hyacinthe d'Yamaska. "

Nous aimons à reconnaître les services importants que le collége de Saint-Hyacinthe a rendus à la religion, à la patrie et aux lettres; mais nous ne consentirons pas, comme l'auteur, à oublier la part distinguée que le collége de Messieurs de Saint-Sulpice a prise à l'avancement des études classiques et théologiques dans toute la province.

Au moment où un violent incendie consumait l'église de Saint-Roch, " l'évêque était accouru sur le lieu du désastre ; son cœur souffrait, mais son œil restait impassible. —Quel malheur ! s'écriait l'un des marguilliers en se tournant vers lui.—C'eût été un bien plus grand mal si vous aviez commis un péché mortel, répondit-il aussitôt. " (P. 150, v. II.)

Voilà un de ces mots profondément chrétiens devant lesquels on doit se taire, quand on ne sait point les apprécier convenablement. L'auteur n'a sû faire ni l'un, ni l'autre. Il a voulu ajouter un commentaire, qui est bien propre à refroidir l'admiration. " Ce trait, dit-il, peint la tournure de l'esprit de M. Plessis, et ce qui faisait le fond de son caractère. " M. B. n'a pas cru à propos d'expliquer ce qu'il entend par cette phrase.

(P. 171, 172, v. II.) " L'évêque Lartigue espérait qu'il pourrait continuer, après son sacre, à résider, comme auparavant, au milieu des prêtres de cette communauté (Saint Sulpice), à laquelle il avait si longtemps été attaché..... Les directeurs et le supérieur de Saint Sulpice lui firent observer..... que la résidence parmi eux d'un prélat, supérieur par sa dignité au supérieur lui-même, était non-seulement incompatible avec les règles de la communauté....... mais encore qu'elle était de nature à menacer l'existence même de la communauté dans l'avenir...... C'était là une conséquence trop visible de cette situation, si elle avait dû exister, et chacun comprenait fort bien que le séminaire de Saint Sulpice aurait été promptement changé en une collégiale, dont les chanoines auraient été les membres de la communauté, ou en une espèce d'abbaye en commande, dont l'évêque aurait été l'abbé commendataire. "

Que l'on compare cette dernière réflexion, avec celle que l'auteur fait touchant un cas analogue (P. 11, v. II,) : " Aussi est-ce à dater de l'évêque Briand que les évêques ont commencé à demeurer généralement au séminaire de Québec.....coutûme louable qui exista jusqu'en 1847. "

Nous ne suivrons pas M. B. dans le détail des contradictions qui furent suscitées à l'évêque de Telmesse après son sacre ; nous nous contenterons de faire remarquer qu'elles s'appuyaient, non pas sur le droit canon tel qu'il est entendu à Rome, mais sur les interprétations qu'en ont données les parlementaires de France. L'opposition ne renfermait dans son sein que peu de prêtres des campagnes, et ne présentait rien de bien formidable hors de la ville de Montréal.

(p.179.) " La mort inattendue de Plessis plongea dans un deuil général les villes et les campagnes. Malgré lui quelquefois, mais néanmoins toujours avec son concours, de grandes choses s'étaient opérées durant son épiscopat, à l'avantage de l'église en Canada. " (P. 179, v. II.)

Ne pouvant louer sincèrement un évêque de Québec, l'historien trouve à chaque instant le moyen de contredire, lorsqu'il revient à lui-même, les aveux favorables que la force des choses lui a arrachés. Que signifie cette observation : " malgré lui, mais toujours avec son concours ; " comment expliquer ces contradictions manifestes dans la description du caractère de l'évêque Plessis ? Tantôt c'est un homme qui se fait connaître par sa raideur et son inflexibilité, qui fait devant son regard trembler tous ses subordonnés, qui prend d'une main ferme la conduite de l'église du Canada, qui fait plier toutes les volontés devant la sienne, qui déploie une louable énergie dans des circonstances où il pouvait croire son église menacée ; tantôt il a besoin de s'entourer d'hommes qui le poussent et le secondent, il est plein de souplesse, de préjugés timides ; et il n'a manqué d'être un grand homme que parce qu'il n'a pas eu assez d'énergie et qu'il s'est laissé dominer par des craintes serviles. L'auteur semble porté tour-à-tour à le louer ou à le blâmer, suivant que la vérité ou les préventions prennent le dessus dans son esprit.

Qu'on lise la page 123, v. II, dictée dans un bon moment, et l'on se convaincra que peu d'hommes ont été plus dignes que Plessis de remplir les sublimes fonctions de l'épiscopat, et que les Canadiens peuvent à bon droit le proclamer le premier homme de leur pays. En quelque partie de la chrétienté que la providence eût voulu lui assigner un siége épiscopal, il aurait été un grand et illustre évêque.

L'historien a fait un mauvais choix des conseillers étrangers dont il l'entoure, et à qui il attribue une partie de sa renommée. " Tels furent, dit-il, p. 179, v. II, Edmund Burke, de la Nouvelle-Ecosse, M. MacDonell, de Kingston, l'abbé Lejamtel, les deux frères Desjardins, MM. Robert, Maguire, etc...... " Plessis devint évêque de Québec en 1806 ; et Edmond Burke, était passé en 1801 dans la Nouvelle-Ecosse, où il est demeuré jusqu'à sa mort ; M. Mac-

Donell résidait à 240 milles de Québec ; M. Desjardins, l'aîné, était parti pour la France en 1802 ; M. Lejamtel, missionnaire au Cap-Breton, ne vint résider en Canada que dans l'année 1817, époque à laquelle il fut nommé curé de Bécancour, à 90 milles de la ville épiscopale ; ce vénérable missionnaire d'ailleurs n'était pas homme à conduire un diocèse ; M. Robert, comme nous l'avons dit, était canadien. Sur la liste des conseillers de l'évêque, telle que présentée par l'auteur, il ne reste que M. Desjardins, le jeune, et M. Maguire, qui tous deux étaient dignes de la plus grande confiance, mais qui n'ont jamais prétendu partager la renommée de Mgr. Plessis. Le prélat aimait à les admettre dans ses conseils avec quelques autres prêtres estimables, MM. Turgeon, Demers, Parant, etc.... ; mais il n'acceptait d'eux que des avis ; les décisions étaient réservées au jugement de l'évêque, et étaient mises à exécution par la force de *cette volonté qui faisait plier toutes les autres.*

(P. 181, v. II.) « A peine l'archevêque Plessis eût-il rendu le dernier soupir qu'un courrier portant la nouvelle de sa mort fut expédié à l'évêque de Saldes, son coadjuteur...... Le clergé se réunit et trois noms furent présentés au gouverneur, selon la coutume adoptée auparavant ; celui de M. Demers...... de M. Turgeon...... et de M. Signay, curé de Québec.... Il fallait trouver le moyen d'imposer au Canada un évêque qui n'eût pas, lorsque l'occasion s'en présenterait, toute la force d'âme nécessaire pour réclamer les siens et ceux de son peuple...... En présence du refus de M. Demers, le gouverneur-général n'eut donc autre chose à faire qu'à écarter M. Turgeon, que l'on pouvait redouter comme ayant encore trop de caractère ; et le lendemain de l'installation de M. Panet comme archevêque de Québec, celui-ci présenta M. Joseph Signay, pour son futur coadjuteur. »



M. Brasseur cherche toujours à ramener sa thèse favorite : que les évêques étaient imposés au diocèse de Québec par le

gouvernement. Or cette élection est la meilleure preuve du contraire. Voici les faits tels qu'ils se sont passés ; on pourra les comparer avec le récit de l'auteur.

Au moment où Mgr. Plessis mourut, l'évêque de Saldes était à Québec depuis plusieurs jours, travaillant à déposer sa charge de coadjuteur sur des épaules plus jeunes. Les deux prélats avaient déjà proposé deux noms, ceux de M. Jérôme Demers et de M. Turgeon, qui avaient été agréés par le gouverneur lorsque le décès inattendu de Mgr. Plessis força l'évêque de Saldes à monter sur le siége de Québec.

Un troisième nom fut alors ajouté par Mgr. Panet, aux deux premiers déjà désignés pour la coadjutorerie ; ce fut celui de M. Signay. M. Demers refusa péremptoirement ; M. Turgeon fut ensuite vivement pressé d'accepter la mitre et par l'évêque et par le gouverneur, qui lui adressa à ce sujet une lettre extrêmement flatteuse. Un second refus aussi formel que le premier vint encore briser les espérances du clergé. Enfin, M. Signay, troisième sur la liste, se décida à ne pas refuser, après avoir montré beaucoup d'hésitation. Cette exposition réelle des faits prouve bien que le choix de l'évêque était admis sans difficulté par le gouverneur.

L'auteur avoue lui-même (p. 116, v. II.) que le choix de M. Panet avait été fait non par un gouverneur, mais par Mgr. Plessis. On voit que la proposition générale (p. 19, v. II.) " que tous les évêques et archevêques de Québec depuis l'abbé Briand ont été choisis par les gouverneurs du Canada, " éprouve une exception, toutes les fois qu'une nomination a lieu. Il est étonnant que les archives de l'évêché de Québec contredisent aujourd'hui ce qu'elles ont appris à M. Brasseur. En consultant les documents officiels, en effet, voici ce que l'on découvre :—M. Briand fut choisi pour évêque le 11 septembre 1764, par le chapitre de Québec. " Le 2 janvier 1785, Mgr Desgly annonçant l'élection de M. Hubert, écrit au Souverain Pontife, que le choix qu'il a fait " de ce prêtre pour son coadjuteur a été reçu aux

applaudissements du clergé et de tout le peuple, et avec l'agrément du gouvernement. " Mgr Hubert, le 19 juin 1788, informe le cardinal Antonelli, " qu'ayant jeté les yeux sur M. C. F. Bailly de Messein, prêtre Canadien, qui depuis 22 ans, a servi dans le diocèse et dans les missions sauvages en qualité de grand-vicaire, il a eu la satisfaction de voir lord Dorchester entrer dans ses vues. " Après la mort de M. Bailly, le même prélat, dans une lettre au cardinal Antonelli, en date du 13 juin 1794, déclare que lord Dorchester lui a laissé toute liberté de choisir M. Pierre Denaut pour son coadjuteur. Une influence puissante, celle du Prince Edouard, était exercée pour empêcher que le nom de M. Plessis ne fût présenté à l'approbation du Saint Siége pour la coadjutorerie de Québec. Malgré cette opposition, Mgr Denaut faisait agréer au gouvernement l'homme que la voix publique désignait comme le plus digne de l'épiscopat ; et le 20 septembre 1797, il informait le cardinal Gerdil de son heureux succès : " La providence a eu soin de l'église du Canada ; j'ai obtenu pour coadjuteur un sujet versé dans les affaires ecclésiastiques, connaissant bien le diocèse........ et possédant d'ailleurs la confiance de la plus saine partie du clergé et l'estime des peuples. Il est prêtre-curé de la paroisse de Québec...... et se nomme Joseph-Octave Plessis. " M. Turgeon a été proclamé coadjuteur élu par Mgr Signay, au moment où ce prélat prenait possession du siége épiscopal de Québec. Lorsqu'on apprit en Canada que quelques personnes s'opposaient en cour de Rome à cette nomination, d'un bout à l'autre de la province le clergé s'empressa de signer une requête au Souverain Pontife, demandant que ce choix fut confirmé. M. Turgeon était donc l'élu du clergé. Nous avons parcouru la liste des évêques qui ont gouverné le diocèse de Québec ; nous avons examiné les documents relatifs à leur élection, et à leur administration ; et sauf un ou deux cas douteux, nous ne trouvons rien qui vienne à l'appui de cette proposition de l'auteur : " Plusieurs de ces choix

furent forcément imposés au clergé, et toutes les nominations, à peu d'exceptions près, eurent pour objet les membres de ce clergé les moins capables de soutenir le poids de l'épiscopat, et faits plutôt pour en déconsidérer le caractère auguste aux yeux des catholiques aussi bien que des protestants. "

(P. 183, v. II.) " Aussi vit-on que le clergé dans le diocèse de Québec, depuis la mort de l'archevêque Plessis, se laissa vivre sans ôser faire le moindre mouvement qui pût le réveiller de cet engourdissement mortel.—(P. 236, v. II.) Le diocèse de Québec se laissait vivre et végétait comme une plante sans sève depuis la mort de Plessis. "

Et pourquoi le clergé canadien ne se serait-il pas laissé vivre? Il fait bon jouir de la vie lorsqu'elle est forte et vigoureuse, comme celle que l'évêque Plessis avait soufflée au sein de son église. Le puissant balancier mis en mouvement par son génie catholique a continué sa marche ; il suffisait à ses successeurs d'empêcher qu'une main ennemie ou malhabile n'arrêtât les rouages si sagement combinés. C'est ce que comprirent MM. Panet et Signaÿ; et les résultats ont prouvé leur prudence et leur discernement. Ils n'eurent qu'à donner des conseils, dictés par leur vieille expérience, et à laisser faire les agents actifs et intelligents qui étaient déjà à l'œuvre. Par ce moyen, le bien s'est opéré, sous la protection de Dieu, dans le silence et dans la paix.

Pendant l'épiscopat de ces deux prélats, des œuvres nombreuses ont été exécutées et menées à bonne fin. Le nouveau séminaire de Nicolet a été élevé ; bâti presqu'entièrement à leurs frais, cet édifice est peut-être le plus grand qu'il y ait dans le Bas-Canada. Le collége de Sainte-Anne a été fondé et a prospéré rapidement ; des écoles confiées aux soins des frères des Ecoles Chrétiennes ont été établies à Québec et aux Trois-Rivières ; plusieurs couvents ont été bâtis et ouverts pour l'éducation des filles à la Baie Saint Paul, à Sainte Croix, à Saint-Roch de Québec, etc. Plus de cinquante paroisses nouvelles ont

été érigées, chacune desquelles possède aujourd'hui son église et son presbytère ; plusieurs missions ont été instituées soit pour les sauvages, soit pour les canadiens employés à la coupe des bois. Des retraites paroissiales ont été données dans toutes les parties du diocèse, par le clergé des campagnes, qui trouvait malgré *son engourdissement mortel,* assez de force dans son zèle, pour unir aux fonctions pastorales les travaux pénibles des retraites ; l'association de la propagation de la foi a été introduite et recueille, chaque année, pour les missions, une somme de près de quarante-cinq mille francs. Dans le but d'empêcher les jeunes gens d'émigrer aux Etats-Unis, où parmi les protestants ils auraient été exposés à perdre leur foi, le clergé a organisé trois compagnies de colonisation, qui fournissent à la population surabondante des anciennes paroisses les moyens d'acquérir des terres et de les défricher ; ces compagnies ont eu le plus grand succès, et ont servi à améliorer le sort de beaucoup de familles. Enfin, la société de tempérance a été fondée et compte, dans les seuls districts de Québec et des Trois-Rivières, environ 200,000 membres. Les bons effets produits par cette institution sont si remarquables que, dernièrement, un journal protestant avouait que les délits se multipliaient dans une proportion effrayante dans le Haut-Canada protestant, tandis que le nombre en diminuait considérablement dans le Bas-Canada, malgré l'accroissement rapide de la population.

Aussi *cet engourdissement mortel du clergé de Québec* paraît si plein de vie aux habitants des campagnes que dans leur langage moins poli, mais plus vrai que celui de M. Brasseur, ils répètent souvent : « on ne sait pas où ils s'arrêteront ; mais depuis vingt ans les curés se donnent terriblement de la peine. »

(P. 191, 192, v. II.) « Comme le clergé n'avait jamais osé faire de réclamations directes à l'égard des biens des récollets et des jésuites, il était bien aise de s'opposer maintenant à ce qu'il croyait être une ruse du gouverne-

ment pour spolier le séminaire de Saint Sulpice. Quelques motifs de jalousie, et le désir de contrecarrer les Sulpiciens, dans les plans qu'ils avaient cru devoir adopter prudemment, entrèrent peut-être bien aussi pour quelque chose dans les démarches du clergé.... En conséquence un mémoire vigoureux, composé par l'évêque de Telmesse, et signé par tous les membres du clergé canadien, fut présenté à Londres par M. Maguire.... qui fit surtout ressortir aux yeux du ministère anglais toute l'impopularité de cette transaction. "

Depuis long-temps les biens considérables du séminaire de Montréal excitaient la convoitise de quelques-uns de leurs censitaires protestants, qui auraient aimé à partager les dépouilles de cette institution catholique. Ces projets de spoliation avaient été déconcertés par un mémoire que l'évêque Plessis présenta à la cour de Saint-James, en 1819, et qui avait produit le meilleur effet. L'agitation de cette mesure s'était renouvelée après la mort de l'illustre prélat. A la vue de l'opposition qui se manifestait contre eux et qui les accusait de posséder trop de richesses, messieurs de Saint Sulpice envoyèrent à Londres deux des membres les plus distingués de leur communauté, chargés de proposer au ministère un arrangement pour la cession de leurs seigneuries, en retour desquelles le gouvernement britannique consentirait à leur payer une rente annuelle. Toutefois avant de conclure définitivement ce compromis avec le ministère, les deux mandataires du séminaire voulurent avoir le consentement du Saint Siége, pour un acte qui était regardé comme une aliénation de biens ecclésiastiques. Pendant qu'ils étaient à Rome, la nouvelle des négociations alors pendantes à Londres, et entamées à l'insu des évêques du Canada, transpira dans la province, où elle causa beaucoup d'alarmes aux catholiques. C'était, en effet, reconnaître tacitement que les droits du Séminaire de Montréal à la jouissance de ses propriétés n'étaient

point clairement établis, puisqu'on recourait à un compromis. L'une après l'autre, les institutions religieuses pouvaient être attaquées dans la possession de leurs biens, si un précédent aussi déplorable avait lieu. Des rentes fournies par l'état auraient assujetti les communautés aux caprices du gouvernement civil, qui dans l'occasion aurait trouvé le moyen de satisfaire sa mauvaise humeur en différant les paiements, ou même en en retranchant une partie. On citait plusieurs pays où le clergé, après avoir été forcé d'échanger ses possessions territoriales contre des rentes sur l'état, avait été réduit à la misère par le mauvais vouloir des gouvernants, ou par suite d'embarras dans les finances publiques. D'ailleurs, le séminaire de Montréal avait rendu trop de services à la province, pour qu'on lui permît de se sacrifier ainsi, dans la vue d'obtenir de ses ennemis une paix qui ne lui aurait pas été accordée ; car une fois la spoliation commencée, on ne se serait pas arrêté en si beau chemin.

Tout le clergé catholique du Canada, ayant à sa tête les évêques de la province, adressa donc une requête au gouvernement impérial, pour réclamer contre cette transaction forcée et injuste. En 1829, deux délégués, MM. Maguire et Tabeau, se rendirent à Rome et à Londres, pour soutenir les représentations du clergé. Eclairée sur le caractère de cette cession, la cour pontificale refusa de la sanctionner. Le ministère anglais ne se rendit pas aussi facilement, quoiqu'une requête, remarquable par la largeur des vues et la noblesse des sentiments, lui eût été présentée en 1830, par la chambre d'assemblée du Bas-Canada, au soutien des protestations du clergé. L'affaire traîna encore pendant quelque temps. L'évêque Panet, dont la fermeté était inébranlable lorsqu'il avait une fois pris son parti, adressa en 1832 à lord Aylmer un mémoire, dans lequel il soutenait la justice de laisser le séminaire de Montréal dans la jouissance de toutes ses seigneuries.

" Intéressé comme je le suis, " disait le prélat, " à la conservation des biens ecclésiastiques de mon diocèse, je croirais manquer aux devoirs de ma charge, si je ne faisais mes efforts pour les conserver à ceux que je ne puis m'empêcher de regarder comme leurs légitimes possesseurs. . . .

" V. E. me permettra de lui faire passer une copie d'un mémoire que mon digne prédécesseur, Mgr. J. O. Plessis, présenta en 1819 à lord Bathurst, sur l'affaire qui fait l'objet de ma présente lettre. Ce prélat, dont la mémoire sera toujours chère aux Canadiens, prévoyait dès cette époque les maux qui résulteraient pour la province, de la mesure qu'on désire amener aujourd'hui à conclusion. A son exemple, je prie Dieu qu'il termine ma carrière, avant d'avoir à déplorer les suites d'une transaction qui, si elle a lieu, ne pourra qu'être funeste à la religion, et désavantageuse à la province, et à laquelle ma conscience ne peut me permettre de prêter jamais les mains. "

Devant cette formidable opposition de toute la province, le projet fut enfin abandonné et le séminaire de Montréal demeura en possession de ses biens.

On comprendra par l'énergie déployée dans cette lutte, que le sommeil de l'église du Canada ne la dépouillait pas de sa force vitale. Depuis long-temps, l'historien accuse les Canadiens d'apathie et d'une soumission trop humble aux ordres du gouvernement ; il prétend que le clergé n'a pas su réclamer les biens des religieux. Eh bien ! voici une réclamation de biens ecclésiastiques, faite en bonne forme, et couronnée de succès parce qu'elle était appuyée sur les traités. Qu'en pensera M. B. ? On ne le devinerait jamais. Si le clergé canadien a maintenu le séminaire de Saint Sulpice dans la possession de ses biens, c'est qu'il y était peut-être porté *par quelque motif de jalousie et par le désir de contrecarrer les Sulpiciens dans leurs plans.* Il faut avouer que les membres du clergé canadien s'y pre-

naient fort mal pour satisfaire leur jalousie, puisqu'ils travaillaient à maintenir le séminaire de Saint-Sulpice dans la possession de ses biens.

Tout en portant ce jugement, l'auteur continue d'accuser le même clergé de n'avoir jamais osé faire de réclamations directes à l'égard des biens des jésuites. Cependant des documents, déposés aux archives de l'archevêché de Québec, prouvent que depuis 1762, le peuple et les prêtres du Canada ont présenté au gouvernement sept ou huit requêtes, pour obtenir que ces biens fussent rendus à leur destination primitive, le soutien de l'éducation et l'entretien des missions. Nous citerons celles que nous avons trouvées. En 1764, requête des Canadiens au gouverneur Murray ; en 1765, requête de M. Briand à George III ; en 1767, représentations de Mgr. Briand au gouverneur ; mémoire présenté, en 1787, à Lord Dorchester ; requête de l'évêque au gouverneur en 1790 ; requête des évêques au gouverneur le 20 octobre 1838 ; une autre le 12 juin 1843 ; requête des évêques et du clergé au parlement provincial, 12 juin 1846.

(P. 275, 76. II.) " Tandis que Québec cherchait à se faire oublier par sa timidité et par son inaction dans le mouvement religieux que l'évêque de Montréal imprimait au Canada, avec le spectacle des grandes choses que ce prélat zélé entreprenait dans l'esprit du développement intellectuel qui est la sève véritable du catholicisme, le vicariat apostolique du Haut-Canada, érigé en siége épiscopal, étendait de plus en plus sa vivifiante influence. "

Nous avons inutilement essayé de comprendre, *ce mouvement que l'évêque de Montréal imprime avec le spectacle des grandes choses que ce prélat entreprend dans l'esprit du développement intellectuel qui est la sève véritable du christianisme.*

On demandait à un individu, connu à Québec sous le nom de philosophe Gosselin, s'il pouvait expliquer les

causes d'une brillante aurore boréale qui avait paru la veille. " Rien de plus simple, " répondit le philosophe, " c'est le combat des splendeurs. " Cette réponse renferme l'explication la plus intelligible qu'on puisse donner de la phrase de l'historien : " rien de plus simple ; c'est le combat des splendeurs. " On y entrevoit pourtant, au milieu de ce langage nuageux, une attaque contre le clergé de Québec. C'est un spectre qui poursuit l'historien jusqu'au milieu de ses plus beaux rèves.

(P. 256, v. II.) " Ce n'est que lorsque l'évêque de Montréal eut appelé dans son diocèse les anciens civilisateurs du Canada ainsi que les Oblats de Marie Immaculée, que les missions si long-temps délaissées, et celles des territoires du Nord-Ouest commencèrent à concevoir quelques espérances. "

Les missions n'ont jamais été oubliées, ni délaissées par les évêques du Canada ; plusieurs d'entr'eux ont pu même se glorifier du titre d'évêques-missionnaires. Avant la conquête, les Jésuites avaient étendu leurs courses apostoliques dans une grande partie de l'Amérique du Nord ; le séminaire de Québec était chargé de missions, aux Illinois, sur le Missisipi et dans l'Acadie, missions auxquelles il continua de pourvoir jusques vers l'année 1789. Mgr. Hubert, avant d'être évêque, avait été missionnaire aux Illinois et au Détroit, d'où il avait rapporté les fièvres tremblantes. Les évêques de Québec pourvoyaient autant qu'ils le pouvaient aux besoins spirituels des catholiques de Terre-Neuve, du Cap-Breton et de l'île du Prince Edouard. En 1818, Mgr. Plessis établissait la mission de la Rivière Rouge, à plus de 600 lieues de Québec. Les deux premiers missionnaires, M. M. Provencher et Dumoulin, étaient chargés de visiter les postes tenus par les Canadiens et les Métis, et d'évangéliser les tribus sauvages. Dans cette colonie de la Rivière Rouge, à mesure que les circonstances le permettaient, de nouveaux missionnaires se joignaient aux pre-

miers, ou remplaçaient ceux qui étaient usés par leurs longues et pénibles courses, la mission s'étendant entre les Montagnes Rocheuses et le Lac Supérieur, et depuis les sources de la Rivière Rouge jusqu'aux affluents de la Baie d'Hudson.

Il y a plus de 15 ans que M. M. Proulx et Charest, prêtres séculiers, ouvraient des missions chez les sauvages qui habitent les bords du Lac Huron. En 1835, M. M. de Bellefeuille et Dupuy, commençaient à évangéliser les familles sauvages aux environs des lacs Témiscaming et Abbitibbi ; la seconde année de sa mission M. de Bellefeuille mourait encore jeune, à la suite des fatigues du voyage. Dès l'année 1837, M. Dumoulin remontait le Saint Maurice, jusqu'aux postes de Warmontashingue et d'Obedjiwan, et réunissait autour de lui les Têtes-de-Boule, avides d'entendre la parole de Dieu et de recevoir le baptême. M. M. Decoigne et Lévêque parcouraient en 1839 les établissements du Saguenay, où dans les années suivantes ils furent remplacés par M. Pouliot ; les postes du Roi et la côte du Labrador étaient visités chaque année par des prêtres. En 1838, M. M. Blanchet et Demers, traversaient les Montagnes Rocheuses et allaient planter le signe de la rédemption sur les bords de la Columbia, et aux rivages de l'Océan Pacifique, à 1500 lieues de Québec. Lorsque le R. P. de Smet arriva dans l'Orégon, il fut tout étonné d'apprendre que déjà il avait été devancé dans ces lieux, par des prêtres venus du Canada.

Ces détails serviront à faire connaître que les missions du Canada n'avaient pas été négligées par les évêques de Québec. Leur sollicitude pastorale les avait engagés à pourvoir aux besoins spirituels des indigènes, autant que le leur permettaient la rareté des prêtres, et les nombreuses demandes faites par les nouvelles paroisses.

Les Oblats de Marie Immaculée arrivèrent dans le pays, précédés de la réputation bien méritée qu'ils s'étaient acquise par le succès de leurs missions dans le midi de la France.

Les Jésuites rentraient dans leur patrie ; leurs pieds foulaient partout le sol qui avait été si fructueusement arrosé des sueurs et du sang de leurs prédécesseurs ; partout ils rencontraient des monuments et des lieux qui leur rappelaient l'héroïsme chrétien des Jogues, des Brébeuf, des Lallemant, des Bressani ; dans la mémoire du peuple ils retrouvaient tout vivant le souvenir des vertus d'un Glapion, d'un Casot, d'un LaBrosse. Les Jésuites et les Oblats étaient de puissants auxiliaires, qui venaient partager les travaux des prêtres séculiers, dans le champ du père de famille. Pionniers de la foi, les missions leur appartenaient ; ils les reçurent avec joie, des mains des zélés missionnaires qui remplissaient avant eux ce pénible ministère. En rendant témoignage aux mérites de leurs devanciers, ils ont hautement reconnu que les missions n'avaient pas été délaissées par les évêques du Canada.

Nous devons clore nos observations, qui se sont étendues bien au delà de toutes nos prévisions. Nous avons prouvé suffisamment que M. Brasseur ne connaît ni le Canada, ni l'histoire du Canada, qu'il a cruellement defigurée dans son ouvrage ; nous avons démontré en citant des documents authentiques, que ses accusations malveillantes contre l'épiscopat de notre pays ne reposent sur aucun fondement solide, et que l'église du Canada peut à bon droit se glorifier de la fidélité et du zèle de ses pasteurs, aussi bien que de la foi et de la docilité de leur troupeau. A l'honneur de cette église, nous aurions pu décrire les larges développements donnés à nos institutions catholiques dans le Bas-Canada par les Lartigue, les Turgeon, les Bourget. Mais ce champ était trop vaste pour entrer dans le cadre étroit que nous nous étions tracé.

En somme ; cette petite église du Canada, qui en 1763, ne renfermait que 70,000 fidèles, qui ne possédait qu'un petit nombre de prêtres, qui se trouvait privée de son premier pasteur alors qu'elle passait sous la domination d'une puissance protestante, a jeté de profondes racines dans le sol,

elle a étendu ses rameaux, et produit des fruits abondants de sanctification. A la mort de Mgr. Signaÿ, le Canada catholique possédait 1 archevêché ; 4 évêchés ; 572 prêtres ; plus de 100 étudiants en théologie ; 900,000 membres de l'église ; 1,800 élèves recevant une éducation collégiale dans onze institutions ecclésiastiques ; 3 ordres religieux s'occupant de l'instruction primaire des garçons ; 4 maisons de Jésuites et 3 d'Oblats ; 50 communautés de filles chargées de l'instruction des enfants de leur sexe, du soin des malades et des orphelins ; 400,000 membres de la société de tempérance, etc., etc.

Deux nouveaux évêchés viennent d'être établis ; et une université liée avec le séminaire de Québec a été érigée l'année dernière, en vertu d'une charte royale, dans laquelle la reine Victoria " nomme le Très-Révérend Archevêque de Québec, " seul visiteur de cette institution.

Voilà des œuvres dues en grande partie aux évêques et aux prêtres du Canada, instruments de la miséricorde de Dieu envers notre patrie.

Notre cœur a été profondément attristé, lorsque nous avons lu l'ouvrage de M. Brasseur sur le Canada, et que nous l'avons vu revêtu de l'approbation d'un prélat, que nous regardons à bon droit comme une des lumières de l'épiscopat français. Notre devoir était tracé ; Canadien, nous ne pouvions nous taire, lorsqu'on arrachait au Canada ce qui lui fait le plus d'honneur, sa fidélité inviolable à défendre les droits de la religion catholique ; prêtre, aurions-nous pu demeurer spectateur muet des insultes prodiguées à nos pères et à nos frères dans le sacerdoce ? Nous avions encore une raison toute personnelle de réclamer en faveur de la vérité.

La mémoire de Mgr Plessis, sacrée pour tous les Canadiens, nous est particulièrement chère. Il a été pour nous un bienfaiteur et un père ; sa main bienveillante a été bien des fois étendue sur notre tête pour nous bénir ; au commencement de notre carrière ecclésiastique, nous avons eu le bonheur de vivre

auprès de lui, et nous avons appris à l'aimer et à le vénérer profondément. Le respect et la reconnaissance nous commandaient de repousser les injures adressées au protecteur et au guide de nos jeunes années.

Ne connaissant pas personnellement M. Brasseur, nous avons voulu savoir quelle autorité pouvait être attachée à ses titres, et quelle confiance méritaient ses écrits. Nos renseignements, puisés à des sources toujours respectables, et souvent officielles, nous ont convaincu que les titres accolés à son nom n'ajoutaient rien à l'autorité de l'historien. En parcourant son ouvrage, nous avons reconnu que cette " Histoire du Canada, " dénotait une grande légèreté dans son auteur, était écrite dans un mauvais esprit et fourmillait de graves erreurs.

Les reproches injustes adressés au clergé de Québec nous ont prouvé que l'écrivain a oublié la bienveillance qui lui a été témoignée, à son arrivée en cette ville, par les prêtres canadiens et surtout par ceux du séminaire. Engagé à se rendre à Québec par un de ses amis, membre de cette maison, M. Brasseur s'était trompé sur la portée de cette invitation ; il reconnut à Québec qu'elle n'avait pas été faite au nom du séminaire. Sa position était embarrassante ; il en fut tiré par les offres généreuses des directeurs de cette institution. Le retour leur est arrivé avec l'*Histoire du Canada* par l'ancien professeur d'Histoire Ecclésiastique au séminaire de Québec.

Nous terminons notre travail sans avoir épuisé la matière. Si nous avons été parfois sévère dans nos observations, on voudra bien remarquer que nous avions le droit et les moyens de l'être davantage.

J. B. A. FERLAND, Ptre.

Nota.—En parcourant les " Lettres sur l'Amérique, " publiées, il y a environ deux ans, par M. X. Marmier, nous nous sommes convaincu de nos yeux que M. Brasseur est plagiaire,

sur une grande échelle. Huit pages de Marmier (160, 168. v. I.) ont été transportées, toutes vivantes, dans l'histoire du Canada, où elles forment le commencement du chapitre 17e. v. II. La description de Québec, occupant plus de deux pages, est aussi copiée littéralement, sauf quelques mots changés dans chaque phrase. (Marmier, v. I pp. 142, 143, 144, 145. Hist. du Canada. v. II pp. 206, 207, 208, 209.) Or, ces changements servent à gâter le texte original. Ainsi, M. Marmier représente le Saint-Laurent, qui "s'en va, avec ses chaloupes, ses goëlettes, ses bâtiments à trois mâts se marier à la mer, comme un roi dans toute la pompe de son pouvoir ;" tandis que l'historien du Canada nous le montre, "*partant* de Québec avec ses goëlettes, ses *bricks* à trois mâts, ses navires de tout bord pour s'unir à la mer, etc." Dans nos observations, nous avons appelé l'attention du lecteur sur cette phrase. Plusieurs autres passages, extraits des "Lettres sur l'Amérique," servent encore à prouver que M. B. s'est enrichi des dépouilles de M. Marmier, qui connaît mieux notre pays, et qui a su rendre justice à l'église et au peuple catholique du Canada.

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter ici quelques notes précieuses, que nous venons de recevoir d'hommes avantageusement connus par leurs recherches sur l'histoire du Canada.

1er volume.—p. 15.—" Les Hurons forment la peuplade du Sault Saint-Louis. " Cette mission n'a jamais été composée que d'Iroquois ; elle ne fut établie que 20 ans après la défaite et la dispersion des Hurons.

Les détails donnés dans cette page et les suivantes sur les mœurs des nations sauvages fourmillent d'inexactitudes, et sont à tort représentés comme communs à tous ces peuples.

P. 29.—La première chapelle des Récollets n'était pas au lieu où est aujourd'hui la cathédrale.

— L'auteur avance à tort que le P. LeCaron pénétra *au sein même de la terre des Mohawks*. Il n'entra pas sur le territoire

des Iroquois ; bien moins encore sur celui des Mohawks, qui était pour lui le plus éloigné des cinq cantons Iroquois.

— Si l'auteur eut visité les terres des Wyandots, il se serait convaincu facilement que, là comme ailleurs en Canada, les landes sont inconnues.

— P. 30, 31..... Il y a dans ces pages une confusion complète des époques et des lieux.

— P. 43.—La distance de Québec aux Hurons est à peine de 220 lieues, et non de 300. C'est une erreur, comme tant d'autres, que l'auteur a copiées dans Bancroft, ou dans d'autres écrivains modernes, sans remonter aux sources.

P. 44.—En arrivant chez les Hurons, les Jésuites *ne formèrent pas de nouvelles peuplades*.. Ils s'établirent dans l'ancien village de Ihonatiria, qu'ils nommèrent Saint-Joseph. Les villages *Saint-Louis* et *Saint-Ignace* n'étaient aussi que d'anciens villages hurons mis sous la protection des saints.

P. 46.—La résidence de *Sainte-Marie des Hurons* n'était ni un village, ni une mission, mais simplement une maison qui servait aux missionnaires de centre d'action et de lieu de retraite.

— Le *Matchedash* n'unit pas le lac Simcoe au lac Huron ; c'est la *rivière Severn*.

— La résidence de Sainte-Marie n'était pas sur le *Matchedash*, mais sur la rivière *Wye*, où on peut encore voir ses ruines.

Toutes ces erreurs sont copiées dans Bancroft.

P. 53.—La fondation de Montréal date de 1642, et non de 1641.

P. 56.—" A 15 à 16 lieues de Québec. " Cette erreur typographique qui se trouve dans Charlevoix, aurait été facile à rectifier si l'auteur avait réellement remonté aux sources, comme il paraît le faire entendre. Il faut lire 45 ou 46 lieues.

P. 64.—Le village où mourut le P. Daniel est différent de celui où les Jésuites annoncèrent d'abord l'évangile, quoique tous deux aient porté le nom du même saint.

P. 69.—Les Hurons ne demandèrent jamais d'être reçus à Sillery, qui était une mission Algonquine. Ils furent placés à l'Ile d'Orléans, puis à Notre-Dame de Foye, et enfin à Lorette.

P. 72.—Le P. Chaumonot n'était pas Italien, mais Français et natif de Bourgogne. Il existe de lui à Québec une longue biographie écrite par lui même.

P. 75.—L'auteur cite comme autorité *Jean Lequien.* Il est bien certain qu'il n'a pas remonté à cette source *qui n'existe pas.* Il a encore copié cette citation, sans la vérifier. Il voulait dire *Jean DeQuen.* q/

P. 122.—L'auteur place les Hurons fugitifs au *Nord* du Lac Supérieur. Pour être exact, lisez au *Sud.*

P. 133.—*Mohawks....* Tout en affectant un grand mépris pour tout ce qui vient des Anglais, l'historien rejette les noms donnés par les Français aux nations sauvages et leur substitue des noms donnés par les premiers. Les Iroquois n'étaient connus en Canada que sous le nom des Agniers, des Goiogoens, des Oneïouts, des Tsonnontouans et des Onnontagués.

— P. 133.—La mission du Sault Sainte-Marie n'a pas été fondée par les P. P. Dablon et Marquette, mais par le P. Allouez.

— P. 144.—Les sauvages de Sillery n'ont pas été appelés à former le village de Lorette. Lorette renfermait des Hurons, et Sillery des Algonquins. Le P. Chaumonot n'a jamais été missionnaire des ~~premiers~~. Algonquins.

— P. 154.—*Rivière des Moines.* Avec un peu plus de recherche ou de connaissance locale, l'auteur aurait encore évité d'être ici servile copiste. Il aurait corrigé cette erreur très-commune chez les modernes, et nommé cette rivière, *rivière des Moins,* comme l'appelaient les traiteurs canadiens. Ils entendent par *moins* les pelleteries moins précieuses, par opposition à celles du castor et autres qu'ils appelaient des *plus.*

— P. 159.—L'érudition étalée dans cette page, sur les derniers moments du P. Marquette, est en défaut. L'auteur n'a pas lu le manuscrit dont il parle, ou il n'a pas su en faire l'analyse. Voir la publication qui vient d'en être faite à New-York, par John G. Shea. (1.)

— P. 223.—Les Hurons n'ont jamais formé de village au Sault Sainte-Marie.

Vol. II.—P. 201.—" Mais depuis lors (1833) jusqu'au moment où j'écrivais ces lignes en Canada, M. Signay n'avait pas daigné encore honorer une seule fois cette église (Saint-Patrice) de sa présence...... "

Et cependant le 15 octobre 1837, Mgr. Signaÿ y a donné la consécration épiscopale à Mgr. B. D. McDonald, et cela pour faire plaisir aux Irlandais catholiques de Québec. Il y a aussi donné la confirmation à plusieurs reprises.

P. 245.—Installés à Saint-Hilaire le 8 décembre 1841, les Pères Oblats commencèrent leur première mission le 12. Pendant quelques années, la maison de Longueuil envoya deux pères pour visiter les catholiques dispersés dans les Townships de l'Est. La définition des Townships, telle que donnée par l'historien, est un peu large ; tous les townships ne sont pas des terres à défricher. Ce mot, en anglais, représente une division territoriale.

— P. 246—Bytown n'est pas au confluent de la Gatineau et de l'Ottawa. Cette ville est sur la rive droite de l'Ottawa, la Gatineau sur la rive gauche, à une demi-lieue au dessous.

— P. 270.—Les Oblats envoyés au Saguenay fixèrent leur résidence, non au lac Saint-Jean, mais à la Grande Baie, qui en est éloignée de 45 milles. Lorsqu'eut lieu l'incendie de la Grande Baie, le P. Guigues, alors résidant à Longueuil et non à Bytown, n'était pas au Saguenay. Ce fut le P. Honorat qui vint à Québec chercher des secours pour les incendiés. Que penser d'un historien qui ne peut pas même rendre un compte fidèle de ce qu'il prétend avoir vu se passer sous ses yeux ?

(1.) Redfield, Clinton hall, New-York. 1852. — (J. V.)

P. 275.—Les Jésuites, revenus en Canada, n'ont jamais occupé l'église des Récollets, à Montréal.

P. 279.—Malgré l'assertion de l'auteur, il y a plus de 180 ans que les sauvages n'habitent plus la Prairie..

P. 281.—Aucune tribu huronne ne reste dans l'Archipel des Iles Manitoulines ; ce qui paraîtra plus suprenant aux lecteurs de l'*Histoire du Canada*, c'est que les Hurons n'y ont jamais fait leur séjour.



Déc : 1855
20 & 22
9 V.

Journal de Québec,

HISTOIRE DU CANADA,

PAR M. L'ABBÉ BRASSEUR.

I.

C'est une œuvre louable que de faire connaître à la France l'histoire du Canada, de son Eglise et de ses missions. Aussi félicitons-nous M. l'abbé Brasseur (de Bourbourg) de s'être imposé la tâche de retracer des annales presque ignorées du public érudit non moins que du monde religieux. Il y a dans cette histoire trop de pages glorieuses pour le catholicisme, il y en a d'autres trop honorables pour la France, les commencements, les épreuves et les accroissements d'une Eglise lointaine rendent un trop éclatant hommage à la perpétuité de la foi, pour que toute tentative destinée à raconter les actes des matyrs et les chroniques du Canada ne mérite d'être signalée à l'attention de nos lecteurs. Mais le livre de M. Brasseur est-il exécuté dans les conditions nécessaires pour remplir le but que doit avoir en vue un historien de la Nouvelle-France? Est-il conçu dans toutes ses parties de manière à édifier le chrétien, à instruire le lecteur, et à lui donner une idée exacte d'un pays que l'auteur prétend connaître pour l'avoir longtemps habité? C'est ce qu'il nous semble difficile d'admettre, à nous qui avons aussi visité le Canada, M. Brasseur nous pardonnera de lui dire respectueusement, mais franchement, ce que l'on y pense de son œuvre.

Nous n'aurions pas le droit de demander tant de perfections au livre de M. Brasseur, si l'honorable écrivain s'était borné a nous le donner comme un résumé de l'histoire du Canada, comme une compilation d'ouvrages anciens ou des livres imprimés en langue anglaise, dont les premiers sont devenus très-rares dans la librairie, et dont les seconds ne sont pas à la portée de tous les lecteurs. Nous admirerions alors l'esprit excellent du premier volume tout entier qui comprend l'histoire du Canada depuis sa découverte par le brave Breton Jacques Cartier, en 1534, jusqu'à sa conquête par l'Angleterre en 1760. 1759.—Le récit touchant des missions de la Compagnie de Jésus parmi les Hurons et les Iroquois, le tableau des mœurs pures de ces peuplades de néophytes, le détail des plans de colonisation de Henri IV et de Louis XIV et des expéditions de leurs capitaines ou de leurs marins, tout ce premier volume est d'une lecture attachante, malgré l'absence de méthode qui ne permet pas de mettre facilement à leur place des faits groupés dans une même

phrase et qui se passent souvent à d'immenses distances les uns des autres. Mais M. Brasseur a une ambition plus étendue que d'avoir fait un simple abrégé historique ; il annonce que son livre est *écrit sur des documents inédits ;* et à la première page nous lisons cet éloge décerné à l'auteur, éloge dont il se croit digne puisqu'il l'imprime :



" L'historien a eu à sa disposition des documents
" précieux dont aucun écrivain, avant lui, n'avait
" pu prendre connaissance ; cet avantage donne à
" ses récits un caractère de vérité qui est le premier
" et le principal intérêt de l'histoire. "

Or nous craignons que M. Brasseur ne veuille faire partager au public une singulière illusion, en lui persuadant que son livre est composé entièrement sur des documents inédits. Cette assertion donne de l'ouvrage une idée très-inexacte ; et nous estimons être plus près de la vérité en disant que dans tout le premier volume, c'est-à-dire dans toute la période antérieure à 1760, aucun document inédit n'est venu éclairer les recherches historiques de M. Brasseur. Nous disons de plus que de nombreux documents inédits, fort connus des hommes d'études aux Etats-Unis et au Canada, ont été ignorés par M. Brasseur, en sorte que des faits rectifiés par certains manuscrits demeurent dans le livre qui nous occupe dans l'état controuvé où les a cités quelque ancien auteur. Enfin nous reprocherons à l'honorable écrivain d'avoir pratiqué le système des emprunts littéraires avec une audace prodigieuse, et sur une échelle gigantesque près de laquelle celle de Jacob ne nous semble qu'un marche-pied.—Sans doute l'histoire ne s'invente pas, et il est indispensable de consulter ses prédécesseurs pour raconter les événements dont on n'a pu soi-même être témoin. Il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir mettre en épigraphe : " *Quorum pars magna fui* ; " et nous comprenons à merveille que M. Brasseur ait puisé libéralement dans l'excellente histoire du P. de Charlevoix (1) et dans l'ouvrage remarquable de M. Georges Bancroft, qui représentait naguère les Etats-Unis à la cour d'Angleterre (2.) Mais la critique n'admet pas que l'on puisse s'approprier les pensées, le style, les images, les réflexions et jusqu'aux citations d'un

---

(1.) *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, par le P. de Charlevoix, de la Compagnie de Jésus ; Paris, 1744, 6 vol. in-~~8o~~12, ou 3 Vol. in-8o—

(2.) *History of the United-States*, by George Bancroft, 1er volume ; Boston, 1834.—Cet outrage se publie volume par volume, à de longs intervalles. Le 5e volume a été mis en vente à Boston, il y a quelques mois. L'auteur n'en est encore qu'à la guerre de l'Indépendance.

auteur, sans nommer les sources qui alimentent avec une telle abondance un travail devenu trop facile. Un pareil procédé répugne à la bonne foi ; il expose l'écrivain qui se le permet à s'attirer une épithète plus dure que celle de copiste ; et il fait regretter que, puisque M. Brasseur n'avait pas le temps ou la volonté de composer lui-même ses phrases, cet écrivain n'ait pas imité l'exemple du baron Henrion qui a formé son Histoire des Missions catholiques de fragments d'ouvrages compilés avec soin, mais en donnant loyalement l'origine de tous ses emprunts.

Nous avons eu la patience de comparer les cent premières pages du livre de M. Brasseur avec les textes de Charlevoix et de Bancroft,et nous avons été confus d'en reconnaître environ 90 copiées dans l'un de ces historiens ou traduites littéralement de l'autre. Il resterait dix pages du style de M. Brasseur à moins toutefois qu'il ne les ait puisées dans un troisième auteur dont nous n'avons pas su relever le signalement. Nous avons vérifié de plus que le reste du premier volume se retrouve à peu près aussi intact dans les écrits du bon jésuite ou du savant Américain. Et afin que l'on ne nous taxe pas d'exagération, nous donnons un petit relevé de paginations que nous livrons au contrôle et à l'étonnement du public (3.)

Du reste M. Brasseur pratique avec une véritable naïveté l'industrie des coupures, puisqu'il ne se contente pas de les tailler dans les ouvrages anciens ou étrangers. Le voyage en Amérique de M. X. Marmier, publié il y a trois ans à peine, lui a fourni huit pages qui forment le commencement du chapitre dix-septième.—La description de Québec, occupant plus de deux pages, est aussi copiée littéralement, sauf quelques mots changés dans chaque phrase. Or, pour ces petits changements, M. Bras-

(3.)

Les p. 4 à 14 de M. B. sont copiés	de	Bancroft,	v. 1,	p. 18 à 25.
14	—	—	3	243.
16	—	—	3	274.
23	—	—	3	289.
24 à 26	—	—	1	25 à 27.
32	—	Charlevoix,	1	250.
35	—	—	1	257.
37	—	—	1	264.
42 à 48	—	Bancroft,	3	122 à 126.
55	—	—	3	131.
59 et 60	—	Charlevoix,	1	415, 430.
61	—	Bancroft,	3	135.
61 et 62	—	Charlevoix,	1	435, 436.
63 à 70	—	Bancroft,	3	138 à 140.
70 à 76	—	—	3	142 à 145.
80	—	Charlevoix,	2	90.
85	—	—	2	94.
94 à 100	—	—	2	114 à 123.

seur ne paraît pas avoir eu la main heureuse. Ainsi M. Marmier représente le Saint-Laurent qui " s'en " va avec ses chaloupes, ses goëlettes, ses bâtiments " à trois mâts se marier à la mer ; " tandis que l'historien du Canada nous le montre " *partant* de Québec " avec ses goëlettes, ses *bricks* à trois mâts, ses navires de tout bord, pour s'unir à la mer. " — D'autres fois les corrections de M. Brasseur au texte qu'il copie sont moins insignifiantes que de mettre un mât de plus ou de moins à des bricks.— Ainsi M. Bancroft avait dit, en parlant des Hurons après leurs désastres : " *A part decended the St-Law-' rence and the proxeny may still be seen near Quebec.*" Ce qui est parfaitement exact, M. Brasseur traduit : " Une partie descendit le Saint-Laurent, et nous " avons vu encore cette peuplade *au village du Sault-" Saint-Louis* et à celui de Lorette près de Québec." Le village du Sault-Saint-Louis n'a jamais été habité par les Hurons, mais bien par les Iroquois, c'est-à-dire par leurs ennemis.

M. Bancroft avait dit en racontant les missions des jésuites : " C'est ainsi que le zèle religieux de " la France portait la croix sur les rives de la Sainte-" Marie, cinq ans avant qu'Eliot de la Nouvelle-" Angleterre eut fait entendre sa parole à la tribu " des Indiens qui demeurait dans un rayon de six " milles autour de Boston. "—M. Brasseur copie cette phrase ; mais ignorant ce qu'était Eliot, il écrit : " Cinq ans avant que le gouvernement de la Nou-" velle-Angleterre eût ouvert des propositions avec " les tribus indiennes qui demeuraient autour de " Boston. " Or, Eliot est le célèbre missionnaire protestant, le seul à peu près qui se soit dévoué pour évangéliser les tribus de la Nouvelle-Angleterre ; sous la plume de l'auteur américain, protestant lui-même, le contraste entre les missions si étendues des jésuites en Canada, dès 1640, et les prédications d'Eliot autour de Boston, cette opposition est un hommage éclatant rendu au catholicisme. Mais M. Brasseur en faisant d'Eliot un gouverneur qui *ouvre des propositions* avec les *Peaux Rouges*, détruit toute la portée de la phrase primitive.—Il en est de même lorsque le désir d'accélérer son travail le porte à traduire et à s'approprier jusqu'aux réflexions religieuses de M. Bancroft ; et l'on a peine à comprendre qu'un ecclésiastique ne trouve pas dans son propre fonds quelque chose de mieux que les aveux arrachés à un protestant par le spectacle de la vertu et de la vérité. Voici cependant ce que nous lisons à la page 44 et ce qui est la traduction littérale de Bancroft, vol. III, page 123. " Le chasseur Huron, " au retour de ses courses vagabondes, apprenait " auprès des missionnaires à espérer l'avènement " d'un éternel repos. Les guerriers revenant du " combat étaient avertis de la colère céleste qui al-" lume contre les pécheurs un feu plus puissant que

“ tous les feux des Mohawks. Les lâches et les “ fainéants des villages secouaient leur torpeur, en “ écoutant l'histoire des souffrances d'un Dieu mort “ pour leur rédemption.”—Bien plus; une parole magnifique sur l'Eucharistie, qui illumine les pages de l'auteur protestant, se trouve transportée dans celles du prêtre catholique, sans constatation d'origine, comme si nous avions besoin d'aller puiser dans les—aveux—de nos frères séparés les témoignages et les consolations de notre foi.

Nous pourrions encore remarquer que quand M. Bancroft parle de la *Mission Sainte-Marie*, M. Brasseur croit devoir corriger pour mettre *mission du Sault-Sainte-Marie*, tout en copiant scrupuleusement tout ce qui précède et tout ce qui suit. Comme le second de ces établissements existe encore, tandis que le premier a été depuis longtemps détruit, l'historien du Canada s'est simplement imaginé qu'il y avait une erreur dans le texte de son document *non inédit*. Un peu de recherches lui aurait appris que la mission Sainte-Marie, située sur la rivière Wye, au nord-est du lac Huron, y fut fondée vers 1640 ; et qu'elle est à plus de cent lieues de distance de la mission du Sault-Sainte-Marie, établie en 1667 par le P. Allouez au nord-ouest du même lac, sur le canal qui sert de communication avec le lac Supérieur.—Ce n'est pas du reste la seule confusion dans les faits où doit entraîner l'abus du plagiat. Lorsque, dans une histoire des Etats-Unis, M. Bancroft consacrait un chapitre de soixante-cinq pages à decrire les missions des jesuites au Canada, il sortait entièrement de son sujet par une éloquente digression, et il n'avait pas en vue de faire une relation chronologique. C'était un tableau animé où il voulait peindre à grands traits le dévouement des missionnaires, leur influence sur les indiens et la manière dont la politique de la France sut tirer parti des voies que lui ouvrit la religion. En se contentant de peindre un pastiche de son modèle, M. Brasseur ne trace en aucune manière une histoire suivie de l'introduction du catholicisme parmi les tribus sauvages. Tout est pêle-mêle dans son récit ; les événements se heurtent et s'accumulent sans se succéder l'un à l'autre, sans s'expliquer dans leur enchaînement et leurs péripéties. Comment peut-il en être autrement quand on se contente, pour former le principal de son ouvrage, de ce qui ne constitue que l'accessoire du livre de M. Bancroft.

Enfin, il ne nous semble pas complètement loyal, lorsque l'on ne cite pas l'auteur que l'on traduit, de mentionner toutes les sources où celui-ci a puisé le premier, en se faisant ainsi honneur des recherches auxquelles on n'a pas pris la peine de se livrer soi-même. M. Brasseur a bien soin de copier surtout les notes de M. Bancroft et d'y déployer un étalage

d'érudition fort économique. Il ne manque pas de signaler que tel fait est relaté dans Creuxius, tel autre dans Winthrop, ou dans Hazard, ou dans Williamson, ou dans Rusworth, ou dans Halliburton ; et cela en donnant la page, et toujours il se trouve que Bancroft a cité avant lui ces mêmes autorités pour les mêmes événements. M. Brasseur a-t-il consulté un seul de ces ouvrages ? Rien n'est plus douteux ; et par exemple nous le soupçonnons fort d'ignorer que Creuxius n'est autre que le R. P. Ducreux qui publia en latin une histoire du Canada en 1657 (1).

Nous avons dit que les documents inédits auraient souvent rectifié des erreurs historiques que M. Brasseur a puisés de confiance dans d'autres auteurs, sans les vérifier par aucune recherche. De ce nombre est le récit de la mort du P. Marquette, le célèbre missionnaire qui eut l'insigne honneur de découvrir le premier la navigation du Mississipi. M. Brasseur raconte qu'après son grand voyage en 1673, le jésuite resta pour prêcher l'Evangile aux Miamis qui demeuraient dans le territoire des Illinois ; mais qu'étant parti deux ans après *de Chicago*, il mourut subitement sur le rivage *du Michigan* où il avait demandé aux deux hommes qui l'accompagnaient de le laisser seul en prières. On le trouva à genoux mais mort. Deux jours après, *son compagnon* enleva le corps et le transporta à Mackinac.—Le P. Marquette ne s'occupa nullement de convertir la tribu des Miamis, mais bien celle des Illinois, ennemie traditionnelle des Miamis. C'est ce qui lui fit répondre aux Illinois, lorsque cette peuplade lui demandait de la poudre et des armes : " Je suis venu " pour vous instruire et pour vous parler de la prière. " De la poudre je n'en ai pas. Je viens pour faire " régner la paix sur cette terre, et je ne veux pas " vous voir en guerre avec les Miamis. "—Il s'embarqua *sur la rivière Chicago*, et non *à Chicago*, ville qui n'existait pas en 1675 ; il mourut sur les bords du lac Michigan ; mais c'est après avoir été longtemps malade qu'il fut contraint de se faire descendre à terre, pour y expirer, comme son modèle François-Xavier, dans une cabane de branchages que les deux rameurs de sa pirogue lui élevèrent

---

(1) Nous n'apprécions pas non plus la valeur de la note de la page 5 : *Rut dans Purchas*, III, 809, note qui se trouve dans Bancroft, vol. 1, page 18, sous la forme : *Rut in Purchas*, III, 809. Est-il possible que le lecteur devine qu'il s'agit d'un navigateur anglais, John Rut, dont la relation de voyage est imprimée dans la Collection publiée en Angleterre en 1617, sous le nom de *Purchas' Pilgrims*, ouvrage excessivement rare, et que jamais M. Brasseur n'a vu ni connu. Notre confiance, ébranlée par cette coïncidence de citations, a peine à croire, dès lors, que M. Brasseur ait eu recours à une compilation germanique, quand il met en note et en anglais : " Ulsperger's Ausführliche Nachricht, " t. 1, p. 192, et quand nous trouvons cette même note à la page 286 de Bancroft.



sur la lisière de la forêt. Ces deux braves Canadiens, Jacques et Pierre Porteret, ne l'abandonnèrent pas dans ses derniers moments. Seulement, il leur ordonna de prendre un peu de repos, leur promettant de les réveiller lorsqu'il sentirait approcher son agonie. S'oubliant lui-même jusqu'à la dernière heure pour ne songer qu'au salut de son prochain, il reçut la confession de ses compagnons et leur donna de pieuses instructions. Puis il leur remit sa confession écrite avec injonction de la porter à son supérieur, et il s'occupa ensuite avec sérénité d'expliquer comment on devrait procéder à ses funérailles. Enfin il rendit sa belle âme entre les bras de ses compagnons, qui l'enterrèrent dévotement et placèrent une large croix sur sa tombe. Ce fut seulement deux ans, et non deux jours plus tard, en 1677, que les néophytes du P. Marquette voulurent transporter les ossements de leur apôtre à l'église Saint-Ignace de Mackinac; le convoi dut traverser tout le lac Michigan avec son pieux fardeau; et un cortége de trente pirogues s'était réuni pour accompagner la dépouille mortelle du missionnaire.—Nous avons pris ces touchants détails dans la relation du P. Claude Dablon pour 1677, et le manuscrit était entre les mains des jésuites de Montréal, lorsque M. Brasseur fit un court séjour dans cette ville. Depuis lors la relation a été imprimée, par les soins de M. John G. Shea, et on la trouve avec plusieurs autres documents inédits dans son bel ouvrage sur les premières explorations du Mississipi (2).

Du reste, si quelques inexactitudes sont inévitables dans le récit d'événements qui se sont passés si loin de nous, on comprend moins des erreurs palpables sur des personnages historiques dont la biographie est parfaitement connue. M. Brasseur compte parmi les missionnaires au Canada, Fénélon et le célèbre abbé de Brisacier; tandis que ni l'un ni l'autre ne mit jamais les pieds dans cette colonie. L'abbé de Salignac Fénélon qui visita le Canada, arriva à Québec le 27 juin 1667, reçut le diaconat le 7 août, et fut ordonné prêtre le 11 juin 1668, par Mgr de Laval, premier évêque de Quebec.† A cette époque le futur archevêque de Cambrai, né en 1651, avait seulement dix-sept ans, et c'est Mgr de Harlay qui l'ordonna prêtre à Paris sept ans plus tard, en 1675. Il eut bien l'intention de se dévouer aux missions de la Nouvelle-France, comme le raconte M. de Beausset dans l'histoire de Fénélon, et les alliances qui existaient entre sa famille et celle de Mgr de Laval expliquent qu'un de ses cousins/ ait reçu la prêtrise à Québec. Mais la faiblesse de santé du futur archevêque le força de renoncer pour lui-même à ce pénible voyage. Quant à l'abbé de

† Le Mr F. n'étoit que acolyte lorsqu'il vint ici en juin 1667. Il fut fait sous-diacre le 7 août 1667, diacre le 10 juin '68 et prêtre le 11. Il étoit frère de père du futur archevêque de C. et de 10 ans plus âgé que lui. (J.V.)

/ frères

---

(2) *Discovery and exploration of the Mississipi-Valley*, by John G. Shea, un vol. in-8°, New-York, Redfield, 1852.

Brisacier, il a été pendant plus d'un demi-siècle supérieur des Missions-Etrangères à Paris. En cette qualité il dut s'occuper frequemment du séminaire de Québec ; et c'est ce qui le fait désigner par M. Brasseur comme un prêtre de ce séminaire. Nous trouvons ces deux rectifications dans une brochure qui a paru récemment au Canada pour réfuter l'ouvrage de M. Brasseur. Elle est signée par M. l'abbé J. B. A. Ferland, prêtre de l'archevêché de Québec, et elle montre le jugement qu'on y a porté du livre qui nous occupe. Nous ne nous sommes permis jusqu'ici que d'apprécier la valeur historique et littéraire de la publication de la Société de Saint-Victor ; il nous reste à examiner la critique de M. l'abbé Ferland et la manière dont il défend l'épiscopat et le clergé canadiens, attaqués dans leur caractère, leur patriotisme et leur orthodoxie.

II.

Il est réellement fâcheux pour M. Brasseur que le P. de Charlevoix soit mort à La Fleche en 1761, ce qui l'empêcha de conduire son histoire de la Nouvelle-France au delà de 1736. Si l'éminent écrivain eût vécu jusqu'à nos jours, nous n'aurions qu'à féliciter l'auteur du livre qui nous occupe sur l'excellent esprit de son œuvre car il aurait vraisemblablement continué à reproduire, comme dans son premier volume, les jugements et les appréciations de Charlevoix ; mais malheureusement M. Brasseur a été laissé à lui-même pour son second volume, et c'est ce qui explique comment une louable impartialité a fait place à l'expression de rancunes regrettables et mal déguisées

Il fallait cependant que le bon jésuite ne fût pas doué d'un mérite ordinaire, pour tenir la balance de l'équité historique d'un main si ferme, en ayant à parler des entreprises religieuses de son ordre et de l'opposition qu'elles rencontrèrent souvent dans les régions du pouvoir, ou par l'effet de la rivalité d'autres societés.—En 1611, les jésuites commençaient des missions en Acadie, sous le gouvernement de Poutricourt ; mais en 1615 les récollets étaient plus spécialement chargés d'évangéliser le Canada, et ils débarquaient à Québec avec Champlain. En 162~~1~~, le duc de Lévis, nommé vice-roi de la Nouvelle-France, envoyait à Québec des Pères de la Compagnie de Jésus pour en partager les missions avec les pieux enfants de saint François. Mais en 1629, Québec était pris par les Anglais, et jésuites et récollets étaient renvoyés en France. Lors de la reprise de possession par la France en 1632, les jésuites revenaient seuls au Canada, et il était interdit aux recollets de retourner dans cette mission.—En 1657, l'île ~~Marie~~, sur laquelle est

in 5/ de Montréal

bâtie (Montréal), ~~était donnée en seigneurie au séminaire de Saint-Sulpice, et~~ une maison d'éducation ~~y était fondée~~ pour les élèves du sacerdoce. En 1658, les missions étaient soumises au gouvernement d'un évêque qui devait résider à Québec; en 1663, le séminaire de Québec était établi et plus tard cette maison, unie aux Missions-Etrangères de Paris, recevait l'octroi de la seigneurie de l'île Jesus, près de Montréal, bien que M. Brasseur donne cette île comme fief de Saint-Sulpice. Les jésuites remettent alors au clergé séculier les cures dans les villes et dans les paroisses peuplées de colons de France, et ils ne gardent que les missions parmi les Indiens. En 1670, les gouverneurs rappellent les récollets au Canada, espérant de trouver près d'eux moins d'opposition que chez les jésuites, pour le commerce des liqueurs fortes avec les Indiens.— On voit par cet aperçu à quelle variété d'ouvriers apostoliques fut confiée cette terre nouvelle, et l'on peut apprécier les conflits d'attributions et les rivalités dans le bien qui durent fréquemment en résulter. Cependant le P. de Charlevoix, en rendant compte des progrès de la religion au Canada, ne s'écarte de la plus consciencieuse justice ni pour les uns, ni pour les autres. Les travaux des membres de son ordre ne lui font pas méconnaître les services éminents rendus à l'Eglise par d'autres sociétés, et le savant historien du Japon, du Paraguay et de Saint-Domingue ne montre pas moins de saine critique, d'habileté et de prudence dans ses chroniques de la Nouvelle-France.

M. Brasseur oublie trop les avantages de cette méthode, quand il n'est plus guidé par le jugement équitable de son pieux prédécesseur; et l'honorable écrivain semble avoir publié son second volume avec le parti pris de dénigrer les évêques de Quebec ainsi que le clergé canadien. Il ne voit dans les premiers que des hommes faibles, remplis de defauts, sinon de vices, laissant humilier l'Eglise sans protester, ni se plaindre, n'opposant aucune résistance aux usurpations de l'Angleterre; mais se raidissant contre les volontes de Rome pour l'extension du catholicisme dès qu'elles leur semblent contraires à leurs privilé[ges] et à leurs revenus. Il représente le clergé canadien comme mediocre, n'offrant aucun homme supérieur, et ne possédant aucune initiative pour arriver à la réforme des mœurs ou au développement des missions. Comme si tous les ministres de l'autel devaient nécessairement être coulés dans le même moule et soumis aux mêmes réglements pour accomplir dignement leur mission; comme si l'infinie diversité des caractères n'avait pas fait reconnaître, dès les premiers siècles de l'Eglise, la convenance d'utiliser tous les dévouements dans des instituts differents. Tel sulpicien fort régulier dans

Handwritten annotations: "Ville-Marie" above "Montréal"; "il arriva" and "1659" in left margin; right margin: "rée à M. de Lauson et par lui cédée en 1640, à la Compagnie de Montréal, voyait arriver des ecclésiastiques de St Sulpice de Paris pour y fonder"; "ges" in right margin.

ses devoirs ferait un très-mauvais jésuite, et tel prêtre séculier, exemplaire à son poste, aurait pu semer le trouble dans un cloître.

On est donc porté à se demander s'il n'y aurait pas quelque cause personnelle à cette hostilité trop apparente contre tout le clergé séculier canadien ; et M. l'abbé Ferland, en réfutant le livre de M. Brasseur, ne craint pas d'y voir le résultat du dépit de l'auteur. C'est à la fin de 1845 que M. Brasseur, tout nouvellement ordonné prêtre en Europe, vint frapper à la porte du séminaire de Québec, où il reçut pendant six mois l'hospitalité. Il avait des plans magnifiques pour la regénération religieuse et intellectuelle des habitants du Canada, et il se proposait d'établir une communauté de bénédictins dont il deviendrait le supérieur. Il se prétendait encouragé par le Souverain Pontife dans sa fondation ; mais en attendant il distribuait des cartes portant une couronne de comte et le nom aristocratique de " L'abbé comte Brasseur de Bourbourg."— L'archevêque de Québec n'ayant pas accueilli l'idée de M. Brasseur, celui-ci s'utilisa en donnant au séminaire quelques leçons d'histoire ecclésiastique ; mais à la huitième leçon le cours fut suspendu. Au printemps M. Brasseur quitta Québec.

" Pendant un sejour de quelques mois qu'il fit à " Boston, dit M. l'abbé Ferland, il pria l'évêque du " lieu de vouloir bien le nommer vicaire-général " de son diocèse, alléguant que ce titre lui serait " d'un puissant secours pour les recherches litterai- " res qu'il avait l'intention de continuer en Europe. " Sa demande fut accordée : mais depuis quatre " ans il a cessé d'être vicaire-général de Boston, " quoiqu'il se qualifie de *grand vicaire de Boston,* " *ancien professeur d'histoire ecclésiastique au semi* " *de Quebec*, etc., etc........ Nous tenons ces ren- " seignements de sources officielles."

.... " Pendant six mois, il avait été hébergé " par le seminaire de Quebec ; et durant ce temps " le futur historien du Canada s'était occupé à loger " dans ses cartons des commérages, des rumeurs " malveillantes mises en circulation par la haine de " quelques sectaires fanatiques. Il réservait ces " documents précieux, si propres *à donner un carac-* " *tère de vérité à ses récits,* pour couvrir de boue plu- " sieurs des anciens directeurs de cette maison hos- " pitalière, et déverser le blâme sur les évêques, sur " le clergé et sur toute la population catholique du " Canada."

Voici, en effet, quelques-uns des jugements de M. Brasseur :

" C'est avec la conquête que l'on voit commen- " cer cette altération dans le caractère des Français " du Canada qui finit par n'en être plus que l'om- " bre. La timidité, la défiance et l'indécision,

" marques distinctives d'un peuple vaincu, apparaissent ; et ceci surtout devient remarquable dans le clergé et dans la noblesse, classes qui avaient le plus à craindre du vainqueur." (Vol. 11, page 2.)

" Toutes les nominations, à peu d'exceptions près, eurent pour objet les membres de ce clergé les moins capables de soutenir le poids de l'épiscopat." (Page 19.)

" Le courage faillit trop souvent au clergé lorsqu'il n'avait besoin que de se montrer et de faire valoir ses droits." (Page 43.)

" On vit le clergé dans le diocèse de Québec, depuis la mort de l'archevêque Plessis, se laisser vivre sans oser faire le moindre mouvement qui pût le reveiller de cet engourdissement mortel." (Page 183.)

" Le diocèse de Québec se laissait vivre et végétait comme une plante sans sève." (Page 286.)

Voici maintenant le portrait de quelques évêques:

" Son décès (de l'évêque de Capse, coadjuteur de Quebec) était un bienfait pour son pays, où il valait encore mieux avoir des évêques faibles et ignorants que des évêques vendus à l'ennemi."

" [redacted] D'Esglis, dont l'administration épiscopale se résume dans quelques caprices de vieillard, mourut dans un espèce d'enfance, dans son obscur présbytère de l'Ile-Orléans, d'où il n'aurait jamais dû sortir pour ceindre la mître, mais où le clergé canadien chercha à le retenir, autant que possible, durant son épiscopat, afin de n'avoir pas à rougir de son premier pasteur." (Page 49.)

" Dans les derniers temps de son episcopat (celui de Mgr. Hubert), son caractère, habituellement faible et indecis, ebranlé encore par les oppositions de toute espèce qu'il avait rencontrées autour de lui, se trouvait réduit à une espèce d'enfance morale, accrue surtout par l'habitude abrutissante des boissons spiritueuses, que le malheureux évêque avait contractee insensiblement pour échapper à la concience de ses fautes et de son chagrin." (Page 97.)

Est-il besoin d'ajouter que M. l'abbé Ferland justifie l'épiscopat et le clergé canadien d'accusations si passionnees? Il prouve par des documents officiels que les prélats taxés de faiblesse et de timidité, ont défendu noblement les intérêts de la religion ; il montre que ceux que l'on ne craint pas de fletrir en leur reprochant des vices, ont été respectés de leur peuple, et vénerés même après leur mort par les personnages les plus saints. Il signale enfin la source de ces jugements hostiles dans les écrits des protestants fanatiques les plus ennemis du catholicisme. Mais depuis quand un catholique a-t-il fouillé dans le fatras de blasphèmes de Luther pour

se former une opinion impartiale de Léon X ?— Ainsi M. Brasseur pèche complètement sous le rapport de l'exactitude lorsque, sur les quatorze évêques ou archevêques de Quebec, il ne trouve à parler avec éloge que du premier et du dernier. Mais quand bien même les faiblesses de l'humanité auraient légèrement terni le caractère de quelques-uns d'entre eux, et causé certaines actions blâmables, nous demandons si, en étalant au grand jour de la publicité des imperfections rachetées par de grandes vertus, on peut espérer qu'il en résultera plus de bien que de scandale ? Pour nous, nous sommes surpris qu'une société de bons livres ait cru rendre un service à la religion, en publiant cette condamnation systématique du clergé canadien.

L'un des reproches les plus persistants de M. Brasseur, c'est que les évêques n'aient pas empêché l'Angleterre d'établir et de doter une hiérarchie protestante au Canada, de s'emparer de certaines églises et de certaines propriétés ecclésiastiques, de supprimer des paroisses et de mettre des entraves incessantes à l'action des missionnaires et des curés. M. Brasseur aurait voulu que le clergé parlât en maître à l'Angleterre, c'est-à-dire que le vaincu dictât des lois à son vainqueur. Autant vaudrait reprocher au mouton de se laisser tondre ou au bœuf de se laisser égorger. Il est vrai que l'article 4 du traité de Paris qui cède le Canada à la Grande-Bretagne était ainsi conçu :

" Sa Majesté britannique, de son côté, consent " d'accorder le libre usage de la religion catholique " aux habitants du Canada. En conséquence, elle " donnera les ordres les plus précis et les plus effec- " tifs pour que ses nouveaux sujets catholiques " romains puissent professer leur religion suivant " les rites de l'Eglise romaine, *autant que les lois de* " *la Grande-Bretagne le permettent.*"

Mais qui ne voit que cette dernière clause détruit toute la valeur de l'engagement précédent, et remet la tolérance du culte catholique à la merci des caprices et du fanatisme des rois d'Angleterre ? La loi fondamentale établissant la suprématie royale en matière de religion, les conquérants étaient dans la lettre du traité quand ils demandaient aux évêques la reconnaissance de cette suprématie ; et l'épiscopat dut déployer autant de fermeté que de prudence, autant de courage que de conciliation, pour se maintenir en étroite communion avec le Saint-Siége, sans pousser à bout l'irritation d'un gouvernement protestant. Que l'on n'oublie pas que lorsque le Canada dut succomber sous le nombre, victime du coupable abandon de la mère-patrie, on n'y comptait pas plus de 70,000 habitants, d'âge et de sexes différents, disséminés sur une immense

étendue de terrain, réduits à la plus affreuse misère, et épuisés par une famine de plusieurs années. Tous les hommes valides étant sous les armes, retenus par le patriotisme, loin de leurs familes et de leurs champs, il n'y avait plus ni récoltes, ni semailles sur toute la surface du Canada. Et quand enfin ces vaillants colons durent se soumettre en amenant leur drapeau blanc, on voudrait qu'ils eussent pu repousser tous les empiétements de l'Angleterre? Les Canadiens ne se sont pas révoltés contre des maîtres iniques, ils étaient d'ailleurs trop faibles pour le tenter; mais ils ont eu l'honneur de conserver leur foi, ils ont résisté aux séductions aussi bien qu'aux tracasseries de l'hérésie; et aujourd'hui ce noyau de 70,000 catholiques s'est multiplié jusqu'à compter 700,000 Canadiens d'origine française, remarquables en général par leur fidélité aux préceptes de la religion.—Si les accusations de M. Brasseur eussent été fondées; si le clergé eût montré tant de lâcheté et d'oubli de ses devoirs, alors le protestantisme se serait emparé de la province entière, au lieu de se briser devant la foi des populations éclairées par leurs pasteurs.—M. l'abbé Ferland remarque encore avec raison que malgré les nombreuses infractions au traité, le catholicisme a toujours joui au Canada de beaucoup plus de liberté que dans les autres possessions anglaises; et il faut en tenir compte à l'épiscopat qui ne cessa de protester en faveur des droits de la religion.

Un autre reproche que M. Brasseur réitère à satiété contre les évêques de Québec, c'est de s'être opposés de tout leur pouvoir à la subdivision de leur immense diocèse, sacrifiant ainsi pour leurs intérêts personnels les intérêts immuables de l'Eglise. A l'en croire, ces prélats auraient détourné Rome d'ériger de nouveaux siéges à Montréal, à Halifax, à Terre-Neuve, et partout où la colonisation avait formé de grands centres de population; en sorte que c'est seulement en 1819 que le souverain Pontife, triomphant de cette opposition, partagea de sa haute autorité le diocèse de Québec en plusieurs diocèses. Or, voici ce que Mgr Hubert écrivait au cardinal Antonelli, dès le 24 octobre 1789, sans qu'aucune ouverture lui eût été faite à ce sujet par la S. C. de la Propagande:

" Il est de mon devoir d'exposer humblement à " votre Eminence un projet que j'ai conçu depuis " le commencement de ma visite pastorale, et qui " n'est encore aucunement divulgué. Le diocèse " de Québec... est d'une étendue très considéra- " ble; ne pourrait-on pas le diviser en deux parties, " et ériger par exemple en évêché suffragant, ou " indépendant du siége de Québec, la ville de Mon- " tréal?. . Je ne demande point sur cette question

" une réponse définitive... seulement je désirerais " savoir si ce projet sera goûté de la cour de Rome ; " s'il est agréé, j'en poursuivrai l'exécution auprès " du gouvernement britannique."

Les révolutions d'Europe et les persécutions de l'Eglise vinrent ajourner la réalisation des projets de Mgr Hubert ; mais aussitôt après la paix, en 1815, son successeur Mgr Plessis partit pour Rome " afin " d'obtenir une division de ce diocèse, beaucoup " trop vaste, disait-il, pour qu'un seul évêque puisse " le gouverner avec la santé la plus robuste, même " assisté d'un coadjuteur aussi édifiant et aussi " laborieux que celui que Dieu nous a donné dans " sa miséricorde."—Telles sont les paroles de Mgr Plessis dans son mandement ; mais le gouvernement anglais montra longtemps une opposition acharnée à une mesure qui témoignait des progrès du catholicisme ; et lorsqu'enfin la division du diocèse fut prononcée, elle vint combler les vœux de l'évêque de Québec, loin de contrarier ses vues égoïstes.

En résumé, cette Eglise du Canada qui, en 1763, se trouvait privée de son premier pasteur et ne possédait qu'un petit nombre de prêtres, au moment où une puissance protestante s'emparait de la province, cette Eglise a grandi, s'est fortifiée, et occupe une place honorable dans les annales de la chrétienté. A l'avénement de Mgr Turgeon, archevêque actuel, le Canada catholique possédait 1 archevêché, 4 évêchés, 572 prêtres, plus de 100 étudiants en théologie, 900,000 membres de l'Eglise, 1,800 élèves recevant une éducation collégiale dans onze institutions ecclésiastiques, 3 ordres religieux s'occupant de l'instruction primaire des garçons, 4 maisons de Jésuites, 3 d'Oblats ; 50 communautés de filles chargées de l'instruction des enfants de leur sexe, du soin des malades et des orphelins ; et 400,000 membres de la Société de Tempérance. Nous trouvons ces renseignemonts dans la brochure de M. Ferland, et il ajoute que deux nouveaux évêchés viennent d'être établis.

Nous croyons donc qu'il serait plus juste d'attribuer une partie de ces résultats au zèle des évêques de Québec, que de leur mesurer avec une si jalouse parcimonie les mérites et les vertus. Comme au temps de Charlevoix, le Canada continue à être fécondé par les travaux d'une grande variété d'ouvriers évangéliques. A côté du clergé coloniale, formé primitivement par le séminaire des Missions-Etrangères de Paris, les Sulpiciens continuent à entretenir dans le pays une pépinière de prêtres savants, qui se maintiennent à la hauteur des études plus élevées, par un échange de sujets et de professeurs avec leur séminaire de France. Les Jésuites

ont revu le théâtre de leurs anciens exploits apostoliques ; les Oblats ont pris la place des bons *Recollecti*, des *Recueillis* de saint François ; et tous travaillent à l'envi, dans l'union et la fraternité, à étendre le règne de Dieu. La France ne peut que se réjouir d'avoir donné naissance à cette Eglise lointaine, et d'y envoyer encore comme missionnaires un si grand nombre de ses enfants. Elle chérit et estime toutes ces catégories de prêtres vertueux ; elle n'entend pas ajouter foi aux voix dénigrantes qui essaieraient de flétrir le clergé canadien ; et en méditant sur les belles œuvres de la religion dans cette partie de l'Amérique, elle se félicite que les plans de colonisation chrétienne de Henri IV et de Louis XIV n'aient pas péri avec leur monarchie.

C. DE LAROCHE-HÉRON.





